L'abbé Falardeau aura un ministère à la grandeur de Montréal

Relevé de ses fonctions de vicaire, il est nommé à plein temps chez les assistés sociaux — Démission du curé Laperrière

par Florian BERNARD

Celui qu'on a surnommé l'apôtre des assistés sociaux, l'abbé Hubert Falardeau, vicaire à la paroisse Saint-Enfant-Jésus-du-Mile-End, a été libéré de ses fonctions dans cette paroisse pour s'occuper des problèmes de l'assistance sociale à plein temps.

Il sera dorénavant libre de poursuivre son action sociale dans les milieux de son choix, à la grandeur du diocèse, sans être attaché à une paroisse. Le titre qu'il portera n'a pas encore été déterminé, mais l'un des secrétaires de l'archevêché lui a confirmé qu'il pouvait dès maintenant poursuivre son apostolat comme il l'entendait et consacrer tout son temps aux différents mouvements qui feront appel à ses services. L'archevêché doit divulguer, dans quelques jours, tous les détails relatifs à ce "statut particulier" accordé à un prêtre du diocèse.

L'abbé Falardeau, dont le nouveau mandat a commencé hier, n'est plus vicaire à Saint-Enfant-Jésus, ni dans aucune paroisse. Il sera financé directement par l'archevêché ou par d'autres organismes. Il est libre de demeurer où il veut. Pour l'instant l'abbé Falardeau a décidé de continuer à demeurer au presbytère Saint-Enfant-Jésus où il versera une pension de $125 par mois à son curé.

Démission du curé Laperrière

Le curé Laperrière qui avait demandé à Monseigneur Grégoire de transférer l'abbé Falardeau (demande qui avait été acceptée, puis rejetée par la suite) a démissionné de son poste de curé à Saint-Enfant-Jésus. Il a expliqué à ses paroissiens qu'il préférait, à la suite de tous ces incidents, quitter la paroisse pour aller exercer son ministère ailleurs. Le curé Laperrière a dit qu'il ne conserve aucune amertume et qu'il n'en veut à personne, mais que les circonstances l'obligent à partir. Il deviendra curé dans une autre paroisse.

L'abbé Falardeau a déclaré pour sa part qu'il regrettait le départ du curé Laperrière.

Un nouveau curé

Un nouveau pasteur est déjà arrivé à Saint-Enfant-Jésus-du-Mile-End. Il s'agit du curé Joubert qui a pris charge de la cure vacante dimanche dernier. Le nouveau curé a immédiatement rencontré l'abbé Falardeau et les deux hommes ont accepté de collaborer étroitement. L'abbé Falardeau continuera à demeurer au presbytère durant un certains temps. Il fera un peu de ministère le dimanche, s'il n'a pas d'engagements, moyennant une déduction sur le montant de sa pension mensuelle.

L'abbé Falardeau n'a eu que des éloges à l'endroit du nouveau curé. "Je crois, dit-il, qu'il sera aimé par les gens du secteur. Il est dynamique et très entreprenant. Il m'a fait une impression des plus favorables".

Un ministère diocésain

Quant à l'abbé Falardeau, il aura un ministère à la grandeur de Montréal. Il sera entièrement libre de son temps et de ses actions. Il pourra poursuivre, à plein temps, ses nombreux projets d'animation sociale, notamment la création de l'hôpital S.O.S. Mile-End, la réalisation d'une corporation communautaire, la construction d'un centre d'accueil dans le centre-ville, la création d'un syndicat des assistés sociaux, etc.

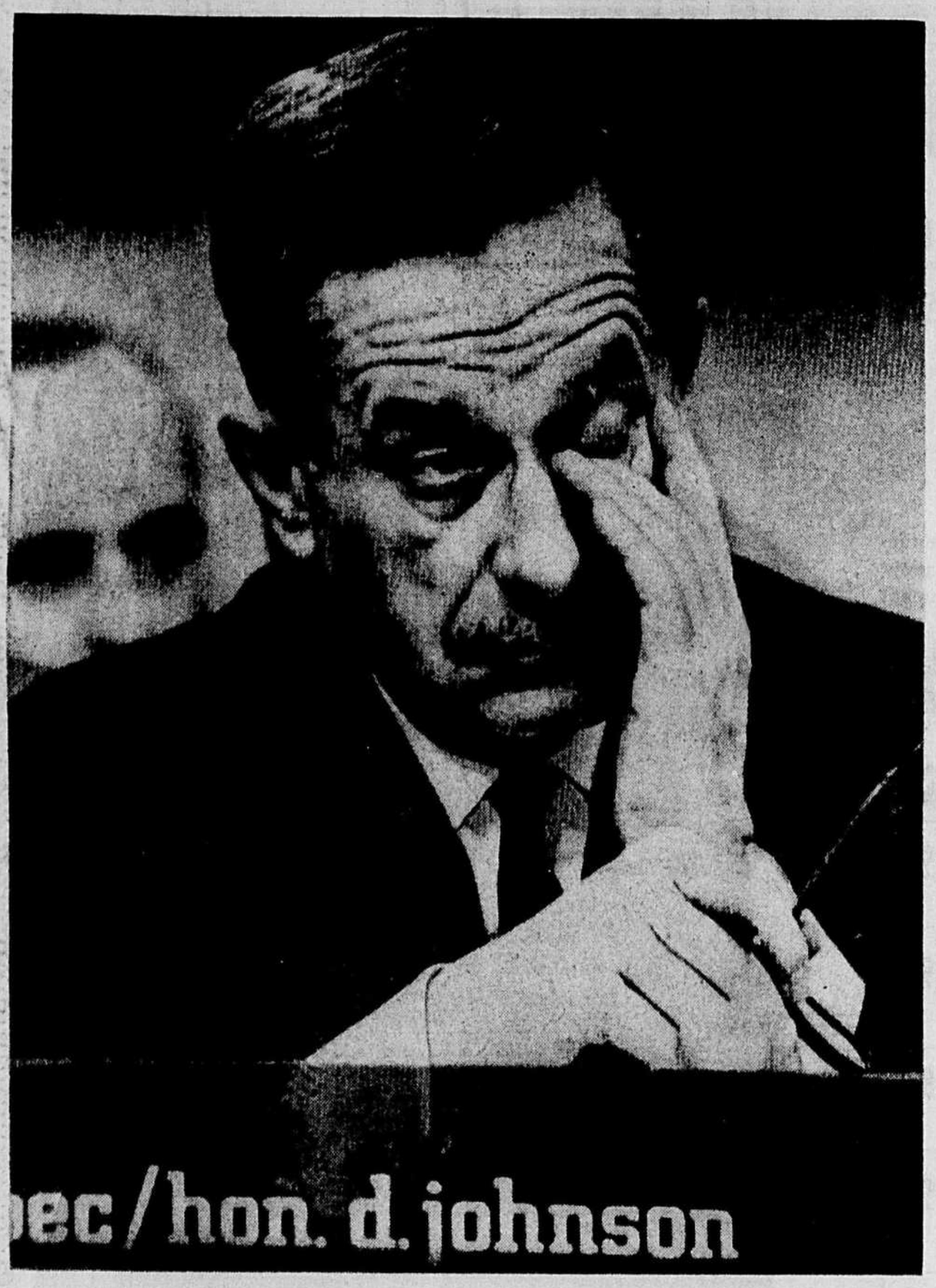
Il a commencé lundi à exercer ses nouvelles fonctions à la suite d'une entrevue à l'archevêché où les autorités lui ont confirmé qu'il pouvait désormais poursuivre son action sociale à plein temps, en attendant la définition précise de son statut.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Projet de municipalisation du port

— Page 3

EDITION DE MONTRÉAL • 10¢ Montréal, mercredi 29 novembre 1967 / saint Saturnin, martyr / 83e année, No 277 / 11 cahiers / 140 pages / Les prévisions météorologiques : ensoleillé avec périodes nuageuses / Minimum 15 / Maximum 25



Johnson trouve peu d'alliés pour abolir le "ghetto"

Par un curieux revirement, Québec se retrouve grand défenseur du fédéralisme

TORONTO — Daniel Johnson réussira-t-il le tour de force d'être le sauveur du Canada et de sortir les Canadiens français de ce qu'il appelle leur "ghetto culturel" et qui est le produit de la constitution de 1867 ?

Parti témoigner de la volonté des Québécois de demeurer Canadiens et de doter le pays d'une nouvelle constitution, il se trouve aujourd'hui placé dans une situation telle qu'il se doit de rappeler aux autres provinces qu'il ne sera pas capable de contenir la poussée indépendantiste si elles ne se décident pas à reconnaître constitutionnellement les droits et les besoins des Canadiens français.

Paradoxe ? C'est le Québec — promoteur d'un nouveau fédéralisme qui serait fortement décentralisé et qui créerait un véritable Etat binational — qui a le plus de misère à se trouver des appuis pour sauver le Canada.

Si l'Ontario est d'accord avec les revendications culturelles du Québec ; si le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard exhortent les autres provinces à faire des efforts ; si l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince-Edouard et le Manitoba ont l'intention de proclamer les droits scolaires de la langue française, etc., il ne demeure pas moins plusieurs difficultés.

L'attitude de certains participants à la conférence sur la "Confédération de demain" (Terre-Neuve, Alberta, Colombie-britannique, Saskatchewan) n'est guère encourageante. Ces provinces, préoccupées exclusivement par les problèmes économiques, ne sont guère prêtes à accepter une revision de la constitution qui transformerait le Canada en véritable Etat binational et qui accorderait des privilèges spéciaux — ne serait-ce que culturels — au Québec, "point d'appui de la nation canadienne-française".

Même les provinces qui appuient le plus fortement les revendications du Québec sont loin d'être gagnées à sa cause. Le Nouveau-Brunswick, par exemple, s'oppose à la rédaction d'une nouvelle constitution tout en affirmant avec force que les droits culturels du Québec doivent être reconnus en apportant des amendements mineurs à la constitution actuelle.

Les divergences de vues tiennent également aux problèmes qui ne sont pas d'ordre culturel. Sur ce plan, les positions des autres provinces demeurent très floues ; elles ne semblent guère intéressées à une revision profonde de la constitution.

Après deux jours de conférence, on ne peut éviter de se demander si les négociations avec Ottawa n'ont pas plus de chance d'aboutir que les négociations avec les provinces.

Le visage de la "Confédération de demain" ne manque pas d'être ambigu. Daniel Johnson parle fermement — mais sur un ton modéré — d'un "Canada à deux", véritable Etat binational; Joseph Smallwood parle, sans employer l'expression, d'un "Canada à dix" ; d'autres parlent de la nécessité d'avoir un gouvernement central fort — ce qui ne veut pas nécessairement dire fortement centralisé. Plus lyrique, Louis Robichaud cite Victor Hugo :

"Chacun a sa part
"Et tous l'ont en entier."

"Etape préliminaire" selon Daniel Johnson, Toronto permettra peut-être, comme le voulait John Robarts, de prendre la mesure de notre consensus et de nos différences.

Robichaud supplie ses collègues d'aider Johnson à combattre le séparatisme

— Page 48



Le Canada tolérera tout de même encore "l'intolérable"

Une "chicane privée" Pearson-de Gaulle

— *Johnson*

TORONTO (PC) — Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a déclaré hier soir qu'il n'a pas l'intention de se mêler "de ce qui semble être une chicane privée" dans laquelle M. Pearson s'est engagé avec le général de Gaulle.

Invité à commenter les déclarations faites aux Communes par le premier ministre Pearson, M. Johnson a dit :

"Ma réponse est la suivante : devrais-je m'engager dans ce qui me semble une querelle privée entre M. Pearson et le général de Gaulle sur deux sujets ? Premièrement, l'opportunité de l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ; deuxièmement, l'opinion du général de Gaulle sur l'évolution constitutionnelle du Canada."

— Devriez-vous vous en mêler ? a demandé un reporter.

"Non", a répondu M. Johnson, à la suite d'une séance de pose pour les photographes en compagnie des autres premiers ministres provinciaux participant à la conférence de M. Robarts.

M. Marcel Masse, ministre d'Etat à l'Education, qui accompagne le premier ministre du Québec à la conférence sur la Confédération de demain, ne voit pour sa part rien de neuf ou de répréhensible dans les propos du général de Gaulle. D'autant plus que ces remarques étaient déjà formulées en substance dans l'exposé préliminaire que le gouvernement du Québec a présenté lundi, à l'ouverture de la conférence.

Voir CHICANE en page 2

OTTAWA — "Inadmissible, intolérable", a dit hier le premier ministre Pearson de la déclaration du général de Gaulle sur le Canada.

Il semble toutefois que, comme en juillet dernier, l'intolérance du Canada ne dépassera pas le niveau verbal, car des sources à Ottawa affirment qu'il n'est pas question de rappeler l'ambassadeur canadien à Paris. Au reste, dans sa réplique au général de Gaulle, M. Pearson affirme lui-même que son gouvernement n'a pas l'intention de cesser de promouvoir les relations culturelles spéciales de notre pays avec la France.

"Il est intolérable, a dit M. Pearson à la Chambre, que le chef d'un Etat ou d'un gouvernement étranger recommande la poursuite d'une politique ou d'une mesure constitutionnelle qui détruirait la Confédération canadienne et l'unité de l'Etat canadien... Il est inadmissible que le chef d'un Etat étranger fasse une déclaration qui n'est pas seulement un commentaire sur les politiques canadiennes, intérieures ou étrangères — ce que nous aurions pu ignorer — mais qui constitue une intervention dans ces politiques."

Tout en se défendant de vouloir analyser en détail la déclaration du général de Gaulle, M. Pearson s'est dit persuadé que cette déclaration avait partiellement déformé l'Histoire, faussé certains faits contemporains et prédit un avenir qui ne sera jamais.

Le Canada, a-t-il dit, est un pays libre et son peuple se dirige lui-même. "Nous n'acceptons pas qu'on utilise les relations culturelles spéciales entre les Canadiens francophones, la France et les autres pays francophones... pour annihiler la responsabilité du gouvernement fédéral dans le domaine des affaires étrangères."

On ignore si l'Elysée répondra à Pearson

par Pierre SAINT-GERMAIN
correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — A l'issue du conseil des ministres tenu ce matin à l'Elysée, le ministre de l'Information, M. Georges Gorse, a déclaré qu'il n'avait pas été question au conseil des réactions officielles des gouvernements étrangers aux déclarations faites par le général de Gaulle à sa conférence de presse de lundi.

Interrogé sur le point de savoir si les autorités françaises répondraient à certaines de ces réactions, M. Gorse a répondu : "Tout dépend de la nature des réactions."

La presse parisienne, de son côté, fait grand état ce matin, de la réaction du gouvernement canadien aux déclarations du général de Gaulle, estimant que le Québec est appelé à devenir un Etat souverain et maître de son existence nationale.

La presse française souligne également les déclarations faites à Toronto par M. Daniel Johnson à la conférence interprovinciale sur l'avenir de la confédération.

• *Texte intégral de la réponse de M. Pearson et autres réactions en page 45*

AUJOURD'HUI

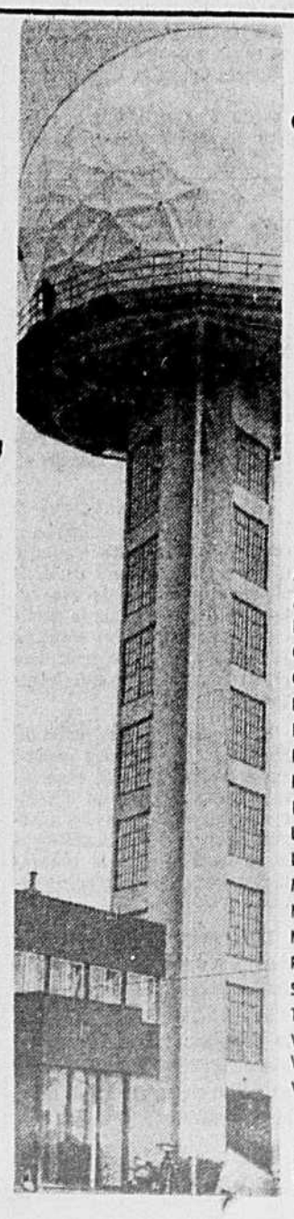
La situation s'est de nouveau assombrie à Chypre

— Page 2

•

Le match de la coupe Grey à Ottawa : c'est une erreur... La ville est trop plate

— Page 100



• *Le service de météo passe de Dorval à Sainte-Anne de Bellevue*

— Page 75

SOMMAIRE

Annonces classées / 84 à 96
Arts et spectacles / 66 à 68
Bandes dessinées / 131
Calendrier des pionniers / 129
Courrier "Que faire ?" / 60
Décès, naissances, etc. / 97
Editorial / 4
Finance / 70 à 72
Horoscope / 129
Informations étrangères / 99
L'auto / 130
Loisirs et récréation / 131
Mots croisés / 85
Navigation / 111
Nouvelles internationales / 99
Radio et télévision / 52 et 53
Sports / 100 à 104
Tribunaux / 15 et 20
Vie féminine / 55, 56 et 59 à 65
Vie mondaine / 57 et 58
Votre médecin / 129

CKAC

Johnson n'a plus qu'à quitter la conférence où il a l'air "quêteux"

— Gilles Grégoire

par Gilles Daoust

De notre bureau de Québec

QUEBEC — Devant une majorité de provinces insensibles aux problèmes du Québec, le premier ministre Daniel Johnson n'a qu'un choix : se retirer immédiatement de la conférence Robarts où il a l'air d'un "quêteux" et cesser de s'humilier en parlant à des sourds.

En revenant au Québec, M. Johnson passera par Ottawa, le seul interlocuteur valable, et réclamera les droits qu'il exige pour le Québec.

Comme on lui opposera un "non" catégorique, M. Johnson revenu de Toronto, n'aura d'autre choix que de déclarer l'indépendance du Québec.

Ce sont les commentaires qu'a formulés hier soir le chef indépendantiste du Ralliement national, M. Gilles Grégoire, lors d'une conférence de presse à Québec.

M. Grégoire a qualifié de "très vagues" les demandes formulées par le Québec à la conférence de Toronto mais il s'en est surtout pris à l'attitude des autres provinces, "uniquement intéressées à leurs propres bobos".

"Rien n'indique, a dit le chef indépendantiste, que les autres provinces veulent faire face au véritable problème canadien : l'insatisfaction du Québec face à notre système constitutionnel".

"Le Québec veut une nouvelle constitution, de nouveaux pouvoirs, mais on ne les énumère pas", a dit M. Grégoire.

Personnellement, a dit en substance M. Grégoire, je doute que, même avec un changement d'attitude, on puisse arrêter le courant qui se développe au Québec. Il ne reste qu'une seule solution pour M. Johnson et c'est lui qui est le mieux placé pour la réaliser : l'indépendance.

Une fois cette indépendance faite, a ajouté M. Grégoire, il se produira au Québec un réalignement des forces politiques.

Par contre, le député de La-pointe croit qu'il ne serait pas opportun, à l'heure actuelle de faire un référendum sur la question indépendantiste.

La situation, a-t-il dit, évolue trop rapidement. Les partis politiques indépendantistes n'arrivent même pas, avec leurs structures, à canaliser toutes les volontés qui s'offrent.

Le chef du Ralliement national a aussi longuement parlé, au cours de sa conférence de presse, des déclarations faites lundi par le président de la République française, le général de Gaulle.

M. Grégoire a qualifié "d'hypocrisie" l'attitude de M. Lester Pearson qui accuse le général d'ingérence politique dans les affaires canadiennes alors que lui-même, quelques heures plus tôt à Londres, avait critiqué l'attitude de la France quant à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun.

Corps d'une femme repêché dans le canal de Chambly

ST-JEAN — Le corps gelé d'une femme de 47 ans, mère de cinq enfants âgés de 6 à 21 ans, a été repêché, vers 11 h. 10 hier matin, dans le canal de Chambly, à St-Jean, par une douzaine de policiers aidés de quelques volontaires.

Il s'agit de Mme Ernest Laguë, qui habitait au 80, rue Marchand, à St-Jean.

Chypre: l'issue de la crise dépendrait des entretiens entre Vance et Makarios

NICOSIE. (PA, Reuter, UPI, AFP) — Après avoir fait la navette depuis plusieurs jours entre Athènes et Ankara à la recherche d'une formule de paix, M. Cyrus Vance, envoyé extraordinaire du président Johnson, s'est rendu aujourd'hui à Chypre pour y conférer avec les dirigeants de l'île.

M. Vance a eu ce matin un premier entretien d'une heure et demie avec le président de Chypre, Mgr Makarios. A l'issue de l'entretien, aucun des deux hommes n'a voulu faire de commentaires à la presse, l'émissaire américain se contentant de dire qu'il rencontrerait l'ethnarque de nouveau plus tard dans la journée.

Dans les milieux diplomatiques, on pense que la mission de M. Vance à Nicosie a avant tout pour objet de faire partager par Mgr Makarios la responsabilité des décisions que le gouvernement grec a prises jusqu'à présent presque seul.

C'est ainsi que le gouvernement grec serait consentant à retirer les 8,000 à 12,000 soldats grecs qui se sont infiltrés à Chypre en violation des accords de Zuric de 1960. Ces accords limitaient les contingents grec et turc à 950 et 650 hommes respectivement.

Mais Mgr Makarios s'est jusqu'à maintenant prononcé catégoriquement en faveur du retrait de toutes les troupes de l'île, aussi bien des troupes turques que des forces grecques, à condition que son gouvernement obtienne des garanties internationales fermes contre toute intervention étrangère. Mais le gouvernement turc refuse d'abandonner la minorité turco-chypriote, alléguant que la garnison turque est la seule garantie de protection pour elle contre la majorité gréco-chypriote.

Tandis que M. Vance commentait sa série d'entretiens, plusieurs appareils turcs ont survolé la capitale chypriote à plusieurs reprises, volant à basse altitude.

Avant de se rendre à Nicosie, M. Vance avait longuement conféré avec les dirigeants grecs à Athènes. Le ministre grec des Affaires étrangères, M. Pipinelis, avait alors déclaré que la situation restait "délicate et dangereuse" et que si une guerre était encore possible, elle était moins probable.

A Ankara, on s'attend à ce que d'importantes déclarations soient faites dans les heures qui viennent, tant dans la capitale turque qu'à Athènes. Le ministre des Affaires étrangères, M. Caglayangil, l'a laissé entendre après un entretien avec son premier ministre, M. Demirel, et entre deux conversations avec M. Malio Brosio, secrétaire général de l'OTAN.

Les déclarations attendues dépendront, croit-on, de l'issue de la mission de M. Vance à Nicosie.

M. Pipinelis a dit que son gouvernement avait fixé sa position, mais qu'il fallait que les autres acceptent aussi. A Ankara, des porte-parole du ministère des Affaires étrangères ont nié que la Turquie ait transmis un ultimatum à la Grèce, hier. Bien que la réponse d'Athènes n'ait pas été révélée, un certain optimisme se manifeste à Ankara, où l'on croit que les propositions turques pour l'avenir de Chypre ont de bonnes chances d'être acceptées.

Un autre émissaire de paix, M. Rolz-Bennett, envoyé du secrétaire général des Nations unies, poursuit ses consultations à Athènes.

Le fléau des narcotiques chez les adolescents

CORPUS CHRISTI, Texas (PA, UPI) — Un jeune policier a raconté hier, comment il s'était infiltré dans un groupe d'étudiants trafiquants de la marijuana, dans le but d'arrêter le trafic des narcotiques parmi les adolescents.

Le policier, Glenn Boggs, a établi une liste de 200 adolescents qu'il a vus prendre la drogue ou absorber des pilules. A la suite de l'enquête, 13 personnes, un adultes et les autres des mineurs, ont été arrêtés comme présumés traficants de drogues.

Boggs, qui s'était inscrit dans une école secondaire de Corpus Christi avait gagné la confiance des étudiants, et est resté parmi eux pendant deux mois et demi.

D'autre part, à Princeton, New Jersey, quatorze élèves d'une école préparatoire de fils de bonnes familles ont été expulsés hier, pour avoir fumé de la marijuana.

Cette institution hautement cotée, qui comprend 290 élèves pour lesquels les parents versent de $1,450 à $3,100 annuellement pour les externes et les pensionnaires respectivement, accueille les fils de familles riches.

Un conflit gréco-turc tuerait l'OTAN

— Pearson

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Pearson a déclaré hier qu'un conflit armé entre la Grèce et la Turquie pourrait être le coup de grâce à l'OTAN. Il a qualifié le litige entre ces deux pays membres de l'Alliance atlantique de "dangereusement explosif".

Le chef du gouvernement a fait allusion à la question cypriote au cours d'une brève déclaration sur son voyage à Londres et sa réponse aux propos du général de Gaulle.

Répondant à des questions qui lui ont été posées par la suite, M. Pearson a affirmé qu'il avait discuté avec les dirigeants britanniques des propositions en vue de régler le problème cypriote, propositions qui sont actuellement à l'étude dans les trois capitales intéressées, c'est-à-dire Athènes, Ankara et Nicosie.

Martin rassure les Communes

De son côté, M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, a réaffirmé hier que le commandement des forces de l'ONU a préparé un plan d'évacuation de ses hommes en cas de déclenchement des hostilités entre la Grèce et la Turquie.

Répondant à des questions de députés de l'Opposition, M. Martin a précisé que la situation était très critique à Chypre, mais qu'il n'y avait pas eu de changement depuis lundi. Le ministre a tenu ces propos avant d'être mis au courant des événements d'hier.

Le chef de la diplomatie canadienne a ajouté que M. José-Rolz-Bennet, émissaire du secrétaire général de l'ONU, se trouvait à Chypre dans le but de tenter de trouver un compromis acceptable aux parties en cause.

Le gouvernement français ne peut faire discuter son projet d'aministie

PARIS (AFP) — L'Assemblée nationale a décidé de ne pas discuter hier soir du projet de loi d'amnistie qui lui était soumis par le gouvernement.

Par 269 voix contre 195, les députés ont estimé en effet pour des raisons diverses qu'un nouveau texte devait être rédigé avant d'être soumis au Parlement.

Les uns considèrent que seule une amnistie totale, permettant aux chefs de la subversion de 1961, les ex-généraux Edmond Jouhaux et Raoul Salan, de sortir de prison et aux exilés, MM. Jacques Soustelle et Georges Bidault de rentrer en France, est valable.

Les autres estiment au contraire que les mesures proposées sont trop larges et visent à libérer des hommes qui selon eux n'ont pas encore droit au pardon.

Le ministre de la Justice, M. Louis Joxe, a indiqué que le renvoi de la loi risquait de prolonger le séjour en prison ou l'exil de ceux qui au terme de la loi auraient bénéficié de l'amnistie. Mais il n'a pas été entendu.

Le projet, le quatrième sur l'amnistie depuis 1964 — visait à amnistier de plein droit 132 personnes sur 259. Les autres, qui entrent dans la catégorie des auteurs de crimes de sang ou de direction dans la subversion, avaient la possibilité d'être graciés par décrets promulgués par le président de la république. C'eût été le cas de MM. Salan, Jouhaux, Bidault et Soustelle.

On n'imagine pas combien il faut d'esprit pour n'être jamais ridicule.

Chamfort

FIANCES DE NOEL
venez nous voir
pour vos meubles
à prix réduits
SOCIETE D'ESCOMPTES
8299, St-Denis — 384-0621

La presse européenne malmène de Gaulle

(UPI) — Les propos tenus lundi par le général de Gaulle ont suscité de nombreux commentaires, dont le ton a été parfois assez acerbe, notamment dans la presse française.

"Le Monde" affirme, dans un éditorial de première page, que de Gaulle est "un génie machiavélique avec une soif insatiable de pouvoir". Le journal écrit que ses attaques contre la Grande-Bretagne sont contradictoires, que son attitude agressive à l'égard d'Israël est antisémitique et que le rôle de champion de l'autonomie québécoise qu'il s'est donné est irréaliste et dangereux.

"Le Figaro" s'en prend à de Gaulle pour avoir tenu les Etats-Unis responsables de la guerre au Vietnam sans mentionner l'URSS et la Chine, sans lesquelles la guerre n'aurait pas éclaté.

La presse britannique, en général, a été plus modérée. Elle a critiqué le président français pour son appel en faveur du retour à l'étalon-or, mais elle a accueilli avec modération son nouveau rejet de la candidature britannique au Marché commun.

Le "London Evening Standard" écrit qu'on aurait éprouvé une sorte de "choc" si le général de Gaulle avait laissé entendre que la Grande-Bretagne était "mûre" pour entrer dans le Marché commun. De son côté, le "Daily Mirror" suggère que la Grande-Bretagne se prépare à entrer dans la CEE après les funérailles de de Gaulle.

Aux Pays-Bas, le journal socialiste "Het Parool" affirme que le chef d'Etat français a fait preuve d'un manque de respect envers les opinions des cinq autres membres de la Communauté européenne. "Pour les pays de la CEE, écrit-il, ce fut un spectacle exceptionnellement honteux."

A Stockholm, l'"Expressen" qualifie la performance du général de Gaulle d'"excentrique et disgracieuse". "Quand comprendra-t-il, dit le journal, pour son propre bien et celui de l'Europe, qu'il est temps pour lui de prendre sa retraite ?"

Le journal suisse "National Zeitung" dit que l'attaque de de Gaulle contre la livre et le dollar a été motivée en partie par son "anglophobie presque morbide".

Le quotidien ouest-allemand "Die Welt" déclare que de Gaulle a révélé sa force et sa faiblesse "plus clairement que jamais", en songeant uniquement à la France, mais à un moment, où, pour la première fois, les nations sont disposées à travailler ensemble.

CHICANE

SUITE DE LA PAGE 1

M. Masse a précisé qu'il faisait allusion au paragraphe suivant de la déclaration préliminaire :

"Comme point d'appui du Canada français, le Québec doit être maître de ses décisions en ce qui a trait à la croissance humaine de ses citoyens (éducation, sécurité sociale, santé), à leur affirmation économique, à leur épanouissement culturel (arts, lettres, langue française), au rayonnement de la communauté québecoise (relations avec certains pays et organismes internationaux)."

Ce paragraphe faisait aussi partie d'un mémoire que le Québec avait remis au comité fédéral-provincial sur la fiscalité en septembre 1966.

Après le métro et l'Expo, la rénovation urbaine ?

Après le métro, après l'Expo, la rénovation urbaine deviendra-t-elle "l'Opération 68" de l'administration municipale de Montréal ?

C'est du moins le souhait qu'a formulé, hier soir, le conseiller municipal Yvon Lamarre, appuyé en cela par ses collègues, MM. Gérard Loiselle et Pierre Lorange.

Dans une motion inscrite à l'ordre du jour, M. Lamarre a demandé au comité exécutif d'étudier l'opportunité de définir d'autres zones de rénovation urbaine, d'obtenir la participation financière d'autres juridictions dans le coût des projets et d'établir une politique de subsides.

Le représentant du district de St-Henri, dans un long exposé qui ressemblait à une exhortation pressante au nom des citoyens qui vivent dans les quartiers défavorisés de la métropole, a demandé que la rénovation urbaine soit la réussite totale de l'an 1968.

Pour sa part, M. Loiselle a demandé à l'administration D.S. de désigner au plus tôt d'autres zones de rénovation, et le conseiller Pierre Lorange a immédiatement suggéré le secteur Hochelaga, dans le district Maisonneuve.

LA MÉTÉO

MINIMUM : 15
MAXIMUM : 25

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, d'Ottawa, des Cantons de l'Est, de Québec et des Laurentides : ensoleillé avec périodes nuageuses, chutes de neige dans les régions montagneuses. Vents de l'ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Montréal, Ottawa et Québec 15 et 25, Sherbrooke et Ste-Agathe 10 et 25.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé et froid.

Régions du St-Maurice et du Lac-St-Jean : généralement nuageux avec neige intermittente ou chutes de neige locales. Plus froid. Vents de l'ouest de 15 milles. Minimum et maximum à La Tuque et Chicoutimi 10 et 20.

Aperçu pour demain : se dégageant lentement, froid.

Régions de Baie-Comeau et de Sept-Iles : temps clair avec périodes nuageuses. Plus froid. Vents de l'ouest de 15 milles. Minimum et maximum à Baie-Comeau et Sept-Iles 10 et 25.

Aperçu pour demain : peu de changement.

Régions de Rimouski et de Gaspésie : temps clair avec périodes nuageuses et chutes de neige locales. Plus froid. Vents de l'ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Mont-Joli 20 et 30, Rivière-du-Loup 15 et 30, Gaspé 20 et 30.

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE REFUSÉE

LIQUIDATION DU STOCK DE 5 GRANDS MANUFACTURIERS

VOYEZ LES AUBAINES QUE NOUS VOUS OFFRONS !

EN AFFAIRES DEPUIS 29 ANS

Arrivages récents chez Montreal Floor Covering !

Un magnifique groupe de broadloom de première qualité de marques connues qui coûteraient de 20 à 25% de plus sans notre achat volumineux à bas prix.

CES PRIX DE VENTE COMPRENNENT L'INSTALLATION ET TOUS LES SUPPLEMENTS
(escalier et passage, léger supplément)

Ces tapis seront posés sur un sous-tapis de caoutchouc spongieux sans frais additionnels. Posage, finition et livraison inclus.

Voici un tapis luxueux et épais en nylon à $3 de moins la ver. car. Le riche motif sculpté est d'une grande élégance. Choix de 9 couleurs somptueuses. ver. car. entièrement posé — **9.95**

Si vous recherchez un épais tapis luxueux, venez palper ce tapis pelucheux à texture acrylique d'Acrilan*. Surface douce comme du velours et souple comme du vison. Une valeur de $13.95 dans 14 radieuses couleurs. ver. car. entièrement posé — **10.95**

Ce tapis est d'un style décoratif. Il est fabriqué en somptueux nylon d'une coupe et d'une texture bouclée incomparables. Choix de 12 ravissantes couleurs. Epargnez $3.55 la ver. car. ver. car. entièrement posé — **11.95**

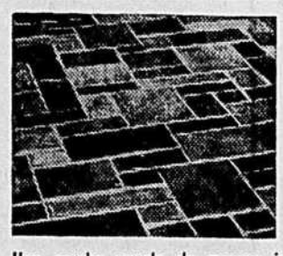
Ce tapis grand luxe a une texture tweed sculptée d'une grande fraîcheur. Fabriqué en poils acryliques d'Acrilan*, Il vaut $5 de plus la ver. car. Tissé en 10 ravissantes couleurs. ver. car. entièrement posé — **12.95**

*Marque enregistrée T.M. Monsanto pour sa fibre acrylique

Voici le tapis le plus en demande au Canada. C'est un tapis riche et pelucheux et très riche en laine; 9 couleurs pratiques. Vous épargnez $4.60 la ver. car. ver. car. entièrement posé — **14.95**



VENEZ VOIR CES TAPIS A L'UN DE NOS 3 MAGASINS



VINYLE LURAN SCULPTE
Le plus nouveau revêtement de plancher coussiné en vinyle
COUVRE-PLANCHER de VINYLE DURABLE de QUALITE EXTRA EPAISSE
SEULEMENT **$4.39** ver. car.
Une couche souple de mousse isolante entre le vinyle et le fond constitue un tapis pour tout plancher; se pose partout, par n'importe qui.
La surface naturelle évite les égratignures. 4 couleurs
Autres modèles de qualité épaisse à $5.49 — $6.49 — $8.95 la ver. car.
Imparfaits — Offerts à $3.49 la ver. car.

TUILES DE LINOLEUM
4 couleurs
9" x 9" 1/8" d'épais
Excellentes sur planchers où le bois est moins résistant. **7¢** ch.

TUILES DE CAOUTCHOUC LOT DE 14,000 TUILES
12 couleurs
Dim. 9" x 9"
1/8" d'épais
chacune **12¢**
EGALEMENT offertes en lots de 2,000 ou plus à **$100** LE MILLE TUILES

TUILES VINYLE AMIANTE
EN SPECIAL
Comprenant les plus nouveaux motifs texturés ainsi que le nouveau motif en parcelles de vinyle.
12" x 12" x 1/16. Spécial 16 couleurs Rég. 21¢ ch. **18¢**
3 couleurs — En spécial 12¢ ch.
10,000 VERGES CARREES
VINYLE A LA VERGE
Largeurs de 2, 3 et 4 verges
Rég. jusqu'à $8.98 ver. car.
MAINTENANT EN VENTE Solde d'assortiment **$2.98** ver. car.



MAINTENANT ! Un PLANCHER de VINYLE *dont vous avez rêvé ! Les talons fins ne le marqueront pas*
Surface texturée empêchant les égratignures. Un lustre plus durable, plus facile à nettoyer. Ne pouvait se manufacturer jusqu'ici que par des moyens dispendieux.
Le produit le plus nouveau dans les styles et les couleurs les plus attrayants offerts à rabais de 50% du prix marqué.
TUILES AMTICO
12" x 12", 1/16" d'épais
Entretien facile.
Rég. 79¢ ch.—CHACUNE **44¢**
Quelques motifs de tuiles imparfaites à **29¢** chacune

Broadloom / Carpettes / Vinyle hors série / Mosaïque • Portez à votre compte • 3 ans pour payer • Garantie de service de 10 ans : MONTREAL FLOOR replacera votre tapis au besoin sans frais

La maison au 1,000,000 de TAPIS et TUILES
MONTREAL FLOOR COVERING LTD.

15 est, BERNARD
(angle St-Laurent)
Stationnement autour du magasin
SERVICE A DOMICILE
273-9983

3424, av. du PARC
(angle Sherbrooke)
Auparavant rue Bleury
Stationnement à côté du magasin
SERVICE A DOMICILE
842-8871

392, boul. LAFLEUR
Ville LaSalle
Centre d'achat Pont-Mercier
Route 220, Pont-Mercier, sortie Cité de LaSalle
SERVICE A DOMICILE
365-6560

TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'A 6 H. — JEUDI ET VENDREDI, JUSQU'A 9 H. — SAMEDI JUSQU'A 5 H.

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 29 NOVEMBRE 1967 — 83e ANNEE — No 277

25 conseillers veulent municipaliser le port

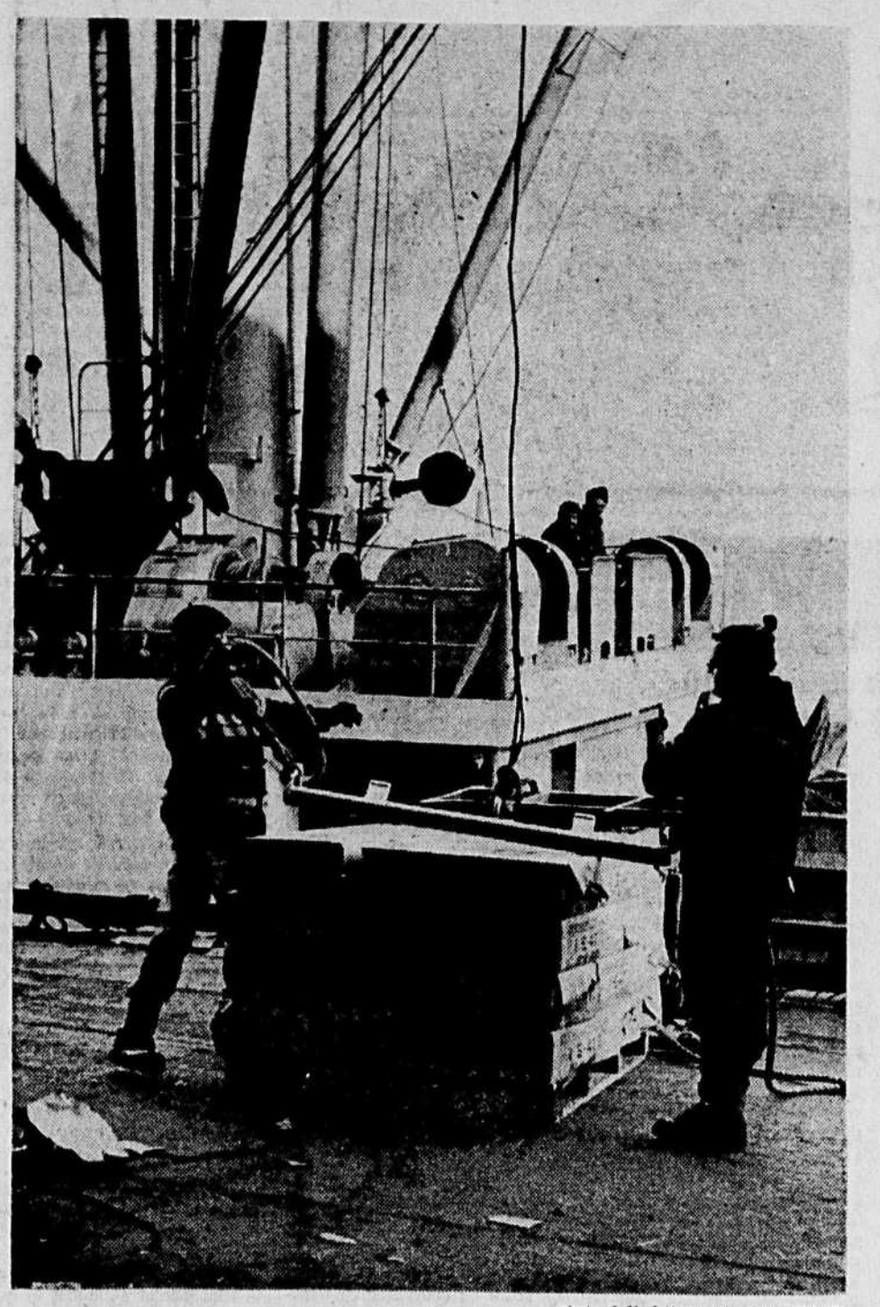


photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Au travail... pour combien de temps ?

Environ 50 des 97 équipes de débardeurs habituellement employées dans le port, ont été rappelées au travail hier à la suite d'une injonction accordée provisoirement par le juge Guy Merrill Desaulniers. Mais la Fédération des armateurs en a appelé de la décision de ce juge. Si la Cour acquiesce à la demande des armateurs, l'injonction intérimaire sera abolie, le lock-out se poursuivra et le port de Montréal subira un nouvel arrêt de travail.

Les armateurs en appellent de la décision du juge Desaulniers

par Denis MASSE

C'est à coups d'injonctions qu'armateurs et débardeurs tentent maintenant d'avoir le meilleur l'un sur l'autre.

- **Lundi, le juge Guy Merrill Desaulniers accordait aux débardeurs une injonction intérimaire ordonnant aux armateurs de rappeler les dockers au travail jusqu'à ce que soit rendu demain midi son verdict final.**
- **Hier, la Fédération des armateurs y allait à son tour de deux requêtes en injonction : l'une pour neutraliser "temporairement" l'injonction intérimaire exercée contre eux jusqu'à demain midi; l'autre en vue d'abolir tout à fait la requête des débardeurs.**

Forcés, donc, de mettre fin à leur lock-out, les armateurs ont rappelé hier au travail toutes les équipes de débardeurs disponibles. A 1 h., quelque 49 des 97 équipes habituellement employées étaient de retour au travail, procédant au chargement ou au déchargement (selon le cas) de 35 océaniques immobilisés par l'arrêt de toute activité dans le port jeudi dernier.

Si la Cour acquiesce aujourd'hui à la demande des armateurs, l'injonction intérimaire sera abolie, le lock-out se poursuivra et le port de Montréal subira un nouvel arrêt de travail. "Nous en serions exactement au même point que vendredi dernier", a commenté un porte-parole de la Fédération des armateurs.

C'est aujourd'hui, en Cour Supérieure, que doit être plaidé l'appel contre l'injonction intérimaire accordée provisoirement lundi. L'appel contre l'injonction interlocutoire sera entendu plus tard, à une date qui n'a pas encore été fixée.

Pendant que les débardeurs accomplissaient leur travail dans le port, hier, la Fédération des armateurs tenait une réunion importante où le directeur exécutif, le commodore Marcel Jetté, informait les représentants des 26 sociétés affiliées des dispositions de l'ordonnance émise par le juge Desaulniers.

Quant au procureur de l'Association internationale des débardeurs, Me Phil Cutler, il se voyait remettre copie de l'appel logé par les armateurs.

Les deux groupes n'ont toujours entamé aucun pourparler entre eux. Chez tous ceux qui observent le déroulement de cette lutte à finir, l'inquiétude est grandissante. Le gouvernement ne se sent pas l'autorité juridique pour intervenir et souhaite que les deux parties se rencontrent et en viennent à un accord. Au Conseil municipal de Montréal, 25 conseillers signent une pétition demandant la municipalisation du port de Montréal.

Rappelons que la présente entente collective entre les armateurs et les débardeurs expire le 31 décembre.

Par ailleurs, la saison normale de navigation ne doit durer encore que quelques jours. La voie maritime du St-Laurent doit fermer le 6 décembre et tout mouvement de cargaison avec l'ouest de la métropole cessera au moment de la fermeture. De nombreux océaniques ont été détournés vers d'autres ports afin d'éviter l'immobilisation dans le port de Montréal.

Bandit unilingue ...et bredouille

Un bandit doublé d'un partisan de l'unilinguisme anglais s'est enfui les mains vides, peu après 11 h. hier soir, à l'issue d'une tentative de vol qualifié commise à la pâtisserie-charcuterie Guy, au 1253, rue Guy.

Ayant remis une note disant "it's a hold-up" à la vendeuse de l'établissement, l'individu n'a récolté qu'un refus d'obtempérer et s'est rapidement décidé à fuir au pas de course.

par Claude MASSON

Plus de la moitié des 48 conseillers municipaux de Montréal proposeront la semaine prochaine à l'administration Drapeau-Saulnier de municipaliser le port de Montréal.

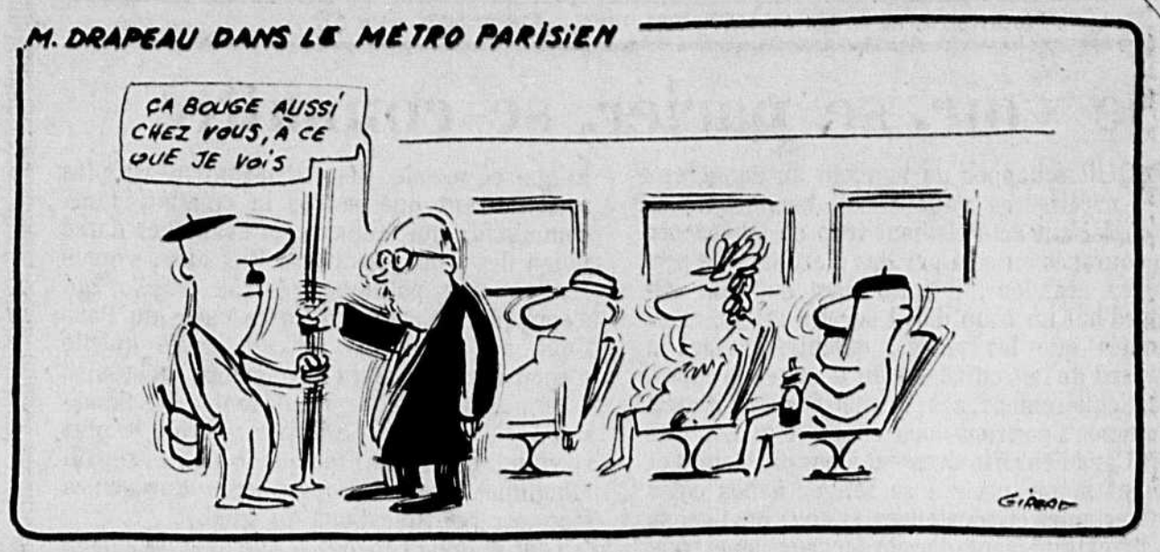
Hier soir, à la fin de la plus longue assemblée du conseil municipal depuis le début de l'année, le conseiller Jean-Paul Forest a déposé un "avis de motion" à ce sujet. La motion sera donc étudiée à la prochaine assemblée, qui est prévue pour la semaine prochaine et qui sera consacrée en partie aux mesures à prendre pour réaliser l'Expo permanente.

L'avis de motion du conseiller Forest est appuyé par 24 de ses collègues. Six raisons sont invoquées pour demander la municipalisation du port montréalais :

- **vu que Montréal, à la suite de la prodigieuse réussite d'Expo 67, a atteint un prestige mondial ;**
- **vu que l'administration de Montréal est reconnue pour sa capacité et son efficacité à résoudre des problèmes administratifs majeurs ;**
- **vu que la réputation du port de Montréal a perdu de son éclat par toutes sortes de conflits ou délits qui portent atteinte à la bonne renommée et au développement ordonné de la métropole du Canada ;**
- **vu qu'aucun des conflits ou délits qui ternissent la bonne réputation de Montréal ne se produit dans le port de Toronto qui, lui, est administré par Toronto pour Toronto ;**
- **vu que les conflits mentionnés ont incité plusieurs compagnies maritimes à cesser d'utiliser nos facilités portuaires au profit d'autres ports situés en dehors du Québec ;**
- **vu que toute la superficie présentement administrée par la Commission des ports nationaux fait partie intégrale du territoire montréalais, les 25 conseillers demanderont au comité exécutif d'étudier la possibilité d'engager immédiatement avec le gouvernement fédéral des pourparlers afin qu'un transfert de juridiction à la ville de Montréal soit fait le plus tôt possible "pour le bien des armateurs, des importateurs et de la ville de Montréal dans son ensemble".**

L'avis de motion présenté par le conseiller Jean-Paul Forest, représentant du district de St-Louis, est appuyé par les conseillers Jean LaRoche, Arthur Gagnon, Euclide Laliberté, Jean-Paul Marchand, René Masson, Lionel Bourdon, Fernand Alie, Léonard Leblanc.

Voir CONSEILLERS en page 6



Tout comme Montréal, Laval aura son "île Jésus — Horizon 2,000"

par Pierre VENNAT

La présentation du plan-témoin "Montréal-Horizon 2,000" a amené le Service d'urbanisme de Laval à s'interroger, à son tour, sur ce que sera l'île Jésus en l'an 2,000.

Plus précisément, M. Léon Ploegaerts, chef de la Division du plan directeur au Service d'urbanisme de Laval, a été chargé de préparer un document sur la vocation de Laval dans le contexte métropolitain.

Selon M. Ploegaerts, dans un texte explicatif préparé pour la revue à prestige publiée par la ville, **Laval pourrait devenir une vaste métropole d'équilibre complémentaire à celle de Montréal.**

Il importe, dit-il, que dans un proche avenir, Laval se penche sur cette question et prenne nettement position sur les options fondamentales de son développement.

Le plan directeur de Laval, qui sera présenté en 1969, reposera sur ces options, mais n'en sera qu'une illustration.

"A cet effet, de dire M. Ploegaerts, il nous paraît indispensable que la population toute entière, par le truchement de ses représentants, prenne conscience de l'acuité de ces problèmes et puisse être préparée à discuter les mérites du plan directeur".

L'approbation du public est nécessaire

M. Ploegaerts déplore que le manque d'approbation et de compréhension du problème, par exemple, ait obligé les autorités municipales à retarder l'Opération toponymie, pourtant une nécessité sur le plan rationnel, parce que 400 propriétaires avaient exigé un référendum.

Or trois grands projets à venir devront absolument recueillir, si on veut les concrétiser, l'approbation du public et sont nécessaires au progrès de Laval :

- **La création d'un centre-ville doté de tous les équipements indispensables à la vie collective, centre qui sera le lieu de rencontre et d'échange sur le plan culturel, commercial et éducatif.**
- **La mise en place d'un service rapide de transport en**

Voir LAVAL en page 6

La CECM aurait pu démolir des taudis plutôt que des maisons encore solides

par Florian BERNARD

Les citoyens de St-Louis-de-France, dans le centre-ville, ont demandé à la Commission des écoles catholiques de Montréal de divulguer les raisons précises qui motivent sa décision de démolir une cinquantaine de bonnes maisons plutôt que des taudis.

Le président du Comité des citoyens de St-Louis-de-France, M. Damien Lévis, soutient que l'emplacement choisi par la CECM pour construire une nouvelle école anglophone dans le secteur ne correspond aucunement à la logique et ne sert, en aucune façon, ni les intérêts de la CECM ni ceux des citoyens du quartier.

Il a expliqué que la CECM démolira 50 maisons en excellente condition, pourvues de façades en pierre, planchers de bois franc, eau chaude et froide, soliveaux solides, etc. les loyers mensuels de ces maisons varient de $60 à $75 par mois.

Ces maisons sont situées dans le secteur borné par les rues De Bullion, Hôtel-de-Ville et Napoléon. Pourtant, d'expliquer le président, à quelques pas de là seulement, abondent de nombreux taudis que la CECM aurait pu exproprier. Dans ce dernier secteur, tout près du premier, la CECM possède déjà une vieille école vétuste, perdue au milieu des taudis. Selon le Comité des citoyens, la CECM aurait dû exproprier les vieux logements qui se trouvent dans le quadrilataire formé par les rues St-Dominique, Roy, Colonial et des Pins.

Le président du comité, M. Lévis, précise encore que la CECM aurait pu exproprier dans un autre secteur vétuste, celui formé des rues De Bullion, Hôtel-de-Ville et des Pins. Il se demande pourquoi la CECM tient tellement à démolir de bonnes maisons solides à quelques pas seulement d'une concentration de maisons centenaires qu'il faudra, tôt ou tard, démolir. Il soutient que l'expropriation de ces vieilles maisons aurait coûté moins cher et aurait réellement servi le quartier.

Montréal doit faire quelque chose

Les citoyens de St-Louis-de-France ont réfuté les affirmations du président du comité exécutif de Montréal, M. Lu-

Voir CECM en page 6

20 municipalités, y compris Montréal, devront verser plus de $18 millions à la CTM

par Raymond MASSE

Y compris la métropole même, les 20 municipalités desservies par la Commission de transport de Montréal doivent débourser cette année la somme totale de $18,366,371.56.

Et cela "dans les 30 jours", à compter d'hier, jour d'une importante assemblée du conseil de la Corporation de Montréal métropolitain, au 10e étage de l'édifice Valiquette, rue Ste-Catherine est.

En effet, a-t-on appris, l'intérêt et l'amortissement (du 1er mai 1967 au 30 avril 1968) des emprunts contractés par la ville de Montréal en vue de la construction et de l'équipement du métro, un montant de $16,280,561.56, ainsi que le déficit de la CTM pour l'exercice financier terminé le 30 avril 1967) de $2,085,810, constituent un grand total de $18,366,371.56, total qui doit être réparti, selon la loi, entre les 20 municipalités desservies par cet organisme de transport en commun.

Pour sa part, la ville de Montréal doit écoper, au total, de $11,594,708.39 (évaluation imposable : $5,256,474,196).

Compte tenu de l'évaluation imposable uniformisée en vigueur le 15 octobre dernier dans chacune des 19 autres municipalités desservies, ces municipalités écoperont respectivement de (entre parenthèses : l'évaluation imposable uniformisée) :

Anjou : $303,759.58 ($137,709,748) ;
Côte-St-Luc: $350,925.24 ($159,092,355) ;
Hampstead : $144,035.27 ($65,298,555) ;
Jacques-Cartier : $121,832.10 ($55,232,722) ;
Lachine : $453,609.48 ($205,644,371) ;
LaSalle: $503,088.39 ($228,075,690) ;
Longueuil : $174,909.54 ($79,295,436) ;
Montréal - Est : $247,020.32 ($111,986,941) ;
Montréal - Nord : $431,880.47 ($195,793,500) ;
Montréal - Ouest : $97,257.18 ($44,091,653) ;
Mont-Royal: $638,314.92 ($289,380,793) ;
Outremont : $270,106.23 ($122,452,964) ;
Pointe-aux-Trembles : $229,717.63 ($104,142,747) ;
St-Laurent: $944,149.28 ($428,031,147) ;
St-Léonard: $391,181.48 ($177,342,568) ;
St-Michel : $450,097.24 ($204,052,095) ;
St-Pierre : $61,938.19 ($28,079,750) ;
Verdun : $380,788.19 ($172,630,755) ;
Westmount: $577,052.44 ($261,607,379).

Les certificats respectifs du directeur du Service des finances de la ville de Montréal, M. Lactance Roberge, et du président et gérant-général de la CTM, M. Lucien L'Allier, sont annexés aux rapports soumis hier à l'approbation du conseil de la CTM.

élégance et confort
combinés dans un vêtement de base qui vous assure ce
SUPPORT ADDITIONNEL
Un vêtement léger conçu spécifiquement pour donner tout le confort désiré, amincir les hanches et supporter solidement votre dos. Flexible en tous sens — ne gêne aucun mouvement.
Pour un ajustement parfait, consultez l'une de nos techniciennes diplômées
845-7251
Nous vendons des chaises roulantes
PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE — PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
916 est, rue Ste-Catherine

UTILISEZ VOS MURS...
Ce système de rayonnage pratique et ingénieux est une excellente solution au rangement de vos livres, bibelots, disques ou mille autres objets. Il est facile à installer, prend peu d'espace, convient à toutes les pièces de votre maison. A tous points de vue, vous ferez une bonne affaire... Un de nos sept décorateurs-ensembliers vous aidera à déterminer, parmi les 48 éléments qui composent ce système, lesquels vous seront les plus utiles.
En teck ou en noyer, au même prix raisonnable.
LIVRAISON ET INSTALLATION IMMEDIATES
Viau, Morisset inc.
720 boul. Décarie à St-Laurent 747-9221
OUVERTS JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'A 21.30
Succursale : Galerie des Boutiques, Place Bonaventure 878-3328
à partir du 30 nov. tous les soirs jusqu'à 21 h.
Stationnement à la porte, facilités de paiements
Livraison gratuite jusqu'à 100 milles

LOUEZ
Nos outils et notre équipement
Nous louons tout genre d'outillage pour
• Domicile
• Industrie
• Construction
MAINTENANT 2 MAGASINS
3185 boul. Pitfield
Montée de Liesse, nord, St-Laurent
Sortie 13 nord Trans-Canada
Perco LTD.
5272, boul. St-Laurent
OUVERT LE VENDREDI SOIR jusqu'à 8 heures
Samedi jusqu'à midi
331-7550

FAUCHER
RUE
BEAUBIEN
TELEVISEUR portatif 17"
PHILCO
Modèle 2708
Rég. $184.95
$149.95
17"
Plusieurs autres aubaines à des prix toujours FAUCHES
273-4241
N. FAUCHER LTÉE
LE ROI DU MEUBLE
222 EST BEAUBIEN

La NOUVELLE
BOTTE DE NEIGE
d'allure européenne
Botte de neige élégante faite de suède de qualité, semelle de crêpe et intérieur en chaude laine. Noir, brun ou vison. Pointures : 5 à 10½.
$22.95
STATIONNEMENT GRATUIT
A DEUX PAS DE LA SORTIE DU METRO JEAN-TALON OU MONT ROYAL
Louis Deslauriers Ltée.
H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA.1-3184
4029 Ontario E., LA.1-9414

Le père du jeune Kidd est allé identifier son fils au Missouri

Un religieux anglican de Mont-Royal, le Rév. Donald W. Kidd, doit se rendre incessamment aux Etats-Unis pour établir si, comme on l'appréhende, deux cadavres percés de balles de revolver et découverts dimanche près de Buffalo, dans l'Etat du Missouri, sont ceux de son fils Bertram, 20 ans, et d'une jeune fille de 21 ans, Marjorie Sharp, de Montréal, qui ont disparu ensemble après avoir quitté le Mexique le 18 septembre pour regagner le Québec.



Marjorie Sharp et Bertram Kidd

Le jeune Kidd étudiait les Sciences à l'université McGill tandis que son amie avait obtenu l'été dernier un diplôme dans la même institution.

Les corps gisaient nus à quelque 25 pieds l'un de l'autre lorsque, dimanche après-midi, un fermier les a trouvés dans un champ de soya bordant la grande route no 65, à environ un quart de mille de l'habitation la plus proche, près de Buffalo, une ville de 1,500 habitants située à 30 milles au nord de Springfield, dans la partie méridionale du Missouri.

Les policiers mandés sur les lieux de la pénible découverte ont rapidement constaté les blessures des trois balles de calibre .38 à la tête du corps qu'on croit celui du jeune Kidd, et les dégâts d'un autre projectile semblable au crâne du second cadavre.

A faible distance des dépouilles se trouvaient des vêtements sur lesquels apparaissent non seulement des marques de confection canadiennes, mais aussi, sur l'un d'eux, le nom de Bertram Kidd. Des lunettes ont aussi été ramassées sur la scène et, selon le chef de la police de Mont-Royal, M. Walter Boyle, la composition des verres concorderait avec une prescription fournie au jeune homme par un opticien de la métropole. On s'attend d'autre part que l'examen de la dentition des morts, dont l'état de décomposition ne permettra pas de dire s'il y eut viol, apporte des éléments déterminants dans l'identification des victimes.

Les policiers n'ont trouvé ni argent, porte-monnaie, sac à main, ni bijoux près des corps, alors que le Rév. Kidd a fait savoir que son fils portait une somme de $200 en mandats-poste.

Le shérif-adjoint du comté de Dallas, Ernie Bennett, qui participe à l'enquête, s'est dit d'avis que les indices relevés étaient virtuellement nuls. "Les cadavres, quatre balles, les vêtements et la carte d'un citoyen de West Memphis, Arkansas, qui a transporté deux auto-stoppeurs de la frontière du Mexique à celle de l'Oklahoma et du Texas. C'est tout ce que nous avons jusqu'ici", a-t-il dit.

Si les jeunes gens ont été abattus à l'endroit où on les a découverts, personne ne semble avoir entendu les cris qu'ils auraient pu lancer. Quant à retrouver des traces d'automobile ou autres entre les corps et la route no 65, laquelle est des plus fréquentées, il ne faudrait pas y songer : le double meurtre remonterait à plus de deux mois et les intempéries ont effacé toute empreinte dans la terre.

André Daoust s'avoue coupable de tentative de meurtre, d'enlèvements et d'une kyrielle d'autres crimes

par Maurice MORIN

Au début de la deuxième journée d'un procès qui menaçait d'être très long devant les jurés aux Assises, André Daoust, âgé de 25 ans, un "desperado", que la police avait considéré, un certain temps, comme un des individus les plus recherchés au pays, a décidé hier de se reconnaître coupable sous une accusation de tentative de meurtre sur la personne de M. Clifford Racicot, atteint d'une balle de revolver à l'abdomen, au cours d'un hold-up perpétré à la Caisse populaire de Saint-Léonard-de-Port-Maurice, le 27 mai 1965.

Et ce n'est pas tout. Daoust, un être jugé très dangereux, a, de plus, avoué, devant le juge Ignace-J. Deslauriers qui présidait l'instruction, avoir commis ledit hold-up au montant de $11,341, d'avoir enlevé et séquestré le gérant de la Caisse, M. Claude Poitras, et aussi de s'être "emparé" de Mlle Lise Paquette, une caissière, et de les avoir, tous deux, forcés à monter dans leur voiture... l'automobile des fuyards, après le sensationnel et dramatique hold-up ponctué de nombreux coups de feu, provenant de revolvers et de mitraillettes.

Et ce n'est pas encore tout. Il a admis s'être évadé au moment où il était sous garde à l'hôpital Saint-Luc, le 16 juin 1965. Il avait été repris le 2 novembre de la même année.

Daoust a ensuite reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir porté un déguisement, soit une cagoule et d'avoir été en possession, lorsqu'il a été appréhendé, d'un véritable arsenal d'armes à feu de toutes sortes.

Dans tous les cas, Daoust recevra sa sentence le 7 décembre prochain et d'ici là, Me Nikita Tomesco, qui le représentait, et Me André Leroux, procureur de la Couronne, feront au tribunal les observations quant au quantum de la peine à être infligée.

Pour tentative de meurtre et vol à main armée, Daoust est passible du pénitencier à vie.

Lors de ses comparutions antérieures aux Assises, Daoust avait fait des siennes et il avait même fallu lui mettre les chaînes... aux pieds. Hier et aujourd'hui, il semblait plus calme et plus "adouci" et nous avons remarqué qu'il avait les pieds . . . libres, mais il était encadré de solides et costauds agents de la Police provinciale.

3 hold-up et 2 vols avec violence: $6,312

La métropole a été la scène de trois vols à main armée, dont l'un a rapporté $2,936 à son auteur, et de deux vols avec violence, entre 6 h. et 10 h. 55 hier soir, totalisant un montant évalué à $3,376.

Deux individus ont attaqué une jeune fille à coups de poing dans le dos, vers 6 h. hier soir, rue Clark, et ils ont pris la fuite avec son sac à main qui contenait $75.

La jeune fille, qui habite au 5264, rue Clark, a été attaquée près de chez elle.

Deux cagoulards ont commis un hold-up de $285, vers 7 h. 30, alors qu'ils ont fait irruption dans la pharmacie Bel-Air, située au 2098 est, rue Sauvé. Sous la menace de leurs armes (un revolver et un fusil à canon scié), ils ont forcé le propriétaire, M. Jean-Guy Faulkner, à leur remettre le contenu de sa caisse.

Un bandit solitaire, armé d'un fusil à canon coupé, et chaussé du mauvais bout d'un bas de nylon, s'est emparé d'une somme évaluée à $2,936, vers 7 h. 55, à la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal, située au 5000, rue St-Denis.

Il a fait feu à trois reprises dans le plafond et a pris la fuite à pied. Personne n'a été blessé.

Un messager à l'emploi de la pharmacie L'Archevêque, située au 7700, rue St-Hubert, Daniel St-Jacques, 14 ans, a été attaqué, vers 8 h. 15, par six jeunes gens âgés de 14 à 16 ans, en face du 7865, rue Henri-Julien.

Avant de lui voler $20, ses assaillants l'ont roué de coups de poing et de coups de pied à la figure et par tout le corps.

La librairie Adam, située au 3887, rue Adam, a reçu, vers 10 h. 55 hier soir, la visite de deux bandits armés d'un revolver qui ont pris la fuite avec une soixantaine de dollars.

Le patronage ne s'applique pas à Montréal

"Le patronage que j'ai dénoncé dans l'embauchage et la promotion des pompiers ne s'applique pas à la ville de Montréal."

Telle est la précision qu'a tenu à apporter le président de la Fédération des pompiers professionnels du Québec, M. André Plante, après avoir appris que sa déclaration avait causé un "certain remous" à l'hôtel de ville.

M. Plante, en effet, en plus d'être président de la Fédération des pompiers du Québec, est lieutenant, membre du Service d'incendie de Montréal et président de l'Association des pompiers de Montréal.

M. Plante s'est déclaré très satisfait du système actuel de promotion "un mélange d'ancienneté et de compétence", ce qui n'empêche pas qu'on puisse l'améliorer, ainsi que des conditions d'embauchage.

Il a de plus tenu à préciser qu'aucune des promotions récentes dans le service montréalais n'était pas méritée et que, par conséquent, il ne visait personne.

Il ne retire toutefois aucune de ses déclarations en ce qui concerne la "majorité" des autres villes de province.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 3

commun interne relié aux réseaux externes existants ou futurs.

● L'implantation d'un réseau d'autoroutes urbain relié en réseau d'autoroutes régional facilitant le transport individuel.

On voit, de dire M. Ploegaerts, "que nous sommes loin déjà du concept traditionnel des villes-banlieues qui prévalait encore il y a trois ans dans les diverses municipalités qui constituaient l'île Jésus."

Les efforts, toutefois, doivent être poursuivis, car une population de quelque 200,000 âmes en pleine expansion et un territoire de quelque 95 milles carrés dont à peine 25 p. cent est développé, la ville de Laval dispose d'un potentiel formidable et, selon l'urbaniste, elle se doit de jouer un rôle important dans l'équilibre de la région métropolitaine.

Un phénomène exceptionnel

Selon M. Ploegaerts, la situation de l'île Jésus par rapport à l'île de Montréal constitue "un phénomène suffisamment exceptionnel dans un milieu métropolitain pour justifier des solutions urbanistiques particulières".

"La fusion administrative des 14 municipalités originelles de l'île Jésus, dit-il, a été l'acte fondamental qui lui a donné une conscience collective et lui a révélé par le fait même son potentiel de développement".

L'urbaniste fait remarquer que le territoire de Laval, dont la superficie est plus grande que celui de la ville de Montréal, offre en outre le grand avantage, du point de vue de la planification urbaine à long terme, d'avoir des limites administratives coïncidant avec les limites géographiques naturelles.

Quel sera l'avenir de Laval ?

Comment la ville de Laval va-t-elle utiliser ce territoire immense dont elle dispose ?

La réponse, de dire M. Ploegaerts, ne peut être cherchée uniquement à Laval; elle se situe au niveau de la région métropolitaine toute entière où Laval a aussi un rôle à jouer.

Si la ville de Laval se trouve à l'écart du grand axe de développement économique constitué par le St-Laurent et la voie maritime, elle offre par contre l'avantage d'être le premier centre domiciliaire de l'axe de développement résidentiel formé par les Laurentides.

Ceci semblerait confirmer, au niveau régional tout au moins, une tendance du développement de la fonction résidentielle et récréative. Au niveau local, les tendances sont beaucoup plus complexes et s'orientent vers un équilibre des fonctions urbaines impliquant des utilisations mixtes, industrielles et commerciales capables d'absorber une partie importante de sa population active.

"En effet, de faire remarquer le chef de la Division du plan directeur de Laval, **l'immensité du territoire de Laval qui pourrait, même avec les normes de densité très faibles actuellement en usage, abriter aisément plus d'un million d'habitants, ne peut se développer uniquement comme une vaste banlieue dépendant de Montréal pour toutes ses activités tertiaires. Il faut qu'elle dispose de ses propres centres d'intérêts engendrant des activités qui lui sont propres au lieu d'être tributaire de celles de l'extérieur.**

L'urbaniste conclut en disant que **les dimensions de Laval par rapport à Montréal, sans conséquence dans le moment présent, risquent de devenir une menace dans l'avenir** si les options fondamentales de son mode de développement ne sont pas formulées dès à présent."

Ces options, selon M. Ploegaerts, devraient atteindre le double objectif suivant :

● **Laval doit affirmer sa vocation résidentielle en absorbant le surcroît de population en provenance de Montréal.**

● **Laval doit intégrer toute cette population nouvelle en l'annexant à son milieu propre à l'aide de tous ses équipements complémentaires.**

CECM

SUITE DE LA PAGE 3

cien Saulnier, affirmations selon lesquelles cette affaire ne concerne que la CECM. M. Lévis a déclaré que les responsables de la CECM ont dû consulter les urbanistes de la ville avant d'arrêter leur choix sur le secteur en question. Il soutient que ces mêmes urbanistes, au service de la ville, ont le devoir d'informer les autorités de l'illogisme de la situation. La ville de Montréal, a poursuivi M. Lévis, peut et doit intervenir dans cette affaire.

Les citoyens concernés ont déclaré qu'ils ne s'opposent pas à la construction de cette école. Ils reconnaissent que cette école est un besoin vital. Ils veulent tout simplement que le CECM évite de démolir une cinquantaine de maisons en bonne condition alors qu'il serait facile d'exproprier des taudis dans un secteur situé à quelques pas du premier.

CONSEILLERS

SUITE DE LA PAGE 3

Pierre Lorange, Yvon Lamarre, Fernand Desjardins, J. Benoit Bourque, J. Omer Roy, Claude Durivage, Paul-Emile Robert, Jean-Paul Bonin, Roland Bourret, Jacques Brisebois, Jean Guillet, Roger Sigouin, Lucien H. Gagné, Angelo Anfossi, Albert Collette et Guy Lacoste.

Si on exclut les six membres du comité exécutif qui n'avaient pas à appuyer le projet puisqu'ils seront appelés à l'étudier plus en profondeur, on en arrive à un total de 25 conseillers sur 42 qui veulent la municipalisation du port.

Le diable vient chez les riches, mais chez les pauvres, il vient deux fois.

Proverbe suédois

Montréal en bref



par GERMAIN TARDIF

Cours de formation pour les chauffeurs de taxi

● Les aspirants chauffeurs de taxis qui ne se sentent pas assez forts en français ou en anglais ou qui ne connaissent pas suffisamment la ville de Montréal peuvent améliorer leur savoir en prenant des cours spéciaux gratuits donnés par la CECM. Ces cours, préparés par le Service de l'éducation des adultes de la CECM, en collaboration avec la police de Montréal, sont financés par le ministère provincial de l'Education. La série de cours de français ou d'anglais et de topographie est d'une durée totale de 63 heures réparties en sept semaines, à raison de trois heures chaque soir, trois soirs par semaine. La présente série a débuté le 30 octobre et se terminera au début de décembre. 218 personnes y sont inscrites. Les cours se donnent à l'école John F. Kennedy, à St-Michel. Pour obtenir un permis de chauffeur de taxi, le candidat doit subir un examen de la police de Montréal. Cet examen a, entre autres buts, celui de démontrer que l'aspirant connaît suffisamment les deux langues officielles et la ville de Montréal. De nouveaux cours recommenceront, au début de 1968, quand le nombre des inscriptions sera jugé suffisant, c'est-à-dire lorsqu'il dépassera 200.

D'Iberville au Musée militaire et maritime

● Radio-Canada a remis au Musée militaire et maritime de Montréal les maquettes qui ont servi au tournage de la série télévisée D'Iberville, oeuvres de Jean-Paul Boileau et Frédérick Back. Le don comprend, entre autres, un modèle réduit, mais quand même imposant du "Pélican", le navire de D'Iberville. La remise officielle s'est déroulée, lundi soir, au Centre international de radiotélévision de la Cité du Havre. Il convient de signaler que le Musée militaire et maritime de Montréal est une institution privée située dans l'île Ste-Hélène dont l'unique propriétaire fut la famille D'Iberville avant de passer à la ville de Montréal.

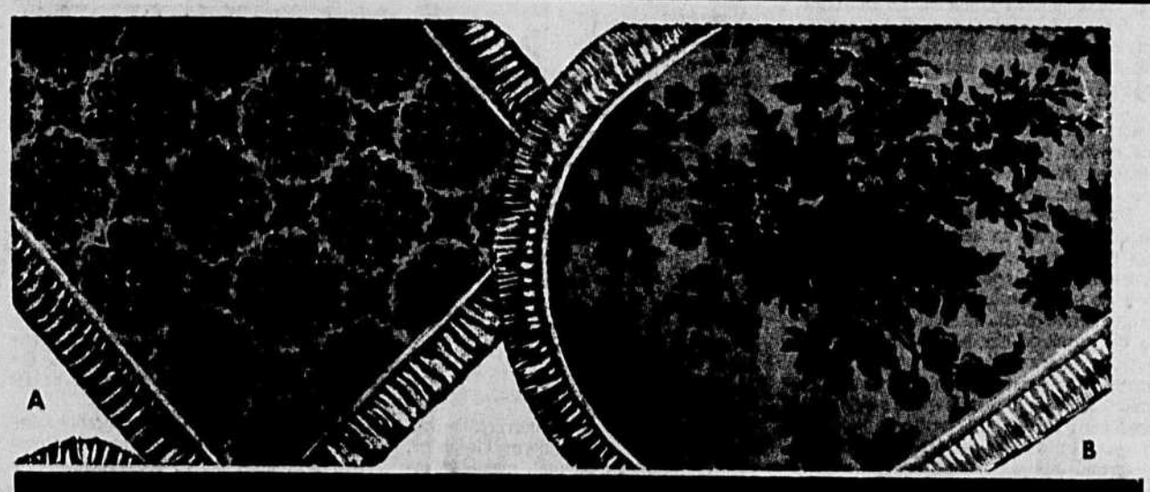
Miron dément la rumeur de fermeture pour l'hiver

● La compagnie Miron ne fermera pas ses portes durant la saison d'hiver. C'est ce qu'a déclaré le vice-président adjoint de cette entreprise, M. Jacques Langevin. Ce dernier faisait écho à une rumeur qui n'était pas sans inquiéter les employés de la compagnie. M. Langevin a toutefois admis qu'il y a un ralentissement dans la construction en cette période de l'année, ce qui nécessite, évidemment, une mise à pied temporaire de quelque 500 hommes sur 2,000.

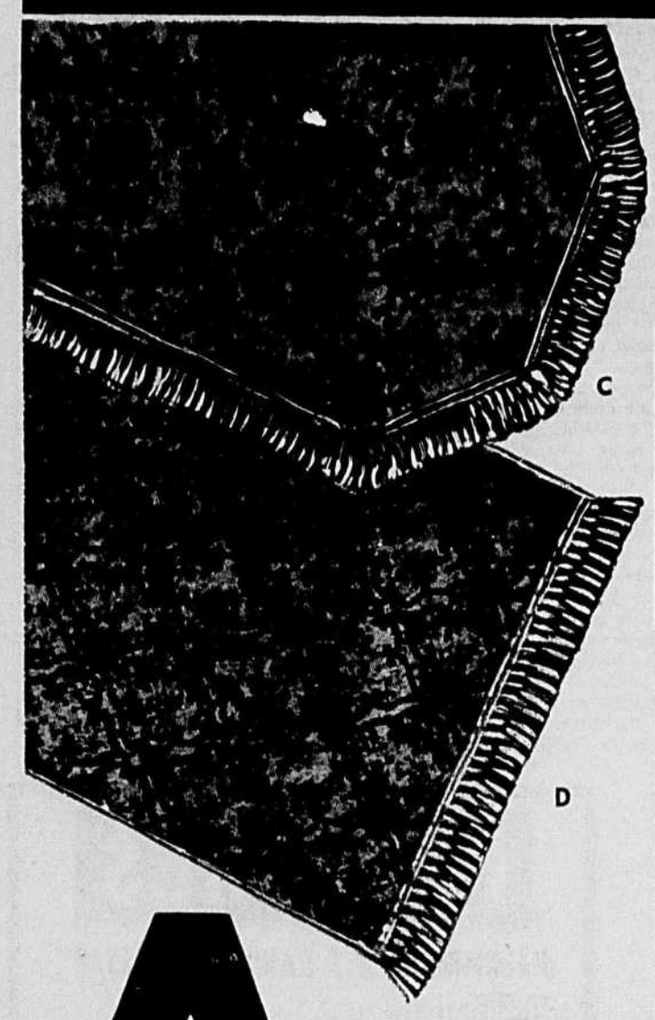
Buffet d'après-spectacle à la Place des Arts

● La direction de la Place des Arts a décidé de faire une expérience d'intérêt pour les habitués. Ceux-ci pourront, à partir du 9 décembre, se restaurer à un buffet qui sera servi, moyennant une somme très raisonnable, mais qui n'a pas encore été déterminée, au Piano Nobile, après les spectacles, c'est-à-dire vers 11 h. ou 11 h. 30 du soir. Vins et liqueurs seront également disponibles. "C'est un essai qui durera un mois", a expliqué le directeur de la Place des Arts, M. Gérard Lamarche. S'il a du succès, nous continuerons." Le menu comprendra fromages, pâtés maison, grillettes et autres mets légers et sera préparé par le Buffet St-Charles. Si cette innovation a du succès, il n'est pas impossible que l'on en fasse l'essai avant les spectacles pour permettre aux gens qui n'ont pas eu le temps de dîner de se faire un "petit fond".

Mangez du beurre MY COUNTRY fabriqué par Laurentien
le beurre non salé... le préféré de tous... en vente dans tous les bons magasins.
TELEPHONE 937-7820



Vous pouvez maintenant vous offrir la carpette de vos rêves pour votre maison!
CHOIX DE 20 PATRONS, 4 FORMES, TOUTES GRANDEURS!



Voyez les tapis d'Acrilan "Designer Gallery" par Alexander Smith

SEULEMENT $29.95 avec frange
POUR LE MODELE D
Aussi en grandeurs allant jusqu'à 12' x 18'

Vous avez vu des carpettes dans les magazines de décoration — au prix de $29.95 pour une grandeur de 27" x 60" — et même encore plus dispendieuses! Maintenant vous pouvez vous procurer ces belles pièces décoratives à une fraction du prix de ces carpettes de grand style en achetant un tapis à bordure frangée de notre collection "Designer Gallery" d'Alexander Smith. Elles sont toutes tissées en fibre acrylique d'Acrilan et sont disponibles en plusieurs patrons convenant ainsi à tous les décors... tels que Colonial, Méditerranéen, Contemporain ou Traditionnel. Choix de plusieurs dimensions à partir de la petite carpette jusqu'à grandeur de la pièce, toutes finies avec une épaisse frange qui ajoute une note d'élégance. Venez dès aujourd'hui, vous reconnaîtrez celle qui convient à votre maison en les voyant!

ACRILAN
fibre acrylique de Monsanto

HEURES D'AFFAIRES :
9 h. à 6 h.; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.
Samedi jusqu'à 5 h.

GRANDES FACILITES DE STATIONNEMENT

GUY RIOPEL LTEE
tapis
linoléum
tuiles

SERVICE A DOMICILE GRATUIT — TERMES FACILES

2553 EST, rue FLEURY Tél.:381-8839

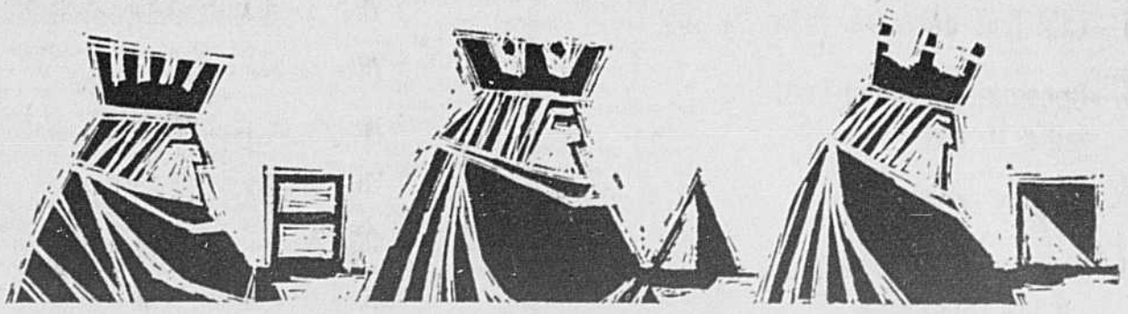
BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays.
MARION, ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal 25
Téléphone 288-2152

Les cadeaux des Rois mages se voulaient l'expression de l'admiration

Pour donner le cadeau qui saura plaire visitez l'exposition "Cadeaux de Noël": vous y verrez ce qu'on a conçu de mieux chez nous pour l'occasion.

Conseil national de l'esthétique industrielle
Ministère de l'Industrie
Ottawa

22 novembre—30 décembre
Centres DESIGN CANADA
Place Bonaventure, Montréal
131 ouest, rue Bloor, Toronto
10h30 à 18h
(sauf le dimanche)
Le jeudi, le Centre DESIGN CANADA de Toronto est ouvert de 10h30 à 21h.



Un membre de l'équipe du McGill Daily poursuit... l'Université !

L'étudiant John Fekete, l'un des journalistes impliqués dans l'affaire du McGill Daily qui a créé de la sensation au début de ce mois par suite de la parution d'un article que les autorités ont jugé inacceptable, a mis en doute hier la compétence de l'université McGill à juger de son cas.

Le réclamant poursuit l'université McGill, son comité de discipline et les professeurs, membres de ce comité. Il demande contre ce comité l'émission d'un bref d'évocation.

La journée d'hier a été consacrée, en division de pratique de la Cour supérieure, à l'instruction de cette procédure en vue d'empêcher toute initiative de la part des intimés à son égard.

Le juge Jean-St-Germain, de la Cour supérieure, a pris l'affaire en délibéré et rendra jugement incessamment. La discussion a porté sur la validité dans les circonstances de l'émission d'un bref d'évocation.

Me Claude-Armand Sheppard, qui représentait le demandeur, a soutenu que le tribunal avait juridiction d'évoquer la cause, le comité de discipline de McGill exerçant une fonction quasi-judiciaire contre laquelle la procédure réclamée peut être admise.

Mes Thomas Montgomery et Peter M. Laing qui représentaient McGill ont soutenu la négative. Ils ont affirmé que l'Université avait le contrôle de ses affaires intérieures et qu'il n'appartenait pas au tribunal d'intervenir.

Me Sheppard a maintenu que la Cour supérieure a une surveillance sur les tribunaux de juridiction inférieure et que le comité de discipline est sujet à sa juridiction, même si ce n'est pas une cour en sens strict.

Le comité de discipline, déclare Me Shephard, exerce une fonction quasi judiciaire. Ses membres ont un pouvoir délégué de l'Université, il s'agit du comité du sénat.

La meilleure preuve de son pouvoir judiciaire Me Sheppard la voit dans les règlements qui mentionnent le mot adjudication.

Me Montgomery fait l'historique de l'Université McGill pour démontrer qu'elle possède le contrôle de ses affaires intérieures qui ne peuvent être déterminées par les tribunaux. L'Institution débuta par l'octroi d'une charte accordée par George III, en 1821, tout comme les autres universités qui dépendaient de Westminster. On mentionne dans la charte qu'il y aura des visiteurs, lesquels avaient les fonctions de gouverneurs.

En 1852, nouvelle charte et l'on dit que le gouverneur du Canada sera le seul visiteur.

Aujourd'hui les pouvoirs sont établis également par une charte et déterminés par statut.

Me Montgomery soutient, selon une jurisprudence, que McGill n'est pas une corporation privée, mais qu'elle est régie par un statut, ce qui l'empêche d'être sujette à la situation des corporations privées.

Selon Me Peter M. Laing, le juge, ne peut autoriser l'émission du bref, à moins qu'il ne soit convaincu que les faits allégués justifient les conclusions.

Il affirme qu'après avoir examiné l'affidavit et l'interrogatoire, il lui est impossible d'accorder les conclusions.

D'après l'interrogatoire de Fekete, on constate qu'on n'a discuté que des questions de principes et qu'on n'a aucunement discuté des faits. Selon le code de discipline des étudiants on aurait pu lui demander d'expliquer sa conduite, mais on ne l'a pas fait.

Me Laing soutient que le rapport des relations entre étudiants et l'Université est contractuel et conclut que la procédure devant le comité n'est pas comme celle suivie devant nos cours de justice.

Gauthier et Laplante acquittés

A cause d'un manque d'identification, le juge Armand Sylvestre n'a retenu l'accusation de tentative de vol avec effraction que contre Marcel Joly et a acquitté Léo Gauthier et Claude Laplante lundi après-midi.

Mme Georges Bélanger, propriétaire d'un restaurant au 10,289 rue Papineau, avait déclaré avoir vu une auto "suspecte" et trois maraudeurs s'approcher de la porte de son établissement... et même "jouer" avec la serrure.

Elle a dit avoir signalé la chose à la police et elle a décrit du mieux qu'elle a pu l'auto des "aspirants" cambrioleurs : mais elle ne pouvait les voir que de sa fenêtre du deuxième étage.

Les policiers réussissaient à arrêter l'auto conduite par un nommé Laplante non loin du restaurant Bélanger. Dans cette auto, ils trouvaient des rossignols, des passe-partout, de "petites broches crochies" et autres outils qui motivaient une accusation de possession d'outils de cambrioleurs.

Cependant, Mme Bélanger, convoquée à une "confrontation" au quartier général de la police ne reconnut que Joly.

Me Jean Salois, en défense, contre-interrogea longuement Mme Bélanger et dit ensuite qu'il ne présenterait pas de défense pour Léo Gauthier.

Le juge Sylvestre condamna Joly à un mois d'emprisonnement, mais acquitta Gauthier et Laplante. Il se dit d'accord avec Me Salois : parce qu'il n'y a contre eux "qu'une preuve de circonstance, qui n'est pas compatible seulement avec la culpabilité".

C'est ce que la justice appelle le bénéfice du doute.

Randolph subira son examen volontaire

Pernard Randolph, un individu qui est depuis longtemps spécialisé dans la vente et la distribution du "matériel pornographique", si l'on s'en tient aux déclarations de la police et aux nombreuses accusations pendantes contre lui, a été cité à son examen volontaire sous une accusation de ce genre, hier après-midi, par le juge Paul Hurteau.

Dans ce cas, c'étaient des photos-couleurs fort réussies et deux films huit-millimètres que le prévenu avait livrés ou fait livrer à des représentants de la P.P., au terme d'une longue enquête à laquelle le ministère américain des postes avait étroitement collaboré.

les tribunaux

Une avocate débute comme procureur de la Couronne

Pour la première fois dans les annales judiciaires du Québec et de la métropole, une avocate, Me Lise Pominville, a plaidé comme procureur permanent de la Couronne. On sait qu'elle a été nommée à cet important poste il y a une quinzaine de jours.

Son adversaire n'était autre que Me Jean-Guy Boilard, lui, un ancien procureur de la Couronne.

Il représentait Italo Nonni, âgé de 26 ans, qui était inculpé d'avoir causé des lésions corporelles à un compatriote... avec un canif, lors d'une querelle... autour d'une table de billard.

L'avocat de la défense a tout d'abord félicité sa jeune confrère de représenter si dignement... la Couronne et par le fait même la reine, puis il a réussi à faire acquitter son client, devant le juge Henri-Masson Lorranger, après avoir plaidé "légitime défense"... de la part du prévenu.

Il fit entendre quelques témoins dont Nonni qui a affirmé "s'être défendu après avoir été attaqué et atteint d'un solide coup de poing à la bouche."

"Publicistes" qui n'auraient pas trop travaillé pour les... missions

Deux "publicistes" dans la trentaine, qui voulaient peut-être récupérer les sous versés aux "petits Chinois" alors qu'ils étaient écoliers, ont comparu devant le juge Redmond Roche, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir frustré le public d'une somme de $5,500 entre le 15 septembre et le 15 novembre dernier.

Et ce en appelant à la charité des bonnes âmes pour "Nos frères en mission".

C'était d'ailleurs là le nom de la revue prétendûment missionnaire pour laquelle ils travaillaient, et pour laquelle ils recueillaient force publicité à prix très fort.

Ce dont on ne semble pas du tout sûr, présentement, c'est que les sommes recueillies aient jamais servi, d'une façon ou d'une autre, à l'évangélisation de quelque païen que ce soit.

En cour, les deux prévenus, Gérard Bourget, de la rue Marquette, et Samuel Jessems, de la rue Lincoln ont nié toute culpabilité, et leur procureur a obtenu leur libération sous un dépôt de $200 en expliquant que ces messieurs avaient apporté leur pleine collaboration à la police dans son enquête, et qu'ils s'étaient d'ailleurs livrés eux-mêmes à celle-ci, hier matin, lorsqu'ils avaient appris qu'on voulait porter des accusations contre eux.

Il soumit par ailleurs que ses clients avaient un contrat en bonne et due forme avec un certain Dufaut, de Québec, l'éditeur de "Nos frères en mission", et que, pour leur part, ils n'avaient jamais eu l'impression de faire autre chose qu'oeuvre pie.

REMARQUEZ
IMPORTED FROM SWITZERLAND

N'AVONS-NOUS PAS RAISON D'ÊTRE FIERS...

Après 15 mois seulement, Ben Berke Ltd.

OUVRE DEMAIN UN 15e MAGASIN

au 1279 est, rue MONT-ROYAL

entre CHAMBORD et BREBEUF



Ben Berke LTD. vous offre le choix de:

COMPLET et PANTALON

VESTON SPORT et PANTALON

COMPLET TUXEDO

FAITS SUR MESURE

Plus de 1,000 différents tissus, importés et domestiques. Chaque vêtement est taillé individuellement et confectionné selon vos propres spécifications, à nos propres ateliers. Vous bénéficiez des avantages que procure un fort volume de ventes à profit très réduit. Nous vous garantissons entière satisfaction ou nous vous remboursons sans discussion.

UN SEUL PRIX $60 ni moins, ni plus

Venez célébrer notre ouverture et épargnez $20

PALETOT D'HIVER $40

PRET A PORTER. Tissus laine importés des meilleures filatures d'Angleterre. Nouveaux modèles courts. Se vendant normalement $60 chez Ben Berke; $85 partout ailleurs.

OFFRE VALABLE JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI
A CE MAGASIN SEULEMENT

Moyennant l'achat d'un complet Ben Berke à $60

Ben Berke Ltd.

1279 est, rue MONT-ROYAL

(entre CHAMBORD et BREBEUF)

Achetez avec un compte courant ou budgétaire credico

OUVERT JUSQU'A 9 H. P.M.
JEUDI ET VENDREDI

Il est nécessaire d'intégrer les omnipraticiens au milieu hospitalier

par Gilles RACINE

L'intégration des omnipraticiens au milieu hospitalier se pose comme une exigence pour la société québecoise et la socialisation de la médecine.

Ce n'est pas la première fois que ce problème est débattu, mais hier soir, à l'hôpital Santa Cabrini, six médecins, détenant des postes officiels, se sont prononcés, au cours d'une séance académique de la Société médicale de Montréal, en faveur de cet objectif comme seul et unique instrument valable, actuellement d'un enseignement médical continu.

Certains panelistes, tel le Dr Eugène Robillard, vice-doyen de la Faculté de médecine, qui a précisé qu'il exprimait des vues personnelles, ont soutenu qu'il ne devait plus exister deux sortes de médecins, mais une seule ayant pour caractéristique l'excellence.

L'intégration au milieu hospitalier de l'omnipraticien ou médecin de famille permettrait à celui-ci, semble-t-il, de participer à un enseignement médical continu, au sens où l'hôpital constitue un centre de recherche et d'avancement technologique médical.

Les panelistes (outre le Dr Robillard, le Dr Jean Mathieu, gouverneur du Bureau provincial de médecine, le Dr André Lanthier, chef du service de médecine de l'hôpital Notre-Dame, le Dr Osman Gialloreto, médecin-chef de l'hôpital Santa Cabrini, le Dr Georges Boileau, de l'hôpital général Fleury, et le Dr Gilles Desrosiers, de St-Jean-de-Dieu) ont tous convenu que le médecin isolé était facilement exposé à se laisser distancer par le progrès qui s'accomplit quotidiennement dans le domaine médical.

Non que l'omnipraticien n'est pas intéressé à se perfectionner, mais n'étant pas complètement intégré en milieu hospitalier, ne l'étant pas du tout parfois, il n'est pas à même de se servir des nouvelles techniques et des laboratoires de recherche, et de profiter du travail d'équipe.

Trop souvent, on n'a conféré à l'omnipraticien qu'un simple rôle de médecin visiteur. Jamais, dans les grands hôpitaux urbains on ne lui a reconnu un plein statut.

Il importe donc, selon le Dr Robillard, que les médecins de famille et les spécialistes s'entendent sur les points importants permettant aux premiers de s'intégrer à l'hôpital, afin "de conserver le peu d'autonomie professionnelle qui reste."

Selon les 6 panelistes qui s'adressaient à une quarantaine de médecins, l'intégration est la participation à la vie hospitalière et le plein exercice des droits cliniques, notamment dans les départements de médecine, de pédiatrie et d'obstétrique.

Pour le Dr Desrosiers, l'enseignement permanent de la médecine est indissociable de l'intégration hospitalière. Le premier, pour être efficace, doit présenter les caractéristiques suivantes : il doit être une activité continue ; accessible au plus grand nombre ; conçu pour les omnipraticiens et en collaboration avec eux.

Il y a actuellement au Québec quelque 2,100 omnipraticiens. Leur apport médical à la société est jugé nécessaire.

Vente de Noël

Valiquette

TABLES, 1er étage

	Rég.	Pour
Table utilitaire de style Italien 9" x 9", en métal doré.	49.50	35.00
Table utilitaire ronde, 20" de diamètre, dessus "Plate Glass", base en noyer.	59.00	39.00
Table utilitaire, 18" x 22, dessus "Plate "Glass", base en noyer.	79.50	59.00
Table cube, 23" x 23", dessus en Formica fini bois de rose, base en noyer.	119.00	49.50
Table utilitaire de style méditerranéen, 18" x 18", base fini noyer foncé, dessus en métal.	125.00	79.00
Table à café ovale de style italien, 50" x 30", fini fruitier.	199.00	69.00
Table à café de style italien 66" de long, fini pécan.	179.00	99.00
Table à café de style espagnol, 29" x 29", base fini antique, dessus en ardoise vert foncé.	195.00	135.00
Table à lampe ovale de style italien, 29" x 24", 1 tiroir, garniture de cuivre, noyer fini fruitier.	259.00	149.00
Nid de table de style italien, 22" x 28", fini fruitier.	219.00	169.00

FAUTEUILS, 3ème étage

	Rég.	Pour
Fauteuil coussins réversibles au siège, recouvert d'un bouclé or et vert, garniture de noyer au dossier et aux bras.	129.00	69.50
Fauteuil style italien recouvert d'un damask vert et or, encadrement de noyer.	179.00	99.00
Fauteuil style scandinave recouvert d'un bouclé de laine vieil or.	89.00	39.00
Fauteuil confortable coussins réversibles siège et dossier, recouvert d'un tissu matelassé, recouvert d'un imprimé vert olive et bleu.	109.00	69.00
Fauteuil avec valence à dossier haut, tissu soyeux vert olive.	199.00	99.00
Fauteuil "House of Braemore" coussin capitonné réversible au dossier, recouvert tissu soyeux bronze.	149.00	69.00
Fauteuil style italien à dossier recouvert d'une damask imprimé bleu et vert, encadrement bois fruitier.	179.00	99.00
Fauteuil "Sklar" dossier arrondi, coussin semi-détaché et capitonné au dossier, avec valence, recouvert d'un velours fini peluche or.	169.00	129.00
Fauteuil style espagnol à dossier haut recouvert d'un velours antique bleu, base et garniture aux appuis-bras fini noyer.	199.00	99.00
Fauteuil moderne à dossier arrondi siège ovale, recouvert d'un tissu bleu.	109.00	49.00

COLONIAL, 2ème étage

	Rég.	Pour
Sofa style colonial avec oreilles à dossier haut coussins capitonnés et semi-détachés au dos, choix de couleurs.	269.00	159.00
Fauteuil, même description.	159.00	89.00
Sofa style colonial à dossier haut et oreilles, coussins semi-détachés et capitonné au dossier, valance à plis creux, garniture d'érable.	279.00	209.00
Fauteuil, même description.	199.00	109.00
Table à café et de bout en chêne fumé, dessus en arborite.	44.50	19.50
Table de bout avec étagères et petit tiroir sur le côté, bois fini cinnamon.	99.00	44.50
Fauteuil à dossier haut de "Vilas" valance à plis creux, recouvert d'un tweed de laine or et rouille.	199.00	129.00

SALLE A DINER, 4ème étage

	Rég.	Pour
Buffet de 70" de long, table 47" x 35", 4 chaises recouvertes d'un tissu tweed brun. Fini noyer.	299.00	229.00
Buffet 54", 2 portes coulissantes dissimulant tablettes, table ronde extensible 42", 4 chaises recouvertes d'un tissu or. Fini noyer.	399.00	239.00
Buffet 60", 2 portes coulissantes dissimulant tablettes, table ronde 42" diamètre, 4 chaises recouvertes d'un tissu olive. Fini noyer.	315.00	279.00
Buffet 60", 3 portes dissimulant tablettes, table ovale, 59" x 40", 3 chaises, 1 fauteuil recouvert d'un tissu vert et or. Bois fruitier.	595.00	429.00
Mobilier de salle à manger, style Provincial Français en bois fruitier incluant, buffet 64", 2 portes 3 tiroirs, table 66" x 42", 3 chaises, 2 fauteuils recouverts de tissu fleuri or.	625.00	499.00

Cadres et peintures, 1er étage

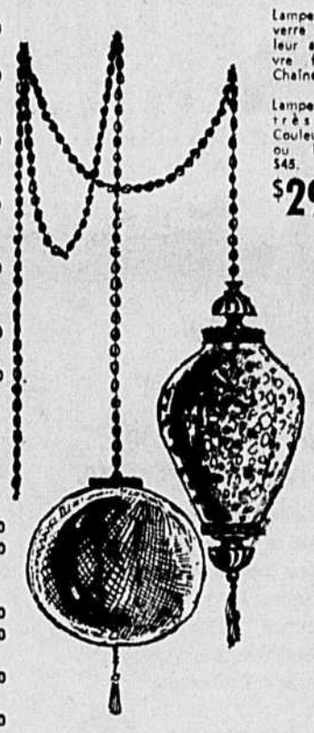
	Rég.	Pour
Plaquette de "Brosky", représentant pot de fleur.	29.50	8.95
Peinture à l'huile de "Bardi" représentant scène de Venise, encadrement fini antique.	125.00	69.00
Peinture à l'huile moderne de "Brosky", représentant pots et fruits, encadrement fini antique.	139.00	75.00
Peinture à l'huile moderne représentant fleurs, encadrement noir et blanc.	159.00	85.00
Peinture à l'huile représentant jeune fille dans les tons de bleu, encadrement noir et or.	250.00	99.00
Tapisserie 60" x 36", pure laine, représentant fleurs dans les tons neutre sur fond beige.	249.00	149.00

LITERIE, 3ème étage

	Rég.	Pour
Têtes de lit de modèles assortis. Grandeur 3'3" seulement.	19.95	7.95
Lit continental sur pattes "Citation Quilt" avec tête de lit de vinyle blanc. Grandeur 3'3" seulement. Echantillon de plancher.	109.50	59.95
Lit continental sur pattes "Lux-O-Quilt" de "Sealy". Grandeur 3' et 3'3".	89.50	69.50
Lit continental sur pattes "Quilt Firm". Grandeur 4'6".	95.00	69.95
Lit continental sur pattes "Correct Sleep" de "Sealy". Grandeur 3'3" et 4'6".	114.50	75.00
Lit continental sur pattes "Garland Quilt" de "Simmons". Grandeur 4'6" seulement.	139.50	94.50

DRAPERIES, 5ème étage

		Rég. vg.	Pour vg.
20	Coton imprimé bleu	3.50	.59
75	Fortrel batiste imprimée bleu ou or	3.95	.99
85	Satin antique imprimé or ou bleu	2.95	.99
16	Tissus "Mesh" naturel	4.95	.99
24	Fibre de verre imprimé bleu	3.95	.99
53	Acétate ambré or, orange ou bleu	2.95	1.29
48	Fibre de verre bouclé uni blanc	2.95	1.29
70	Fibre de verre bouclé uni tangerine, or, blanc, ou vert	3.50	1.39
50	Coton "Hopsaking" imprimé, choix de motifs et de couleurs	2.95	1.59
65	Fibre de verre bouclé uni blanc, beige ou vert	3.49	1.69
70	Fibre de verre bouclé imprimé, choix de motifs et de couleurs	4.75	1.79
91	Fibre de verre imprimé or, bleu ou rose	3.95	1.89
47	Fibre de verre imprimé vert	3.95	1.99
22	Satin antique imprimé bleu et vert	3.50	1.99
60	Satin antique uni blanc, or ou bleu	3.50	2.19
30	Coton imprimé turquoise	5.95	2.69
58	Fibre de verre "Béta" imprimé rouge, vert ou bleu	5.50	2.79
63	Coton 54" rayé bleu	6.95	2.95
52	Coton imprimé or et noir	6.95	2.99
31	Fibre de verre "Béta" imprimé vert	6.95	2.99
22	Panneaux Mohair imprimé bleu	9.95 ch.	1.79
48	Panneaux Arnel imprimé or, bleu ou rouille	11.50 ch.	5.95
55	Panneaux fibre de verre bouclé imprimé tangerine	19.95 ch.	8.50
32	Couvre-lit simple ou double, tout piqué, genre jeté, choix de couleurs.	24.95 ch.	12.00
21	Couvre-lit simple ou double, tout piqué, genre jeté, choix de couleurs	39.95 ch.	29.95



Lampe suspendue, verre opaque, couleur ambre et cuivre fini antique. Chaîne de 15 pieds ou Lampe suspendue très décorative. Couleurs, vert, or ou blanc. Rég. $45.

$29 chacune

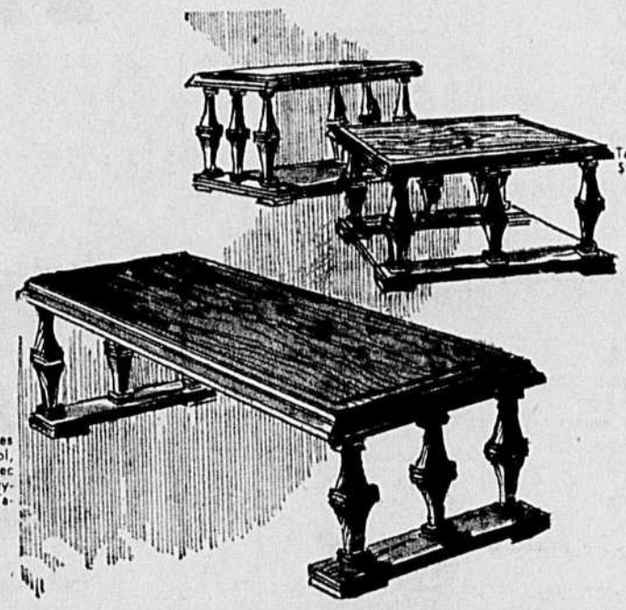
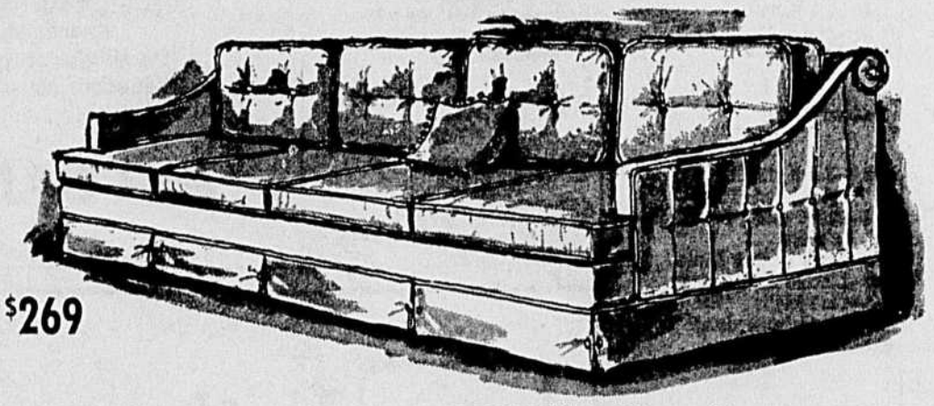


Table de coin. Rég. $99. $69

Table à lampe. Rég. $99. $69

Ensemble de tables de style espagnol, cadrant bien avec tout décor de style, fini noyer. Table à café. Rég. $99. $69



SOFA AVEC CHOIX DE TISSU, LIVRAISON POUR NOEL — REG. $359 $269

CHAMBRES, 4ème étage

	Rég.	Pour
Bureau triple 72", miroir encadré 30" x 62", chiffonnier 5 tiroirs, lit 4/6. Noyer, influence espagnole.	395.00	239.00
Bureau triple 66", 9 tiroirs, miroir encadré 50" x 31", chiffonnier 4 tiroirs, lit 4/6. Style moderne fini noyer.	329.00	249.00
Bureau triple 72", 9 tiroirs, miroir encadré 63" x 31", chiffonnier 5 tiroirs, lit 4/6. Style moderne.	395.00	299.00
Bureau triple 72", 9 tiroirs, miroir encadré 60" x 36", chiffonnier 5 tiroirs, lit 4/6. Style Italien fini noyer.	495.00	349.00
Bureau triple 60", 9 tiroirs, miroir encadré 29" x 51", chiffonnier 5 tiroirs, tête de lit 4/6. Bois fruitier fini "Antique".	575.00	395.00
Bureau triple 84", miroir encadré 62" x 38", chiffonnier 4 tiroirs, tête de lit 104". Noyer style moderne.	595.00	429.00
Bureau double 72", 6 tiroirs, miroir encadré 30" x 42", chiffonnier 5 tiroirs, tête de lit 4/6. Style Italien	750.00	479.00
Bureau triple 75", 9 tiroirs, 2 miroirs encadrés 22" x 46", chiffonnier 5 tiroirs, lit 4/6. Noyer style moderne.	995.00	595.00
Bureau triple 66" — 12 tiroirs, chiffonnier 5 tiroirs, miroir encadré 52" x 35", tête de lit 4/6. Chêne fini Antique, style espagnol.	1095.00	595.00

MEUBLES DE TECK

	Rég.	Pour
Chaise à dîner, base en teck et siège recouvert de cuirette noire.	50.00	30.00
Table de bout en teck et 1 étagère en paille.	89.00	55.00
Fauteuil pivotant recouvert de tissu rouge, base en teck.	139.00	59.00
Bahut 63" de long, 2 compartiments avec tablettes fermées par 4 portes, teck.	170.00	119.00
Table à dîner ovale, en teck, 39" x 61" et un panneau de 18".	219.00	150.00

DINETTE, 3ème étage

	Rég.	Pour
5 mcx dînette table rect. 36 x 48 x 60, Arborite fini noyer sur base piédestal fini brun. Chaises recouvertes de vinyle beige et brun.	145.00	79.00
5 mcx dînette table rect. 36 x 48 x 60, Arborite fini noyer sur base brune. Chaises recouvertes de vinyle blanc et dossier de bois.	129.00	85.00
5 mcx dînette table rect. 36 x 48 x 60, Arborite fini teck sur base chromé. Chaises recouvertes de vinyle bleu.	139.00	89.00
5 mcx dînette table rect. 36 x 48 x 60, Arborite blanc antique sur base piédestal chromé. Chaise recouverte de vinyle à motifs pied-de-poule blanc et noir.	159.00	119.00
5 mcx dînette "Virtue", table octogonale 42" de diamètre ext. à 54", Formica blanc sur base chromé. Chaises recouvertes de vinyle piqué noir.	229.00	149.00
5 mcx dînette table octogonale 42" de diamètre Arborite fini noyer et noir sur base piédestal fini noyer. Chaises recouvertes de vinyle à motif ambre et noir. Tel que vu.	269.00	169.00
Tables seules 36 x 48 x 60, modèles assortis. Quantité limitée.	de 77.00 à 59.00	19.00

ADOLESCENT, 3ème étage

	Rég.	Pour
3 mcx chambre laqué blanc avec délicates poignées de cuivre et blanc. Incluant : bureau simple, meuble de coin et pupitre.	199.00	149.00
3 mcx chambre influence espagnole, bois fruitier. Incluant : pupitre, meuble de coin et bureau simple.	199.00	159.00
3 mcx chambre noyer foncé, dessus de Formica. Incluant : bureau simple, meuble de coin et pupitre	225.00	175.00
4 mcx chambre fini laqué blanc avec devants des tiroirs turquoise, olive et rose. Incluant : deux bureaux simples, meubles de coin et table de nuit.	239.50	189.00
3 mcx chambre, style Provincial Italien blanc antique et bleu. Incluant : pupitre, bureau simple, et meuble de coin.	306.00	249.00
3 mcx chambre de "Dixie" style Provincial Français jaune pâle et blanc. Incluant : deux bureaux doubles et meuble de coin.	530.00	359.00
Lit 3'3" et table de chevet laqué vert avocado et or	110.00	59.00
Bassinette fini émail blanc. Grandeur 30 x 54.	49.50	29.95

HEURES D'AFFAIRES : Ouvert de 9.30 A.M. jusqu'à 5.30 P.M. Ouvert de 9.30 A.M. à 9.00 P.M. à partir de jeudi 30 nov. jusqu'au 22 déc.

CHESTERFIELD, 2ème étage

	Rég.	Pour
Sofa moderne 108" de long, 4 coussins réversibles, au siège recouvert d'un bouclé de laine couleur "Poppy".	299.00	179.00
Fauteuil, même description.	159.00	99.00
Sofa classique de "Mueller" avec valance, coussins de duvet au dossier recouvert d'un damask café au lait.	699.00	399.00
Fauteuil, même description.	299.00	199.00
Sofa style scandinave avec dossier légèrement arrondi, recouvert d'un bouclé de laine bleu vert, garniture de bois noyer aux appuis-bras.	269.00	189.00
Sofa moderne, 4 coussins réversibles, siège, recouvert d'un tissu bleu royal, appuis-bras avec garniture de noyer.	159.00	89.00
Fauteuil, même description.	89.00	59.00
Sofa style italien, coussins semi-détachés et capitonnés, recouvert d'un velours vieil or, base en bois fruitier fini distress.	639.00	459.00
Sofa style classique, garniture "trapunto" aux coussins du dossier, petits coussins capitonnés aux appuis-bras recouvert d'un tissu soyeux, choix de couleurs.	449.00	349.00
Sofa style provincial français à dos arrondi et capitonné recouvert d'un tissu beige et coco, encadrement bois fini noyer.	359.00	289.00
Fauteuil, même description.	199.00	149.00
Fauteuil style méridien recouvert d'une soie fushia encadrement bois fruitier.	329.00	249.00
Sofa style espagnol de "Mueller" recouvert d'un tissu soyeux dans les tons de melon et vert, double valance, petit coussin aux appuis-bras.	869.00	529.00

LAMPES, 1er étage

	Rég.	Pour
Lampes de céramique beige caramel. Abat-jour beige.	19.95	9.95
Base de céramique bleu paon sur pied de cuivre fini antique. Abat-jour blanc.	45.00	15.00
Base de style contemporain cuivre fini or antique et marbre blanc. Abat-jour de textile beige.	39.50	24.50
Lampe murale noyer et plastique blanc.	49.50	21.50
Plafonnier de style moderne, abat-jour de laine tissée ornementé de fer forgé. Tons gris et noir.	69.50	29.50
Base de verre ambre ou émeraude sur pied de cuivre fini or antique. Abat-jour blanc.	49.50	39.50
Lampes de terre cuite de modèles assortis. Abat-jour beige.	59.50	29.50
Lampe suspendue de verre ambre et cuivre antique. Chaîne de 15 pieds.	49.50	29.95
Base de céramique bleu et vert motifs en relief. Abat-jour blanc.	69.50	39.50
Lampe de plancher style moderne, base en forme de boule de métal poli avec tige noire. Abat-jour de plastique blanc.	99.00	59.00
Lampe suspendue influence espagnole rouge et or et fer forgé noir. Chaîne de 15 pieds.	99.00	69.00
Lampe murale influence espagnole noire et or. Abat-jour de jute beige.	295.00	219.00
Lampe de table de style oriental verre opaque blanc avec motifs vert et or, sur base laquée noire. Abat-jour blanc.	375.00	225.00

BIBELOTS, 1er étage

	Rég.	Pour
Assiette de poterie portugaise tons de bleu et blanc.	2.95	1.99
Boîte à cigarettes de céramique or avec couvercle multicolore.	11.50	4.95
Plaquette murale bois laqué vert et noir.	6.95	3.95
Vase décoratif avec capsule, céramique corail avec motifs ciselés vert.	11.50	5.95
Plat décoratif cuivre ciselé fini or antique.	16.50	5.95
Plat de céramique turquoise motifs ciselés.	19.50	7.50
Coffret à deux tiroirs de style colonial laqué vert et or.	21.50	9.50
Assiette de bois de teck forme triangulaire.	11.50	8.50
Plat "lazy Susan" laqué noir avec dessus multicolore.	29.50	13.50
Assiette à fromage noyer huilé plaque d'émail multicolore.	29.50	19.50
"Planter" décoratif de porcelaine multicolore. Importation de Danemark.	49.50	21.50
Balance de métal corail avec motifs floraux.	59.50	39.50

TAPIS, 6ème étage

		Rég.	Pour
1	Trilan vert, 9 x 12.	99.00	49.00
1	Nylon bouclé beige, 9 x 12.	96.00	54.00
1	Tristan bleu, 11'10" x 12.	129.00	54.50
1	Acétate bouclé or, 9 x 12.	95.00	59.95
5	Nylon, café, bleu royal, avocado, or espagnol ou orange brûlé, 9 x 12.	96.00	67.00
1	Nylon 501, café, 9 x 12.	144.00	69.00
1	Nylon 501, gris, fini velours, 8'6" x 12.	135.00	69.95
1	Nylon 501, bleu poudre, 9 x 12.	144.00	79.00
1	Nylon 501, café ciselé, 9 x 12.	144.00	89.00
1	Nylon 501, tangerine, 12'4" x 12.	189.00	95.00
1	Nylon 501, avocado, 12'4" x 12.	199.00	99.00
1	Nylon 501, or espagnol, 11 x 12.	185.00	99.00
1	Laine tweed bleu et vert, 9 x 12.	179.00	99.00
1	Nylon 501, avocado, 13'7" x 12.	189.00	109.00
1	Nylon 501, or espagnol, 14'10" x 12.	189.00	115.00
1	Nylon 501, orange brûlé, 11'3" x 16'3".	198.00	115.00
1	Nylon 501, coquille d'oeuf, 14 x 12.	229.00	129.00
1	Nylon 501, beige, 12 x 15'9".	249.00	129.00
1	Nylon 501, café, 12' x 15'6".	249.00	139.00
1	Nylon 501, turquoise, 12 x 15'5".	249.00	139.00
1	Acrilan bleu royal, 12 x 15.	269.00	169.00
1	Acrilan bronze, 12 x 15.	279.00	189.00
1	Laine frisé or espagnol, 12 x 16'6".	289.00	189.00
95	Nylon 501, "Madrid" 12", coquille d'oeuf.	9.95	v.c. 4.95
60	Nylon 501, "Madrid" 12', bleu royal.	9.95	v.c. 5.95
90	Acrilan "Seigneury" 12', sable.	13.95	v.c. 9.95
185	Acrilan "Marleau", 12', or, bleu poudre ou rouille.	13.50	v.c. 9.95
99	Nylon "Bombay" 12', or espagnol ou épice.	13.95	v.c. 9.95
56	Laine frisé B.M.K. "Tudor" 12', avocado.	13.50	v.c. 9.95
98	Acrilique "Aristo" 12', biscuit ou or antique.	16.95	v.c. 9.95

Meubles auxiliaires, 1er étage

	Rég.	Pour
Chaises pour table à carte, siège en cuirette beige, base et dossier en métal gris.	13.95	8.95
Banc 17" x 17", siège en véritable cuir beige, base fini antique.	45.00	29.00
Miroir de style Italien, 46" x 26", "Plate Glass", encadrement fini or.	139.00	65.00
Porte-journaux de style, fini doré.	89.00	69.00
Ecran de style espagnol, 6' de hauteur, 3 panneaux fini noyer foncé.	150.00	79.00
Cabinet 60" de long, 6 portes, discothèque à chaque extrémité, fini vison antique.	349.00	169.00
Console étagère de style "Bamboo", 3 tablettes, 1 porte à la base et 2 tablettes à chaque extrémité, fini pecan.	339.00	249.00
Cabinet de style espagnol, 70" de long, fini noyer très foncé.	799.00	395.00

Meubles espagnols, 1er étage

	Rég.	Pour
Table console de style espagnol, 36 à 9, fini orme.	59.00	29.00
Table console 43 x 12, 2 tiroirs, fini noyer.	119.00	69.00
Table de bout "Gateleg" ronde, 2 panneaux tombants, 1 tiroir, fini orme.	169.00	99.00
Buffet de style espagnol, 51" de long, 2 portes dissimulant tablettes et 2 tiroirs, fini noyer.	349.00	149.00

188 100% nylon avec certificat 501, largeur 12', or espagnol, vert mousse, café, orange brûlé, bleu océan ou bleu vénitien. 10.95 v.c. 8.77 Feutre et pose inclus

TERMES FACILES

STATIONNEMENT A L'AVANT ET A L'ARRIERE DU MAGASIN

N. G. VALIQUETTE LTEE 510 STE-CATHERINE est, près Berri **842-8811**

AU CARREFOUR DU METRO



Pour hommes seulement: des boutiques où ils choisissent les cadeaux de ces dames

par Lise BLAIS

Le magasinage des Fêtes... un véritable cauchemar pour les hommes ! Votre mari vous achètera-t-il encore cette année une série de flacons de parfums très semblables, pour ne pas dire identiques à ceux qu'il offrira à sa secrétaire ? Ou entrera-t-il à la dernière minute dans une pharmacie, se souvenant soudainement, au soir du 23 décembre, que votre cadeau n'est pas acheté, pour sauter sur le premier emballage qui lui tombera sous la main et constater, au moment de vous l'offrir, que c'est une trousse à manucure identique à celle que vous avez déjà ?...

Soyez optimiste Madame, car peut-être cette année vous verrez-vous gratifiée d'un présent véritablement "c h o i s i" pour vous. C e r t a i n s magasins de Montréal ont pris l'initiative de faciliter à monsieur, ses achats des Fêtes, tout à votre avantage... et à sa plus grande satisfaction !

Par exemple, si vous avez fu-r e t é dernièrement dans un grand magasin de l'ouest et qu'en voulant entrer dans une boutique on vous en ait poliment i n t e r d i t l'accès en disant : "Madame, je regrette, ici c'est pour les hommes seulement", votre curiosité a sûrement été piquée ! Rassurez-vous, chez Eaton, à la boutique P.H.S. (pour hommes seulement), on s'occupe de vous en aidant ces messieurs à bien choisir, tout en le faisant rapidement. "C'est é t o n n a n t de constater comme les hommes ont une très bonne idée de ce qu'ils veulent, nous dit une hôtesse, mais habituellement c'est le temps qui leur fait défaut." Ici, ils peuvent prendre rendez-vous en étant certain qu'ils trouveront une vendeuse, toute à leur disposition, qui leur facilitera la tâche.

Ailleurs, comme chez Dupuis par exemple, on a organisé une soirée de magasinage exclusivement pour les hommes. Si monsieur s'absente, ce soir justement, ne soyez pas trop curieuse et laissez-le partir sans trop poser de questions ; il s'en va magasiner !

Il y aura même défilés de modes féminines à tous les étages du magasin et votre mari vous offrira peut-être cette année, inspiré qu'il sera au moment de l'achat, ce manteau de vison ou cette fine lingerie dont vous rêvez depuis longtemps !

Pour une fois mesdames, ne vous immiscez pas dans les affaires "Pour hommes seulement" ; on y discute "avec lui", de vous...

photo LA PRESSE

A la boutique **Pour hommes seulement**, chez Eaton, une hôtesse donne à Monsieur des conseils judicieux sur le choix d'un cadeau bien personnel à offrir à Madame. Liste en main, l'homme d'affaire qui veut faire vite et bien, aura tôt fait de trouver tout ce qu'il lui faut.



A l'occasion des Fêtes, les magasins rivalisent de splendeur dans leurs décorations. A la Place Alexis Nihon, on a créé "un monde merveilleux pour tous", animé par un peu de ballon gigantesque illustrant des boules de Noël mirobolantes ! Un véritable délice pour les yeux !

Place aux femmes à "Hémisphère 1968"

par Thérèse VAILLANCOURT

Pour Mme Elisabeth Ruggier une Expo n'attend pas l'autre. A peine celle de Montréal terminée, elle se rendait à San Antonio (Texas) où se tiendra, du six avril au six octobre, la foire internationale "H é m i s p h è r e 1968".

Mme Ruggier, Canadienne d'origine britannique, est attachée aux Relations extérieures du pavillon qui sera consacré aux femmes des trois Amériques.

De passage à Montréal pour quelques jours, elle achève de recueillir une abondante documentation sur les femmes du Canada, "de Jeanne-Mance à Judy LaMarsh, sans oublier les peintres, les écrivains, les éducatrices, les épouses des pionniers, les sociologues, etc."

Le pavillon de la Femme, à la foire de San Antonio, aura un caractère permanent. A l'approche de l'An 2000 et en dépit des profondes différences économiques et sociologiques qui séparent par exemple, une Bolivienne d'une Américaine de la Californie, ce pavillon est appelé à servir de trait d'union entre les femmes de tous les pays d'Amérique.

"Ce pavillon, immense et de conception futuriste, a expliqué Elisabeth Ruggier, deviendra un lieu de rencontres, d'échanges et d'études."

La bibliothèque comprenant des l i v r e s écrits en français, anglais, espagnol et portugais deviendra unique en son genre en Amérique.

Le pavillon, organisé et administré par des femmes, aura cependant un caractère très différent du pavillon de l'Hospitalité. Dans un avenir prochain, il deviendra en quelque sorte le centre éducatif inter-américain. Les hommes y seront admis. Plus précisément, l'idée de spécifier que le pavillon sera ouvert ou non aux hommes n'est même pas venue aux responsables puisqu'il est évident que les hommes y trouveront les mêmes centres d'intérêt que les femmes. "Ainsi le veut la vie moderne", a dit Mme Ruggier.

Plus de 12,000 femmes sont déjà inscrites. Le pavillon en attend au moins 50,000. Ces femmes, pour la plupart, représentent des associations reconnues ou des organismes très actifs dans le domaine de l'éducation, de la politique, des arts, de la science, etc.

Idée-thème du futur pavillon : le rôle de la femme dans un monde en voie de transformation.

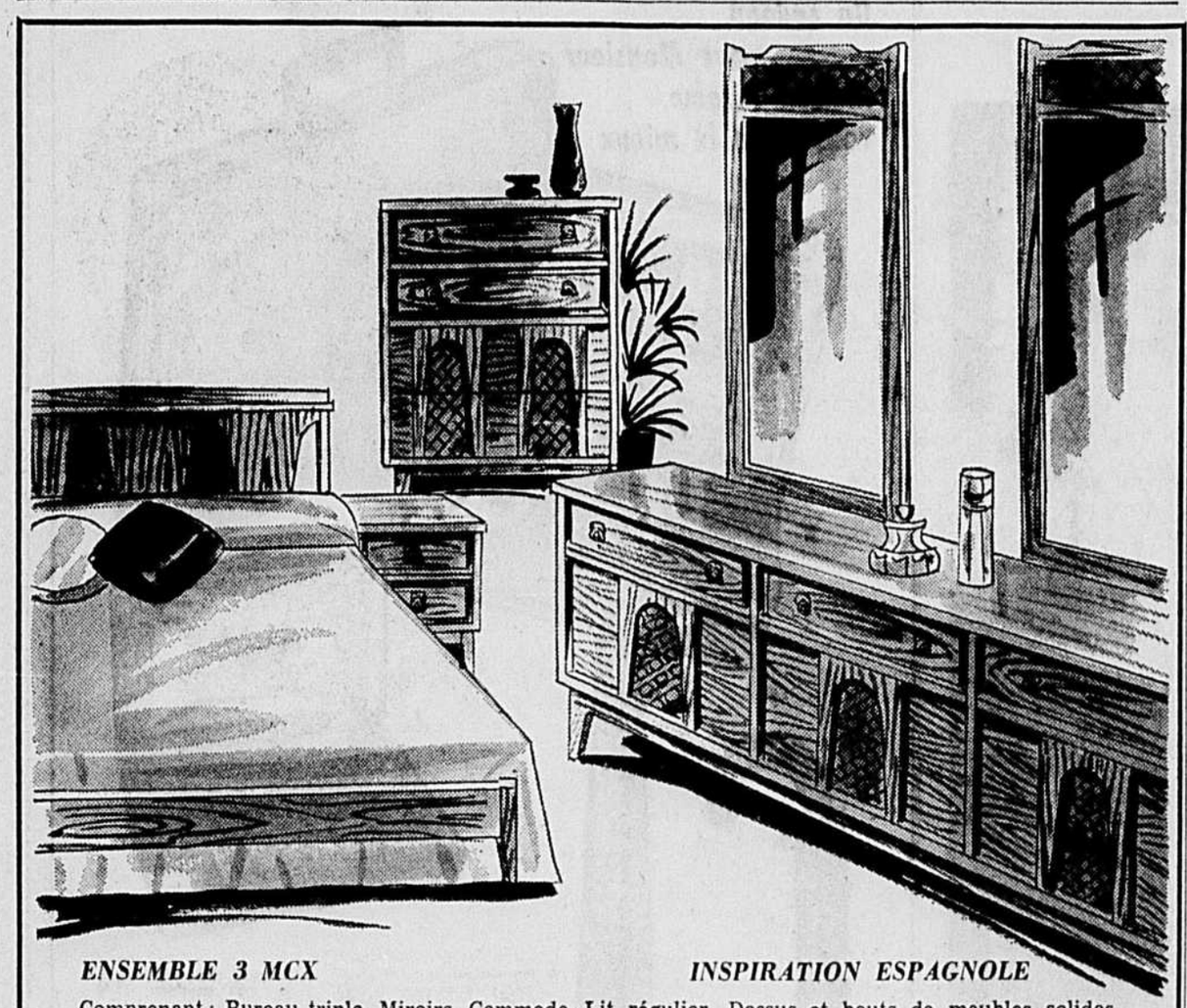
Le Canada n'aura qu'un seul pavillon à l'Expo de San Antonio. Mme Ruggier ne peut dire cependant si le caractère français de la province de Québec sera souligné. Par contre, elle trouve que San Antonio et Montréal présentent beaucoup de similitudes. Dans les deux villes on parle anglais ; à Montréal on y ajoute le français et à San Antonio, l'espagnol.

Un dépliant publicitaire, rose et jaune or, explique pourquoi un pavillon de la Femme est indispensable à la foire de San Antonio. BECAUSE — souligne-t-il en anglais — les femmes sont drôles, intelligentes, excitantes, importantes et inévitables.



photo LA PRESSE

Mme Elisabeth Ruggier, attachée aux Relations extérieures du Pavillon de la Femme à l'Expo de San Antonio.



ENSEMBLE 3 MCX *INSPIRATION ESPAGNOLE*

Comprenant : Bureau triple, Miroirs, Commode, Lit régulier. Dessus et bouts de meubles solides, coulisses de tiroir en métal, tiroirs à joints barrés, construction en merisier, dessus de meubles polis à la main.

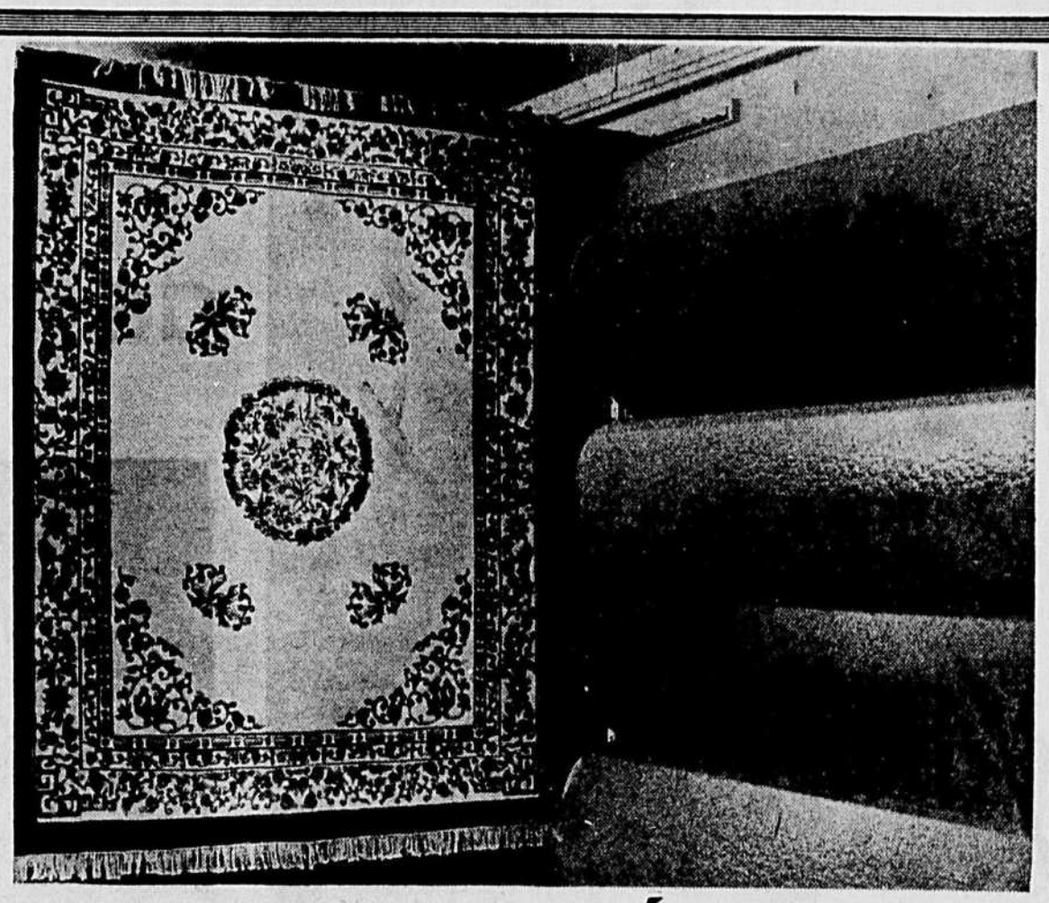
EN SPECIAL $259

Léger supplément pour table de nuit.

A.FORGET INC

6725 BOUL. ST-LAURENT, MONTRÉAL 10, P.Q.

STATIONNEMENT GRATUIT A L'ARRIERE DU MAGASIN 274-5568



FORMIDABLES RÉDUCTIONS

de 33⅓% à 50%

DUPONT NYLON 501. Rég. 9.95 v.c. Spéc. 6.95 v.c.

TAPIS ACRYLIC fini velours. Rég. 13.95 v.c. Spéc. 7.95 v.c.

TAPIS ACRYLIC ciselé. Rég. 12.95 v.c. Spéc. 7.95 v.c.

COUPONS balance de tapis 5.00 v.c.

Tuile Asbestos 12" x 12" x 1/16" La tuile 19¢

Tuile Vinyle Asbestos 9" x 9" x 1/16" La tuile 9¢

TERMES FACILES SI DESIRE

LALONDE SUR ST-HUBERT

6920, rue ST-HUBERT • 274-3563

Spécialistes en COUVRE-PLANCHERS

Il ne faut pas arrêter l'élan donné au commerce mondial par le Kennedy Round

— Robert Winters

A ceux qui affirment que nous devrions nous arrêter un moment pour évaluer les résultats du Kennedy Round, je répondrai que bien que l'étude en soit une nécessité, le Kennedy Round n'est pas une fin en lui-même, mais fait partie d'un processus continu dont il ne faut pas arrêter l'élan.

Cette conviction dans la nécessité de poursuivre la libéralisation des échanges intercontinentaux a été exprimée hier à Bruxelles par notre ministre du Commerce, M. Robert Winters, devant les membres de la Chambre de Commerce belgo-canadienne.

Rappelant à son auditoire d'hommes d'affaires belges que leur pays est le plus grand exportateur mondial, par tête d'habitant, le Canada suivant de très près, le ministre fédéral a affirmé que les deux pays ont grand intérêt à assurer une expansion continue à un monde commercial où tous les obstacles sont progressivement éliminés.

Dans le monde d'aujourd'hui, a poursuivi M. Winters, la protection peut revêtir plusieurs formes, à part le taux de droit de douane établi. Il faut faire échec aux politiques de protectionnisme désuètes, que ce soit pour l'agriculture ou pour l'industrie.

Les négociations Kennedy ont donné de nombreux résultats et il ne faut pas nier ce qui a été négocié au cours de l'été, a affirmé M. Winters qui dirigeait la délégation canadienne à Genève. Il s'agit, a-t-il expliqué, de s'assurer en premier lieu que les accords du Kennedy Round seront mis en vigueur au complet : au Canada, nous nous sommes inquiétés, comme vous-mêmes, au sujet des pressions protectionnistes émanant du gouvernement des Etats-Unis. Nous avons reçu avec plaisir l'assurance du président des Etats-Unis que de telles pressions ne se concrétiseraient pas.

Après avoir ainsi souligné que la première étape était de mettre en pratique les résultats acquis à Genève, M. Winters se montre un partisan résolu d'envisager dès maintenant la reprise prochaine des efforts internationaux de libéralisation des échanges, devant passer, a-t-il souligné, avant d'autres aspects des relations commerciales d'intérêt seulement régional ou national.

Les vues du Canada

Rendant plus explicite son point de vue, M. Winters a alors communiqué à son auditoire les vues du gouvernement canadien sur les façons d'envisager la libéralisation du commerce par "secteur", l'abaissement des entraves non tarifaires au commerce, les problèmes relatifs à l'agriculture.

Il a de même mentionné les problèmes spéciaux relatifs au commerce des pays en voie de développement et les relations commerciales des économies occidentales à entreprises libres avec les pays dont le commerce est étatisé.

Il a fallu au cours du Kennedy Round différer ces questions a dit M. Winters, les mettant au rang des affaires non réglées : il faudra donc leur accorder une grande priorité aux discussions futures sur le commerce.

Libération progressive

La formule sectorielle de libéralisation de M. Winters envisage la libération progressive du commerce dans l'importants groupes de produits connexes, qui comprennent les biens primaires et ouvrés du secteur en cause : l'aluminium, les produits forestiers et les métaux communs, seraient, pour M. Winters, de bonnes catégories pour la mise en marche de ce programme.

Passant ensuite aux obstacles "non tarifaires", le ministre du Commerce a expliqué qu'il s'agit de toute une gamme de moyens restrictifs moins évidents que les droits de douane, mais souvent beaucoup plus onéreux.

Imperial Oil investit $31,000,000 à Sarnia

Imperial Oil annonce une nouvelle étape du programme à long terme d'expansion et de modernisation de sa raffinerie de Sarnia. La compagnie a octroyé à Arthur G. McKee and Co. of Canada un contrat de $21 millions pour la création de nouvelles installations consacrées aux carburants et produits chimiques.

Au terme du programme de $93 millions dont la réalisation met à concours nombre d'entrepreneurs et de sous-traitants à travers le Canada, la raffinerie de Sarnia de l'Imperial Oil aura une capacité quotidienne de production de 130,000 barils, qui demeurera la plus forte au pays.

Le contrat annoncé s'applique à de nouvelles unités de craquage et unités connexes qui faciliteront à la raffinerie la transformation des fractions lourdes en des carburants supérieurs, et à de nouvelles installations qui porteront à près d'un demi-milliard de livres la capacité annuelle de fabrication d'éthylène de l'Imperial Oil.

Ces travaux s'ajoutent aux autres déjà en voie de réalisation, notamment un nouveau complexe de $37 millions pour la cokéfaction en phase liquide, qui accroîtra d'environ 30,000 barils la capacité quotidienne de la raffinerie, des unités nouvelles de réformage catalytique du naphte et de traitement des produits, en plus d'installations de mélange, d'entreposage et de distribution.

Les dépenses déjà effectuées et les contrats en cours et prévus porteront à quelque $93 millions le coût de réalisation du programme actuel de la compagnie pour la raffinerie de Sarnia. Plus de 85 pour cent de ces dépenses seront consacrées à des biens et services canadiens et à de la main-d'oeuvre canadienne.

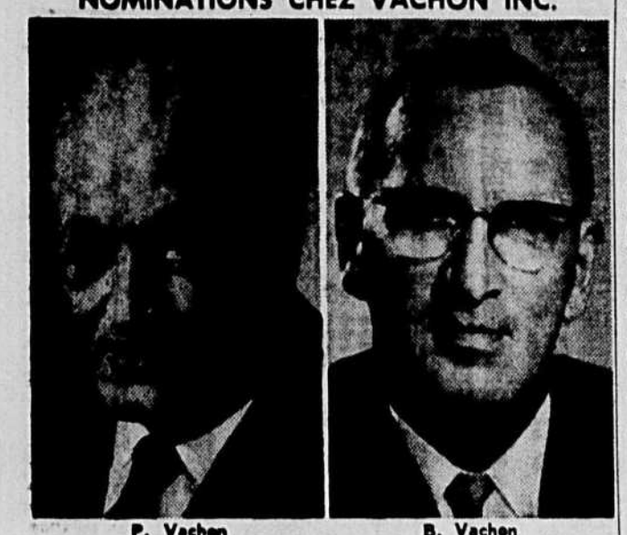
L'Inco hausse le prix canadien de son cuivre

TORONTO (PC) — International Nickel Co. of Canada Ltd, a haussé le prix intérieur de son cuivre mardi, pour le porter à 51 cents la livre en devise canadienne, au lieu de 47¼ cents.

L'augmentation de prix, applicable le 1er décembre, fait écho à des hausses récentes semblables annoncées par Noranda Mines Ltd, ainsi que par Hudson Bay mining and Smelting Co. Ltd.

Le bref communiqué d'Inco mentionne que son prix du cuivre destiné à l'Europe continuera d'être basé sur les cotes de la bourse des métaux de Londres, dépassant actuellement 65 cents la livre.

NOMINATIONS CHEZ VACHON INC.



P. Vachon — B. Vachon

Le Conseil d'administration de la Compagnie Vachon Inc. annonce la nomination à la présidence de M. Paul Vachon et de M. Benoit Vachon au poste de vice-président et directeur général. Ces deux directeurs ont à leur crédit de nombreuses années dans l'industrie de la boulangerie. Les installations de la maison Vachon, située à Ste-Marie-de-Beauce, Qué., en font la pâtisserie la plus moderne au Canada. •

Jean Mehling câble de Paris

L'Europe des Sept est maintenant menacée dans ses structures

De toutes les questions qu'on s'est posées, et qu'on se pose encore en Europe occidentale, à la suite de la dévaluation du sterling (problème économique central, aujourd'hui encore), l'une des plus graves est celle-ci : le mouvement de modification des parités, suivi de façon automatique déjà par des pays tels que l'Espagne, le Danemark, etc... devra-t-il, tôt ou tard, être imité par d'autres nations qui ont de vastes échanges commerciaux avec la Grande-Bretagne ?

Laissons évidemment de côté le cas très particulier du dollar. Il est bien certain que si Washington "dévaluait", l'opération se trouverait (en terme de parités) annulée de façon quasi-automatique : aucune nation occidentale ne pourrait très longtemps se refuser à "ajuster" sa monnaie nationale.

Je ne crois cependant pas qu'il puisse être, pour l'instant, question d'une dévaluation du dollar.

●

Dans la mesure où, avant de dévaluer, la Grande-Bretagne a tenté le sauvetage de sa monnaie par recours à des emprunts libellés en monnaies étrangères, elle n'a fait qu'accroître "par anticipation" le fardeau des remboursements auxquels il lui faudra bien penser, tôt ou tard (et que ce soit à l'échéance prévue ou à une date un peu lointaine en cas de prolongation des délais d'échéances des prêts).

Mais indépendamment de cette situation grave, qui annule — s'il a jamais existé réellement — l'avantage que Londres pouvait espérer d'une dévaluation, il résulte du nouveau taux de change du sterling des conséquences commerciales dont certains pays vont particulièrement souffrir.

Le Danemark a tout de suite tiré les conclusions logiques de cette aventure ; il a dévalué. Mais peut-on prévoir ce qui va se passer dans l'Europe des Sept ?

●

Je ne crois pas qu'on puisse affirmer que la dévaluation de la Livre a condamné à mort l'Europe des Sept. Par contre, il n'est pas douteux que les échanges entre les pays membres vont se trouver perturbés, pour bien des mois, par les nouvelles parités.

La situation risque d'être d'autant plus ennuyeuse que les partenaires de Londres sont plus dépendants, pour leur prospérité interne, de l'ampleur des échanges internationaux.

La Suisse, par exemple, va ressentir de façon cruelle la nouvelle situation ainsi faite à son commerce avec l'étranger.

Est-ce à dire que, pour autant, il lui faille envisager sérieusement, au cours des prochains mois, une dévaluation "d'ajustement" de sa monnaie nationale ?

●

Personnellement, je pense que le sterling, en dépit de la tradition qui en faisait une monnaie mondiale, a perdu pour très longtemps son statut. Je doute que les pays à monnaie forte — dont la Suisse, en particulier, suivent le mouvement. On n'en saurait dire autant des pays à économie encore faible.

Il est probable, par contre, que les partenaires traditionnels de la Grande-Bretagne vont être de plus en plus tentés de se trouver des "marchés de substitut", ou des marchés complémentaires, si les prochains mois révèlent que la Grande-Bretagne freine énergiquement ses propres importations.

Je crains donc que la dévaluation ne place, petit à petit, la Grande-Bretagne dans une situation d'isolement partiel (aus plans des échanges commerciaux) qui ne fasse qu'accentuer des difficultés actuelles, alors qu'il lui faudrait les résorber de toute urgence.

Dévaluer notre dollar serait une absurdité

— *Neapole*

Le dollar canadien fait preuve de fermeté et toute suggestion préconisant sa dévaluation serait une "véritable absurdité", a déclaré hier le président de la Bourse de Montréal, M. Charles Neapole.

Parlant lors de l'assemblée annuelle du "National Association of Women's Wear Bureau", M. Neapole a dit :

"L'opinion voulant que la dévaluation du dollar en 1962 ait été la cause principale de l'expansion économique du Canada, et même une condition préalable à cette expansion, a donné lieu à une autre opinion voulant que le dollar canadien souffre d'une faiblesse chronique et qu'une nouvelle dévaluation puisse lui être imposée en tout temps".

"Le dollar canadien, a dit M. Neapole, est demeuré fort depuis l'automne de 1962, et il n'a jamais été aussi fort que depuis les quelques dernières semaines, sauf qu'il a subi une légère tendance à la baisse à la suite de la dévaluation de la livre sterling et de la pression exercée sur le dollar américain".

"Ce qui est inquiétant, toutefois, c'est l'impuissance apparente des autorités canadiennes de donner une indication claire que la sagesse prédominera en matière fiscale".

L'industrie des mines contre le rapport Carter

L'industrie minière et pétrolière s'est défendue hier contre les changements fiscaux proposés dans le rapport de la commission Carter sur la fiscalité.

M. A. H. Zimmerman, de Toronto, vice-président de la société Noranda Mines Ltd., a déclaré à une séance de la Conférence de l'Association canadienne d'études fiscales que les recommandations de la commission Carter ne "réjouissaient pas le coeur de l'industrie des mines".

La Commission Carter a en effet recommandé l'abolition des exemptions de taxes pour une période de trois ans dans l'industrie minière, de même que l'allocation accordée pour l'épuisement des ressources dans l'industrie pétrolière.

M. Zimmerman a dit que les représentants de "l'industrie minière croient ces recommandations si dommageables pour l'avenir de cette industrie qu'elles ont dû être faites sans qu'on ait étudié entièrement et objectivement tous les faits..."

M. Eric J. Hanson du département de science économique de l'Université d'Alberta a dit que les changements fiscaux proposés par la commission touchant les industries pétrolière et minière "pourraient avoir des effets délétères sur l'économie de l'Ouest canadien..."

Les industries pétrolière et minière ont permis la croissance économique et le développement de l'Ouest canadien, a dit M. Hanson. "Ces industries ont permis à l'Ouest canadien de se mettre au pas avec le reste du Canada." Il a ajouté que cela avait permis également un meilleur équilibre régional au sein de la fédération canadienne, car sans ces industries l'économie des provinces des Prairies aurait été atteinte par le fait d'une population agricole en régression.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Adanac	2.44	2.67
Andrea Equity	3.57	3.90
All Cd nCom	7.91	8.65
All Cdn Div	9.77	10.68
All Cdn Ven	8.06	8.81
American Growth	6.94	7.58
Associate Investors	4.93	4.98
Beaubran	38.06	41.32
Canada Growth	7.10	7.80
Canada Security	4.66	5.12
Cdn Gas Energy	12.91	14.15
Cdn Investment Fund	4.01	4.40
Cdn Scudder Fund	17.11	17.11
Cdn Sec Growth	7.13	7.81
Cdn Trusteed	4.50	4.92
Canafund	54.26	56.97
Champion Mutual	7.03	7.64
Collective Mutual	6.70	7.28
Commonwealth Intl	10.64	11.66
Commonwealth Intl Lev	12.08	13.24
Corporate Investors	5.95	6.50
Diversified Income A	1.52	1.68
Diversified Income B	4.86	5.38
xDividend Shares	3.69	4.05
Dominion Compound	4.34	4.72
xDreyfus	15.22	16.61
Entarea Investment	5.01	5.48
European Growth	7.51	8.21
Executive Fund of Cda	7.57	7.95
Exec. Inv. Intl. Ltd.	7.47	7.84
Federated Financial	5.25	5.74
Federated Growth	7.93	8.67
xFidelity Trend	34.15	37.12
Fonds Collectif A	6.50	7.06
Fonds Collectif B	4.90	5.05
Fonds Collectif C	8.82	9.59
Fonds Desjardins A	4.63	—
Fonds Desjardins B	4.47	—
Fraser	12.15	12.16
Gis Compound	8.90	9.73
Gis Income	4.02	4.40
Growth Equity	6.82	7.45
Growth Oil and Gas	19.19	—
Guardian Growth	7.60	8.31
Harvard	11.07	12.10
Investors Growth	10.22	11.11
Investors Intl Mutual	7.50	8.16
Investors Mutual	5.22	5.67
Keystone Canada	9.34	10.26
xKeystone Cust S-1	22.18	24.20
xKeystone Cust S-4	7.37	8.05
xKeystone Cust K-2	8.10	8.42
Le Fonds P.E.P.	3.98	4.32
xLexington Research	17.14	18.73
Molson M Fund	4.52	4.75
Mutual Accumulating	5.39	5.89
Mutual Bond	8.21	8.58
Mutual Growth	5.97	6.53
Mutual Income	6.08	6.65
Natrusco	12.50	13.00
Natural Resources	7.37	8.05
xOne William Street	17.57	17.57
Pension Mutual	12.17	13.30
Pret et Rev.	7.21	7.88
Providant Mutual	6.61	7.19
XPutnam Growth	13.10	14.32
Radisson	4.18	—
Regent Fund	10.04	10.97
Royfund	5.18	5.34
Spec	12.12	13.43
Taurus	6.68	7.34
xTV Electronics	10.04	10.94
Timed Inveshtment Fund	6.11	6.14
United Accumulative	11.20	12.24
United American	2.68	2.93
Universal Savings Equity	5.61	6.13
Western Growth	5.04	5.51
York Fund of Canada	3.92	4.27

x—Fonds americains.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'agriculture.

Beurre : Arrivages courants 92 points, .62 ; 93 points, .63. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole : .63.

Fromage : Livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 45, coloré 45¼

Poudre de lait écrémé : Procédé par vaporisation, no 1, en sacs : 18¼ à 22 ; procédé par rouleau, no 1, en sac ; 18¼ à 19¾ ; autre catégorie pour nourrissage 14 à 14¾.

Poudre de lait de beurre : Pour nourrissage 14 à 14½, poudre de lait 6¼ à 6½ cents.

Pommes de terre : Prix de gros : Québec, 1.10 les 50 livres, I.-P.-E. $2 à $2.10 les 75 livres, $1.40 à $1.45 les 50 livres, .36 à .38 les 10 livres ; N.-B. $1.15 à $1.20 les 50 livres, .31 à .33 les 10 livres.

Oeufs : Prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : A-extra-gros 51.6, A-gros 47.3, A-moyens 41.7, A-petits 31.4.

Cote de l'or

LONDRES — (PC) — Prix de l'once d'or fin en devises américaines sur le marché européen de l'or : $35.19½ à l'achat et $35.22½ à la vente.

Prix de l'once d'or troyes sur le marché londonien des lingots : 290 shillings 10¾ pence, $35.19 83/100.

PARIS — (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 51.00 sur le marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce d'or américaine de $20, valait 133.20.

Devises étrangères

Source : Bq Canadienne Nationale

Afr. du sud	Rand	1.52
Allemagne	Mark	.2706
Angleterre	Livre	2.6091
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.2279
Autriche	Schilling	.0418
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruzeiro	.4007
Chili	Escudo	.1667
Danemark	Couronne	.1442
Espagne	Peseta	.0154
France	Franc	.2199
Hollande	Florin	.2997
Italie	Lire	.001736
Japon	Yen	.002980
Mexique	Peso	.0863
Etats-Unis	Dollar	1.07 27/32
Norvège	Couronne	.1509
N.-Zélande	Dollar	1.2387
Pérou	Sol	.0275
Suède	Couronne	.2082
Suisse	Franc	.2497
Tchécoslovaquie	Couronne	.1500
Venezuela	Bolivar	.2401

Cours du dollar

Hier en clôture, le **dollar canadien** fléchit de 5/64 à $0.92 23/32 par rapport au dollar américain. La livre **sterling** est cotée à $2.42 1/64.

Le **dollar américain** s'élève de 3/32 à $1.07 27/32 par rapport au dollar canadien. La livre sterling est cotée en argent canadien à $2.61.

cours des obligations

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
2¾ 15 juin	1968	98¼	98½
2¾ 15 juin	1968	99¼	99¾
5¾ 1er oct.	1969	99¼	99¾
1er juin	1971	95½	96½
5 1er juillet	1970	97¼	97¾
4¼ 1er sept.	1972	90½	91½
4¼ 1er oct.	1973	92	93
5¼ 1er oct.	1975	93	94
3½ 1er juin	1976	78	79
5½ 1er oct.	1980	90	91
4½ 1er sept.	1983	79½	80½
5¼ 1er mai	1990	84	85
5¾ 1er sept.	1992	90½	91½
5½ 1er oct.	1969	99	99½
CNR 5½ 15 dec.	1971	96¼	97¼
CNR 2¾ 15 sept.	1969	94½	95½
CNR 1er fev. 4	1981	74½	75½
CNR 5¾ 1er jan.	1985	90½	91½
CNR 1er oct.	1987	80½	81½
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
BC El 5¾ 18 nov.	1991	81½	83½
M Hy 6¾ 1er oct.	1986	88½	90½
NB 6¼ 15 nov.	1991	85½	86½
Ont Hy 6 juil.	1988	89½	90½
Ont 3¾¾ 1er mars	1986	87	88
Que 6½ 1er oct.	1978	91	92
Que 6½ 1er oct.	1991	89	90
Que Hy 6 15 oct.	1979	86	87
Q Hy 6 15 juil	1990	83	84
Ter 6¼ 1er juin	1991	85	86
Sask 6¼ 1er oct.	1986	89½	90½
MUNICIPALITES			
Mont 7 1er jan	1992	89	90
Vncv 5½ 15 dec.	1980	82½	84
Tor M 6½ 1er nov	1986	89	91
CONVERTIBLES			
Cdn Utilities 5¾	1977	130	—
Cdn Petrofina 4	1972	86	—
Inland NG 5½	1977	90	—
Pac Pete 5	1977	88	90
Simpsons 5½	1979	145	—
TC Pipe Lines 5	1989	97	99
W Coast x-c'pon 5½	1988	98	101
INDUSTRIES			
Abitibi 7¼	1987	98½	99½
Alum of C 4½	1973	88	90
Alg Steel 5½	1978	84½	86½
BA Oil 5½	1977	84	86
CR Foncier 5¾	1985	80½	82½
Dom Stores 5½	1976	90	92
Domtar 6¾	1987	90½	92½
Steinbergs Prop 6	1984	86	88
CB Alm 5¾	1980	88½	90½
CPR 5	1983	79½	81½
Loblaws 5½	1983	84	86
Brazilian 4½	1971	91½	—
Eaton Acc 5¾	1985	84	86
Imp Oil 6¾	1987	96	98
Ind Accep 6¾	1984	84	86
Roy T Mart 6	1975	89	91
Roynat 6¾	1981	89	91
Shell Oil 5⅞	1977	91	93
St Law Cp 5	1978	82	84
Simpson's 4¾	1973	88	90
Triud 4¾	1971	90	—
Weston Geo 6¾	1987	92	94
Woodward 5¾	1985	83½	85½
SERVICES PUBLICS			
Atlas Gas T 5¾	1985	87	—
Ang Con Tel 6	1983	84	—
Bell Tel 6¼	1978	94	95
Bell Tel 5½	1982	83¾	—
Bell Tel 5¾	1984	84¾	—
Bell Tel 3¾	1979	71¾	—
Bell Tel 6½	1987	88½	—
Bell Tel 6¾	1992	96¾	—
Brazilian 4¾	1970	96	—
Bawater Pw 3¾	1980	74½	78
BC Teleph 6¾	1991	87¾	—
Calgary Pow 5¾	1982	89	—
Cdn. Elec 4	1968	94¾	—
Cdn Wes* NG 5½	1983	83	—
Consumers G 5¾	1984	85¾	—
Cons Gs 5	1978	82¼	—
Gs Lakes P 5¾	1977	88¼	—
Lakeland NG 6	1982	79½	—
Marit Elect 5¾	1983	87	—
NFLD Lt et P 5½	1978	88	—
Northwr Ut 5¾	1988	81¼	—
N Ont NG 5¾	1982	77½	—
Northern Tel 5¾	1983	86¼	—
Que No 7	1990	94	—
Que NG 6	1988	84	—
Que Tel.	1989	96	—
TC Pipeline 585 9	1987	81	—
Nnlon G 5½	1977	93	—
IMMEUBLES			
Eatons Realty 5	1978	82	84
Eaton's Realties 3½	1968	98	99
Can Cem 3¾	1975	79	81

dividendes

		Taux		Paiement	Enrg.
Barber-Ellis of Canada (priv)		$1.75	sa.	15- 1-68	29-12-67
C.A.E. Industries		$0.07½	tr.	31- 1-68	15- 1-68
Consumers Gas ('A' & 'B' 5½% priv)		$1.37½	tr.	2- 1-68	8-12-67
Domtar Ltd. (ord)	(X)	$0.15	tr.	1- 2-68	2- 1-68
id. (priv)		$0.25	tr.	2- 1-68	11-12-67
Emco Ltd.		$0.12½	tr.	31- 1-68	22- 1-68
Globe Envelopes "A"		$0.09	tr.	1- 2-68	19- 1-68
Island Telephone		$0.25	tr.	15-12-67	30-11-67
Lambton Loan & Investment		$0.08	tr.	2- 1-68	15-12-67
id.		$0.02	bonl	2- 1-68	15-12-67
Okanagan Helicopters	(XX)	$0.15	—	28-12-67	8-12-67
Power Corp. of Can. (ord)		$0.11	tr.	29-12-67	5-12-67
id. (6% 2ie priv)		$0.11	tr.	15- 1-68	20-12-67
id. (4¾% priv/1965)		$0.5937½	tr.	15- 1-68	20-12-67
Unas Investments		$0.10	sa.	29-12-67	15-12-67
Westfair Foods "A"		$0.50	tr.	15- 1-68	15-12-67
id. (7% priv)		$0.35	tr.	15- 1-68	15-12-67

(X) Réduction de 10 cents par action.
(XX) Cinq cents avaient été payé en avril — total pour l'année, 20 cents, le même qu'en 1966.

GRATIS

pour votre bureau



Achetez 1 douz. de stylos-bille BIC Deluxe à pointe fine.

Obtenez deux douz. de stylos-bille BIC à pointe moyenne GRATUITEMENT

Mais pourquoi donner des stylos-bille BIC? Très simple. Nous sommes nouvellement établis au Canada et nous voulons que tous aient la chance d'essayer nos stylos-bille. Et nous sommes assurés qu'une fois que vous aurez essayé le stylo-bille qui se vend le plus au monde, vous ne voudrez plus vous servir des autres marques. C'est pourquoi nous faisons cette offre de lancement. **Achetez 1 douzaine de stylos-bille BIC à 49¢ et vous obtiendrez 2 douzaines de stylos-bille à 19¢ gratuites.** Achetez-en 10 douzaines, vous en obtiendrez 20 douzaines gratuites. Plus vous en achetez, plus vous en obtiendrez gratuitement.

Commandez l'offre "Spécial de bureau" S-588 de votre fournisseur habituel d'articles de bureau. Cette offre comporte n'importe laquelle des 4 couleurs d'encres suivantes: bleue, noire, verte ou rouge. Vous pouvez en commander autant que vous désirez mais hâtez-vous, la quantité de stylos-bille BIC gratuits est limitée.



Une valeur de $10.44 à $5.88

BIC — *le stylo-bille le plus populaire au monde. Fonctionne du premier coup... coup sur coup!*

BIC PEN OF CANADA LIMITED, Downsview, Ontario

N-3F *Disponible chez ces fournisseurs et les autres importants fournisseurs d'articles de bureau.*

Région de MONTREAL

A & T OFFICE SUPPLIES CO. 1253, av. Greene, Westmount
ADANAC OFFICE SUPPLIES LTD. 439, rue St-François-Xavier, Montréal
BLEURY OFFICE SUPPLIES 1070, rue Bleury, Montréal
BRAULT BOUTHILLIER LTEE 205 est, rue Laurier, Montréal
CLASSIQUE REGD. 3375 est, rue Prieur, Montréal-Nord
CRESTAR LIMITED 621, rue Crain, Montréal
CRITES & RIDDELL LTD. 1050, rue de la Montagne, Montréal
DAWSON BROS. division de WILLSON STATIONERS CO. LTD. 239 ouest, rue Notre-Dame, Montréal
C. F. DAWSON CO. LTD. 387 ouest, rue Notre-Dame, Montréal
EUGENE DOUCET LTEE 2261, rue Papineau, Montréal
EXCELSIOR OFFICE SUPPLIES LTD. 8815, av. du Parc, Montréal
FRY'S SCHOOL SUPPLIES LTD. 162, Ronald Drive, Montréal
LIBRAIRIE BOULEVARD 8485, boul. Langelier, St-Léonard
LIBRAIRIE DE LA SALLE 1487, rue de La Salle, Montréal
LIBRAIRIE L. S. C. 2224, rue Rouen, Montréal
LIBRAIRIE M. C. INC. 100, boul. Hardwood, Dorion
LIBRAIRIE PARENT 8196, rue St-Hubert, Montréal
LEY'S OFFICE SUPPLIES & PRINTING 8388, boul. St-Laurent, Montréal
LIGHSTONE SALES CO. INC. 8460, Darnley Rd., Montréal
McFARLANE SON & HODGSON 200, rue Deslauriers, St-Laurent
MARK J. CO. LTD. 8006, 18e Avenue, ville St-Michel
MERCURY OFFICE SUPPLIES INC. 234, rue St-Paul, Montréal
MID-TOWN OFFICE STATIONERS 4436, boul. St-Laurent, Montréal
OFFICE STATIONERS LTD. 2285, av. Ekers, Montréal
PAPETERIE BRELL LTEE 7750, rue Lecourt, Montréal
PEEL PEN SHOP 1243, rue Bleury, Montréal
PICHE & HARVEY 137, rue St-Pierre, Montréal
F. PILON INC. 5830, rue Andora, ville Mont-Royal
ST. MICHEL OFFICE EQUIPMENT 2719, rue Dickens, Montréal
SERVICE DES ECOLES ST-GABRIEL 1601 est, boul. Gouin, Montréal
SUPERIOR OFFICE SUPPLIES LTD. 4970, rue Amiens, Montréal
WHEATLEY & WILSON 480 ouest, rue Legauchetière, Montréal

BELOEIL
LES LIBRAIRIES UNIS LTEE 63, Montée Des Trente

GRANBY
AUTHIER FRERES 267, rue Principale

HULL
LIBRAIRIE LAROQUE 139, rue Maisonneuve
EUGENE MASSE LTEE 11, rue Richelieu
LIBRAIRIE MONPETIT ENRG. 113, rue Hôtel-de-Ville

JOLIETTE
LIBRAIRIE RENE MARTIN INC. 398, rue Notre-Dame

QUEBEC
LIBRAIRIE CANADIENNE LTEE 393, rue de La Canardière
LIBRAIRIE LANGLAIS LTEE 357,est, rue St-Joseph
T. J. MOORE & CO. LTD. 122, Côte de la Montagne
J. E. RICHARD INC. 290, rue Vallier

ST-BRUNO
LA BOUTIQUE ST-BRUNO 1525, rue Montarville

ST-HYACINTHE
LIBRAIRIE RICHER LTEE 1400, rue des Cascades
EMILE SOLIS & FILS INC. 1440, rue des Cascades

SHERBROOKE
E & T SPECIALTIES INC. rue St-Paul

TROIS-RIVIERES
P. V. AYOTTE LTEE 1465, rue Notre-Dame

VALLEYFIELD
LIBRAIRIE G. BOYER 10, rue Nicholson
GABRIEL LANGEVIN INC. 39, rue Grande Ile

ST-JEAN
LIBRAIRIE RICHELIEU 170, rue St-Jacques
PAYETTE & PAYETTE 137, rue St-Pierre

BROCKVILLE
STEWART STATIONERY STORES 198, King Street

CORNWALL
STEWART STATIONERY STORES Cornwall
STORMONT STATIONERS 328, Pitt Street

OTTAWA
CAPITAL STAMP & STATIONERY 465, av. Gladstone
EVANS & KERT LTD. 132, rue Queen
WESTHILL div. de FRANK MONSFIELD LTD. 325, Richmond Rd.
ART WOODS OFFICE SUPPLIES LTD. 400, rue Park
POPHAM CO. LTD. 130, rue Albert

Laval veut garder ses fermes et ses vaches!

par Pierre VENNAT

Laval a décidé de faire tout son possible pour retarder le plus possible le phénomène de l'abandon des terres agricoles sur son territoire.

Une étude, anonyme, rédigée pour la revue à prestige de la ville, fait remarquer que tenter d'enrayer la perte des terres agricoles en 1967 est une tâche ardue "dans un territoire où le phénomène d'abandon des terres a été amorcé déjà depuis plusieurs années."

Toutefois, si l'on ne peut arrêter ce mouvement, "Laval tentera d'en retarder l'issue le plus possible, dans les cadres d'un aménagement sain et rationnel de son territoire".

Encore rurale en 1951, alors qu'elle ne comptait que 36,494 âmes, la population de Laval s'est urbanisée à un rythme encore jamais vu au Québec. Elle a en effet augmenté de 170,000 âmes en 15 ans.

Naturellement, cette urbanisation poussée et pour le moins extraordinaires ne pouvait qu'avoir des conséquences désastreuses pour l'agriculture de l'île Jésus.

Actuellement 78 p. 100 des couches chaudes et 60 p. 100 des serres sont situées dans Ste-Dorothée; 95 p. 10 des vaches laitières se trouvent à Ste-Rose, à St-François ou dans la partie nord de Duvernay; 81 p. 100 des exploitations de culture maraîchère sont à Ste-Dorothée, à St-Martin ou à Ste-Rose et 90 p. 100 du cheptel de l'île se trouve rassemblé à Ste-Rose.

L'abandon des terres

On a constaté que l'abandon des terres est directement relié au rendement économique des divers types de culture.

Par ailleurs 77 p. 100 des terres vendues sont encore cultivées.

En 1959, les spéculateurs fonciers contrôlaient plus de 610,000 acres dans la région de Montréal.

Comme bien d'autres territoires, toute l'île Jésus y passa et beaucoup de fermes furent vendues entre 1956 et 1960.

C'est ainsi que sur l'île Jésus, de 1956 à 1961, 61 p. 100 des terres agricoles furent vendues, soit une superficie totale de 29,311 arpents. C'est dire qu'en 1961 il ne restait plus que 18,259 arpents possédés par les cultivateurs.

Devant l'attrait particulier que constituait la vente des terres, seule une culture intensive pouvant rapporter suffisamment par unité de surface de façon à constituer un revenu compétif pouvait amener le fermier à résister. Il semble que seule la culture maraîchère pouvait offrir une telle garantie.

Au fait, les secteurs de culture maraîchère ont été conservés de façon intensive, plus particulièrement dans les anciennes municipalités de Ste-Dorothée et de Vimont. Ailleurs, les ventes furent les plus considérables.

C'est à St-Vincent-de-Paul, à St-Martin et à Ste-Rose, où l'on comptait la plus grande superficie de terre agricole, qu'on a pu observer entre 1956 et 1961, le plus haut pourcentage de vente de terres agricole spour des fins de construction ou développement.

L'ancienne ville de St-Martin a fourni à elle seule plus de 25 p. 100 de la superficie vendue, soit plus de 92 p. 100 de ses terres agricoles, en cinq ans. En fait, en 1961, il ne restait plus dans cette paroisse que 632 arpents de terre agricole aux mains des cultivateurs.

D'autre part, bien que St-François fut la deuxième en superficie agricole en 1956, on n'a vendu que 16 p. 100 de ce patrimoine et c'est encore là que l'on retrouve le plus de gens vivant uniquement d'agriculture.

L'agriculture peut-elle être sauvée ?

Est-il encore possible de sauver les quelque 18,259 arpents qui, en 1961, étaient encore la propriété des fermiers de Laval ?

Tout d'abord, entre 1961 et aujourd'hui, d'autres terres ont été vendues.

Ensuite, comme pris de panique, plusieurs fermiers surcultivent leur ferme et en sortent toute la production possible, sans leur donner la possibilité de récupérer, sans faire de rotation des cultures, par exemple.

Le dommage causé au sol dans de telles circonstances est à peu près irréparable et il est certain que la majorité des terres vendues et encore cultivées à Laval peuvent être considérées comme une perte à peu près définitive, au point de vue culture.

Par ailleurs, le développement sporadique des terres a été arrêté et les services ne sont plus installés qu'en tenant bien compte des phases d'accroissement telles que déterminées par les facteurs physiques et économiques d'accroissement. Cette première étape de planification retardera le gaspillage et l'abandon prématuré des terres agricoles.

Par ailleurs une étude préliminaire montre que les terres encore en culture sont situées dans des territoires où la majorité des terres ont été vendues en spéculation.

Dans de tels cas, il est difficile d'une part de préparer des plans d'aménagement où les fermes vendues seraient utilisées pour fins urbaines et les fermes non vendues pour fins agricoles et, d'autre part, il est difficile de pénaliser les fermiers qui n'auraient pas encore vendu.

Il deviendra plus facile de conserver, pour une plus longue période, les utilisations agricoles si les fermiers groupent leurs terres. Quoi qu'il semble évident qu'il sera excessivement difficile de récupérer certaines régions pour l'agriculture.

Deux zones récupérables

Des études préliminaires ont toutefois permis de localiser deux zones, où tant par la force des choses que par les perspectives de développement, il s'avérera possible de conserver pour un certain temps des territoires en culture.

Ces deux zones sont situées l'une dans l'ouest et l'autre dans l'est de l'île Jésus, dans une région totalement rurale présentement, soit Ste-Dorothée et St-François, où les prévisions de croissance urbaine, tant sur une base économique sur les possibilités d'aménagement publics ne prévoient aucune extension à brève échéance dans ces secteurs.

Mais il semble bien qe le phénomène d'urbanisation soit irréversible et que, tôt ou tard, le spectacle des vaches broutant l'herbe sur l'île Jésus, sera chose du passé.

Québec demande des précisions à Ste-Geneviève

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La municipalité de Ste-Geneviève devra vraisemblablement adopter une "résolution plus explicité" pour obtenir une enquête gouvernementale au sujet d'un présumé scandale dans lequel seraient impliqués certains de ses employés.

Un porte-parole de la Commission municipale de Québec a déclaré hier que l'enquête demandée par résolution par la municipalité de Ste-Geneviève n'est pas encore commencée.

Il a en outre mentionné que la municipalité devra probablement faire une autre demande, puisque la première résolution n'est pas assez précise, de telle sorte que l'on ne sait pas qui devrait intervenir.



Jacques-Cartier et Longueuil sont favorables à une fusion partielle ou globale de leurs territoires

par Claude MASSON

Les autorités municipales de Jacques-Cartier et de Longueuil, qui ont entretenu durant de longs mois une "guerre froide" qui a même été ressentie dans l'opinion publique, semblent être revenues à de meilleurs sentiments de part et d'autre.

Le changement d'attitude des maires Roland Therrien et Marcel Robidas et le ton sur lequel ils expriment maintenant leurs vues quant à l'avenir de la rive sud ont tellement évolué que tous deux viennent de se dire favorables au principe du regroupement.

A l'occasion de l'inauguration du centre culturel de Longueuil, le maire Robidas a déclaré que son administration désire affirmer qu'elle entend mettre à la disposition de la rive sud toute entière toutes ses compétences et toutes ses ressources "pour que le Longueuil de la Seigneurie et le Longueuil de la paroisse retrouvent leur intégrité et puissent faire profiter leurs citoyens présents et futurs les progrès extraordinaires que commandent leur situation géographique et le dynamisme de leur nouvelle élite".

Or, le Longueuil de la Seigneurie et le Longueuil de la paroisse d'autrefois forment aujourd'hui les villes de Jacques-Cartier, St-Hubert, St-Lambert, Lemoyne, Greenfield Park, Laflèche et, bien entendu, Longueuil.

Or, M. Robidas, qui est également président de la Commission intermunicipale de la rive sud, parle de "l'intégrité" du territoire et des "citoyens présents et futurs".

Cette déclaration, comme il l'a dit lui-même au journaliste de LA PRESSE, constitue d'ailleurs une réponse à l'invitation lancée une semaine plutôt par le maire Roland Therrien de Jacques-Cartier.

Au cours d'une émission radiophonique intitulée "Actualité Jacques-Cartier" sur les ondes de la station locale CHRS, M. Therrien a lancé un appel à Longueuil pour que des entretiens aient lieu, au plus tôt, sur la possibilité d'une fusion partielle ou globale.

"Un dialogue sérieux, fructueux, doit s'amorcer entre les deux villes, avait déclaré le maire de Jacques-Cartier, en ajoutant : Jacques-Cartier est ouvert à toutes les rencontres et à toutes les bonnes idées qu'il discute de bonne foi."

Le maire de Jacques-Cartier recommande entre autres, pour commencer, la fusion des services de police et d'incendie. "Là-dessus au moins, Longueuil et Jacques-Cartier ne devraient faire qu'un".

Voilà une nouvelle lueur d'espoir qui jaillit face à l'avenir de la rive sud. D'ailleurs, dans leurs mémoires respectifs à la Commission d'enquête Lemay sur l'avenir de cette région, les deux villes se prononçaient en faveur de la régionalisation des services ou d'un certain regroupement des municipalités.

Jacques-Cartier est la plus populeuse des villes de la rive sud immédiate, tandis que Longueuil a une influence certaine de par sa situation géographique.

OFFRE SPÉCIALE DES FÊTES



Vous pouvez vous procurer n'importe quelle de ces 5 bouteilles Format Familial, 30 oz., au prix spécial des Fêtes. Le Dry Ginger Ale Gurd's, le Pamplemousse-Citron Gurd's, la Bière d'Epinette Alouette Gurd's, l'Orange Crush, ou le savoureux Cola Royal Crown. Ils sont tous très appréciés!

Au choix seulement **15¢** PLUS DÉPÔT prix de détail suggéré

Recherchez les étalages de "L'Offre Spéciale des Fêtes" chez votre marchand préféré



DUPUIS



et ça, messieurs c'est le cadeau des fêtes qu'elle a choisi pour vous...

Corsaire

Dès son apparition CORSAIRE a suscité un enthousiasme sans précédent auprès de l'homme de goût, car les produits de toilette Corsaire sont: frais, virils, raffinés, discrets, vraiment faits pour "Lui". Maintenant que vous connaissez la réponse à un tel enthousiasme . . . aux Fêtes, offrez-lui les produits qu'il aime . . . CORSAIRE.

Corsaire APRÈS-RASAGE: c'est le vent du large qui souffle sa fraîcheur tonifiante sur son visage; c'est l'arôme légèrement parfumé qu'"ELLE" adore.

Le Désodorisant Corsaire: un produit qui est fait pour mener une vie active, sportive, pleine d'exercices: une vie de gentleman-pirate.

Corsaire pour les hommes . . . pour plaire aux femmes

VAPO-DÉSODORISANT • VAPO-COLOGNE • POUDRE DE TALC • SAVON DE DOUCHE • DÉSODORISANT SOLIDE • LOTION APRÈS-RASAGE • COLOGNE • MOUSSE À RASAGE • VAPO-LAQUE • FIXATIF CAPILLAIRE • LOTION AVANT-RASAGE

CORSAIRE — division de Société Jacquar Inc.

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSÉE — RAYON 240

OU À LA BOUTIQUE D'ESTHÉTIQUE DUPUIS, STATION DE MÉTRO BERRI-DEMONTIGNY — 845-7044

Pourquoi pas chez Dupuis... A 2 PAS SEULEMENT DU METRO

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTRÉAL • COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 842-6171
1481, RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIÈRES • COMMANDES TÉLÉPHONIQUES: 374-2411

Vous êtes né en 1900!

Alors, peut-être aurez-vous droit à la

rente de retraite

dès janvier 1968 car l'âge minimum d'admissibilité à cette rente sera abaissé à 67 ans à compter du

1er janvier 1968

Si vous êtes né en 1897, 1898, 1899, 1900 ou 1901,

peut-être avez-vous déjà droit ou aurez-vous bientôt droit à la rente de retraite.

Dans chaque cas, il faut que vous ayez contribué au régime et que vous fassiez votre demande de rente à la Régie.

Pour obtenir des renseignements et des formules de demande de rente:
■ *remplissez le coupon ci-dessous* ■ *découpez-le*
■ *expédiez-le à la Régie des rentes du Québec, C.P. 5 200, Québec (2e).*

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS 105

nom *prénom(s)* *no d'assurance sociale*

numéro et rue *ville ou village* *comté*

date de naissance *jour* *mois* *année*

Je suis ou j'étais salarié ☐ *Je suis ou j'étais à mon compte* ☐



Veuillez transmettre ce message aux personnes de votre entourage qu'il pourrait intéresser.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Case postale 5 200, Québec (2e).

Au procès de Raymond Denis

La défense menace de réclamer un autre "mistrial"

OTTAWA (PC) — Un avocat de la défense au procès de Raymond Denis a averti hier la cour qu'il est possible qu'il demande la cassation du procès pour vice de procédure, en raison de l'interrogatoire d'un officier de la police, au procès de Denis accusé d'avoir tenté de faire obstruction à la justice.

Me Louis Assaly, chargé de la défense de Denis, a protesté avec véhémence contre les questions posées et par le procureur de la couronne M. James Fontana et par le juge Bruce Macdonald.

Il a soutenu que les questions et les réponses de l'ancien sergent de la Gendarmerie royale Joseph McLeod étaient inadmissibles et qu'elles avaient été entendues par le jury.

Me Assaly a averti le tribunal que si d'autres questions semblables étaient posées à M. McLeod il demanderait la cassation du procès pour vice de procédure. L'incident est survenu vers la fin de la 12e journée du procès.

Le premier procès de Denis s'est terminé par une cassation pour vice de procédure après sept semaines d'audition.

Quand l'avocat de la défense a soulevé la possibilité de demander la cassation du procès, le juge Macdonald lui a répondu "vous pouvez le faire si vous le voulez".

Il a déclaré que l'avocat associé de M. Assaly, Me Leonard Max, avait ouvert la porte au genre de questions posées à M. McLeod. Il a admis que les questions n'avaient pas été particulièrement utiles mais que "je n'y vois rien auquel on puisse s'objecter, du point de vue légal".

Les questions

M. Fontana a demandé à M. McLeod ce qui serait arrivé si Denis avait refusé de répondre à ses questions et avait quitté le bureau de la police.

La défense a demandé une explication sur la raison de cette question et M. Fontana a déclaré au tribunal qu'il se proposait de demander à M. Mc Leod son opinion, en tant que vétéran de la police, sur la culpabilité ou l'innocence de Denis.

M. Fontana a rappelé que lors des questions posées par la défense, M. Max avait demandé à McLeod, en tant que vétéran de la police, s'il croyait que Denis disait la vérité lors de ses interviews avec la police. M. McLeod a répondu qu'il croyait que Denis ne disait pas la vérité.

Le juge Macdonald a ensuite demandé à l'ancien officier de la GRC s'il aurait pensé Denis innocent ou coupable si Denis avait mis fin à l'interview.

McLeod a répondu que si Denis avait mis fin à l'entrevue, il aurait cru qu'il était innocent.

Reprenant ses questions, M. Fontana a alors demandé à McLeod s'il croyait que M. Lamontagne disait la vérité dans sa déclaration.

A ce moment Me Assaly est intervenu et le juge notant qu'il était près de 3 heures, a renvoyé le jury.

Un avocat demande au comité de trancher: le foetus est-il ou non un être humain?

OTTAWA (PC) — L'affirmation que les membres du comité des Communes sur la santé, qui étudie actuellement la possibilité d'adoucir la loi sur l'avortement, doivent décider si la vie du foetus est une vie humaine, a soulevé hier de fortes objections à une réunion du comité.

M. Davis Dehler, avocat d'Ottawa, a soumis un mémoire à titre privé au comité et déclaré que le "problème essentiel" que doit résoudre le comité est de savoir "si la vie foetale est, oui ou non, une vie humaine".

Si le comité décide que la vie foetale est humaine, il lui faudra faire preuve de beaucoup de délicatesse. S'il décide qu'elle ne l'est pas, "il n'existe pas de problème moral et le problème légal devient relativement simple".

M. Stanley Knowles, NPD-Winnipeg Nord-Centre, a accusé le témoin de vouloir trop simplifier le problème. Aucun comité ou commission royale ne peut déterminer effectivement une telle question et le comité n'a pas à décider de la question.

Il a fait remarquer à M. Dehler qu'il était possible que certains membres du comité croient que le foetus n'était pas un être humain mais qu'ils s'opposent quand même à l'adoucissement de la loi de l'avortement pour d'autres raisons. D'autres membres peuvent croire que le foetus est humain mais ils sont en faveur de libéraliser la loi.

M. Dehler a déclaré qu'il ne pouvait suivre un tel raisonnement.

"Il va falloir que vous décidiez moralement de cette question . . . la décision sera prise dans l'esprit de chaque membre", et il votera ensuite d'après cette décision, a-t-il dit.

Folie

Dans son mémoire, M. Dehler a posé cette question :

"N'est-ce pas une folie étrange, compliquée, irraisonnable et inexplicable qu'un groupement politique tente de faire abolir la peine capitale en raison du caractère sacré de la vie du meurtrier volontaire, et qui cependant, au même moment tente de faire accepter la destruction de la vie humaine foetale parce qu'elle est invisible et sans défense?"

Son mémoire recommande :

— Que les raisons pour permettre l'avortement ne soient pas augmentées, à moins de trouver des statistiques fiables qui puissent déterminer quel est le problème social auquel on se propose de remédier, est-ce que le remède solutionnera le problème ou s'il en créera d'autres et est-ce que les bénéfices l'emporteront sur le tort causé ?

— Que la loi criminelle soit rédigée clairement afin d'expliquer qu'un avortement destiné à sauver la vie de la mère est permis pourvu que deux médecins licenciés, se spécialisant en gynécologie ou en obstétrique, certifient dans une déclaration assermentée que l'opération est nécessaire dans le but cité.

— Que la loi criminelle soit rédigée de façon à expliquer clairement que toute personne pratiquant un avortement pour d'autres raisons que celle mentionnée est passible de poursuite et que la loi "fournisse une définition légale d'un être humain".

— Que la loi explique clairement que les mesures destinées à éviter une grossesse dans les cas de viol ou d'inceste sont permises sur la recommandation de deux médecins licenciés et avec le consentement du procureur de la couronne local.

— Que toutes les clauses du code criminel relatives à la publicité, la vente et l'usage des produits anticonceptionnels soient annulées.

Conciliation pour les cheminots

OTTAWA (PC) — Le différend entre la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives et les Chemins de fer nationaux au sujet de la hausse de salaire de 24 pour cent sera maintenant soumis à un tribunal de conciliation, mais il est peu probable que ce tribunal siège avant un mois. En effet, les parties n'ont pas encore désigné leurs représentants, qui auront à choisir un président impartial.

A la lumière d'un passé relativement récent, on peut supposer qu'il n'y aura pas d'accord sur un président et qu'il reviendra finalement au ministre du Travail, M. Nicholson, d'en désigner un. Le ministre pourrait avoir quelque difficulté à arrêter son choix, attendu que les experts en ce domaine sont rares et qu'on voudrait maintenant empêcher les juges de présider des commissions de conciliation.

Le différend résulte du fait que les Chemins de fer nationaux et le Pacifique Canadien ont refusé jusqu'ici d'accorder à tous les chauffeurs l'augmentation de 24 pour cent prévue dans des contrats intervenus avec les employés sédentaires, les chefs de trains, les cheminots et les mécaniciens.

Les compagnies ont accepté de consentir cette hausse aux chauffeurs de trains de voyageurs mais n'ont pas voulu accorder plus de huit pour cent aux chauffeurs des convois de marchandises ou de cours de triage. Ces derniers sont au nombre de 2,700, sur un total de 3,100 chauffeurs.



GAGNANTS de $100.

VOICI QUELQUES-UNS DES

9376 GAGNANTS

DE LA

RONDELLE CHANCEUSE

DURANT LES 4 PREMIERES SEMAINES

GAGNANTS de $100.


MME YVETTE PAQUETTE, 26, 93ième Ave, Pointe-aux-Trembles, $100.


M. JEAN-PAUL LAMARCHE, 10,809 Ave Drapeau, Montréal-Nord, $100.


MME A. RICHARD, 5935 rue Dumas, Montréal, $100.


MME RACHEL TREMBLAY, 6270, 44ième Ave, Rosemont, $100.


M. JEAN-PAUL BERGERON, 627 rue St-Roch, Trois-Rivières, $100.


M. GASTON BOUCHARD, 212 rue St-Nicolas, Chicoutimi-Nord, $100.


MME JOSETTE MOUSSEAU, 56 rue Lapointe, Kénogami, $100.


MME ROGER PARE, 330 Boul. Jacques-Cartier, Jacques-Cartier, $100.


M. YVON VINCELETTE, 9020, 6ième Ave, St-Michel, $100.


M. ROGER TREMBLAY, 284 rue Montford, Jonquière, $100.


MME THERESE THERIAULT, 504 rue Lechasseur, Beloeil, $100.


MME L. BEAULIEU, 6885 rue Garnier, Montréal, $100.


M. ARTHUR RENAUD, 6285 rue St-Dominique, Montréal, $100.


MME H. DEMCHENKO, 51, 6ième Ave, Pincourt, Ile Perrot, $100.


M. RENE ALLAIRE, 436 rue Ortona, Arvida, $100.


MME ROLANDE HUOT, 78 rue Dante, Montréal, $100.


M. RONALD MONTMINY, 1401 rue Fitzpatrick, Sillery, $100.


MME LEO-PAUL BOILY, 394 rue Hôtel-Dieu, Chicoutimi, $100.

1ère SEMAINE, GAGNANTE D'UN TV COULEUR

Mme B. PAQUETTE
2235 rue MERCIER
Montréal



STEINBERG



2e SEMAINE, GAGNANTE D'UN TV COULEUR

Mme F. DUPUIS
1264 LEMOINE
Sillery, Québec

QUELQUES-UNS DES NOMBREUX GAGNANTS de $5.

M. P. BOUDREAULT, Montréal
Mlle L. BRISSON, Montréal
Mme B. GERVAIS, Montréal
Mme JACQUES FAFARD, Montréal
M. O. HAMELIN, Montréal
Mme J. M. POUNDEN, Montréal
M. JACQUES BEAUSOLEIL, Montréal
Mme T. LEMONDE, Montréal
M. R. PILOTTE, Montréal
M. G. CORMIER, Montréal
Mme IRENE CORBEIL, Montréal
Mme A. ST. LAURENT, Montréal
Mme J. PRESCOTT, Montréal
Mme A. ALMON, Montréal
M. H. BURNS, Montréal
Mme E. LEDDEN, Montréal
M. P. HEBERT, Montréal-Nord
M. RONALD BANKS, Montréal
M. L. PROVENCHER, Outremont
M. JERRY LOO, Outremont
Mme M. LAROSE, Outremont
Mme N. SHOWERS, Montréal
Mme C. DICKSON, Montréal
Mme DENISE BEAUDIN, Montréal
Mme P. BERNIER, St-Laurent
Mme J. QUINN, St-Laurent
M. NIKOLA KESIC, St-Laurent
M. C. BARR, St-Laurent
M. WILLIAM SHORE, St-Laurent
Mlle CAROL LEDUC, N.-D.-G.
M. A. ST-CYR, N.-D.-G.
M. D. LELIEVRE, Montréal
M. FRED RYAN, Montréal
Mlle E. HODGSON, Westmount
M. P. WOOLLEY, Westmount
M. S. BROOKE, Westmount
M. O. SAMSON, Montréal
Mme M. MARTIN, Montréal
M. J. DROLET, Rosemont
Mme CECILE BELAND, Rosemont
M. M. REIMEN, St-Léonard
Mme ROGER AZAR, St-Michel
Mme A. NOLIN, St-Michel
M. JACK HOFFMAN, St-Laurent
Mme G. DIORIO, LaSalle
Mme M. GARDENER, LaSalle
Mme L. PERRON, LaSalle
M. REAL LATOUR, LaSalle
Mme Y. MORENCY, LaSalle
M. J.-M. GREGOIRE, LaSalle
M. P. LAJOIE, LaSalle
M. MICHEL BOYER, Jacques-Cartier
Mme RAYMOND SAVOY, J.-Cartier

Mme C. POIRIER, Montréal
Mme M. ETHIER, Montréal
Mme S. MARTIN, Montréal
M. DENIS BONNEAU, Anjou
M. PETER ALLEN, Anjou
Mme G. DESJARDINS, Montréal
M. ROGER LEONARD, Montréal
Mme ROLLANDE BOLDUC, Montréal
Mme GILLES BLONDIN, Montréal
M. ALBERT LEFEBVRE, Montréal
Mlle DIANE LAFLAMME, Montréal
Mme A. CARRIER, Montréal
Mme A. VERVILLE, Montréal
M. M. ROSEN, Montréal
M. J.L. LOGAN, Montréal
Mme L. VILLENEUVE, Montréal-Nord
Mme R. PAGEAU, Montréal-Nord
M. HENRI PAGEAU, Montréal-Nord
M. HENRI RIEL, Montréal
M. A. GREENBERG, Outremont
Mme B. LEGARE, Montréal
M. JOHN SINGER, Outremont
Mme JOHN WRIGHT, Outremont
Mme I. MADIGAN, Montréal
M. W. R. CHARLTON, St-Laurent
Mlle PAT WRIGHT, St-Laurent
M. ROMEO DUGAS, St-Laurent
Mme J. McLEOD, St-Laurent
M. EDOUARD LABERGE, St-Laurent
Mme V. CROSBY, St-Laurent
M. RUSSEL MORGAN, N.-D.-G.
M. REAL RICHER, Montréal
M. STEVE AUCLAIR, Montréal
M. D. F. DORRANCE, Montréal
Mlle L. LALONDE, Westmount
Mme C. FONTAINE, Westmount
M. K. CROSS, Montréal
Mme ALICE ORR, Montréal
M. M. PATENAUDE, St-Michel
M. N. GAGNE, St-Michel
M. R. LAVERDURE, St-Léonard
M. MICHEL LALONDE, St-Michel
M. ROBERT BARON, St-Michel
Mme G. BUSSIERE, St-Michel
Mme C. MORRISON, Lachine
M. G. DEREPENTIGNY, Verdun
Mme V. HARE, LaSalle
Mme M. RIVERS, LaSalle
Mme E. MYRAND, LaSalle
M. E. WILCOX, Verdun
Mme A. MILLS, LaSalle
Mme N. DaGRANDMONT, LaSalle
Mme A. GODIN, Jacques-Cartier

Mme JACQUES WELLE, Jacques-Cartier
M. RENE BRODEUR, Jacques-Cartier
Mme A. JODOIN, Longueuil
Mme L. LECHASSEUR, Jacques-Cartier
M. A. BERNIER, St-Lambert
M. GEORGES GUAY, Longueuil
Mme R. CHAGNON, St-Lambert
Mme R. MURRAY, Pierrefonds
Mme EVELYN MATE, Pierrefonds
M. F. ASSMUS, Pierrefonds
Mme RITA KING, Chambly
M. C. ROBERT, St-Mathias
M. C. H. LEMIEUX, Richelieu
M. L. PREFONTAINE, St-Jean
Mme CYR. LAVOIE, Iberville
Mme LOUIS MADORE, St-Jean
Mme MAURICE HEBERT, Iberville
Mme ANNETTE GAGNON, St-Jean
M. VITAL MORIN, Fabreville
Mme A. TRAHAN, Fabreville
Mme FERNAND GAGNON, St-Jérôme
Mme O. CARRIERE, St-Jérôme
Mme I. ALLARD, Ste-Adèle
Mme RAY. BERGERON, Terrebonne
Mme F. PHARAND, St-Clet
M. F. M. FRANCIS, Beaconsfield
MARIELLE NADEAU, Lafièche
Mme L. DAWSON, Jacques-Cartier
M. O. BOUCHER, Jacques-Cartier
M. PATRICE BEDARD, St-Hubert
M. C. BOISVERT, St-Lambert
Mme B. RICHER, Longueuil
M. B. THOMAS, St-Lambert
M. R. LEGROS, Pierrefonds
M. JACK BRISEBOIS, Pierrefonds
Mlle HELEN MARTIN, Pierrefonds
M. JOSEPH DEMERS, Chambly
Mme R. FOURNIER, Chambly
Mme M. VALIERES, Richelieu
Mme A. LAROCQUE, St-Jean
M. CLOVIS LEDUC, Iberville
M. EDGAR LETENDRE, St-Jean
M. PIERRE RAYMOND, St-Jean
Mme C. NORMANDIN, St-Jean
Mme J. C. GAGNON, Fabreville
M. MAURICE LECLERC, Fabreville
Mme C. HALL, St-Antoine
Mme D. CREVIER, St-Jérôme
M. PIERRE GUILBEAULT, Lac St-Denis
M. BERNARD GOULET, Terrebonne
Mme G. NICHOL, Beaconsfield
M. Y. L. LEPORE, Beaconsfield
Mme H. ROY, Laflèche


M. LOUIS EHOLNIKOF, 1350 rue Gohier, St-Laurent, $100.


MME ANNE POULIOT, 9179 Place Montgolfier, Montréal, $100.


M. ROLLAND JETTE, 525 rue Viau, appt 7, Montréal, $100.


MME JEAN-JACQUES PERREAULT, 5316, 13ième Ave, Rosemont, $100.


M. H.P. KELLY, 870 rue Moncton, Québec, $100.


M. GERMAIN MILOT, 2325 rue DeFrancheville, Trois-Rivières, $100.


M. LUCIEN POIRIER, 388, 1ière Ave, Verdun, $100.


M. LAURENT SIMARD, 98 rue Lariel, Chicoutimi-Nord, $100.


M. NOEL VIGER, 12,384 rue Reeves, Pointe-aux-Trembles, $100.


MME GLADYS LORD, 521 rue Donegani, Pointe-Claire, $100.


MME GERMAINE BELISLE, 2385 rue Robert, Montréal, $100.


M. M. FOGARTY, 5167 ave Trans-Island, Montréal, $100.


MME SALLY GOLDMAN, 2105 rue Noël, St-Laurent, $100.


MME CECILE GAUVREAU, 3477 rue Isabelle, Fabreville, $100.


MME J. ANWYLL, 4554 rue Melrose, N.-D.-G., $100.


M. GERALD LOZOFF, 4461 Ave Harvard, N.-D.-G.


MME PAUL CAMERLAIN, 3525 Ave Evelyn, Verdun, $100.


M. LESLIE THOMAS, 1268 Ave Stephens, Verdun, $100.


MME JEANNETTE CARRIER, 590 rue Letourneux, Montréal, $100.


MME RICHARD ST-ONGE, 11,390 rue Balzac, appt 4, Montréal-Nord, $100.


M. ROCCO LEREDE, 8880 rue Jeanne-Mance, Montréal, $100


MME D. W. PEARCEY, 6570 Ave Monkland, Montréal, $100


MME S. SERVANT, 151 rue Wellington, Hull, $100


MME MADELEINE RODRIGUE, 1330 rue Jerry, Laval, $100


MME JACQUELINE BRIEN, 7281 1ère ave., St-Michel, $100


MME ROLAND GREGOIRE, 10123 rue Pelequin, Montréal, $100


M. JACQUES TRUDEAU, 1060 rue Cartier, Montréal, $100


MME P. PICARD, 6175 rue Langelier, Montréal $100


MME CARMEN BASSETT, 5053, rue Bastien, Pierrefonds, $100


Mme J. BATHURST, 75 rue Merle, Greenfield Park, $100


MME D. KINNE, 178 Endover Road, Beaconsfield, $100


M. MORRY FERGENBAUM, 5415 Prince of Wales St., Montréal, $100


M. GEORGES TREMPE, 1274 rue Fontenelle, Sherbrooke, $100


CHRISTINE ROCHON, 171 rue St-Charles E., Longueuil, $100


MME JACQUELINE LEPINE, 3577 rue Mousseau, Montréal, $100


M. ROLAND L. TREMBLAY, 608-A Havre-des-Iles, Laval, $100


M. JEAN-GUY DORE, 68-A rue Sauriol, Laval-des-Rapides, $100


M. LAURENT PROULX, 191 Chemin du Passage, Cap-de-la-Madeleine, $100

DE L'ATLANTIQUE

AU PACIFIQUE

L'opposition bloque le projet d'augmentation des tarifs postaux

OTTAWA (PC) — Le gouvernement a subi un revers aux Communes hier quand, par une certaine inadvertance, les partis d'opposition ont repoussé par 14 voix contre 11 le projet de résolution visant à augmenter les tarifs postaux.

Ce vote, qui a eu lieu en comité plénier des Communes quelques minutes après 8 heures hier soir, signifie un délai de plusieurs semaines dans la présentation d'une nouvelle mesure législative visant à augmenter les tarifs postaux.

La procédure parlementaire exige en effet qu'une résolution battue aux voix au cours d'une session ne puisse être présentée de nouveau durant la même session. La session fédérale courante doit prendre fin d'ici Noël.

Le gouvernement libéral a toutefois indiqué son intention de présenter à nouveau sous une nouvelle forme, d'ici Noël, un projet de résolution qui viserait la même fin.

M. Allan MacEachen, leader parlementaire du gouvernement, a déclaré dans une interview que le projet de résolution repoussé hier par 14 voix contre 11 est, techniquement, selon les règlements de la Chambre, renvoyé à une prochaine session, mais que le gouvernement peut présenter au cours de cette session-ci un projet de résolution sous une nouvelle forme visant à peu près les mêmes fins.

Quand, en 1966, le gouvernement libéral a voulu réintroduire une clause dans le projet de loi touchant la politique des transports qui avait été biffée par un vote aux Communes dans des circonstances où le parti ministériel se trouvait en minorité, le président des Communes, M. Lucien Lamoureux, a noté qu'en effet la forme était différente mais que l'objet du nouveau projet de clause était le même que celui qui avait été biffé par un vote et il l'a déclarée irrécevable.

Erreur

Le projet de résolution parrainé par le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, a été mis aux voix hier soir, dès la reprise des travaux parlementaires après le dîner, alors qu'il n'y avait en Chambre que 25 députés de tous les partis, parce que personne ne se levait pour parler.

Des députés libéraux soulignaient, après l'incident, que tout député libéral présent en Chambre à ce moment aurait dû se lever pour parler de façon à permettre un rassemblement des forces du parti. Le ministre des Postes, qui se trouvait à son siège à ce moment, aurait pu lui-même occuper la Chambre par un discours expliquant la portée du projet de résolution.

C'est la deuxième fois depuis les dernières élections fédérales générales que le gouvernement Pearson subit un échec par un vote en comité plénier des Communes.

En janvier 1967, les partis d'opposition ont repoussé un article du projet de loi touchant la politique des transports dans une circonstance semblable. Le projet de loi a par la suite été adopté moins l'article que l'opposition avait réussi à biffer.

Dans la mise aux voix hier, 12 progressistes-conservateurs et deux néo-démocrates ont repoussé la volonté ministérielle qui était représentée par 11 députés libéraux.

Plus tôt, les partis d'opposition avaient affirmé que ce sont les petites gens qui supporteraient le fardeau de l'augmentation des tarifs postaux.

Le débat a porté sur la résolution précédant la présentation d'un projet de loi. Elle déclare que les tarifs postaux du courrier de deuxième et de troisième classes seront également augmentés, mais les détails de ces augmentations ne seront connus qu'à la présentation du projet de loi même.

M. T. McCutcheon (PC-Lambton-Kent) a invité le gouvernement à retarder d'un an son projet d'augmentation des tarifs postaux et de consacrer cette période à un effort en vue de réduire les coûts d'expédition.

M. McCutcheon a soutenu que la commission royale d'enquête Montpetit sur les services postaux avait proposé des mesures en vue de réduire les coûts de $16,300,000 par année, mais qu'il ne voyait aucun indice sérieux que le gouvernement entendait adopter ces recommandations.



Le ministre Jean-Pierre Côté pourra présenter une nouvelle résolution d'ici Noël

Aucun impôt sur les dons aux partis politiques — Camp

TORONTO (PC) — Les dons aux partis politiques ne devraient pas être imposables et les députés devraient toucher des boni spéciaux de recherches. C'est ce que déclarait hier M. Dalton Camp, président de l'Association progressiste-conservatrice du Canada, dans une allocution à l'Advertising and Sales Club de Toronto. Il a souligné que les députés du parti au pouvoir ont l'avantage dans les débats aux Communes parce que la Fonction publique peut leur faciliter les recherches. Les boni de recherches pourraient provenir d'une caisse d'environ $3,300,000 administrée par le président de la Chambre. M. Camp a déclaré également que nos institutions politiques souffrent "d'usure excessive et de sénilité" mais que, contrairement aux Américains et aux Britanniques, les Canadiens ne paraissent pas s'en préoccuper. "Si la politique demeure un sport de salon, a-t-il dit, nous y perdrons sûrement un jour notre liberté".

Groupe d'Albertains en désaccord avec Manning

RED DEER (PC) — L'Alberta Inter-Faith Community Action Council, qui groupe des représentants de la plupart des confessions religieuses établies en Alberta, n'est pas du tout d'accord avec le premier ministre Ernest Manning lorsqu'il s'oppose à la reconnaissance officielle du français dans tout le pays.

Dans un communiqué, neuf directeurs du Conseil affirment que les vues de M. Manning à ce sujet ne correspondent pas à celles de tous les Albertains. "La langue française, ajoute le communiqué, doit occuper la place qui lui revient comme langue d'un des deux peuples fondateurs".

Le bill sur le divorce sera bientôt à l'étude

OTTAWA (PC) — Il est possible que le bill du gouvernement sur le divorce soit déposé sous peu aux Communes et y soit approuvé en principe avant Noël.

C'est ce que déclarait hier le ministre de la Justice, M. Pierre-Elliott Trudeau, à l'intention de M. Andrew Brewin, député néo-démocrate de Toronto-Breenwood.

On sait qu'un comité parlementaire a recommandé que l'adultère ne soit plus le seul motif de divorce au Canada. La législation du gouvernement donnera probablement suite à cette recommandation.

C'est normal qu'il y ait moins d'inscrits — Marchand

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Main-d'oeuvre, M. Jean Marchand, a démenti vigoureusement hier, aux Communes, que le nombre d'inscrits aux cours de recyclage "ait baissé de façon désastreuse" depuis que le gouvernement fédéral a pris les choses en mains cette année.

M. Walter Dinsdale, député conservateur de Brandon-Souris, avait suggéré en Chambre que le gouvernement agisse sur le champ pour remédier à cette situation. M. Marchand a répondu que la situation se corrige d'elle-même. Il a ajouté qu'il a déjà expliqué, au début de la session, que cette diminution est normale et saisonnière et que l'hiver amènera un accroissement des inscriptions.

Nouvelle prothèse orthopédique pour les enfants infirmes

TORONTO (PC) — Le Dr Walter Bobechko, du Centre de réhabilitation des enfants infirmes à Toronto, soutient qu'un nouvel appareil orthopédique qu'il a conçu avec d'autres médecins et des ingénieurs permettra d'économiser environ $2,000 par année en frais d'hospitalisation pour les enfants souffrant de la maladie de Legg-Perthes. Ce support de la jambe élimine la nécessité d'utiliser des appareils très encombrants pour les soins de physiothérapie dont ces malades ont besoin et il est possible de l'enlever la nuit lorsque l'enfant dort.

La maladie de Legg-Perthes, qui provoque un boitillement indolore, se produit lorsque l'articulation de la hanche est provisoirement privée de sang. Lorsqu'on n'y remédie pas, l'inflammation virusienne cause une difformité progressive et l'infirmité peut devenir permanente.

Continuer à combattre les inégalités économiques — Belair

HALIFAX (PC) — Il faut continuer à combattre les inégalités économiques au pays, même s'il y a danger d'inflation. C'est l'opinion que M. Fred Belair, adjoint du président du Conseil économique du Canada, exprimait hier dans une allocution à l'Université Dalhousie.

M. Belair se félicite de la récente conférence des ministres des Finances à Ottawa, ainsi que de la collaboration considérablement accrue des trois échelons de gouvernement sous l'aspect des investissements et des dépenses.

A son avis, les possibilités de croissance économique sont présentement plus grandes au Canada que dans tout autre grand pays industriel, sauf peut-être au Japon.

La Gendarmerie n'achètera pas ces armes sataniques

OTTAWA (PC) — M. Robert McCleave, député conservateur d'Halifax, a appris hier du Solliciteur général Larry Pennell que la gendarmerie fédérale n'a pas du tout l'intention pour le moment d'acheter des armes américaines que M. McCleave avait qualifiées de "sataniques".

Ces armes, qu'on a pu voir à une récente émission du réseau anglais de télévision de Radio-Canada, sont utilisées aux Etats-Unis pour réprimer des émeutes. Elles comprennent des blindés spéciaux, des pistolets petits mais puissants, un produit chimique qui rend les rues très glissantes et une machine dont le bruit "provoque un déblocage irrépressible du gros intestin".

M. Pennell a souligné que la gendarmerie avait fait l'essai, sans grand succès d'ailleurs, d'un gaz à vaporiser mais n'a fait l'acquisition d'aucune des armes américaine et n'a pas l'intention d'en acheter "dans un avenir prochain".

Demande de permis pour le nord du Nouveau-Brunswick

RIMOUSKI (PC) — Québecair tente d'obtenir un permis provisoire da la Commission des transports aériens pour desservir le nord du Nouveau-Brunswick à partir de Montréal et d'autres villes du Québec. La compagnie affirme que ce service est urgent.

Deux autres compagnies d'aviation, Eastern Provincial Airways et Gaspe Air Inc., ont également demandé des franchises pour le nord du Nouveau-Brunswick mais Quebecair soutient que, dans ces deux cas, la procédure suivie n'était pas légale. La Cour suprême doit se prononcer à ce sujet au début du mois prochain.

Jusqu'ici toutefois, une injonction provisoire a empêché la Commission d'étudier les requêtes autres que celle de Quebecair.

Décision de la Cour suprême re "Smarties vs Smoothies"

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a sommé hier la compagnie Paulin Chambers Ltd., de Winnipeg, de cesser d'utiliser la marque de commerce "Smoothies" pour l'une de ses sucreries.

Le tribunal soutient que cette marque commerciale peut être facilement confondue avec celle de "Smarties", utilisée par la compagnie Rowntree de Toronto. La Cour suprême donne ainsi raison au Registraire des marques commerciales, contre la Cour de l'échiquier.

Rowntree utilise la marque "Smarties" depuis 1940 et Paul Chamber celle de "Smoothies" depuis 1960.

Les Jeunes libéraux de Charlevoix se rangent du côté de Lévesque

de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'Association des jeunes libéraux du comté de Charlevoix, qui grouperait 200 membres, a décidé d'abandonner la Fédération libérale du Québec pour promouvoir la thèse constitutionnelle du député de Laurier, M. René Lévesque.

La décision a été annoncée, hier, par le président des Jeunes libéraux de Charlevoix, M. André Poisson, dans un communiqué publié à Québec.

Interrogé sur ces démissions massives de jeunes libéraux de son comté, M. Raymond Mailloux, député de Charlevoix à l'Assemblée législative, a mis en doute que 200 d'entre eux aient quitté les rangs du parti. A son avis, l'Association n'a jamais compté plus de cent membres. De plus, à une récente réunion du bureau exécutif à laquelle il assistait, six membres seulement, dont M. Poisson, ont remis leur démission.

L'Association des jeunes libéraux de Charlevoix avait demandé il y a quelque temps au président de la Fédération libérale du Québec, M. Eric Kierans, de donner sa démission ou de mettre un terme à ses déclarations ébranlant la thèse constitutionnelle proposée par M. Paul Gérin-Lajoie, au cours du congrès libéral.

Elle avait également protesté à l'occasion du congrès de la FLQ contre les circonstances entourant le départ de M. René Lévesque du parti libéral.

Le président de l'Association, M. André Poisson a expliqué, hier, que c'est à cause de la nouvelle orientation du parti et de ses dirigeants que ses 200 collègues et lui-même ont décidé de démissionner.

"A l'heure actuelle, a dit M. Poisson, le parti vise uniquement l'organisation, l'efficacité, démolissant opinions et diversités sur son chemin pour entreprendre le pouvoir.

"Aujourd'hui, les éléments dynamiques du parti semblent être à la merci de l'ensemble réactionnaire renforci. Les déclarations du chef du parti, M. Jean Lesage, ne cristalisent plus les jeunes.

"En bref, nous sommes 200 jeunes qui ne se sentent plus solidaires d'un parti autrement qu'historiquement. En conséquence, notre association connaît-elle de sérieux problèmes pour le renouvellement des cartes de membre.

Mme Adrienne Blouin n'a pas suivi Lévesque

Dans un communiqué, Mme Adrienne Blouin, présidente de l'Association des femmes libérales de Laurier, réaffirme son attachement au chef du parti libéral, M. Jean Lesage, et nie que "tout le comité exécutif de l'Association" de Laurier ait quitté le parti.

Mme Blouin, qui est vice-présidente du conseil exécutif de l'Association libérale de Laurier, souligne qu'elle-même n'a jamais démissionné pour suivre l'ex-député libéral René Lévesque.

Elle ajoute qu'au moins trois membres du bureau exécutif ne demeuraient pas dans le comté de Laurier : M. Lévesque ; M. Raynald Brisson, trésorier, et le Dr Paul Hamel, vice-président.

La beauté paisible, pratique de l'Ironstone anglaise — d'Adams

(un membre du groupe Wedgwood)

pièces individuelles lavables dans la laveuse de vaisselle



Old Colonial

Service de 20 pièces $21.95 Se vendait $27.40

Service de 33 pièces $65.20 Se vendait $81.50

Baltic

Service de 20 pièces $21.95 Se vendait $27.40

Service de 53 pièces $65.20 Se vendait $81.50

Empress White

Service de 20 pièces $12.30 Se vendait $15.40

Service de 53 pièces $36.25 Se vendait $45.30

Mappin's

compte courant ou budgétaire

1000 OUEST, RUE STE-CATHERINE ET PLACE VILLE-MARIE

Commandez par la poste ou composez ... 866-7431

Le gant du pied

Slater



A. "Slater Royal" no: 1555 dans les pointures ci-dessous en largeurs B-C-D ou E. Noir ou brun-olive. $25.95

B. "Slater Imperial" no: 1556, largeurs B-C-D-E. Noir ou brun. $28.95

"Slater FOOT-RITE" no: 1506 même modèle que "B" en largeurs C-D-E-EE. Noir. $21.95

* Léger supplément pour les pointures 12½ à 15.

	7	7½	8	8½	9	9½	10	10½	11	11½	12	12½	13	13½	14	14½	15
B													X	X	X	X	X
C				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
D	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
E	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
EE				X	X	X	X	X	X	X	X	X					

Autres qualités et modèles en largeurs EEE ou EEEE

POINTURES 6 à 16

C. Botte en cuir, pied en caoutchouc. Doublée d'épaisse laine d'agneau. Noir. Pointures 6 à 14. $14.95*

D. Botte 10" en véritable loup marin, — doublée de laine d'agneau. 6 à 16. $59.95*

Même botte en belle imitation de loup marin 6 à 16 — hauteur 10" $29.95* hauteur 6" $19.95*

E. Pantoufles de bonne qualité. Pointures 6 à 15. $7.98, $11.98*

* Léger supplément pour pointures 13 à 16.

Commandes postales acceptées—livraison rapide P.S.L. (C.O.D.)

L'assortiment le plus complet de vêtements pour hommes de toutes tailles

BOVET

2567 EST, RUE ONTARIO (FACE AU METRO, STATION FRONTENAC)

Facilités de stationnement (Station Service Texaco)

En décembre ouvert jusqu'à 9.30 P.M. (excepté le samedi)

LA CHRONIQUE DE

PHILIP DEANE

McNamara s'en va, parce qu'il a perdu

Monsieur Robert McNamara qui, de l'avis d'un grand nombre, est le meilleur secrétaire à la Défense de toute l'histoire des USA, quitte le Cabinet parce que, dans sa lutte contre l'état-major militaire, il a perdu l'appui du président Johnson.

Ainsi, McNamara s'avoue-t-il vaincu dans sa bataille de plus de sept ans en vue d'atténuer la puissance du complexe "militaro-industriel" contre lequel Dwight Eisenhower avait mis le peuple américain en garde au moment où il quittait l'arène politique.

Ce complexe militaro-industriel représente en quelque sorte l'alliance des "marchands de canons" et des généraux qui, en quittant les forces armées, se voient offrir des postes-clé au Conseil d'administration des fabriques d'armements. Nombreux sont les généraux qui sont assurés d'une fonction directoriale dans les usines de munitions — ils ont d'ailleurs en poche avant même l'heure de leur retraite, une lettre confirmant leur embauche.

Les "marchands de canons"

Je ne veux pas ici laisser entendre que les généraux provoquent cyniquement une escalade de la course aux armements en vue de profits personnels éventuels. Pas plus qu'il n'est suggéré, par ces propos, que les "marchands de canons", ceux-là même qui embauchent les généraux, épousent la cause de l'escalade pour des motifs purement économiques.

Il n'est pas question non plus d'accuser soit les leaders syndicaux qui exigent une production ininterrompue dans les usines affectées aux projets de défense, soit les membres du Congrès qui aimeraient voir ces usines érigées dans leurs circonscriptions ou les présidents d'universités qui, en coulisse, sollicitent des octrois à même le budget consacré à la Défense pour leur permettre d'attirer dans leurs diverses facultés les meilleurs cerveaux de la nation.

Un tandem dangereux

Tous ces gens sont des patriotes. Ils ont l'intime conviction de bien servir leur patrie. Ce qui faisait la force et la vertu de Robert McNamara, c'est qu'il comprenait que de telles convictions se développent plus facilement quand elles vont de pair avec l'intérêt personnel.

Il savait également que le tandem "conviction patriotique" et "profit", au début peu exigeant, devient graduellement insatiable.

Ces opinions, il les a répétées à maintes reprises au cours des années pendant lesquelles il s'est opposé à la création d'un réseau de missiles anti-missiles qu'il juge inutile. Le bien-fondé de ce jugement est confirmé par les meilleurs analystes indépendants des problèmes de défense, notamment par le Dr Jerome Wiesner, ex-conseiller de la Maison Blanche en matières scientifiques.

Missile désuet

Il y a cinq ans, le complexe militaro-industriel voulait consacrer des milliards à la mise au point d'un système anti-missiles baptisé "Nikè-Zeus". Tous sont maintenant d'accord pour reconnaître que le "Nikè-Zeus" aurait, dès sa mise en place, été périmé parce que ses caractéristiques étaient déjà connues des Soviétiques. Et l'URSS s'était empressée de réaménager ses plans d'offensive pour neutraliser ce nouveau missile. C'est ce qui arrivera à tout nouveau missile-anti-missile que les USA pourront produire. Ces missiles sont censés être déployés comme une mine écran, pour la protection de quelques villes seulement. Des sénateurs impatients s'amusent déjà à prédire que ce sera les villes situées dans leur zone d'influence qui récolteront les avantages inhérents à l'installation d'une base anti-missiles.

En ce qui a trait au Vietnam, quand je parle d'un "complexe militaro-industriel", je veux parler des "éperviers" qui n'ont cessé de promettre que l'escalade hâterait la victoire. Cette promesse a été démentie par les événements et les "éperviers" en ont attribué le blâme à McNamara, l'accusant d'avoir ralenti l'escalade.

McNamara parti, ils ne pourront plus invoquer cette excuse.

Eisenhower préconise la poursuite de l'ennemi au Laos, au Cambodge et jusqu'en Chine si nécessaire

NEW YORK (AFP, PA, UPI) —Le général Eisenhower s'est déclaré hier en faveur d'une invasion par les forces américaines de la zone démilitarisée, ainsi que de la poursuite des troupes ennemies battant en retraite après une opération jusque sur le territoire du Laos ou du Cambodge et même, par la Chine populaire.

M. Eisenhower, qui était interviewé à la télévision, a affirmé qu'envahir la zone démilitarisée ne constituait pas une invasion du Nord-Vietnam, mais permettrait d'anéantir l'artillerie ennemie postée à proximité. Quant à la poursuite des forces ennemies, il a déclaré être opposé à l'idée qu'il existe des frontières sacro-saintes que les Etats-Unis ne peuvent franchir. Il a également déclaré qu'il serait bon d'envoyer 100,000 hommes supplémentaires au Vietnam.

Le général Eisenhower a enfin affirmé qu'il ne pensait pas que l'URSS ou la Chine interviendraient massivement car, a-t-il dit, les communistes opèrent sur la base de leurs propres plans, qu'ils décident d'être agressifs ou de rester en attente. Ils n'agissent pas en réaction à des mesures effectuées par d'autres qu'eux.

Le général Bradley, qui participait à la même émission de la CBS à la suite de la tournée qu'il vient d'effectuer au Vietnam, a qualifié la situation militaire au Vietnam de "confuse", parce que les gains sont difficiles à situer sur une carte, mais il s'est dit confiant que les troupes américaines et sud-vietnamiennes parviendront à remporter la victoire.

"J'ai l'impression, a-t-il dit, que nous parlons trop de nos efforts pour amener l'ennemi à la table de négociation. Je crois que nous devrions le mentionner une fois et ne plus en parler, parce que l'adversaire y voit un signe de faiblesse . . . et je ne suis certainement pas porté à croire que le peuple américain est faible à ce point."

Puissant assaut nord-vietnamien

Les troupes nord-vietnamiennes ont envahi les quartiers généraux américains et sud-vietnamiens, aux petites heures ce matin, dans une puissante attaque contre la ville de Bu Dop, à 90 milles au nord de Saigon, rapporte un communiqué du commandement américain.

L'aviation américaine a bombardé les positions ennemies et des renforts ont contre-attaqué à plusieurs reprises, tuant au moins une centaine de communistes. De violents combats se poursuivent dans ce secteur et l'on ignore si l'ennemi a réussi à prendre le contrôle de la ville, située près de la frontière cambodgienne. La ville est entourée d'une jungle épaisse qui permet aux communistes de se dissimuler et de lancer des attaques-surprise.

Par ailleurs, une colonne blindée américaine est tombée dans une embuscade hier au cours d'une patrouille effectuée à 40 milles au nord-ouest de Saigon. L'aviation et l'artillerie américaines sont intervenues pour dégager la colonne. Pendant ce temps, les "B-52" ont repris leurs bombardements dans les zones au nord-ouest de Saigon et poursuivi leurs attaques sur les bases, dépôts et voies d'infiltration ou de retraite nord-vietnamiens autour de Dak To.

Enfin, malgré les défenses antiaériennes formidables, trois objectifs ont été attaqués dans le port d'Haïphong par les pilotes de l'aéronavale américaine. Deux gares de triage et des dépôts et le pont ferroviaire et routier, dans la ville même, ont été bombardés.

Le président M'ba du Gabon meurt à Paris

PARIS (AFP) — C'est en arrivant à l'ambassade du Gabon, à Paris, que le président Léon M'Ba est mort en fin d'après-midi hier, après avoir été pris d'un malaise alors qu'il s'y rendait, précise un communiqué de cette ambassade. Le chef de l'Etat gabonais est mort des suites d'une longue maladie pour laquelle il était soigné dans un hôpital parisien.

Appelé familièrement "le vieux" par ses concitoyens, reconnu comme le plus gaulliste des dirigeants africains francophones, le président M'Ba était le doyen des chefs d'Etat d'Afrique francophone, appartenant au groupe ethnique des Fang, le plus important du Gabon. Il était né le 9 février 1902 à Libreville.

Profondément marqué par l'influence et la culture françaises, M. M'Ba affichait en toute circonstance l'attachement de son pays à la France, se plaisant à rappeler que les liens unissant les deux pays remontent à 1839, date du premier traité signé entre le roi gabonais Denis et le roi de France Louis-Philippe.

Réaliste et tenace

Ce petit homme au visage rond et au crâne chauve, a fait preuve au cours d'une longue carrière politique, de réalisme et de ténacité, n'hésitant pas, pour arriver à ses fins à éliminer peu à peu toute opposition légale.

Depuis quatre ans, l'opposition au Gabon, dirigée par M. Jean Hilaire Aubame, a été complètement démantelée et son chef emprisonné.

Le Gabon, s'il ne compte que 630,000 habitants, détient d'importantes richesses naturelles. Ses finances sont en équilibre, sa balance commerciale régulièrement excédentaire.

M. Albert Bongo devient le benjamin des chefs d'Etat d'Afrique francophone et sans doute un des plus jeunes chefs d'Etat du monde. Né le 30 décembre 1935 à Lewai, dans la région de Franceville, au sud-est du Gabon, M. Bongo n'a pas encore 32 ans, mais possède une solide formation.

Huit pays arabes veulent se réunir au sommet, en décembre

LE CAIRE (UPI, AFP) — Huit pays arabes, sur les 13 nations membres de la Ligue arabe, ont donné officiellement leur accord pour une réunion "au sommet" des chefs d'Etat et souverains arabes, le 9 décembre prochain.

Ce sont la République arabe unie, le Maroc, le Yémen, la Jordanie, la Libye, l'Irak, le Soudan et le Koweit. Trois de ces pays, le Maroc, le Koweit et le Soudan préféraient que cette réunion se tienne à Rabat, alors que l'Irak souhaiterait la tenue du "sommet" au siège de la Ligue arabe au Caire.

Les autres nations ne se seraient pas prononcées sur le lieu de la conférence, mais on croit savoir que la Jordanie, le Yémen et la Libye préféreraient que le "sommet" se tienne au Caire.

Le Liban n'a pas encore donné officiellement son accord sur le "sommet". Il le ferait dans les prochaines heures et pencherait pour une réunion au Caire.

Les viticulteurs français bloquent les routes et les voies ferrées

NARBONNE (UPI) — Les viticulteurs français sont en colère. Ils ont paralysé aujourd'hui toute la circulation ferroviaire et routière du Sud de la France en élevant de véritables "barricades humaines" sur les grandes routes et les principales voies ferrées. La manifestation n'a qu'un but : protester contre la décision du gouvernement de lever l'interdit sur les importations de vins algériens en France.

Même si les organismes qui groupent les viticulteurs avaient interdit tout sabotage, de nombreuses lignes de téléphone ont été brisées et des poteaux coupés ou incendiés au cours de la nuit.

Les trains ont dû cesser de circuler entre Montpellier et Marseille à cause de nombreux attroupements sur les voies et principalement à Valergues, à 12 milles de Montpellier.

La décision du gouvernement français a été mal accueillie surtout à cause des énormes quantités de vin qui n'ont pu être vendues à la suite de la surproduction des dernières vendanges.

Les producteurs de vin soutiennent en outre que cette décision d'importer des vins algériens rendra leurs produits non compétitifs. Par ces ententes avec le gouvernement algérien, la France espère encourager les importations algériennes de biens français principalement des grains de provende et de produits manufacturés tels que les pipelines.

Il y a deux mois, le gouvernement avait interdit l'achat de vins en provenance d'Algérie afin d'apaiser la colère des viticulteurs qui depuis longtemps s'opposent à ce que les produits étrangers, et spécialement les vins algériens qui sont moins coûteux, soient mélangés aux productions nationales.

Toutefois, la semaine dernière, juste avant la visite d'amitié qu'un membre du gouvernement français devait faire en Algérie, Paris a pris la décision de lever cet interdit et de permettre l'importation d'un certain nombre de gallons de vins algériens.

Cette décision gouvernementale était principalement motivée par le désir du gouvernement français d'aplanir certaines divergences entre les deux pays et de faciliter les relations franco-algériennes.

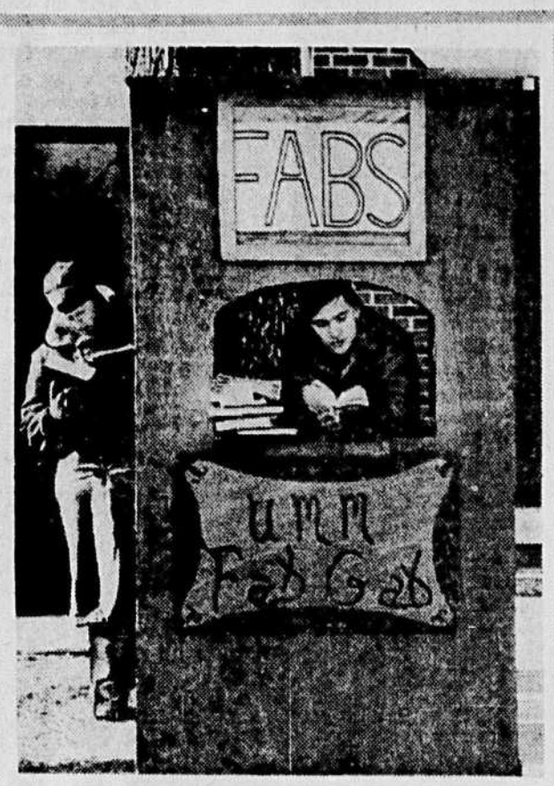
Même si ces importations ne peuvent pas dépasser 12 millions de gallons, les viticulteurs français ont réagi immédiatement. En Algérie, par contre, on signale que ces 12 millions de gallons ne représentent que 8 p.c. des importations annuelles de la France avant cette interdiction.

A califourchon sur ...une baleine!

PORT ELIZABETH, Afrique du Sud — (AFP, UPI) — Une jeune Sud-Africaine de 18 ans, Anna-Marie Wasserman, a vécu une aventure peu banale : une promenade à dos de... baleine.

Après son travail, lundi, Anna-Marie s'était rendue à la populaire plage Humewood, à Port Elizabeth, pour une baignade. Une fois dans l'eau, elle aperçut une baleine de 20 à 25 pieds de long qui s'ébattait près de la plage. Anna-Marie s'éloigna en nageant pour voir le cétacé de plus près. Mais elle se sentit tout à coup soulevée par une force irrésistible et se retrouva à califourchon sur le dos de la baleine.

L'animal filait à grande vitesse et eut tôt fait de projeter sa cavalière à l'eau. Anna-Marie regagna le rivage le plus rapidement qu'elle put. Bien qu'elle ait eu très peur, elle s'en est tirée avec quelques contusions et éraflures seulement.



Contre ceux qui sont contre

Manifester, c'est bon, étudier, c'est mieux !

MORRIS, Minnesota (UPI) — Un groupe d'étudiants américains de l'Université Minnesota-Morris, connu sous le nom de "Fine American Boys", a entamé hier une curieuse manifestation de protestation qui se poursuivra jusqu'au 14 décembre.

Par un temps glacial, (le mercure indiquait par moments 12 degrés sur l'échelle Fahrenheit) ces étudiants lisaient des extraits de la Bible pour indiquer qu'ils sont intéressés à autre chose que les manifestations de protestation contre quelque chose ou quelqu'un. On sait que plusieurs campus américains ont été, au cours des derniers mois, la scène de manifestations contre la guerre au Vietnam ou la conscription.

Une fois la lecture de la Bible terminée, ces "Fine American Boys" comptent entamer la lecture de textes philosophiques allant des écrits de Platon jusqu'aux éditoriaux de la revue "Playboy".

M. Patrick Marx, étudiant en troisième année que l'on voit sur la photo derrière le panneau, a pris la tête du mouvement des "Fine American Boys" (FAB).

Le mouvement, qui compte jusqu'ici une vingtaine d'adhérents, a reçu l'approbation des autorités universitaires. Les "Fine American Boys" ne se prononcent pas sur l'opportunité des manifestations estudiantines, mais veulent simplement démontrer qu'il y a des meilleures façons d'atteindre des objectifs et de se mettre en valeur en tant qu'étudiants et citoyens, a précisé un porte-parole du groupe.

Notre mouvement, a-t-il ajouté, estime que toute la publicité accordée aux mouvements de protestation ne rend pas justice à la grande majorité des étudiants universitaires.

La Banque Mondiale désigne R. McNamara à la présidence

WASHINGTON (UPI, AFP) — La Banque mondiale a confirmé hier soir que le secrétaire à la Défense des USA, M. Robert S. McNamara, avait été désigné son nouveau président, et une prise de bec a éclaté au sénat afin de savoir si le départ du chef du Pentagone était réellement une décision de sa part.

Le sénateur Edward M. Kennedy, démocrate du Massachusetts, dont le frère, l'ancien président John Kennedy, avait nommé M. McNamara au cabinet en 1961, a dit avoir entendu dire que la permutation de M. McNamara à l'institution financière mondiale, "ne laissait aucunement entendre qu'il avait démissionné".

Immédiatement après l'intervention du sénateur Kennedy, ce fut le sénateur George Murphy, républicain de la Californie, qui a dit que les Etats-Unis ont le droit de connaître dès maintenant les circonstances de cet incident.

D'autres sénateurs ont exprimé la crainte que le geste du président Johnson, en désignant M. McNamara à ce nouveau poste, ferait présager une escalade majeure pré-électorale au Vietnam.

Le leader démocrate au sénat, Mike Mansfield, ainsi que le sénateur Clairborne Pell, démocrate du Rhode Island, ont dit que M. McNamara avait été "la voix forte de la raison" parmi les conseillers du président Johnson dans la conduite de la guerre au Vietnam, et que cette permutation signifierait un "véritable durcissement de la position américaine" dans cette guerre.

D'autre part, le porte-parole de la Maison-Blanche a déclaré hier soir, que le départ du secrétaire à la Défense McNamara ne modifierait en rien la politique vietnamienne de l'administration. Ce faisant, M. George Christian a failli confirmer par inadvertance les informations qui étaient encore officieuses concernant la démission de M. McNamara et sa nomination au poste de président de la Banque mondiale.

Bien qu'il se soit refusé à tout commentaire à propos de ces informations au cours de sa conférence de presse, M. Christian s'est ensuite laissé surprendre par la question d'un journaliste qui lui demandait si le départ du secrétaire à la Défense apportera un changement à la conduite de la guerre.

Robert S. McNamara, l'homme au cerveau ordinateur, celui dont on dit qu'il possède les rouages d'une machine de précision, est né le 9 juin 1916 à San Francisco. Diplômé de l'Université de Californie, il fut professeur de contrôle des statistiques à l'université Harvard. Il s'engagea dans l'Armée de l'air dans la seconde guerre mondiale, mais sa vue défectueuse l'empêcha de faire du service actif. Il fut alors chargé du contrôle des statistiques dans la fourniture du matériel militaire. Il quitta le service avec le grade de lieutenant-colonel et la "Légion du mérite".

En 1946 il passait chez Ford pour en devenir le président en 1960. Répondant à l'appel du président Kennedy, qui lui demandait de diriger le Pentagone, M. McNamara abandonna son poste lui rapportant annuellement $3,000,000 en profits, titres et options pour devenir secrétaire à la Défense en janvier 1961.

Les autos de demain pourront être plus sûres, et ne pollueront plus l'air

NEW YORK, (UPI-PA) — Le "New York Department of Motor Vehicules" a dévoilé hier la maquette d'une voiture qui allierait sécurité et bonne tenue de route. Ce modèle, mis au point au coût de $385,000, pourrait prendre la route dès 1970, a affirmé M. Vincent L. Tofany, commissaire de l'Etat de New York de l'Office des véhicules moteurs. Il a ajouté que le prix de vente d'un tel véhicule serait comparable à celui de la catégorie "bas prix" des trois "Grands" de l'industrie américaine de l'automobile.

La voiture a été mise au point après une étude de deux ans qui a porté sur les renseignements tirés de plus d'un million d'accidents de la route.

Parmi les principales caractéristiques de sécurité de cette automobile, il faut noter :

—Un pare-chocs avant hydraulique qui s'allonge d'un pied lorsque le véhicule atteint 37 milles à l'heure. Le pare-chocs est incurvé de façon à faire dévier l'auto dans le cas d'une collision frontale ;

— un système de conduits de carburant capable de résister aux collisions ainsi qu'un système automatique d'extincteur en cas d'incendie;

— un volant à serrure pour prévenir les vols;

— un périscope qui donne une meilleure visibilité arrière sur 160 degrés. Le pare-brise est plat;

— quatre roues motrices afin d'améliorer la traction et un système de freinage qui prévient le blocage des roues;

— une structure extérieure qui, en plus de n'avoir rien de dangereux pour les piétons, permet au véhicule de résister à une collision latérale à 40 milles à l'heure et à un capotage (sans collision) qui se produirait à 70 milles à l'heure.

Equipé d'un moteur V8 de 260 chevaux-vapeur, le véhicule pèserait quelque 4,000 livres et serait à peu près de la taille d'une Pontiac standard. M. Tofany a dit qu'avant de songer à produire massivement cette auto, il faudra que le gouvernement fédéral consente à payer les $5 millions nécessaires à une série de tests.

L'Etat de New York avait octroyé le contrat de mise au point du véhicule à la société Fairchild Hiller, spécialisée dans le domaine spatial. La compagnie n'a utilisé que des pièces accessibles actuellement sur le marché américain.

A Washington, pendant ce temps, le "Housing and Urban Development Department" rendait public à son tour une mini-voiture à trois places dont le but principal est de contribuer à diminuer la pollution de l'air. Cette voiture est équipée d'un petit moteur à essence de deux cylindres dont la tâche principale est de recharger les batteries du moteur électrique qui fait fonctionner le véhicule.

La voiture peut utiliser l'un ou l'autre de ses moteurs ou une combinaison des deux. Un tel véhicule aurait une autonomie de 100 milles et coûterait environ $1,600.

* * *

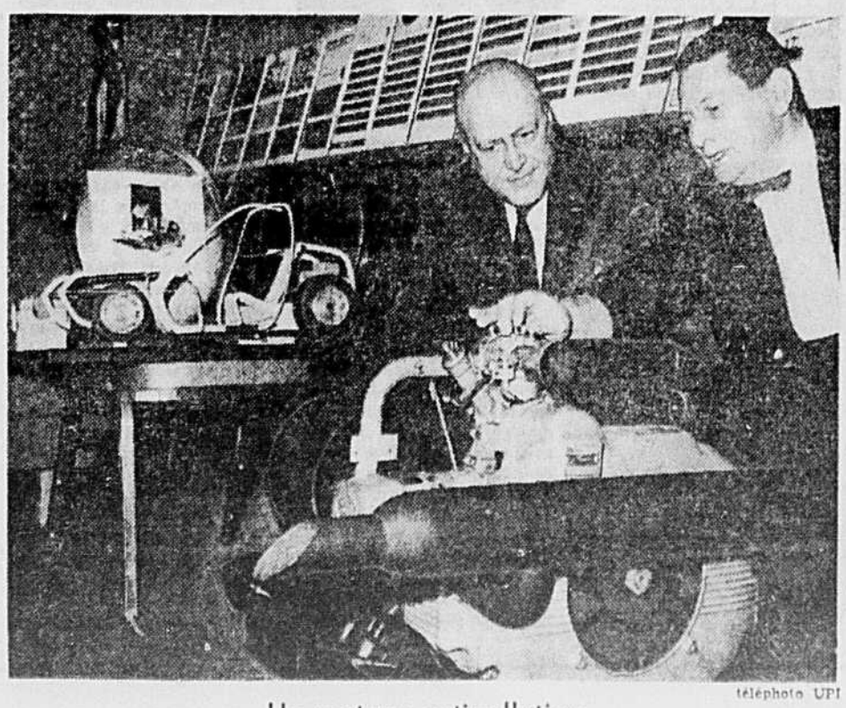
C'est le professeur Manfred Altman (à droite), de l'Université de la Pennsylvanie, qui a rendu publique la maquette du nouveau moteur. Selon M. Altman, ce moteur contribuerait à réduire énormément la pollution de l'air dans les centres urbains.

Le professeur de Génie n'a toutefois pas révélé à quel moment un tel véhicule serait mis en chantier.



téléphoto UPI

Une voiture qui allie sécurité et bonne tenue de route



téléphoto UPI

Un moteur antipollution

La ligue Canadienne de football a commis une magistrale erreur en octroyant à Ottawa le match de la coupe Grey

par Guy PINARD
envoyé spécial de LA PRESSE

OTTAWA — A l'avenir, quand viendra le temps de choisir la ville qui présentera le match de la coupe Grey, il faudra que les dirigeants du football canadien fassent preuve d'un peu plus de recherches au sujet des demandes.

D'ailleurs, à la lumière de la mauvaise expérience qu'on vit cette année, il est permis de douter qu'à l'avenir, le match soit présenté dans une ville autre que Toronto ou Vancouver. Du moins, tant que le maire Drapeau n'aura pas offert à ses concitoyens le stade à dôme qui repose toujours à l'état de projet au fond d'un tiroir de l'hôtel de ville.

Jusqu'en 1955, c'était une tradition au football canadien, le match de la coupe Grey était toujours présenté à Toronto. Pas parce que "Toronto la pure" était mieux organisée pour présenter le match. Mais plutôt parce que dame nature s'y fait clémente.

A l'occasion des cérémonies du Centenaire, les dirigeants de la ligue Canadienne de football, seule ligue qui peut se piquer de réunir les éléments sportifs de six des 10 provinces de la confédération, avaient cru faire leur part pour célébrer l'événement en donnant à la ville d'Ottawa la chance de présenter le match.

Malheureusement, cette semaine si haute en couleurs risque de se terminer en véritable queue de poisson, c'est à dire par un match complètement dénué d'intérêt, parce que présenté dans des conditions atmosphériques épouvantables à cette époque-ci de l'année.

Hier, par exemple, le mercure a glissé jusqu'à 25 degrés, et les météorologues se cachent derrière leurs baromètres géants avant de prédire les chutes de neige, de crainte de subir les coups des organisateurs de la semaine de la coupe Grey.

A Toronto, à ce temps-ci de l'année, la neige est aussi rare que les serveuses de restaurants de la ville qui parlent français ! on pourrait en dire autant de Vancouver, dernier bastion nord-américain du colonialisme "british."

Remarquez que s'il ne neige pas d'ici samedi, 1 h., le terrain sera en bonne condition. Il aura fallu cependant des efforts démesurés du personnel du parc Lansdowne pour le conserver en état de servir.

Mais advenant une tempête de neige comme en connaît souvent la capitale fédérale au début de décembre, les deux équipes en présence, les Tiger-Cats de Hamilton et les Roughriders de Régina éprouveront autant de difficultés à progresser sur le terrain qu'un chasse-neige à se déplacer sur les routes des Laurentides.

Vous voyez ça d'ici, un arrêt du jeu pour permettre à la souffleuse de déblayer le terrain . . .

Nous mettons les choses au pire. Mais dans un but bien précis. Comment juger à leur juste valeur les deux équipes en présence si elles doivent s'affronter par un temps de chien ?

L'incertitude du temps n'est pas le seul problème soulevé par la présentation du match à Ottawa. Il y a aussi le problème d'hôtels . . .

Les quelques milliers de chambres d'hôtels sont réservées depuis des mois. Le garçon d'étage de l'hôtel Lord Elgin a souligné que la direction aurait pu louer l'hôtel deux fois devant les nombreuses demandes.

Il a fallu qu'en plus, les Rough Riders se fassent éliminer en finale de l'est, pour venir compliquer encore la situation.

Il est fort possible que les partisans des Tiger-Cats, ceux-là qui connaissent à fond l'histoire fabuleuse de leur équipe, aient pris leurs précautions, et qu'ils aient réservé leur chambre.

Car pour les autres, il faudra s'exiler aussi loin que Hawkesberry ou même Montréal pour obtenir une chambre. Ce qu'ils ne feront pas évidemment. Et ils prendront d'assaut les lobbys d'hôtels, les chambres des amis, les corridors, etc . . . vous voyez cela d'ici ?

C'était donc de la pure provocation, c'était lancer une allumette allumée dans une soute à dynamite que d'octroyer la semaine de la coupe Grey à une ville comme Ottawa.

Si bien qu'en attendant le stade à dôme du maire Drapeau, Toronto et Vancouver conserveront l'exclusivité du match de la coupe Grey, et ce sera mieux ainsi. A moins que la ligue Canadienne ne décide de commencer plus tôt sa saison ! ! !

Les candidates au titre de reine se prononcent en faveur du Regina

OTTAWA — Lors de la présentation des neuf participantes au pageant de Mlle Coupe Grey, sept d'entre elles ont manifesté ouvertement leur allégeance aux Roughriders de Régina. En plus des cinq représentantes de l'Ouest, Lucie Bélanger, représentante des Alouettes, et Julia Dixie, représentante des Rough Riders d'Ottawa, ont favorisé le Régina.

"Ne serait-ce de la grande rivalité entre les Rough Riders et les Tiger-Cats, j'aurais favorisé ces derniers", a dit la jolie Julia. "Mais dans les circonstances, je ne peux absolument pas le faire".

* * *

La gagnante du pageant, incidemment, recevra plusieurs cadeaux, y compris une décapotable Chevrolet Impala, un télécouleurs et une montrependentif Bulova. Elle pourra donc difficilement oublier cette semaine . . . Malgré toute la fatigue qu'elle lui aura occasionnée.

* * *

Il n'y a pas un traitre mot de français dans le programme publié à l'occasion du match. Qu'en pense la commission Laurendeau-Dunton ? Evidemment, le programme a été publié à Toronto . . .

* * *

Vous voulez un exemple de diplomatie ? On demande au premier ministre Lester B. Pearson qui gagnera le match. "Ce sera un match nul . . . en faveur des Tiger-Cats", a-t-il répondu.

* * *

L'instructeur Ralph Sazio, pour sa part, participera au match annuel pour la 10e fois, une fois comme joueur (1953), cinq fois comme adjoint de Jim Trimble (1957, 1958, 1959, 1961, 1962) et quatre fois comme instructeur en chef (1963, 1964, 1965, 1967).

* * *

Pour sa part, l'instructeur Eagle Keys, des Roughriders, en sera à sa troisième présence, soit comme instructeur en chef des Eskimos d'Edmonton, en 1960, puis dans le même rôle dans le camp du Régina, l'an dernier et cette année.

* * *

Saviez-vous qu'en cinq saisons sous l'uniforme des Roughriders de Régina, le centre-arrière George Reed a gagné 6,400 verges, au sol en plus de gagner 1,000 verges par la voie de l'air. Il a réussi 49 touchés.

* * *

N'est-il pas curieux de voir comment les rédacteurs et commentateurs sportifs ont voté au sujet du club d'étoiles de la conférence de l'Ouest. Garner Ekstran comme secondeur de ligne, tout de même ! Il n'a jamais joué un match à ce poste. Ou bien il était meilleur que Dick Suderman, des Stampeders, ou Bill Whisler, des Blue Bombers, ou bien il ne méritait pas d'être élu.

C'est comme si les rédacteurs de hockey décidaient d'accorder le poste de gardien à Gordie Howe parce qu'ils ne pouvaient le nommer au poste d'ailier droit. C'est aussi ridicule.

* * *

Saviez-vous que les mêmes Tiger-Cats, depuis 1950, ont terminé au 1er rang 13 fois, qu'ils ont fini en 3e ou 4e place une fois seulement (derniers en 1960), qu'ils ont gagné le championnat des éliminatoires de l'Est neuf fois, et qu'ils ont gagné le championnat de la coupe Grey quatre fois en neuf présences.

* * *

Lorsqu'ils sauteront sur le terrain, le bloqueur John Barrow et le flanqueur Tommy Grant établiront un nouveau record du football canadien. Ils participeront en effet à leur 9e coupe Grey comme joueurs . . .

* * *

Les deux adversaires de samedi se sont affrontés en 1928, 1929 et 1932, et les Tiger-Cats sont sortis victorieux en chaque occasion, 30-0, 14-3 et 25-6. Selon la loi de la moyenne, les Tiger-Cats devraient donc s'attendre à subir la défaite. Mais on sait combien de fois les Tiger-Cats se sont fait fi de la "loi de la moyenne" . . .

Le consensus des observateurs prévoit un match très serré entre Hamilton et Régina

par *Jacques Barrette*

De jour en jour, la fièvre du football s'empare des amateurs de ce sport au Canada. Elle atteindra son paroxysme samedi prochain, lors de la finale de la coupe Grey qui sera disputée à Ottawa pour la première fois.

Dans le but d'ajouter un petit peu de piquant aux conversations des amateurs de football, nous avons obtenu l'opinion de plusieurs personnalités du football. Notre intention était de vous éclairer à établir un favori pour ce match qui couronne la saison de football au Canada.

Nos efforts furent vains puisque, sur les dix interviewés cinq ont favorisé Hamilton et cinq autres, Régina. Tex Coulter, Aimé Constantin, Ted Elsby, Ray Cicia et Marvin Bass ont prédit une victoire des Tiger-Cats de Hamilton, les champions de l'Est, tandis que Sam Etcheverry, Richard Garneau, Ed Enos, Pierre Proulx et Ted Workman ont accordé leur vote aux Roughriders de Regina, les champions de l'Ouest. Vous pouvez quand même comparer votre opinion à la leur.



Tex Coulter

TEX COULTER, ancien bloqueur vedette des Alouettes de Montréal : "La défensive fantastique des Tiger-Cats de Hamilton dominera la finale de la coupe Grey, à Ottawa, samedi. Cette équipe n'a pas accordé un seul touché à l'adversaire au cours de ses cinq derniers matches. Ce groupe de défenseurs n'est pas composé de vedettes individuelles, mais plutôt de joueurs qui s'entendent bien ensemble. Trois d'entre eux, Locklin, Barrow et Henley, sont des étoiles bona fide de la conférence de l'Est. Je prévois un match où les durs coups pleuvront parce que les joueurs des deux équipes sont de solides gaillards qui se plaisent au jeu de contact. J'ai beaucoup de respect pour les Roughriders de Regina et je crois qu'ils livreront une lutte formidable aux Tiger-Cats. En définitive, ces derniers prévaudront. C'est du moins mon opinion."

ED ENOS, directeur athlétique du collège Loyola et ex-instructeur de ligne des Alouettes : "Le temps sera un facteur important dans le match de samedi. Si le temps est convenable, les Roughriders de Regina, la meilleure équipe, devraient l'emporter. Sinon, les Tiger-Cats pourraient causer une surprise, car ils semblent aimer les mauvaises conditions de jeu. L'attaque des Roughriders, s'il fait beau, procurera un meilleur équilibre aux champions de l'Ouest. Lancaster, Reed, Barwell, Buchanan et toute la ligne offensive forment une attaque formidable. J'admets que la défense des Tiger-Cats est supérieure à celle des Roughriders, mais par une faible marge. D'autre part, l'attaque du Regina est tellement plus puissante que celle du Hamilton. J'espère qu'aucune des deux équipes ne s'effondrera comme l'ont fait les Rough Riders d'Ottawa, dans la finale de l'Est. Ce fut une disgrâce."

AIME CONSTANTIN, régisseur des sports à la ville de Montréal et commentateur à CJMS (en compagnie de Rocky Brisebois) aux matches des Alouettes : "Hamilton, par neuf points ! Les Tiger-Cats possèdent la meilleure défensive au pays avec leurs John Barrow, Dave Viti, Billy Ray Lock-



Richard Garneau



Ed Enos

lin, Garney Henley, Smokey Stover, Angelo Mosca, Ron Brewer, Barrie Hansen et Ted Page. Qui plus est, cette équipe est plus enthousiaste qu'une équipe collégiale. A Hamilton, les joueurs des Tiger-Cats sont de véritables héros. Je crois également que Ralph Sazio, le pilote de l'équipe, est un stratège génial. L'addition d'Allen Smith, à la toute fin de la saison, lui a donné une attaque mieux équilibrée. Smith contourne le flanc ennemi tandis que Willie Bethea enfonce le centre de la ligne adverse. D'autre part, Ron Lancaster, Gord Barwell et George Reed pourraient causer de sérieux ennuis aux champions de l'Est. Cette possibilité n'ébranle point ma prédiction première."

TED ELSBY, ex-joueur des Alouettes de Montréal: "L'équipe la mieux reposée, celle qui compte le moins de blessés ou de malades dans ses rangs l'emporte habitu-



Ted Elsby

ellement dans le football professionnel où les puissantes équipes sont presque toujours d'égale force. Je crois que Hamilton ne déplore aucune blessure à ses joueurs. D'autre part, les joueurs des Roughriders de Régina doivent être fatigués à la suite de la dure série qu'ils ont livrée au Calgary. Quelques-uns de leurs joueurs, tels Garner Ekstran et George Reed, sont blessés et ne pourront pas fournir leur meilleur rendement. Je prévois donc que les Tiger-Cats, dont la défensive est formidable, feront la conquête de la coupe Grey en battant les Roughriders par sept points. Je serais étonné s'il se comptait plus de 30 ou 35 points dans ce match qui devrait être excitant et contesté."



Aimé Constantin

RICHARD GARNEAU, commentateur des matches de football canadien pour la société Radio-Canada : "J'hésite à formuler une prédiction sur l'issue de la finale de la coupe Grey. Mes choix de la semi-finale n'ont pas été trop heureux puisque j'avais prédit des victoires des Rough Riders d'Ottawa et des Stampeders de Calgary. Tout de même, je me risque à favoriser les Rough-



Ted Workman

riders de Regina pour conserver la coupe Grey une seconde année consécutive. Ils possèdent une attaque supérieure à celle des Tiger-Cats de Hamilton et leur défense est tout aussi efficace. Leur quart Ron Lancaster est plus expérimenté que son opposant Joe Zuger et il est mieux secondé par George Reed et Ed Buchanan. Je prévois cependant une lutte féroce entre ces deux puissantes équipes. Mon choix : Regina par six ou sept points."

PIERRE PROULX, descripteur des matches de football canadien pour Télé-Métropole : "Je vais vous étonner en affirmant que la défense des Roughriders de Régina est supérieure à celle des Tiger-Cats de Hamilton et que, pour cette raison, les champions de l'Ouest remporteront la coupe Grey pour la deuxième année d'affilée. Deux duels seront à surveiller dans cette bataille de deux puissantes défenses. Je suis d'avis que Wally Dempsey est meilleur que John Barrow et qu'Ed McQuarters est plus efficace que Billy Ray Locklin. Dempsey et McQuarters sont les piliers défensifs du Régina tandis que Barrow et Locklin sont ceux du Hamilton. De plus, les demis défensifs des Roughriders ont



Ray Cicia

Hamilton aura, à mon avis, l'honneur de vaincre les deux Roughriders du Canada, ceux d'Ottawa, puis ceux de Régina."

SAM ETCHEVERRY, ancien quart-arrière étoile des Aouettes de Montréal : "A cause de la forte défense des deux équipes, je m'attends à assister à un match fort contesté, samedi, et à un match au cours duquel très peu de points seront enregistrés. Je prédis un triomphe des Roughriders de Régina par un touché, soit six points. Mais la marge pourrait être inférieure tellement ces deux équipes sont bien balancées. Si je favorise Régina, c'est dû à son excellent quart-arrière, Ron Lancaster. Il est supérieur à Joe Zuger. De plus,



Pierre Proulx



Sam Etcheverry

Lancaster est bien secondé par les Reed, Buchanan, Gord Barwell, Hugh Campbell, Alan Ford, Jack Abendschan, Al Benecick, Clyde Brock, Ted Urness et Jim Worden. Le jeu aérien des Roughriders saura les conduire à la victoire. En tout cas, j'aime bien voir jouer cette équipe qui est spectaculaire."

TED WORKMAN, ex-propriétaire des Alouettes de Montréal : "Je favorise les Roughriders de Régina par cinq points si le temps est clément et par un pointage plus élevé s'il ne l'est pas. Sur un terrain glissant, la contribution du centre-arrière George Reed serait encore plus grande. De toute façon, la grande différence entre les deux clubs est la supériorité du champ-arrière des Roughriders, avec en tête Ron Lancaster, Reed et Ed Buchanan. Ces trois joueurs perceront la puissante défensive des Tiger-Cats et conduiront les champions de l'Ouest à la victoire. J'ai également beaucoup de respect pour la défensive des Roughriders, mais je la crois légèrement inférieure à celle du Hamilton. En définitive, je base ma prédiction sur la puissance formidable de l'attaque du Régina. S'il fait beau, le fait que Lancaster est un passeur supérieur à Joe Zuger y sera pour beaucoup en faveur du Régina."

MARVIN BASS, instructeur des Castors de Montréal de la ligue Continentale : "Je prévois une victoire des Tiger-Cats de Hamilton par une faible marge. Les champions de la conférence de l'Est sont de grands opportunistes et jouent juste assez bien pour vous battre. C'est là la grande qualité des champions. La défense des Tiger-Cats va leur procurer le triomphe, samedi. Leur travail sera davantage remarqué et apprécié si le terrain n'est pas en parfait état et si la température est inclémente. L'instructeur Ralph Sazio peut compter sur ses piliers défensifs, Angelo Mosca (le meneur du groupe), John Barrow, Billy Ray Locklin, Garney Henley et Ron Brewer, pour lui faire passer une journée agréable. A tour de rôle, ils sauront effectuer le jeu important pour briser les reins des Roughriders de Régina."

Pierre Proulx



Marvin Bass

plus de classe que ceux des Tiger-Cats. Ma prédiction : Régina par trois points."



CKAC/73



VENDREDI
RÉOUVERTURE DE LA BOUTIQUE DE SKI, à 20 h. 05

CENTRE DU RASOIR — Sunbeam — SHAVER CENTER
468 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 2 — Tél. : 861-9959

GRATUIT CLINIQUE DU RASOIR
30 nov. et 1er déc. 1967, de 8.30 a.m. à 9.00 p.m.
Nous nettoierons, huilerons et ajusterons votre rasoir Sunbeam Shavemaster gratuitement (pièces extra). Pour réparation par des techniciens spécialisés ou pour l'achat d'un rasoir, consulter le centre du rasoir Sunbeam desservant maintenant le centre de Montréal.

LE DOUBLE DE VOTRE COUPON DE CAISSE EN ARGENT
16 CABINETS À BOISSON
6 TÉLÉVISEURS PORTATIFS
TENTEZ VOTRE CHANCE !

COUPONS DE CAISSE MÉTROPOLE
CKAC/73



AVEC
Réal Giguère
MERCREDI • JEUDI • VENDREDI
9:55 A.M.
UNE AUTRE RAISON AVANTAGEUSE DE FAIRE VOS ACHATS À VOTRE MARCHÉ MÉTROPOLE

POUR PARTICIPER il vous suffit de visiter votre marchand Métropole préféré et de déposer dans la boîte de concours vos coupons de caisse Métropole. Votre épicier Métropole, toujours à votre service, se chargera chaque semaine de faire parvenir vos coupons de caisse à CKAC.

L'abbé Falardeau aura un ministère à la grandeur de Montréal

Relevé de ses fonctions de vicaire, il est nommé à plein temps chez les assistés sociaux — Démission du curé Laperrière

par Florian BERNARD

Celui qu'on a surnommé l'apôtre des assistés sociaux, l'abbé Hubert Falardeau, vicaire à la paroisse Saint-Enfant-Jésus-du-Mile-End, a été libéré de ses fonctions dans cette paroisse pour s'occuper des problèmes de l'assistance sociale à plein temps.

Il sera dorénavant libre de poursuivre son action sociale dans les milieux de son choix, à la grandeur du diocèse, sans être attaché à une paroisse. Le titre qu'il portera n'a pas encore été déterminé, mais l'un des secrétaires de l'archevêché lui a confirmé qu'il pouvait dès maintenant poursuivre son apostolat comme il l'entendait et consacrer tout son temps aux différents mouvements qui feront appel à ses services. L'archevêché doit divulguer, dans quelques jours, tous les détails relatifs à ce "statut particulier" accordé à un prêtre du diocèse.

L'abbé Falardeau, dont le nouveau mandat a commencé hier, n'est plus vicaire à Saint-Enfant-Jésus, ni dans aucune paroisse. Il sera financé directement par l'archevêché ou par d'autres organismes. Il est libre de demeurer où il veut. Pour l'instant l'abbé Falardeau a décidé de continuer à demeurer au presbytère Saint-Enfant-Jésus où il versera une pension de $125 par mois à son curé.

Démission du curé Laperrière

Le curé Laperrière qui avait demandé à Monseigneur Grégoire de transférer l'abbé Falardeau (demande qui avait été acceptée, puis rejetée par la suite) a démissionné de son poste de curé à Saint-Enfant-Jésus. Il a expliqué à ses paroissiens qu'il préférait, à la suite de tous ces incidents, quitter la paroisse pour aller exercer son ministère ailleurs. Le curé Laperrière a dit qu'il ne conserve aucune amertume et qu'il n'en veut à personne, mais que les circonstances l'obligent à partir. Il deviendra curé dans une autre paroisse.

L'abbé Falardeau a déclaré pour sa part qu'il regrettait le départ du curé Laperrière.

Un nouveau curé

Un nouveau pasteur est déjà arrivé à Saint-Enfant-Jésus-du-Mile-End. Il s'agit du curé Joubert qui a pris charge de la cure vacante dimanche dernier. Le nouveau curé a immédiatement rencontré l'abbé Falardeau et les deux hommes ont accepté de collaborer étroitement. L'abbé Falardeau continuera à demeurer au presbytère durant un certains temps. Il fera un peu de ministère le dimanche, s'il n'a pas d'engagements, moyennant une déduction sur le montant de sa pension mensuelle.

L'abbé Falardeau n'a eu que des éloges à l'endroit du nouveau curé. "Je crois, dit-il, qu'il sera aimé par les gens du secteur. Il est dynamique et très entreprenant. Il m'a fait une impression des plus favorables".

Un ministère diocésain

Quant à l'abbé Falardeau, il aura un ministère à la grandeur de Montréal. Il sera entièrement libre de son temps et de ses actions. Il pourra poursuivre, à plein temps, ses nombreux projets d'animation sociale, notamment la création de l'hôpital S.O.S. Mile-End, la réalisation d'une corporation communautaire, la construction d'un centre d'accueil dans le centre-ville, la création d'un syndicat des assistés sociaux, etc.

Il a commencé lundi à exercer ses nouvelles fonctions à la suite d'une entrevue à l'archevêché où les autorités lui ont confirmé qu'il pouvait désormais poursuivre son action sociale à plein temps, en attendant la définition précise de son statut.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Projet de municipalisation du port

— Page 3

ÉDITION DE MONTRÉAL • • 10¢ — Montréal, mercredi 29 novembre 1967 / saint Saturnin, martyr / 83e année, No 277 / 11 cahiers / 140 pages / Les prévisions météorologiques : ensoleillé avec périodes nuageuses / Minimum 15 / Maximum 25

Échec à Manic

• *L'Hydro, ce matin, a échoué dans sa tentative de fermer le canal de dérivation du barrage de l'Outarde 4*

• *Notre envoyé spécial, Albert Tremblay assistait à ce qui devait être une première "mondiale"*

—Page 96



"Importante, très importante"

Québec prépare une modification de son budget

de notre envoyé spécial
Claude BEAUCHAMP

TORONTO — Le gouvernement du Québec prépare ce que le premier ministre, M. Daniel Johnson, a qualifié "d'une importante, très importante opération" concernant le budget de la province.

Le premier ministre a annoncé la nouvelle alors qu'il était interroge par le représentant de LA PRESSE sur le départ précipité de M. Jacques Parizeau, conseiller spécial auprès du Conseil des ministres, dès la première journée sur la conférence sur la "Confédération de demain."

M. Parizeau qui devait participer aux séances publiques de la conférence de Toronto, à titre de conseiller, au sein de la délégation québécoise, est arrivé dans la ville reine dimanche soir dernier, mais dès lundi, au début de la journée, il prenait le chemin du retour sans avoir assisté à la conférence.

Le premier ministre a précisé que M. Parizeau était retourné au Québec afin d'accomplir un travail urgent touchant le budget du Québec.

M. Johnson a ajouté que "l'opération budgétaire" qu'est en train de réaliser M. Parizeau revêt un caractère" particulier et très spécial".

Le chef du gouvernement québécois s'est refusé pour le moment à fournir toutes précisions sur la nature de cette opération budgétaire.

Il est toutefois possible, d'ici la fin de la conférence de Toronto, que M. Johnson utilise à la table même des discussions certains résultats du travail de M. Parizeau, ce qui laisse entendre que cette opération a été commandée du moins partiellement, en fonction de la conférence de Toronto.

Québec, grand défenseur du fédéralisme

Par un curieux revirement, le Québec s'est retrouvé hier grand défenseur du fédéralisme. Et l'on se demandait si le premier ministre Johnson allait réussir ce tour de force d'être le sauveur du Canada et de sortir les Canadiens français de ce qu'il appelle le "ghetto culturel" où les a parqués le Constitution de 1867.

Parti témoigner de la volonté des Québécois de demeurer Canadiens et de doter le pays d'une nouvelle constitution, il se trouve aujourd'hui placé dans une situation telle qu'il se doit de rappeler aux autres provinces qu'il ne sera pas capable de contenir la poussée indépendantiste si elles ne se décident pas à reconnaitre constitutionnellement les droits et les besoins des Canadiens français.

Paradoxe ? C'est le Québec — promoteur d'un nouveau fédéralisme qui serait fortement décentralisé et qui créerait un véritable Etat binational — qui a le plus de misère à se trouver des appuis pour sauver le Canada.

Si l'Ontario est d'accord avec les revendications culturelles du Québec ; si le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard exhortent les autres provinces à faire des efforts ; si l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince-Edouard et le Manitoba ont l'intention de proclamer les droits scolaires de la langue française, etc., il ne demeure pas moins plusieurs difficultés.

L'attitude de certains participants à la conférence sur la "Confédération de demain" (Terre-Neuve, Alberta, Colombie-britannique, Saskatchewan) n'est guère encourageante. Ces provinces, préoccupées exclusivement par les problèmes économiques, ne sont guère prêtes à accepter une revision de la constitution qui transformerait le Canada en véritable Etat binational et qui accorderait des privilèges spéciaux — ne

Voir QUEBEC en page 2

Robichaud supplie ses collègues d'aider Johnson à combattre le séparatisme

— Page 48



Départage entre réalistes et irréalistes à Toronto : voir l'analyse de Peter Newman, page 96

Le Canada tolérera tout de même encore "l'intolérable"

Une "chicane privée" Pearson-de Gaulle

— Johnson

TORONTO (PC) — Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a déclaré hier soir qu'il n'a pas l'intention de se mêler "de ce qui semble être une chicane privée" dans laquelle M. Pearson s'est engagé avec le général de Gaulle.

Invité à commenter les déclarations faites aux Communes par le premier ministre Pearson, M. Johnson a dit :

"Ma réponse est la suivante : devrais-je m'engager dans ce qui me semble une querelle privée entre M. Pearson et le général

Voir CHICANE en page 2

OTTAWA — "Inadmissible, intolérable", a dit hier le premier ministre Pearson de la déclaration du général de Gaulle sur le Canada.

Il semble toutefois que, comme en juillet dernier, l'intolérance du Canada ne dépassera pas le niveau verbal, car des sources à Ottawa affirment qu'il n'est pas question de rappeler l'ambassadeur canadien à Paris. Au reste, dans sa réplique au général de Gaulle, M. Pearson affirme lui-même que son gouvernement n'a pas l'intention de cesser de promouvoir les relations culturelles spéciales de notre pays avec la France.

"Il est intolérable, a dit M. Pearson à la Chambre, que le chef d'un Etat ou d'un gouvernement étranger recommande la poursuite d'une politique ou d'une mesure constitutionnelle qui détruirait la Confédération canadienne et l'unité de l'Etat canadien... Il est inadmissible que le chef d'un Etat étranger fasse une déclaration qui n'est pas seulement un commentaire sur les politiques canadiennes, intérieures ou étrangères — ce que nous aurions pu ignorer — mais qui constitue une intervention dans ces politiques."

Tout en se défendant de vouloir analyser en détail la déclaration du général de Gaulle, M. Pearson s'est dit persuadé que cette déclaration avait partiellement déformé l'Histoire, faussé certains faits contemporains et prédit un avenir qui ne sera jamais.

Le Canada, a-t-il dit, est un pays libre et son peuple se dirige lui-même. "Nous n'acceptons pas qu'on utilise les relations culturelles spéciales entre les Canadiens francophones, la France et les autres pays francophones... pour annihiler la responsabilité du gouvernement fédéral dans le domaine des affaires étrangères."

• Texte intégral de la réponse de M. Pearson et autres réactions en page 45

Wilson répond point par point à de Gaulle

LONDRES, (AFP-UPI-Reuter) — Au cours d'une allocution prononcée aujourd'hui devant la presse parlementaire, le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Harold Wilson, a répondu point par point aux arguments du général de Gaulle. Il a notamment rappelé au président de la France que la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun était présentée et qu'elle reste présentée.

M. Wilson a ajouté que les problèmes de la livre sterling ont débuté durant le dernier conflit mondial alors que l'Angleterre se battait pour la France et pour garder l'Europe libre.

Le premier ministre a catégoriquement rejeté la solution d'une simple association au Marché commun. Il a ensuite affirmé qu'aucun de nous (Européens) ne peut faire face à la menace qui pèse sur notre indépendance industrielle, à moins que nous ne soyons prêts à travailler ensemble dans une communauté unique et élargie.

M. Wilson a ajouté que la Grande-Bretagne est prête à prendre l'initiative en faveur de la création d'une technologie européenne, ceci, avant le commencement des négociations pour son entrée dans le Marché commun.

Mais cette perspective, a-t-il précisé, ne deviendra réalité que si toutes les mesures sont prises pour créer un seul marché industriel européen.

Le leader britannique a donné ces précisions au moment où s'amorce à Londres une grande offensive diplomatique en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

C'est ainsi que trois ministres des Affaires étrangères de pays favorables à l'adhésion de Londres viendront dans la capitale anglaise d'ici deux semaines. De plus, les délégués britanniques dans les cinq pays favorables à la candidature anglaise ont reçu instruction d'enrôler tous les appuis possibles dans ces pays.

AUJOURD'HUI

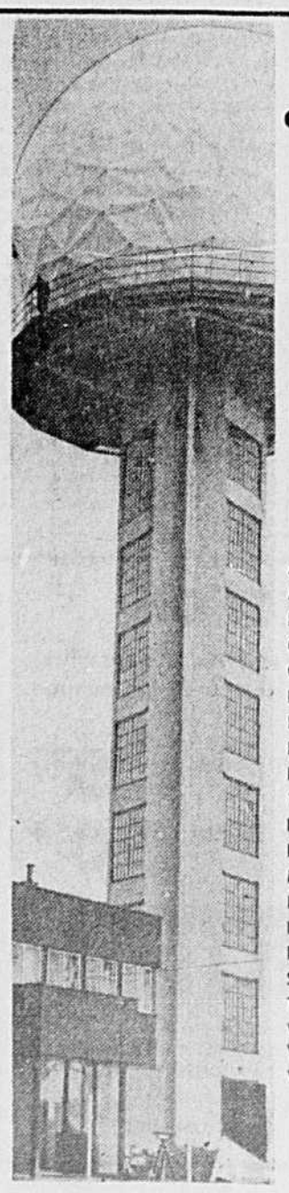
Le match de la coupe Grey à Ottawa : c'est une erreur... La ville est trop plate

— Page 100

•

Callaghan démissionne — Roy Jenkins le remplace

— Page 2



• *Le service de météo passe de Dorval à Sainte-Anne de Bellevue*

— Page 75

SOMMAIRE

Annonces classées / 84 à 96
Arts et spectacles / 66 à 68
Bandes dessinées / 131
Calendrier des pionniers / 129
Courrier "Que faire ?" / 60
Décès, naissances, etc. / 97
Editorial / 4
Finance / 70 à 72
Horoscope / 129
Informations étrangères / 99
L'auto / 130
Loisirs et récréation / 131
Mots croisés / 85
Navigation / 111
Nouvelles internationales / 99
Radio et télévision / 52 et 53
Sports / 100 à 104
Tribunaux / 15 et 20
Vie féminine / 55, 56 et 59 à 65
Vie mondaine / 57 et 58
Votre médecin / 129

CKAC 73

Johnson n'a plus qu'à quitter la conférence où il a l'air "quêteux"

— Gilles Grégoire

par Gilles Daoust
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Devant une majorité de provinces insensibles aux problèmes du Québec, le premier ministre Daniel Johnson n'a qu'un choix : se retirer immédiatement de la conférence Robarts où il a l'air d'un "quêteux" et cesser de s'humilier en parlant à des sourds.

En revenant au Québec, M. Johnson passera par Ottawa, le seul interlocuteur valable, et réclamera les droits qu'il exige pour le Québec.

Comme on lui opposera un "non" catégorique, M. Johnson revenu de Toronto, n'aura d'autre choix que de déclarer l'indépendance du Quebec.

Ce sont les commentaires qu'a formulés hier soir le chef indépendantiste du Ralliement national, M. Gilles Grégoire, lors d'une conférence de presse à Québec.

M. Grégoire a qualifié de "très vagues" les demandes formulées par le Québec à la conférence de Toronto mais il s'en est surtout pris à l'attitude des autres provinces, "uniquement intéressées à leurs propres bobos".

"Rien n'indique, a dit le chef indépendantiste, que les autres provinces veulent faire face au véritable problème canadien : l'insatisfaction du Québec face à notre système constitutionnel".

"Le Québec veut une nouvelle constitution, de nouveaux pouvoirs, mais on ne les énumère pas", a dit M. Grégoire.

Personnellement, a dit en substance M. Grégoire, je doute que, même avec un changement d'attitude, on puisse arrêter le courant qui se développe au Québec. Il ne reste qu'une seule solution pour M. Johnson et c'est lui qui est le mieux placé pour la réaliser : l'indépendance.

Une fois cette indépendance faite, a ajouté M. Grégoire, il se produira au Québec un réalignement des forces politiques.

Par contre, le député de Lapointe croit qu'il ne serait pas opportun, à l'heure actuelle de faire un référendum sur la question indépendantiste.

La situation, a-t-il dit, évolue trop rapidement. Les partis politiques indépendantistes n'arrivent même pas, avec leurs structures, à canaliser toutes les volontés qui s'offrent.

Le chef du Ralliement national a aussi longuement parlé, au cours de sa conférence de presse, des déclarations faites lundi par le président de la République française, le général de Gaulle.

M. Grégoire a qualifié "d'hypocrisie" l'attitude de M. Lester Pearson qui accuse le général d'ingérence politique dans les affaires canadiennes alors que lui-même, quelques heures plus tôt à Londres, avait critiqué l'attitude de la France quant à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun.

On ignore si l'Elysée répondra à Pearson

par Pierre SAINT-GERMAIN
correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — A l'issue du conseil des ministres tenu ce matin à l'Elysée, le ministre de l'Information, M. Georges Gorse, a déclaré qu'il n'avait pas été question au conseil des réactions officielles des gouvernements étrangers aux déclarations faites par le général de Gaulle à sa conférence de presse de lundi.

Interrogé sur le point de savoir si les autorités françaises répondraient à certaines de ces réactions, M. Gorse a répondu : "Tout dépend de la nature des réactions."

La presse parisienne, de son côté, fait grand état ce matin, de la réaction du gouvernement canadien aux déclarations du général de Gaulle, estimant que le Québec est appelé à devenir un Etat souverain et maître de son existence nationale.

La presse française souligne également les déclarations faites à Toronto par M. Daniel Johnson à la conférence interprovinciale sur l'avenir de la confédération.

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

serait-ce que culturels — au Québec, "point d'appui de la nation canadienne-française".

Même les provinces qui appuient le plus fortement les revendications du Québec sont loin d'être gagnées à sa cause. Le Nouveau-Brunswick, par exemple, s'oppose à la rédaction d'une nouvelle constitution tout en affirmant avec force que les droits culturels du Québec doivent être reconnus en apportant des amendements mineurs à la constitution actuelle.

Les divergences de vues tiennent également aux problèmes qui ne sont pas d'ordre culturel. Sur ce plan, les positions des autres provinces demeurent très floues ; elles ne semblent guère intéressées à une revision profonde de la constitution.

Après deux jours de conférence, on ne peut éviter de se demander si les négociations avec Ottawa n'ont pas plus de chance d'aboutir que les négociations avec les provinces.

Le visage de la "Confédération de demain" ne manque pas d'être ambigu. Daniel Johnson parle fermement — mais sur un ton modéré — d'un "Canada à deux", véritable Etat binational; Joseph Smallwood parle, sans employer l'expression, d'un "Canada à dix" ; d'autres parlent de la nécessité d'avoir un gouvernement central fort — ce qui ne veut pas nécessairement dire fortement centralisé. Plus lyrique, Louis Robichaud cite Victor Hugo :

"Chacun a sa part
"Et tous l'ont en entier."

"Etape préliminaire" selon Daniel Johnson, Toronto permettra peut-être, comme le voulait John Robarts, de prendre la mesure de notre consensus et de nos différences.

Chypre: l'issue de la crise dépendrait des entretiens entre Vance et Makarios

d'après UPI, PA, AFP, Reuter

Les gouvernements de Grèce et de Turquie ont laissé entendre aujourd'hui qu'un règlement de la crise chypriote pourrait intervenir d'ici quelques heures. Même si la situation semble plus encourageante, il resterait encore quelques obstacles à surmonter.

L'envoyé spécial du président Johnson, M. Cyrus Vance, est actuellement à Nicosie, où il a proposé au président de Chypre, Mgr Makarios, un plan concret pour le règlement de la crise. Aussitôt après l'entrevue, Mgr Makarios a convoqué son cabinet pour étudier ce plan. On estime que l'ethnarque pourrait donner sa réponse à M. Vance lors d'un nouvel entretien, cet après-midi. Le même plan a été soumis par M. Vance à M. Kutchuk, leader de la communauté chypriote-turque.

Selon des observateurs, Athènes aurait déjà accepté le plan de l'envoyé américain.

Dans les milieux diplomatiques, on pense que la mission de M. Vance à Nicosie a avant tout pour objet de faire partager par Mgr Makarios la responsabilité des décisions que le gouvernement grec a prises jusqu'à présent presque seul.

C'est ainsi que le gouvernement grec serait consentant à retirer les 8,000 à 12,000 soldats grecs qui se sont infiltrés à Chypre en violation des accords de Zuric de 1960. Ces accords limitaient les contingents grec et turc à 950 et 650 hommes respectivement.

Mais Mgr Makarios s'est jusqu'à maintenant prononcé catégoriquement en faveur du retrait de toutes les troupes de l'île, aussi bien des troupes turques que des forces grecques, à condition que son gouvernement obtienne des garanties internationales fermes contre toute intervention étrangère. Mais le gouvernement turc refuse d'abandonner la minorité turco-chypriote, alléguant que la garnison turque est la seule garantie de protection pour elle contre la majorité gréco-chypriote.

Tandis que M. Vance commentait sa série d'entretiens, plusieurs appareils turcs ont survolé la capitale chypriote à plusieurs reprises, volant à basse altitude.

Avant de se rendre à Nicosie, M. Vance avait longuement conféré avec les dirigeants grecs à Athènes. Le ministre grec des Affaires étrangères, M. Pipinelis, avait alors déclaré que la situation restait "délicate et dangereuse" et que si une guerre était encore possible, elle était moins probable.

A Ankara, on s'attend à ce que d'importantes déclarations soient faites dans les heures qui viennent, tant dans la capitale turque qu'à Athènes. Le ministre des Affaires étrangères, M. Caglayangil, l'a laissé entendre après un entretien avec son premier ministre, M. Demirel, et entre deux conversations avec M. Malio Brosio, secrétaire général de l'OTAN.

Les déclarations attendues dépendront, croit-on, de l'issue de la mission de M. Vance à Nicosie.

M. Pipinelis a dit que son gouvernement avait fixé sa position, mais qu'il fallait que les autres acceptent aussi. A Ankara, des porte-parole du ministère des Affaires étrangères ont nié que la Turquie ait transmis un ultimatum à la Grèce, hier. Bien que la réponse d'Athènes n'ait pas été révélée, un certain optimisme se manifeste à Ankara, où l'on croit que les propositions turques pour l'avenir de Chypre ont de bonnes chances d'être acceptées.

Un autre émissaire de paix, M. Rolz-Bennett, envoyé du secrétaire général des Nations unies, poursuit ses consultations à Athènes.

Le gouvernement français ne peut faire discuter son projet d'aministie

PARIS (AFP) — L'Assemblée nationale a décidé de ne pas discuter hier soir du projet de loi d'amnistie qui lui était soumis par le gouvernement.

Par 269 voix contre 195, les députés ont estimé en effet pour des raisons diverses qu'un nouveau texte devait être rédigé avant d'être soumis au Parlement.

Les uns considèrent que seule une amnistie totale, permettant aux chefs de la subversion de 1961, les ex-généraux Edmond Jouhaux et Raoul Salan, de sortir de prison et aux exilés, MM. Jacques Soustelle et Georges Bidault de rentrer en France, est valable.

Les autres estiment au contraire que les mesures proposées sont trop larges et visent à libérer des hommes qui selon eux n'ont pas encore droit au pardon.

Le ministre de la Justice, M. Louis Joxe, a indiqué que le renvoi de la loi risquait de prolonger le séjour en prison ou l'exil de ceux qui au terme de la loi auraient bénéficié de l'amnistie. Mais il n'a pas été entendu.

Le projet, le quatrième sur l'amnistie depuis 1964 — visait à amnistier de plein droit 132 personnes sur 259. Les autres, qui entrent dans la catégorie des auteurs de crimes de sang ou de direction dans la subversion, avaient la possibilité d'être graciés par décrets promulgués par le président de la république. C'eût été le cas de MM. Salan, Jouhaux, Bidault et Soustelle.

FIANCES DE NOEL
venez nous voir
pour vos meubles
à prix réduits
SOCIETE D'ESCOMPTES
8299, St-Denis — 384-0621

CHICANE

SUITE DE LA PAGE 1

de Gaulle sur deux sujets ? Premièrement, l'opportunité de l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ; deuxièmement, l'opinion du général de Gaulle sur l'évolution constitutionnelle du Canada."

— Devriez-vous vous en mêler ? a demandé un reporter.

"Non", a répondu M. Johnson, à la suite d'une séance de pose pour les photographes en compagnie des autres premiers ministres provinciaux participant à la conférence de M. Robarts.

M. Marcel Masse, ministre d'Etat à l'Education, qui accompagne le premier ministre du Québec à la conférence sur la Confédération de demain, ne voit pour sa part rien de neuf ou de répréhensible dans les propos du général de Gaulle. D'autant plus que ces remarques étaient déjà formulées en substance dans l'exposé préliminaire que le gouvernement du Québec a présenté lundi, à l'ouverture de la conférence.

M. Masse a précisé qu'il faisait allusion au paragraphe suivant de la déclaration préliminaire :

"Comme point d'appui du Canada français, le Québec doit être maître de ses décisions en ce qui a trait à la croissance humaine de ses citoyens (éducation, sécurité sociale, santé), à leur affirmation économique, à leur épanouissement culturel (arts, lettres, langue française), au rayonnement de la communauté québecoise (relations avec certains pays et organismes internationaux)."

Ce paragraphe faisait aussi partie d'un mémoire que le Québec avait remis au comité fédéral-provincial sur la fiscalité en septembre 1966.

AVIS DE PETITION POUR PERMISSION D'ABANDON DE CHARTE

ROMOR AUTO SUPPLY CO. LTD.

AVIS est donné par les présentes que ROMOR AUTO SUPPLY CO. LTD., une corporation incorporée suivant la Loi des Compagnies du Québec et ayant son bureau chef dans la Cité de Côte St-Luc, district de Montréal, s'adressera au secrétaire provincial de la province de Québec pour la permission d'abandonner sa charte suivant les provisions de la Loi des compagnies du Québec.

Daté à Montréal, ce 24e jour de novembre 1967.

JULIAN KOTLER,
Avocat pour Romor Auto Supply Co. Ltd.

LA SOURCE DE BIENFAISANCE INC.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie LA SOURCE DE BIENFAISANCE INC. demandera au Secrétaire de la Province de Québec l'abandon de sa charte.

Montréal, ce vingt-sept novembre mil neuf cent soixante-sept.

L. RANCOURT,
Secrétaire.

AVIS

En conformité avec les dispositions de l'article 1571-D du Code civil de la province de Québec, avis est par la présente donné que "BP Canada Limited" dont la principale place d'affaires est dans la province de Québec, district judiciaire de Montréal, P.Q., a réassigné et transféré à "Central Fuel Oil Co. Limited" dont la principale place d'affaires est Montréal, P.Q., toutes ses dettes et comptes présents et futurs, autrefois assignés par ladite "Central Fuel Oil Co. Limited" à ladite "BP Canada Limited" par exécution d'assignation des dettes et comptes, en date du 22 décembre 1965 et enregistré au Bureau du registraire pour l'enregistrement de la Division de Montréal, P.Q., le 23ème jour de décembre 1965, sous le numéro 1880266.

Ce transport a été effectué le 13ème jour de novembre 1967 et a été enregistré à la Division d'enregistrement de Montréal, P.Q., le 13 novembre 1967, sous le numéro 2027156.

Daté à Montréal, ce 21ème jour de novembre 1967.

Central Fuel Oil Co. Limited,
3865 est, rue Beaubien,
Montréal 36, P.Q.

Callaghan démissionne

LONDRES. (PA-AFP) — Le chancelier de l'Echiquier, M. James Callaghan, a remis sa démission au premier ministre Harold Wilson. Celui-ci l'a aussitôt remplacé par M. Roy Jenkins, secrétaire à l'Intérieur.

Le départ de M. Callaghan n'a causé aucune surprise. Car dès l'annonce de la dévaluation, le bruit avait couru que le ministre des finances, qui en fut le principal artisan, avait l'intention de quitter son poste à l'occasion d'un prochain remaniement ministériel.

Ce changement amène à la direction du Trésor l'un des principaux avocats de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun européen. M. Jenkins, reconnu comme un réformateur social averti au ministère de l'Intérieur, aurait également préconisé la dévaluation de la livre plusieurs mois avant qu'elle ne soit effectuée, le 18 novembre.

De son côté, M. Callaghan a livré une bataille infructueuse pour éviter la dévaluation.

LA MÉTÉO

MINIMUM : 15
MAXIMUM : 25

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, d'Ottawa, des Cantons de l'Est, de Québec et des Laurentides : ensoleillé avec périodes nuageuses, chutes de neige dans les régions montagneuses. Vents de l'ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Montréal, Ottawa et Québec 15 et 25, Sherbrooke et Ste-Agathe 10 et 25.

CORRECTION

Dans notre annonce de mardi le 28 novembre, les item suivants auraient dû se lire comme suit :

ENSEMBLE SLIM pour bébé 12 à 24 mois. $9.98

ENSEMBLE SLIM pour fillette 2-3x. $10.98

AU COIN DES PETITS

DANS LES CENTRES D'ACHATS SUIVANTS :
• FAIRVIEW • NORMANDIE • BOULEVARD • GREENFIELD PARK
• CHATEAUGUAY • MAISONNEUVE

ET AUSSI
• 6543, PLAZA ST-HUBERT • 820, STE-CATHERINE EST

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE REFUSÉE

LIQUIDATION DU STOCK DE 5 GRANDS MANUFACTURIERS

VOYEZ LES AUBAINES QUE NOUS VOUS OFFRONS !

EN AFFAIRES DEPUIS 29 ANS

Arrivages récents chez Montreal Floor Covering !

Un magnifique groupe de broadloom de première qualité de marques connues qui coûteraient de 20 à 25% de plus sans notre achat volumineux à bas prix.

CES PRIX DE VENTE COMPRENNENT L'INSTALLATION ET TOUS LES SUPPLEMENTS
(escalier et passage, léger supplément)

Ces tapis seront posés sur un sous-tapis de caoutchouc spongieux sans frais additionnels. Posage, finition et livraison inclus.



Voici un tapis luxueux et épais en nylon à $3 de moins la ver. car. Le riche motif sculpté est d'une grande élégance. Choix de 9 couleurs somptueuses. ver. car. entièrement posé — 9.95

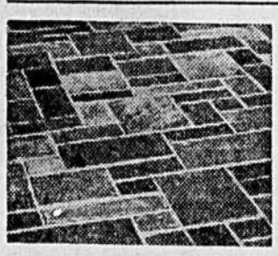
Si vous recherchez un épais tapis luxueux, venez palper ce tapis pelucheux à texture acrylique d'Acrilan*. Surface douce comme du velours et souple comme du vison. Une valeur de $13.95 dans 14 radieuses couleurs. ver. car. entièrement posé — 10.95

Ce tapis est d'un style décoratif. Il est fabriqué en somptueux nylon d'une coupe et d'une texture bouclée incomparables. Choix de 12 ravissantes couleurs. Epargnez $3.55 la ver. car. ver. car. entièrement posé — 11.95

Ce tapis grand luxe a une texture tweed sculptée d'une grande fraicheur. Fabriqué en poils acryliques d'Acrilan*, Il vaut $5 de plus la ver. car. Tissé en 10 ravissantes couleurs. ver. car. entièrement posé — 12.95
*Marque enregistrée T.M. Monsanto pour sa fibre acrylique

Voici le tapis le plus en demande au Canada. C'est un tapis riche et pelucheux et très riche en laine; 9 couleurs pratiques. Vous épargnez $4.60 la ver. car. ver. car. entièrement posé — 14.95

VENEZ VOIR CES TAPIS A L'UN DE NOS 3 MAGASINS



VINYLE LURAN SCULPTE
Le plus nouveau revêtement de plancher coussiné en vinyle
COUVRE-PLANCHER de VINYLE DURABLE de QUALITE EXTRA EPAISSE
SEULEMENT $4.39 ver. car.
Une couche souple de mousse isolante entre le vinyle et le fond constitue un tapis pour tout plancher; se pose partout, par n'importe qui.
La surface naturelle évite les égratignures. 4 couleurs
Autres modèles de qualité épaisse à $5.49 — $6.49 — $8.95 la ver. car.
Imparfaits — Offerts à $3.49 la ver. car.

TUILES DE LINOLEUM
4 couleurs
9" x 9" 1/8" d'épais
Excellentes sur planchers où le bois est moins résistant. 7¢ ch.

TUILES DE CAOUTCHOUC LOT DE 14,000 TUILES
12 couleurs
Dim. 9" x 9"
1/8" d'épais
chacune 12¢
EGALEMENT offertes en lots de 2,000 ou plus à $100 LE MILLE TUILES

TUILES VINYLE AMIANTE
EN SPECIAL
Comprenant les plus nouveaux motifs texturés ainsi que le nouveau motif en parcelles de vinyle.
12" x 12" x 1/16. Spécial 16 couleurs Rég. 21¢ ch. 18¢
3 couleurs — En spécial 12c ch.
10,000 VERGES CARREES
VINYLE A LA VERGE
Largeurs de 2, 3 et 4 verges
Rég. jusqu'à $8.98 ver. car.
MAINTENANT EN VENTE Solde d'assortiment $2.98 ver. car.



MAINTENANT !
Un PLANCHER de VINYLE
dont vous avez rêvé ! Les talons fins ne le marqueront pas
Surface texturée empêchant les égratignures. Un lustre plus durable, plus facile à nettoyer. Ne pouvait se manufacturer jusqu'ici que par des moyens dispendieux.
Le produit le plus nouveau dans les styles et les couleurs les plus attrayants offerts à rabais de 50% du prix marqué.
TUILES AMTICO
12" x 12", 1/16" d'épais
Entretien facile.
Rég. 79¢ ch.—CHACUNE 44¢
Quelques motifs de tuiles imparfaites à 29¢ chacune

Broadloom / Carpettes / Vinyle hors série / Mosaïque • Portez à votre compte • 3 ans pour payer • Garantie de service de 10 ans : MONTREAL FLOOR replacera votre tapis au besoin sans frais

La maison au 1,000,000 de TAPIS et TUILES
MONTREAL FLOOR COVERING LTD.

15 est, BERNARD
(angle St-Laurent)
Stationnement autour du magasin
SERVICE A DOMICILE
273-9983

3424, av. du PARC
(angle Sherbrooke)
Auparavant rue Bleury
Stationnement à côté du magasin
SERVICE A DOMICILE
842-8871

392, boul. LAFLEUR
Ville LaSalle
Centre d'achat Pont-Mercier
Route 220, Pont-Mercier, sortie Cité de LaSalle
SERVICE A DOMICILE
365-6560

TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'A 6 H. — JEUDI ET VENDREDI, JUSQU'A 9 H. — SAMEDI JUSQU'A 5 H.

LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 29 NOVEMBRE 1967 — 83e ANNEE — No 277

25 conseillers veulent municipaliser le port

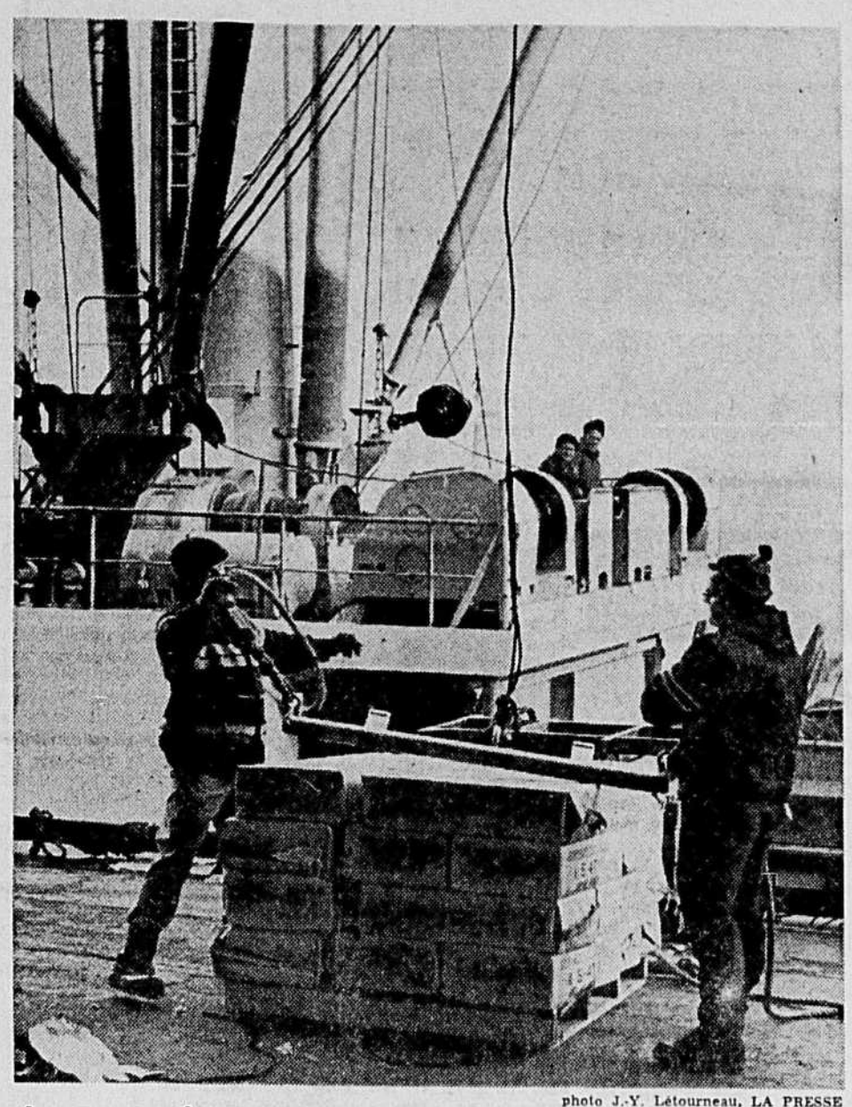


photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Au travail... pour combien de temps ?

Environ 50 des 97 équipes de débardeurs habituellement employées dans le port, ont été rappelées au travail hier à la suite d'une injonction accordée provisoirement par le juge Guy Merrill Desaulniers. Mais la Fédération des armateurs en a appelé de la décision de ce juge. Si la Cour acquiesce à la demande des armateurs, l'injonction intérimaire sera abolie, le lock-out se poursuivra et le port de Montréal subira un nouvel arrêt de travail.

par Claude MASSON

Plus de la moitié des 48 conseillers municipaux de Montréal proposeront la semaine prochaine à l'administration Drapeau-Saulnier de municipaliser le port de Montréal.

Hier soir, à la fin de la plus longue assemblée du conseil municipal depuis le début de l'année, le conseiller Jean-Paul Forest a déposé un "avis de motion" à ce sujet. La motion sera donc étudiée à la prochaine assemblée, qui est prévue pour la semaine prochaine et qui sera consacrée en partie aux mesures à prendre pour réaliser l'Expo permanente.

L'avis de motion du conseiller Forest est appuyé par 24 de ses collègues. Six raisons sont invoquées pour demander la municipalisation du port montréalais :

● vu que Montréal, à la suite de la prodigieuse réussite d'Expo 67, a atteint un prestige mondial ;

● vu que l'administration de Montréal est reconnue pour sa capacité et son efficacité à résoudre des problèmes administratifs majeurs ;

● vu que la réputation du port de Montréal a perdu de son éclat par toutes sortes de conflits ou délits qui portent atteinte à la bonne renommée

Voir CONSEILLERS en page 6

Saulnier :

En principe : oui

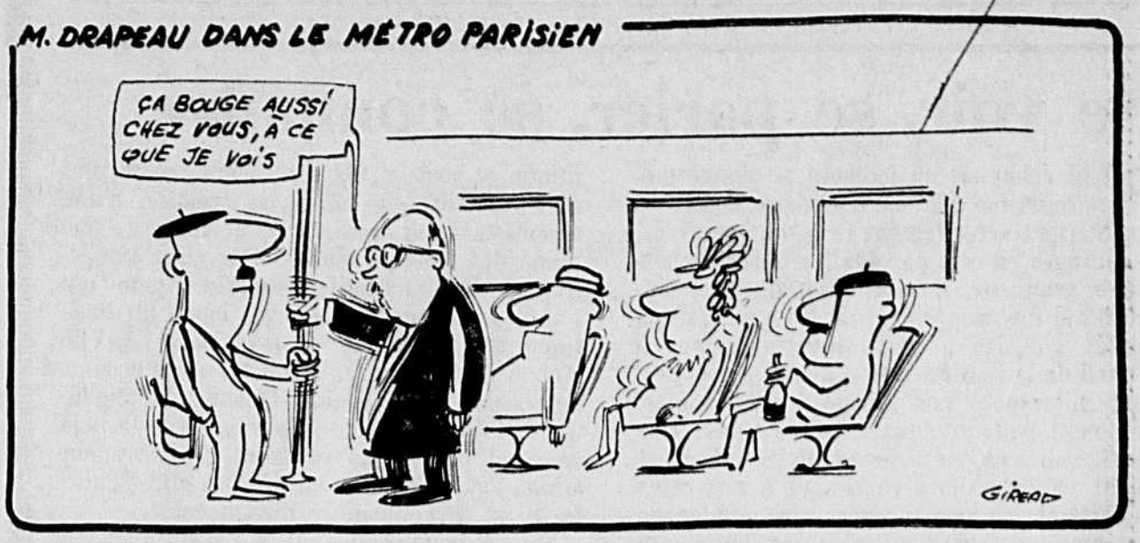
En pratique : ...

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a déclaré à midi qu'en principe il n'a pas d'objection à la municipalisation du port de Montréal. "Mais en pratique, a-t-il ajouté, il faudra étudier les effets financiers qui pourraient en découler".

Même si le port de la Ville reine est administré par les autorités municipales de Toronto, M. Saulnier ne croit pas qu'il s'agisse d'un cas identique à Montréal.

"Ça ne se compare pas à Montréal et les tarifs de manutention ne sont pas les mêmes" a dit le président du comité exécutif.

La requête des 25 conseillers municipaux de Montréal au comité exécutif doit être étudiée la semaine prochaine.



Tout comme Montréal, Laval aura son "île Jésus — Horizon 2,000"

par Pierre VENNAT

La présentation du plan-témoin "Montréal-Horizon 2,000" a amené le Service d'urbanisme de Laval à s'interroger, à son tour, sur ce que sera l'île Jésus en l'an 2,000.

Plus précisément, M. Léon Ploegaerts, chef de la Division du plan directeur au Service d'urbanisme de Laval, a été chargé de préparer un document sur la vocation de Laval dans le contexte métropolitain.

Selon M. Ploegaerts, dans un texte explicatif préparé pour la revue à prestige publiée par la ville, **Laval pourrait devenir une vaste métropole d'équilibre complémentaire à celle de Montréal.**

Il importe, dit-il, que dans un proche avenir, Laval se penche sur cette question et prenne nettement position sur les options fondamentales de son développement.

Le plan directeur de Laval, qui sera présenté en 1969, reposera sur ces options, mais n'en sera qu'une illustration.

"A cet effet, de dire M. Ploegaerts, il nous paraît indispensable que la population toute entière, par le truchement de ses représentants, prenne conscience de l'acuité de ces problèmes et puisse être préparée à discuter les mérites du plan directeur".

L'approbation du public est nécessaire

M. Ploegaerts déplore que le manque d'approbation et de compréhension du problème, par exemple, ait obligé les autorités municipales à retarder l'Opération toponymie, pourtant une nécessité sur le plan rationnel, parce que 400 propriétaires avaient exigé un référendum.

Or trois grands projets à venir devront absolument recueillir, si on veut les concrétiser, l'approbation du public et sont nécessaires au progrès de Laval :

● La création d'un centre-ville doté de tous les équipements indispensables à la vie collective, centre qui sera le lieu de rencontre et d'échange sur le plan culturel, commercial et éducatif.

● La mise en place d'un service rapide de transport en

Voir LAVAL en page 6

Les armateurs en appellent de la décision du juge Desaulniers

par Denis MASSE

C'est à coups d'injonctions qu'armateurs et débardeurs tentent maintenant d'avoir le meilleur l'un sur l'autre.

● Lundi, le juge Guy Merrill Desaulniers accordait aux débardeurs une injonction intérimaire ordonnant aux armateurs de rappeler les dockers au travail jusqu'à ce que soit rendu demain midi son verdict final.

● Hier, la Fédération des armateurs y allait à son tour de deux requêtes en injonction : l'une pour neutraliser "temporairement" l'injonction intérimaire exercée contre eux jusqu'à demain midi; l'autre en vue d'abolir tout à fait la requête des débardeurs.

Forcés, donc, de mettre fin à leur lock-out, les armateurs ont rappelé hier au travail toutes les équipes de débardeurs disponibles. A 1 h., quelque 49 des 97 équipes habituellement employées étaient de retour au travail, procédant au chargement ou au déchargement (selon le cas) de 35 océaniques immobilisés par l'arrêt de toute activité dans le port jeudi dernier.

Si la Cour acquiesce aujourd'hui à la demande des armateurs, l'injonction intérimaire sera abolie, le lock-out se poursuivra et le port de Montréal subira un nouvel arrêt de travail. "Nous en serions exactement au même point que vendredi dernier", a commenté un porte-parole de la Fédération des armateurs.

C'est aujourd'hui, en Cour Supérieure, que doit être plaidé l'appel contre l'injonction intérimaire accordée provisoirement lundi. L'appel contre l'injonction interlocutoire sera entendu plus tard, à une date qui n'a pas encore été fixée.

Pendant que les débardeurs accomplissaient leur travail dans le port, hier, la Fédération des armateurs tenait une réunion importante où le directeur exécutif, le commodore Marcel Jetté, informait les représentants des 26 sociétés affiliées des dispositions de l'ordonnance émise par le juge Desaulniers.

Quant au procureur de l'Association internationale des débardeurs, Me Phil Cutler, il se voyait remettre copie de l'appel logé par les armateurs.

Les deux groupes n'ont toujours entamé aucun pourparler entre eux. Chez tous ceux qui observent le déroulement de cette lutte à finir, l'inquiétude est grandissante. Le gouvernement ne se sent pas l'autorité juridique pour intervenir et souhaite que les deux parties se rencontrent et en viennent à un accord. Au Conseil municipal de Montréal, 25 conseillers signent une pétition demandant la municipalisation du port de Montréal.

Rappelons que la présente entente collective entre les armateurs et les débardeurs expire le 31 décembre.

Par ailleurs, la saison normale de navigation ne doit durer encore que quelques jours. La voie maritime du St-Laurent doit fermer le 6 décembre et tout mouvement de cargaison avec l'ouest de la métropole cessera au moment de la fermeture. De nombreux océaniques ont été détournés vers d'autres ports afin d'éviter l'immobilisation dans le port de Montréal.

La CECM aurait pu démolir des taudis plutôt que des maisons encore solides

par Florian BERNARD

Les citoyens de St-Louis-de-France, dans le centre-ville, ont demandé à la Commission des écoles catholiques de Montréal de divulguer les raisons précises qui motivent sa décision de démolir une cinquantaine de bonnes maisons plutôt que des taudis.

Le président du Comité des citoyens de St-Louis-de-France, M. Damien Lévis, soutient que l'emplacement choisi par la CECM pour construire une nouvelle école anglophone dans le secteur ne correspond aucunement à la logique et ne sert, en aucune façon, ni les intérêts de la CECM ni ceux des citoyens du quartier.

Il a expliqué que la CECM démolira 50 maisons en excellente condition, pourvues de façades en pierre, planchers de bois franc, eau chaude et froide, soliveaux solides, etc. les loyers mensuels de ces maisons varient de $60 à $75 par mois.

Ces maisons sont situées dans le secteur borné par les rues De Bullion, Hôtel-de-Ville et Napoléon. Pourtant, d'expliquer le président, à quelques pas de là seulement, abondent de nombreux taudis que la CECM aurait pu exproprier. Dans ce dernier secteur, tout près du premier, la CECM possède déjà une vieille école vétuste, perdue au milieu des taudis. Selon le Comité des citoyens, la CECM aurait dû exproprier les vieux logements qui se trouvent dans le quadrilataire formé par les rues St-Dominique, Roy, Colonial et des Pins.

Le président du comité, M. Lévis, précise encore que la CECM aurait pu exproprier dans un autre secteur vétuste, celui formé des rues De Bullion, Hôtel-de-Ville et des Pins. Il se demande pourquoi la CECM tient tellement à démolir de bonnes maisons solides à quelques pas seulement d'une concentration de maisons centenaires qu'il faudra, tôt ou tard, démolir. Il soutient que l'expropriation de ces vieilles maisons aurait coûté moins cher et aurait réellement servi le quartier.

Montréal doit faire quelque chose

Les citoyens de St-Louis-de-France ont réfuté les affirmations du président du comité exécutif de Montréal, M. Lu-

Voir CECM en page 6

Montréal pourra emprunter à 7½%

Le taux nominal maximum d'intérêt sur les obligations émises par la ville de Montréal a été porté de 7 à 7½% par le conseil municipal afin de permettre à la ville d'être en meilleure position pour vendre ses obligations.

Cette décision a été prise à cause de l'impossibilité pour la métropole canadienne d'emprunter $25 millions sur le marché européen par suite de la détérioration de la livre sterling et du dollar.

Devant se tourner vers le marché canadien, le conseil a cru bon d'augmenter de ½% le taux d'intérêt permissible, à la suggestion du conseiller John Lynch-Staunton.

M. Saulnier s'est dit d'accord avec la mesure mais il a rappelé que c'est la charte de Montréal qui fait une obligation au conseil de fixer le taux maximum. Ce qui a été fait aussitôt.

20 municipalités, y compris Montréal, devront verser plus de $18 millions à la CTM

par Raymond MASSE

Y compris la métropole même, les 20 municipalités desservies par la Commission de transport de Montréal doivent débourser cette année la somme totale de $18,366,371.56.

Et cela "dans les 30 jours", à compter d'hier, jour d'une importante assemblée du conseil de la Corporation de Montréal métropolitain, au 10e étage de l'édifice Valiquette, rue Ste-Catherine est.

En effet, a-t-on appris, l'intérêt et l'amortissement (du 1er mai 1967 au 30 avril 1968) des emprunts contractés par la ville de Montréal en vue de la construction et de l'équipement du métro, un montant de $16,280,561.56, ainsi que le déficit de la CTM pour l'exercice financier terminé le 30 avril 1967) de $2,085,810, constituent un grand total de $18,366,371.56, total qui doit être réparti, selon la loi, entre les 20 municipalités desservies par cet organisme de transport en commun.

Pour sa part, la ville de Montréal doit écoper, au total, de $11,594,708.39 (évaluation imposable : $5,256,474,196).

Compte tenu de l'évaluation imposable uniformisée en vigueur le 15 octobre dernier dans chacune des 19 autres municipalités desservies, ces municipalités écoperont respectivement de (entre parenthèses : l'évaluation imposable uniformisée) :

Anjou : $303,759.58 ($137,709,748) ;

Côte-St-Luc: $350,925.24 ($159,092,355) ;

Hampstead : $144,035.27 ($65,298,555) ;

Jacques - Cartier : $121,832.10 ($55,232,722) ;

Lachine : $453,609.48 ($205,644,371) ;

LaSalle: $503,088.39 ($228,075,690) ;

Longueuil : $174,909.54 ($79,295,436) ;

Montréal - Est : $247,020.32 ($111,986,941) ;

Montréal - Nord : $431,880.47 ($195,793,500) ;

Montréal - Ouest : $97,257.18 ($44,091,653) ;

Mont-Royal: $638,314.92 ($289,380,793) ;

Outremont : $270,106.23 ($122,452,964) ;

Pointe-aux-Trembles : $229,717.63 ($104,142,747) ;

St-Laurent: $944,149.28 ($428,031,147) ;

St-Léonard: $391,181.48 ($177,342,568) ;

St-Michel : $450,097.24 ($204,052,095) ;

St-Pierre : $61,938.19 ($28,079,750) ;

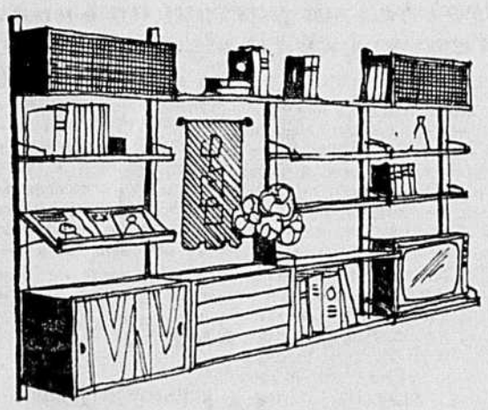
Verdun : $380,788.19 ($172,630,755) ;

Westmount: $577,052.44 ($261,607,379).

Les certificats respectifs du directeur du Service des finances de la ville de Montréal, M. Lactance Roberge, et du président et gérant-général de la CTM, M. Lucien L'Allier, sont annexés aux rapports soumis hier à l'approbation du conseil de la CMM.

élégance et confort
combinés dans un vêtement de base qui vous assure ce
SUPPORT ADDITIONNEL
Un vêtement léger conçu spécifiquement pour donner tout le confort désiré, amincir les hanches et supporter solidement votre dos. Flexible en tous sens — ne gêne aucun mouvement.
Pour un ajustement parfait, consultez l'une de nos techniciennes diplômées
845-7251
Nous vendons des chaises roulantes
PHARMACIE MONTREAL
DUQUET & DUQUETTE — PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
916 est, rue Ste-Catherine

UTILISEZ VOS MURS...



Ce système de rayonnage pratique et ingénieux est une excellente solution au rangement de vos livres, bibelots, disques ou mille autres objets. Il est facile à installer, prend peu d'espace, convient à toutes les pièces de votre maison. A tous points de vue, vous ferez une bonne affaire... Un de nos sept décorateurs-ensembliers vous aidera à déterminer, parmi les 48 éléments qui composent ce système, lesquels vous seront les plus utiles.
En teck ou en noyer, au même prix raisonnable.
LIVRAISON ET INSTALLATION IMMEDIATES
Viau, Morisset inc.
720 boul. Décarie à St-Laurent 747-9221
OUVERTS JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'A 21.30
Succursale : Galerie des Boutiques, Place Bonaventure 878-3328
à partir du 30 nov. tous les soirs jusqu'à 21 h.
Stationnement à la porte, facilités de paiements
Livraison gratuite jusqu'à 100 milles

LOUEZ
Nos outils et notre équipement
Nous louons tout genre d'outillage pour
● Domicile
● Industrie
● Construction
MAINTENANT 2 MAGASINS
3185 boul. Pitfield
Montée de Liesse, nord, St-Laurent
Sortie 13 nord Trans-Canada
Perco LTD
5272, boul. St-Laurent
OUVERT LE VENDREDI SOIR jusqu'à 8 heures
Samedi jusqu'à midi
331-7550

FAUCHER
RUE
BEAUBIEN
TELEVISEUR portatif 17"
PHILCO
Modèle 2708
Rég. $184.95
$149.95
17"
Plusieurs autres aubaines à des prix toujours FAUCHES
273-4241
H. FAUCHER LTÉE
LE ROI DU MEUBLE
222 EST BEAUBIEN



La NOUVELLE
BOTTE DE NEIGE
d'allure européenne
Botte de neige élégante faite de suède de qualité, semelle de crêpe et intérieur en chaude laine.
Noir, brun ou vison. Pointures : 5 à 10½.
$22.95
STATIONNEMENT GRATUIT
A DEUX PAS DE LA SORTIE DU METRO JEAN-TALON OU MONT ROYAL
Louis Deslauriers Ltée
H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 ● 1500 Mt. Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

CONSEILLERS

SUITE DE LA PAGE 3

et au développement ordonné de la métropole du Canada ;

● vu qu'aucun des conflits ou délits qui ternissent la bonne réputation de Montréal ne se produit dans le port de Toronto qui, lui, est administré par Toronto pour Toronto ;

● vu que les conflits mentionnés ont incité plusieurs compagnies maritimes à cesser d'utiliser nos facilités portuaires au profit d'autres ports situés en dehors du Québec ;

● vu que toute la superficie présentement administrée par la Commission des ports nationaux fait partie intégrale du territoire montréalais, les 25 conseillers demanderont au comité exécutif d'étudier la possibilité d'engager immédiatement avec le gouvernement fédéral des pourparlers afin qu'un transfert de juridiction à la ville de Montréal soit fait le plus tôt possible "pour le bien des armateurs, des importateurs et de la ville de Montréal dans son ensemble".

L'avis de motion présenté par le conseiller Jean-Paul Forest, représentant du district de St-Louis, est appuyé par les conseillers Jean LaRoche, Arthur Gagnon, Euclide Laliberté, Jean-Paul Marchand, René Masson, Lionel Bourdon, Fernand Alie, Léonard Leblanc, Pierre Lorange, Yvon Lamarre, Fernand Desjardins, J. Benoit Bourque, J. Omer Roy, Claude Durivage, Paul-Emile Robert, Jean-Paul Bonin, Roland Bourret, Jacques Brisebois, Jean Guillet, Roger Sigouin, Lucien H. Gagné, Angelo Anfossi, Albert Collette et Guy Lacoste.

Si on exclut les six membres du comité exécutif qui n'avaient pas à appuyer le projet puisqu'ils seront appelés à l'étudier plus en profondeur, on en arrive à un total de 25 conseillers sur 42 qui veulent la municipalisation du port.

Le patronage ne s'applique pas à Montréal

"Le patronage que j'ai dénoncé dans l'embauchage et la promotion des pompiers ne s'applique pas à la ville de Montréal."

Telle est la précision qu'a tenu à apporter le président de la Fédération des pompiers professionnels du Québec, M. André Plante, après avoir appris que sa déclaration avait causé un "certain remous" à l'hôtel de ville.

M. Plante, en effet, en plus d'être président de la Fédération des pompiers du Québec, est lieutenant, membre du Service d'incendie de Montréal et président de l'Association des pompiers de Montréal.

M. Plante s'est déclaré très satisfait du système actuel de promotion "un mélange d'ancienneté et de compétence", ce qui n'empêche pas qu'on puisse l'améliorer, ainsi que des conditions d'embauchage.

Il a de plus tenu à préciser qu'aucune des promotions récentes dans le service montréalais n'était pas méritée et que, par conséquent, il ne visait personne.

Il ne retire toutefois aucune de ses déclarations en ce qui concerne la "majorité" des autres villes de province.

M. Drapeau rencontrerait le premier ministre Pompidou

Pierre Saint-Germain

CORRESPONDANT DE LA PRESSE À PARIS



PARIS. — Monsieur Jean Drapeau, qui est arrivé la nuit dernière pour un séjour de huit jours à Paris, s'est entretenu successivement ce matin avec l'ambassadeur du Canada, Monsieur Jules Léger, et le délégué général du Québec à Paris, Monsieur Jean Chapdelaine.

En qualité de chef de la délégation du gouvernement fédéral canadien auprès du Bureau international des expositions, le maire de Montréal assistera à la session de cet organisme demain.

Il est possible que Monsieur Drapeau rencontre le premier ministre français Monsieur Georges Pompidou ainsi que plusieurs ministres, dont Messieurs Alain Peyrefitte (éducation), Edgar Faure (agriculture) et Roger Frey, ministre d'Etat chargé des relations avec le parlement.

Selon des bruits non confirmés, Monsieur Drapeau rencontrerait des industriels français. Samedi le maire de Montréal rencontrera plusieurs membres de l'Académie française. Il profitera également de son séjour à Paris pour visiter de nouvelles installations du métro.

Un incendie ravage deux magasins et 11 logements

Un incendie qui a nécessité trois alertes a dévasté deux établissements commerciaux et 11 logements hier midi dans un édifice de la rue St-Laurent, près de Villeneuve. Quatre personnes ont été légèrement blessées dans ce sinistre et deux pompiers ont été incommodés par la fumée.

Les flammes ont pris naissance dans le magasin Smith Sales Company Army Supplies au 4638 de la rue St-Laurent et se sont propagées à l'épicerie Italian Paradise au 4650 de la même rue.

L'incendie a été marqué de quelques explosions provenant des munitions entreposées au magasin Smith. Les logis des 2e et 3e étages ont été avariés par les flammes et les occupants ont été secourus par les pompiers. Les dégâts matériels sont élevés.

Bandit unilingue ...et bredouille

Un bandit doublé d'un partisan de l'unilinguisme anglais s'est enfui les mains vides, peu après 11 h. hier soir, à l'issue d'une tentative de vol qualifié commise à la pâtisserie-charcuterie Guy, au 1253, rue Guy.

Ayant remis une note disant "it's a hold-up" à la vendeuse de l'établissement, l'individu n'a récolté qu'un refus d'obtempérer et s'est rapidement décidé à fuir au pas de course.

Acquitté du vol d'une ...presse à imprimer

Inculpé du vol d'une presse à imprimer d'une valeur de $1,500, Pierre Legault, âgé de 30 ans, que Me Roland Blais représentait, a été acquitté, hier après-midi, devant le juge Maurice Fauteux.

Il avait été mis en preuve par la poursuite que la presse en question était disparue du placard de la maison qu'occupait un locataire, maison voisine de celle où Legault était concierge.

Entendu comme témoin en défense, le concierge-inculpé a déclaré qu'un ami la lui avait apportée lui disant qu'il s'agissait "d'une pièce de rebut".

L'avocat de la défense plaida . . . bonne foi de la part de son client qui obtint le bénéfice du doute . .. et son acquittement.

Une panne d'électricité d'une heure

C'est la rupture de deux fils à haute tension de l'avenue Gatineau, à 6 h. 08 hier soir, l'un à l'angle de l'avenue Swail et l'autre à l'angle de l'avenue Lacombe, qui a causé une panne d'électricité d'une heure dans un vaste secteur de Côte-des-Neiges.

Le secteur touché s'étend de la rue Van Horne, vers le sud, jusqu'à l'avenue Ridgewood, et dans les rues transversales du Chemin Côte-des-Neiges.

CECM

SUITE DE LA PAGE 3

cien Saulnier, affirmations selon lesquelles cette affaire ne concerne que la CECM. M. Lévis a déclaré que les responsables de la CECM ont dû consulter les urbanistes de la ville avant d'arrêter leur choix sur le secteur en question. Il soutient que ces mêmes urbanistes, au service de la ville, ont le devoir d'informer les autorités de l'illogisme de la situation. La ville de Montréal, a poursuivi M. Lévis, peut et doit intervenir dans cette affaire.

Les citoyens concernés ont déclaré qu'ils ne s'opposent pas à la construction de cette école. Ils reconnaissent que cette école est un besoin vital. Ils veulent tout simplement que le CECM évite de démolir une cinquantaine de maisons en bonne condition alors qu'il serait facile d'exproprier des taudis dans un secteur situé à quelques pas du premier.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 3

commun interne relié aux réseaux externes existants ou futurs.

● L'implantation d'un réseau d'autoroutes urbain relié en réseau d'autoroutes régional facilitant le transport individuel.

On voit, de dire M. Ploegaerts, "que nous sommes loin déjà du concept traditionnel des villes-banlieues qui prévalait encore il y a trois ans dans les diverses municipalités qui constituaient l'île Jésus."

Les efforts, toutefois, doivent être poursuivis, car une population de quelque 200,000 âmes en pleine expansion et un territoire de quelque 95 milles carrés dont à peine 25 p cent est développé, la ville de Laval dispose d'un potentiel formidable et, selon l'urbaniste, elle se doit de jouer un rôle important dans l'équilibre de la région métropolitaine.

Selon M. Ploegaerts, la situation de l'île Jésus par rapport à l'île de Montréal constitue "un phénomène suffisamment exceptionnel dans un milieu métropolitain pour justifier des solutions urbanistiques particulières".

"La fusion administrative des 14 municipalités originelles de l'île Jésus, dit-il, a été l'acte fondamental qui lui a donné une conscience collective et lui a révélé par le fait même son potentiel de développement".

L'urbaniste fait remarquer que le territoire de Laval, dont la superficie est plus grande que celui de la ville de Montréal, offre en outre le grand avantage, du point de vue de la planification urbaine à long terme, d'avoir des limites administratives coïncidant avec les limites géographiques naturelles.

Quel sera l'avenir de Laval ?

Comment la ville de Laval va-t-elle utiliser ce territoire immense dont elle dispose ?

La réponse, de dire M. Ploegaerts, ne peut être cherchée uniquement à Laval; elle se situe au niveau de la région métropolitaine toute entière où Laval a aussi un rôle à jouer.

Si la ville de Laval se trouve à l'écart du grand axe de développement économique constitué par le St-Laurent et la voie maritime, elle offre par contre l'avantage d'être le premier centre domiciliaire de l'axe de développement résidentiel formé par les Laurentides.

Ceci semblerait confirmer, au niveau régional tout au moins, une tendance du développement de la fonction résidentielle et récréative. Au niveau local, les tendances sont beaucoup plus complexes et s'orientent vers un équilibre des fonctions urbaines impliquant des utilisations mixtes, industrielles et commerciales capables d'absorber une partie importante de sa population active.

"En effet, de faire remarquer le chef de la Division du plan directeur de Laval, **l'immensité du territoire de Laval qui pourrait, même avec les normes de densité très faibles actuellement en usage, abriter aisément plus d'un million d'habitants, ne peut se développer uniquement comme une vaste banlieue dépendant de Montréal pour toutes ses activités tertiaires. Il faut qu'elle dispose de ses propres centres d'intérêts engendrant des activités qui lui sont propres au lieu d'être tributaire de celles de l'extérieur.**

L'urbaniste conclut en disant que **les dimensions de Laval par rapport à Montréal, sans conséquence dans le moment présent, risquent de devenir une menace dans l'avenir** si les options fondamentales de son mode de développement ne sont pas formulées dès à présent."

Ces options, selon M. Ploegaerts, devraient atteindre le double objectif suivant :

● Laval doit affirmer sa vocation résidentielle en absorbant le surcroit de population en provenance de Montréal.

● Laval doit intégrer toute cette population nouvelle en l'annexant à son milieu propre à l'aide de tous ses équipements complémentaires.

Montréal en bref



par GERMAIN TARDIF

Cours de formation pour les chauffeurs de taxi

● Les aspirants chauffeurs de taxis qui ne se sentent pas assez forts en français ou en anglais ou qui ne connaissent pas suffisamment la ville de Montréal peuvent améliorer leur savoir en prenant des cours spéciaux gratuits donnés par la CECM. Ces cours, préparés par le Service de l'éducation des adultes de la CECM, en collaboration avec la police de Montréal, sont financés par le ministère provincial de l'Education. La série de cours de français ou d'anglais et de topographie est d'une durée totale de 63 heures réparties en sept semaines, à raison de trois heures chaque soir, trois soirs par semaine. La présente série a débuté le 30 octobre et se terminera au début de décembre. 218 personnes y sont inscrites. Les cours se donnent à l'école John F. Kennedy, à St-Michel. Pour obtenir un permis de chauffeur de taxi, le candidat doit subir un examen de la police de Montréal. Cet examen a, entre autres buts, celui de démontrer que l'aspirant connaît suffisamment les deux langues officielles et la ville de Montréal. De nouveaux cours recommenceront, au début de 1968, quand le nombre des inscriptions sera jugé suffisant, c'est-à-dire lorsqu'il dépassera 200.

D'Iberville au Musée militaire et maritime

● Radio-Canada a remis au Musée militaire et maritime de Montréal les maquettes qui ont servi au tournage de la série télévisée D'Iberville, oeuvres de Jean-Paul Boileau et Frédérick Back. Le don comprend, entre autres, un modèle réduit, mais quand même imposant du "Pélican", le navire de D'Iberville. La remise officielle s'est déroulée, lundi soir, au Centre international de radiotélévision de la Cité du Havre. Il convient de signaler que le Musée militaire et maritime de Montréal est une institution privée située dans l'île Ste-Hélène dont l'unique propriétaire fut la famille D'Iberville avant de passer à la ville de Montréal.

Miron dément la rumeur de fermeture pour l'hiver

● La compagnie Miron ne fermera pas ses portes durant la saison d'hiver. C'est ce qu'a déclaré le vice-président adjoint de cette entreprise, M. Jacques Langevin. Ce dernier faisait écho à une rumeur qui n'était pas sans inquiéter les employés de la compagnie. M. Langevin a toutefois admis qu'il y a un ralentissement dans la construction en cette période de l'année, ce qui nécessite, évidemment, une mise à pied temporaire de quelque 500 hommes sur 2,000.

Buffet d'après-spectacle à la Place des Arts

● La direction de la Place des Arts a décidé de faire une expérience d'intérêt pour les habitués. Ceux-ci pourront, à partir du 9 décembre, se restaurer à un buffet qui sera servi, moyennant une somme très raisonnable, mais qui n'a pas encore été déterminée, au Piano Nobile, après les spectacles, c'est-à-dire vers 11 h. ou 11 h. 30 du soir. Vins et liqueurs seront également disponibles. "C'est un essai qui durera un mois", a expliqué le directeur de la Place des Arts, M. Gérard Lamarche. S'il a du succès, nous continuerons." Le menu comprendra fromages, pâtés maison, grillettes et autres mets légers et sera préparé par le Buffet St-Charles. Si cette innovation a du succès, il n'est pas impossible que l'on en fasse l'essai avant les spectacles pour permettre aux gens qui n'ont pas eu le temps de dîner de se faire un "petit fond".

CORRECTION

Dans notre annonce publiée aujourd'hui en page 117 les item suivants auraient dû se lire :

MIRACLE MART

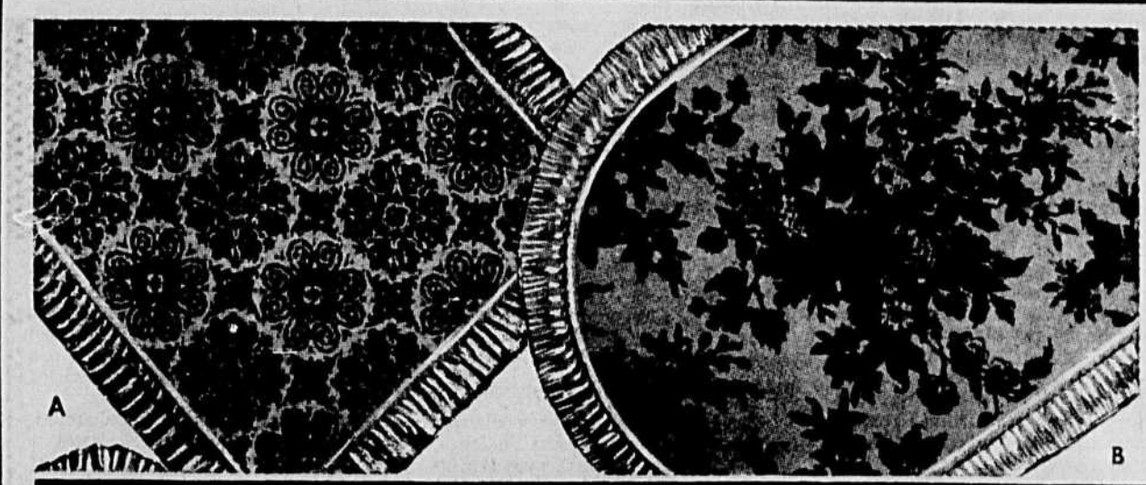
A et B: ENSEMBLES-PANTALONS en marine7 vert, marine/rose, marine. Tailles 8-10-12-14. 12.97

D: PANTALONS mélange nylon/coton en brun, marine, rouge ou vert. Tailles: 8-10-12-14. 4.97

Mangez du beurre MY COUNTRY fabriqué par Laclanlia

le beurre non salé . . . le préféré de tous . . . en vente dans tous les bons magasins.

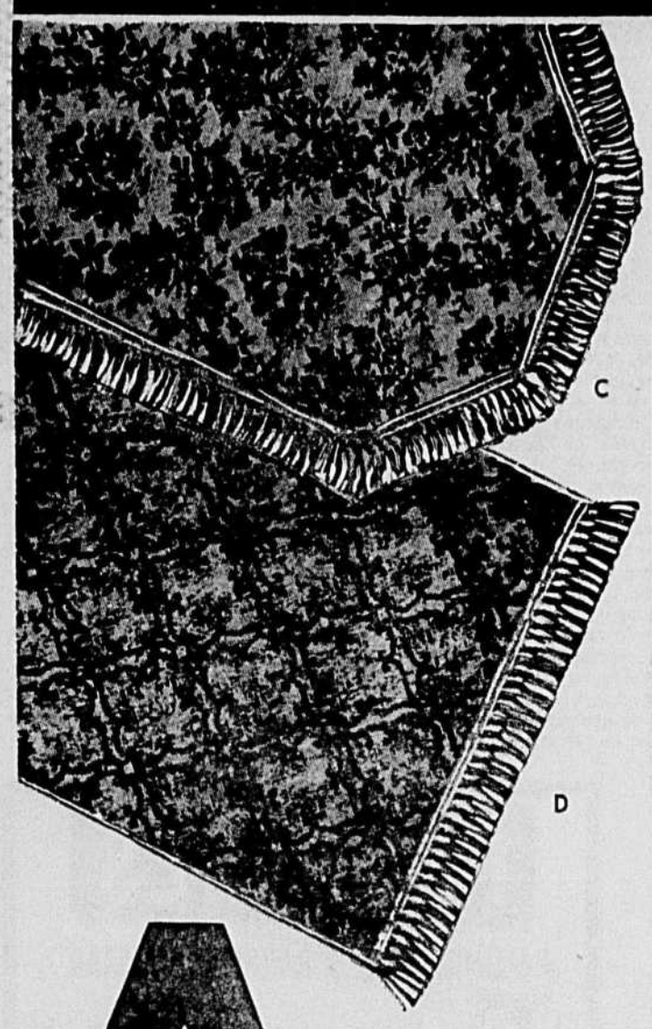
TELEPHONE 937-7820



A B

Vous pouvez maintenant vous offrir la carpette de vos rêves pour votre maison!

CHOIX DE 20 PATRONS, 4 FORMES, TOUTES GRANDEURS!



C D

Voyez les tapis d'Acrilan "Designer Gallery" par Alexander Smith

SEULEMENT $29.95 avec frange

POUR LE MODELE D

Aussi en grandeurs allant jusqu'à 12' x 18'

Vous avez vu des carpettes dans les magazines de décoration — au prix de $29.95 pour une grandeur de 27" x 60" — et même encore plus dispendieuses! Maintenant vous pouvez vous procurer ces belles pièces décoratives à une fraction du prix de ces carpettes de grand style en achetant un tapis à bordure frangée de notre collection "Designer Gallery" d'Alexander Smith. Elles sont toutes tissées en fibre acrylique d'Acrilan et sont disponibles en plusieurs patrons convenant ainsi à tous les décors . . . tels que Colonial, Méditerranéen, Contemporain ou Traditionnel. Choix de plusieurs dimensions à partir de la petite carpette jusqu'à grandeur de la pièce, toutes finies avec une épaisse frange qui ajoute une note d'élégance. Venez dès aujourd'hui, vous reconnaîtrez celle qui convient à votre maison en les voyant !

ACRILAN fibre acrylique de Monsanto

HEURES D'AFFAIRES :
9 h. à 6 h.; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.
Samedi jusqu'à 5 h.

GRANDES FACILITES DE STATIONNEMENT

GUY RIOPEL LTEE tapis linoléum tuiles

SERVICE A DOMICILE GRATUIT — TERMES FACILES

2553 EST, rue FLEURY Tél.:381-8839

DEMAIN à 20 h 05

à la demande d'innombrables auditeurs, CKAC/73 présentera une seconde fois l'entrevue accordée à Françoise Faucher par son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger traitant de la crise de la foi dans le monde.

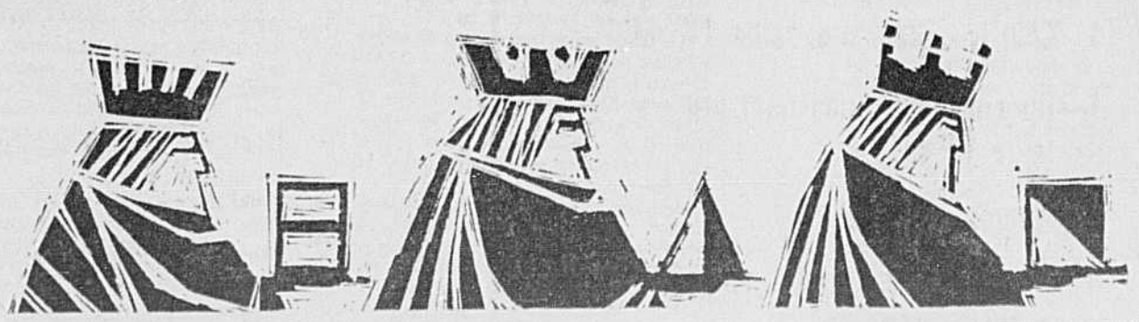
BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays.
MARION, ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal 25
Téléphone 288-2152

Les cadeaux des Rois mages se voulaient l'expression de l'admiration

Pour donner le cadeau qui saura plaire visitez l'exposition "Cadeaux de Noël" : vous y verrez ce qu'on a conçu de mieux chez nous pour l'occasion.

Conseil national de l'esthétique industrielle
Ministère de l'Industrie
Ottawa

22 novembre—30 décembre
Centres DESIGN CANADA
Place Bonaventure, Montréal
131 ouest, rue Bloor, Toronto
10h30 à 18h
(sauf le dimanche)
Le jeudi, le Centre DESIGN CANADA de Toronto est ouvert de 10h30 à 21h.



SOUS-SOL EATON au NIVEAU du MÉTRO

DÉCEMBRE EN MARCHE



20% DE RABAIS

Nouvelles créations "Tommy Knight" en tricot Du Pont "Poor Boy"

Le polo de l'homme moderne!

C'est le modèle classique en "Ban Lon" d'entretien aisé, et qui s'ouvre devant par la patte de boutonnage classique. Col et poignets resserrés en côtes. Tout le reste en côtes fines régulières, style "Poor boy". Manches longues ou courtes.

Les deux modèles existent en bleu marine, brun, bourgogne, bleu sarcelle, vert bouteille. Tailles : petite, moyenne, grande, forte.

A. à manches longues
Prix courant 6.95
SPECIAL
5.56

B. à manches courtes
Prix courant 5.95
SPECIAL
4.76

Le pull en "Orlon"

C. C'est un pull-over bien simple mais très utile aux sports d'hiver ou pour les randonnées. Modèle à encolure en V, manches longues. Tricot soigneusement côtelé dans les tons : bleu marine, bleu sarcelle, groseille, poil de chameau. Tailles : petite, moyenne, grande, forte.

Prix courant 6.95
SPECIAL
5.56

Un cardigan en "Orlon"

D. Pour monsieur, un cadeau dont il aura besoin tout au long de l'année ! Chaud modèle à manches longues, 6 boutons devant, soutache contrastante à l'encolure bien droite. Bleu marine, bleu sarcelle, rouge bourgogne, beige chiné, gris chiné. Petite, moyenne, grande, forte.

Prix courant 7.95
SPECIAL
6.36

Le pull tout-aller en "Orlon"

E. C'est la fibre moderne "Orlon" d'entretien aisé, au tricot semi-gonflant qui donne chaleur et luxe. Faux-col roulé ; poignets et ourlet côtelés. Bleu marine, bleu sarcelle, taupe, vert bouteille. Petite, moyenne, grande.

Prix courant 10.95
SPECIAL
8.76

COMPOSEZ 842-9211

EATON EN VILLE SEULEMENT (RAYON 928) AU SOUS-SOL

À compter de demain EATON OUVRIRA le SOIR DURANT DÉCEMBRE

(excepté le samedi : 9 h 30 à 18 h.)



A et B.

DÉCEMBRE EN MARCHE CHEZ EATON

Ensemble de skis Val d'Isère et fixations "Conquer" Prix courant 44.98

Spécial **39.99**

Robuste noyer blond laminé avec surface plastifiée blanc. Rebord emboîtant en acier, semelle à base de porlon. Pointes allongées et talonnières vous apportant un meilleur support aux virages. Dessus deux tons : marron et rouge. Des skis qui vous dureront longtemps, sans rien perdre de leur apparence. Modèle KP-2. Formats disponibles : 5'6", 5'9", 6'0", 6'3", 6'6", 6'9", 7'0".

Fixations à pièce d'assujetissement du bout en métal monopièce. Câble réglable avec déblocage pour chutes frontales, et câble supplémentaire réglable à toutes les pointures. Attaches latérales doubles et talonnière. Un duo-ski (incluant des skis KP-2).

Skis Val d'Isère sans fixations.
Prix courant 39.98 Spécial

Spécial **34.99**

A etC.

Ensemble de skis Val d'Isère et fixations "Salomon" Prix courant 62.98

Spécial **49.99**

Mêmes skis que ci-dessus mais équipés de fixations "Salomon". Section pointe autoréglable. S'adapte à toute pointure de bottine. Hauteur réglable. Déblocage du talon. Un bas prix d'ensemble à ne pas laisser passer : les skis KP-2 et les fixations.

Cannes de ski en acier

Spécial **8.98**

Format d'adultes en métal avec cercle caoutchouté. Modèle fuselé, avec poignée moulée et petites courroies de cuir. Formats disponibles : 44", 46", 48", 50", 52", 54", 56", 58", 60". Un bas prix avant-ski très spécial.

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rayon 261) au cinquième étage et à Pointe-Claire



Bottines Val d'Isère à 5 boucles. Prix courant 59.98

Bottine double, assurant double confort et double sécurité. Bottine intérieure capitonnée avec laçage-éclair. Bottine extérieure en cuir noir robuste munie de 5 boucles assurant un soutien rigide du pied. Pointures mixtes. Demi-pointures pour hommes et dames disponibles de 4 à 13. Un bas prix spécial de circonstance. **Spécial** **53.98**

Tendeur "Tyrol" en aluminium

Modèle "De luxe" indispensable à la bonne tenue des bottines. Micro-réglage au talon, tension en acier reliant la pointe au talon. Poignées de couleurs variées. **Spécial** **3.59**

Anorak Val d'Isère

Prix courant 30.00 **24.99**

En nylon souple doublé de "Fortrel" 6 oz. Modèle alliant élégance, chaleur et légèreté. Taille ceinturée. Capuchon. Lisérage contrastant aux épaules. Coloris : maron, bleu marine, vert bois. Tailles : petite, moyenne, large, corpulente. Pour hommes. **Spécial**

Fuseaux-ski extensibles

Prix courant 29.95 **24.99**

Modèle Val d'Isère en "Helanca Fibranna" et "Lycra". Coupe impeccable moulante n'occasionnant aucune gêne. 2 poches latérales à glissières de nylon. Longueur : court, moyen, élancé. Tailles : 28", 30", 32", 34", 36", 38", 40", 42". Choix de coloris : noir, bleu marine, lie de vin, vert foncé. Pour hommes. **Spécial**

Veuillez mentionner un second choix de couleur, s.v.p.

Lunettes-ski

3.58

Modèle "Cortina" à monture aérée en plastique. Baies incurvées épousant la forme du visage. Verres interchangeables. 2 coloris au choix : citron et rose. **Spécial**

Gants de ski

4.98

Modèle en cuir noir pour hommes et femmes. Dessus élastifié. Agrafes en métal prévenant toute perte des gants. Pointures pour hommes et dames : petite, moyenne, grande (et taille forte pour hommes seulement).

COMPOSEZ 842-9211

EATON en ville (rayon 261) au cinquième étage et à Pointe-Claire

À compter de demain EATON OUVRIRA le SOIR DURANT DÉCEMBRE

(excepté le samedi) 9 h. à 18 h.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

VENTE de NOËL

501

Elégance pour soirs de gala...



Chics souliers offerts à prix réduit

Ord. $20 à $25

15.99

Le soulier est le compagnon parfait d'une toilette soignée, il vous trahit ou vous révèle ! Ces élégants souliers du soir vous sont offerts à prix réduit pour cette vente de Noël . . . Tous sont fabriqués de brocard importé et présentent une gamme de couleurs qui plairont aux plus difficiles. Grande variété de modèles allant des sandales à talonnière aux escarpins raffinés, choix de talon bloc, aminci ou de hauteur moyenne. Pointures : 6½ à 9½ ; largeur AA ; 5½ à 9½, largeur B.

502

Bottes de véritable peau de phoque



pour l'après-ski ...offertes à prix réduit

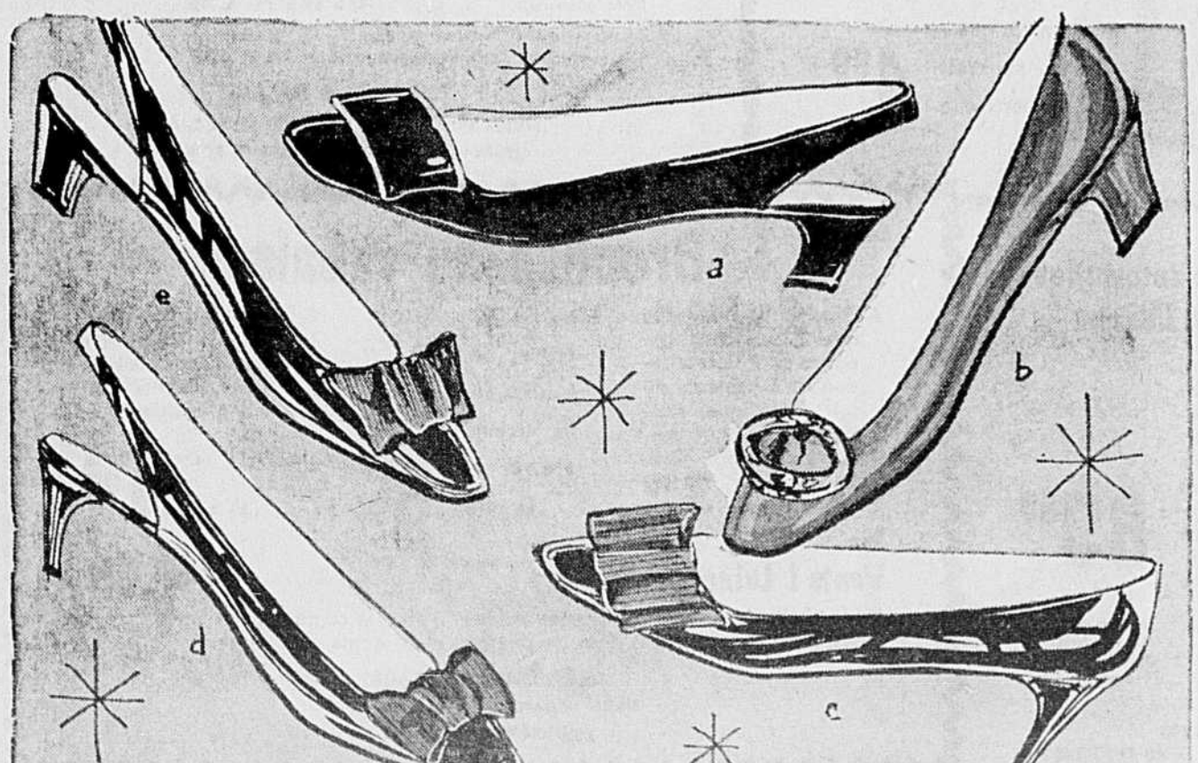
Vente

29.99

Elégance raffinée pour jeunes sportives à la page ! Tige en véritable peau de phoque, de pemière qualité, chaude et confortable, semelle de caoutchouc "plantation" anti-dérapante, chaude doublure de mouton. Hauteur cheville avec A. oeillets ou B. arceaux, lacets de cuir. Pointures 5 à 10 (pas de demi). Ne manquez pas cette aubaine !

Pas de commandes postales ni téléphoniques

SOULIERS — POUR DAMES — RAYON 31 — ETAGE MODE, AU DEUXIEME
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD



Sacs à main de belle qualité... de notre stock courant *moitié prix !*





504
Toute élégante désirera recevoir un de ces superbes sacs à main à Noël. Profitez de cette offre moitié prix pour leur en offrir.

- Modèles classiques, tout-aller ou habillés, intérieur confortable ou petit et compact. Pochettes et compartiments à glissière à l'intérieur • Importations européennes et marques canadiennes en cuir de veau, reptile, cuirs texturés, daim cuir autruche et alligator dans le lot.
- Couleurs à la mode : noir, brun ou havane et quelques-uns marine dans le lot.

Ord. $30 à $400

14.99 à 199.00

CENTRE-VILLE SEULEMENT

505
Trousse de couture — Composition : aiguilles, fils, ciseaux, etc. Ivoire, rouge ou bleu. Ord. $4 — **$2**

506
Trousse manucure — Composition : de tout pour faire les ongles plus pinces à épiler les sourcils. Bleu, os ou rouge. Ord. $2 — **$1**

507
Flacon de verre — Avec étui de cuir . . . le cadeau à faire aux hommes. Havane ou noir. Ord. $4 — **$2**

508
Brosse à vêtements — Avec trousse à manucure fermée d'une glissière au dessus. Brun ou noir. Ord. $4 — **$2**

509
Trousse de voyage — Composition : brosses, peigne, trousse à manucure, miroirs et porte-savon et étui pour brosse à dents. Noir ou havane. Ord. $5 — **2.50**

510
Boite bijoux musicale

Avec ballerine et couvercle ciselé. Doublure de satin et plateau trois sections. Ivoire, bleu ou rose.

Prix spécial **4.99**



511
Sacs à main du soir à offrir en cadeaux

Vaste choix de jolis sacs à main en soie, faille, simili-cuir ou perles. Noir, brun, marine, beige, argent ou or dans le lot.

400 se vendaient $10 — **5.99**

100 se vendaient $8 — **4.99**

Téléphoner à 842-6261 pour articles 505 à 510 seulement

SACS A MAIN ET ARTICLES DE CUIR — RAYON 59 — AU REZ-DE-CHAUSSEE
CENTRE-VILLE, ROCKLAND, BOULEVARD ET DORVAL A MOINS D'AVIS CONTRAIRE

503

Elégants souliers pour le jour ou le soir à porter durant la période des fêtes

Prix de vente sensationnel à ne pas manquer si vous désirez être bien chaussées durant les fêtes ! Venez tôt pendant que le choix est complet ! Modèles divers, souliers tons or ou argent pour Noël. • Talon aminci, hauteur moyenne, types escarpins ou à talonnière. • Modèles fantaisie avec boucles, noeud, parures métalliques et autres. • Modèles à courroies ou à talonnières pour le soir. • Cuirs divers, peau de soie ou filet. • Noir, brun, bleu, argent ou or dans le lot. • Pointures 6½ à 9½, largeur AA; 5½ à 9½, largeur B.

Ord. 10.98

7.99

Pas de commandes postales ni téléphoniques

SOULIERS DU BUDGET — RAYON 94 — AU TROISIEME
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

Stationnement PARKADE commode à niveaux multiples, rue Aylmer

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

VENTE de NOËL



701
Anorak pour fillettes

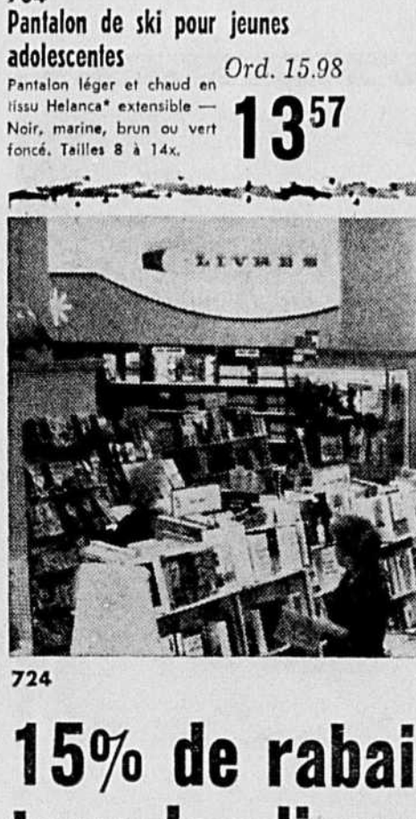
Anorak léger et chaud en nylon matelassé et Fortrel*. Modèle "moniteur" en couleurs : cuivre, marine, bleu de Rio et bourgogne. Tailles 7 à 14.

Ord. 16.98 **14.37**

702
Pantalon de ski pour fillettes

Modèle en Ban-Lon* extensible, chaude doublure "thermal". Modèle de belle tenue. Marine ou brun. Tailles 7 à 14.

Ord. 7.98 **6.77**



703
Anorak pour jeunes adolescentes

Modèle "moniteur". Confection étudiée en nylon matelassé, garnissage Fortrel*. Chaud et léger. Marine, chili, bleu Rio, vert moyen, bourgogne. Tailles 8 à 16.

Ord. $17 **14.57**

704
Pantalon de ski pour jeunes adolescentes

Pantalon léger et chaud en tissu Helanca* extensible — Noir, marine, brun ou vert foncé. Tailles 8 à 14x.

Ord. 15.98 **13.57**



705
Veste "Kuletex" en chaude peluche pour les fillettes

Peluche "Eskilon royal" à doublure matelassée super-chaudes. Modèle à ceinture se portant trois façons. Or/brun, marine/blanc et bleu vert/noir. Tailles 7 à 14. Ord. $20. **16.97**



706
Tricots de ski à prix réduits

A. Tricot pur acrylique bicolore, grosses mailles. Lavable. Marine/or ou marine/vert. Tailles 8 à 14. *Ord. 9.98* **7.77**

B. Tricot épais, maille unie en acrylique lavable. Marine, rouge, blanc ou vert irlandais. Tailles 8 à 14. *Ord. 6.98* **5.77**



707
Léotards indémaillables

Marque bien connue... traitement "Steri-Septic" antiseptique et de longue durée. Lavables, ils sont réalisés en nylon extensible. Beige, marine ou noir. Tailles : 7-9, 10-12, 12-14. Ord. 2.98 ch.

1.99 ch. **3/5.77**



708
Tricots après-ski pour jeunes adolescentes

A. Manches longues, deux tons. Orlon* lavable et indéformable. Vert, marine, orange et beige. Tailles 10 à 14x. *Ord. 8.98* **7.47**

B. Manches longues, rayures à la mode. Orlon* lavable indéformable. Bleu, marine, vert ou beige. Tailles 10 à 14x. *Ord. 7.98* **6.47**



709
Moufles de ski

Extérieur en nylon matelassé avec chaude doublure.

A. Pour fillettes... marine, brun ou rouge. Grandeurs 5, 6, 7 pour 7/8, 9/10 et 12/14 ans. Ord. 1.98 Pai. **1.57**
2 paires **2.97**

B. Pour jeunes adolescentes... noir, marine, rouge ou brun. P.M.G. Ord. 3.98 Pai. **2.97**

*Marque déposée



710
Chauds vêtements de nuit au rabais

Vêtements de nuit en douce finette, lavables à la machine. Orange, rose soutenu ou bleu foncé. De jolis cadeaux à offrir. Tailles 8 à 14.

A. Pyjama
B. Chemise de nuit "grand-mère".

Ord. 2.98 **2.49**

TELEPHONER A 842-6261
VETEMENTS DE FILLETTES, RAYON 70, AU TROISIEME
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD



711
Corsages extensibles moins que... ½ prix pour enfants

Aubaine à ne pas manquer pour faire plaisir aux petits. Charmants corsages de nylon-velours extensible. Col roulé transformable trois façons, manches longues et robuste glissière de nylon. Lavables à la machine. Au choix : or, rouge ou bleu roi. Tailles : moyenne (4,5). Grande (6,6x). (Prière de mentionner un deuxième choix de couleur).

Vente **2.97**

712
Fuseau de velours côtelé doublé pour bambins

Mode européenne populaire, taille mi-élastique, glissière à la braguette. Velours côtelé larges raies, chaude doublure kasha pour braver les plus grands froids d'hiver. Lavables et séchables à la machine. Marque canadienne. Marine, brun, gris, or. Tailles 4, 5, 6, 6x.

Ord. 3.98 **2.97**





713
Flâneuse plastique pour bébé

Bas prix spécial. Plastique moulé Sanitized à bords roulés de toute sécurité... attaches réglables en fil de fer, harnais de sécurité attaché d'un bouton-pression... six billes de couleur, coussin garni mousse, imprimés enfantins Blanc seulement. Ord. 4.98 **$3**



714
Peignoirs au rabais pour bambines

Jolis peignoirs d'Orlon* pour jeunes coquettes. Marque canadienne. Lavables. Choix de blanc, rose ou aqua. Tailles : 4,6,6x. Ord. 7.98 **5.87**

715
Chemises de nuit finette pour bambines

Chemises de nuit chaudes et douillettes en finette et parure "fourrure" d'Orlon*. Marque canadienne. Rouge ou bleu. Tailles 4, 6,6x. Ord. 3.98 **3.37**

716
Pyjamas de finette pour bambines

Pyjamas longs en chaude finette de qualité et parure "fourrure" d'Orlon*. Lavables à la machine. Imprimés brillants en rouge ou bleu. Tailles 4,6, 6x. Ord. 3.98 **3.37**

717
Pyjamas "polo" pour bambins

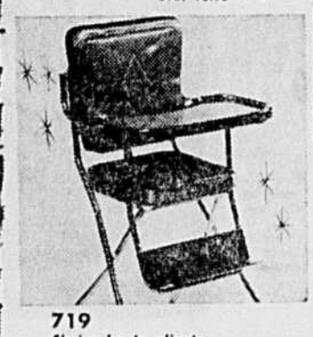
En chaude finette, poignets et chevilles tricot. Taille élastique, boutonnage devant. Lavables à la machine. Imprimés fantaisie en bleu/blanc, rouge/blanc. Tailles 4,6,6x. Ord. 2.98 **2.47**



718
Boite à jouets forme tambour

Boite en contreplaqué de fibre, base et couvercle d'acier, fond et dessus renforcés. Roulettes sur billes, trous d'aération. Poignée. 20½" de diam., et 19" de hauteur. Motifs pouponnière ou cowboy.

Ord. 16.95 **12.97**



719
Chaise haute pliante

Modèle d'encombrement restreint, plateau chrome réglable, pose-pieds 3 hauteurs repliable pour rangement, siège et dossier garni polymousse et gaines plastique gaufré blanc ou bleu.

Ord. 29.95 **24.95**



720
Combinaisons Babycrest extensible

Tissu éponge extensible à 70% coton et 30% nylon, irrétrécissable et de long usage. Boutons-pression renforcés du cou aux chevilles. Rose, aqua, ou maïs. Tailles 1 pour bébé jusqu'à 19 lb.; 2 jusqu'à 27 lb.

Ord. 2.98 **2.37**

*Marque déposée



721
Sous-vêtements "thermal" extensibles pour bambins

En nylon DuPont extensible 25% et coton 75". Elastique à la taille. Lavables et séchables à la machine. Blanc seulement. Une seule taille pour 4 à 6x.

Vente **1.19** ch.

722
Fuseaux pour bambines

En tricot d'acrylique à maille double lavable. Taille élastique, sous-pied. Gris ou bleu roi. Tailles : 4, 6, 6x.

Ord. 2.98 **2.27**

TELEPHONER A 842-6261
VETEMENTS D'ENFANTS, RAYON 69, AU TROISIEME
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

Faites vos emplettes de Noël **avec un BCA* Morgan**

*Compte à paiements budgétaires

724
15% de rabais sur tous les livres

Une belle aubaine pour cadeaux de Noël ! Tous les livres en stock sont réduits, livres en français et en anglais. Romans, biographies, classiques, livres d'enfants, de recettes culinaires etc., sauf revues et périodiques. Hâtez-vous, vous aurez le meilleur choix !

TELEPHONES SURNUMERAIRES A VOTRE CONVENANCE

Téléphoner à 844-1515, postes : 376, 377, 378 et 379

LIVRES, RAYON 60, AU SEPTIEME

Livres d'enfants et livres de poche aussi aux succursales, sauf Snowdon.



727
Biscuits irlandais Jacob

Assortiment Bunratty Castle. Sandwiches à la crème, enrobées de chocolat, tartines aux confitures, au café noir, crèmes au beurre. Jolie boite ré-utilisable. Marque Burratty Castle. 1½ lb.

Vente **1.79**



728
Chocolats Moirs

Enrobage chocolat crémeux. Essences diverses, centres au rhum, à la vanille, au caramel, à la menthe, nougat aux cerises.

Boite ½ lb **3/.99**



729
Assortiment de "Shortbread"

Le biscuit traditionnel de Noël. "Shortbread" joliment emballés pour petits et grands. Faites provision pour réceptions. 1 lb.

Vente **1.29**



730
Cerises Lowney

Friandises aux cerises au maasquin, généeusement enobées rrrde chocolat doux. Pourquoi ne pas en acheter plsieurs boites? Boite 1 lb

Vente **$1**

TELEPHONER A 842-6261
BONBONS, RAYON 25, AU REZ-DE-CHAUSSEE
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

725
Chaussures après-ski pour enfants

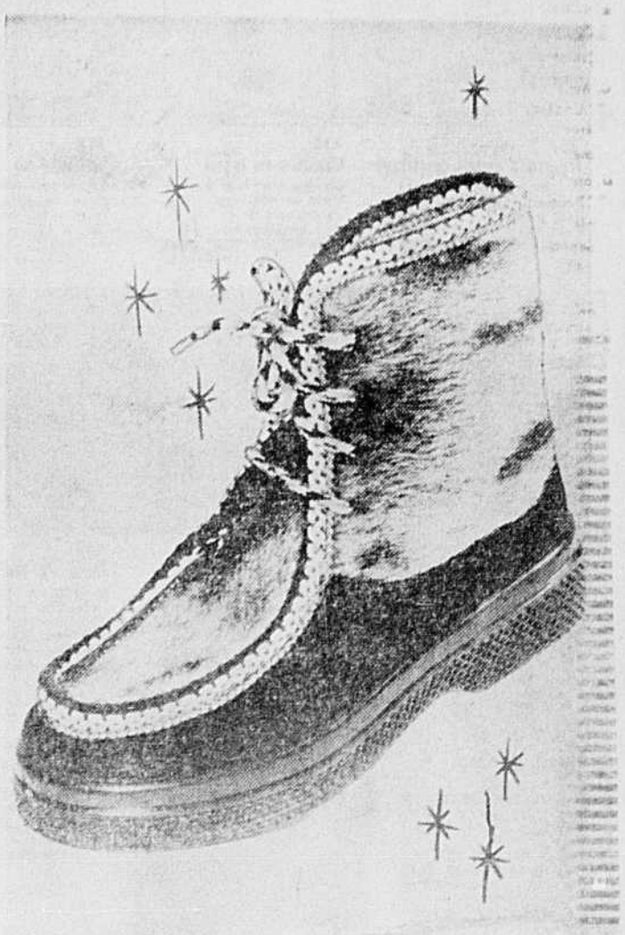
Vente **8.99**

Aubaines sensationnelles. Bottes style "Muk-Luk" de grand confort et super-chaudes. Tiges de nylon imitation phoque du Labrador, semelles de caoutchouc noir antidérapantes. Epaisse doublure de laine. Soutache multicolore et fermeture laçage. Gris. Pointures 10 à 3. Pas de mi-pointures.

Téléphoner à 842-6261

CHAUSSURES D'ENFANTS, RAYON 81, AU TROISIEME

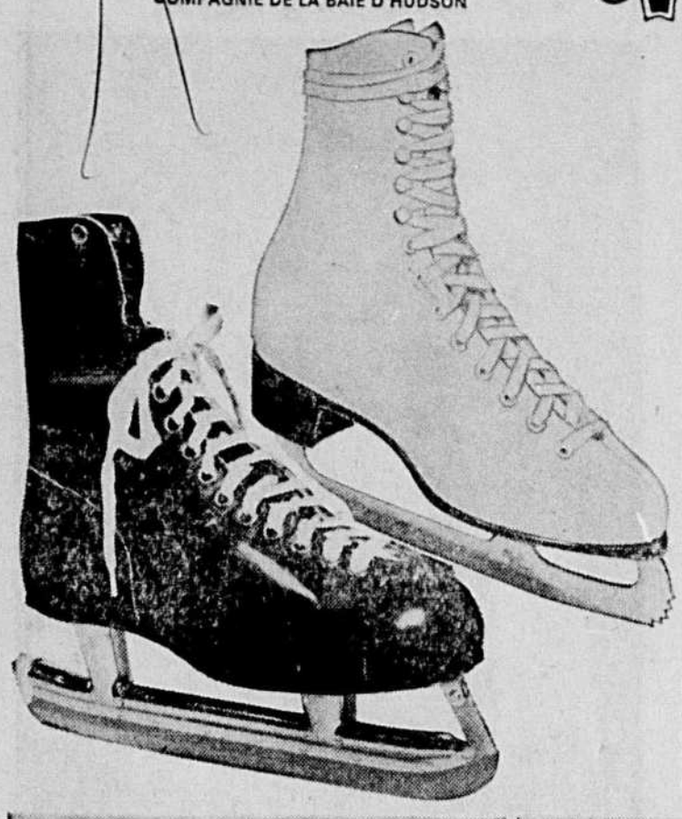
Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard



Téléphonez à 842-6261 jusqu'à 7 h ce soir, de 8 h du matin jusqu'à 9 h du soir, jeudi

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

VENTE de NOËL



Des patins au rabais pour toute la famille

1201

Patins hockey pour hommes	Patins hockey pour garçons	Patins hockey pour enfants
Ord. 14.95	*Ord. 13.95*	*Ord. 11.95*
11.88	**10.88**	**9.88**

Fabrication canadienne réputée, lames d'acier trempé, empeigne de cuir grenu, pointe carrée moulée, doublure de feutre doux. Noir avec parure brune. Hommes 6 à 12 ; garçons 1 à 5 ; enfants 11 à 13.

1202

Patins pour dames	Patins pour fillettes
Ord. 15.95	*Ord. 14.95*
12.88	**11.88**

Patins de fantaisie en cuir d'élan, coussinets aux chevilles, lames d'acier, semelle résistant à la moisissure. Fabrication canadienne. Blanc seulement. Dames 4 à 10 ; fillettes 1 à 5.

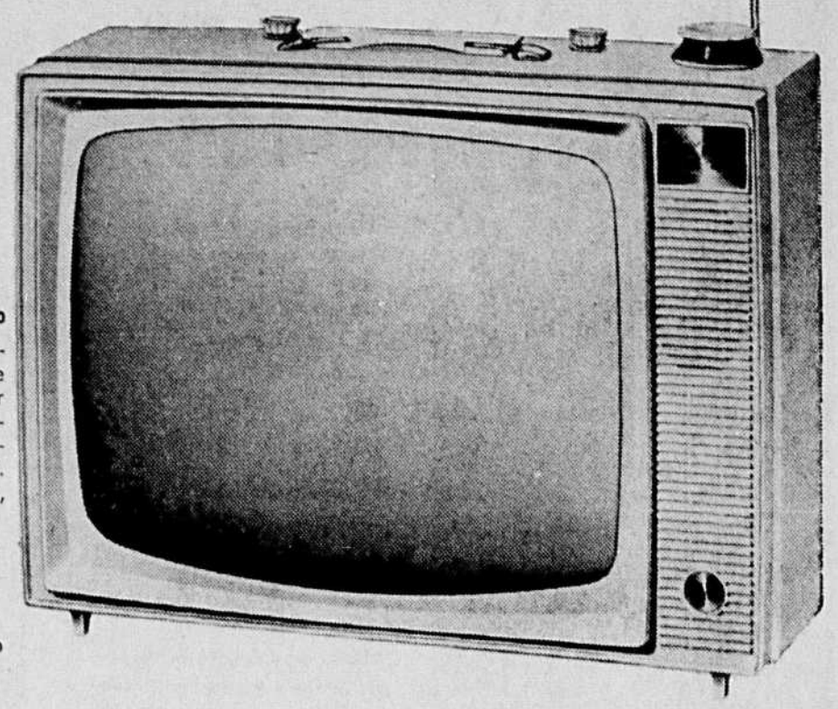
1210

Téléviseur portatif RCA Victor 19 po.

$178

Table roulante comprise

18 mensualités de 11.10



Modèle TP98 6. Caractéristiques importantes : tube 19" aluminisé; châssis d'une puissance de 18,000 volts, syntonisateur "Power Grid". Circuits "Space Age" en cuivre massif, antenne télescopique, commandes au haut, haut-parleur monté en façade. Couleur fumée seulement. 17" de hauteur, 21" de largeur et 12⅝" de profondeur.

Pas de versement comptant, taxe payable à l'achat

TELEPHONER A 842-6261

TELEVISEURS — RAYON 96 — AU SEPTIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD



1203

Bicyclettes Baycrest pour fillettes

Fabrication canadienne. Construction tubulaire robuste dérailleur Sturmey Archer 3-vitesses, freins à main, pédales de caoutchouc, garde-boue chromés, selle matelassée pneus Dunlop à flancs blancs, bleu/blanc, cadre 20 po. **Ord. 59.95** **49.88**

1204

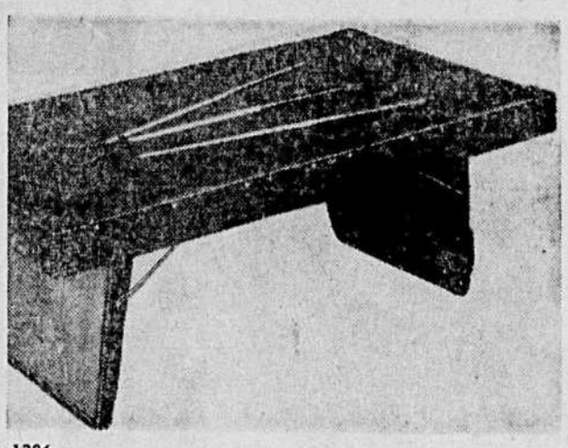
Modèle juvénile

Robuste construction tubulaire, guidon chromé, garde-boue et garde-moyeux émaillés. Fabrication canadienne. Roues 25" x 1⅜". Garçons, rouge/blanc. Filles, blanc/bleu. **Ord. 51.95** **41.88**

1205

Modèle junior

Robuste monture tubulaire, guidon chromé, garde-boue et garde-moyeux émaillés, pédales de caoutchouc. Fabrication canadienne. Roues 24" x 1⅜". Garçons, rouge/blanc. Filles, bleu/blanc. **Ord. 48.95** **39.88**



1206

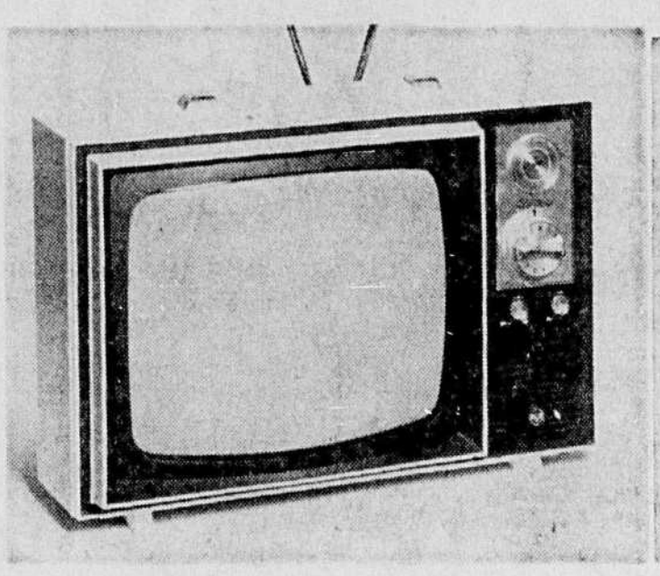
Table de billard Gendron

Jeu intéressant pour toute la famille ! Table fabriquée en Angleterre, garniture de bois franc, fini cerisier, pochettes plastique, piétement escamotable pour le rangement. Livrée avec 16 boules numérotées, 2 queues de 52 po., un diable et un triangle. Plateau Dupan* recouvert d'un feutre épais ¾ po. Dimensions : 4' x 8'. **Ord. $189.** **159.88**

Table d'appartement 3½' x 7' **$119.**

Table de luxe 4' x 8'. (Centre-ville seulement). **$349.**

• Table de ping pong roulante 5'9' **46.88**

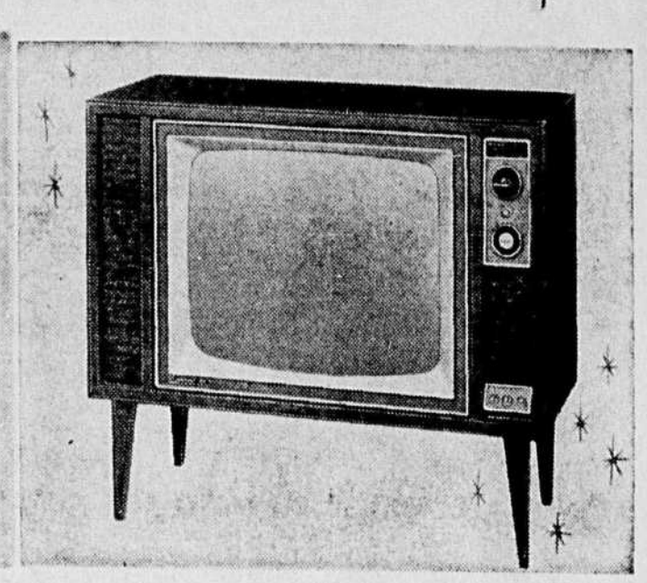


1211

Téléviseur portatif R.C.A. Victor 12 po

Modèle TP-2720, puissant syntonisateur "New Vista", écran 12" aluminisé, circuit de cuivre massif "Space Age" antenne télescopique intégrée, contrôle en façade, écouteur avec cordon 15 pieds, poignées robuste. Noir/blanc. **$128**

15 mensualités de 9.30



1212

Téléviseur R.C.A. Victor 'Lowboy'

Modèle TC3841 aux lignes profilées de style contemporain "lowboy". Puissant châssis, syntonisateur de précision, indicateur de postes lumineux, synchronisation du son et de l'image instantanée. Bois franc et contreplaqué fini noyer. Env. 29 7/32" de hauteur x 34¼" de largeur x 15¾" de profondeur. **$268**

24 mensualités de 12.80



1207

Bottes de ski d'Europe

Pour hommes. Cuir robuste, dessus coussiné pour plus de confort, talon moulé, talonnière, semelle moulée et scellée. Fabriquées en Allemagne. Noir seulement avec boucles d'acier inoxydable. Pointures 7 à 12 avec mi-pointures. *Ord. 59.95* **46.88**

TELEPHONER A 842-6261

ARTICLES DE SPORT — RAYON 36 — AU QUATRIEME— ET AU CENTRE DE SKI, AU DEUXIEME

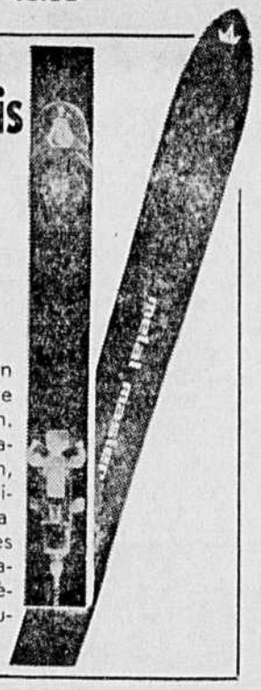
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

1208

Vente de skis d'Autriche

98.88

Skis de métal avec fixation de sécurité, garantis contre tout défaut de fabrication. Surface plastifiée, carre d'acier unipièce finie à la main, côtés finis d'un enduit résineux, semelle "Kofix". Fixations Garmisch avec butées pivotantes pour une libération rapide et facile, entièrement réglables. Noir seulement. 6' à 6'9".



1209

Bâtons de ski en aluminium

Entièrement diminués pour plus de solidité, dragonne et courroie de cuir, disque de nylon. Noir seulement. 48", 51", 54" et 57". *Ord. 8.95* **6.88**



1213

Combiné Baycrest stéréo AM/FM magnétophone

MODELE 4626 Complet avec magnétophone BSR à 4 trames d'enregistrement, châssis tout transistorisé, 35 watts, 2 haut-parleurs 8" et 4 de 3½", tourne-disques Garrard 3000. Aiguille-diamant, châssis AM/FM Multiplex stéréophonique, contrôle séparé des sons aigus et graves. Bois fini noyer huilé. 56⅛" de largeur, 26" de hauteur. 18⅜" de profondeur. **$499**

24 mensualités de 23.80



1214

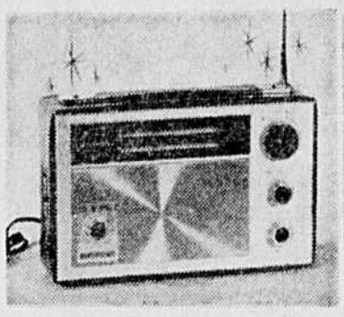
Electrophone Windsor

MODELE PORTATIF 754, 4 vitesses, dispositif "pop up" pour 45 tours, cartouche pivotante, poignée robuste. Pour tout genre de disques. Coloris divers. 11" x 11" x 4". **18.88**

1215

Electrophone Windsor

Modèle portatif de luxe 962, tourne-disque automatique 4 vitesses, contrôle du volume et du sons, haut-parleur 4" monté en façade, interrupteur automatique, cartouche pivotante, poignée robuste. Brun, vert ou gris **39.88**



1216

Radio-transistor Supersonic AM/FM

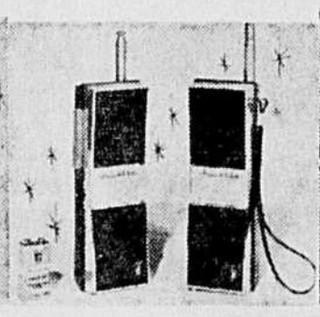
Modèle 1550 fonctionnement sur piles ou sur courant alternatif. 16 transistors, circuit AFC donnant une réception FM précise, antenne télescopique intégrée, poignée. Livré avec 4 piles type C. Noir, 11" x 7" x 3¼". **39.88**



1217

Radio AM/FM à 14 transistors et électrique

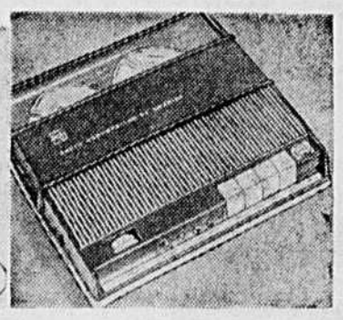
Chassis tout transistorisé, fonctionnement sur piles ou sur courant alternatif. Verrouillage du CFA pour contrôle de fréquence automatique pour les postes FM ; antenne télescopique. Poignée. Coffret gainé cuirette rouge, bleue ou jaune. **29.88**



1218

Walkie-talkie WT-6 Modèle Juliette

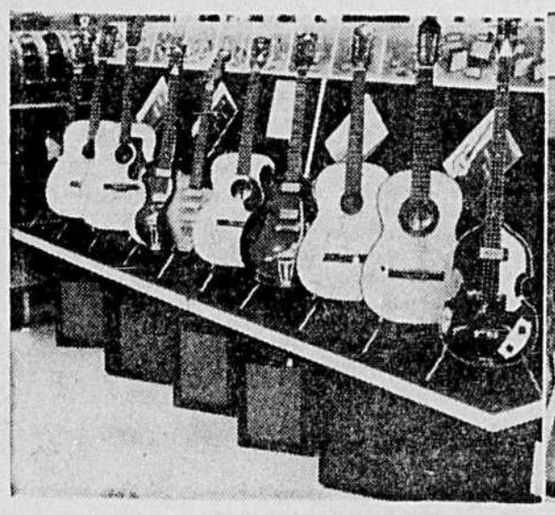
Dispositif jumelé walkie-talkie 6 transistors avec circuit d'une très grande puissance, contrôle à cristal, façade chromée, contrôle jumelé, dragonnes, piles 2.9 volts, antennes télescopiques intégrées. Chaque dispositif env. 6¾" x 2" x 1¾". **24.88** **la paire**



1219

Magnétophone R.C.A. Victor

Modèle YH512, fonctionne n'importe où sur piles de type C, vitesses 3¾" et 1⅞ mono-enregistrement, vitesse unique de retour, micro à contrôle à distance, bobine d'enroulement de 3" et bobine d'émission, piles. Coffret plastique noir. 2¾" x 9¾" x 9½". **45.88**





15% de rabais sur vente de Noël sur disques et guitares

1220

guitares

Vaste choix de disques classiques, populaires, genres western, folkloriques, religieux ou sujets divers pour enfants . . . tous réduits de 15% ! Ne manquez pas cette aubaine . . . venez chez Morgan faire votre choix des disques que vous désirez offrir en cadeau à Noël ou acheter pour vous-mêmes.

1221

Disques

Si vous avez des amateurs de musique dans la famille, voilà le moment de les combler en profitant de ce rabais de 15% pendant la vente de Noël. Tout notre stock de guitares est en réduction durant cette vente pour vous donner l'occasion de jouer au Père Noël sns greaver votre budget de au Père Noël sans grever votre budget de

DISQUES ET GUITARES — RAYON 91 — AU SEPTIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

(Guitares au centre-ville seulement)

1222

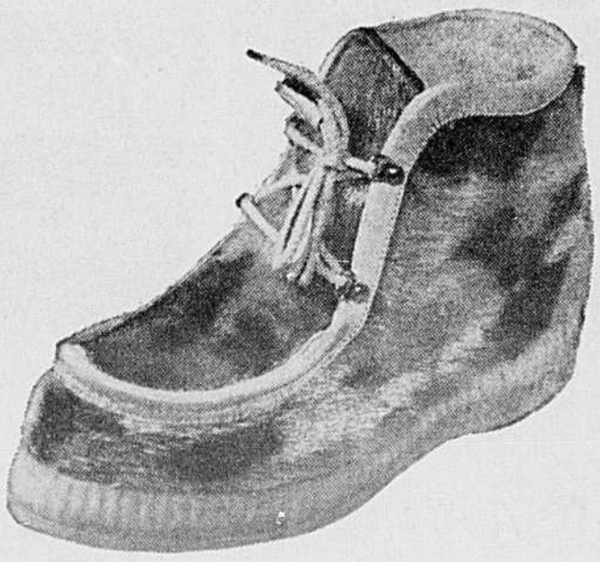
Bottes en peau de phoque pour hommes

Aubaine spéciale pour ces bottes d'après-ski faites à la main en peau de phoque véritable pour hommes. Modèle chaud et confortable à 2 oeillets, chaude doublure mouton, épaisses semelles de caoutchouc . . . et parure de liséré assorti. Couleur peau de phoque naturel. Pointures 7 à 12. *Ord. $45* **34.88**

Téléphoner à 842-6261

BOUTIQUE "CENTRE DE SKI" — RAYON 36 — ETAGE-MODE, AU DEUXIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD



Stationnement PARKADE commode à niveaux multiples, rue AYLMER

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

VENTE de NOEL



1301

Porcelaines cadeaux . . . rabais jusqu'à 40%

Décor fleuri ton or sur fond blanc. Articles divers, attrayants et décoratifs pour la table.

A. Vase 12 po.	*Ord. 11.50*	6.99
B. Plateau 12 po.	*Ord. 13.50*	7.49
C. Compotier, socle de porcelaine	*Ord. 4.50*	2.49
D. Bol avec socle de porcelaine	*Ord. 10.50*	6.99
E. Bol 10½ po.	*Ord. $12*	6.99
F. Bonbonnière 7½ po.	*Ord. $9.*	4.99
G. Plat à hors-d'oeuvre 9 po.	*Ord. 9.50*	5.29

1302

Epargnez sur porcelaine "Royal Albert"

Choix de deux motifs délicats. Porcelaine de qualité. **A. "Petit point"**, effet point d'aiguille. **B. "Old country rose"**... guirlandes de fleurs.

Assiette à dîner	5.45	3.80
Assiette pain/beurre	2.00	1.40
Assiette à thé	2.75	1.92
Tasse et soucoupe	2.75	1.92
Théière	11.95	8.35
Pot à crème	4.10	2.87
Sucrier	8.25	5.76
Assiette à gâteaux	4.10	2.87
Bol à soupe/céréales	2.75	1.92
Bol à fruits	2.10	1.47



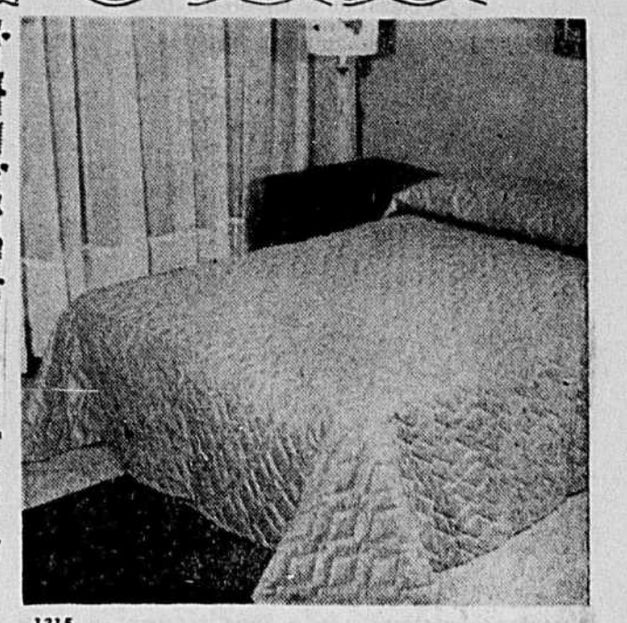
1303

Cristal de plomb "Pinwheel" à prix réduit

Décoratif dans la maison, s'offre joliment en cadeau. Motif "Pinwheel" recherché.

A. Vase 7½ po.	*Ord. 12.50*	8.99
B. Assiette 12 po.	*Ord. 19.50*	12.99
C. Bol 9 po. (non représenté)	*Ord. 19.50*	12.99
D. Cendrier 7 po.	*Ord. 14.50*	8.99
E. Bol 9½ po.	*Ord. 15.50*	8.99
F. Pot à crème et sucrier.	*Ord. 10.50*	6.99
G. Plat à hors-d'oeuvre 11½ po.	*Ord. 13.50*	8.99
H. Carafon 24 on.	*Ord. 22.50*	12.99
J. Cache-pot 9½ po.	*Ord. 22.50*	12.99
K. Bonbonnière couverte 6½" x 8½".	*Ord. 12.75*	8.99

Téléphoner à 842-6261
VERRERIE
RAYON 74 — AU QUATRIEME
CENTRE-VILLE, DORVAL
ROCKLAND ET BOULEVARD



1315

Couvre-lit shantung matelassé au rabais

Le cadeau de Noël idéal ! Modèle exclusif à Morgan ! Confection soignée par un manufacturier canadien réputé. Shantung de ton or, bleu de roi, aqua, citrouille avec garnissage polyester.

Pour lit jumeau ou à 2 places	*Vente*	39.99
Grandeur Queen (commande spéciale)	*Vente*	59.99
Grandeur King (commande spéciale)	*Vente*	69.99

1316

Tentures assorties, grandeurs courantes

48" x 63" de hauteur	*Vente* 19.99
95" x 96" de hauteur	*Vente* 24.99



1304

Tasses et soucoupes "Royal Albert"

Ord. $2 **1.49** ch.

Fine porcelaine anglaise réputée. Motif "Rainbow", blanc nuancé de jaune, rose, mauve, vert, bleu pâle et bleu foncé. Filet or 22 carats.

1305

Bols pour soupe à l'oignon

4/2.09

Céramique brune avec gouttelettes décoratives en blanc, à l'épreuve de la chaleur. Contenance 1¼ tasse. Service du four à la table. Accessoire pratique pour usage courant ou à offrir en cadeau.



Téléphoner à 842-6261
PORCELAINE — RAYON 40 — AU QUATRIEME
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD



1317

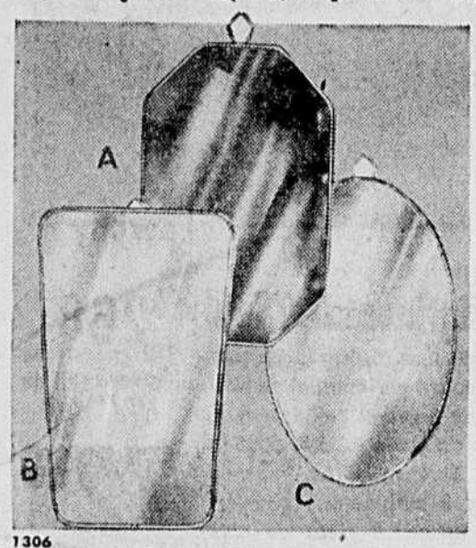
Poufs décoratifs tout confort

A. FORME CARREE... surface unie, légèrement coussinée, liseré en bordure et aux côtés. Deux poignées. Plastique lavable. Havane, or, ivoire ou olive. 10" x 18" x 13". Vente **9.99**

B. FORME ARRONDIE... modèle attrayant avec dessin angulaire à coutures lisérées. 18 po. de diamètre x 13 pouces de hauteur. Havane, or, ivoire ou olive. Vente **9.99**

C. BOITE-POUF . . . revêtement plastique lavable, surface légèrement coussinée, pentures de laiton et chaîne. Ce pouf peut servir pour le rangement. Ivoire, havane, vert ou or. Vente **14.99**

D. POUF AVEC SIEGE-COUSSIN... modèle léger avec garnissage Kapok, siège-coussin mi-détaché, glands décoratifs aux angles. 16½" x 16½" à 14½ de hauteur. Havane, or ou ivoire. Vente **17.99**



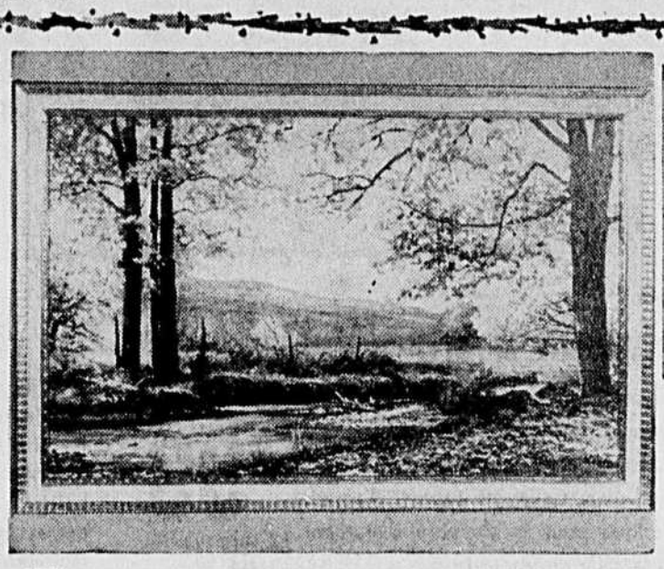
1306

Rabais sur miroirs à fixer au mur

Miroirs au mur de style contemporain, maintenant à prix réduit. Glace à l'épreuve de la ternissure, moulure 1 pouce de ton or, fixation de fantaisie. Fabrication Pittsburgh. Trois modèles recherchés au choix :

A. Octangulaire 18" x 28"
B. Oblong amenuisé 18" x 28"
C. Ovale 18" x 28"

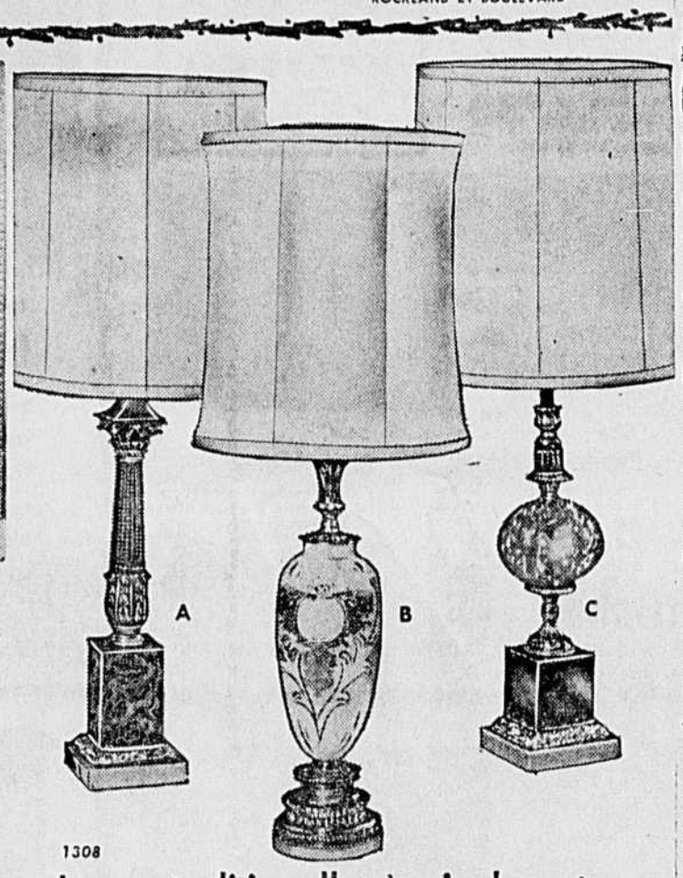
Ord. $15 **9.99**



1307

Reproductions encadrées à prix très réduit

Prix réduit pour la Noël . . . profitez de ces aubaines ! Choix de 65 sujets comprenant des motifs abstraits, portraits, paysages, ballerines, scènes, villageoises et natures mortes dans le lot. Encadrements décoratifs faits-main, largeurs 2", 3" et 4" en érable antique, noyer ou fini feuille métallique, fond de velours ou de toile, plusieurs avec plaque de laiton identifiant l'artiste. Choix de 8 grandeurs : 24" x 30", 16" x 20", 24" x 36", 18" x 21", 24" x 40", 20" x 24", 24" x 48", 22" x 28". *Vente* **19.99** ch.



1308

Lampes traditionnelles à prix de vente

Ord. 39.95 à 44.95 *Vente* **29.99**

A. Modèle classique de style empire... colonne de fonte de ton or, socle de marbre italien noir 5 po., parures dorées, abat-jour cousu-main. Eclairage 3-intensités. Hauteur 36 pouces.

B. Lampe de verre blanc de Bristol et or, parure-main de guirlandes. Importation européenne. Socle de fonte fini or satiné, abat-jour cousu-main. Hauteur 38 pouces.

C. Lampe de cristal de style empire... grosse boule montée sur socle en fonte au fini patiné, diamètre 3½ pouces, touche de couleur ébène. Eclairage 3 intensités. Abat-jour cousu-main. Hauteur 35 pouces.

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD



1309

Lampe de lecture

Vente **11.99**

Eclairage intense mais reposant pour la vue lorsque vous lisez. Socle de laiton avec interrupteur, colonne de noyer, diffusion de lumière prévenant l'ébouissement. Abat-jour de toile naturelle.

1310

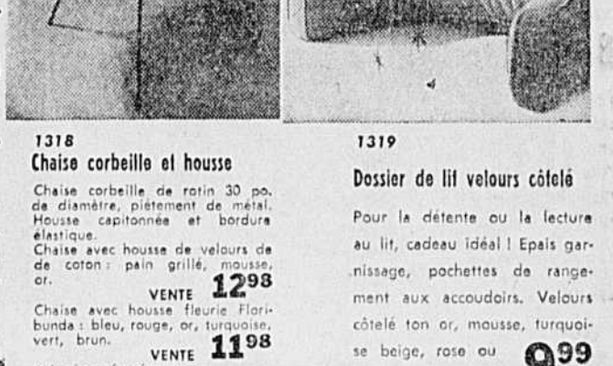
Eclairage haute intensité

Vente **6.99**

Modèle d'encombrement réduit, léger, stable, se tournant dans tous les sens grâce à son montage pivotant, abat-jour de métal pivotant 180 degrés. Ampoule 12 watts blanche, à l'épreuve de l'éblouissement donnant une intensité équivalente à 85 watts. Conforme aux normes CSA. Bras de 16 po. et cordon 72 po. Blanc avec brun.



Téléphoner à 842-6261
ACCESSOIRES MAISON — RAYON 52 — AU QUATRIEME



1318

Chaise corbeille et housse

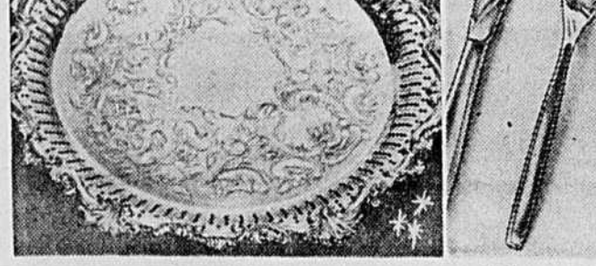
Chaise corbeille de rotin 30 po. de diamètre, piétement de métal. Housse capitonnée et bordure élastique.
Chaise avec housse de velours de de coton : pain grillé, mousse, or. VENTE **12.98**
Chaise avec housse fleurie Floribunda : bleu, rouge, or, turquoise, vert, brun. VENTE **11.98**

Achetées séparément :
Chaise **4.99**
Housse velours **7.99**
Housse Floribunda **6.99**

1319

Dossier de lit velours côtelé

Pour la détente ou la lecture au lit, cadeau idéal ! Epais garnissage, pochettes de rangement aux accoudoirs. Velours côtelé ton or, mousse, turquoise beige, rose ou bleu. Vente **9.99**

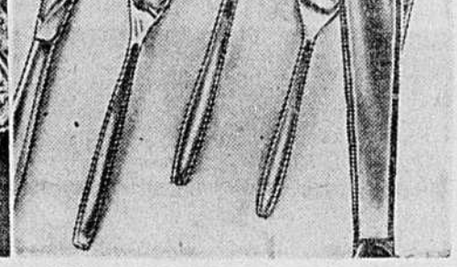


1311

Plateau Chippendale au rabais

Plateau décoratif et d'une grande élégance. Reproduction de motif Chippendale avec centre finement gravé et bordure festonnée. Plaqué argent très épais. Environ 15 pouces de diamètre. Pratique pour le service aux invités ou à offrir en cadeau.

Ord. $25 **15.99**



1312

Service de couverts Century

Service de couverts de 40 pièces en acier inoxydable, motif "Century" d'une grande simplicité. Fabrication réputée International Silver du Canada. Présentation-cadeau en boîte attrayante. Composition : pour 8 couverts : couteaux à manches creux, fourchettes à dîner, cuillers à thé, fourchettes à salade, cuillers à dessert. Pour usage courant,, pour les dîners de gala ou pour offrir en cadeau..., notez le prix très réduit.

Ord. 39.95 **29.99**

Téléphoner à 842-6261
ARGENTERIE — RAYON 39 — AU QUATRIEME
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

1313

Cristal de plomb Val St-Lambert

Rabais 33⅓%

Réduction de 33⅓% sur tout notre stock de cristal Val St-Lambert, importé de Belgique. Profitez de ces bas prix pour faire provision. Choix de 10 motifs tous plus beaux les uns que les autres : Paris, Faraday, Sénateur, Embassade, Toulon, Tumbler, Trèves, Vienne, Arlon et Colonial. Une exclusivité Morgan ! Cette verrerie s'offre aussi joliment en cadeau à la Noël !



1314

Coupes à fruits de mer

Ord. 4/$6 **4/3.99**

Pour cocktail de fruits de mer, pour le dessert ou à employer comme coupe à Brandy. Simili-cristal avec soucoupe. 3½ po. de diamètre par 5½ po. de hauteur.

Téléphoner à 842-6261
VERRERIE ET CRISTAL — RAYON 74 — AU QUATRIEME
CENTRE VILLE, DORVAL,
ROCKLAND ET BOULEVARD



1321

Rideaux brise-bise à rabais

Ils embelliront votre cuisine ou tout autre pièce de la maison ! Coton satiné sans repassage "perma-press", ourlet de fantaisie. L'ensemble comprend les rideaux 34" x 72" et la cantonnière 10" x 72". Aqua, or, brun ou rose. *Vente* **5.99**

1320

Housses velours côtelé

POUR BERCEUSE, siège 16" x 16" x 1½". Dossier 16" x 19" x 1". Beige, brun, or, mousse, rouge ou turquoise. VENTE **4.99**

1322

Coussin-housse de velours

COTELE POUR CHAISE, forme carrée 14 pouces, coutures scellées, attaches. Beige, brun, or, mousse, rouge, turquoise. (Non représentés) VENTE **1.79**

1323

Coussins en shantung rajak

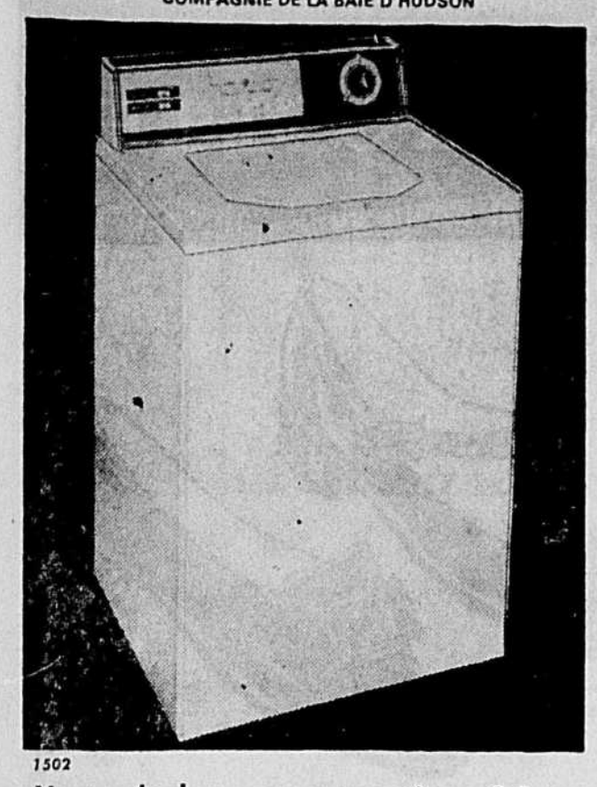
Forme carrée ou arrondie, 14 pouces. Glissière, coutures lisérées. Orange, or, bronze, mousse, bleu, rouge, turquoise, vert océan, brun ou pourpre. (Non représentés) VENTE **3.99**

Téléphoner à 842-6261
TENTURES ET COUSSINS — RAYON 46 — AU CINQUIEME
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

TOUT DANS CETTE PAGE PEUT ETRE ACHETE AVEC UN BCA MORGAN (Compte à paiements mensuels)

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

VENTE de NOËL



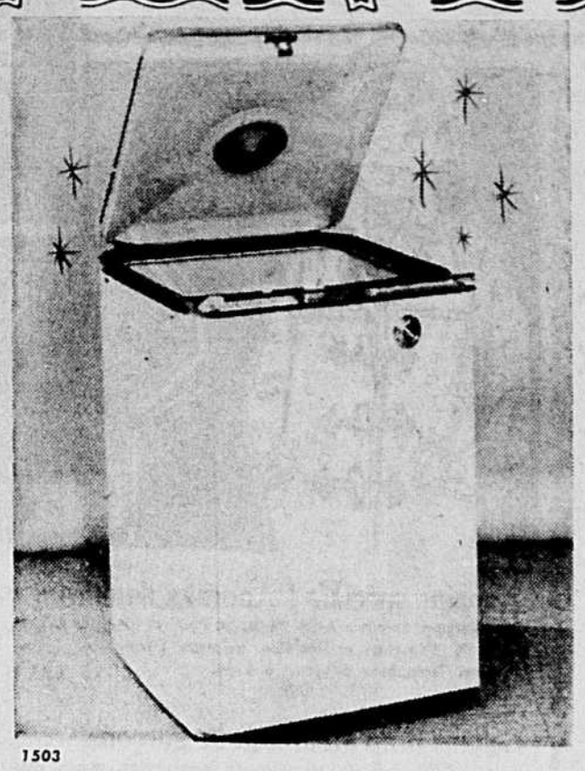
1502

Vente de laveuse automatique G.E.

Laveuse, modèle 54W64 — Capacité de lavage de 14 livres de linge. Système "Filter-Flo" 2 cycles de lavage, 3 niveaux d'eau, lavage à l'eau chaude ou tiède, rinçage à l'eau tiède ou froide, filtre ne bloquant pas, distributeur de détergent intégré. Blanc. 27" de largeur, 25" de profondeur, 42¼" de hauteur. **$239**

24 mensualités de 11.40

Pas de paiement comptant, la taxe payable à l'achat



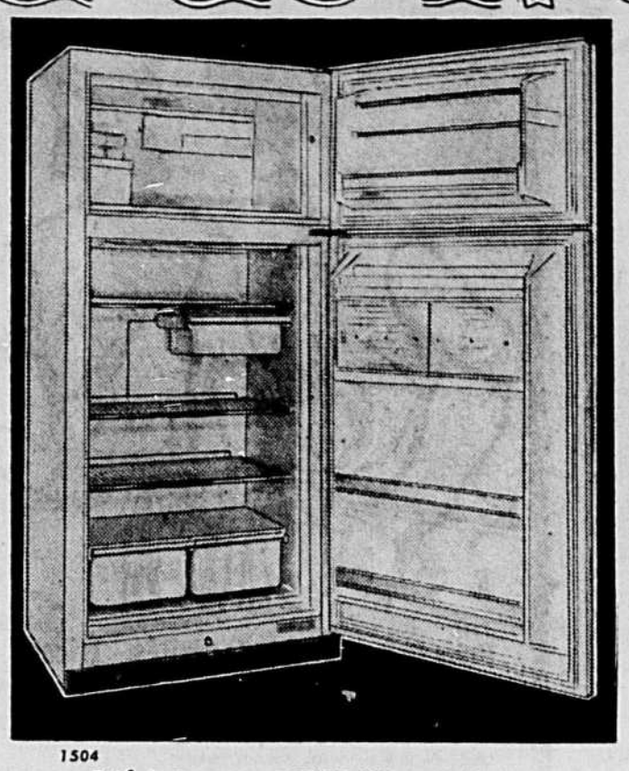
1503

Lave-vaisselle baladeur G.E.

MODELE 11S71 à trois niveaux d'eau, lavage "Shower Flo Thermo-wash" permettant une circulation continuelle de l'eau, un cycle de lavage. Intérieur coussiné et panier pour le service de couverts. Distributeur automatique de détergent. Blanc. 32¾" de hauteur, 21¾" de largeur, 27¾" de profondeur. **$219**

24 mensualités de 10.50

Téléphoner à 842-6261



1504

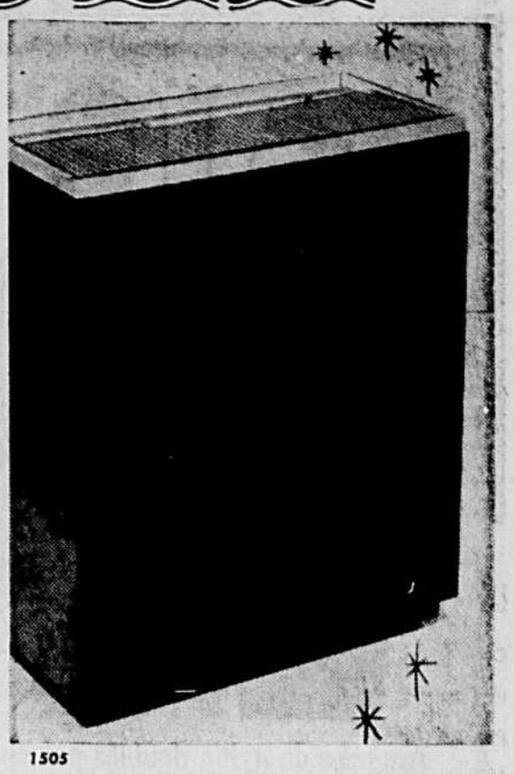
Réfrigérateur AMC "Frost Free"

MODELE H177M d'une capacité de 14.3 pi. cu., congélateur pouvant contenir 122 livres de produits congelés, plat coulissant pour la viande, légumiers jumelés en porcelaine, magasin pour bouteilles longues, 2 tablettes fixes et une coulissante. Absolument sans dégivrage. Blanc ou ton cuivre. 63" de hauteur, 30" de largeur, 20" de profondeur. **$279**

24 mensualités de 13.40

$10 en sus pour ton cuivre

APPAREILS MENAGERS — RAYON 73 — AU CINQUIEME

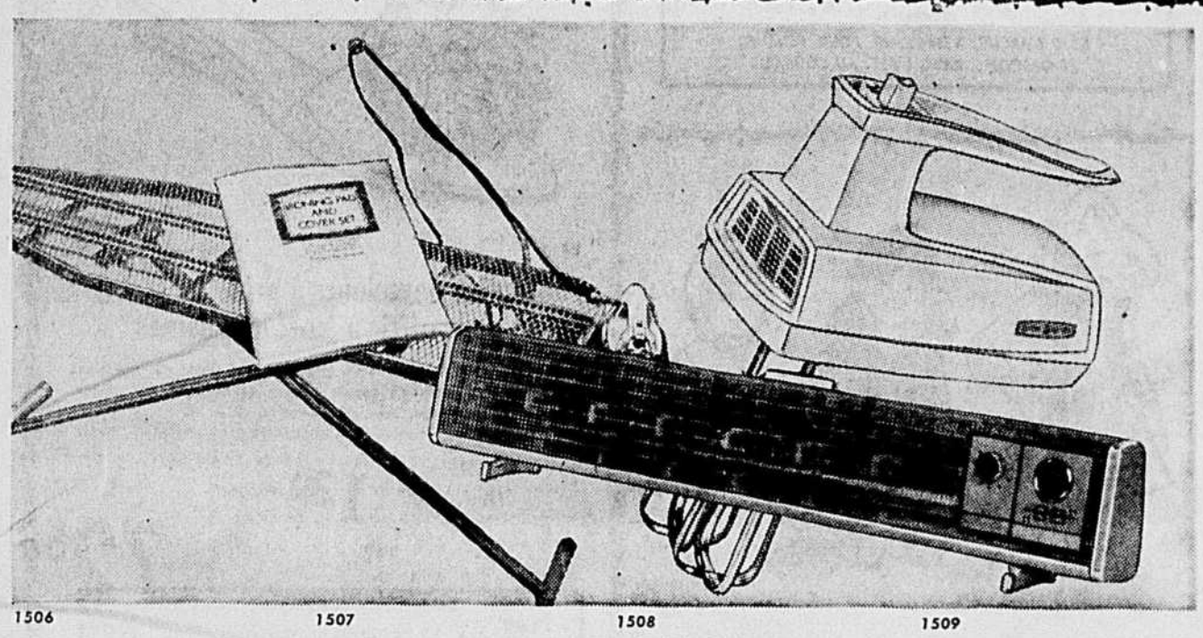


1505

Aubaine exceptionnelle ! Humidificateur Electrohome

Modèle H88 — Fini noyer grenu. Capacité de 5.8 gallons pour humidifier l'atmosphère d'une maison de 7 pièces. Evapore jusqu'à 6.5 gallons par jour. Contrôle de vitesses variables, indicateur de niveau d'eau. 22" de largeur, 10½" de profondeur, 24⅝" de hauteur. **49.88**

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD



1506

Vente de radiateurs longs et étroits

Ord. 29.95

24.99

1500 watts. Chaleur irradiante dispensée par un ventilateur à air chaud, grillage de laiton, thermostat, interrupteur de sûreté intégré en cas de renversement.

1507

Mélangeur manuel 3 vitesses

15.99

Mélangeur portatif fonctionnant à l'électricité, 3 vitesses. Poignée bien en main, batteurs amovibles par bouton-poussoir. Cordon intégré. Blanc.

1508

Table à repasser combinée, 12 hauteurs

Ord. 12.95

9.99

S'ajuste à des hauteurs diverses allant de 23" à 36". Surface de métal ajouré, s'ouvre en un tour de main, piètement en forme de T, embouts plastique. 14½" x 59½". Avec guide-fil, pose-fer intégré, fiche et cordon.

1509

Molleton et housse au Silicone*

1.88

Coussinet mousse et housse de coton traité au Silicone* avec bordure élastique. Résiste à la chaleur et aux brûlures. Grandeur standard.

*Marque déposée



1514

PRESENTOIR EPICES. Deux tablettes de rangement et deux tiroirs dans la partie inférieure. Bois robuste fini noyer. Livré avec 12 épices recherchées dans leurs contenants. Ord. 8.95 **6.99**



1515

POELON TEFLON*. Poëlon de 10" de diamètre pour friture avec ou sans gras. Fini intérieur Teflon* qui ne colle pas. Aucune nécessité de récurage. Spatule de nylon comprise. Ord. 3.98 **2.88**



1516

ROTISSOIRE EMAIL VITRIFIE BLEU. Modèle fonctionnel, creuset pour sauce, cuisson uniforme, se nettoie facilement. Hors-tout 18½" x 13½" x 8". Ord. 4.98 **3.99**



1517

GRILLE-PAIN. Pour griller deux tranches à la fois. Marque Proctor Silex. Thermostat, construction robuste en nickel chromé, poignées de plastique isolantes. **9.99**

Téléphoner à 842-6261

ARTICLES MENAGERS, RAYON 37, AU QUATRIEME



1510

COUTEAU A DEPECER ELECTRIQUE. Lames jumelées en acier inoxydable, manchon équilibré, dispositif de sûreté, cordon amovible. Pratique pour la coupe des viandes. **17.88**

Pas de commandes téléphoniques



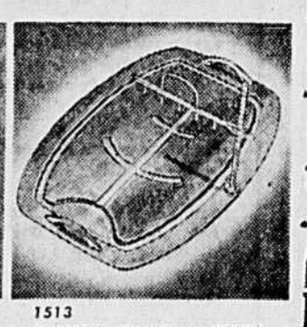
1511

SERVICE EN ACIER POUR ESCARGOTS. Epais acier inoxydable, ensemble comprenant l'assiette, la fourchette et les pincettes pour escargots ou fruits de mer divers. Ord. 4.95 **3.99**



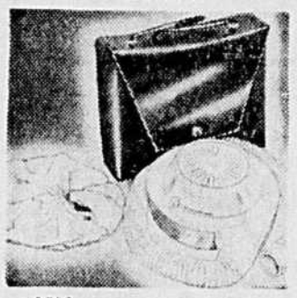
1512

MOULIN A CAFE. Lames d'acier inoxydable, interrupteur de sûreté au cas où le couvercle se déplacerait. Capacité de mouture pour 6 tasses à la fois. Ord. 12.95 **9.99**



1513

PLANCHE OVALE A DECOUPER. Pour couper les viandes. Planche de bois franc robuste, positions réglables grâce à un support de chrome pour maintenir les morceaux. Env. 20" x 12". **4.88**



1518

SECHE-CHEVEUX G.E. Léger, silencieux, sèche rapidement les cheveux, contrôle à 4 degrés de chaleur, capuchon pratique et facile d'emploi. Modèle portatif avec étui. **12.99**



1519

FER A VAPEUR. Fer à vapeur de marque Baycrest pour repassage humide ou à sec, indicateur de degrés de chaleur, bec facile à remplir, interrupteur. Garantie 1 an. Ord. 14.95 **12.88**

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

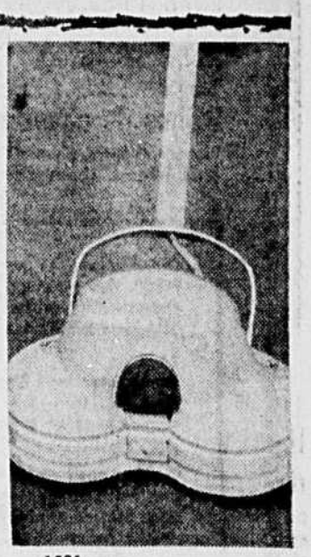


1520

Aspiro-balai marque Hoover

57.88

Modèle 361 à deux degrés d'élévation pour tapis épais ou moins épais. Nettoie les planchers aussi bien que les tapis. Sacs à jeter. Boîtier cycolac et aluminium avec bourrelet protecteur. **Accessoires 19.88 en sus.**

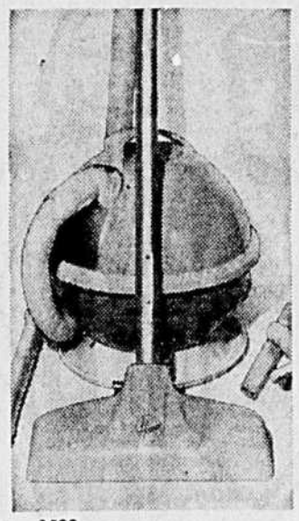


1521

Cireuse Hoover à 2 brosses

25.88

Modèle 5102, guidon à 2 positions, pédalier. Déplacement léger sur coussin d'air, bourrelet protecteur, cordon intégré escamotable dans le guidon, poils robustes, interrupteur facile à maniar. Cycolac et aluminium, 12" de large, 7½" de haut.

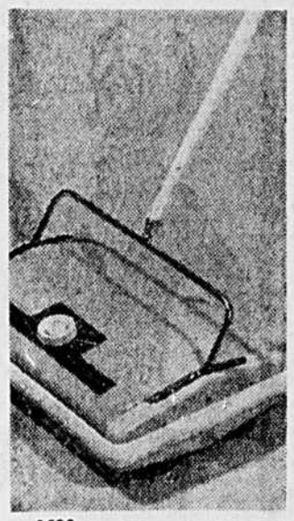


1522

Aspirateur Hoover modèle 'Constellation'

45.88

Modèle 844 avec moteur 17,400 r.p.m., 6 amps. Sacs à jeter, bourrelet protecteur, ventilateur 2-cycles, pédalier, prise-pincette. Déplacement léger sur coussin d'air. 15 lb seulement, 14" de hauteur.



1523

Balai mécanique marque Hoover

16.88

Modèle 8330 opération facile, 7 hauteurs réglables pour les brosses, vidange jumelée. Entièrement fabriqué de métal, roulement facile sur roues de caoutchouc. Pour nettoyage rapide et superficiel.

Conditions budgétaires si désiré

Téléphoner à 842-6261

ENTRETIEN DES SOLS — RAYON 58 — AU CINQUIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD



Boutique de Noël

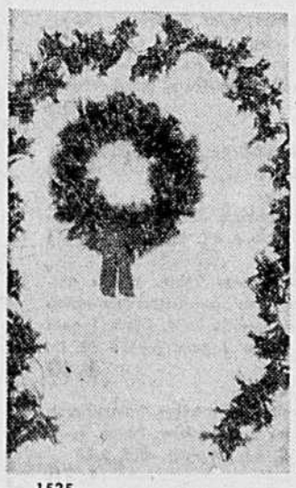
1524

Arbre de Noël 7 pi. aspect pin écossais

Ord. 39.95

28.88

Arbre touffu, 119 branches à longues aiguilles de pin écossais, support de métal, tronc sculpté, vert sombre. D'encombrement réduit, il est facile à ranger pour la saison suivante.



1525

Décorations diverses pin ou cèdre artificiel

Vert foncé avec baies rouges d'aspect velouté pour les décorations de Noël.

Guirlande 9'	4.79
Couronne 16"	3.59
Arbrisseaux 16"	2.29

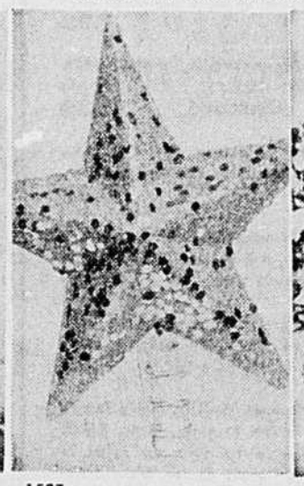


1526

Guirlande de gui deux tons vert/or

Gui traditionnel monté en guirlandes diverses, ton vert/bleu accentué de dorures pour les portes, cheminées, murs, etc.

Guirlande 9'	3.39
Couronne 16"	3.59
Arbre 16"	2.29



1527

Etoile rutilante pour faite d'arbre

.59

Pour couronner votre arbre de Noël. Spirale métallique pour fixation facile. Plastique orné de brillants et de dorures.



1528

Porte-cartes de Noël

1.19

Guirlande de gui rouge et vert 9' avec pincettes miniatures pour tenir les cartes de Noël bien à la vue des curieux jeunes et vieux. Pratique et décoratif !

Téléphoner à 842-6261

BOUTIQUE DE NOEL — RAYON 37 — AU QUATRIEME

CENTRE-VILLE, BOULEVARD, ROCKLAND ET DORVAL

Faites vos emplettes de Noël à l'aide d'un B.C.A.* Morgan

Vous POUVEZ OUVRIR un compte courant budgétaire dans tous les magasins Morgan en vous rendant tout simplement au Bureau du Crédit. C'est un moyen pratique de profiter des aubaines, puis de les acquitter ensuite par mensualités faciles. Avec un B.C.A. Morgan, votre crédit représente douze fois le paiement mensuel fixé. Pourquoi ne pas venir en ouvrir un aujourd'hui ?

* COMPTE COURANT BUDGETAIRE

HEURES D'OUVERTURE

CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h

DORVAL, au centre commercial, 631-6741 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h

ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h

BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h

SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9h

VENTE de NOËL

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON
BON MARCHÉ
Magasin Centre-ville au niveau du Métro



1601
Anoraks de nylon doublés peluche

Pour hommes — Modèle "moniteur", extérieur de nylon, doublure peluche d'Orlon*, capuchon escamotable, deux poches à glissière. Assortiment incomplet de couleurs. Tailles 38 à 44. **Ord. 19.87** **15.88**

1602
Pantalons extensibles de ski

Pour hommes — Tissu robuste, mixte nylon viscose, traité Scotchgard*. Avant uni, fermeture glissière, passants larges à la ceinture et sous-pieds élastiques. Noir, marine, vert bouteille, brun, bourgogne ou gris. Tailles 28 à 38. **Ord. 17.87** **12.88**

*Marque déposée

1603
Pullovers de laine pour hommes

Marques canadiennes et importées. Pullovers à encolure ajustée. Confection entièrement diminuée. Assortiment incomplet de couleurs et de tailles. (Pas de commandes postales ni téléphoniques).

Col ajusté **9.99** et **13.99**

1604
Robes de chambre pour hommes

Rayonne texturée, pré-rétrécie et bon teint. Col châle, 2 poches côtés, ceinture. Carreaux verts. P.M.G.

Ord. 10.87 **8.88**

1605
Chemises habillées pour hommes. En Térylène* "permapress", sans repassage. Col à apprêt permanent, manchettes transformables. Blanc uni ou bleu. Du 14½ au 16½, manches 32 à 34. **Ord. 4.97** **3.66**

1606
Shorts boxer pour hommes. Popeline de coton Sanforized, bon teint. Fond ballon, taille élastique. Choix d'imprimés et de couleurs. 36 à 42. **Ord. .97** **.79**

1607
Chemises sport de coton pour hommes. Manches longues, col Hi-Boy à pointes boutonnées ou col ordinaire. Coton Sanforized, bon teint, lavable à la machine. Choix complet de quadrillés, cachemires et motifs continus. P.M.G. **Ord. 3.97** **2.99**

1608
Sous-vêtements "Thermal" pour hommes Tricot de coton blanc. Légers et douillets, chauds sans poids. Camisole et caleçon en tailles P.M.G. **Ord. 1.97** **1.69**

TELEPHONER à 842-6261
BON MARCHE, VETEMENTS POUR HOMMES, RAYON 956, AU SOUS-SOL



1609
Robes tricot d'Orlon* en vente

Vêtements de Noël d'entretien facile. Tricots d'Orlon* lavables, choix de trois jolis modèles. Tailles P.M.G. **10.88**

A. Tricot côtelé, manches longues, encolure roulée. Pourpre, vert, ton or, fusain ou ivoire.
B. Tricot plat, manches courtes, garnitures contrastantes à l'encolure et aux manches. Orange, vert ou rose.
C. Tricot point de chaîne, modèle sans manches, encolure fantaisie. Vert, rose ou jaune.

1610
Corsages sans manches en tricots d'Orlon*

Nouvelles teintes claires. Tailles P.M.G. **4.88**

D. Encolure ajustée à parure contrastante. Ivoire avec pourpre, bleu ou rose.
E. Encolure ajustée, motif zig-zag. Jaune, ivoire, ou bleu clair.
F. Encolure ras du cou, point de crochet bicolore. Pourpre/ivoire, marine/ivoire ou brun/ivoire.
K. Modèle côtelé, col roulé, en ivoire, rose ou bleu.

TELEPHONER à 842-6261
BON MARCHE, VETEMENTS POUR DAMES, RAYON 944, AU SOUS-SOL



1611
Pour la saison des festivités. Tricots de laine double

14.96

Choix de rose prononcé, aqua ou marine.
A. Modèle à manches trois-quarts, ceinture lien. Tailles 10 à 18.
B. Modèle à manches courtes, encolure tas du cou et martingale. Tailles 12 à 20.

1611-A
Robes échantillons . . .

Aubaines sensationnelles. Ne manquez pas cette aubaine. Robes une et deux-pièces. Couleurs, modèles et tissus en vogue. **Ord. 14.95 et plus** **9.99**

TELEPHONER à 842-6261
BON MARCHE, VETEMENTS POUR DAMES, RAYON 941, AU SOUS-SOL

1612
Bas de qualité à prix de vente Morgan

6 paires 1.89

Bas de nylon micro-mailles 400 aiguilles, 15 deniers, talons et pointes renforcés. Beige, taupe, albâtre. Longueur moyenne en pointures 8½ à 11.

1613
Bas de nylon de marque renommée . . . qualité presque parfaite, nylon uni 400 aiguilles, 15 deniers, talon diaphane. Bleu embrun, rose embrun, vert teinté, blanc ou ivoire. Longueur moyenne en point. 9 à 11. **3 1.39**

1614
Bas longs. Choix de deux modèles. Point "vannerie" en laine Kroy et nylon ou point Tweed en Orlon* et nylon. Choix de tons d'automne. 9 à 11. Légèrement imparfaits. **(Pas de commandes postales ni téléphoniques). Ord. 3.00** **1.29**

Bas de soutien en nylon et Lycra* spandex. Légèrement imparfaits. Excellents bas pour les jambes fatiguées. Tons de beige. Pointures 8½ à 11, moyen, 9½ à 12, long. **Ord. $5, $6** **2.29**

1616
Bas-culotte en filet de nylon sans couture. Beige, taupe, ou ivoire. P.M.G. **1.16**

1617
Sacs à main de vinyle. Vaste choix de modèles récents. Noir, brun ou beige. **(Pas de commandes postales ni téléphoniques). Ord. 4.77** **3.59**

1618
Chapeaux de mouton, (agneau rasé et teint) choix de toque ou capuchon. Blanc, beige, noir ou brun. **Ord. 8.97** **6.99**

1619
Gants d'hiver pour dames. Choix de deux modèles, 6 boutons. Peau d'agneau doublure soie. Noir seulement. Ou modèle court en peau d'agneau. Noir seulement. P.M.G. **Pas de commandes postales ni téléphoniques.** **3.59**

BON MARCHE, ACCESSOIRES MODE, RAYON 931 AU SOUS-SOL

1620
Peignoirs en peluche d'Orlon* pour dames

Peignoirs courts en douce peluche d'Orlon*, modèle à col classique, poches en taillade et ceinture. Rose, bleu ou aqua. P.M.G.

Ord. 12.95 **10.99**



1621
Combinaisons-jupons de nylon. Parure dentelle et ourlet festonné. Blanc ou chair. Tailles 32 à 38, court, 32 à 42, moyen. **Ord. 3.98** **1.99**

1622
Jupons courts de nylon. Parure dentelle. Longueur mode, tons pastel. Légères imperfections. P.M.G. (Pas de commandes postales ni téléphoniques) **1.39**

1623
Chemises de nuit nylon double rang. Parure dentelle, tons pastel. Légères imperfections, marque connue. . . . T.P., P. M. **3.89**

1624
Culotte courte de dentelle extensible. Nylon extensible dans les deux sens. Elastique à la taille et aux jambes. Choix de couleurs. Une seule taille. **3/1.96**

1625
Soutien-gorge étroits de nylon. Marque connue. oMdèles non rembourrés en marquisette et tulle. Chair ou blanc. 32 à 36A, 32 à 38B, 34 à 38C. **.59**

1626
Gaines dans un choix de trois modèles. Gaine fermée de Lycra*, plastrons satin dos et avant. Blanc. P.M.G. et E.G. Gaine-culotte longue en voile de nylon et rayonne, plastrons de satin avant et dos. Blanc seulement. P.M. G. EG. Gaine-culotte longue en tulle de nylon et rayonne, plastrons de satin au dos et aux hanches et dentelle brodée avant. Blanc. P.M.G. et EG. 1627 **2.99**

Culottes courtes de nylon fini satin. Elastique à la taille et aux jambes. Choix de couleurs. P.M.G. **Ord. .97**

TELEPHONER à 842-6261 **.69**
BON MARCHE, LINGERIE POUR DAMES, RAYON 936, AU SOUS-SOL



1628
Aubaine spéciale ! Anoraks doublés

Pour garçons. Extérieur nylon "Prestige Plus" et doublure peluche d'Orlon*. Capuchon escamotable, poignets tricot laine. Imperméables. Noir, bleu ou vert. 8 à 16. **9.99**

1629
Cabans drap Melton pour garçons

Cabans chauds durables, en draps de laine melton, chaude doublure matelassée. Capuchon à glissière. Marque canadienne. Poil de chameau ou marine. 8 à 18. **Ord. 13.87** **10.99**

1630
Pantalons de ski extensibles pour garçons. Tissu nylon et viscose, 2 poches à glissière, pattes réglables. Noir, marine, brun ou fusain. 8 à 18. **7.77**

1631
Surpantalon en nylon pour garçons. Doublure kasha, imperméable, lavable. Taille mi-élastique. Marine ou fusain. 6 à 12. **5.99**

1632
Cabans de drap laine Melton pour hommes et jeunes gens. Capuchon amovible. Drap pure laine, doublure matelassée. Poil de chameau, marine ou gris. 34 à 42 (pour hommes). **Ord. 22.87** **18.88**

Téléphoner à 842-6261 pour articles 1628-1629 et 1631 seulement.

BON MARCHE, VETEMENTS POUR HOMMES ET GARÇONS, RAYON 951, AU SOUS-SOL



1633
Vente de peignoirs Cordona pour bambines et fillettes

Cadeaux jolis et commodes à Noël. Peignoirs Cordona en beau quadrillé pied-de-poule avec col liséré. Rose ou bleu.

Tailles 4 à 6X **2.49** Tailles 8 à 14 **3.49**

1634
Pyjamas de finette en réduction pour bambines

Pyjamas chauds et douillets, lavables à la machine. Choix d'imprimés floraux. Bleu, mais ou rose. Tailles: 3, 4, 6, 6X. **Ord. 1.87** **1.49**

1635
Tenues de jeu coton chino ou velours côtelé pour bébés

Modèle 2-pièces, boutons-pressions à l'entre-jambes. Corsages de coton chino pour bébés filles. Rose, bleu, vert ou orange. Corsages de tricot coton pour bébés garçons. Marine, bleu roi ou brun. Tailles: 12, 18 et 24 mois. **Ord. 3.77** **2.99**

1636
Costumes de promenade une pièce. Moufles et pieds attenants. Glissière avant. Extérieur peluche d'Orlon*, doublure finette. Lavables machine. Bleu, rose ou aqua, parure blanche. Pour bébés jusqu'à 18 mois. **(Pas de commandes postales ni téléphoniques)** **9.99**

1637
Fuseaux de velours côtelé coton pour fillettes. Choix de cachemires, quadrillés ou tons unis. Roux, bleu, orange, vert ou rouge. 7, 8, 10, 12, 14. **Ord. 4.97** **3.99**

1638
Manteaux peluche d'Orlon* pour bambines. Chaude doublure matelassée. Quelques-uns avec capuchon attenant. Rouge, marine, bourgogne ou bleu vert. Tailles 4 à 6X. **(Pas de commandes postales ni téléphoniques) Ord. 14.97** **9.99**

1639
Pyjamas de finette pour fillettes. Choix d'imprimés. Rose ou bleu. Tailles 8, 10, 12, 14. **2.49**

1641
Pyjamas de finette pour bambins. Choix d'imprimés mode. Bleu, vert ou beige. 3, 4, 6, 6X. **Ord. 1.87** **1.49**

1642
Combinaisons tissu éponge pour bébés. Modèle une-pièce, tissu éponge extensible, boutons-pressions avants et pieds attenants. Aqua, rose ou maïs. Tailles 1 pour bébés jusqu'à 18 lb. Tailles 2 pour jusqu'à 28 lb. **Ord. 1.87** **1.49**

1643
Tenues de jeu velours côtelé pour bébés. Boutons-pressions aux jambes. Lavables à la machine. Rouge, aqua, bleu ou rose. Tailles: 12, 18, 24 mois. **Ord. 1.97** **1.59**

1644
Tee-shirts de coton pour bébés. Modèle à manches longues, boutons à l'épaule. Choix d'imprimés et couleurs: bleu, rose, maïs. Tailles: 1, 2, 3. **Ord. .97** **.79**

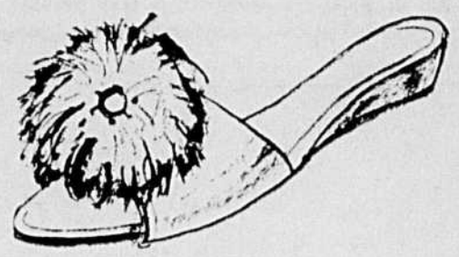
TELEPHONER à 842-6261
sauf pour articles 1636 et 1638
BON MARCHE, VETEMENTS D'ENFANTS, RAYON 961, AU SOUS-SOL



1645
Bas prix spécial ! Chaussures d'école et habillées pour enfants.

Aubaine à ne pas manquer. Choix de deux modèles, souliers à courroie "T" ou escarpin, cuir verni noir ou cuir mat noir. Pointures 8½ à 4.

2.97



1646
Pantoufles de velours à prix réduit pour offrir à Noël aux dames

Pantoufles pas chères de belle présentation. Choix de modèles et de couleurs mode en souple velours et semelles de vinyle. Noir, jaune, vert, bleu, rose ou bordeaux. 5 à 10.

Ord. 1.87 **1.29**

1647
Sandales parées de fourrure pour dames. Empeignes vinyle et talons compensés. Tons: or ou argent avec parure de fourrure. P.M.G. **Ord. 2.87** **1.89**

1648
Bottillons crochetés main pour jeunes filles. Tige laine rebrodée de sequins multicolores. Blanc, bleu ou rose. P. M. G. EG. **Ord. 2.87** **1.59**

Pas de commandes postales ni téléphoniques

BON MARCHE, CHAUSSURES POUR DAMES ET ADOLESCENTES, RAYON 921, AU SOUS-SOL



1649
Draps Wabasso. Légères imperfections. Blanc

63" sur 100"	72" sur 100"	81" sur 100"
2.48	2.68	2.88

Taies d'oreiller 42". La paire **1.18**

1650
Taies d'oreiller importées. En épais coton d'usage courant. Blanc avec bords festonnés ou blanc avec bordures roses, vertes ou jaunes. La paire **1.08**

1651
Serviettes à prix d'aubaine chez Morgan. Epaisses serviettes de bain, dessins jacquardés ton or, serviettes unies en blanc, rose orange ou jaune. 22" sur 40". **1.68**

Serviettes légèrement imparfaites de tons unis et imprimés. Choix de couleurs.

Serviettes de bain	Essuie-mains	Débarbouillettes
22" x 40"	14" x 24"	12" x 12"
.78	.48	4/.98

(Pas de commandes postales ni téléphoniques)

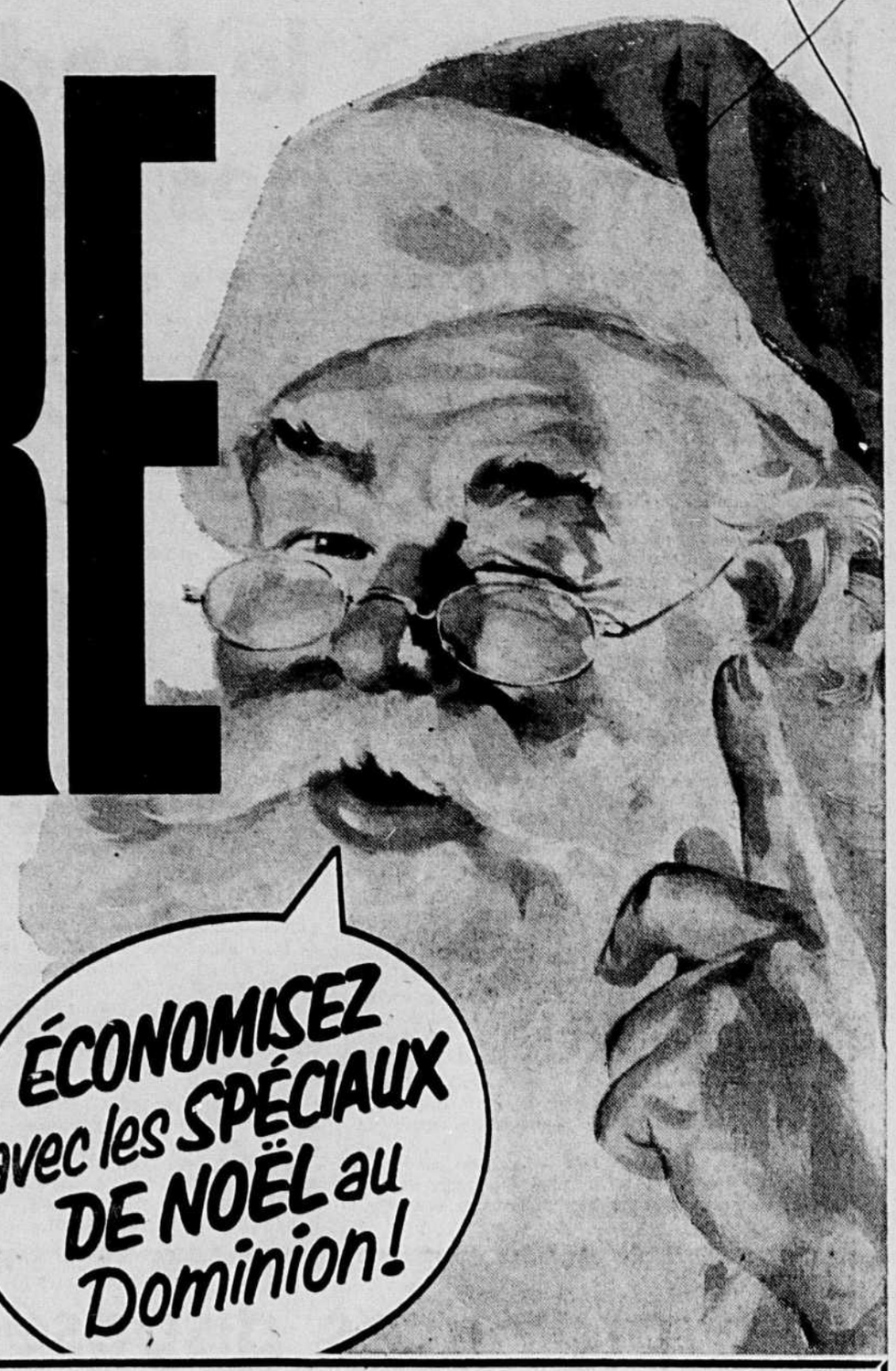
TELEPHONER à 842-6261
sauf pour article 1651
BON MARCHE, TOILES, RAYON 970, AU SOUS-SOL

Morgan BON MARCHÉ *le magasin aux prix modiques!* **TELEPHONE 842-6261**



LA MEILLEURE

Surtout à cause de la viande!



ÉCONOMISEZ avec les SPÉCIAUX DE NOËL au Dominion!

GARANTIE DE SATISFACTION ABSOLUE!

EXTRA SPECIAL!

SAUMON SOCKEYE Boîte ½ lb. **48¢**

ROUGE DE FANTAISIE "BAYSIDE"

JUS d'ORANGES 6 btes 6¼ oz **95¢**

FRAIS CONGELE DOMINION
REGULIER OU SUCRE
"LA VRAIE SAVEUR"

PAPIER CIRE 3 roul. 100' $1 Roul. 200' **65¢**
Fort "Rap Rite"

PAPIER ALUMINIUM Roul. 25'x12" **33¢**
"Stuart House". Pour cuisson ou décoration

MIX-O LIQUIDE Cont. 128 oz **67¢** (64 oz. 35¢)
Javelle concentrée

PAPIER de TOILETTE 3 pqts 2 roul. **85¢**
Blanc ou postel "Soft Rite"

DETERGENT DASH Pqt. géant **1.49**
Pour lessiveuse automatique 20¢ de moins

DETERSIF IVORY Format Géant **89¢**
Liquide offre spéciale 10¢ de rabais

M. NET Format Géant **97¢**
Avec vaporisateur gratuit

SPIC & SPAN Paquet 40 oz **97¢**
Vert Pin



TARTES Country Girl
POMMES ou RAISINS
BAS PRIX SPECIAL! 2 tartes 24 oz **85¢**

GATEAU CHIFFON 16 oz ch. **49¢**
A l'orange "Richmello"

BEIGNES GLACES Paquet de 12 **34¢** Spécial!
à la levure "Richmello"

PETITS PAINS Paquet de 12 **39¢**
Pour Hamburger "Richmello"

BEIGNES à la GELEE Paquet de 6 **34¢** Spécial!
Frais "Richmello"

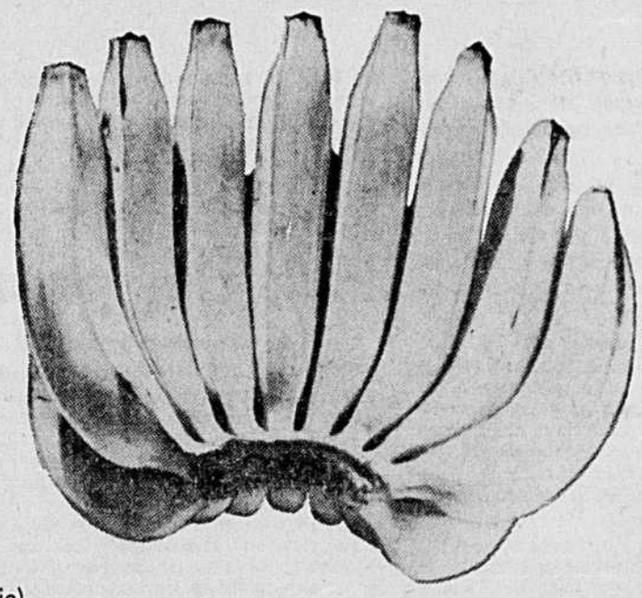
BANANES

Chiquita BRAND BANANAS UNITED FRUIT COMPANY

GROSSEUR JUMBO No 1
MURIES A POINT
A LEUR MEILLEUR

EXTRA SPECIAL!

2 lb pour 25¢



RECOLTE DU QUEBEC (Catégorie de fantaisie)
POMMES McINTOSH SPECIAL! **5 lb 49¢**

CONCOMBRES 3 pour **29¢**
Frais croustillants — Catégorie No 1 de Floride

CELERI PASCAL 2 pieds pour **39¢**
Frais et corustillant—No 1 de la Californie—Grosseur 48

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES
Prix en vigueur jusqu'à la fermeture samedi le 2 décembre aux magasins Dominion de l'Ile de Montréal, St-Lambert, Brossard, Boucherville, Valleyfield, Répentigny, Beloeil, St-Jean d'Iberville, St-Vincent-de-Paul et Chomedey dans Laval, St-Eustache, St-Jérôme, Lachute, Ste-Adèle et Ste-Agathe.



Le marché des délices de Noël au Canada

DOMINION STORES LIMITED
DOMINION

GATEAUX aux FRUITS "RICHMELLO"

REMPLIS DE FRUITS ET DE NOIX!

Morceau ou Tranché 1 lb **69¢** Morc. 2 lb **1.35** Morc. 3 lb **1.99**

VEDETTES D'ARTICLES DIVERS

LAMES à RASOIR
ACIER INOXYDABLE "GILLETTE"
Prix de liste 1.45
Spécial! Epargnez 29¢
Pqt de 10 **1.16**

DENTIFRICE CREST Tube Géant **69¢**
A la menthe ou régulier

BAS NYLON pour HOMMES la paire **98¢**
"Mercury" Seulement au Dominion! Grandeurs: 10 à 13

MOUSSE à BAIN cont. 12 oz **59¢**
Avec lanoline "Mr Bubble"

POUR TROUVER TOUTES VOS DECORATIONS D'ARBRES DE NOEL AU PLUS BAS PRIX, VISITEZ DOMINION POUR UN VASTE CHOIX.

Epargnez 17¢
SELS DE FRUITS
"ENO" Rég. 82¢ **65¢**

Epargnez 16¢
POUDRE POUR BÉBÉ
"JOHNSON"
9 oz Rég. 79¢ **63¢**

MAINTENANT! *Toute petite peut posséder*

Wendy

et ses **GARDE-ROBES HAUTE COUTURE**



JOLIE WENDY
Votre fillette sera ravie lorsqu'elle amènera Wendy habiter avec elle chez vous. Les caractéristiques réalistes . . . les cheveux doux et soyeux . . . les garde-robes élégantes de cette poupée en font une compagne idéale. Toute fillette ne peut s'empêcher d'aimer la poupée Wendy, surtout à l'occasion d'une offre si exceptionnelle. 11½" de hauteur..... **99¢** Ch.
NUL AUTRE ACHAT REQUIS!

2 GROUPES DE GARDE-ROBES
Imaginez Wendy dans sa somptueuse toilette de mariée . . . dans une élégante robe de cocktail . . . dans un tailleur sport en tweed et dans plus de douze autres modèles haute couture. La magnifique poupée Wendy et ses luxueuses toilettes sont vendues à un prix bien inférieur aux autres poupées de luxe.

ACHETEZ UNE NOUVELLE GARDE-ROBE CHAQUE SEMAINE!

GARDE-ROBES
GROUPE "A" SEULEMENT **69¢** CH.
GROUPE "B" SEULEMENT **99¢** CH.
AVEC CHAQUE ACHAT DE $3.00 DE NOURRITURE

Tant qu'il y en aura!

"Johnson a le leadership nécessaire pour triompher des indépendantistes du Québec"

Robichaud exhorte les autres provinces à ne pas le laisser lutter seul

TORONTO — Ce "grand Canadien" qu'est Daniel Johnson (dixit Louis Robichaud) réussira-t-il, en mettant "sa tête sur le bûcher", à sauver le Canada ? Tombera-t-il plutôt sous la poussée indépendantiste . . . incapable de persuader les autres provinces de poser le geste nécessaire.

La conférence sur la "Confédération de demain" — convoquée précisément pour déblayer le terrain — n'apporte pas encore de réponse à ces questions soulevées par le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Deux déclarations faites hier, une de Daniel Johnson, l'autre de Louis Robichaud, aident cependant à situer le débat !

● La Constitution de 1867 a eu pour effet de refouler le peuple français dans une sorte de ghetto culturel. Aucune déclaration de principe ne pourra arrêter le cours des événements et la montée du nationalisme québécois aboutira inévitablement à l'indépendance si les autres provinces ne font rien. Les Québécois veulent rester Canadiens mais il faut leur assurer un minimum de conditions en dehors du Québec et ce afin qu'ils se sentent vraiment chez eux partout au Canada.

● Il ne faut pas laisser ce "grand Canadien" qu'est Daniel Johnson lutter seul contre l'indépendantisme au Québec. S'il met présentement "sa tête sur le bûcher" c'est qu'il ne veut pas que le Québec se sépare. Il peut avoir le leadership nécessaire pour l'en empêcher. Les autres provinces doivent cependant lui accorder leur appui et prendre conscience du bien-fondé et du réalisme de ses revendications culturelles et linguistiques.

Un éclairage nouveau

L'éclairage est nouveau, et inhabituel. La modération est à l'honneur puisqu'il s'agit de vendre une nouvelle constitution — créant un véritable Etat binational, de vendre un nouveau fédéralisme fortement décentralisé qui tiendrait compte des aspirations et des besoins de la nation canadienne-française.

Le premier ministre du Québec ne parle plus "d'égalité ou d'indépendance"; il fait une profession de foi canadienne . . . en précisant bien que si les autres provinces ne font pas ce qu'il faut, il lui sera impossible de contrer l'indépendantisme.

Dans ce contexte, c'est lui qui — grande vedette — a de la difficulté à se trouver des appuis pour sauver le Canada . . . exceptions faites de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard.

Ce "Canada à deux", que tente aujourd'hui de vendre Daniel Johnson (par le biais des minorités françaises des autres provinces) ne manque pas de se heurter à de nombreuses réticences.

Même favorables, les positions sont nuancées et assez floues. On est prêt à envisager des modifications à la constitution, mais on n'y tient visiblement guère. Et, plus important, on est beaucoup plus préoccupé par les problèmes économiques (disparités entre les régions, etc.) que par les problèmes sociologues qui, aux yeux du Québec, sont au coeur de l'équation canadienne.

Un mot : sociologique

La deuxième journée de la conférence de Toronto n'a en fait guère dissipé l'équivoque. Et la distance qui sépare les provinces, évidente dès lundi, le devient de plus en plus.

Elle tient en fait à un mot : sociologique ? Qui, parmi les



représentants des provinces, est prêt à dépasser l'économique pour tomber dans le sociologique ? Seuls Daniel Johnson, John Robarts et Louis Robichaud s'y sont carrément attaqués . . . et, peut-être, Alex Campbell, le premier ministre de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Les événements qui ont marqué la journée d'hier sont symptomatiques — et tendent à donner du poids à une opinion de Louis Robichaud, pour qui trop de provinces ne saisissent pas la gravité des problèmes auxquels le premier ministre Johnson doit faire face.

(Louis Robichaud précise d'ailleurs que ces problèmes sont de deux ordres : intérieurs, la poussée indépendantiste; extérieurs, les visées impérialistes de la France.)

Les rôles

Les déclarations faites hier à Toronto permettent, globalement, de distinguer trois groupes.

1 — Les pour : Daniel Johnson et Louis Robichaud.

Les deux premiers ministres exhortent en fait les autres provinces à tenir compte des aspirations légitimes — en matières culturelles et linguistiques — des Canadiens français. Louis Robichaud va plus loin en leur demandant de venir en aide à Daniel Johnson afin qu'il puisse contrer l'indépendantisme au Québec et sauver le Canada.

Il faut cependant souligner que le premier ministre du Nouveau-Brunswick s'oppose à la rédaction d'une nouvelle constitution et qu'il n'est prêt à accepter que des amendements mineurs en matière de langue et de culture.

(On sait que le premier ministre de l'Ontario, John Robarts, est lui aussi favorable à la reconnaissance des droits des Canadiens français dans ce domaine.)

2 — Les sympathiques : G. I. Smith et Alex Campbell.

Les premiers ministres de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile-du-Prince-Edouard se déclarent prêts à envisager des modifications à la constitution — et ce, au nom de l'attachement qu'ils ont envers le Canada; ils n'en ressentent cependant pas trop clairement la nécessité. Pour eux, les disparités qui existent au Canada sont au moins aussi graves que le mécontentement des Canadiens français.

Alex Campbell est le plus précis. Il se déclare favorable à une nouvelle approche constitutionnelle et il accepte la théorie des deux peuples fondateurs. Il a d'ailleurs exhorté — en vain — le premier ministre de l'Alberta, E. C. Manning, à envisager au moins des changements qui garantiraient les droit du français partout au Canada.

A ce niveau la discussion est donc possible.

3 — Les contre : E. C. Banning, Robert Bonner et Joseph Smallwood.

Le premier ministre de l'Alberta et le procureur général de la Colombie-Britannique ne voient pas la nécessité de se préoccuper du problème de l'identité canadienne (les Canadiens sont "complètement identifiables", dit d'ailleurs Robert Bonner). Ils s'opposent à la présence dans la constitution de clauses garantissant les droits du français à l'extérieur du Québec et précisent qu'un tel changement ne pourra se faire qu'avec l'approbation de toutes les provinces.

Robert Bonner qualifie d'ailleurs ces argumentations constitutionnelles de "discussion philosophique" et il rejette la suggestion de John Robarts. Pour lui, l'identité nationale ne constitue pas un des objectifs des Canadiens et il importe beaucoup plus de s'occuper des différences qui existent entre les diverses régions du pays au niveau du revenu per capita.

Dix provinces

La situation de Joseph Smallwood est toute aussi claire. Le premier ministre de Terre-Neuve s'est d'ailleurs vu fermement rappeler à l'ordre par le premier ministre de l'Ontario qui préside la conférence.

Son argumentation est la suivante :

"Des droits linguistiques, oui. Mais Québec doit-il avoir plus de droits culturels que les autres provinces ? Une province du Canada doit-elle avoir plus de droits que les autres ?"

Reprocher au Québec de dominer la conférence, comme il l'a fait hier, c'est en fait plaider pour l'égalité absolue des dix provinces. Il n'y a visiblement pas de place pour le Canada binational dont parle Daniel Johnson.

C'est à la suite de son intervention et de celle de Robert Bonner que Daniel Johnson est hier intervenu dans le débat pour rappeler que rien ne pourra arrêter le cours des événements à moins qu'on ne mette un terme au complexe de ghetto culturel et linguistique que consacre la constitution actuelle . . . constitution qui "a abouti à la négociation d'un statut d'égalité humaine".

Les droits scolaires

Les positions adoptées par les diverses provinces sur le problème des droits scolaires de la langue française suivent d'ailleurs le même schéma.

Cinq provinces ont jusqu'ici clairement indiqué leur intention de proclamer les droits scolaires de la langue française. L'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse l'ont fait par la voix de leurs premiers ministres et par celle de leurs ministres de l'Education; l'Ile-du-Prince-Edouard et le Manitoba l'ont fait par la voix de leurs porte-parole officiels.

Le premier ministre de Terre-Neuve affirme que sa province n'a pas assez d'étudiants de langue française; celui de l'Alberta ne s'est pas encore prononcé mais il s'est toujours opposé à toute déclaration de principe en ce sens; celui de la Saskatchewan a réitéré son intérêt pour une égalité qui touche les individus et non les groupes. Rien n'est à espérer en Colombie-britannique au cours des prochaines années, à cause du petit nombre de Canadiens français.

Les deux premières journées de la conférence sur la "Confédération de demain" auront donc permis de préciser des positions et de mesurer d'un peu plus près les difficultés auxquelles ne peut manquer de se heurter le Québec.

Le bilan est difficile : sympathie dans les provinces atlantiques — exception faite de Terre-Neuve — où l'on veut bien envisager des modifications mais où on demeure beaucoup plus préoccupé par les problèmes économiques que par les problèmes culturels; sympathie beaucoup plus faible dans les provinces de l'ouest où l'on a, semble-t-il, des difficultés à regarder les Canadiens français autrement que comme une minorité parmi d'autres minorités.

Cinq provinces disposées à faire une place au français

par Maurice GIROUX

envoyé spécial de LA PRESSE

TORONTO — Au terme de la seconde journée de la conférence sur la Confédération de demain, cinq provinces ont clairement indiqué leur intention de proclamer les droits scolaires de la langue française et de reconnaître officiellement le statut d'égalité culturelle réclamé par le premier ministre du Québec pour les Canadiens français où qu'ils soient au Canada.

L'Ontario, le **Nouveau-Brunswick** et la **Nouvelle-Ecosse** ont toutes les trois déclaré par la voix de leur premier ministre et celle de leur ministre de l'Education leur ferme intention de continuer ce qui avait déjà été entrepris chez eux au cours des récentes années et en même temps ont indiqué la marche à suivre dans le futur.

L'Ile-du-Prince-Edouard et le **Manitoba** n'ont pas eu l'occasion de se prononcer hier, mais leurs porte-paroles officiels ont déclaré aux journalistes qu'ils disaient "oui" à l'égalité linguistique dans leurs écoles.

Le premier ministre de **Terre-Neuve** a pour sa part affirmé que sa province ne renfermait **pas d'étudiants** de langue française en assez grand nombre pour instituer des écoles françaises. La seule école bilingue qui existe est située à Labrador City, où vit une population à 40 pour cent d'origine française.

Du côté de la **Colombie-Britannique, aucun progrès** n'est à espérer au cours des prochaines années, à cause du trop petit nombre de Canadiens français susceptibles de fréquenter des écoles françaises.

Pour l'**Alberta, M. Manning** n'a pas encore dit si les améliorations apportées au cours des dernières années dans sa province pouvait aller jusqu'à une reconnaissance officielle du droit aux écoles françaises pour les minorités françaises. Jusqu'ici, il s'est cependant **opposé à toute déclaration de principe en ce sens.**

Notons, cependant, que l'Alberta Inter-Faith Community Action Council, qui groupe des représentants de la plupart des confessions religieuses établies en Alberta, n'est pas du tout d'accord avec le premier ministre Ernest Manning.

Dans un communiqué, neuf directeurs du Conseil affirment que les vues de M. Manning à ce sujet ne correspondent pas à celles de tous les Albertains. "La langue française, ajoute le communiqué, doit occuper la place qui lui revient comme langue d'un des deux peuples fondateurs."

La **Saskatchewan, par la voix de M. Thatcher,** simplement réitéré son intérêt primordial pour une égalité des chances dans le domaine économique, au niveau des individus plutôt qu'au niveau des groupes.

Pour sa part, M. Robichaud a déclaré que trop de premiers ministres provinciaux ne saisissent pas la gravité des problèmes que M. Johnson a à affronter au Québec et qu'il existe "le danger que le Québec ne finisse par se séparer du reste du Canada si les provinces anglophones ne font rien pour élargir les droits culturels et linguistiques des Canadiens français.

"Je crois, a dit M. Robichaud, que M. Johnson ne veut pas que le Québec se sépare du Canada et je suis persuadé qu'il est capable d'avoir le leadership nécessaire pour empêcher cette éventualité. Mais il est du devoir des provinces et du gouvernement fédéral de donner leur appui au premier ministre du Québec."

M. Robichaud a expliqué que la séparation du Québec pourrait avoir de très graves conséquences pour les provinces atlantiques. Il a admis qu'il était "très possible" que ces provinces se joignent aux Etats-Unis dans cette éventualité.

A Toronto, il s'est efforcé de convaincre les autres provinces du bien-fondé et du réalisme des revendications du Québec en matières culturelles et linguistiques. Il s'est toutefois dit opposé à la rédaction d'une nouvelle constitution, des amendements mineurs devant assurer aux Canadiens français le respect des droits qu'ils revendiquent aujourd'hui.

Si le Québec ne sort pas du ghetto, rien ne pourra arrêter les événements . . .

— Johnson

Le premier ministre Daniel Johnson a déclaré hier que rien ne pourrait arrêter le cours des événements au Québec à moins qu'on ne mette un terme au complexe du ghetto culturel et linguistique que consacre la constitution actuelle.

Le premier ministre n'a pas, de lui-même, fait planer le spectre du séparatisme québécois, mais il a clairement impliqué que la montée du nationalisme québécois pouvait aboutir à l'indépendance si le reste du Canada ne faisait rien pour l'empêcher.

"Le Québec même s'il devait se séparer — ce sur quoi je n'ai aucun contrôle et ce à quoi je vais tenter de m'opposer, non pas par des paroles mais en tentant d'obtenir pour les Canadiens français un statut d'égalité culturelle — est et demeurera un centre international intéressant pour tous les groupes ethniques, un endroit où les anglophones conserveront tous les droits qui sont actuellement les leurs."

Le premier ministre québécois a fait une mise au point extrêmement ferme pour réfuter l'assertion selon laquelle le petit nombre de Canadiens français dans certaines provinces ne justifierait pas une action immédiate de la part des gouvernements provinciaux concernés.

"Les actes, les procédés constitutionnels, et aussi une certaine mentalité, ont eu pour effet de refouler le peuple français dans la province de Québec.

"A moins qu'on nous débarrasse de ce complexe de ghetto, il n'est aucune déclaration, aucun voeu, aucune prière, de quelque homme politique que ce soit, qui pourrait arrêter le cours des événements.

"Notre présence ici est un effort pour vous dire que nous voulons rester des Canadiens si un minimum de conditions et de structures sont établies en dehors du Québec ou que les Canadiens français se sentent partout chez eux aux Canada."

M. Johnson a précisé que l'amélioration de la situation actuelle aurait d'abord lieu dans les provinces limitrophes du Québec, pour s'étendre ensuite aux autres provinces. Il a rassuré la minorité anglophone du Québec quant à la préservation de ses droits actuels qui, a dit M. Johnson, dépassent de beaucoup ceux prévus strictement par la constitution canadienne.

Québec et le "désordre fiscal"

Termes plus précis à la conférence d'Ottawa

TORONTO — Les mécanismes de consultation et de coordination inter-gouvernementale, que le premier ministre Johnson a proposé de former "pour mettre un terme au désordre fiscal du Canada ?" feront l'objet d'une définition plus précise dans le mémoire que le Québec a l'intention de présenter lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale qui aura lieu en janvier prochain à Ottawa.

On sait que le Québec et certaines autres provinces, dont l'Ontario, désirent obtenir beaucoup plus qu'une simple voix consultative au sein des réunions fédérales-provinciales sur la fiscalité, comme celle qui a été tenue récemment à Ottawa sous la présidence du ministre des Finances Mitchell Sharp.



Les délégués en plein travail

Le Québec ne décrétera pas l'unilinguisme français

— Daniel Johnson

TORONTO (PC) — Le gouvernement Johnson ne décrétera pas l'unilinguisme français au Québec bien que les Etats généraux du Canada français qui ont tenu leurs assises à Montréal, en fin de semaine dernière, se soient prononcés en faveur de cette mesure.

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a fourni cette assurance à ses collègues les premiers ministres provinciaux anglophones qui participent avec lui, depuis deux jours, à la conférence sur la Confédération de demain, à Toronto.

"Il y a chez nous, a-t-il dit, un problème qui énerve le reste du Canada : l'unilinguisme. Mais soyons réalistes. Il n'y a pas de législation, ni de mouvements comme celui des Etats généraux du Canada français ou celui de René Lévesque souverainiste qui pourront empêcher les 4/5 de la population de Québec de suivre les programmes à la télévision américaine. On rêve si on croit que, par une forme constitutionnelle, on va empêcher les gens de se nourrir à la source des télévisions canadienne et américaine."

Toutefois, en contre-partie, M. Johnson a dit que cette situation force son gouvernement à essayer de donner aux jeunes Québécois le meilleur enseignement français possible afin qu'ils puissent bien posséder leur langue maternelle et ainsi résister notamment à l'américanisme.

Huis clos pour certains débats ?

de nos envoyés spéciaux

TORONTO — Il est fort possible que les premiers ministres des provinces se réunissent à huis clos d'ici la fin de la conférence sur la Confédération de demain.

Le besoin d'en arriver à un consensus aussi clair que possible sur les demandes formulées par le Québec en matière de réforme constitutionnelle motiverait à lui seul cette décision.

De plus, les manchettes d'hier de deux journaux torontois ont eu pour effet d'exaspérer les premiers ministres Joey Smallwood et Daniel Johnson, ce qui porterait peut-être la conférence à mettre en pénitence, pour quelques heures les média d'information.

Le premier journal en question a titré que le premier ministre de Terre-Neuve menaçait de quitter la salle des délibérations pour manifester son désaccord sur le caractère trop exclusivement constitutionnel des débats.

Le second journal a fait dire à M. Johnson qu'un Québec indépendant serait viable, citant cette affirmation en opposition avec celle des libéraux fédéraux et provinciaux sur les conséquences économiques de l'indépendance.

Hier soir, entre 7 et 8 heures, la délégation du Québec s'est réunie pour faire le point des différentes déclarations faites par les autres premiers ministres. Il aurait également été question de proposer la tenue de réunions à huis clos pour étudier certains problèmes.

Quant à M. Robarts, il ne serait disposé à décréter le huis clos, sauf si cette demande était formulée par les participants à la conférence.

La délégation du Québec estime que sa stratégie porte assez bien

par Claude Beauchamp
envoyé spécial de LA PRESSE

TORONTO — Les membres de la délégation du Québec, tout en évitant de faire des commentaires trop précis, se disent "assez satisfaits" de la progression des discussions depuis le début de la conférence sur la Confédération de demain.

Au cours de la journée d'hier, que les représentants du Québec envisageaient la veille comme devant être le point tournant de la conférence, il ne s'est, en effet, produit aucun événement qui puisse laisser craindre la naissance, avant la fin de la conférence, d'un désaccord irréparable.

Il apparaît que la stratégie mise au point par M. Daniel Johnson et ses lieutenants avant la conférence, donne graduellement les résultats escomptés.

Le gouvernement du Québec a nettement distingué entre trois ordres de problèmes :

● La question linguistique et culturelle

● Le partage des pouvoirs entre les provinces et le gouvernement central. ...La répartition fiscale entre les deux niveaux de gouvernement et les mécanismes de coordination nécessaires en ce domaine.

La question fiscale n'étant pas à l'ordre du jour de la conférence de Toronto, les interventions du Québec ont porté sur les deux autres domaines.

Le chapeau qui coiffe toutes les propositions ou suggestions du Québec en matière culturelle et au sujet du partage du pourvoir est évidemment la demande maintes fois répétée de l'élaboration d'une nouvelle constitution.

Au cours de la journée d'hier, le premier ministre, M. Daniel Johnson, a consacré tous ses efforts à faire reconnaître par les autres provinces la nécessité de reconnaître l'existence d'un véritable Etat bi-national qui consacrerait des droits linguistiques et culturels, et partant éducationnels, égaux par tout le Canada aux deux groupes ethniques.

Présentement, cinq provinces ont fait clairement savoir qu'elles favorisent l'extension de l'enseignement du français sur leur territoire. Deux provinces ont manifesté, sous la raison que la question ne se pose pas chez elles, le sentiment contraire.

Il est évident qu'une si faible évolution de la pensée des provinces vers la reconnaissance du fait français partout au Canada ne saurait satisfaire les exigences de la délégation québécoise.

Le gouvernement du Québec, en effet, espère amener les provinces à accepter d'inclure la reconnaissance officielle de l'égalité des deux peuples dans un document constitutionnel.

On souligne, dans les milieux proches de la délégation québécoise, que M. Johnson considère comme un droit minimum, du point de vue de la reconnaissance de la langue et de la culture française, l'inclusion dans un texte constitutionnel :

● D'une déclaration de principe dans le préambule de la Constitution du Canada, préambule qui pourrait être une déclaration des Droits de l'homme.

● D'un article, dans le corps même de la constitution, qui, sans définir de façon positive le contenu de ces droits égaux aurait la valeur, même en signifiant seulement de façon négative que rien ne peut entraver la liberté culturelle, d'être un point de référence pour les tribunaux chargés d'interpréter les textes de loi.

On semble très optimistes, au sein de la délégation québécoise, quant à la possibilité d'obtenir dans un avenir prochain le consentement des provinces à de telles modifications constitutionnelles.

Il n'apparaît pas, toutefois, qu'un concensus puisse être obtenu d'ici la fin de la présente conférence. M. John Robarts, qui préside la conférence, a d'ailleurs rappelé à quelques reprises depuis le début de la conférence que celle-ci n'a pas pour but de décider quoi que ce soit.

Il est par ailleurs évident que la délégation du Québec se servira de toutes ses batteries aujourd'hui et demain afin de s'assurer l'appui des autres provinces sur au moins un certain nombre de ses propositions car elle a en vue la conférence fédérale-provinciale convoquée par le premier ministre du Canada pour janvier prochain.

Hier, le ton modéré qui a caractérisé les interventions de M. Johnson lundi, s'est transformé en des propos beaucoup plus fermes et parfois agressifs.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que c'est en quelque sorte par le biais des minorités françaises des autres provinces que le premier ministre du Québec tente d'infléchir les positions parfois rigides de certaines provinces face aux demandes du Québec.

Il semble, en effet, que c'est en les amenant à considérer le cas des minorités canadiennes-françaises dans leur propre province, que M. Johnson désire graduellement sensibiliser les premiers ministres provinciaux au problème constitutionnel soulevé par le Québec.

À LA TV

2 | CBFT Montréal
3 | WCAX Burlington
4 | CFCM Québec
5 | WPTZ Plattsburg
6 | CBMT Montréal
7 | CHLT Sherbrooke
8 | CJOH Ottawa
10 | CFTM Montréal
12 | CFCF Montréal
13 | CKTM Trois-Rivières

★—COULEUR

CE SOIR

4:00

2,7,13—Bobino
3—Merv. Griffin Show
★ 4—Le zoo du capitaine Bonhomme
★ 5—Match Game
★ 6—Bonnie Prudden
★ 8,13—Funny Company
10—Le dernier des Mohicans "La marque du serpent"
★12—The Buddies

4:30

★ 2,7,13—La boite à surprise "O.K. shérif"
5—Mike Douglas Show
6—Barney Boomer
★10—Le zoo du capitaine Bonhomme
12—Family Theatre : "Destry"

5:00

★ 2,13—Robin Fusée
3—Secret Storm
4—M. Jet
6—The Mark of Zorro
★ 7—Les sentinelles de l'air
★ 8,13—The Merv. Griffin Show

5:30

★ 2—Ultraman
3—Evening Report
★ 4—Marine Boy
6—Let's Go
7—Chevalier du ciel
10—Zorro: "Un procès qui finit bien"
13—Popeye

5:45

3—World of Sports

6:00

2—Jeunesse oblige. "Les copains d'abord". Animateur : Michel Trahan Invités: Les Sultans
4—Où, Télé-Québec
5—Ch 5 Report
★ 6—He and she
7—Kakadou
★ 8,13—Newsline
★10—Télé-Métro.
12—The Pierre Berton Show
13—Papa a raison

6:15

3—Newstime

6:30

2—Téléjournal
★ 3—CBS News
4—Nouvelles sportives
★ 5—Huntley Brickley Report
6—Evening report
7—Télébulletin
★12—Pulse
13—Les actualités

6:45

2—Aujourd'hui
4—Actualité
7—Météo — Sports
★10—Sports

6:58

4—Editorial

7:00

3—Hazel
4—Banque Boni
5—Truth or Consequences
6—Seven on Six
7—Saviez-vous que ?
★ 8,13—Take a Bow
★10—Dernière Heure
★12—The Flintstones
13—Cré-Basile

7:15

★10—Télé-métro

7:30

2—A guichet fermé. De Québec. Variétés et chansons. Animatrice-vedette: Monique Gaube, Invités: Jean-Loup Chauby et Pierre Calvé. Nouveau visage: Odette Olivier
★ 3—Lost in Space
4,10—Le fugitif: "La voix du sang"
★ 5—The Virginian
★ 6—The Mothers-in-law
★ 7—Les arpents verts
★ 8,13—The Invaders
12—Many Good Things for Christmas
13—Ma sorcière bien-aimée

8:00

★ 2,7,13—D'Iberville : "Un voyage imprévu"
★ 6—Mission Impossible

8:30

★ 2,7,13—La soirée du hockey
★ 3—Beverly Hillbillies
★ 4,10—Réal Giguère Illimité
★ 8,12,13—Hockey Night in Canada

9:00

★ 3—Green Acres
★ 5—Bob Hope
★ 6—Twenty-Million Questions

9:30

★ 3—He and she
4—Invitation : "Pêche au trésor"
★ 6—Festival
★10—La grande vallée: "Faux coupable"

10:00

★ 3—Dundee and Culhane.
★ 5—Run for Your Life

10:15

★ 2,7,13—Les Cailloux. Cette semaine: Alexandre Zelkine et Louise Brunelle

10:30

★ 8, 12,13—Sports Hot Seat
★10—Deux pianos

10:45

2,7,13—Téléjournal
★10—Dernière Heure et météo

11:00

2—Supplément régional
3—Eleven o'clock Report
4—Actualité
5—Eleventh Hour Report
6—CBC National News
★ 8,12,13—CTV National News
★10—La ronde des sports
13—Les actualités

choix d'émissions

6.00 (2) — **Jeunesse oblige — Les Copains d'abord :** Les Sultans expliquent pourquoi ils mettent un terme à leur carrière. 30 min.

8.02 (CBF) — **Concert du mercredi.** Dans le cadre de la Communauté radiophonique des programmes de langue française, participation du Canada et de la Suisse romande au centenaire de Busoni : "Busoni, écrivain, pédagogue, pianiste, compositeur, transcripteur et voyageur". Lettres de Busoni à sa femme, lues par Jean-Paul Nolet. Oeuvres de Liszt, Verdi et Bellini (paraphrases de Liszt), et de Bach (arr. Busoni). 90 min.

8.30 (2 et 12) — **Hockey :** Canadiens de Montréal vs Maple Leafs de Toronto. Couleur.

9.30 (CBF) — **La Cybernétique et nous.** L'itinéraire spirituel de Norbert Wiener, son apport proprement scientifique. — Les autres grands instigateurs de la cybernétique : John von Neumann, Claure Shannon, Ross Ashby et Louis Couffignal. 30 min.

9.30 (6) — **Festival : "Waiting for Caroline",** long métrage en couleur de Ron Kelly, mettant en vedette Alexandra Stewart, François Tassé et Ron Howay. Coproduction Radio-Canada — Office National du Film. Première. 90 min.

10.15 (2) — **Les Cailloux.** Invités : Alexandre Zelkine et Louise Brunelle. Couleur. 30 min.

11.43 (6) — **The Organizer** (1964), film de Mario Monicelli, avec Marcello Mastroianni, Renato Salvatori et Annie Girardot.

DEMAIN

10.30 (2) — **La conférence sur la Confédération de demain,** à Toronto. 2 h.

3.00 (2) — **Femme d'aujourd'hui :** "Sexologie, sexualité, génitalité", avec le Dr Franz Manouvrier — La joaillerie et la bijouterie, avec Georges Schwartz. 60 min.

11:15

2—Nouvelles du sport
4—Nouvelles sportives
6—Viewpoint
10—Cinéma: "La nuit de tous les mystères"
★12—Pulse

11:20

★ 2,13—Sauve qui peut: "L'enlèvement" (2e partie)
3—Alice and the Weather
★ 8,13—Nightline

11:30

3—The Late Show : "The Tingler"
★ 4—Heure exquise: "Comtesse Maritza"
★ 5—Tonight Show
7—Cinéma 7: "Alibal"

11:35

6—Sports Final

11:45

6—Movie Cavalcade: "The Organizer"
12—Pajama Playhouse : "The Jungle Princess"

12:30

8,13—Picture Page

DEMAIN MATIN

7:30

4—Dessins animés
7—Les lève-tôt
8,13—University of the Air
10—Les p'tits bonhommes

7:45

4—A nous deux
10—Métro-matin, avec Jean-Pierre Coallier

8:00

★ 3—Captain Kangaroo
7—Première édition
★ 8,13—Romper Room

8:15

★ 4—Toast et café

8:30

★ 5—Today
7—Rue Pipe de Plâtre
★ 8,13—Mr. &rs.

8:45

10—36-24-36

9:00

3—Romper Room
5—The Fugitive
★ 7,10—Toast et café
★ 8,13—Something to Think About

9:15

4—Jouez à 4
6—Montreal Notebook
★ 8,13—School Telecast
12—Sign on News

9:30

3—Ed Allen
★ 6—Quebec School Telecast
8,13—Ont. Dept. of Education
12—University of the Air

9:45

4—En matinée : "Alerte à l'Arsenal"
★ 6—Quebec School Telecast

10:00

2,7,13—Télévision scolaire : Découvertes dans la forêt
3—Candid Camera
★ 5—Snap Judgement
6—Confederation of Tomorrow Conference
★ 8,13—Dear Jackie
10—Voix de femmes, avec Mme Françoise Gaudet Smet. Animateur : Paul Dupuis
★12—Romper Room

10:30

★ 2,7,13—Monsieur Surprise présente : "Saturnin" Aventures d'un petit canard
3—Beverly Hillbillies
★ 5—Concentration
★ 8,13—Ed Allen
10—Leçon de beauté avec Mme Edith Serei
★12—Magic Tom

10:45

2,7,13—La souris verte. Le bricolage, avec Touchatou, Claude Grisé. Aujourd'hui: le petit tailleur
10—L'Ecole du bonheur

11:00

★ 2,7,13—Un coin de France : "Les Comminges"
3—Andy of Mayberry
4—L'école du bonheur
★ 5—Personality
8,13—I love Lucy
10—Voix de femmes. Avec Mme Thérèse Casgrain. Animateur : Paul Dupuis
★12—Mike Douglas Show

11:15

★ 2,7,13—Masques et sortilèges de Venise: "Zauni et les brigands"
4—Voix de femmes

11:30

2—Long métrage : "Trois de Saint-Cyr"
3—Dick Van Dyke
★ 5—Hollywood Squares
7—Ton-Ton Bon-bon
★ 8,13—Perry's Probe
10—Eternel Amour : "Le songe de Butterfly"
13—La poulette grise

11:45

4—Palmarès

MIDI

3—Love of Life
★ 5—Jeopardy
6—Serial Six
7—Minirama
8,13—News, Picture Page
10—Première édition
13—Les aventures de Maluron

12:15

4—Actualité
8,13—Dodo & Hercules
10—Ciné-roman : "La chartreuse de Parme"
13—Les petites annonces

12:30

★ 3,6—Search for Tomorroy
4—De Tout de Tous
★ 5—Eyes Guess
7—Deuxième édition
8,13—Movie Matinée : "Rhapsody in Blue"
10—Ciné-midi : "Trafic de femmes"
12—Little People
13—Télé-Matinée

12:45

★ 3,6—Guiding Light
7—La météo. Midi-sport

1:00

2—Téléjournal
3—One O'Clock Weather. Across the Fence
4—Qui suis-je ?
5—Local Scene
6—Mid-Day Reports Calendar
7— Le coq au 7
12—It's a match

1:15

2—Cinéfeuilleton : "Demain est un autre jour"
3—Channel 3 Presents
13—Les plus beaux films: "Le petit frère"

1:30

2—Long métrage : "La mariée ne peut pas attendre"
★ 3,6—As the World Turns
4—Ciné-Roman
★ 5—Let's Make a Deal
★12—Mr. & Mrs.

1:45

4—En forme

2:00

★ 3,6—Love is a Many Splendored Thing
4—Entre nous ; Les deux font la paire
★ 5—Days of Our Lives
7—L'école du bonheur
10—Ciné-jeudi: "En amour, on pèche à deux"
★12—In town

2:15

7—Détente

2:30

★ 3—Houseparty
★ 5—The Doctors
6—Coronation Street
8,12,13—People in Conflict

3:00

2,7,13—Femme d'aujourd'hui
★ 3—To Tell the Truth
★ 5—Another World
6—Take Thirty
8,12,13—Magistrate's Court

3:30

3,6—Edge of Night
4—Mouchette
★ 5—You don't Say
★ 8,12,13—It's Your Move
10—A vous de jouer

4:00

2,7,13—Bobino
3—Merv Griffin Show
★ 4—Le zoo du capitaine Bonhomme
★ 5—The Match Game
★ 6—Bonnie Prudden
★ 8,13—The Funny Company
10—Champion: "La montagne mystérieuse"
★12—The Buddies

4:30

2,7,13—La boite à surprise "Picolo"
5—Mike Douglas Show
6—Barney Boomer
★10—Zoo du capitaine Bonhomme
12—Family Theatre : "Follow that Horse"

5:00

2,13—Thierry la fronde : "Les Compagnons de Paris"
3—Secret Storm
4—M. Jet
★ 6—Gentle Ben
★ 7—Sentinelles de l'air
★ 8,13—The Merv. Griffin Show

RADIO AM

CKAC 730 • CBF 690 • CBM 940 • CFCF 600 • CJAD 800 • CKVL 850 • CKGM 980 CJMS 1280 • CFMB 1410 • CKLM 1570 CKGM 980 • CHRS 1090 • CFOX 1470

CE SOIR

4:00

CKAC—Nouv., Jacques Proulx
CBM—News, Lift up your hearts, Tempo
CJAD—Infoexpo
CKVL—La ligne est occupée
CJMS—Nouv., Offre d'emploi
CFMB—News, Vol 1410
CKLM—Gardez la droite. Nouv.

4:30

CBF—L'avant-présent
CFMB—News
CKLM—Flash LM
CHRS—Nouv.
CFOX—Al Sounders

4:55

CBM—Assignment
CJAD—Stock Quotations
CKVL—Première édition
CJMS—Tableau social
CHRS—Nouv.

5:00

CKAC—Nouv., J. Proulx
CBF—Nouv., Présent
CBM—News, Canadian Roundup
CKVL—Discothèque
CJMS—Nouv.
CFMB—News
CKLM—Nouv., Rufi sur l'onde
CHRS—Au soleil de l'amour Salut les copains

5:15

CJAD—Weather

5:25

CKAC—Toute la ville en parle, J. Proulx
CKVL—Sportorama
CJMS—Envers de la médaille

5:30

CBF—Présent
CBM—News, Sports Commentary, Women's world of sports
CJAD—News, Sports
CKVL—Discotnèque
CJMS—Nouv., Commentaires sportifs
CFMB—News
CKLM—Flash LM
CFMB—Rapport de 5.30
CHRS—Sport

5:45

CBM—Tempo
CJAD—Race Report — What's the Score on Sports

5:55

CKVL—Nouv.
CFMB—News
CHRS—Nouv.

6:00

CKAC—Le monde ce soir. Rapport sur la circulation
CBF—Trente minutes d'information
CBM—The World at Six
CFCF—News and Sports
CJAD—The World Today
CKVL—Discothèque
CJMS—Nouvelles, Sport
CFMB—Programme italien
CKLM—Nouv
CKGM—World Report
CHRS—Salut les copains

6:10

CKAC—Bourse et le monde des affaires
CJAD—Leslie Roberts

6:15

CKAC—Les courses
CFCF—Cannings comments
CJAD—Stock Market
CJMS—Editorial
CKLM—Revue des courses
CKGM—Buddy Gee

6:20

CKAC—Sports
CBF—Commentaires
CFCF—Sports
CJAD—Sports
CJMS—Le monde d'aujourd'hui
CKLM—Editorial sportif

6:25

CBF—Nouv.
CFCF—Stock market reports, Paul Harvey
CKVL—Sports
CHRS—Golf-minute

6:30

CKAC—Bon appétit messieurs, dames
CBF—Au jour le jour
CBM—Soundings
CFCF—The Dave Boxer show
CJAD—Race Report
CKVL—Discothèque
CJMS—Nouv.
CKLM—Flash LM, Cotations de la Bourse

6:35

CJAD—Paul Reid Show
CKLM—Les 15-70

6:40

CKAC—La santé dans votre assiette

6:45

CBF—Radio-transistor
CKVL—Nouv., Editorial
CJMS—Tableau social
CKLM—Nouv.
CHRS—Nouv.

7:00

CKAC—Chapelet
CBF—Pousse café
CBM—News, Sports Quest.
CKVL—Discothèque
CJMS—Nouv., Sport amateur.
CKLM—Nouv.
CHRS—Avec des mots — chansonniers

7:15

CKAC—Evénements sociaux
CJMS—Offre d'emploi

7:25

CKVL—La vie sociale

7:30

CBF—Faire sa vie
CKVL—Discothèque
CJMS—Nouv., Succès américains
CKLM—Flash LM

7:45

CKAC—Musicale
CBF—Capital et travail

7:50

CKAC—Témoignage
CKVL—Radio Gazette

8:00

CKAC—Nouv., Souvenirs d'Italie
CBF—Nouv, Concert du mercredi
CBM—News, Between Ourselves
CJAD—Public Affairs
CKVL—Discothèque
CJMS—Nouv.
CKLM—Nouv., Panorama LM
CFOX—Roger Scott

8:15

CKLM—Pari double

8:25

CKVL—Nouv.

8:30

CKAC—Avec les chouettes
CKVL—Discothèque
CJMS—Nouv.
CFMB—Programme allemand
CKLM—Flash LM, Pari double

8:59

CJAD—Race Results
CKVL—Nouv.
CJMS—Succès canadiens
CKLM—Nouv.

9:00

CKAC—Nouv. Résultat des courses Avec les chouettes
CBM—CBC News, Mid-Week Theathe
CKVL—Montréal chante
CJMS—Nouv., Editorial
CFMB—Programme Grec
CKLM—Nouv.
CKGM—Pat Burns

9:30

CBF—La cybernétique et nous
CKLM—Flash LM

9:59

CJAD—Race Results
CKVL—Nouv.

10:00

CKAC—Nouv. Résultat des courses Avec les chouettes
CBF—30 minutes d'informations
CBM—News, From the capitals
CJAD—Portals of Prayer
CKVL—Montréal chante
CJMS—Nouv.
CFMB—Programme ukrainien
CKLM—Nouv.

10:15

CBF—Commentaires
CBM—Confederation of tomorrow conference

10:30

CBF—Chefs-d'oeuvre de la musique
CFMB—The World Tomorrow
CKLM—Flash LM

10:59

CKAC—Nouv., Musicale
CJAD—Race Results
CKVL—Nouvelles, Prière du soir

11:00

CKAC—Nouv., Courses, Avec les chouettes
CBM—News, The Age of Elegance
CFCF—News, weather sports
CJAD—The World Today
CKVL—Journal du soir
CJMS—Nouvelles
CFMB—Leçon de français
CKLM—Bulletin sportif, Résultat des courses
CKGM—World Report

11:15

CKAC—Exacta
CFCF—Reg Gale show
CJAD—Leslie Roberts
CFMB—Soirée musicale
CFCF—News and Weather

11:25

CKAC—Avec les chouettes
CJAD—Sports

11:30

CJAD—Dave Patrick Show
CJMS—Nouv., Sport
CKGM—Mal Faris Music Til Dawn
CKLM—Flash LM — Editorial J.-L. Gagnon. Résultat des courses

12:00 — MINUIT

CKAC—Nouv., Du soir au matin
CBF—Nouv. — Recueillement. Au fil de la niut
CBM—News, Music and Metaphor
CJAD—Race Results
CJMS—Nouv. Jusqu'à l'aube
CFMB—Vol de nuit
CKLM—Sous les étoiles

12:55

CJMS—Nouv. — Jusqu'à l'aube

1:00

CKAC—Nouv.
CBM—News it is written
CFCF—News
CKLM—Nouv.

DEMAIN MATIN

6:00

CKAC—Nouv. — Réal Giguère
CBF—Radio-journal — A la bonne heure
CBM—News — Concert Time
CFCF—Al Boliska Show
CKVL—Programme Claude Séguin
CFOX—Gord Sinclair
CJMS—Nouvelles
CFMB—News Continental Breakfast Club
CKLM—Nouv
CHRS—O Canada. Nouv., Rive-Sud

6:15

CKAC—Réal Giguère
CJAD—Sports
CJMS—Insolences d'un téléphone
CKLM—Ni oui ni non

6:30

CKAC—Nouv. — Réal Giguère
CBF—Radio-journal A la bonne heure
CBM—News — Concert Time
CJMS—Nouvelles
CFMB—The World Tomorrow
CKLM—Flash LM
CHRS—Nouv. Le diable est aux vaches

6:45

CKAC—Résultat des courses, Giguère-Express
CBF—Prière
CJAD—Sports
CKVL—Journal du matin
CJMS—Editorial
CKLM—Ni oui ni non
CHRS—Nouv.

7:00

CKAC—Nouv., Réal Giguère
CBF—Nouv., A la bonne heure
CBM—News, Concert Time, Shop Talk
CKVL—Programme Claude Séguin
CJMS—Nouv., Sport
CFMB—News
CKLM—Nouv.,
CHRS—Au soleil de l'amour
CFOX—Editorial

7:15

CKAC—Chronique de pêche, Giguère-Express
CJAD—Sports
CJMS—Insolences d'un téléphone
CFMB—Calendrier social
CKLM—Nouv. sportives

7:25

CKAC—Matin, Sports
CBM—Weather Forecast
CKVL—Sports
CHRS—Offres d'emploi

7:30

CKAC—Nouv., Réal Giguère
CBF—Nouv. A la bonne heure
CBM—News, Sports, Concert Time
CJAD—Weather
CKVL—Programme Claude Séguin
CJMS—Nouv., La bonne nouvelle

D'IBERVILLE



le mercredi soir, de 8h à 8h30, une émission-couleur de Radio-Canada.

Air Canada, en collaboration avec Radio-Canada, présente la saisissante épopée du soldat et explorateur canadien-français, Pierre Le Moyne d'Iberville. Un véritable "suspense" historique en 39 épisodes, où se succèdent la trahison, l'amour, l'intrigue et l'héroisme.

AIR CANADA

MIRACLE MART

Noël en couleur !

Miracle Mart présente

"De tout pour vous plaire à Noël"

Une randonnée joyeuse dans le monde enchanté des cadeaux de Noël mettant en vedette
Jack Curran, Andrée Champagne
et des invités de renom :
★ Ted Zeigler et Albert Trottier
★ Merry Music ★ Dean Kaye ★ Jolly Jesters
★ Colourful Capers ★ Ron Hill ★ Dazzling Decorations
★ Bill Brown (Mr. Chips) ★ Sam (The Rifle) Etcheverry ★ Ned Conlon
et ★★ LE PERE NOEL ★★
Et une sélection des plus jolis mannequins de Montréal

Ce soir 29 novembre, de 7 h. 30 p.m. à 8 h. 30 p.m.
A la télévision, au canal 12
Un programme en couleur que toute la famille aura plaisir à voir !

MIRACLE MART

CE SOIR À 7h.30 AU CANAL 12 EN TÉLÉ-COULEUR MIRACLE MART PRÉSENTE "De tout pour vous plaire à Noël"

Une randonnée joyeuse dans le monde enchanté des cadeaux de Noël !
Voici une liste des sujets que nous vous présenterons au cours de l'émission.

DÉCORATION DE L'ARBRE DE NOËL
LE ROYAUME DES JOUETS
OUTILLAGE ÉLECTRIQUE
ARTICLES DE SPORT
VÊTEMENTS SPORT
POUR LES RÉCEPTIONS AU FOYER
APPAREILS MÉNAGERS
CADEAUX POUR LE FOYER
COSMÉTIQUES
BIJOUX
SACS À MAIN
ACCESSOIRES-MODE
CHAUSSURES
CADEAUX
PHOTOGRAPHIE
VÊTEMENTS HOMMES
VÊTEMENTS GARÇONS
VÊTEMENTS DAMES
VÊTEMENTS "TEENS"
VÊTEMENTS ENFANTS
CERTIFICATS-CADEAUX MIRACLE MART

Chez **SIMPSON** Le Pays de l'Arbre de Noël

VENTE Avant Noël

EN VENTE EN VILLE ET A FAIRVIEW



Un solde dont il faut profiter !

MERVEILLEUSES TENUES DU SOIR POUR LES FETES

PRIX SPECIAUX

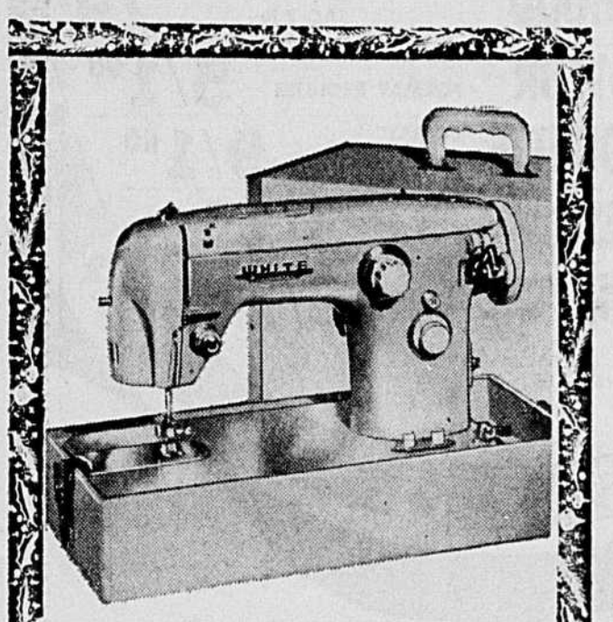
Ch. $15 à $40

La collection est des plus ravissantes . . . vous y trouverez certainement ce que vous cherchez et à quels bas prix ! Venez tôt, la plupart des modèles sont uniques, il serait dommage que vous soyez déçue !

- Choix de chiffons, dentelles, tissus aux imprimés colorés, crêpes, velours, brocarts ou lurex étincelants.
- Les modèles sont tout aussi variés. Plusieurs robes droites, attrayants costumes-manteaux et même quelques robes longues.
- Tons de la saison.
- Tailles 5 à 15 et 8 à 18 dans le groupe.

Pas de commandes postales ni téléphoniques s.v.p.

SIMPSON — Robes pour dames (734) au troisième
Aussi à Fairview-Pointe-Claire



L'utile à l'agréable avec la . . .

MACHINE A COUDRE "WHITE" ENTIEREMENT AUTOMATIQUE

Prix spécial

Ch. 114.95 Mens. $9

Modèle console ch. 149.95 Mens. $10

En achetant cette machine à coudre, vous pourrez vous permettre mille et une fantaisies vestimentaires que vous ne sauriez vous permettre autrement ! En même temps, vous découvrirez combien coudre peut être agréable !

- Elle coud les boutons et les ourlets invisibles automatiquement
- Elle fait les monogrammes, les appliqués et les motifs fantaisie
- Porte une garantie de 20 ans Simpson et White
- Leçons gratuites données chez Simpson

Commandes postales et téléphoniques exécutées — 842-7221

SIMPSON — Machines à coudre "White" (728) au quatrième
Aussi à Fairview-Pointe Claire



Marque Johnson Bros. d'Angleterre !

SERVICES EN PORCELAINE OPAQUE "ATHENA WHITE"

"Athena White", une vaisselle qui fera l'orgueil de votre table d'hôte tant à Noël qu'au Jour de l'An, sans oublier les longues années de service qu'elle vous rendra !

- Glaçure à l'épreuve des détersifs et de la machine à laver la vaisselle
- **L'ensemble 63 pièces pour 8 comprend 8 de chaque :**

tasses, soucoupes, assiettes à dîner, assiettes à dessert, assiettes pain/beurre, bols à céréales, plats à fruits ainsi qu'un plat de service 10 po., un légumier rond, un sucrier avec couvercle, un crémier, une salière et une poivrière. **Prix spécial. Ens. 63 pièces pour 8 — 29.99**

Service 63 pièces pour 8

Prix spécial ch. **25.00**

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSON — Porcelaine et verrerie (757) au cinquième. Aussi à Fairview-Pointe Claire

SOLDE AVANT-NOEL DE VALISES "CRUISAIRE"



Aviez-vous l'intention d'en offrir une en cadeau . . . ? Votre désir est exaucé car Simpson vous offre l'occasion de les acheter à très bas prix !

- Toutes sont de marque "Cruisaire" exclusive à Simpson
- Le choix est vaste et varié mais certains modèles ne sont disponibles qu'en quantité limitée . . . venez donc de bonne heure faire votre choix.
- Elles sont légèrement imparfaites mais ceci ne nuit ni à leur apparence ni à leur durabilité
- Choix de tons rouge, blanc, bleu, tabac ou gris pour dames. Tons gris ou tabac pour hommes.

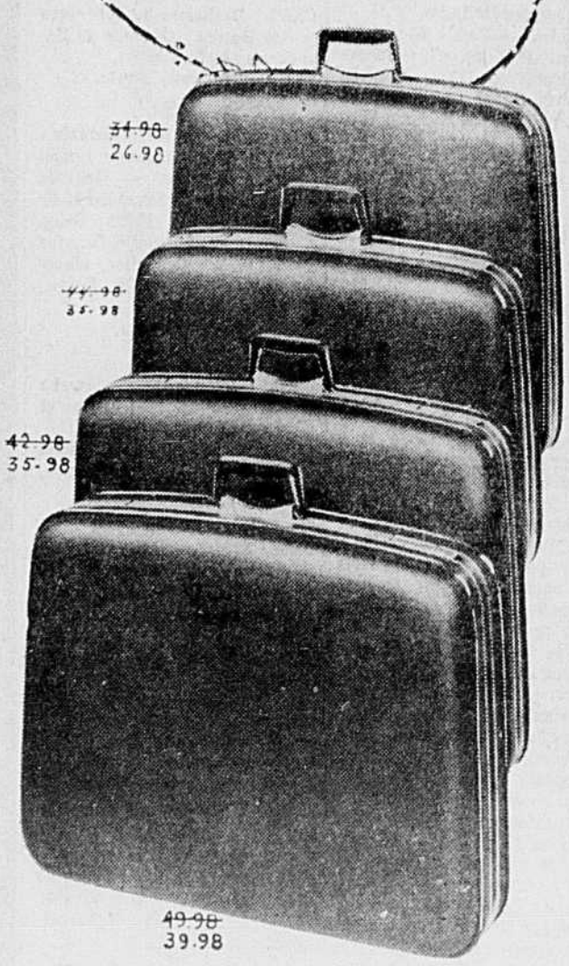
	Imp. de qual. rég.	PRIX
Chemin de fer, 14 pouces	29.98	21.98
Maquillage 16 pouces	32.98	24.98
Fin-de-semaine 21 pouces	34.98	26.98
Garde-robe 21 pouces	44.98	34.98
Pullman 27 pouces	44.98	34.98
Fourre-tout 16 pouces	32.98	24.98
Court voyage 21 pouces	34.98	26.98
Deux-complets 27 pouces	44.98	35.98
Trois-complets 27 pouces	49.98	39.98
Un-complet 22 pouces	42.98	32.98

Pas de commandes postales ni téléphoniques s.v.p.

SIMPSON — Bagages (760) au cinquième
Aussi à Fairview-Pointe-Claire

Imp. de qual. rég. 29.98 à 49.98

Ch. 21.98 à 39.98



HEURES D'AFFAIRES : EN VILLE : 9 H. A.M. à 5 H. 30 P.M. — JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 H. P.M. — FAIRVIEW-POINTE-CLAIRE : 9 H. 30 A.M. à 6 H. P.M. — JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 10 H. P.M. — SERVICE TELEPHONIQUE OUVERT DES 8 H. A.M.

MUSIQUE

F.-P. Decker: contrôle et précision

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL. Deuxième concert d'abonnement à la Place des Arts, Salle Wilfrid-Pelletier, hier soir. Le même programme est repris ce soir. Chef d'orchestre : Franz-Paul Decker.

PROGRAMME

Sonata per archi ..... H.W. Henze
Symphonie No 39, en mi bémol majeur, K. 543 ... Mozart
Don Quichotte, Op. 35 ... Strauss
Solistes : Walter Joachim, violoncelliste
Leslie Malowany, altiste

par Gilles Potvin

La dernière fois que l'OSM avait inscrit à son programme le "Don Quichotte" de Strauss, c'était au Plateau, durant la dernière ou l'avant-dernière saison dans cette salle. Zubin Mehta était au pupitre et les solistes étaient Walter Joachim et son frère Otto, alors alto-solo de l'OSM. Il était donc temps de reprendre cette oeuvre dans les espaces plus vastes de la Place des Arts, endroit beaucoup plus propice aux oeuvres de cette envergure.

C'est ce qu'a fait Franz-Paul Decker hier soir, et cela avec d'excellents résultats. Plus qu'un poème symphonique, "Don Quichotte" est un véritable livre d'images où chaque page reproduit l'une de dix aventures vécues par le chevalier à la triste figure. Strauss fait précéder ces dix épisodes d'une introduction suivie du thème principal et les fait suivre d'un finale, pathétique méditation du héros fatigué.

Encore une fois, il a été possible de constater le travail intense réalisé aux répétitions. Les passages les plus complexes de l'oeuvre avaient, de toute évidence, été particulièrement travaillés et retravaillés. Les traits rapides des cordes, par exemple, étaient exempts de bavures et la sonorité était, comme le jeu d'ensemble, des plus soignée.

Il y a bien eu quelques fléchissements occasionnels chez les cuivres mais l'ensemble de l'exécution était quand même digne d'éloges. Franz-Paul Decker a dirigé avec l'exactitude et le contrôle qui nous sont maintenant familiers, quelquefois même au détriment de l'impétuosité et de l'emportement qui doivent caractériser certaines pages de cette oeuvre. Les meilleurs moments ont donc été ceux où Strauss s'adonne à la rêverie ou à la méditation, comme c'est le cas pour le finale. C'est aussi à ces moments que la voix du violoncelle de Walter Joachim se faisait le plus chaleureuse. La méditation finale fut, dans ce sens, le couronnement d'une exécution souvent irréprochable mais manquant parfois de pittoresque et de souffle. Tout comme son collègue, Leslie Malowany a joué le solo d'alto en vrai virtuose. Le programme débutait par la première audition ici de la "Sonate per archi", du compositeur allemand contemporain Hans Werner Henze. C'est une oeuvre d'une grande difficulté d'exécution, formée d'un allegro initial suivi d'un thème avec 32 variations.

Certains passages semblaient taxer à la limite les possibilités des cordes mais l'oeuvre avait été bien préparée. Malgré une certaine originalité dans l'écriture et une habileté indéniable, on reste étonné que cette composition ne laisse pas une impression plus durable.

Dans la Symphonie No 39 de Mozart, Decker et l'orchestre semblaient beaucoup plus à l'aise. Ce fut une exécution polie, équilibrée dans ses moindres détails. Le chef avait promis, au début de la saison, de mettre l'accent sur Mozart. Cette exécution nous permet d'anticiper la qualité des autres oeuvres de ce compositeur, inscrites aux programmes des concerts à venir.

Un orchestre symphonique pour amateurs

La section des Arts de la Récréation municipale de Montréal offre aux musiciens amateurs adultes l'occasion de faire de la musique d'ensemble.

Un orchestre de type symphonique a été conçu de façon à répondre aux besoins de tout musicien qui désire occuper ses loisirs à une activité culturelle.

Un appel spécial est fait aux instrumentistes des catégories suivantes : cuivres, bois, cordes (particulièrement les contrebasses) et percussion. Tous sont cordialement invités à se joindre au groupe existant.

Les répétitions ont lieu de 8 h. à 10 h. 30 chaque lundi, au centre Henri-Julien, 9300 rue St-Denis.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. Guy Robitaille, moniteur responsable, Atelier de Musique, 2574 est, rue Fleury, Montréal, (téléphone : 872-4819).

Liz et Burton à Rome

NEW YORK (AFP) — Les acteurs Richard Burton et Elizabeth Taylor ont quitté New York pour Rome. Ils doivent enregistrer dans un studio italien les dialogues de leur dernier film, "Goforth", tourné en Sardaigne cet été sous la direction de Carlo Lastracati. "Goforth" est tiré d'une pièce de Tennessee Williams.

HORAIRES

ALOUETTE : "Gone with the Wind" : 8:15. Matinées : merc., sam., dim. : 2:15.

AMHERST : "Filles derrière les barreaux" : 11:15, 2:55, 6:30, 10:05. "Filles sexy de nuit" : 1:00, 4:40, 8:20.

ART-CINEMA : "Lost Sex" : du lundi au samedi : 7:15, 9:15. Dimanche : 1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15.

ASTOR : "Big mouth" : 5:45, 9:40. Dimanche : 2:00, 5:45, 9:40. "Alvarez Kelly" : 7:40. Dimanche : 12:00, 3:50, 7:40.

ATWATER : "A rough nigt in Jericho" : 1:00, 3:10, 5:20, 7:30, 9:40.

AVENUE : "The Comedians" : 12:35, 3:10, 6:00, 9:00.

BEAUMONT : "Amok". "Filles sans voiles". "Le mors aux dents".

BIJOU : "Jerry Land, chasseur d'espions" : 12:10, 3:33, 6:36, 9:59. "Le péché des années jeunes" : 1:42, 5:05, 8:28.

CANADIEN : "L'incompris" : 12:20, 3:20, 6:25, 9:50. "Alerte à toutes les polices" : 2:00, 5:00, 8:20.

CAPITOL : "The long duel" : 10:15, 12:30, 2:40, 4:50, 7:05, 9:20. Dimanche : 12:00.

CHAMPLAIN : "Docteur Jivago" : 1:30, 8:15.

CHATEAU : "Le mort dans le filet" : 2:55, 6:20, 9:45. "Coup de gong à Hong-Kong" : 1:15, 4:35, 8:00.

CINEMA DE MONTREAL : "Dixième victime" : 2:00, 6:48. "Flamme et le feu" : 3:58, 8:46. "Double trouble" : 12:30, 5:18, 10:06.

CINERAMA THEATRE IMPERIAL : "Grand Prix" : Du lundi au samedi : 8:30. Merc., sam. : 2:00. Dimanche : 2:00, 7:30.

CREMAZIE : "Un homme pour l'éternité" : 7:15, 9:30.

DAUPHIN : "La curée" : Sam., dim. : 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30. Sur sem. : 7:30, 9:30.

DORVAL : Salle Rouge : "War wagon" : 9:30. Sam. : 2:40, 9:30. "Banning" : 7:40. Sam. : 1:00, 7:40. Dimanche : 12:55.
Salle Dorée : "Women of the World" : 9:20. Merc., sam. : 2:30, 9:20. "Empty canvas" : 7:40. Merc., sam. : 1:00, 7:40. Dimanche : 1:00.

ELECTRA : "Un million d'années avant J.-C." : 12:30, 4:15, 8:00. "La diligence vers l'Ouest" : 2:15, 6:00, 9:45.

ELYSEE : Salle Resnais : "Mouchette" : 7:30, 9:30.
Salle Eisenstein : "Masculin féminin" : 7:30, 9:30.

EMPIRE : "Persona". "Muriel" : Sur semaine : 6:30, 8:10, 10:15.

FAIRVIEW (cinéma 1) : "Zorba the Greek" : Matinées : merc. sam. : 2:00. En soirée : 6:30, 9:00. Dimanche : 1:00.

FAIRVIEW (cinéma 2) : "To Sir with love" : Matinées : merc. sam. : 2:00. En soirée : 7:00, 9:00. Dimanche : 1:00.

FESTIVAL : "L'étranger frappe à la porte". Sur semaine : 7:30, 9:30.

FLEUR DE LYS : "Un idiot à Paris" : 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.

FRANÇAIS : "Le mort dans le filet" : 2:30, 6:15, 9:40. "Coup de gong à Hong-Kong" : 1:05, 4:30, 7:55.

GRANADA : "Coup de gong à Hong-Kong : 2:45, 6:15, 9:40. "Le mort dans le filet" : 1:05, 4:35, 8:00.

JEAN-TALON : "L'incompris" : Sur semaine : 6:25, 9:30. Dimanche : 12:20, 3:20, 6:25, 9:30. "Alerte à toutes les polices" : Sur semaine : 5:00, 8:20. Dimanche : 2:00, 5:00, 8:20.

KENT : "Thoroughly Modern Millie" : 8:15. Matinées merc., sam., dim. : 2:15

LA SCALA : "Mondo Cane 1" : 3:00, 8:00. "Mondo Cane 2 : 4:20, 9:45. "L'Ile du bout du monde" : 6:00.

LAVAL : "Univers interdit" : 12:10, 4:55, 9:40. "Le cheik rouge" : 1:40, 6:30. "Des fleurs pour un espion" : 3:20, 8:05.

LIDO (Laval) : "Coplan casse tout". "Le cri des marines".

LOEW'S : "Cool hand Luke" : 10:00, 12:15, 2:30, 4:45, 7:00, 9:20.

LUCERNE : "Big mouth" : 6:00, 9:40. "Mystery of Thug Island" : 8:00. Dimanche : 1:00.

MERCIER : "La diligence vers l'Ouest" : 12:30, 4:17, 8:02. "Un million d'années avant J.-C." : 2:33, 6:18, 10:02.

MONKLAND : "Women of the world" : 1:15, 5:20, 9:25. "Empty canvas" : 3:30, 7:40.

MONTCALM : "Les lanternes". "Le kid de Cincinnati". "Modesty Blaise" : Sur semaine : 6:30, Sam. et dim. : 12:30.

OUTREMONT : "Women of the world" : 2:45, 6:05, 9:30. "Flame & the fire" : 1:15, 4:35, 8:00.

PALACE : "Hells angels on wheels" : 10:15, 12:35, 2:50, 5:05, 7:20, 9:35.

PAPINEAU : "Filles sexy de nuit" : 2:35, 5:35, 8:40. "Filles derrière les barreaux" : 1:00, 3:50, 6:50, 9:50.

PARISIEN : "Belle de Jour" : 10.45, 12.50, 3.00, 5.15, 7.30, 10.00.

PLACE DU CANADA : "More than a miracle" : 1.05, 3.15, 5.20, 7.30, 9.35.

PLACE VILLE-MARIE "Birds, the Bees and the Italians" : 12:40, 2:50, 5:05, 7:15, 9:25.

PLACE VILLE-MARIE (petit cinéma) : "Blow-up" : 12:10, 2:20, 4:30, 6:40, 8:50.

PLAZA : "Alerte à toutes les polices" : 2:00, 5:00, 8:20. "L'incompris" : 12:20, 3:20, 6:25, 9:30.

RITZ : "Une rousse qui porte bonheur". "New York appelle Super Dragon". "La charge des rebelles" : 6:00.

RIVOLI : "Filles derrière les barreaux" : 1:05, 4:05, 7:10, 10:05. "Filles sexy de nuit" : 2:30, 5:30, 7:30.

SAINT-DENIS : "Jerry Land, chasseur d'espions" : 1:41, 5:04, 8:27. "Le péché des années jeunes" : 12:10, 3:33, 6:36, 9:59.

SAVOY : "War wagon" : 2:30, 6:05, 9:40. "Banning" : 12:45, 7:55.

SEVILLE : "To Sir with love" : 1:05, 3:10, 6:15, 7:15, 9:25.

SNOWDON : "Far from the madding crowd" : 8:15. Matinées : merc. sam. dim. : 2:15.

STRAND : "Women of the world" : 11:35, 2:55, 6:15, 9:40. "An eye for an eye" : 10:00, 1:20, 4:40, 8:05.

VAN HORNE : "Our mother's house" : 1:15, 3:15, 5:15, 9:15.

VENDOME : "Un homme et une femme" : 12:45, 2:50, 5:00, 7:15, 9:30.

VERDI : "El". "Un chien andalou" : 7:30, 9:30.

VERDUN : "Deux minets pour Juliette" : 6:05, 9:58. "Le gentleman de Londres" : 8:08.

VERSAILLES : Salle bleue : "War wagon" : 6:00, 9:35. Sam. et dim. : 2:30, 6:00. "Banning" : 7:45. Sam. et dim. : 12:45.
Salle Rouge : "Filles sexy de nuit" : 6:50, 9:50. Sam. dim. : 12:40, 3:45, 6:50, 9:50. "Filles derrière les barreaux" : 5:10, 8:15. Sam. et dim. : 2:05, 5:10, 8:15.

VIAU : "Le repos du guerrier". "Un caïd" : 6:00.

VILLERAY : "La diligence vers l'Ouest" : 12:30, 4:17, 8:02. "Un million d'années avant J.-C." : 2:33, 6:18, 10:03.

WESTMOUNT : "Camelot" : 8:15. Matinées : merc. sam. : dim. : 2:15.

YORK : "Bonnie and Clyde" : 12:45, 2:50, 5:00, 7:05, 9:25.

Le Rideau Vert à la Place des Arts

La troupe du Rideau Vert, en marge de ses activités régulières, prépare, pour le temps des Fêtes, une production de "L'Oiseau bleu", de Maurice Maeterlinck.

Ce spectacle réunira une centaine de personnages. Les costumes seront de François Barbeau, les décors de Hugo Wuetrich, et la mise en scène, d'Yvette Brind'Amour.

Cette oeuvre sera présentée du 26 décembre au 7 janvier, en matinée et soirée, au Maisonneuve de la Place des Arts.

Concert de l'Orchestre de chambre de Gati

Le 8e concert annuel gratuit de l'Orchestre de chambre de Montréal, présenté par l'Institut Thomas More pour l'éducation des adultes et subventionné par la Guilde des Musiciens de Montréal, aura lieu le vendredi 8 décembre à 8 h. 30, à la salle Claude-Champagne de l'école Vincent-d'Indy.

Laszlo Gati, fondateur de l'orchestre, dirigera le programme suivant : Ouverture de l'opéra "Bérénice" de Handel, Concerto pour deux violons en ré mineur, de J. S. Bach, avec Arthur Garami et Otto Armin comme solistes, Concerto pour violon en mi majeur, de J. S. Bach, avec Arthur Garami, comme soliste; "Variations sur un thème de Frank Bridge", pour orchestre à cordes, op. 10, de Britten.

Laszlo Gati, qui est directeur musical et chef d'orchestre de la Victoria Symphony Society, de Victoria, C. B., partira ensuite pour Paris où il dirigera un concert public pour la Radiodiffusion-Télévision Française. Il reviendra pour des engagements comme chef d'orchestre invité dans l'Ouest canadien et aux Etats-Unis.

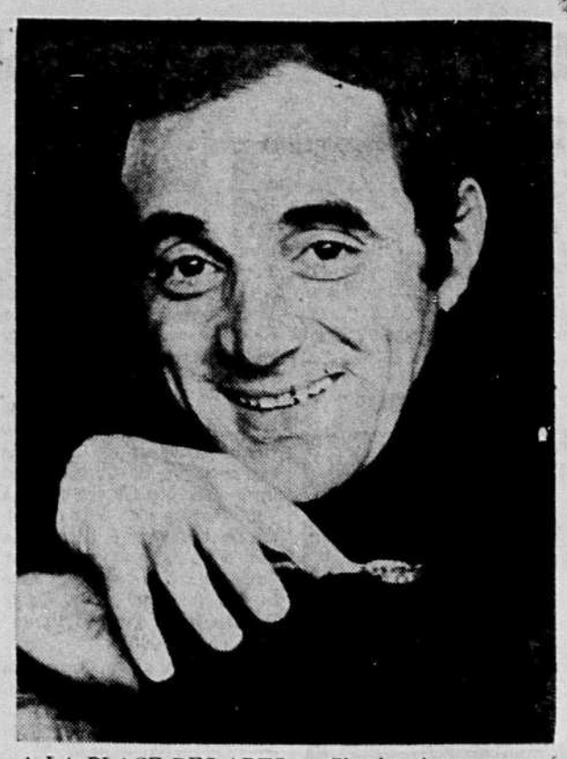
Artistes canadiens à Londres

LONDRES (PC) — Trois jeunes artistes canadiens ont donné ces jours derniers un concert à Londres, en hommage au Centenaire de la Confédération canadienne. Ce sont : le pianiste Claude Savard, le soprano Annon Lee Silver et le violoncelliste Dennis Brott. La duchesse de Kent et la princesse Alice, comtesse d'Athlone, assistaient au concert. Un orchestre, dirigé par Arthur Davison, canadien lui aussi, accompagnait les artistes.

Elle nagera pour Fellini

ROME (AFP) — Federico Fellini a choisi une championne de natation pour le premier rôle féminin de "Il ne faut pas parler sa tête avec le diable", l'un des trois épisodes du film "Trois pas dans le délire", en cours de tournage à Cinecitta.

L'élue s'appelle Antonio Pietrosi, elle a 25 ans, des cheveux châtains, un joli visage et une mère française. Ancienne championne d'Italie au 100 m. nage libre, elle exerce la profession de mannequin.



A LA PLACE DES ARTS — Charles Aznavour présentera son nouveau tour de chant à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts du 5 au 11 décembre.

69e SEMAINE à Montréal
maintenant au VENDOME
STATION VICTORIA 12.45, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30
PLACE VICTORIA TÉL.: 878-1451
LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE
EASTMANCOLOR
un homme et une femme
un film de claude lelouch
anouk aimée jean-louis trintignant pierre barouh

CINERAMA
7 h. 30 DIM. — 8 h. 30 LUN. au SAM.
2 h. MER., SAM., DIM.
3 OSCARS
James Garner — Eva Marie Saint — Antonio Sabato — Françoise Hardy — Yves Montand — Toshiro Mifune
CINERAMA et COULEUR
Grand Prix
encore aussi populaire que durant expo67
Fauteuils réservés en vente par poste ou au théâtre — Jules Jacob Musique, Morgan (magasins Boulevard, Rockland, Dorval) — Roi des Bas Prix, Roland Faucher C.T., Pont-Viau.
ENFANTS ADMIS LE SOIR ACCOMPAGNES D'UN ADULTE
AUJOURD'HUI 312e SPECTACLE
IMPERIAL CINERAMA
1430 Bleury, Mtl, AV. 8-7102 ou 5603
METRO STATION PLACE DES ARTS

B
FIERTE BRITANNIQUE!
Vous vous plairez dans les mi-bottes en chevreau anglais souple et doux. Barrette à bouton et coutures au centre. Les élastiques sur le côté facilitent chacun de vos pas. Simplement formidable!
Cuir noir ou beige. Suède gris. $39.95
LA CHAUSSURE Brown's
Place Ville-Marie, Chemin Reine-Marie, Centre d'Achats Versailles, Côte St Luc, Boulevard, Rockland et Fairview-Pointe Claire.
739-4741

FAUCHER "LE ROI DES BAS PRIX"
vous offre des AUBAINES SANS PAREILLES durant la
Vente avant Noël
ROLAND FAUCHER — GILLES FAUCHER — JEAN BEAUCHESNE

ELECTROPHONE AUTOMATIQUE
RCA VICTOR
Modèle No VA-51
Electrophone portatif, entièrement automatique présenté dans une mallette élégante. Cartouche pour disques mono ou stéréo — Puissant haut-parleur de 4". Changeur automatique BSR-UA25 avec aiguille de saphir. Choix de teintes.
A PRIX D'AUBAINE AVANT NOEL

OFFRE GRATUITE
Avec l'achat d'un appareil RCA VICTOR vous recevrez GRATUITEMENT de cette compagnie, deux microsillons de votre choix : en outre, vous deviendrez GRATUITEMENT (AUTOMATIQUEMENT et SANS OBLIGATION) membre du Club du Disque RCA VICTOR — De plus amples renseignements à ce sujet vous seront donnés chez le "ROI DES BAS PRIX".

GRATIS !
En plus de l'offre précédente, nous vous offrons, avec l'achat d'un appareil RCA, ce magnifique album d'une valeur de $59.95.

IL NE RESTE QUE 21 JOURS pour faire vos ACHATS DE NOEL

RADIO-REVEIL AUTOMATIQUE
RCA VICTOR
Modèle No RC-23
Radio-réveil ultra compact à état solide. Lampe à lueur dorée, écouteur 'sonorité personnelle'. Réveil en musique ou avec signal sonore. Syntonisation genre 'règle à calcul'. Boîtier blanc.
A PRIX D'AUBAINE AVANT NOEL

RADIO DE TABLE
RCA VICTOR Modèle Nipper-X1
Un attrayant radio AM à prix économique ! Rendement supérieur grâce aux 5 lampes et aux circuits imprimés en cuivre solide. Boîtier stylisé ivoire, gris, bleu.
AUBAINE AVANT NOEL
$18.95

COMBINE RCA VICTOR AVEC MULTIPLEX
credico
Modèle SF-26
RADIO AM/FM stéréo MPX avec AFC
TOURNE-DISQUE GARRARD 1000, 4 vitesses automatique.
CHASSIS — Châssis tout transistor "SOLID STATE", 30 transistors, 21 diodes.
HAUT-PARLEURS — deux ovales 9", deux pour fréquences élevées. Fiche pour haut-parleurs extérieurs.
AUBAINE AVANT NOEL
$249.95

ELECTROPHONE STEREOPHONIQUE
RCA VICTOR modèle no VS-59 — Il comporte un changeur GARRARD 3000 automatique et basculant. Amplificateur à état solide avec 8 transistors et 2 rectificateurs. Boîtes des haut-parleurs mobiles, pivotantes et détachables ; chacune contient un haut-parleur de 6½" et un de 3½". Régulateurs doubles pour le volume. Régulateur d'équilibre sonore. Mallette de ton noir et noyer.
A PRIX D'AUBAINE AVANT NOEL
Mise de côté

CONDITIONS FACILES AVEC IAC
PROFITEZ DE CES BAS PRIX EXTRAORDINAIRES

TELEVISEUR EN COULEUR RCA VICTOR à écran de 25 po.
Modèle "WAGNER" GH-642C
Traitement de l'écran au "Perma-chrome" assurant la pureté des couleurs. Haut-parleur de 4" à cône double. Boîtier en métal recouvert de vinyle à texture similinoyer facile à nettoyer. (S'obtient avec la commande à distance "Sorcier sans fil" dans le modèle GH-642R). Venez le voir.
AUBAINE AVANT NOEL
$699

Téléviseur en couleur RCA Victor
Modèle CTV7-26
De style moderne et de forme compacte, il convient admirablement bien à la décoration de toute pièce. Boîtier en métal recouvert de vinyle bicolore.
AUBAINE AVANT NOEL
$549
GENEREUSES ALLOCATIONS D'ECHANGE

TELECOULEUR - STEREO RCA VICTOR
Meuble de style provincial espagnol
Modèle 8R823 — Cabinet géométrique et portes dissimulées, d'inspiration espagnole. Base à plinthe massive donnant une apparence de solidité. Riche tissu aux grilles et décorations de fuseaux sur haut-parleurs. Ebénisterie de bois de pacane antique plaqué. Dim. : H. 27", L. 69½", P. 22". (Aussi disponible avec contrôle à distance VHF-UHF tel que modèle 8R823R).
A UN PRIX D'AUBAINE AVANT NOEL

ELECTROPHONE STEREOPHONIQUE
RCA VICTOR
Modèle No VS-54
Modèle portatif, automatique et stéréophonique. Changeur basculant BSR-UA-25. Contrôles séparés pour le volume dans les deux unités. Haut-parleurs de 4 po. Deux lampes et 1 rectificateur. Mallette offerte en différentes teintes.
A PRIX D'AUBAINE AVANT NOEL

Pont-Viau Roi DES BAS PRIX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL LTÉE
48, boul. des LAURENTIDES à Pont-Viau — Tél. : 384-0590

économie & finance — LA PRESSE

La mise en vigueur du rapport Carter nuirait aux investissements directs des sociétés canadiennes à l'étranger

— Earl H. Orser

La mise en vigueur des recommandations de la Commission Carter concernant l'imposition des revenus provenant de l'étranger aurait pour résultat de réduire le taux des investissements directs des compagnies canadiennes dans des entreprises étrangères.

C'est l'idée qu'a présenté, hier, à la conférence annuelle de la Société canadienne d'études fiscales, M. Earl H. Orser, vice-président et trésorier de la société Anthes Imperial. M. Orser a précisé qu'à la lumière de l'expansion rapide du commerce mondial et de l'accroissement de la mobilité des capitaux, un tel résultat serait "ridicule".

Selon M. Orser, la Commission Carter a ignoré plusieurs considérations économiques en ce qui concerne le commerce international et les investissements lorsqu'elle a proposé sa recommandation visant à "l'intégration des impôts".

Il a souligné que le Canada ne peut pas se permettre d'avoir des politiques économiques, y compris des politiques fiscales, qui auraient pour résultat de créer un climat moins accueillant pour les investissements directs que celui des autres pays.

Etendre les marchés extérieurs

Il est aussi important, de dire M. Orser, d'avoir une structure fiscale qui permette aux sociétés canadiennes qui ont la capacité et l'ambition d'exercer leurs activités dans d'autres pays, de le faire sur une base concurrentielle.

Plusieurs entreprises canadiennes pourront survivre et se développer que si elles étendent leurs marchés dans d'autres pays, et non seulement en se limitant à la fabrication de produits concurrentiels quant à la qualité et aux prix sur les marchés internationaux, a déclaré M. Orser.

En étendant leurs marchés à l'étranger, nos sociétés pourront, de dire M. Orser, acquérir la technologie, la capacité de développer des produits, les techniques d'administration qui sont vitales dans une époque de changement rapide et d'innovation.

Cependant, estime M. Orser, les recommandations de la Commission concernant l'imposition de revenus provenant d'investissements directs à l'étranger dans le cadre de "l'intégration" apporteraient une discrimination au désavantage des sociétés internationales établies au Canada, y compris l'Anthes Imperial, et entraveraient l'expansion de ces compagnies sur le plan international.

Il a ajouté, en terminant son exposé, qu'il est évident que les recommandations de la Commission Carter seraient désavantageuses pour les sociétés internationales canadiennes, par rapport, d'une part, aux autres sociétés canadiennes dont les opérations sont limitées au Canada, et d'autre part, aux autres compagnies internationales dont la "nationalité" est autre que canadienne.

Les ressources extractives

D'autre part, M. Eric J. Hanson de l'Université de l'Alberta a déclaré à cette même conférence sur la fiscalité que le traitement fiscal des ressources extractives appelées à s'épuiser est un sujet complexe avec de nombreuses variations sur les thèmes du risque, de l'incertitude et du capital.

Soulignant dans son étude sur le régime fiscal des sociétés minières et pétrolières que ce sujet a été délaissé comme étant considéré peu respectable, le conférencier a déclaré que les allocations d'épuisement par exemple apparaissent souvent comme le comble de l'injustice.

La question est beaucoup plus compliquée, a-t-il dit, du fait que notre société n'est ni totalement équitable ni totalement efficace : la réalité est entre les deux et il faut donc concilier justice et efficacité.

Aussi bien l'industrie minière que l'industrie pétrolière peuvent revendiquer des risques et des coûts élevés, justifiant un rapport plus élevé des investissements : elles peuvent également soutenir que les allocations d'épuisement seraient alors un moyen de réduire les différences dans l'impact de l'impôt sur le revenu, mais nous ne disposons pas jusqu'ici de statistiques quantitatives permettant de dire quelles différences existent dans leurs risques et dans leurs taux de rendement financier, explique M. Hanson.

La Commission Carter ne fournit aucune analyse de cette question hormis des exemples statiques habituels, de sorte qu'il existe beaucoup d'incertitude quant aux effets de l'application de ses recommandations, a souligné le conférencier.

Les municipalités sont incapables de défrayer le coût de l'éducation

La répartition des responsabilités des provinces et celles des municipalités découle du principe général énoncé par les rapports des commissions d'étude fiscale des provinces du Manitoba, de Saskatchewan et du Québec (Commission Bélanger) : "Les municipalités s'occupent des "choses", les provinces des "personnes".

C'est ce qu'a déclaré hier M. Reginald J. P. Dawson, comptable agréé de Montréal, au cours de l'allocution qu'il a prononcée devant les membres de la vingtième conférence de la Société d'études fiscales réunis pour trois jours dans la métropole.

Se déclarant d'accord sur le principe énoncé, le conférencier exprime son opposition aux propositions visant à faire partager avec les municipalités les responsablilités du coût de l'éducation : ceci semble être une négation partielle du principe de base énoncé par les commissaires, voulant que les municipalités s'occupent de choses", c'est-à-dire les services liés aux biens immobiliers, tandis que la province prend en charge les "personnes" : L'éducation ressort clairement des "personnes", a affirmé M. Dawson ,au même titre que le bien-être social, les services d'hospitalisation et de santé, déjà reconnus par les rapports comme étant des responsabilités provinciales.

Il y a un siècle, alors que la vie économique au Canada était beaucoup moins complexe, le coût de l'éducation pouvait être directement relié aux personnes d'une communauté et leurs biens immobiliers représentaient la seule source logique de fonds pour supporter ce coût, a expliqué M. Dawson.

Au début de ce deuxième siècle d'existence, la structure économique du Canada est si complexe que c'est commettre une erreur fondamentale de relier le coût vertigineux de l'éducation — fardeau de plus en plus lourd pour les finances municipales — aux biens immobiliers, a souligné le conférencier.

Les exigences financières de l'éducation sont si grandes qu'elles ne peuvent être satisfaites qu'en utilisant les pouvoirs de taxation des provinces, soutenues par des octrois importants et stratégiquement bien proportionnés de la part du gouvernement fédéral, a-t-il mentionné.

L'éducation est un investissement pour le compte d'une province entière, et même pour le compte de tout le pays, et aucun secteur de l'économie ne devrait en faire les frais, a affirmé M. Dawson.



L. G. Greenwood

LA BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE vient d'annoncer que M. L. G. Greenwood, directeur général principal, a été élu administrateur de la Banque. Au cours de ses 29 ans de service auprès de la Banque, M. Greenwood a occupé plusieurs postes dans différentes régions du Canada. Il a, de plus, assumé les fonctions suivantes: gérant à Seattle, Washington; gérant du bureau principal à Toronto; directeur général régional, service international. M. Greenwood fut promu directeur général principal en décembre 1964.

Ottawa acceptera une partie des réformes proposées par Carter

— E. Benson

Dans le discours qu'il a prononcé hier soir devant les membres de la Société canadienne d'études fiscales qui tient actuellement pour 3 jours sa vingtième conférence à l'hôtel Reine-Elisabeth à Montréal, M. Edgar Benson a dévoilé le point de vue du gouvernement face aux recommandations du rapport de la Commission Carter sur la fiscalité.

Le ministre fédéral du Revenu a nettement laissé entendre que le gouvernement d'Ottawa n'a pas l'intention d'appliquer en bloc toutes les modifications et structures fiscales proposées, mais qu'une partie de celles-ci seront retenues et que "notre système fiscal se rapprochera certainement de celui proposé par la Commission".

Le gouvernement ne peut accepter toutes les recommandations, a décvlaré le ministre, parce que sur un sujet si complexe personne ne peut avoir raison d'un bout à l'autre.

Il a en particulier souligné que l'équité mise de l'avant par la Commission Carter est une conception qui varie selon les individus, et que ce concept ne doit pas aller à l'encontre d'autres objectifs comme par exemple la croissance économique.

D'autre part le ministre du Revenu a souligné le danger qu'il pourrait y avoir à bouleverser régulièrement la structure fiscale, car les individus et les entreprises commerciales ont besoin d'une certaine stabilité pour décider de questions touchant leur avenir.

Une modification fiscale ra-

Voir OTTAWA en page 72

L'actif de la Banque Royale atteint près de $8 milliards

La Banque Royale du Canada rapporte qu'elle a atteint de nouveaux sommets dans tous les secteurs de ses opérations, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 1967. Le rapport annuel de la Banque annonce des augmentations de 10.7 p. 100 dans l'actif, de 11.5 p. 100 dans les dépôts, de 9.4 p. 100 dans les prêts, et de 10.4 p. 100 dans le bénéfice net.

A la fin de l'exercice, soit le 31 octobre, le total de l'actif de la Banque s'établissait à $7,779,659,283, en augmentation de près de $750 millions sur l'année précédente. Les dépôts se sont accrus de près de $725 millions pour atteindre le niveau record de $7,028,815,538. Le total des prêts à recouvrer s'établissait en fin d'exercice à $4,402,748,488, en augmentation de près de $378 millions sur les chiffres de la fin de l'exercice 1966.

Compte tenu d'une provision de $30,800,000 pour impôts sur le revenu, le bénéfice net de la Banque pour l'exercice s'est élevé à $30,278,555, en augmentation de quelque $2.8 millions sur l'année précédente. Pour 1967, le bénéfice par action a été de 91.0 cents comparativement à 82.4 cents en 1966, compte tenu du fractionnement des actions de la Banque Royale effectué en juin 1967 à raison de 5 pour 1.

Le total des revenus pour l'année a augmenté de 15.0 p. 100 pour atteindre $418,626,583, tandis que le total des dépenses a augmenté de 15.7 p. 100 pour atteindre $349,735,028.

Les facteurs suivants ont contribué à l'accroissement des revenus de la Banque : une augmentation de $35 millions (14.2 p. 100) dans le revenu provenant des prêts ; une augmentation de $8.7 millions (13.0 p. 100) dans le revenu provenant de valeurs, et une augmentation de près de $11 millions (22.0 p. 100) dans les autres revenus d'exploitation.

Pour ce qui est des dépenses, la Banque a versé $173,193,159 en intérêts sur dépôts, en augmentation de plus de $28 millions ou 19.4 p. 100. Les salaires, contributions de retraite et autres avantages fournis aux employés ont coûté en tout $105,277,084, en augmentation $105,277,084, en augmentation de près de $11 millions ou 11.5 p. 100 sur 1966.

Après paiement aux actionnaires de dividendes se totalisant par $19,958,400, montant inchangé par comparaison avec l'année précédente, il restait un solde de $10,320,155. On a ajouté à ce montant le solde des bénéfices non répartis reporté de l'exercice précédent, ce qui a produit un total de $12,527,633. A même ce montant, la Banque a viré $11,000,000 au compte de la réserve de prévoyance, laissant un solde de $1,527,633 en bénéfices non répartis.

Le capital global de la Banque, qui comprend le capital-actions, la réserve de provoyance et les bénéfices non répartis, a augmenté de 3.1 p. 100 pour atteindre $348,055,633.

Les USA ont gagné la "bataille" monétaire

— N. Takacsy

Selon M. Nicholas Takacsy, économiste de la maison de courtage Greenshields, les Etats-Unis ont gagné la "bataille" monétaire, même si certaines personnes peuvent se demander s'ils ont vraiment gagné la guerre.

C'est ce qu'il a déclaré, hier, dans une conférence prononcée devant les membres du Canadian Progress Club de Montréal. Il a précisé que l'appui accordé, en fin de semaine, par le pool de l'or en décidant de maintenir le prix du métal à $35 l'once et de fournir l'or nécessaire pour satisfaire la demande sur les marchés a permis de gagner "cette bataille".

On se souvient qu'avec la dévaluation de la Livre sterling, une certaine crainte est apparue au sujet du dollar américain, un manque de confiance en raison des pressions accrues qui se manifestaient sur la devise américaine.

Le rôle de l'étalon-or

M. Takacsy estime que l'on a accordé, il y a quelques décennies une trop grande importance au rôle de l'étalon-or dans la réalisation de l'équilibre et le maintien de la stabilité du système monetaire.

Il déclare en effet que c'est davantage le pouvoir économique, financier et militaire de la Grande-Bretagne qui a permis d'atteindre ce but, et non pas le système de l'étalon-or. M. Takacsy ajoute qu'il n'y a pas de raisons justifiant un retour à l'étalon-or tel que le demande la France depuis quelques années. Ce changement n'est pas souhaitable car nous ne pouvons rien réaliser en augmentant le prix de l'or, ce qui correspond à une dévaluation du dollar, de dire le conférencier.

On sait qu'une hausse du prix de l'or profiterait principalement à l'Afrique du Sud qui est le plus grand producteur, à l'URSS, et à la France dont les réserves sont relativement fortes.

D'autre part, M. Takacsy estime que le monde ne manque pas de liquidités puisque le monde a connu, au cours des dernières années, une inflation importante.

Le débat dure depuis plusieurs années, en ce qui concerne le niveau des liquidités. Ce problème est lié au commerce mondial, qui a augmenté rapidement, et qui, selon certains, exige un accroissement des liquidités.

M. Takacsy a mentionné à la fin de son exposé que la position canadienne est très liée à celle des Etats-Unis en raison de l'interdépendance de nos deux économies, sur le plan du commerce et des mouvements de capitaux. Notre sort est lié, dit-il, à celui des Etats-Unis.

Nous fabriquons Dictaphone pour ceux qui ne peuvent écrire à la main.



Nos appareils à dicter Time-Master sont faciles d'emploi. Après dix minutes de pratique, vous êtes un expert.

Même un enfant peut s'en servir. Vous glissez la bande en place et elle se fixe automatiquement. Avec nos appareils, pas besoin de se fâcher ni de se battre.

Le bouton. Le bouton. Où est le bouton?

Sur le micro. Logiquement, tous les boutons de contrôle sont placés sur le micro. Vous pouvez les manipuler tous avec votre pouce. Vous êtes ainsi plus à l'aise pour réfléchir à ce que vous dictez.

Choisissez votre outil.

Dictaphone offre deux systèmes Time-Master. Le premier enregistre sur une Dictabelt à dictée visible. Si vous faites une erreur, vous l'indiquez, donnez la correction et continuez. Votre secrétaire voit l'indication et prévoit la correction avant d'écrire.

L'autre Time-Master enregistre sur une Dictabelt magnétique. Si vous faites une erreur, vous reculez la bande et la corrigez. Quand vous donnez la correction, l'erreur est remplacée. La bande est prête à être transcrite.

Quelle est la qualité du son?

Clair comme un son de cloche. Votre secrétaire vous comprendra aisément. Il y a même un petit mécanisme automatique qui s'adapte au volume de la voix, que ce soit un éclat ou un murmure.

Ne vous tracassez pas si votre voix semble différente de ce que vous croyez. Vous n'enregistrez pas un air d'opéra mais une économie de temps. De tous les fabricants d'appareils à dicter énumérés dans les pages jaunes du livre de téléphone, un seul offre les *deux* systèmes: bande magnétique ou à dictée visible. C'est Dictaphone. N'est-il pas plus logique de nous appeler si vous désirez tout connaître sur ces appareils?



A l'avant-garde du progrès

Dictaphone

Dictaphone, Time-Master, et Dictabelt sont des marques déposées par Dictaphone Corporation Limited.

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

RÉSUMÉ DE L'ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF
AU 31 OCTOBRE 1967

ACTIF	1967	1966
Encaisse	$1,256,321,506	$1,156,260,160
Obligations de gouvernements et autres titres	1,731,832,685	1,465,475,492
Prêts, y compris hypothèques	4,402,748,488	4,025,024,872
Immeubles	84,140,613	76,987,247
Exigibilités de clients aux termes d'acceptations, garanties et lettres de crédit	275,435,521	277,173,169
Autres éléments d'actif	29,180,470	29,174,344
	$7,779,659,283	$7,030,095,284
PASSIF		
Dépôts	$7,028,815,538	$6,304,214,969
Acceptations, garanties et lettres de crédit	275,435,521	277,173,169
Autres éléments de passif	21,934,339	16,806,934
Réserves accumulées pour pertes	105,418,252	94,164,734
Capital, fonds de réserve et bénéfices non répartis	348,055,633	337,735,478
	$7,779,659,283	$7,030,095,284

ÉTAT DES REVENUS, DÉPENSES ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

REVENUS	1967	1966
Revenus des prêts	$ 282,842,804	$ 247,750,663
Revenus des valeurs	75,290,954	66,618,522
Autres revenus d'exploitation	60,492,825	49,600,927
Total des revenus	$ 418,626,583	$ 363,970,112
DÉPENSES		
Intérêts sur dépôts	$ 173,193,159	$ 145,009,766
Traitements, contributions aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	105,277,084	94,438,799
Frais des établissements, incluant les amortissements	29,646,356	27,477,264
Autres frais d'exploitation, incluant provision pour pertes sur prêts d'après la moyenne des pertes au cours des cinq derniers exercices	41,613,429	35,461,260
Total des dépenses	$ 349,735,028	$ 302,387,089
Solde des revenus	$ 68,891,555	$ 61,583,023
Affecté aux réserves pour pertes	7,813,000	8,700,735
Bénéfices avant impôts sur le revenu	$ 61,078,555	$ 52,882,288
Provision pour impôts sur le revenu y relatifs	30,800,000	25,450,000
Bénéfices nets de l'exercice	$ 30,278,555	$ 27,432,288
Dividendes	19,958,400	19,958,400
Montant reporté	$ 10,320,155	$ 7,473,888
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	2,207,478	1,733,590
	$ 12,527,633	$ 9,207,478
Virement au fonds de réserve	11,000,000	7,000,000
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	$ 1,527,633	$ 2,207,478

W. EARLE McLAUGHLIN
Chairman et Président

J. H. COLEMAN
Vice-Président et Directeur Général en Chef

Il ne faut pas arrêter l'élan donné au commerce mondial par le Kennedy Round

— Robert Winters

A ceux qui affirment que nous devrions nous arrêter un moment pour évaluer les résultats du Kennedy Round, je répondrai que bien que l'étude en soit une nécessité, le Kennedy Round n'est pas une fin en lui-même, mais fait partie d'un processus continu dont il ne faut pas arrêter l'élan.

Cette conviction dans la nécessité de poursuivre la libéralisation des échanges intercontinentaux a été exprimée hier à Bruxelles par notre ministre du Commerce, M. Robert Winters, devant les membres de la Chambre de Commerce belgo-canadienne.

Rappelant à son auditoire d'hommes d'affaires belges que leur pays est le plus grand exportateur mondial, par tête d'habitant, le Canada suivant de très près, le ministre fédéral a affirmé que les deux pays ont grand intérêt à assurer une expansion continue à un monde commercial où tous les obstacles sont progressivement éliminés.

Dans le monde d'aujourd'hui, a poursuivi M. Winters, la protection peut revêtir plusieurs formes, à part le taux de droit de douane établi. Il faut faire échec aux politiques de protectionnisme désuètes, que ce soit pour l'agriculture ou pour l'industrie.

Les négociations Kennedy ont donné de nombreux résultats et il ne faut pas nier ce qui a été négocié au cours de l'été, a affirmé M. Winters qui dirigeait la délégation canadienne à Genève. Il s'agit, a-t-il expliqué, de s'assurer en premier lieu que les accords du Kennedy Round seront mis en vigueur au complet : au Canada, nous nous sommes inquiétés, comme vous-mêmes, au sujet des pressions protectionnistes émanant du gouvernement des Etats-Unis. Nous avons reçu avec plaisir l'assurance du président des Etats-Unis que de telles pressions ne se concrétiseraient pas.

Après avoir ainsi souligné que la première étape était de mettre en pratique les résultats acquis à Genève, M. Winters se montre un partisan résolu d'envisager dès maintenant la reprise prochaine des efforts internationaux de libéralisation des échanges, devant passer, a-t-il souligné, avant d'autres aspects des relations commerciales d'intérêt seulement régional ou national.

Les vues du Canada

Rendant plus explicite son point de vue, M. Winters a alors communiqué à son auditoire les vues du gouvernement canadien sur les façons d'envisager la libéralisation du commerce par "secteur", l'abaissement des entraves non tarifaires au commerce, les problèmes relatifs à l'agriculture.

Il a de même mentionné les problèmes spéciaux relatifs au commerce des pays en voie de développement et les relations commerciales des économies occidentales à entreprises libres avec les pays dont le commerce est étatisé.

Il a fallu au cours du Kennedy Round différer ces questions a dit M. Winters, les mettant au rang des affaires non réglées : il faudra donc leur accorder une grande priorité aux discussions futures sur le commerce.

Libération progressive

La formule sectorielle de libéralisation de M. Winters envisage la libération progressive du commerce dans l'importants groupes de produits connexes, qui comprennent les biens primaires et ouvrés du secteur en cause : l'aluminium, les produits forestiers et les métaux communs, seraient, pour M. Winters, de bonnes catégories pour la mise en marche de ce programme.

Passant ensuite aux obstacles "non tarifaires", le ministre du Commerce a expliqué qu'il s'agit de toute une gamme de moyens restrictifs moins évidents que les droits de douane, mais souvent beaucoup plus onéreux.

Imperial Oil investit $31,000,000 à Sarnia

Imperial Oil annonce une nouvelle étape du programme à long terme d'expansion et de modernisation de sa raffinerie de Sarnia. La compagnie a octroyé à Arthur G. McKee and Co. of Canada un contrat de $21 millions pour la création de nouvelles installations consacrées aux carburants et produits chimiques.

Au terme du programme de $93 millions dont la réalisation met à concours nombre d'entrepreneurs et de sous-traitants à travers le Canada, la raffinerie de Sarnia de l'Imperial Oil aura une capacité quotidienne de production de 130,000 barils, qui demeurera la plus forte au pays.

Le contrat annoncé s'applique à de nouvelles unités de craquage et unités connexes qui faciliteront à la raffinerie la transformation des fractions lourdes en des carburants supérieurs, et à de nouvelles installations qui porteront à près d'un demi-milliard de livres la capacité annuelle de fabrication d'éthylène de l'Imperial Oil.

Ces travaux s'ajoutent aux autres déjà en voie de réalisation, notamment un nouveau complexe de $37 millions pour la cokéfaction en phase liquide, qui accroitra d'environ 30,000 barils la capacité quotidienne de la raffinerie, des unités nouvelles de réformage catalytique du naphte et de traitement des produits, en plus d'installations de mélange, d'entreposage et de distribution.

Les dépenses déjà effectuées et les contrats en cours et prévus porteront à quelque $93 millions le coût de réalisation du programme actuel de la compagnie pour la raffinerie de Sarnia. Plus de 85 pour cent de ces dépenses seront consacrées à des biens et services canadiens et à de la main-d'oeuvre canadienne.

L'Inco hausse le prix canadien de son cuivre

TORONTO (PC) — International Nickel Co. of Canada Ltd, a haussé le prix intérieur de son cuivre mardi, pour le porter à 51 cents la livre en devise canadienne, au lieu de 47¼ cents.

L'augmentation de prix, applicable le 1er décembre, fait écho à des hausses récentes semblables annoncées par Noranda Mines Ltd, ainsi que par Hudson Bay mining and Smelting Co. Ltd.

Le bref communiqué d'Inco mentionne que son prix du cuivre destiné à l'Europe continuera d'être basé sur les cotes de la bourse des métaux de Londres, dépassant actuellement 65 cents la livre.

NOMINATIONS CHEZ VACHON INC.



P. Vachon — B. Vachon

Le Conseil d'administration de la Compagnie Vachon Inc. annonce la nomination à la présidence de M. Paul Vachon et de M. Benoit Vachon au poste de vice-président et directeur général. Ces deux directeurs ont à leur crédit de nombreuses années dans l'industrie de la boulangerie. Les installations de la maison Vachon, située à Ste-Marie-de-Beauce, Qué., en font la pâtisserie la plus moderne au Canada. •

Jean Mehling câble de Paris

L'Europe des Sept est maintenant menacée dans ses structures

De toutes les questions qu'on s'est posées, et qu'on se pose encore en Europe occidentale, à la suite de la dévaluation du sterling (problème économique central, aujourd'hui encore), l'une des plus graves est celle-ci : le mouvement de modification des parités, suivi de façon automatique déjà par des pays tels que l'Espagne, le Danemark, etc... devra-t-il, tôt ou tard, être imité par d'autres nations qui ont de vastes échanges commerciaux avec la Grande-Bretagne ?

Laissons évidemment de côté le cas très particulier du dollar. Il est bien certain que si Washington "dévaluait", l'opération se trouverait (en terme de parités) annulée de façon quasi-automatique : aucune nation occidentale ne pourrait très longtemps se refuser à "ajuster" sa monnaie nationale.

Je ne crois cependant pas qu'il puisse être, pour l'instant, question d'une dévaluation du dollar.

●

Dans la mesure où, avant de dévaluer, la Grande-Bretagne a tenté le sauvetage de sa monnaie par recours à des emprunts libellés en monnaies étrangères, elle n'a fait qu'accroître "par anticipation" le fardeau des remboursements auxquels il lui faudra bien penser, tôt ou tard (et que ce soit à l'échéance prévue ou à une date un peu lointaine en cas de prolongation des délais d'échéances des prêts).

Mais indépendamment de cette situation grave, qui annule — s'il a jamais existé réellement — l'avantage que Londres pouvait espérer d'une dévaluation, il résulte du nouveau taux de change du sterling des conséquences commerciales dont certains pays vont particulièrement souffrir.

Le Danemark a tout de suite tiré les conclusions logiques de cette aventure ; il a dévalué. Mais peut-on prévoir ce qui va se passer dans l'Europe des Sept ?

●

Je ne crois pas qu'on puisse affirmer que la dévaluation de la Livre a condamné à mort l'Europe des Sept. Par contre, il n'est pas douteux que les échanges entre les pays membres vont se trouver perturbés, pour bien des mois, par les nouvelles parités.

La situation risque d'être d'autant plus ennuyeuse que les partenaires de Londres sont plus dépendants, pour leur prospérité interne, de l'ampleur des échanges internationaux.

La Suisse, par exemple, va ressentir de façon cruelle le nouvelle situation ainsi faite à son commerce avec l'étranger.

Est-ce à dire que, pour autant, il lui faille envisager sérieusement, au cours des prochains mois, une dévaluation "d'ajustement" de sa monnaie nationale ?

●

Personnellement, je pense que le sterling, en dépit de la tradition qui en faisait une monnaie mondiale, a perdu pour très longtemps son statut. Je doute que les pays à monnaie forte — dont la Suisse, en particulier, suivent le mouvement. On n'en saurait dire autant des pays à économie encore faible.

Il est probable, par contre, que les partenaires traditionnels de la Grande-Bretagne vont être de plus en plus tentés de se trouver des "marchés de substitut", ou des marchés complémentaires, si les prochains mois révèlent que la Grande-Bretagne freine énergiquement ses propres importations.

Je crains donc que la dévaluation ne place, petit à petit, la Grande-Bretagne dans une situation d'isolement partiel (aus plans des échanges commerciaux) qui ne fasse qu'accentuer des difficultés actuelles, alors qu'il lui faudrait les résorber de toute urgence.

Dévaluer notre dollar serait une absurdité

— Neapole

Le dollar canadien fait preuve de fermeté et toute suggestion préconisant sa dévaluation serait une "véritable absurdité", a déclaré hier le président de la Bourse de Montréal, M. Charles Neapole.

Parlant lors de l'assemblée annuelle du "National Association of Women's Wear Bureau", M. Neapole a dit :

"L'opinion voulant que la dévaluation du dollar en 1962 ait été la cause principale de l'expansion économique du Canada, et même une condition préalable à cette expansion, a donné lieu à une autre opinion voulant que le dollar canadien souffre d'une faiblesse chronique et qu'une nouvelle dévaluation puisse lui être imposée en tout temps".

"Le dollar canadien, a dit M. Neapole, est demeuré fort depuis l'automne de 1962, et il n'a jamais été aussi fort que depuis les quelques dernières semaines, sauf qu'il a subi une légère tendance à la baisse à la suite de la dévaluation de la livre sterling et de la pression exercée sur le dollar américain".

"Ce qui est inquiétant, toutefois, c'est l'impuissance apparente des autorités canadiennes de donner une indication claire que la sagesse prédominera en matière fiscale".

L'industrie des mines contre le rapport Carter

L'industrie minière et pétrolière s'est défendue hier contre les changements fiscaux proposés dans le rapport de la commission Carter sur la fiscalité.

M. A. H. Zimmerman, de Toronto, vice-président de la société Noranda Mines Ltd., a déclaré à une séance de la Conférence de l'Association canadienne d'études fiscales que les recommandations de la commission Carter ne "réjouissaient pas le coeur de l'industrie des mines".

La Commission Carter a en effet recommandé l'abolition des exemptions de taxes pour une période de trois ans dans l'industrie minière, de même que l'allocation accordée pour l'épuisement des ressources dans l'industrie pétrolière.

M. Zimmerman a dit que les représentants de "l'industrie minière croient ces recommandations si dommageables pour l'avenir de cette industrie qu'elles ont dû être faites sans qu'on ait étudié entièrement et objectivement tous les faits..."

M. Eric J. Hanson du département de science économique de l'Université d'Alberta a dit que les changements fiscaux proposés par la commission touchant les industries pétrolière et minière "pourraient avoir des effets délétères sur l'économie de l'Ouest canadien..."

Les industries pétrolière et minière ont permis la croissance économique et le développement de l'Ouest canadien, a dit M. Hanson. "Ces industries ont permis à l'Ouest canadien de se mettre au pas avec le reste du Canada." Il a ajouté que cela avait permis également un meilleur équilibre régional au sein de la fédération canadienne, car sans ces industries l'économie des provinces des Prairies aurait été atteinte par le fait d'une population agricole en régression.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Adanac	2.44	2.67
Andreae Equity	3.57	3.90
All Cd nCom	7.91	8.65
All Cdn Div	9.77	10.68
All Cdn Ven	8.06	8.81
American Growth	6.94	7.58
Associate stors	4.93	4.98
Beaubrari	38.06	41.32
Canada Growth	7.10	7.80
Canada Security	4.66	5.12
Cdn Gas Energy	12.91	14.15
Cdn Investment Fund	4.01	4.40
Cdn Scudder Fund	17.11	17.11
Cdn Sec Growth	7.13	7.81
Cdn Trusteed	4.50	4.92
Canafund	54.26	56.97
Champion Mutual	7.03	7.64
Collective Mutual	6.70	7.28
Commonwealth Intl	10.64	11.66
Commonwealth Intl Lev	12.08	13.24
Corporate Investors	5.95	6.50
Diversified Income A	1.52	1.68
Diversified Income B	4.86	5.28
xDividend Shares	3.69	4.05
Dominion Compound	4.34	4.72
xDreyfus	15.22	16.61
Entarea Investment	5.01	5.48
European Growth	7.51	8.21
Executive Fund of Cda	7.57	7.95
Exec. Inv. Intl. Ltd.	7.47	7.84
Federated Financial	5.25	5.74
Federated Growth	7.93	8.67
xFidelity Trend	34.15	37.12
Fonds Collectif A	6.50	7.06
Fonds Collectif B	4.90	5.05
Fonds Collectif C	8.82	9.59
Fonds Desjardins A	4.63	——
Fonds Desjardins B	4.47	——
Fraser	12.15	12.16
Gis Compound	8.90	9.73
Gis Income	4.02	4.40
Growth Equity	6.82	7.45
Growth Oil and Gas	19.19	——
Guardian Growth	7.60	8.31
Harvard	11.07	12.10
Investors Growth	10.22	11.11
Investors Intl Mutual	7.50	8.16
Investors Mutual	5.22	5.67
Keystone Canada	9.34	10.26
xKeystone Cust S-1	22.18	24.20
xKeystone Cust S-4	7.37	8.05
xKeystone Cust K-2	8.10	8.42
Le Fonds P.E.P.	3.98	4.32
xLexington Research	17.14	18.73
Maison M Fund	4.52	4.75
Mutual Accumulating	5.39	5.89
Mutual Bond	8.21	8.58
Mutual Growth	5.97	6.53
Mutual Income	6.08	6.65
Natrusco	12.50	13.00
Natural Resources	7.37	8.05
xOne William Street	17.57	17.57
Pension Mutual	12.17	13.30
Pref et Rev.	7.21	7.88
Provident Mutual	6.61	7.19
xPutnam Growth	13.10	14.32
Radisson	4.18	——
Regent Fund	10.04	10.97
Rayfund	5.18	5.34
Spec	12.12	13.43
Taurus	6.68	7.34
xTV Electronics	10.04	10.94
Timed Inveshtment Fund	6.11	6.14
United Accumulative	11.20	12.24
United American	2.68	2.93
Universal Savings Equity	5.61	6.13
Western Growth	5.04	5.51
York Fund of Canada	3.92	4.27

x—Fonds americains.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'agriculture.

Beurre : Arrivages courants 92 points, .62 ; 93 points, .63. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole : .63.

Fromage : Livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 45, coloré 45¼.

Poudre de lait écrémé : Procédé par vaporisation, no 1, en sacs : 18¼ à 22 ; procédé par rouleau, no 1, en sac ; 18¼ à 19¾ ; autre catégorie pour nourrissage 14 à 14¾.

Poudre de lait de beurre : Pour nourrissage 14 à 14½, poudre de lait 6¼ à 6½ cents.

Pommes de terre : Prix de gros : Québec, 1.10 les 50 livres, I.-P.-E. $2 à $2.10 les 75 livres, $1.40 à $1.45 les 50 livres, .36 à .38 les 10 livres ; N.-B. $1.15 à $1.20 les 50 livres, .31 à .33 les 10 livres.

Oeufs : Prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : A-extra gros 51.6, A-gros 47.3, A-moyens 41.7, A-petits 31.4.

Cote de l'or

LONDRES — (PC) — Prix de l'once d'or fin en devises américaines sur le marché européen de l'or : $35.19 à l'achat et $35.22 à la vente.

Prix de l'once d'or troyes sur le marché londonien des lingots : 290 shillings 10½ pence, $35.19¾.

PARIS (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 50.50 sur le marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce d'or américaine de $20, valait 133.40.

Devises étrangères

Source : Bq Canadienne Nationale		
Afr. du sud	Rand	1.32
Allemagne	Mark	.2706
Angleterre	Livre	2.6091
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.2279
Autriche	Schilling	.0418
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruzeiro	.4007
Chili	Escudo	.1697
Danemark	Couronne	.1442
Espagne	Peseta	.0134
France	Franc	.2199
Hollande	Florin	.2997
Italie	Lire	.001726
Japon	Yen	.002980
Mexique	Peso	.0863
Etats-Unis	Dollar	1.07 27 32
Norvège	Couronne	.1509
N. Zelande	Dollar	1.2387
Pérou	Sol	.0275
Suède	Couronne	.2082
Suisse	Franc	.2497
Tchecoslovaquie	Couronne	.1500
Venezuela	Bolivar	.2401

Cours du dollar

Le dollar canadien par rapport au dollar américain est inchangé à $0.92 23/32 et la livre sterling est en baisse de 1.64 à $2.42.

Le dollar américain par rapport au dollar canadien s'élève de 1.16 à $1.07 27/32. La livre sterling gagne 3.16 à $2.61.

cours des obligations

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
2¾ 15 juin	1968	98¼	98½
2¾ 15 juin	1968	99¼	99¾
5¾ 1er oct.	1969	99¼	99¾
1er juin	1971	95½	96½
5 1er juillet	1970	97¼	97¾
4¼ 1er sept.	1972	90½	91½
4¼ 1er oct.	1973	92	93
5¼ 1er oct.	1975	93	94
3½ 1er juin	1976	78	79
5½ 1er oct.	1980	90	91
4½ 1er sept.	1983	79½	80½
5¼ 1er mai	1990	84	85
5¾ 1er sept.	1992	90½	91½
5½ 1er oct.	1969	99	99½
CNR 5½ 15 dec.	1971	96¼	97¼
CNR 2¾ 15 sept.	1969	94½	95½
CNR 1er fev. 4	1981	74½	75½
CNR 5¾ 1er jan.	1985	90½	91½
CNR 1er oct.	1987	80½	81½
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
BC El 5¾ 18 nov.	1991	81½	83½
M Hy 6¾ 1er oct.	1986	88½	90½
NB 6¼ 15 nov.	1991	85½	86½
Ont Hy 6 juil.	1988	89½	90½
Ont 3¾ 1er mars	1986	87	88
Que 6½ 1er oct.	1978	91	92
Que 6½ 1er oct.	1991	89	90
Que Hy 6 15 oct.	1979	86	87
Q Hy 6 15 juil	1990	83	84
Ter 6¼ 1er juin	1991	85	86
Sask 6¼ 1er oct.	1986	89½	90½
MUNICIPALITES			
Mont 7 1er jan	1992	89	90
Vncv 5½ 15 dec.	1980	82½	84
Tor M 6½ 1er nov	1986	89	91
CONVERTIBLES			
Cdn Utilitie. 5¾	1977	130	—
Cdn Petrofina 4	1972	86	—
Inland NG 5½	1977	90	—
Pac Pete 5	1977	88	90
Simpsons 5½	1979	145	—
TC Pipe Lines 5	1989	97	99
W Coast x-c'pon 5½	1988	98	101
INDUSTRIES			
Abitibi 7¼	1987	98½	99½
Alum of C 4½	1973	88	90
Alg Steel 5½	1978	84½	86½
BA Oil 5¾	1977	84	86
CR Foncier 5¾	1985	80½	82½
Dom Stores 5½	1976	90	92
Domtar 6¾	1987	90½	92½
Steinbergs Prop 6	1984	86	88
CB Alm 5¾	1980	88½	90½
CPR 5	1983	79½	61½
Loblaws 5½	1983	84	86
Brazilian 4½	1971	91½	—
Eaton Acc 5¾	1985	84	86
Imp Oil 6¾	1987	96	98
Ind Accep 6¾	1984	84	86
Roy 1 Mart 6	1975	89	91
Roynat 6¾	1981	89	91
Shell Oil 5¾	1977	91	93
St Law Cp 5	1978	82	84
Simpson's 4¼	1973	88	90
Triad 4¾	1971	90	—
Weston Geo 6¾	1987	92	94
Woodward 5¾	1985	83½	85½
SERVICES PUBLICS			
Atlas Gas 1 5¾	1985	87	—
Ang Can Tel 6	1983	84	—
Bell Tel 6¼	1978	94	95
Bell Tel 5½	1982	83¾	—
Bell Tel 5¾	1984	84¾	—
Bell Tel 3¾	1979	71¾	—
Bell Tel 6⅛	1987	88½	—
Bell Tel 6¾	1992	96¾	—
Brazilian 3¾	1970	96	—
Bowater PW 3¾	1980	74½	78
BC Teleph 6¾	1991	87¾	—
Calgary Pow 5¾	1982	89	—
Cdn Elec	1968	94¾	—
Cdn Wes NG 5⅜	1983	83	—
Consumers G 5¾	1984	85¾	—
Cons Gs 5	1978	82¼	—
Gs Lakes P 5¾	1977	88¼	—
Lakeland NG 6	1982	79½	—
Marit Elect 3¾	1983	87	—
NFLD Lt et P 5½	1978	88	—
Northwr Ut 5¾	1988	81¼	—
N Ont NG 5¾	1982	77½	—
Northern Tel 5¾	1983	86¼	—
Que No 7	1990	94	—
Que NS 6	1988	84	—
Que Te	1986	96	—
TC Pipeline 585 9	1987	81	—
Nnlnd G 5½	1977	93	—
IMMEUBLES			
Eatons Realty 5	1978	82	84
Eaton's Rentines 3½	1968	98	99
Can Cem 3¼	1975	79	81

dividendes

		Taux	Paiement	Enrg.
Barber-Ellis of Canada (priv)		$1.75	sa. 15- 1-68	29-12-67
C.A.E. Industries		$0.07½	tr. 31- 1-68	15- 1-68
Consumers Gas ('A' & 'B' 5½% priv)		$1.37½	tr. 2- 1-68	8-12-67
Domtar Ltd. (ord)	(X)	$0.15	tr. 1- 2-68	2- 1-68
id. (priv)		$0.25	tr. 2- 1-68	11-12-67
Emco Ltd.		$0.12½	tr. 31- 1-68	22- 1-68
Globe Envelopes "A"		$0.09	tr. 1- 2-68	19- 1-68
Island Telephone		$0.25	tr. 15-12-67	30-11-67
Lambton Loan & Investment		$0.08	tr. 2- 1-68	15-12-67
id.		$0.02	boni 2- 1-68	15-12-67
Okanagan Helicopters	(XX)	$0.15	— 28-12-67	8-12-67
Power Corp. of Can. (ord)		$0.11	tr. 29-12-67	5-12-67
id. (6% 2ie priv)		$0.11	tr. 15- 1-68	20-12-67
id. (4½% priv 1965)		$0.5937½	tr. 15- 1-68	20-12-67
Unas Investments		$0.10	sa. 29-12-67	15-12-67
Westfair Foods "A"		$0.50	tr. 15- 1-68	15-12-67
id. (7% priv)		$0.35	tr. 15- 1-68	15-12-67

(X) Réduction de 10 cents par action.
(XX) Cinq cents avaient été payé en avril — total pour l'année, 20 cents, le même qu'en 1966.

GRATIS

pour votre bureau



Achetez 1 douz. de stylos-bille BIC Deluxe à pointe fine.



Obtenez deux douz. de stylos-bille BIC à pointe moyenne GRATUITEMENT

Mais pourquoi donner des stylos-bille BIC? Très simple. Nous sommes nouvellement établis au Canada et nous voulons que tous aient la chance d'essayer nos stylos-bille. Et nous sommes assurés qu'une fois que vous aurez essayé le stylo-bille qui se vend le plus au monde, vous ne voudrez plus vous servir des autres marques. C'est pourquoi nous faisons cette offre de lancement. **Achetez 1 douzaine de stylos-bille BIC à 49¢ et vous obtiendrez 2 douzaines de stylos-bille à 19¢ gratuites.** Achetez-en 10 douzaines, vous en obtiendrez 20 douzaines gratuites. Plus vous en achetez, plus vous en obtiendrez gratuitement.

Commandez l'offre "Spécial de bureau" S-588 de votre fournisseur habituel d'articles de bureau. Cette offre comporte n'importe laquelle des 4 couleurs d'encres suivantes: bleue, noire, verte ou rouge. Vous pouvez en commander autant que vous désirez mais hâtez-vous, la quantité de stylos-bille BIC gratuits est limitée.



Une valeur de $10.44 à $5.88

BIC® *le stylo-bille le plus populaire au monde. Fonctionne du premier coup...coup sur coup!*

BIC PEN OF CANADA LIMITED, Downsview, Ontario

N-3F

Disponible chez ces fournisseurs et les autres importants fournisseurs d'articles de bureau.

Région de MONTREAL

A & T OFFICE SUPPLIES CO. 1253, av. Greene, Westmount
ADANAC OFFICE SUPPLIES LTD. 439, rue St-François-Xavier, Montréal
BLEURY OFFICE SUPPLIES 1070, rue Bleury, Montréal
BRAULT BOUTHILLIER LTEE 205 est, rue Laurier, Montréal
CLASSIQUE REGD. 3375 est, rue Prieur, Montréal-Nord
CRESTAR LIMITED 621, rue Crain, Montréal
CRITES & RIDDELL LTD. 1050, rue de la Montagne, Montréal
DAWSON BROS. division de WILLSON STATIONERS CO. LTD. 239 ouest, rue Notre-Dame, Montréal
C. F. DAWSON CO. LTD. 387 ouest, rue Notre-Dame, Montréal
EUGENE DOUCET LTEE 2261, rue Papineau, Montréal
EXCELSIOR OFFICE SUPPLIES LTD. 8815, av. du Parc, Montréal
FRY'S SCHOOL SUPPLIES LTD. 162, Ronald Drive, Montréal
LIBRAIRIE BOULEVARD 8485, boul. Langelier, St-Léonard
LIBRAIRIE DE LA SALLE 1487, rue de La Salle, Montréal
LIBRAIRIE L. S. C. 2224, rue Rouen, Montréal
LIBRAIRIE M. C. INC. 100, boul. Hardwood, Dorion
LIBRAIRIE PARENT 5196, rue St-Hubert, Montréal
LEY'S OFFICE SUPPLIES & PRINTING 8388, boul. St-Laurent, Montréal
LIGHSTONE SALES CO. INC. 8460, Darnley Rd., Montréal
McFARLANE SON & HODGSON 200, rue Deslauriers, St-Laurent
MARK J. CO. LTD. 8006, 18e Avenue, ville St-Michel
MERCURY OFFICE SUPPLIES INC. 234, rue St-Paul, Montréal
MID-TOWN OFFICE STATIONERS 4436, boul. St-Laurent, Montréal
OFFICE STATIONERS LTD. 2285, av. Ekers, Montréal
PAPETERIE BRELL LTEE 7750, rue Lecourt, Montréal
PEEL PEN SHOP 1243, rue Bleury, Montréal
PICHE & HARVEY 137, rue St-Pierre, Montréal
F. PILON INC. 5830, rue Andora, ville Mont-Royal
ST. MICHEL OFFICE EQUIPMENT 2719, rue Dickens, Montréal
SERVICE DES ECOLES ST-GABRIEL 1601 est, boul. Gouin, Montréal
SUPERIOR OFFICE SUPPLIES LTD. 4970, rue Amiens, Montréal
WHEATLEY & WILSON 480 ouest, rue Lagauchetiere, Montréal

BELOEIL
LES LIBRAIRIES UNIS LTEE 63, Montée Des Trente

GRANBY
AUTHIER FRERES 267, rue Principale

HULL
LIBRAIRIE LAROQUE 139, rue Maisonneuve
EUGENE MASSE LTEE 11, rue Richelieu
LIBRAIRIE MONPETIT ENRG. 113, rue Hôtel-de-Ville

JOLIETTE
LIBRAIRIE RENE MARTIN INC. 398, rue Notre-Dame

QUEBEC
LIBRAIRIE CANADIENNE LTEE 393, rue de La Canardière
LIBRAIRIE LANGLAIS LTEE 357,est, rue St-Joseph
T. J. MOORE & CO. LTD. 122, Côte de la Montagne
J. E. RICHARD INC. 290, rue Vallier

ST-BRUNO
LA BOUTIQUE ST-BRUNO 1525, rue Montarville

ST-HYACINTHE
LIBRAIRIE RICHER LTEE 1400, rue des Cascades
EMILE SOLIS & FILS INC. 1440, rue des Cascades

SHERBROOKE
E & T SPECIALTIES INC. rue St-Paul

TROIS-RIVIERES
P. V. AYOTTE LTEE 1465, rue Notre-Dame

VALLEYFIELD
LIBRAIRIE G. BOYER 10, rue Nicholson
GABRIEL LANGEVIN INC. 39, rue Grande Ile

ST-JEAN
LIBRAIRIE RICHELIEU 170, rue St-Jacques
PAYETTE & PAYETTE 137, rue St-Pierre

BROCKVILLE
STEWART STATIONERY STORES 198, King Street

CORNWALL
STEWART STATIONERY STORES Cornwall
STORMONT STATIONERS 328, Pitt Street

OTTAWA
CAPITAL STAMP & STATIONERY 465, av. Gladstone
EVANS & KERT LTD. 132, rue Queen
WESTHILL div. de FRANK MONSFIELD LTD. 325, Richmond Rd.
ART WOODS OFFICE SUPPLIES LTD. 400, rue Park
POPHAM CO. LTD. 130, rue Albert

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Abitibi	200	8¾	8¾	8¾
Alcan	400	25⅝	25⅝	25⅝
Algoma	—	20⅝	20⅝	—
Alliance	—	10	10	—
Alcan 4¼	—	3½-¾	34½	—
ArgC Pr	—	8½	8	—
Asbestos	—	21¼	21¼	—
Atl Sug	—	11¾	11½	—
Bq CN	700	10¾	10¾	10¾
Bq d'Espargne	—	10¼	10⅛	—
Bq Imp-C	—	12⅞	12⅝	—
Bq Mont	300	11⅜	11⅜	11⅜
Bq N-E	—	14	14	—
Bq Roy	—	15¾	15½	—
Bq Tor-D	—	13⅜	13⅝	—
Bell Phone	—	45½	45	—
Brazil	—	13½	13½	—
BA OIL	2400	38	38	38
BC Forest	—	18¾	18¾	—
BC Phone	—	59½	59½	—
Brinco	—	330	325	—
Bruck (B)	—	6¼	6¼	—
CAE	—	11¼	11¼	—
Cal Pow	—	23	22¾	—
Can Cem	—	31	30¼	—
Can Cem Pr	—	21½	21½	—
CD Sugar	—	20½	20½	—
Can Iron	—	18	17¾	—
C Malt	—	22¼	22¼	—
CSL	—	26½	26½	—
C Brew	—	7⅜	7¼	—
C Br Alum A	—	14¼	13¾	—
CP Inv pr	—	23¾	23½	—
C Hydroc	—	21⅞	21⅞	—
CIL	—	16¾	16⅝	—
CI Pow	—	32¼	32	—
CI Pow 5.2	—	17	17	—
C Marconi	—	5⅝	5½	—
CPR $3 pr	—	10⅛	10⅛	—
CPR	—	62	60½	—
C Pfina	—	14⅝	14⅜	—
C Refract	—	13	13	—
Cdn Tire A	—	30¼	30	—
Central Del	—	20⅞	20⅝	—
Chemcell	—	9⅛	9⅛	—
Cominco	200	28	28	28
C Bath	—	26¾	26	—
C Bath	—	380	380	—
Consu Glass	—	12¾	12⅝	—
Couvrette A	—	475	470	—
Crain RL	—	47¼	47	—
C Zell A	—	18¼	18¼	—
Crush Int	—	11½	11⅛	—
Denault	—	9¼	9¼	—
Denison	—	81	79½	—
Dist Seag	400	39¾	39¾	39¾
Dome Pete	—	56½	56⅜	—
D Bridge	—	16	16	—
D Coal Pr	—	13⅜	13⅜	—
Do Fasco	—	19¼	19¼	—
Dosco	—	9⅝	9½	—
D Stores	—	16¾	16¾	—
Domtar	—	10⅞	10½	—
D Text	—	19	18¾	—
Donohue	—	67⅜	67⅜	—
Du Pont	—	26	25¾	—
Enamel A	—	400	400	—
Falcon	200	87½	87½	87½
Fam Play	—	41	40½	—
F Collection	—	12	11⅞	—
Fitwood	—	21	21	—
FrPete dr	—	63	60	—
Fraser	—	17⅛	17	—
Fr Pete	—	620	620	—
Glengair	—	205	200	—
Hawk Sidd	200	345	345	345
Home A	—	24	24	—
Home B	—	27	26⅞	—
Horne Pf	—	350	350	—
Hud Bay Pr	—	58¼	58	—
HBC	—	20	20	—
Husky Oil	—	23½	23¼	—
Husky D w	—	13⅛	12⅞	—
Imp Oil	—	67½	67	—
Imp Tb	—	13⅛	13⅛	—
Ind Accp	—	19¾	19½	—
Inglis	—	11	11	—
Inld NG	—	9⅞	9⅞	—
Int Nickel	—	12		
Int Pap	—	27	27	—
Int Util	—	38½	38½	—
Int Util P	—	38½	38½	—
Inter Pl	—	23	22⅞	—
Invest Gr	—	8	8	—
Jamaica	—	16	16	—
Labatt	—	14¼	14⅛	—
Loblaw A	—	67⅜	67⅜	—
Loblaw B	—	67⅜	67¾	—
Loeb M	—	14	13⅞	—
McLaren A	—	16	16	—
Macmillan	300	24½	24½	24½
Marit Tel	—	20¼	20	—
Massey F	200	16⅛	16⅛	16⅛
Melchers	—	28	28	—
Melch drts	—	70	60	—
Miron 6	—	400	400	395
Molson A	—	19⅜	18⅞	—
Molson B	—	21	21	—
Mtt drts	1300	44	43	43
Mtl Loco	—	15	15	—
Mooti Trt	500	12	12	12
More Cp	—	32	31¾	—
Morse RA	—	20	19½	—
Mor B Pr	—	51¼	51¼	—
Nat Sea	—	7⅛	6⅞	—
NB Tel	—	14⅜	14	—
NFLD Lgt	—	10	9½	—
Noranda	—	52¼	51	—
North C Gas	—	11⅜	11¼	—
NS LP	400	8¾	8¾	8¾
Ogilvie	—	13⅞	13¼	—
Oshawa A	—	24¼	24¼	—
Pac Pete	500	19	19	19
Phillips C	—	9⅝	9½	—
Placer	—	30	30	—
Pow Corp	200	8¼	8¼	8¼
Pow C 4¾	—	37¾	37¾	—
Price	—	10½	10½	—
Que Phone	—	15	15	—
Rio Algom	—	35	34¾	—
Rolland	—	8¼	8¼	—
Rothmans	—	24	24	—
Salada F	—	9½	9½	—
Royal trust	—	18⅞	18½	—
Scott LaS	—	34	33½	—
Shell Can	—	31	30	—
Shell I Pr	—	31½	31½	—
Shell I w	—	15⅞	14¾	—
Shop Save	—	12	11¾	—
Simpsons	—	33¼	33	—
SS Steel	—	8⅞	8⅞	—
SteelCan	400	21	21	21
Steinbg (A)	—	17¼	17⅛	—
Texaco Can	—	31½	31	—
Tr-C Corp	—	6¼	6	—
Tr-C PL	—	27	26¾	—
Tr Mt PL	1000	20½	20½	20½
TriadOil	—	225	225	—
Un Carbide	—	17⅞	17⅞	—
Un. Westb.	—	8⅛	7¾	—
Un. Westb. pr	—	41	41	—
Viau	—	13	13	—
Wajax	—	18¾	18½	—
Walk GW	200	33¾	33¾	33¾
Weldwood	—	11¾	11¾	—
WCoast Tr	—	23½	23⅜	—
W Pac Pd	—	5⅞	5⅞	—
Weston (A)	—	15½	15½	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Agassiz	—	46	43	—
Ajax	—	11	11	—
Alscope	—	205	200	—
Am B Bel	—	7½	7½	7½
Ameranium	—	6	5½	—
Am Met Ent	1000	230	230	230
Arno	—	4½	4½	—
Baker Talc	1000	33	33	33
Bateman	—	6½	6½	—
Beauce Pl	—	8	8	—
Beth Copper	—	755	755	—
Bl River	—	7	6	—
Bruce-Presto	—	8	8	—
Bruneau	5000	13	13	13
Burnt Hill	15500	74	71	74
Camflo	—	370	345	—
C Magnisite	—	40	40	—
C Security A	—	315	295	—
Cannon Mines	—	24	24	—
Casavant	—	350	350	—
Cassidy's	—	7¼	7¼	—
Castle Oil	—	43	43	—
Chemalloy	2700	465	460	460
Com H M	—	82	82	—
Commodore	—	310	275	—
Caminga	—	7	7	—
C Manitoba	—	44	38	—
CQ Smelt	200	267	267	267
CQ Yell	—	4	4	—
C Virginia	—	50	50	—
Corgemines	—	58	57	—
Crownbridge	1000	15	15	15
Devil's Elbow	—	28	24	—
Dom Exp	—	19½	19½	—
Dom Lease	—	16	16	—
Dumont	—	21	19	—
Eagle Gold	2500	167	165	165
East Sull	—	585	585	—
Empire Min	—	9½	8½	—
Fab Met	—	8½	8	—
Fano	—	6	5	—
Fontana	—	4½	4	—
FT Reliance	500	35	35	35
Futurity	1000	38	38	38
Ghislau	—	6	6	—
Glen Lake	1300	225	225	225
Grt W Min	—	40	35	—
Guard. Min.	5000	45	45	45
Gul-Por Ur	—	28	28	—
Inspiratn	—	125	125	—
Inland C	—	27	23	—
I Ceram	—	3	3	—
I Norvalle	—	13½	13½	—
James Bay	—	38	36½	—
Jockey	—	300	300	—
Keltic M	—	15	15	—
K Desmond	—	22	22	—
Kenting A	—	25	24½	—
Kiena	—	67	62	—
Kodiac Pet	—	76	75	—
Laduboro	—	41	40	—
Lemieux C	1000	29	29	29
Lingside	—	5	5	—
Lithium	—	11	11	—
Louanna G	1000	16	16	16
Massval	—	6	6	—
Merrill	—	170	170	—
Midepsa	—	225	215	—
Miro Mns	3000	35	35	35
Mistango	8500	27	27	27
Molyb	—	150	150	—
Mt Pleast	1000	14	14	14
Muscoho	—	16½	16	—
Native Mn	1000	16	16	16
N Formaq	—	4	4	—
Nocana	—	6	6	—
NA Rare M	10500	48	46½	47
NW CNLASK	—	6	5½	—
Opem Ex	—	24	22	—
Paramaq	—	12	12	—
Pat Silver	—	26	24½	—
Peace Riv	—	690	650	—
Pennbec	1000	10	10	10
Peso S	2600	170	167	170
Phoenix O	—	345	335	—
Pine Ridge	—	18	16	—
Pitt Gold	—	3½	3½	—
Prime Potsh	1000	8½	8½	8½
Chib	—	30	27	—
Q Cobalt	—	140	140	—
Queenston	1000	11	11	11
Rancheria	—	19	18½	—
Ranger O	—	470	470	—
RedCrt	4000	3	3	3
Rouyn Ex	—	10	10	—
Rusty L	1000	10	10	10
St L Calm	—	175	175	—
Sel Fin	—	220	220	—
Shawng	—	30	30	—
Sintra	—	450	450	—
Silv Rg	—	17	17	—
Silv Sm	—	12	11	—
Silv T	—	40	38	—
S Dufault	—	23	22	—
Sprtan Air	—	120	100	—
Staris E	—	11	11	—
Std Gd	—	12	11	—
Subeo	500	186	186	186
Sullivan	—	405	405	—
Superpck	—	10	84	—
Tazin	—	17	14	—
Terrex Mng	—	22	22	—
Tor Lt	—	310	310	—
Trsterre	1500	16½	16½	16½
U Asbestos	—	725	725	—
U Crop	—	13⅞	13¾	—
Un Obalski	1000	124	124	124
Waite Dufault	—	16	16	—
W C Min	—	150	150	—
Westairs	6000	19	19	19
West Hill	—	25½	25	—
West Tin	—	17½	16½	—
Wisconsin	1000	22	22	22

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Changement	+ .20	+ .43	+ .32	+ .25	+ .25
Clôture — 28 nov.	167.54	137.80	122.21	157.40	91.07
Haut — 1967	173.93	150.19	136.26	164.41	125.04
Bas — 1967	148.99	128.83	109.48	141.48	90.82

vancouver

CLOTURE 28 NOVEMBRE

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Net
Alcan	100	$25½	25½	25½	— ½
Cdn Al Prop	200	$7	7	7	
CP Inv pr	465	$23½	23½	23½	
Cdn Brew	100	$7⅜	7⅜	7⅜	
Cominco	100	$27⅝	27⅝	27⅝	
Dist Seag	100	$39½	39½	39½	— ⅛
Domtar	650	$11	10½	10½	— ½
Fst Nat Mtg	200	280	280	280	+5
Fundy	3500	410	400	400	—10
GM Res	100	195	195	195	+15
Gill	200	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Home Gas A	300	$24	24	24	— ¼
Inland	300	$10	10	10	
Int Brew B	300	$8¾	8¾	8¾	
Levy	100	$38¼	38¼	38¼	+2½
Levy B pr	200	$32½	32½	32½	+ ½
Neon	200	$8¾	8¾	8¾	— ¼
Okan H	1800	370	365	370	
Pac Pet	100	$18⅞	18⅞	18⅞	
Pac W Air	425	$11⅝	11½	11½	
Straits A	100	$8	8	8	
Sun A	100	$29¼	29¼	29¼	+ ¼
Weldwood	500	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
Wdward A	200	$17¾	17½	17½	— ¼
Westpac	600	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛

PETROLES

Bata	83400	104	90	99	+9
Comercl	13500	40	38	38	—2
Castle	1000	42	42	42	—8
Cent Del	300	$20¾	20¼	20¾	+ ¼
Five Star	8500	23	23	23	+1
Futurity	4000	40	37	40	+2
Merit Oil	9500	21	20	21	
Midland	4200	7½	7	7½	
PR Pete	19700	30½	28½	28½	—1½
Plain	41065	56	54	54	—2
RA Pete B	3000	98	97	98	+1
Share	5100	38	38	38	+2
Sunlite	1500	85	83	83	—2

CURBS

Kelsey	250	$15	15	15	

MINES

Ace	1500	28	28	28	—1
Agassiz	5000	45	45	45	—10
Adera	6600	41	40	41	+1
Alwin	17600	170	161	170	+8
Anuk	2200	25	24	25	
Arctic	19025	235	231	231	
Arlington	9000	30	28	28½	—1½
Atlas	3160	224	218	224	+1
Benson	1500	18	17	18	+1
Bethex	1000	44	41	44	+4
Beth Cop	1650	750	750	750	+5
Bornite	4700	31	30	30	
Bralorne	500	200	190	190	—5
Brenda	3155	790	750	760	—15
Buchanan	2000	16½	16½	16½	+ ½
Brenmac	1000	34	34	34	
Buttle	1000	65	47	61	+14
Capri	5000	18	17	18	
Carib Bell	2900	64	63	64	—1
Carib Gold	5000	36	35	36	+1
Casc Moly	1100	95	95	95	—1
Casino	2300	25½	25	25	
Cass Con	2000	14	14	14	
Chataway	3000	28	27	28	
Churchill	77900	142	121	123	—17
Coast Sil	4400	31	31	31	—2
C Skeena	5400	49	48	48	—1½
C Std	1333	21	21	21	+1
C Mckiney	2900	24	23	23	
C Vantor	1100	26	26	26	—1
C Pat	3000	13	12½	13	
Cop Ridge	4300	27	24	24	—2
Cop Soo	3500	10	9	10	
Cowichan	3000	21	20	20	+2
Croydon	5700	40	37	37	—3
Cumont	1000	28	28	28	+2
Crown Sil	500	7	7	7	
Coronet	8600	63	60	63	+3
Dolly Var	10570	63	60	63	+3
Dundee	1000	13	13	13	
Dynasty	4350	700	695	695	+5
Earlcrest	1000	15	14	14	
Galaxy	93200	39	35	38	+1
Gencona	3000	13½	13½	13½	— ½
Gemex	2000	9	9	9	
General	5700	13	12	12	
Giant Ex	2000	25	25	25	—1
Giant Masc	4200	126	125	126	
Granduc	300	685	680	685	—10
Granisle	300	875	875	875	
Highmont	100	390	390	390	—11
Hogan	2000	18	18	18	—2
Homestk	7500	17	17	17	— ½
Hurley	6500	7½	7	7	— ½
Iskut	2500	55	53	55	
Jericho	1500	9½	9½	9½	— ½
Jersey	4500	24	22	22	—1
Lakeland	16000	38	35	37½	+1½
Ldn Pride	500	8	8	8	
Largo	167000	67	59	63	+4
Lornex	6970	595	550	595	+50
Lytton	1500	79	79	79	—2
Madrona	8600	62	54	56	—4
Magnum	93150	91	84	86	—1
Merit Cop	6500	37	36	36	
Mariner	18000	24	22	22	+1
Midwest	19000	35	32	35	+2
Moly Mines	3000	19	18	18	—1½
Min Mtn	1100	47	46	47	
Mt Wash	2500	13	13	13	
Minex	3500	21	20	20	
Nadina	1250	80	76	76	—4
Native	1000	31½	31½	31½	— ½
Nat Ex	4000	13½	13	13½	+1½
New Cronin	7000	13	12	13	
New Imp	1500	310	310	310	+10
New Ind	500	15	15	15	—1
Norcan	3000	20	18	18	—2
Northlode	17300	86	85	86	+1
Nw Ven	5500	10	9½	9½	
Oro	16000	53	50	52	
Pac Sil	1000	12	12	12	—½
Polaris	1000	18	18	18	+½
Peel	4000	12½	12	12	
Peso	2000	166	166	166	+1
Pyramid	7600	560	550	555	+5
Quatsino	700	16½	16½	16½	
Rodstrom	84400	56	53	56	+1
Ring Hills	1200	29	29	29	
Sandoh	14500	17	16	17	
Sil Arrow	4500	24	23	24	+1
Silback	2650	21	20	20	—2
Silburn	700	33	33	33	+2
Sil Butte	2000	12½	12	12	—1
Sil Titan	2200	105	103	105	
South Seas	4300	139	136	136	—3
Taylor Br	2000	27	27	27	+1
TC Ex	10900	103	97	103	+5
Tay	1000	20	20	20	
Texmont	3500	65	65	65	
Torwest	12500	40	39	39	—1
Terr Ur	7500	42	40	42	+1
Trans Res	500	16½	16½	16½	—1
Trojan	0000	25	20	25	+4½
Utica	22650	420	410	415	—5
Vananda	3500	12	11	11	— ½
Van Metal	13000	14	14	14	— ½
Ventures	2600	43	43	43	
W Cst Res	30000	78	72	72	—5
W Beaver	4000	6	6	6	— ½
Westland	8300	96	94	95	—3
W Ex	14000	67	62	65	—2
W Mines	4300	270	263	270	+5
Yukon	2100	30	27	30	

Total des ventes : 1,397,189.

cote des grains

28 novembre 1967

Marché à terme :

WINNIPEG

LIN :	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Déc.	3.44½	3.45½	3.43¼	3.43½
Mai	3.53⅜	3.57⅛	3.55	3.55⅛
Juil.	3.56¼	3.57¼	3.55⅝	3.55⅝
GRAINE DE COLZA :				
Jan.	2.34¾	2.35¾	2.34¾	2.35⅛
Mars	2.33¼	2.34⅜	2.33¼	2.34⅜
Mai	2.33½	2.34¾	2.33½	2.34¾
AVOINE :				
Déc.	.95	—	—	.95
Mai	.94½	.94½	.94	.94½
Juil.	—	—	—	.94
ORGE :				
Déc.	1.26¾	1.26¾	1.26⅝	1.26¾
Mai	1.25½	—	—	1.25½
Juil.	1.25¾	1.25¾	1.25½	1.25½
SEIGLE :				
Déc.	1.26¼	1.26¾	1.25⅞	1.26¾
Mai	1.31½	1.32	1.31	1.32
Juil.	1.32	1.32¼	1.31¾	1.32¼

Marché au comptant :

Avoine : 2 cw .94½, ex 3 cw, 3 cw et ex 1 fourragère .92, 1 fourragère .91, 2 fourragère .88, 3 fourragère .85, fourragère mélangée .57.

Orge : 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.26⅝, 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.24⅝, 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.22¾, 2 fourragère 1.19¼, 3 fourragère 1.16¾.

Seigle : 1 et 2 cw 1.26⅝, 3 cw 1.21⅝, 4 cw 1.10¾, ergoté 1.00¾, sur voie 1.26.

Lin : 1 cw 3.43¼, 2 cw 3.39¼, 3 cw 3.13½, sur voie 3.43½.

Graine de colza : No 1 Cdn 2.33⅝, No 2 Cdn 2.18⅜.

Marché du lin :

Prix comptant : 3.30¼.

CHICAGO

FEVES SOYA :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Jan.	2.66	2.66	2.65½	2.65½
Mars	2.70⅛	2.70½	2.69⅞	2.69⅞
Mai	2.74	2.74¼	2.73⅜	2.73⅜
Juil.	2.76⅜	2.76½	2.76	2.76⅛
Août	2.76½	2.76½	2.76	2.76
Sept.	2.73⅛	2.73⅛	2.73¼	2.73⅜
BLE :				
Déc.	1.44	1.44⅞	1.43⅝	1.44½
Mars	1.50¼	1.51¼	1.49⅞	1.50¾
Mai	1.54⅛	1.55⅜	1.53⅞	1.54⅞
Juil.	1.55½	1.56½	1.55¼	1.56
Sept.	1.58⅛	1.59⅜	1.58¼	1.59¼
MAIS :				
Déc.	1.12¾	1.13¼	1.12⅝	1.13⅛
Mars	1.16⅜	1.17⅛	1.16⅝	1.17⅛
Mai	1.20½	1.21⅜	1.20¼	1.21
Juil.	1.23⅛	1.24⅛	1.23	1.23¾
Sept.	1.24	1.24⅝	1.24	1.24¼
AVOINE :				
Déc.	.71½	.71¾	.71½	.71⅝
Mars	.71¼	.71½	.71⅛	.71¼
Mai	.70⅝	.70⅞	.70½	.70½
Juil.	—	—	—	.69¾
Sept.	.70¼	.70¼	.70¼	.70¼
SEIGLE :				
Déc.	1.13¼	1.14¼	1.13¼	1.13¾
Mars	1.17⅜	1.18¾	1.17½	1.18¼
Mai	1.21¼	1.22	1.20¾	1.21½
Juil.	1.23	1.23¾	1.23	1.23½
Sept.	—	—	—	1.25½

du parquet de la bourse

La hausse se poursuit à Wall Street

La **Bourse de Montréal**, dans l'ensemble, débute étroitement en hausse ce matin.

Canadien Pacifique continue de s'élever de ¼ à 62¼ après avoir marqué une hausse accentuée de 1⅜, hier. B.A. Oil continue également de se raffermir de ⅜ à 38 après avoir marqué un gain de ½ hier. Pacific Petroleum gagne ¼ à 19. Alcan, Stelco et Massey-Ferguson progressent de ⅛ chacun.

La banque Canadienne Nationale, en hausse de ¼ hier, perd ½ à 10¾. La banque de N.-Ecosse reste inchangée à 14 sur une transaction de 18,300 actions.

Macmillan Bloedel perd ¼ à 24½ de même que Trans-Mountain Pipeline à 20½.

Dans le secteur minier à la Bourse Canadienne, Consolidated Quebec Smelting gagne 6 cents à 2.67, Chemalloy 10 à 4.60, Burnt Hill .03 à 74 cents.

TORONTO — (PC) — Les valeurs ont été variables, dans un climat d'activité légère, ce matin à l'ouverture de la Bourse de Toronto.

Interprovincial Pipe Line a gagné ⅝ à 23½, à la suite de l'annonce que les Etats-Unis venaient d'accorder la permission à la compagnie de construire un pipe-line dans la région de Chicago.

Chez les aurifères, McIntyre est tombé de ½ à 83 sur une transaction de 350 actions. Dans les métaux bruts, Rio Algom a gagné ½ à 35¼.

* * *

La hausse se poursuit dans un début de séance très actif ce matin à **Wall Street,** alors que le marché semble se diriger vers sa sixième hausse consécutive.

Les haussiers l'emportent sur les baissiers par plus de 2 contre 1 et plusieurs titres dans différents secteurs du marché enregistrent des gains d'environ 1 point chacun.

L'indice des industrielles Dow Jones, peu après l'ouverture, s'inscrit à 887.83, en hausse de 2.95, après avoir marqué un gain de 2.77 hier soir.

Les opérateurs, toutefois, restent attentifs en attendant de connaître la réaction du Congrès à la nouvelle tentative de l'administration de faire approuver son projet de surtaxe fiscale.

* * *

PARIS. — Le marché de l'or de la Bourse de Paris, 10 jours après la dévaluation de la livre sterling, retrouve peu à peu son calme habituel. Les transactions sont en effet tombées cet après-midi à 18.9 millions contre 38 millions hier. Habituellement, le volume des échanges atteint 3 à 4 millions par séance, ce qui prouve que les négociations se maintiennent encore à un haut niveau. Les observateurs constatent cependant que tous les achats spéculatifs à court terme semblent avoir été dénoués cet après-midi. Les mines d'or, de leur côté, ont continué à perdre du terrain. Les valeurs industrielles ne connaissent pas une séance très animée et les écarts que l'on enregistre dans ce secteur, aussi bien en hausse qu'en baisse, s'équilibrent. Les professionnels se montrent satisfaits évidemment du recul de la spéculation sur l'or. En revanche, ils manifestent quelques appréhensions devant le peu de nervosité que manifestent les valeurs industrielles, toujours indécises.

NEWyork

par la PRESSE CANADIENNE

CLOTURE DU 28 NOVEMBRE 1967

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. net
ACF Ind	2200	44¾	44¼	44¾	+ ⅜
Address xd	1700	67⅜	66½	66⅝	+ ⅛
Admiral	12600	20	19⅝	19⅞	
Alcan Al	25800	24	23⅜	23⅞	— ⅛
Alleg Cp	7900	12⅜	11⅞	12	
Allis Chal	35300	35⅞	34⅞	35¼	
Amerada	8100	75¾	75¼	75⅜	— ⅜
Am Can	8600	48½	48¼	48⅜	— ⅛
A Cyan xd	25800	28⅜	27⅞	28	+ ⅛
Am Home	17500	55⅞	54⅝	54⅝	—1
Am Mot	197700	13⅞	12	13	+13⅜
Am Smelt	5300	69½	67¼	69	— ⅜
Am Std	26600	24½	24¼	24⅜	
A Tel T xd	117900	50⅜	50¼	50¼	— ⅜
Am Tob	18300	31¼	31	31	— ¼
Ampex Cp	27400	36½	36	36½	+ ¾
Amsted	1200	45⅝	44⅝	44⅝	— ⅜
Anaconda	7700	48⅜	47⅜	47⅞	
Armco Stl	14900	48	47	47½	— ½
Armst Crk	6800	48½	48	48¼	+ ½
Avco Corp	25500	48	46¼	48	+2
Babcock W	7600	49⅜	48⅝	49⅜	+ ⅝
Beech Airc	2000	42⅜	41⅞	42⅛	— ⅛
Bell How	37400	90	86	90	+3¾
Benef Fin	15300	28	27½	28	
Beth Stl	30400	32	31⅜	32	+ ⅝
Boeing	42600	94⅜	90⅞	93¾	+2½
Borden	8100	32	31⅝	31⅝	— ⅜
Borg Wa	16400	29⅞	28⅜	29⅞	+1½
Bos Edis	9400	38½	38	38¼	+ ¼
Brunswk	28600	12⅞	12½	12½	— ⅜
Bucy Er	12800	35¼	33	34⅞	+2⅛
Burl Ind	10100	43⅜	42	42⅜	—1
Burrghs	15200	169⅝	165	169½	+4

Le monde SYNDICAL

Bellemare veut rafraîchir la loi des conventions collectives

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Après une restructuration du ministère du Travail, M. Maurice Bellemare envisage de rafraîchir certaines lois et en particulier celle des conventions collectives.

Le ministre, qui a pris connaissance hier matin d'un mémoire présenté par la Corporation des maîtres électriciens du Québec, a réaffirmé son intention de faire adopter un nouveau code du travail. De plus, des études "volumineuses" faites par le Conseil supérieur du travail et les fonctionnaires du ministère ont démontré qu'il fallait apporter sans délai des amendements à la loi des conventions collectives.

M. Bellemare a notamment commenté que la loi actuelle des décrets est "archi-ridicule". Pour respecter une coutume parlementaire, le ministre a cependant refusé de donner des indications sur le contenu du projet de loi qui modifierait la loi des conventions collectives.

De façon plus globale, M. Bellemare a signalé que l'ensemble des lois du travail n'est pas tout à fait cohérent et qu'il faut en venir à assurer une meilleure coordination sur le plan légal comme dans les aspects administratifs et consultatif.

Dans son mémoire, la Corporation des maîtres-électriciens a précisément suggéré des moyens pour assurer une meilleure coordination aux échelons provincial et régional.

Elle a demandé l'établissement d'un comité provincial d'apprentissage en électricité, qui aurait pour buts d'uniformiser les conditions d'apprentissage dans les écoles d'apprentissage, de normaliser les programmes d'étude et les examens.

Ce comité provincial, qui serait formé de représentants des ministères du Travail et de l'Education, de syndiqués et membres de la Corporation, demeurerait sous le contrôle réel du ministère du Travail.

D'autre part, le conseil d'apprentissage régional n'aurait qu'un rôle purement administratif.

Enquête du SCFP sur les élections de la semaine dernière

OTTAWA (PC) — Au cours d'une assemblée extraordinaire qui sera tenue à Ottawa le 7 décembre, la direction nationale du Syndicat canadien de la Fonction publique sera priée de mener une enquête approfondie sur la façon dont se sont déroulées les élections syndicales a Montréal, la semaine dernière.

M. Stanley Little, qui a été réélu à la présidence avec 10 voix de majorité sur M. William Black, de Vancouver, et Mme Grace Hartman, élue secrétaire-trésorier, ont tous deux déclaré hier qu'il importait de donner suite aux "accusations graves et dommageables portées en public" à propos du scrutin.

Ces jours derniers, M. Ben Coffey, d'Ottawa, informait des journalistes que plus de 20 délégués avaient siégé illégalement avec droit de vote au congrès.

Il avait ajouté que des sections dont les cotisations étaient dues depuis plus de trois mois commandaient 18 voix à ce congrès et que cinq autres sections avaient obtenu un vote de plus qu'elles ne le devaient.

Lundi, M. Don Roach, président d'une section torontoise, demandait une enquête du CTC dans un télégramme adressé à M. Donald MacDonald, président intérimaire de la centrale. La section de London, Ont., a également demandé une enquête à M. Little.

On croit que l'allusion de M. Coffey aux sections en retard dans leurs paiements concerne le groupe de l'Hydro-Québec qui a fermement appuyé M. Little contre M. Black.

M. Little et Mme Hartman se sont opposés à toute intervention du CTC en déclarant que "le problème doit se régler dans les cadres officiels du syndicat".

Adjoint de Mme Hartman et scrutateur au récent congrès, M. Coffey a fait savoir qu'il préparait un affidavit sur la façon dont le scrutin s'est déroulé et "sur d'autres actes illégitimes" posés à la convention.

Un autre porte-parole du SCFP explique que, si les sections de l'Hydro-Québec étaient en retard dans leurs paiements, c'était en raison d'un travail d'organisation. Il ajoute que la direction nationale du syndicat avait d'ailleurs consenti, cet automne, à accorder le droit de vote aux représentants de ces sections.

La FTQ demeure farouchement opposée au travail à domicile

Le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Gérard Rancourt, a réitéré l'entière opposition de sa centrale au travail à domicile, et donné son appui au Comité paritaire de l'industrie du vêtement d'hommes et de garçons qui tente présentement de faire disparaître cette pratique, dans certains secteurs, par la voie d'une modification au décret.

En affirmant, par le moyen d'un communiqué, que le travail à domicile peut être assimilé à l'esclavage et au servage, le porte-parole de la FTQ a soutenu que son élimination totale se heurte à l'électoralisme qui prévaut dans certaines régions rurales au détriment de l'avènement d'un régime plus humain de travail. D'après lui, il est le fait surtout de mères de famille qui n'hésitent pas à se laisser honteusement exploiter pour assurer aux leurs un revenu d'appoint.

M. Rancourt admet que ces familles ont souvent besoin de ce salaire de misère, mais il rappelle que l'Etat a déjà supprimé le travail des enfants en dépit du fait que leurs parents avaient un cruel besoin de ces maigres revenus. Et, d'après lui, il en est résulté un grand progrès pour l'humanité.

Le leader syndical soutient qu'il en coûterait moins cher à la société, en termes de progrès humain, de subventionner directement les familles dans la misère et dans la privation, que de perpétuer un régime de travail qui échappe à toutes les normes de justice imposées de haute lutte par le syndicalisme et finalement sanctionnées par l'Etat.

Selon lui, il est indigne d'une société moderne et civilisée que des mères de famille se fassent exploiter par des industriels sans scrupules pour nourrir leurs enfants ou leur assurer une éducation convenable. Il s'agit là, dit-il, d'une responsabilité sociale.

Le secrétaire de la FTQ déplore que des politiciens à courte vue cherchent à se faire élire en défendant de semblables conditions d'esclavage, et qu'ils trouvent audience auprès d'hommes de gouvernement qui ont assumé la responsabilité du bien commun et du progrès social.

M. Rancourt affirme qu'il est impossible, pour l'Etat comme pour le syndicalisme, de réglementer et de surveiller le travail à domicile de manière à éviter l'exploitation des travailleurs. D'après lui, ce travail de police, pour être vraiment efficace, coûterait au moins aussi cher qu'une assistance familiale égale aux revenus d'appoint que procure le travail à domicile.

C'est demain que le nouvel impôt de M. Sharp sera connu

OTTAWA — C'est demain, 30 novembre, que le contribuable canadien connaîtra les modalités du nouvel impôt annoncé le 10 de ce mois.

Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, doit en effet déposer à la Chambre ce qu'il est convenu de nommer mini-budget, ou budget supplémentaire, et profitera de l'occasion pour indiquer ce que l'Opposition lui avait reproché de ne pas divulguer le jour même de son appel à l'austérité : la proportion de l'impôt sur le revenu que le particulier devra payer en surplus au Trésor fédéral.

Personne ne sait non plus si les bénéfices des sociétés seront frappés d'une surtaxe, ou si la taxe de vente fédérale sera augmentée. Des économistes en doutent, alléguant que de telles mesures fiscales auraient pour effet de freiner les investissements et d'accélérer l'inflation que l'on veut combattre.

Ottawa ne prévoit pas de hausse du prix de l'or

OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances ne prévoit pas de hausse du prix de l'or.

M. Réal Caouette a demandé hier à M. Mitchell Sharp s'il prévoyait que le prix de l'or augmenterait par suite des ventes faciles actuellement faites sur le marché mondial.

Le ministre a répondu par la négative.

Le chef du Ralliement créditiste représente aux Communes une circonscription très riche en mines d'or, celle de Villeneuve qui comprend notamment le centre minier de Val d'Or.

Morin veut l'établissement d'un institut des sports

QUEBEC — Le député de Lévis et adjoint parlementaire du premier ministre Daniel Johnson, M. Jean-Marie Morin, a déclaré hier que le gouvernement du Québec devra songer à créer un institut des sports lorsque le ministère de la Jeunesse, des Loisirs et des Sports aura été mis sur pied.

M. Morin a fait cette déclaration en commentant le voyage qu'il a effectué en France durant les deux dernières semaines en prévision de la création du futur ministère.

M. Morin a précisé qu'au cours de son voyage il a visité l'Institut national des sports de France et il a dit que l'on devra songer dans un avenir rapproché à créer une telle école au Québec.

L'Institut national des sports de France est une école où sont dirigés tous les jeunes espoirs de la France dans le domaine sportif. Un centre de médecine sportive y est attaché et des professeurs dans toutes les disciplines sportives y enseignent.

Selon M. Morin, il sera nécessaire de créer une telle école au Québec si l'on veut former des jeunes athlètes dans toutes les disciplines et particulièrement dans celles qui sont plus ou moins ignorées.

M. Morin, que l'on considère comme le futur titulaire du ministère de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, s'était rendu en France le 13 novembre pour discuter avec les autorités françaises de la création du futur ministère ainsi que de l'Office franco-québécois de la jeunesse que le Québec et la France ont décidé dernièrement de mettre sur pied.

Le ministère ainsi que l'Office, qui sera une sorte d'adaptation de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, doivent être créés lors de la prochaine session.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

Un excellent poste dans la DIRECTION de la PRODUCTION

avec une compagnie canadienne d'envergure moyenne utilisant de larges fournaises électriques et de la machinerie lourde pour la production d'alliages ferrugineux.

Les responsabilités comprendront la direction, à l'aide de plusieurs contremaîtres, de toutes les activités majeures de la production.

Les exigences relatives au niveau d'instruction et au nombre d'années d'expérience sont flexibles. Cependant, il est essentiel que les candidats possèdent des aptitudes supérieures pour la direction de la production et soient désireux d'assumer de plus grandes responsabilités. Il est entendu qu'un ingénieur diplômé en métallurgie ou chimie et une expérience dans une fonderie ou dans la production de métaux bruts sont désirables, mais tout autre niveau d'instruction et expérience connexes seront considérés. L'homme que nous recherchons doit posséder les qualités d'un chef ainsi que les principes de base pour un poste de surveillant. Les candidats peuvent être de langue française ou anglaise mais doivent être aptes à converser dans la deuxième langue.

Age : dans la trentaine Lieu : Région de Montréal
Salaire initial jusqu'à $13,000
Veuillez répondre, confidentiellement à

GORDON BRYSON & COMPANY LTD.
Management Personnel Consultants
1110 Sherbrooke St. W., Montreal 2

GÉRANT DE PRODUCTION

(Traitement : jusqu'à $12,000)

L'EMPLOYEUR — Un important manufacturier d'équipement pour la manutention du matériel, localisé dans la banlieue nord de Montréal.

LA POSITION — Sous la direction du vice-président, le gérant de la production assumera l'entière responsabilité de la planification et de l'exécution de toutes les activités de la production de l'entreprise : coordination des opérations dans l'usine incluant le contrôle de la qualité des produits et du transport, génie industriel incluant l'analyse des méthodes et de mesure du travail, l'agencement de l'équipement et de la machinerie et de la manipulation du matériel, relations industrielles incluant le service du personnel.

LE CANDIDAT — Ingénieur diplômé en mécanique ou en métallurgie ou l'équivalent, de 35 à 45 ans, ayant au moins 5 ans d'expérience récente dans une opération d'usine d'un personnel d'environ 100 employés.

L'homme devra être d'origine canadienne-française et pouvoir converser facilement en anglais, avoir de l'initiative et de l'ingéniosité et des aptitudes pour la création et le désir d'assumer des responsabilités importantes. Il est essentiel que le candidat connaisse le travail de métal en feuille, l'ajustage mécanique, la soudure, la peinture et les opérations d'assemblage.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae par écrit, en mentionnant le numéro de dossier 1171.

DUFRESNE, McLAGAN, DAIGNAULT INC.
SERVICE DE SÉLECTION DE PERSONNEL
1 PLACE VILLE-MARIE, SUITE 2414 MONTRÉAL 2, P.Q.

REPRÉSENTANT

Compagnie active engagée dans la fabrication de produits architecturaux recherche un représentant énergique et sérieux pour la région de Montréal. Le candidat doit être bilingue et posséder une vaste expérience auprès des architectes. Salaire appréciable, automobile et avantages sociaux.

Faire parvenir curriculum vitae complet à :
Case 10,377 La Presse

MAISON D'ÉDITION

Homme ou femme demandé pour le département de la production d'une maison d'édition de revues spécialisées.

Les candidats doivent posséder une bonne formation académique en plus d'une certaine expérience dans les arts graphiques. Le bilinguisme est essentiel. Salaire basé sur l'expérience. Tous les bénéfices marginaux.

Entrevues sur rendez-vous seulement
Claude Beauchamp — 828-2641
SOUTHAM BUSINESS PUBLICATIONS LTD.
1061, rue Saint-Alexandre, Montréal

VÉRIFICATEURS DES OPÉRATIONS

SALAIRE INITIAL jusqu'à $8,740.
selon la compétence
MINISTERE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS
MONTREAL, P.Q.

Sous surveillance générale, vérifier les procédures financières et administratives et les systèmes au niveau des hôpitaux du ministère ainsi que l'administration des programmes du ministère au niveau des régions.

De préférence, les candidats doivent être des diplômés universitaires en commerce ou dans des domaines connexes et posséder au moins deux (2) ans d'expérience acceptable de la vérification.

OU

Avoir atteint le niveau intermédiaire du cours d'une société reconnue de comptables professionnels et posséder plusieurs années d'expérience de la vérification.

Les titulaires doivent connaître suffisamment le français et l'anglais.

Prière de communiquer avec monsieur A. Belliveau, Vérificateur régional des opérations, à 342-2320, poste 424, les 29 et 30 novembre 1967, de 9:00 a.m. à 4:00 p.m. Pour rendez-vous à la **Commission de la Fonction publique du Canada**, suite 1360, Place du Canada, Montréal 3, P.Q. Mentionner le numéro de circulaire 67-M80.

AGENT DES NEGOCIATIONS et des PRETS HYPOTHECAIRES

Traitement initial jusqu'à $15,000

LE POSTE vous offre la responsabilité d'appliquer la Loi nationale sur l'habitation au compte d'une nouvelle société provinciale de la Couronne. Poste à Frédéricton.

LES FONCTIONS comprennent la tâche de négocier l'acquisition de terrains vagues, d'y aménager des lotissements pourvus de tous les services d'utilité publique, et d'en assurer le financement selon une entente avec la SCHL. Il faudra aussi négocier avec la SCHL et différentes municipalités pour réaliser le financement et la construction d'ensembles de logements à loyer modique pour répondre aux besoins de certains groupes particuliers comme les personnes âgées, les familles et personnes à faible revenu, et les étudiants d'université. Le titulaire aura recours aux différentes compétences professionnelles au sein de la Société (avocat, économiste, urbaniste, architecte, ingénieur, évaluateur) et devra à cet égard en coordonner les activités.

LE CANDIDAT doit être bilingue et avoir la réputation de mener les affaires à bien. Il détient un diplôme universitaire en sciences commerciales, gérance d'affaires ou toute autre discipline appropriée. Il a plusieurs années d'expérience dans le domaine de l'habitation, de l'octroi et de l'administration de prêts hypothécaires.

Soumettre un résumé complet en se rapportant à cette annonce et en indiquant la date de la mise en disponibilité et l'échelle de traitement escomptée à :

Le président
La Société de Logement du Nouv.-Brunswick
Case Postale 611
Frédéricton, N.-B.

CHEF COMPTABLE

FONCTIONS : seconder le contrôleur
QUALIFICATIONS : posséder C.A. avec au moins 4 ans d'expérience.
SALAIRE : Selon la compétence.

Veuillez faire parvenir votre "curriculum vitae" au : Directeur du Personnel
HOPITAL ST-JEAN-DE-DIEU
Montréal-Gamelin — 254-8381

CONTREMAITRE DE BUANDERIE

HOMME d'expérience dans une buanderie ou entreprise d'envergure à titre de contremaître ou autres postes de commandes.
SALAIRE : à discuter.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au : Directeur du Personnel
HOPITAL ST-JEAN-DE-DIEU
Montréal-Gamelin — 254-8381

DIRECTEUR DES SERVICES PHYSIQUES

AGE : 30 à 45 ans...
RESPONSABILITES : Entretien ménager, cuisines, cafétéria, lavoir, entretien matériel, chaufferie.
HOPITAL 500 LITS, MONTREAL.
QUALIFICATIONS : Connaissance en administration, préférence milieu hospitalier degré académique suffisant.
Faire parvenir "curriculum vitae".
CASE 10376 LA PRESSE
Réponse le plus tard le 15 décembre 1967

STAGIAIRES COMPTABLES

Firme de comptables agréés recherche des stagiaires intermédiaires et séniors. Préférence sera accordée aux candidats bilingues. Rémunération variable selon degré d'expérience et niveau académique. — Bénéfices marginaux.

Veuillez communiquer avec :
Le gérant du personnel
RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & CIE
Comptables agréés
800, Place Victoria, Montréal 3, Qué. 878-2691

CANADIAN WESTINGHOUSE COMPANY LIMITED

Division de l'éclairage — Granby

SURVEILLANT DES SYSTEMES IBM

Nous avons une ouverture pour un homme bilingue avec expérience pour prendre charge de l'installation et du développement d'un département de programmation mécanographique I B M.

Le candidat doit être capable de planifier des systèmes et de faire son propre câblage des panneaux de contrôles pour une installation qui inclut un 085, 407 et 514.

Excellents bénéfices sociaux dans une division continuellement grandissante. Toute réponse sera tenue strictement confidentielle.

Prière d'indiquer l'expérience, l'éducation, les qualifications et le salaire désiré à :

M. O. J. Somers
CANADIAN WESTINGHOUSE COMPANY LIMITED
Division d'éclairage
Boîte postale 519, Granby, Québec

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les annonces publiées dans cette section sont facturées au tarif uniforme de .80 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 2 jours avant la date de parution.

RENSEIGNEMENTS :
Ecrivez à LA PRESSE
7 rue St-Jacques
Montréal
Téléphonez à 874-7245
7246 ou 7258
Demandez
Mlle PAULETTE FREGEAU ou

GÉRANT

PERSONNEL ET RELATIONS INDUSTRIELLES

Salaire initial jusqu'à $14,000

Le Défi . . .

Une importante compagnie manufacturière dans le domaine de l'électronique est à la recherche d'un gérant de personnel compétent pour diriger l'élaboration et l'administration de toutes les activités et politiques relevant du domaine du personnel et des relations industrielles. Le titulaire sera responsable de l'administration des salaires et des avantages sociaux, du recrutement, de la sélection du personnel professionnel et de cadre et de l'entraînement. Il participera à la rédaction des contrats collectifs résultant des négociations qu'il dirigera. Lieu de travail : Montréal.

L'Homme . . .

Bilingue, il est âgé de 30 à 40 ans. Il a joué un rôle prépondérant dans le développement des ressources humaines d'une organisation ce qui lui a permis de se familiariser avec les méthodes modernes du personnel et des relations industrielles. Diplomate et travailleur il est capable de s'intégrer à un groupe de dirigeants compétents et dynamiques au sein d'une entreprise progressive où ses connaissances et ses idées seront mises à profit et où ses efforts seront reconnus.

Vous référant au dossier AB78-11-146, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à :

P. S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL : PLACE VILLE MARIE • QUÉBEC : 880 CHEMIN STE-FOY
OTTAWA : 90 RUE SPARKS • TORONTO : 200 UNIVERSITY AVENUE
WINNIPEG : 213 NOTRE DAME AVENUE • VANCOUVER : 580 GRANVILLE STREET

REPRÉSENTANT DES VENTES

Nous sommes à la recherche d'un vendeur agressif pour le compte d'une entreprise modeste, mais fort progressive, qui s'occupe de fabrication d'équipement de chauffage et de conditionnement d'air pour des utilisations résidentielles, commerciales et industrielles.

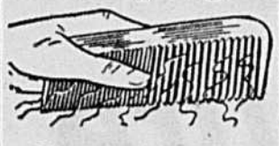
Les qualifications requises comprennent un minimum de trois années d'expérience de vente directe en chauffage ou conditionnement d'air. Le bilinguisme est essentiel. Age : 27 - 35 ans.

Salaire et commission : Jusqu'à $12,000. Endroit : Montréal.

Prière de s'adresser en toute confiance à :

JOHN HOLT STETHEM AND COMPANY LIMITED
conseillers en personnel de direction
Montréal : 1155 ouest, boul. Dorchester Tél. 866-1904
Toronto : Suite 4704, Toronto-Dominion Center Tél. 368-1781

REGARDEZ : votre peigne



Si vous constatez que plus du 1/3 des cheveux dans votre peigne sont courts et fins, cela prouve que *vous* courez le risque de devenir chauve. Décidez-vous, sans plus tarder, à combattre la calvitie avec les traitements de confiance Thomas, expérimentés durant 40 années. Venez pour une consultation GRATUITE.

LA CLINIQUE CAPILLAIRE THOMAS

EN VILLE
1010 ouest, rue Ste-Catherine (637 Edifice Carré Dominion)—Tél. UN. 6-3041
PLAZA ST-HUBERT: 6339, rue St-Hubert (309, Edifice Lombank) — Tél. 274-3501.
11 h. a.m. à 8 h. p.m.
Samedis : 10 h. a.m. à 3 h. p.m.
STATIONNEMENT GRATUIT

Le père du jeune Kidd est allé identifier son fils au Missouri

Un religieux anglican de Mont-Royal, le Rév. Donald W. Kidd, doit se rendre incessamment aux Etats-Unis pour établir si, comme on l'appréhende, deux cadavres percés de balles de revolver et découverts dimanche près de Buffalo, dans l'Etat du Missouri, sont ceux de son fils Bertram, 20 ans, et d'une jeune fille de 21 ans, Marjorie Sharp, de Montréal, qui ont disparu ensemble après avoir quitté le Mexique le 18 septembre pour regagner le Québec.

Le jeune Kidd étudiait les Sciences à l'université McGill tandis que son amie avait obtenu l'été dernier un diplôme dans la même institution.



Marjorie Sharp et Bertram Kidd

Les corps gisaient nus à quelque 25 pieds l'un de l'autre lorsque, dimanche après-midi, un fermier les a trouvés dans un champ de soya bordant la grande route no 65, à environ un quart de mille de l'habitation la plus proche, près de Buffalo, une ville de 1,500 habitants située à 30 milles au nord de Springfield, dans la partie méridionale du Missouri.

Les policiers mandés sur les lieux de la pénible découverte ont rapidement constaté les blessures des trois balles de calibre .38 à la tête du corps qu'on croit celui du jeune Kidd, et les dégâts d'un autre projectile semblable au crâne du second cadavre.

A faible distance des dépouilles se trouvaient des vêtements sur lesquels apparaissent non seulement des marques de confection canadiennes, mais aussi, sur l'un d'eux, le nom de Bertram Kidd. Des lunettes ont aussi été ramassées sur la scène et, selon le chef de la police de Mont-Royal, M. Walter Boyle, la composition des verres concorderait avec une prescription fournie au jeune homme par un opticien de la métropole. On s'attend d'autre part que l'examen de la dentition des morts, dont l'état de décomposition ne permettra pas de dire s'il y eut viol, apporte des éléments déterminants dans l'identification des victimes.

Les policiers n'ont trouvé ni argent, porte-monnaie, sac à main, ni bijoux près des corps, alors que le Rév. Kidd a fait savoir que son fils portait une somme de $200 em mandats-poste.

Le shérif-adjoint du comté de Dallas, Ernie Bennett, qui participe à l'enquête, s'est dit d'avis que les indices relevés étaient virtuellement nuls. "Les cadavres, quatre balles, les vêtements et la carte d'un citoyen de West Memphis, Arkansas, qui a transporté deux auto-stoppeurs de la frontière du Mexique à celle de l'Oklahoma et du Texas. C'est tout ce que nous avons jusqu'ici", a-t-il dit.

Si les jeunes gens ont été abattus à l'endroit où on les a découverts, personne ne semble avoir entendu les cris qu'ils auraient pu lancer. Quant à retrouver des traces d'automobile ou autres entre les corps et la route no 65, laquelle est des plus fréquentées, il ne faudrait pas y songer : le double meurtre remonterait à plus de deux mois et les intempéries ont effacé toute empreinte dans la terre.

3 hold-up et 2 vols avec violence: $6,312

La métropole a été la scène de trois vols à main armée, dont l'un a rapporté $2,936 à son auteur, et de deux vols avec violence, entre 6 h. et 10 h. 55 hier soir, totalisant un montant évalué à $3,376.

Deux individus ont attaqué une jeune fille à coups de poing dans le dos, vers 6 h. hier soir, rue Clark, et ils ont pris la fuite avec son sac à main qui contenait $75.

La jeune fille, qui habite au 5264, rue Clark, a été attaquée près de chez elle.

Deux cagoulards ont commis un hold-up de $285, vers 7 h. 30, alors qu'ils ont fait irruption dans la pharmacie Bel-Air, située au 2098 est, rue Sauvé. Sous la menace de leurs armes (un revolver et un fusil à canon scié), ils ont forcé le propriétaire, M. Jean-Guy Faulkner, à leur remettre le contenu de sa caisse.

Un bandit solitaire, armé d'un fusil à canon coupé, et chaussé du mauvais bout d'un bas de nylon, s'est emparé d'une somme évaluée à $2,936, vers 7 h. 55, à la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal, située au 5000, rue St-Denis.

Il a fait feu à trois reprises dans le plafond et a pris la fuite à pied. Personne n'a été blessé.

Un messager à l'emploi de la pharmacie L'Archevêque, située au 7700, rue St-Hubert, Daniel St-Jacques, 14 ans, a été attaqué, vers 8 h. 15, par six jeunes gens âgés de 14 à 16 ans, en face du 7865, rue Henri-Julien.

Avant de lui voler $20, ses assaillants l'ont roué de coups de poing et de coups de pied à la figure et par tout le corps.

IMPORTED SWITZERLAND

N'ACHETEZ QUE LE VÉRITABLE FROMAGE FONDU GRUYÈRE D'ORIGINE SUISSE IDENTIFIÉ PAR CE SYMBOLE

Jacques-Cartier et Longueuil sont favorables à une fusion partielle ou globale de leurs territoires

par Claude MASSON

Les autorités municipales de Jacques-Cartier et de Longueuil, qui ont entretenu durant de longs mois une "guerre froide" qui a même été ressentie dans l'opinion publique, semblent être revenues à de meilleurs sentiments de part et d'autre.

Le changement d'attitude des maires Roland Therrien et Marcel Robidas et le ton sur lequel ils expriment maintenant leurs vues quant à l'avenir de la rive sud ont tellement évolué que tous deux viennent de se dire favorables au principe du regroupement.

A l'occasion de l'inauguration du centre culturel de Longueuil, le maire Robidas a déclaré que son administration désire affirmer qu'elle entend mettre à la disposition de la rive sud toute entière toutes ses compétences et toutes ses ressources "pour que le Longueuil de la Seigneurie et le Longueuil de la paroisse retrouvent leur intégrité et puissent faire profiter leurs citoyens présents et futurs les progrès extraordinaires que commandent leur situation géographique et le dynamisme de leur nouvelle élite".

Or, le Longueuil de la Seigneurie et le Longueuil de la paroisse d'autrefois forment aujourd'hui les villes de Jacques-Cartier, St-Hubert, St-Lambert, Lemoyne, Greenfield Park, Lafleche et, bien entendu, Longueuil.

Or, M. Robidas, qui est également président de la Commission intermunicipale de la rive sud, parle de "l'intégrité" du territoire et des "citoyens présents et futurs".

Cette déclaration, comme il l'a dit lui-même au journaliste de LA PRESSE, constitue d'ailleurs une réponse à l'invitation lancée une semaine plutôt par le maire Roland Therrien de Jacques-Cartier.

Au cours d'une émission radiophonique intitulée "Actualité Jacques-Cartier" sur les ondes de la station locale CHRS, M. Therrien a lancé un appel à Longueuil pour que des entretiens aient lieu, au plus tôt, sur la possibilité d'une fusion partielle ou globale.

"Un dialogue sérieux, fructueux, doit s'amorcer entre les deux villes, avait déclaré le maire de Jacques-Cartier, en ajoutant : Jacques-Cartier est ouvert à toutes les rencontres et à toutes les bonnes idées qu'il discute de bonne foi."

Le maire de Jacques-Cartier recommande entre autres, pour commencer, la fusion des services de police et d'incendie. "Là-dessus au moins, Longueuil et Jacques-Cartier ne devraient faire qu'un".

Voilà une nouvelle lueur d'espoir qui jaillit face à l'avenir de la rive sud. D'ailleurs, dans leurs mémoires respectifs à la Commission d'enquête Lemay sur l'avenir de cette région, les deux villes se prononçaient en faveur de la régionalisation des services ou d'un certain regroupement des municipalités.

Jacques-Cartier est la plus populeuse des villes de la rive sud immédiate, tandis que Longueuil a une influence certaine de par sa situation géographique.

OFFRE SPÉCIALE DES FÊTES



Vous pouvez vous procurer n'importe quelle de ces 5 bouteilles Format Familial, 30 oz., au prix spécial des Fêtes. Le Dry Ginger Ale Gurd's, le Pamplemousse-Citron Gurd's, la Bière d'Epinette Alouette Gurd's, l'Orange Crush, ou le savoureux Cola Royal Crown. Ils sont tous très appréciés!

Au choix seulement **15¢** PLUS DÉPÔT prix de détail suggéré

Recherchez les étalages de "L'Offre Spéciale des Fêtes" chez votre marchand préféré



DUPUIS



et ça, messieurs c'est le cadeau des fêtes qu'elle a choisi pour vous...

Corsaire

Dès son apparition CORSAIRE a suscité un enthousiasme sans précédent auprès de l'homme de goût, car les produits de toilette Corsaire sont: frais, virils, raffinés, discrets, vraiment faits pour "Lui". Maintenant que vous connaissez la réponse à un tel enthousiasme ... aux Fêtes, offrez-lui les produits qu'il aime ... CORSAIRE.

Corsaire APRÈS-RASAGE: c'est le vent du large qui souffle sa fraicheur tonifiante sur son visage; c'est l'arôme légèrement parfumé qu'"ELLE" adore.

Le Désodorisant Corsaire: un produit qui est fait pour mener une vie active, sportive, pleine d'exercices: une vie de gentleman-pirate.

Corsaire pour les hommes ... pour plaire aux femmes

VAPO-DÉSODORISANT • VAPO-COLOGNE • POUDRE DE TALC • SAVON DE DOUCHE • DÉSODORISANT SOLIDE • LOTION APRÈS-RASAGE • COLOGNE • MOUSSE À RASAGE • VAPO-LAQUE • FIXATIF CAPILLAIRE • LOTION AVANT-RASAGE

CORSAIRE — division de Société Jacquar Inc.

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSÉE — RAYON 240

OU À LA BOUTIQUE D'ESTHÉTIQUE DUPUIS, STATION DE MÉTRO BERRI-DEMONTIGNY — 845-7044

Pourquoi pas chez Dupuis... A 2 PAS SEULEMENT DU METRO

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTRÉAL • COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 842-6171
1481, RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIÈRES • COMMANDES TÉLÉPHONIQUES: 374-2411

Vous êtes né en 1900!

Alors, peut-être aurez-vous droit à la

rente de retraite

dès janvier 1968 car l'âge minimum d'admissibilité à cette rente sera abaissé à 67 ans à compter du

1er janvier 1968

Si vous êtes né en 1897, 1898, 1899, 1900 ou 1901,

peut-être avez-vous déjà droit ou aurez-vous bientôt droit à la rente de retraite.

Dans chaque cas, il faut que vous ayez contribué au régime et que vous fassiez votre demande de rente à la Régie.

Pour obtenir des renseignements et des formules de demande de rente:

- *remplissez le coupon ci-dessous*
- *découpez-le*
- *expédiez-le à la Régie des rentes du Québec, C.P. 5 200, Québec (2e).*

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS 105

nom *prénom(s)* *no d'assurance sociale*

numéro et rue *ville ou village* *comté*

date de naissance *jour* *mois* *année*

Je suis ou j'étais salarié ☐ *Je suis ou j'étais à mon compte* ☐



Veuillez transmettre ce message aux personnes de votre entourage qu'il pourrait intéresser.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Case postale 5 200, Québec (2e).



Épargnez 16¢

DE MARQUE MORTON

TARTE AUX POMMES CONGELEE

Paquet 20 oz **29¢**

Limite de 6 par client avec tout achat de $5.00 ou plus



Épargnez 11¢

De marque DORA

CONFITURE DE FRAISES AVEC PECTINE

Pot 24 oz **28¢**

Limite de 4 pots par client avec tout achat de $5.00 ou plus

INDISPENSABLES

EPARGNEZ 6¢

MARGARINE

FLEISHMAN A L'HUILE DE MAIS

PAQUET 1 LB **49¢** A BAS PRIX

EPARGNEZ 16¢

PATES DE VIANDE

CONGELES STEINBERG

4 paquets 8 oz. **$1.00**

POULET, BOEUF OU DINDE

NOUVELLES HEURES D'AFFAIRES

LUNDI: 1 P.M. À 6 P.M.

MARDI: MERCREDI: 9 A.M. À 6 P.M.

JEUDI: VENDREDI: 9 A.M. À 9 P.M.

SAMEDI: 9 A.M. À 5 P.M.

STEINBERG

Les prix annoncés sont en vigueur jusqu'à l'heure de fermeture le samedi 2 décembre 1967 dans tous les magasins d'alimentation Steinberg Ltée de l'île de Montréal et de la région métropolitaine. Les prix des fruits et légumes sont sujets aux fluctuations du marché.



SERVICE DU SAC VERT

Pour tous les employés de Steinberg, le Sac Vert signifie "Manipulez avec soin". Afin d'éviter tout dommage à vos fruits et légumes, le sac vert est toujours placé sur le dessus de votre commande.

GROSSES BANANES

DE QUALITE CONTROLEE, A LEUR MEILLEUR !

VARIETE PREMIUM LA LB **11¢** SUCREES ET MURES

ANANAS FRAIS

ROYAL HAWAIIAN, GROSSEUR 7 CHACUN **39¢**

VERRES

A LIQUEURS DOUCES

(PRIX HABITUEL DE 6 POUR 35¢)

12 pour **59¢**

TORCHONS

EN COTON TISSE LINDY LOU

GRANDFUR 15" x 15"

Paquet de 6 **99¢**

BOLS à MELANGER

AVEC COUVERCLES

Ensemble de 3 bols **99¢**

Articles variés pour l'emballage de vos cadeaux de Noël

PAPIER D'EMBALLAGE imprimé, 6 roul. (20" x 500") **97¢**

PAPIER D'EMBALLAGE imprimé, 6 roul. (26" x 216") de luxe **$1.67**

PAPIER D'EMBALLAGE IMPRIME Boite à bord dentelé 2 rouleaux (300") **$1.27**

PAPIER D'EMBALLAGE varié, 10 roul. (26"x780") **$1.99**

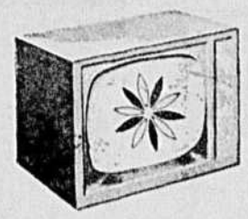
PAPIER D'EMBALLAGE 5 rouleaux (26" x 300") **$1.27**

CHOUX VARIES Paquet de 30 **97¢**

JOUEZ À LA RONDELLE CHANCEUSE



GAGNEZ GAGNEZ GAGNEZ $5. $100.



GAGNEZ DES PRIX EN ARGENT

GAGNEZ DES TELEVISEURS EN COULEURS

JOUEZ A LA RONDELLE CHANCEUSE DE STEINBERG

REGARDEZ LES PARTIES DE HOCKEY DE LA LHN EN DIRECT LE SAMEDI SOIR. CETTE SEMAINE ET CHAQUE SEMAINE !

PRENEZ VOTRE CARTE RONDELLE CHANCEUSE CHEZ STEINBERG AUJOURD'HUI. VOUS POURRIEZ ETRE UN GAGNANT! VERIFIEZ LES RESULTATS OFFICIELS DES PARTIES LE LUNDI MATIN A VOTRE MAGASIN STEINBERG.

DISQUES DE "DISNEYLAND" POUR ENFANTS

LONG JEU, 33⅓ R.P.M.

DISQUES EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

CHACUN **1.98**



LIVRET D'EPARGNES D'AUTOMNE



STEINBERG 5¢ DE MOINS — avec ce coupon et l'achat de tout paquet de **PETITS PAINS DE STEINBERG** Toujours délicieux et appréciés. 1 coupon par produit, du 29 nov. au 2 déc. 1967

STEINBERG 10¢ DE MOINS — avec ce coupon et l'achat d'un paquet 12 onces **PATE DE DINDE DE STEINBERG** Frais de la cuisine, réchauffez et servez. 1 coupon par produit, du 29 nov. au 2 déc. 1967

STEINBERG 15¢ DE MOINS — avec ce coupon et l'achat d'une boite de 14 onces **NOIX SALEES ET ROTIES DE STEINBERG** Paquetées à vide, toute variété. 1 coupon par produit, du 29 nov. au 2 déc. 1967

STEINBERG 10¢ DE MOINS — avec ce coupon et l'achat d'un pot de 48 onces **MARINADES SUCREES ORCHARD KING** Croquantes et savoureuses. 1 coupon par produit, du 29 nov. au 2 déc. 1967

PARTICIPEZ AU CONCOURS GLOBE-TROTTER DE STEINBERG

- Gagnez un voyage autour du monde en jet VC10 de BOAC.
- Voyages à la Carib Ocho Rios de la Jamaïque en jet VC10 de BOAC.
- Valises de voyage Silhouette de Samsonite pour tout gagnant d'un voyage.
- Télévisions en couleurs "Portacolor" de Canadian General Electric.





SOUPE CATELLI POULET ET NOUILLES OU TOMATES ET LEGUMES OU BOEUF ET NOUILLES... 2 paquets en 1 boite 29¢ — **2** paquets par boite **23¢**

LEGUMES VARIES EN CONSERVE, DE MARQUE YORK — **8** boites 10 oz **$1.00**

CORNICHONS BICK VARIES Pot 24 oz **49¢**

CRISTAUX DE SAVEUR TANG, VARIETES DIVERSES **4** paquets 3½ oz **93¢**

SACS DE THE SALADA, VARIETES DIVERSES Paquet de 60 **83¢**

SHORTENING PUR DE MARQUE DOMESTIC Paquet 1 lb **37¢** OU PQT 2½ LB... **92¢**



STEINBERG

produits de beauté-hygiène

ÉPARGNEZ 22¢ !
Shampooing Halo
POUR CHEVEUX NORMAUX OU HUILEUX
BOUTEILLE FAMILIALE
77¢
(PRIX HABITUEL DE 99¢)

ÉPARGNEZ 48¢ !
MOUSSE INSTANTANEE
"Rapid Shave" Palmolive
ORDINAIRE OU LIME
BOITE ECONOMIQUE
77¢
(PRIX HABITUEL DE $1.25)

ÉPARGNEZ 41¢ !
Fixatif à cheveux
DE MARQUE GET SET
BOITE 10 OZ
58¢
(PRIX HABITUEL DE 99¢)

ÉPARGNEZ 31¢ !
Sirop Vicks contre la toux
FORMULE À DOUBLE ACTION
GROSSE BOUTEILLE
57¢
(PRIX HABITUEL DE 88¢)

ÉPARGNEZ 30¢ !
Vaporub de Vicks
ÉLIMINE LES MALAISES DUS AUX RHUMES
POT 3 OZ.
77¢
(PRIX HABITUEL DE $1.07)

ÉPARGNEZ 40¢ !
Dentifrice Colgate
ORDINAIRE OU NOUVELLE FRAÎCHEUR THÉ DES BOIS
TUBE FAMILIAL
79¢
(PRIX HABITUEL DE $1.19)

ÉPARGNEZ 42¢ !
Antiseptique Buccal Lavoris
RINCE-BOUCHE ET GARGARISME
BOUTEILLE 14 OZ.
67¢
(PRIX HABITUEL DE $1.09)



ANTISEPTIQUE SCOPE
RINCE-BOUCHE ET GARGARISME
Epargnez 20¢ ! Bouteille 6 oz 59¢
Epargnez 30¢ ! Bouteille 12 oz 89¢
Epargnez 40¢ ! Bouteille 17 oz $1.19

ÉPARGNEZ 39¢ !
DENTIFRICE CREST
ORDINAIRE OU A SAVEUR DE MENTHE
2 tubes géants 99¢
(PRIX HABITUEL DE 69¢ CHACUN)



SERVIETTES FEMININES
DOUCES ÉLÉGANT
Paquet de 48 **$1.29** A bas prix

PAINS DE SAVON
DE MARQUE STEINBERG
Paquet de 8 pains **45¢** Couleurs variées



DENTIFRICE FACT
Tube géant 62¢ Blanchit mieux !

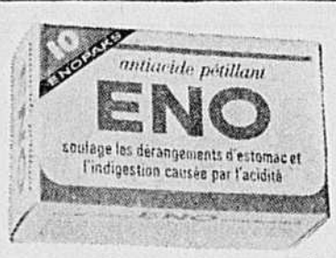
HUILE DE BAIN
De marque SOFTIQUE
Bouteille 2½ oz (Prix hab. de $1.69) $1.27



CRÈME NOXZEMA
POUR LA PEAU
Pot 10 oz. **$1.69**



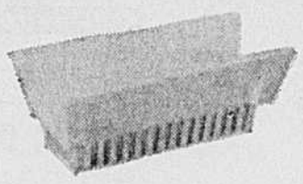
40% DE PLUS GRATIS
FIXATIF À CHEVEUX
ALBERTO VO5
Boite 10 oz **$1.89**



Sel de fruit ENO
BOUT. ORD. 82¢ | GRANDE BOUT. $1.19
ou paquet de 10 sachets 54¢



FIXATIF CAPILLAIRE
GROOM & CLEAN
Tube 4½ oz **77¢** (Prix hab. de $1.09)



BROSSE À ONGLES
Chacune **39¢** Soies en nylon

CAHIER No 7 / PAGES 83-98 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MERCREDI 29 NOVEMBRE 1967 — 83e ANNEE — No 277

DE L'ATLANTIQUE AU PACIFIQUE

L'opposition bloque le projet d'augmentation des tarifs postaux

OTTAWA (PC) — Le gouvernement a subi un revers aux Communes hier quand, par une certaine inadvertance, les partis d'opposition ont repoussé par 14 voix contre 11 le projet de résolution visant à augmenter les tarifs postaux.

Ce vote, qui a eu lieu en comité plénier des Communes quelques minutes après 8 heures hier soir, signifie un délai de plusieurs semaines dans la présentation d'une nouvelle mesure législative visant à augmenter les tarifs postaux.

La procédure parlementaire exige en effet qu'une résolution battue aux voix au cours d'une session ne puisse être présentée de nouveau durant la même session. La session fédérale courante doit prendre fin d'ici Noël.

Le gouvernement libéral a toutefois indiqué son intention de présenter à nouveau sous une nouvelle forme, d'ici Noël, un projet de résolution qui viserait la même fin.

M. Allan MacEachen, leader parlementaire du gouvernement, a déclaré dans une interview que le projet de résolution repoussé hier par 14 voix contre 11 est, techniquement, selon les règlements de la Chambre, renvoyé à une prochaine session, mais que le gouvernement peut présenter au cours de cette session-ci un projet de résolution sous une nouvelle forme visant à peu près les mêmes fins.

Quand, en 1966, le gouvernement libéral a voulu réintroduire une clause dans le projet de loi touchant la politique des transports qui avait été biffée par un vote aux Communes dans des circonstances où le parti ministériel se trouvait en minorité, le président des Communes, M. Lucien Lamoureux, a noté qu'en effet la forme était différente mais que l'objet du nouveau projet de clause était le même que celui qui avait été biffé par un vote et il l'a déclarée irrécevable.

Erreur

Le projet de résolution parrainé par le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, a été mis aux voix hier soir, dès la reprise des travaux parlementaires après le dîner, alors qu'il n'y avait en Chambre que 25 députés de tous les partis, parce que personne ne se levait pour parler.

Des députés libéraux soulignaient, après l'incident, que tout député libéral présent en Chambre à ce moment aurait dû se lever pour parler de façon à permettre un rassemblement des forces du parti. Le ministre des Postes, qui se trouvait à son siège à ce moment, aurait pu lui-même occuper la Chambre par un discours expliquant la portée du projet de résolution.

C'est la deuxième fois depuis les dernières élections fédérales générales que le gouvernement Pearson subit un échec par un vote en comité plénier des Communes.

En janvier 1967, les partis d'opposition ont repoussé un article du projet de loi touchant la politique des transports dans une circonstance semblable. Le projet de loi a par la suite été adopté moins l'article que l'opposition avait réussi à biffer.

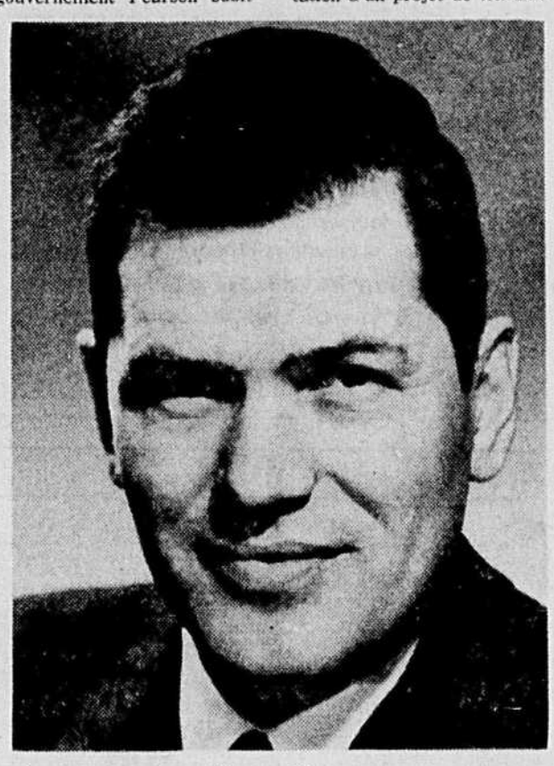
Dans la mise aux voix hier, 12 progressistes-conservateurs et deux néo-démocrates ont repoussé la volonté ministérielle qui était représentée par 11 députés libéraux.

Plus tôt, les partis d'opposition avaient affirmé que ce sont les petites gens qui supporteraient le fardeau de l'augmentation des tarifs postaux.

Le débat a porté sur la résolution précédant la présentation d'un projet de loi. Elle déclare que les tarifs postaux du courrier de deuxième et de troisième classes seront également augmentés, mais les détails de ces augmentations ne seront connus qu'à la présentation du projet de loi même.

M. T. McCutcheon (PC-Lambton-Kent) a invité le gouvernement à retarder d'un an son projet d'augmentation des tarifs postaux et de consacrer cette période à un effort en vue de réduire les coûts d'expédition.

M. McCutcheon a soutenu que la commission royale d'enquête Montpetit sur les services postaux avait proposé des mesures en vue de réduire les coûts de $16,300,000 par année, mais qu'il ne voyait aucun indice sérieux que le gouvernement entendait adopter ces recommandations.



Le ministre Jean-Pierre Côté pourra présenter une nouvelle résolution d'ici Noël

Aucun impôt sur les dons aux partis politiques — Camp

TORONTO (PC) — Les dons aux partis politiques ne devraient pas être imposables et les députés devraient toucher des boni spéciaux de recherches. C'est ce que déclarait hier M. Dalton Camp, président de l'Association progressiste-conservatrice du Canada, dans une allocution à l'Advertising and Sales Club de Toronto. Il a souligné que les députés du parti au pouvoir ont l'avantage dans les débats aux Communes parce que la Fonction publique peut leur faciliter les recherches. Les boni de recherches pourraient provenir d'une caisse d'environ $3,500,000 administrée par le président de la Chambre. M. Camp a déclaré également que nos institutions politiques souffrent "d'usure excessive et de sénilité" mais que, contrairement aux Américains et aux Britanniques, les Canadiens ne paraissent pas s'en préoccuper. "Si la politique demeure un sport de salon, a-t-il dit, nous y perdrons sûrement un jour notre liberté".

Etre avisé deux semaines avant son renvoi

OTTAWA (PC) — D'après M. Raymond Rock, député libéral de Montréal-Jacques-Cartier-Lasalle, les employés civils du ministère de la Défense nationale devraient être avisés deux semaines avant leur renvoi que l'on s'apprête à les mettre à pied, comme le sont les employés ferroviaires.

Le député québecois s'est plaint durant le débat d'ajournement, aux Communes, que des employés du centre de la Marine à Ville Lasalle avaient été remerciés à seulement deux jours d'avis.

Selon M. Rock, le moral est plutôt bas dans sa circonscription où l'on s'attend à ce que le centre soit déménagé à Longue Pointe.

Le ministre de la Défense, M. Léo Cadieux, a dit que son ministère n'avait aucune obligation légale de prévenir les employés d'avance, mais qu'il le faisait chaque fois que cela était possible.

Le bill sur le divorce sera bientôt à l'étude

OTTAWA (PC) — Il est possible que le bill du gouvernement sur le divorce soit déposé sous peu aux Communes et y soit approuvé en principe avant Noël.

C'est ce que déclarait hier le ministre de la Justice, M. Pierre-Elliott Trudeau, à l'intention de M. Andrew Brewin, député néo-démocrate de Toronto-Breenwood.

On sait qu'un comité parlementaire a recommandé que l'adultère ne soit plus le seul motif de divorce au Canada. La législation du gouvernement donnera probablement suite à cette recommandation.

C'est normal qu'il y ait moins d'inscrits — Marchand

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Main-d'oeuvre, M. Jean Marchand, a démenti vigoureusement hier, aux Communes, que le nombre d'inscrits aux cours de recyclage "ait baissé de façon désastreuse" depuis que le gouvernement fédéral a pris les choses en mains cette année.

M. Walter Dinsdale, député conservateur de Brandon-Souris, avait suggéré en Chambre que le gouvernement agisse sur le champ pour remédier à cette situation. M. Marchand a répondu que la situation se corrige d'elle-même. Il a ajouté qu'il a déjà expliqué, au début de la session, que cette diminution est normale et saisonnière et que l'hiver amènera un accroissement des inscriptions.

Nouvelle prothèse orthopédique pour les enfants infirmes

TORONTO (PC) — Le Dr Walter Bobechko, du Centre de réhabilitation des enfants infirmes à Toronto, soutient qu'un nouvel appareil orthopédique qu'il a conçu avec d'autres médecins et des ingénieurs permettra d'économiser environ $2,000 par année en frais d'hospitalisation pour les enfants souffrant de la maladie de Legg-Perthes. Ce support de la jambe élimine la nécessité d'utiliser des appareils très encombrants pour les soins de physiothérapie dont ces malades ont besoin et il est possible de l'enlever la nuit lorsque l'enfant dort.

La maladie de Legg-Perthes, qui provoque un boitillement indolore, se produit lorsque l'articulation de la hanche est provisoirement privée de sang. Lorsqu'on n'y remédie pas, l'inflammation virusienne cause une difformité progressive et l'infirmité peut devenir permanente.

Continuer à combattre les inégalités économiques — Belair

HALIFAX (PC) — Il faut continuer à combattre les inégalités économiques au pays, même s'il y a danger d'inflation. C'est l'opinion que M. Fred Belair, adjoint du président du Conseil économique du Canada, exprimait hier dans une allocution à l'Université Dalhousie.

M. Belair se félicite de la récente conférence des ministres des Finances à Ottawa, ainsi que de la collaboration considérablement accrue des trois échelons de gouvernement sous l'aspect des investissements et des dépenses.

A son avis, les possibilités de croissance économique sont présentement plus grandes au Canada que dans tout autre grand pays industriel, sauf peut-être au Japon.

La Gendarmerie n'achètera pas ces armes sataniques

OTTAWA (PC) — M. Robert McCleave, député conservateur d'Halifax, a appris hier du Solliciteur général Larry Pennell que la gendarmerie fédérale n'a pas du tout l'intention pour le moment d'acheter des armes américaines que M. McCleave avait qualifiées de "sataniques".

Ces armes, qu'on a pu voir à une récente émission du réseau anglais de télévision de Radio-Canada, sont utilisées aux Etats-Unis pour réprimer des émeutes. Elles comprennent des blindés spéciaux, des pistolets petits mais puissants, un produit chimique qui rend les rues très glissantes et une machine dont le bruit "provoque un déblocage irrépressible du gros intestin".

M. Pennell a souligné que la gendarmerie avait fait l'essai, sans grand succès d'ailleurs, d'un gaz à vaporiser mais n'a fait l'acquisition d'aucune des armes américaine et n'a pas l'intention d'en acheter "dans un avenir prochain".

Demande de permis pour le nord du Nouveau-Brunswick

RIMOUSKI (PC) — Québecair tente d'obtenir un permis provisoire da la Commission des transports aériens pour desservir le nord du Nouveau-Brunswick à partir de Montréal et d'autres villes du Québec. La compagnie affirme que ce service est urgent.

Deux autres compagnies d'aviation, Eastern Provincial Airways et Gaspe Air Inc., ont également demandé des franchises pour le nord du Nouveau-Brunswick mais Quebecair soutient que, dans ces deux cas, la procédure suivie n'était pas légale. La Cour suprême doit se prononcer à ce sujet au début du mois prochain.

Jusqu'ici toutefois, une injonction provisoire a empêché la Commission d'étudier les requêtes autres que celle de Quebecair.

Décision de la Cour suprême re "Smarties vs Smoothies"

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a sommé hier la compagnie Paulin Chambers Ltd., de Winnipeg, de cesser d'utiliser la marque de commerce "Smoothies" pour l'une de ses sucreries.

Le tribunal soutient que cette marque commerciale peut être facilement confondue avec celle de "Smarties", utilisée par la compagnie Rowntree de Toronto. La Cour suprême donne ainsi raison au Registraire des marques commerciales, contre la Cour de l'échiquier.

Rowntree utilise la marque "Smarties" depuis 1940 et Paul Chamber celle de "Smoothies" depuis 1960.

Les Jeunes libéraux de Charlevoix se rangent du côté de Lévesque

de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'Association des jeunes libéraux du comté de Charlevoix, qui grouperait 200 membres, a décidé d'abandonner la Fédération libérale du Québec pour promouvoir la thèse constitutionnelle du député de Laurier, M. René Lévesque.

La décision a été annoncée, hier, par le président des Jeunes libéraux de Charlevoix, M. André Poisson, dans un communiqué publié à Québec.

Interrogé sur ces démissions massives de jeunes libéraux de son comté, M. Raymond Mailloux, député de Charlevoix à l'Assemblée législative, a mis en doute que 200 d'entre eux aient quitté les rangs du parti. A son avis, l'Association n'a jamais compté plus de cent membres. De plus, à une récente réunion du bureau exécutif à laquelle il assistait, six membres seulement, dont M. Poisson, ont remis leur démission.

L'Association des jeunes libéraux de Charlevoix avait demandé il y a quelque temps au président de la Fédération libérale du Québec, M. Eric Kierans, de donner sa démission ou de mettre un terme à ses déclarations ébranlant la thèse constitutionnelle proposée par M. Paul Gérin-Lajoie, au cours du congrès libéral.

Elle avait également protesté à l'occasion du congrès de la FLQ contre les circonstances entourant le départ de M. René Lévesque du parti libéral.

Le président de l'Association, M. André Poisson a expliqué, hier, que c'est à cause de la nouvelle orientation du parti et de ses dirigeants que ses 200 collègues et lui-même ont décidé de démissionner.

"A l'heure actuelle, a dit M. Poisson, le parti vise uniquement l'organisation, l'efficacité, démolissant opinions et diversités sur son chemin pour entreprendre le pouvoir.

"Aujourd'hui, les éléments dynamiques du parti semblent être à la merci de l'ensemble réactionnaire renforci. Les déclarations du chef du parti, M. Jean Lesage, ne cristalisent plus les jeunes.

"En bref, nous sommes 200 jeunes qui ne se sentent plus solidaires d'un parti autrement qu'historiquement. En conséquence, notre association connait-elle de sérieux problèmes pour le renouvellement des cartes de membre.

Mme Adrienne Blouin n'a pas suivi Lévesque

Dans un communiqué, Mme Adrienne Blouin, présidente de l'Association des femmes libérales de Laurier, réaffirme son attachement au chef du parti libéral, M. Jean Lesage, et nie que "tout le comité exécutif de l'Association" de Laurier ait quitté le parti.

Mme Blouin, qui est vice-présidente du conseil exécutif de l'Association libérale de Laurier, souligne qu'elle-même n'a jamais démissionné pour suivre l'ex-député libéral René Lévesque.

Elle ajoute qu'au moins trois membres du bureau exécutif ne demeuraient pas dans le comté de Laurier : M. Lévesque ; M. Raynald Brisson, trésorier, et le Dr Paul Hamel, vice-président.

La beauté paisible, pratique de l'Ironstone anglaise— d'Adams

(un membre du groupe Wedgwood)

pièces individuelles lavables dans la laveuse de vaisselle

Old Colonial
Service de 20 pièces $21.95 Se vendait $27.40
Service de 53 pièces $63.20 Se vendait $81.50

Baltic
Service de 20 pièces $21.95 Se vendait $27.40
Service de 53 pièces $63.20 Se vendait $81.50

Empress White
Service de 20 pièces $12.30 Se vendait $15.40
Service de 53 pièces $36.25 Se vendait $45.30



Mappin's
compte courant ou budgétaire
1000 OUEST, RUE STE-CATHERINE ET PLACE VILLE-MARIE
Commandez par la poste ou composez... 866-7431

Le gant du pied

Slater



A. "Slater Royal" no: 1555 dans les pointures ci-dessous en largeurs B-C-D ou E. Noir ou brun-olive. $25.95

B. "Slater Imperial" no: 1556, largeurs B-C-D-E. Noir ou brun. $28.95

"Slater FOOT-RITE" no: 1506 même modèle que "B" en largeurs C-D-E-EE. Noir. $21.95

* Léger supplément pour les pointures 12½ à 15.

	7	7½	8	8½	9	9½	10	10½	11	11½	12	12½	13	13½	14	14½	15
B											X	X	X	X	X		
C				X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
D	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
F	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
EE			X	X	X	X	X	X	X	X							

Autres qualités et modèles en largeurs EEE ou EEEEE

POINTURES 6 à 16

C. Botte en cuir, pied en caoutchouc. Doublée d'épaisse laine d'agneau. Noir. Pointures 6 à 14. $14.95*

D. Botte 10" en véritable loup marin, — doublée de laine d'agneau. 6 à 16. $59.95*

Même botte en belle imitation de loup marin 6 à 16 — hauteur 10" $29.95* hauteur 6" $19.95*

E. Pantoufles de bonne qualité. Pointures 6 à 15. $7.98, $11.98*

* Léger supplément pour pointures 13 à 16.

Commandes postales acceptées—livraison rapide P.S.L. (C.O.D.)

L'assortiment le plus complet de vêtements pour hommes de toutes tailles

BOVET

2567 EST, RUE ONTARIO (FACE AU METRO, STATION FRONTENAC)

Facilités de stationnement (Station Service Texaco)

En décembre ouvert jusqu'à 9.30 P.M. (excepté le samedi)

Une opération spectaculaire se solde par un demi-succès à la Manicouagan

Albert TREMBLAY
de notre envoyé spécial

MANIC — Une opération spectaculaire qui devait ce matin permettre aux ingénieurs de l'Hydro-Québec de fermer le canal de dérivation du barrage de l'Outarde 4 s'est soldée par ce qu'on pourrait appeler un demi-succès.

A l'heure prévue, 9 heures ce matin, une charge de 450 livres de dynamite a fait basculer un bloc de 2,000 tonnes de roc à l'entrée de cette galerie de dérivation qui est située juste en amont du barrage principal de la Centrale Outardes 4, l'un des 5 barrages hydro-électriques du complexe énergétique Manicouagan-Outardes.

Le bloc rectangulaire qui avait une hauteur de 70 pieds et une largeur de 50 pieds s'est abattu tel que prévu à l'entrée de la galerie souterraine mais, malheureusement pour les centaines de personnes qui ont participé aux travaux préparatoires, le bloc s'est effrité en atteignant le flot de la rivière Outardes. En tout l'opération a duré deux secondes. En atteignant la rivière Outardes, le bloc a projeté à quelque 800 pieds une nappe d'eau qui a donné un caractère spectaculaire à des travaux de génie qui devaient constituer une première mondiale.

C'est en effet la première fois au monde que cette technique d'obturation est utilisée pour procéder à la "mise en eau" d'un barrage hydro-électrique, soit la création du lac artificiel qui dans quelques mois permettra d'alimenter les quatre groupes génératrices de la Centrale Outardes 4. Les ingénieurs de l'Hydro-Québec qui ont pensé cette méthode d'obturation ne se sont pas encore prononcés sur les conséquences du demi-succès ou du demi-échec de ce matin. Ils doivent le faire plus tard, dans la journée, mais on ne pense pas que ce contre-temps puisse avoir de conséquences graves dans la poursuite des travaux d'aménagement de la Centrale Outardes 4.

Conflits raciaux en Malaysia: le gouvernement mobilise la défense civile

KUALA LUMPUR (PC) — Tandis qu'on rapporte que la violence persiste entre Malais et Chinois, dans le nord-ouest de la Malaysia, le gouvernement malaysien mobilise la défense civile.

Les conflits raciaux, prétend le gouvernement, sont inspirés par les communistes.

Le vice-premier ministre Tun Abdul Razak a déclaré que les forces civiles seraient utilisées dans les régions côtières, où l'ordre est revenu, afin de libérer les forces policières et militaires qui iront pacifier l'intérieur.

Les combats raciaux durent depuis six jours dans le nord-ouest. Ils ont commencé vendredi dernier, pour protester contre la dévaluation de la monnaie.

Bilan provisoire

A ce jour, 22 personnes sont mortes, 200 ont été blessées, dont 100 gravement, et 882 autres, selon un porte-parole de la police, ont été arrêtées.

A Penang, ville insulaire où les combats ont commencé, trois personnes ont été tuées aujourd'hui, selon des sources militaires.

Les éléments de défense civile sont constitués de volontaires qui ont reçu un entraînement intensif dans l'appui aux forces policières et militaires. Ils ont été utilisés entre 1963 et 1966 dans la guerre de guérilla contre l'Indonésie.

Le premier ministre Tunku Abdel Rahman a lancé à la radio un appel au calme et a attribué les bagarres aux terroristes communistes et aux sympathisants de Mao Tse-Tung.

Pourtant, des rapports en provenance du nord-ouest disent que les attaques ont été faites par des Malais contre les Chinois. Les Malais contestent la domination économique des Chinois.

Rahman a déclaré : "Les communistes veulent créer le chaos pour s'emparer du pays."

Grève possible chez "GM" à cause de l'automatisation

DETROIT (UPI) — Les négociations entre la compagnie "General Motors" et le Syndicat des travailleurs unis de l'auto étaient au point mort hier, tandis que les dirigeants syndicaux mettaient au point leur stratégie de grève contre la plus grande entreprise au monde dans le domaine de la manufacture.

En effet, les entretiens d'hier se sont déroulés à l'échelon du sous-comité, c'est-à-dire qu'aucun négociateur en vue des deux parties n'a participé aux pourparlers.

Parmi les problèmes majeurs évoqués hier figurait celui de "revenu annuel garanti" pour les travailleurs manuels de la compagnie. Les dirigeants syndicaux ont obtenu dans leurs conventions collectives avec "Ford" et "Chrysler" une reconnaissance partielle du principe du "revenu annuel garanti". Toutefois, le nombre des syndiqués à l'emploi de "GM", 372,000 travailleurs, dépasse le nombre des employés des deux autres compagnies considérées dans leur ensemble.

On prévoit donc une résistance plus forte de la part de l'employeur dans ce domaine que ça n'a été le cas chez "Ford" et "Chrysler".

M. Louis Seaton, un des vice-présidents de "GM", aurait déclaré que sa compagnie est prête à accorder les augmentations de salaires accordées aux travailleurs de "Ford" et "Chrysler", mais que les problèmes de l'automatisation pourraient provoquer une grève.



Contre ceux qui sont contre

Manifester, c'est bon, étudier, c'est mieux!

MORRIS, Minnesota (UPI) — Un groupe d'étudiants américains de l'Université Minnesota-Morris, connu sous le nom de "Fine American Boys", a entamé hier une curieuse manifestation de protestation qui se poursuivra jusqu'au 14 décembre.

Par un temps glacial, (le mercure indiquait par moments 12 degrés sur l'échelle Fahrenheit) ces étudiants lisaient des extraits de la Bible pour indiquer qu'ils sont intéressés à autre chose que les manifestations de protestation contre quelque chose ou quelqu'un. On sait que plusieurs campus américains ont été, au cours des derniers mois, la scène de manifestations contre la guerre au Vietnam ou la conscription.

Une fois la lecture de la Bible terminée, ces "Fine American Poys" comptent entamer la lecture de textes philosophiques allant des écrits de Platon jusqu'aux éditoriaux de la revue "Playboy".

M. Patrick Marx, étudiant en troisième année que l'on voit sur la photo derrière le panneau, a pris la tête du mouvement des "Fine American Boys" (FAB).

Le mouvement, qui compte jusqu'ici une vingtaine d'adhérents, a reçu l'approbation des autorités universitaires. Les "Fine American Boys" ne se prononcent pas sur l'opportunité des manifestations estudiantines, mais veulent simplement démontrer qu'il y a des meilleures façons d'atteindre des objectifs et de se mettre en valeur en tant qu'étudiants et citoyens, a précisé un porte-parole du groupe.

Notre mouvement, a-t-il ajouté, estime que toute la publicité accordée aux mouvements de protestation ne rend pas justice à la grande majorité des étudiants universitaires.

L'HUMOUR À L'AMÉRICAINE
par ART BUCHWALD

Relations USA-Japon : excellentes, à des vétilles près...

Je rentre tout juste du Japon. Il m'a été infiniment agréable de constater, au cours d'un séjour d'une semaine, que nos relations avec ce pays sont meilleures que jamais. Si les étudiants de l'Université de Tokyo ont tout tenté, à l'aéroport de la ville, pour empêcher leur premier ministre de s'envoler vers les USA, n'allez surtout pas penser qu'ils avaient la moindre objection à des entretiens Johnson-Sato à Washington. Tout simplement, ces tendres jeunes gens idôlatrent à ce point leur chef d'Etat qu'ils ne pouvaient se résoudre à le laisser partir.

Le seul nuage qui macule l'azur pur du doux ciel des relations USA-Japon porte le nom d'Okinawa. Nos amis japonais souhaiteraient que nous leur rétrocédions cette île avec laquelle nous faisons joujou depuis tant d'années. Washington ne demanderait pas mieux que d'accéder à ce désir, à la seule condition que Tokyo accepte, par la même occasion, de se charger du Sud-Vietnam. Or, Tokyo hésite à accepter le marché. Un diplomate de là-bas est allé jusqu'à dire : "Plutôt nous faire hara-kiri!"

Un second nuage, à la vérité, serait à dissiper. Le gouvernement américain voudrait que nos chers amis japonais desserrent un peu plus largement les cordons de leur bourse pour défrayer leur propre défense, ainsi que pour se réarmer plus adéquatement de façon à pouvoir parer à toute éventualité. Mais les chers alliés ne veulent rien entendre. Leur point de vue m'a été expliqué par un chauffeur de taxi qui jouit d'un grand prestige dans les milieux gouvernementaux de la capitale.

"Japonais pas vouloir réarmer", m'a-t-il assuré.

"Et pourquoi pas ?" ai-je demandé.

"Nous nous souvenir Pearl Harbour."

"Au diable, Pearl Harbour ! Il est grand temps que vous établissiez votre propre système de défense."

"Ça alors ! Vous n'êtes pas tombé sur la tête, non ?" (Je transpose en langage normal.) "Nous avons juré au général MacArthur de nous comporter comme un peuple épris de paix. En 1945 nous avons juré la mort de la clique impérialiste et militaire, la mort de toute guerre."

"Mais les promesses que MacArthur vous a arrachées, en 1945, et ce que nous attendons de vous, aujourd'hui, ce sont deux choses absolument différentes. Ne craignez-vous vraiment pas le péril jaune ?"

"Pas tellement... Péril jaune ? De quel péril jaune parlez-vous ?"

"Celui que constituent des milliards de Chinois pourvus d'armes nucléaires et prêts à fondre sur toute l'Asie du sud."

"Oh, ça ? Franchement, ce problème ne nous concerne pas. Les Américains nous ont appris que quiconque s'engage dans une guerre est fou. A preuve, voyez Hiroshima et Nagasaki."

"Mais il s'agissait d'une mauvaise guerre en cette occasion."

"En quoi était-ce une mauvaise guerre ?"

"Parce que vous étiez les ennemis. Maintenant que vous êtes devenus nos amis, nous ne nous opposons aucunement à ce que vous établissiez sur votre sol un puissant ensemble défensif. Il y a des guerres justes et des guerres injustes. Du moment que vous combattriez avec nous, vous seriez impliqués dans une guerre juste."

"Là, non, vraiment, non merci, honorable et vénérable client. La clique des militaires impérialistes nous a attiré trop d'ennuis la dernière fois. Et puis, si nous réarmons et redevenons puissants, qui vous dit qu'il n'y aura pas un autre Pearl Harbour ?"

"Il nous suffirait que vous promettiez de ne pas nous attaquer."

"Nous avions promis de ne pas le faire avant la dernière guerre. Cela n'a rien empêché..."

"Ah, ces colombes japonaises, m'exclamai-je hors de moi-même, ce sont les plus insupportables !"

"Infiniment désolé, vénérable et illustrissime client, mais la seule chose que nous a appris la dernière grande guerre, c'est que la fabrication des appareils photographiques rapporte plus que tout autre entreprise."

"Mais comment arrêterez-vous les Chinois avec des appareils photographiques ?"

"C'est là un problème qui vous concerne et non pas nous. Puisque vous avez gagné la guerre contre nous, vous vous devez de prendre soin de nous."

"Eh bien, si vous voulez que je vous parle en toute sincérité, je vous dirai que je regrette infiniment que nous vous ayons battus."

"Vous auriez dû y penser avant."

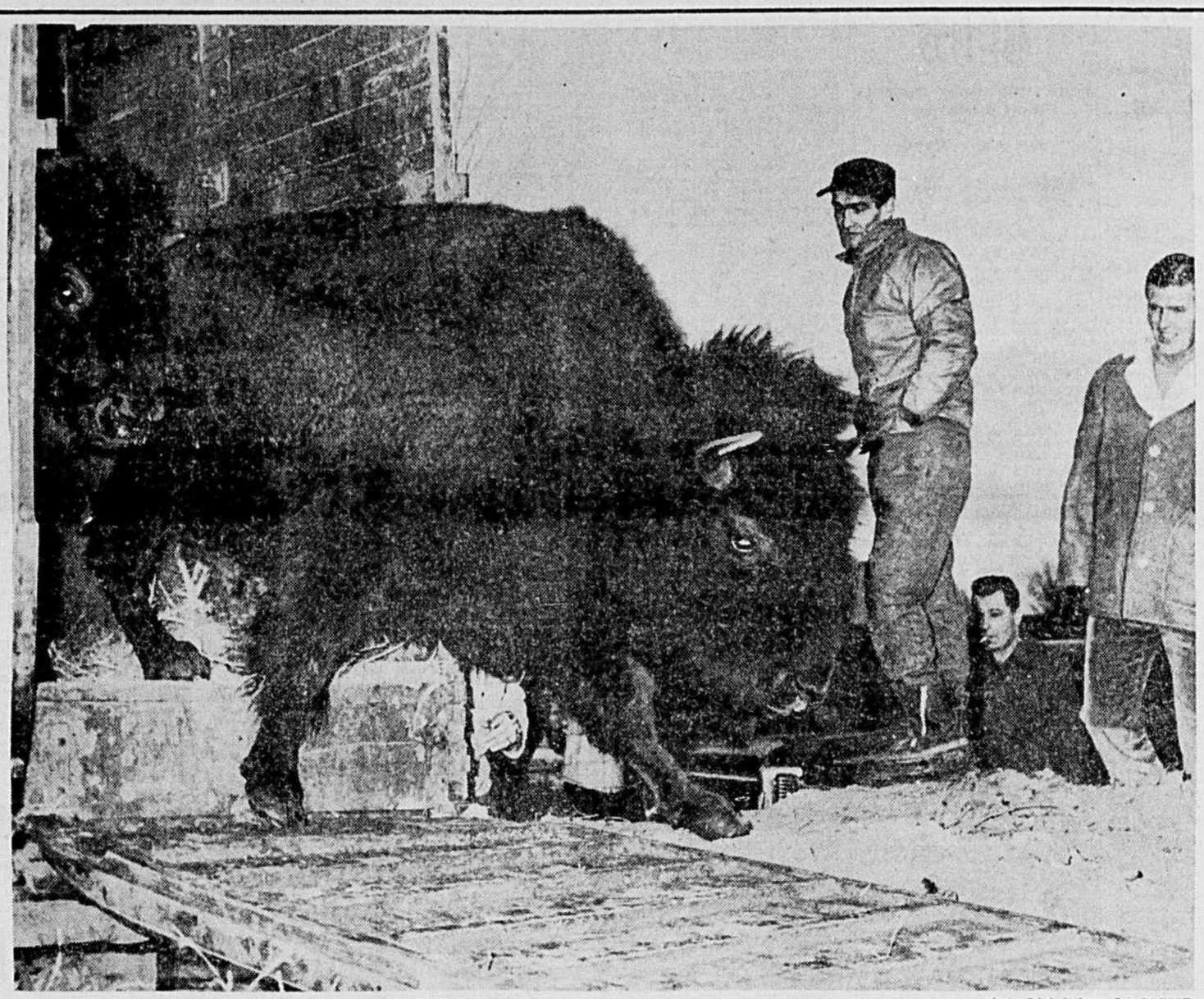


photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Un bison ça charge. Notre photographe en a été quitte pour sa peur.

25 bisons au Québec

par Oswald MAMO

Pour la première fois dans l'histoire du Québec, un homme d'affaires, M. Joseph Azaria, a décidé de faire l'élevage du bison.

Cette id éelui est venue alors qu'il se trouvait en Afrique. Il existe sur le continent noir des réserves pour animaux de toutes sortes. Pourquoi ne pas créer, artificiellement peut-être, une réserve de bisons au Québec ? s'est dit M. Azaria.

Il fallait y penser. Hier, un premier troupeau de 25 bisons, trois mâles et 22 femelles, dont 16 attendent des petits bisons, sont arrivés dans la ferme de M. Azaria, à Ormstown, à quelque 35 milles de Montréal.

En plus d'être propriétaire du "Clear Brook Game Farms", M. Azaria est président du "Canadian Buffalo Association". Donc, les bisons, ça le connaît.

C'est du gouvernement fédéral que l'homme d'affaires du Québec a acheté les 25 bisons qui ont été transportés en train du nord de l'Alberta jusqu'à Huntingdon et de là, par camion jusqu'à Ormstown.

Le prix d'achat de ces bêtes, dont chacune pèse de 1,800 à 2,000 livres, est de $10,250. M. Azaria espère pouvoir en acquérir d'autres.

"Nous avons demandé au gouvernement fédéral de nous considérer comme acheteur dès qu'il mettra en vente d'autres bisons."

M. Azaria aime la nature. Son rêve est de créer des réserves pour différents animaux. On trouve déjà en quantité sur son domaine des faisans, des oies, des chevreuils, etc.

Mais aimer la nature ne veut pas dire pour notre Québécois ne pas faire des affaires. M. Azaria a l'intention de mettre sur le marché du Québec de la viande de bison. Il faudra pour cela de trois à quatre ans d'attente et des investissements de l'ordre de $200,000.

Pour le moment, le troupeau de 25 bisons se trouve dans un enclos de 12 acres. Cet espace ne suffit pas à les nourrir. C'est la raison pour laquelle M. Azaria a acheté du foin. Il parait qu'un bison mange une balle de foin par jour. De plus, c'est à l'âge de deux ans qu'un bison est considéré adulte, donc apte à la reproduction.

Un naufrage "pour rire"

TOKIO (AFP) — Les Marines des USA et du Japon recherchent activement le mauvais plaisant qui a "coulé" lundi le pétrolier américain "Cleveland".

Un SOS était parvenu lundi matin à la Marine américaine annonçant que ce pétrolier était en feu à 15 milles au sud-ouest du port de Sasebo, dans le sud-ouest du Japon, et que son équipage de 37 hommes l'avait abandonné.

Aussitôt, les gardes-côtes japonais, bravant une mer démontée, partirent à la recherche du navire en perdition, mais ne tardèrent pas à se rendre compte qu'il s'était agi d'une plaisanterie du plus mauvais goût et parfaitement intolérable, a dit M. Hidenari Inoue, chef de ce corps.

Nous mènerons une enquête serrée dans cette affaire en collaboration avec la Marine américaine, pour mettre la main sur le coupable, a-t-il ajouté.

Entre-temps, 17 navires américains et japonais et trois avions anti-sous-marins avaient fouillé l'océan dans un rayon de 50 milles pendant 36 heures autour de Sasebo, à la recherche du pétrolier-fantôme.

A la conférence de Toronto, on assiste au départage entre réalistes et irréalistes

Peter NEWMAN

"En vertu de quel consensus canadien le Québec peut-il obtenir quoi que ce soit que les autres provinces ne posséderaient pas ? Une province doit-elle détenir des droits que les autres provinces ne possèdent pas ? Le cas échéant nous n'aurions pas un Canada ; nous aurions quelque chose d'autre."

Ces paroles, Joey Smallwood, premier ministre de Terre-Neuve, les a prononcées dans la matinée de mardi, à la conférence constitutionnelle de Toronto, en s'adressant à Daniel Johnson, premier ministre du Québec. Le grand homme de Saint John semblait alors en proie à une de ces rares illuminations qui prennent possession de l'esprit des hommes politiques, à certains moments solennels de l'histoire, et les incitent à énoncer, presque comme en état de transe, une vérité transcendantale.

En fait, concrètement parlant, la présente crise constitutionnelle et la conférence en cours dans la ville reine doivent nous amener à trouver, à déterminer une solution de compromis, entre l'indépendance et le statu quo, pour la province de Québec. Il y a belle lurette qu'on ne peut plus s'abuser — ainsi que semble le faire M. Smallwood—en s'imaginant pouvoir mettre un terme aux crises sporadiques que la communauté canadienne-française connait depuis une décennie sans accorder au Québec un statut constitutionnel comportant des changements radicaux.

Il ressort déjà très clairement de la conférence Robarts qu'on ne saurait guère plus longtemps voir dans notre actuelle confédération comme le total résultant de l'addition de tous les éléments du Canada. Par ailleurs, les délibérations interprovinciales ont déjà démontré combien difficile et pénible sera la tâche de ceux qui veulent créer un nouveau concensus.

Deux premiers ministres seulement, Robarts, de l'Ontario, et Robichaud, du Nouveau-Brunswick, ont appuyé le Québec qui revendique comme absolument nécessaire une réforme constitutionnelle. Alex Campbell, de l'Ile-du-Prince-Edouard (qui s'affirme comme un des plus authentiques hommes d'Etat de ce congrès), et G. I. Smith, de la Nouvelle-Ecosse (qui fait sur la même scène des débuts dignes du successeur de Stanfield), se sont ralliés derrière Robarts et Robichaud, mais plutôt à contre-coeur. Par contre, les représentants de Terre-Neuve, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie britannique demeurent farouchement opposés à toute réforme de la constitution.

Ross Thatcher, prié de faire connaitre ses vues sur la question, a répondu par une de ces observations qui demeureront parmi les plus caustiques de ces assises : "En Saskatchewan nous avons cent problèmes à régler : le problème constitutionnel en serait le cent-unième."

Certes, l'avenir du Canada tout entier ne dépend pas uniquement de la solution du problème québécois, ainsi que Smallwood et ses collègues des Maritimes et de l'Ouest l'ont répété. Mais c'est le seul problème qui, faute de solution, peut déterminer la dislocation du Canada.

Pour mettre à la raison des éléments séparatistes en pleine effervescence dans le Québec, il faut à Daniel Johnson des pouvoirs constitutionnels plus étendus. Si des changements constitutionnels n'apportent pas un surcroit d'avantages aux citoyens ordinaires, dans leur vie de chaque jour, au Québec le seul ensemble de leviers de commande que les citoyens peuvent manipuler selon leur volonté, ce sont ceux du gouvernement provincial.

Tout ce qui ajoute aux pouvoirs de ce gouvernement ajoute aux chances des Québécois d'obtenir ce statut d'égalité (valable au moins dans le Québec) qui constitue, ainsi que Johnson l'a maintes fois affirmé, la seule solution de rechange à l'indépendance de cette province.

Au cours de cette conférence sur la constitution de demain, le premier ministre du Québec s'est comporté tout à fait comme prévu par ceux qui connaissent sa personnalité. Il a livré avec une parfaite courtoisie, un peu comme en s'excusant, un message ferme hérissé de menaces implicites. C'est un homme qui conçoit la politique essentiellement comme affaire de puissance et non de loi. Il estime que le Québec a plus à gagner en s'en tenant aux données du réel qu'à débattre la légalité de chaque nouvelle situation.

Nonobstant la bonne volonté infinie de son initiateur, John Robarts, cette conférence ne nous fournira pas beaucoup d'indications quant aux moyens de remédier aux tensions entre le Canada anglais et le Canada français. Mais une chose nous apparaîtra désormais claire, grâce à elle : même si, cent ans durant, la plupart des Canadiens anglais ont vu dans le pacte confédératif une réalité immuable, notre génération doit maintenant effectuer dans notre système de gouvernement des changements radicaux — et trouver le moyen de survivre, unie, à ces changements.

L'homosexualité devrait être jugée moralement neutre selon des pasteurs protestants

NEW YORK. (AFP) — Les relations homosexuelles entre adultes consentants devraient être considérées comme moralement neutres et non plus condamnées comme mauvaises en soi. C'est la conclusion à laquelle s'est ralliée la majorité d'une centaine de pasteurs protestants, appartenant à l'Eglise épiscopale et réunis, hier, en symposium, à New York.

Le révérend Walter Dennis, responsable de l'organisation du symposium, a expliqué que les chrétiens devaient repenser la position traditionnelle qui avait fait des homosexuels les lépreux du monde moderne. Une liaison homosexuelle entre deux consentants, a souligné le révérend Dennis devant l'assemblée des pasteurs qui allait exprimer ultérieurement son accord, devrait être jugée selon le critère d'un mariage hétérosexuel.

NECROLOGIE

Dr Henri L.-Duhaime

Le docteur Henri L.-Duhaime, de Chicoutimi, est décédé à l'Hôtel-Dieu St-Vallier, le mercredi, 22 novembre, à l'âge de 90 ans et 5 mois.

Le service funèbre a été chanté en l'église du Christ-Roi et l'inhumation a eu lieu au cimetière St-François-Xavier, à Chicoutimi.

Doyen des médecins-chirurgiens pratiquants du Québec, le Dr Duhaime célébrait, le 7 juin dernier, son 65e anniversaire de profession médicale.

Diplômé de l'Université Laval de Québec en 1902, il poursuivit à New York de 1917 à 1919 des études de spécialisation en oto-



rhino-laryngologie et en ophtalmologie. Il était l'un des médecins pionniers de l'Hôtel-Dieu St-Vallier, dont il fut le fondateur du Service d'ophtalmie. Membre du Collège des médecins-chirurgiens de la province de Québec et diplômé du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada, il avait été agréé membre honoraire de l'Association des médecins de langue française du Canada.

Le Dr Duhaime a été maire de Chicoutimi de 1936 à 1938.

Epoux en premières noces d'Albertine Chevalier et en deuxièmes noces de Juliette Catellier, également décédée, il laisse ses fils, Gabriel, de Shawinigan, Joseph, Philippe et Georges de Chicoutimi, et Thomas Duhaime, de Boucherville; ses filles, Mme Antonin Dionne (Henriette), de Québec, Mme Yvan Morrier (Flore), d'Arvida, Mme Fernand Simard (Cécile), de Bagotville, Marie (Soeur St-Thomas d'Aquin, de la Congrégation Notre-Dame), de Québec, Eugénie (Soeur Marie-Claude, des Religieuses Dominicaines), de Valleyfield, et Mlle Emma Duhaime, de Chicoutimi; ses gendres MM. Antonin Dionne et Fernand Simard; ses belles-filles, Mmes Gabriel, Joseph, Philippe, Georges et Thomas Duhaime.

Egalement, ses beaux-frères, MM. Joseph Chevalier, de Montréal, Louis-Philippe Chevalier, de Trois-Rivières, Gustave Catellier, du Cap-de-la-Madeleine, et Arthur Caron, de Chicoutimi; ses belles-soeurs, Mmes Alexandre, Louis-Philippe et Joseph Chevalier, Adélard Auger (Aldéa Chevalier), et Gustave Catellier. Il laisse aussi de nombreux neveux, nièces, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Le Dr Duhaime était le père de M. Thomas Duhaime, journalisme à LA PRESSE.

M. Georges-Henri Boisvert

M. Georges-Henri Boisvert, directeur régional pour le Québec du District 50 des United Mine Workers, est décédé subitement dimanche à sa résidence. Il était âgé de 51 ans. Il s'occupait de questions syndicales depuis 1940 et exerçait les fonctions de directeur du District 50 depuis 1955.

Il laisse, outre son épouse, née Tardif (Anastasie), trois filles : Gloria, (Mme Marcel Dubé), Véronique et Chantal ; deux fils: Normand et Richard. La dépouille mortelle est exposée au 7895 est Notre-Dame.

Les funérailles auront lieu demain, à 10 h. du matin, à l'église St-François d'Assise. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Le ridicule déshonore plus que le déshonneur.
La Rochefoucauld

La pauvreté poursuit le pauvre et les richesses le riche.
Le Talmud

NECROLOGIE



M. Alfred Latour

A l'Institut neurologique de Montréal, le 26 novembre 1967, à la suite d'une courte maladie, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Alfred (Fred) Latour, demeurant au 556 Terrasse de la Loire, Cité LaSalle. Né à Esmond, Rhode Island, USA, dès son jeune âge ses parents s'installèrent à Cowansville, où il fit ses études, avant de se joindre à la Bruck Mills Limited, dont il a été à l'emploi pendant douze ans. Plus tard il s'installa à Montréal, pour entrer à la Malibu Fabrics, dont il fit partie de la compagnie durant ses seize dernières années, dont il était le président lors de son décès. Lui survivent, outre son épouse, Bernadette Bourelle, ses deux filles, Mme Elmer Nitsche (Marguerite) et Lise, son père et sa mère, M. et Mme Alphonse Latour, deux frères, Lindy et Harvey Latour, tous de Cornwall, et une soeur, Mme Robert Monast (Lillian), de Cowansville. La dépouille mortelle est exposée au salon Urgel Bourgie Limitée, 7708, rue Centrale, à Ville LaSalle, jusqu'à mardi soir à 10 heures, et de là re-exposé mercredi, de 10 h. a.m. à 10 h. p.m., au salon funéraire Boulerice, à Cornwall, Ontario, et de là re-exposé au salon Urgel Bourgie Limitée, 7708, rue Centrale, à Ville LaSalle, jeudi matin, où le service sera célébré à 10 h. a.m., en l'église Ste-Catherine Labouré et de là au cimetière de Cowansville, lieu de l'inhumation.

M. Maximilien Caron

M. Maximilien Caron, professeur émérite et ancien doyen de la faculté de Droit de l'Université de Montréal, est décédé lundi dernier.

Originaire de Valleyfield, M. Caron avait fait ses études au séminaire de cette ville et à l'Université de Montréal où il obtenait sa licence en droit en 1927. Boursier du gouvernement de la province de Québec, il étudia jusqu'en 1930 à Paris, à la faculté de Droit et à l'école des Sciences politiques.

De 1930 à 1934, il pratiqua le droit avec Me L. E. Beaulieu et, de 1934 à 1944, comme associé des Mes Maxime Raymond et Paul Langlois. Professeur de droit commercial à l'école des Hautes Etudes Commerciales de Montréal de 1930 à 1948, il enseigna le droit civil à la faculté de droit à partir de 1937.

Il devenait en 1944 le premier professeur de carrière de cette faculté, et il en assumait la direction.

Lors de l'adoption de la charte en 1950, dont il fut l'un des artisans, il était nommé vice-doyen et directeur des études, et en 1961, doyen, poste qu'il occupe jusqu'au 1er janvier. En juin dernier, il prenait sa retraite comme professeur de carrière.

Il a reçu quatre doctorats honorifiques des universités d'Ot-



tawa, Sherbrooke, Poitiers (France) et McGill.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont un précis de droit des effets de commerce, et de nombreux articles sur des problèmes de droit constitutionnel.

La dépouille mortelle est exposée aux Salons Urgel Bourgie, 3860 Boulevard Décarie. Les funérailles auront lieu demain, jeudi 3 novembre, à 9 heures à l'église Notre-Dame-de-Grâce (coin Boulevard Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce). Un hommage particulier lui sera rendu par l'Université. Les doyens présents et les professeurs de la faculté de droit porteront la toge.

Le service funèbre sera chanté par monseigneur Paul Grégoire, ancien aumônier des étudiants.

Il laisse dans le deuil son épouse Colombe Beaupré, deux filles, Madeleine (Mme Jean Montpetit), Hélène (Mme Pierre Gaulin) et un fils Yves, marié à Denise Fortin.

Décès

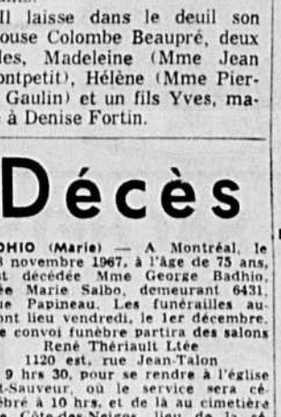
BADHIO (Marie) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme George Badhio, née Marie Salbo, demeurant 6431, rue Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée 1120 est, rue Jean-Talon à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Sauveur, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARIBEAU (Arthem) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Arthem Baribeau, époux de Germaine Martin. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons A. Bazinet Inc. 1922, boul. Rosemont à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDOIN (Joseph-Alexandre) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Joseph-Alexandre Beaudoin, vétéran des 2 guerres, époux de Cécile Leblanc, père d'Edouard, Pierre, Claudette (Mme B. Chagnon), Adrienne (Mme L. Tremblay). Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons J. A. Guilbault Inc. 5359, 11e avenue, Rosemont à 9 h. 10, pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Elisée) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 65 ans, est décédé Elisée Fournier, fils de feu Elisée Fournier, et de feu Aurélie Caron ; demeurant 5832, 18e Avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc 3254, rue Bellechasse et 11ème Avenue à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES



MME CHARLES-EUGENE FORTIN

A Montréal, le 28 novembre 1967, est décédée, à l'âge de 77 ans, Mme Charles-Eugène Fortin, née Hortense Bénard, de 4737, Palm. Elle laisse dans le deuil 4 filles : Monique (Mme Roger Gendron), de St-François; Charlotte (Mme Nestor Patenaude), de Notre-Dame de Stanbridge; Ruth (Mme Henri Rochon), de Montréal; et Violette (Mme Gérard Laurin), de Brossard, ainsi que 16 petits-enfants. Elle était la soeur de Mme Odilon Rathé (Rhéa) de St-Hyacinthe.
La dépouille mortelle est exposée au Salon Urgel Bourgie Ltée, 4505 ouest, rue Notre-Dame, Montréal. Le service sera célébré à l'église St-Zotique de Montréal, jeudi le 30 novembre. L'inhumation aura lieu au cimetière de Henryville où un libera sera chanté. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

BEDARD (Rodolphe) — Subitement, à Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Rodolphe Bédard, époux d'Aline Charbonneau, demeurant à 41, boul. Jean-Talon, Repentigny. Les funérailles auront lieu samedi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Yvon Champagne, 222 rue Notre-Dame-des-Champs, Repentigny, à 1 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Champs, où le service sera célébré à 2 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Oscar) — A Dorion, le 27 novembre 1967, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Oscar Bergeron, époux de Gertrude Jutras; demeurant 229, rue Lalonde, à Dorion. Les funérailles auront lieu jeudi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Aubry & Trudeau 12, rue St-Charles, à Dorion à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, de Dorion, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISVERT (Georges Henri) — A Montréal, le 26 novembre 1967, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Georges Henri Boisvert, directeur de l'Union ouvrière, district 50, époux d'Anastasie Tardif; demeurant 1995, De Beaurivage. Père de Gloria (Mme Marcel Dalpé), Normand, Richard, Véronique et Chantal. Les funérailles auront lieu jeudi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 7895, rue Notre-Dame est à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Arthur) — A Ville de Pincourt, Ile Perrot, le 28 novembre 1967, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Arthur Bouchard, époux de Adrienne Therrien, demeurant 1 rue Leduc, Ville de Pincourt, Ile Perrot. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons Aubry et Trudeau 551, Boul. Duhamel, Ville de Pincourt, à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lorette, Pincourt, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Lazare, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Félix) — A Bois-des-Filion, le 27 novembre 1967, à l'âge de 48 ans et 8 mois, est décédé M. Félix Bouchard, commerçant à Bois-des-Filion, époux de Gisèle Dumontet, demeurant à 31, 25e avenue, Bois-des-Filion. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Cyr et Filion 382, chemin Adolphe-Chapleau à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Maurice, de Bois-des-Filion, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Bois-des-Filion, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Henri) — A Ste-Justine-de-Newton, le 27 novembre 1967, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Henri Bouchard, époux d'Eva Bernier. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Roussin et Legault, à Ste-Justine-de-Newton, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDELAIS (Hormidas) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Hormidas Bourdelais, époux d'Evangéline Noël, demeurant à 3985 Ontario. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons T. Sansregret Ltée, 3198, rue Ontario est, pour se rendre à l'église St-Mathias, où le service sera célébré à 10 h. 45, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOYLAN (Edouard) — A Outremont, le 29 novembre 1967, est décédé Edouard Boylan, fils de feu Edouard Boylan, et de feu Rose-Anna Papin, demeurant 1060 Bernard ouest, appt 2. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons J.-S. Vallée Ltée, 1111, rue Laurier ouest, à 10 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 10 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSETTE (Diane) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 6 ans, est décédée Diane Brissette, enfant de Jean-Guy Brissette, et de Jacqueline Vandette, demeurant 7089B St-Denis. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée et Société Coopérative de Frais Funéraires 7384, rue St-Denis à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADOTTE (Alice) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme veuve Albert Cadotte, née Alice Lorrain, demeurant à 1670 Everett. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée 1120 est, rue Jean-Talon à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Gabriel-Lalemant où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMPEAU (Euclide) — A Montréal-Nord, le 26 novembre 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Euclide Campeau, époux de Blanche Nadeau, père de Mme O. Beaulieu (Madeleine), Mme R. Belle-Ile (Jeannette), Mme Fernand Bouillon (Gertrude); demeurant 11,654, rue Racette. Les funérailles auront lieu jeudi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Savaria Ltée 5001, rue Henri-Bourassa coin Ste-Gertrude à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARBONE (Rocco) — A Montréal, le 26 novembre 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé Rocco Carbone, époux de Victorine Di Stephano, père de Giuseppe, Mme Jean Matthieu (Louise), Mme Gilles Couture (Thérèse). Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Granato Enrg. 292, rue Jean-Talon est pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Maximilien) — Subitement à Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé Maître Maximilien Caron, avocat de l'Université de Montréal, époux bien-aimé de Colombe Beaupré, demeurant 4015 Marlowe, N.D.G., père de Mme Jean Montpetit (Madeleine), Mme Pierre Gaulin (Hélène) et Yves, époux de Denise Fortin. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, angle boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs. Dons à Fame Pareo seraient appréciés.

CASAVANT (Albert Desithé) — A St-Jean, le 28 novembre 1967, à l'âge de 63 ans, est décédé Albert Desithé Casavant, fils de feu Pierre Casavant, et de feu Celanise Dextraze. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons LeSieur & Frères Ltée 114, rue St-Jacques, St-Jean pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 2 hrs, et de là au cimetière de St-Jean, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARETTE (Gérard) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé Gérard Charette, époux de feu Claire Legault; demeurant 2516, Logan. Les funérailles auront lieu samedi, le 2 décembr. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 4505, rue Notre-Dame ouest à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Benoit, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEROUX (Yvonne) — A Montréal, le 29 novembre 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Yvonne Guay, épouse de feu Wilfrid Cléroux, mère de Fernande (Mme R. Plouffe), Eugénie (Mme H. Kingsley). Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons J. A. Guilbault Inc. 5359, 11e avenue, Rosemont à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Bibiane où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Ste-Agathe-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DARVEAU (Nicole) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 22 ans, est décédée Mlle Nicole Darveau, fille de Pierre Darveau, et de Lorraine Paquin, demeurant 4735 Resther ... la dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire Georges Godin Enrg., 518, rue Rachel est Avis des funérailles plus tard.

DAVID (Amanda) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Albert David, née Amanda Blain; demeurant 3100, rue St-Donat, Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc. 11,813, rue Notre-Dame est, Pointe-aux-Trembles à 1 h. 45, pour se rendre à l'église Saint-Enfant-Jésus, Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Blanche) — A Montréal, le 29 novembre 1967, à l'âge de 53 ans est décédée Mme Roland Desmarais, née Blanche Sinotte, demeurant 2787 rue Arcand. La dépouille mortelle est exposée aux salons T. Sansregret Ltée, 4419, rue Beaubien est Avis des funérailles plus tard.

DION (Gérard) — A Montréal, le 26 novembre 1967, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Gérard Dion, époux de Marie-Ange Thibault, demeurant 6792, avenue Christophe-Colomb. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée, 1120 est, rue Jean-Talon à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE (Béatrice) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Donat Dubé, née Béatrice Bédard, épouse en 1ères noces de feu Me Donat Corbeil, notaire, père du R.P. J.-J. Corbeil, P.B., Paul et sa bru Georgette, Angèle (Mme Maurice Payette), Edith (Mme François D'Aragon), et 9 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. A. Langlois 8628, rue Hochelaga à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Louise-de-Marillac, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBREUIL (Victor) — A Montréal, le 29 novembre 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé Victor Dubreuil pensionnaire de la Commission de Transport de Montréal, époux de Lucienne Cuillerier, père de Mme Réal Lussier (Marie-Claire), et frère de M. l'abbé Armand Dubreuil et de Bernard Dubreuil. Les funérailles auront lieu samedi 2 décembre. Le convoi funèbre partira des salons Roland Bisson Inc. 1415, rue Fleury est à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Rivière-des-Prairies, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCLOS (Alice) — Subitement, à St-Lambert, le 26 novembre 1967, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Georges Albert Duclos, née Alice Gratton; demeurant 169 Green, à St-Lambert; soeur d'Edouard Gratton. Les funérailles auront lieu jeudi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 63, ave Lorne, St-Lambert à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMOUCHEL (Dora) — A Verdun, le 26 novembre 1967, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme veuve Arthur Dumouchel, née Dora Brunet. Elle laisse ses frères Frédéric, Albert, Adélard, ses soeurs, Mme V. Gignac (Victoria), Mme A. Dufresne (Mimi). Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire L. Thériault Inc. 512 rue de l'Eglise, Verdun à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAUCHER (Clarilda) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme veuve Donat Faucher, née Clarilda Arpin. Les funérailles auront lieu jeudi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Bazinet Inc. 1922, boul. Rosemont pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOGARTY (Danny) — A l'Hôpital Général de Verdun, mercredi le 29 novembre 1967, à l'âge de 41 ans, est décédé Danny Fogarty, époux bien-aimé de Dorothy Cuthbert et père de Danny, Eddy, Michael et Deborah. Service funèbre vendredi à 11 h. a.m. en la chapelle de J. W. MacGillivray and Sons, 5644 avenue Bannantyne, Verdun. Inhumation au cimetière Mont-Royal.

FORTIN (Hortense) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme Charles-Eugène Fortin, née Hortense Bénard, demeurant à 4737 Palm, mère de Monique (Mme Roger Gendron), de St-François, Charlotte (Mme Nestor Patenaude), de Notre-Dame-de-Stranbridge, Ruth (Mme Henri Rochon), de Montréal, Violette (Mme Gérard Laurin), de Brossard. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 4505, rue Notre-Dame ouest à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Zotique où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière d'Henryville, comté Iberville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.v.p., pas de fleurs.

FOURNIER (Léona) — A Chambly, le 28 novembre 1967, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Arthur Fournier, née Léona Larocque, demeurant 240 rue Maurice, Chambly. Les funérailles auront lieu samedi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira des salons Yvon Desnoyers, 20, rue Des Carrières, Chambly, pour se rendre à l'église St-Joseph de Chambly, où le service sera célébré à 3 hres, et de là au cimetière de St-Grégoire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FURLANO (Dominico) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 97 ans, est décédé M. Dominico Furlano, époux de feu Concetta, demeurant à 6420 Hadley. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 6259, boulevard Monk à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Bosco, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Armand) — A Montréal, le 29 novembre 1967, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Armand Germain, époux de Paulette Gervais, demeurant 12,077 Daigle, Montréal, père de Lise, Claude, et 1 bru Monique Genest. Les funérailles auront lieu samedi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 2095, rue de Salaberry à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Odile, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOBEIL (Jean) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Jean Gobeil, époux de Corona Roy, demeurant rue Parthenais. Les funérailles auront lieu samedi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira des salons J.-Paul Marchand 4228, avenue Papineau pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière St-Georges, Ville Jacques-Cartier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Roland) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 30 ans est décédé Roland Grenier, époux de Cécile Bouchard, demeurant 1684 Ville-Marie. Les funérailles auront lieu samedi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira des salons T. Sansregret Ltée, 3198, rue Ontario est à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Clément, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HENTY (Ninette) — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 69 ans, est décédée Ninette Pontbriand, de Rosemère, épouse de feu William Henty. Elle laisse ses soeurs Marguerite et Thérèse, ses frères Jacques, Jean, André et Guy Pontbriand. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons J. Deslauriers Ltée, 790, boul. Ste-Croix, pour se rendre à l'église St-Raphael, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JEROME (Alice) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Ludger Jérôme, née Alice Chiasson, demeurant à 6745, 23e avenue. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons T. Sansregret Ltee 4419, rue Beaubien est pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KEABLE-NEVEU (Adrien) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Adrien Keable-Neveu, barbier, époux de Gertrude Rioux; père de Micheline (Mme Robert Hébert), Ginette (Mme Réal Fortier), et Claude; demeurant à 96, Charron. Les funérailles auront lieu jeudi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons E. Darche & Fils 200, rue St-Louis à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Maxime, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABRECQUE (Léonidas) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 88 ans, 7 mois, est décédé M. Léonidas Labrecque, époux de feu Exilda Giasson, père de Dame docteur Anatole Rivest (Gabrielle), Dame Lionel Michad (Marie-Marthe), Dame Rolland Beaupré (Jacqueline), Emmanuel et Jean-Paul. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc. 6520, rue St-Denis à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT-TELLIER (Germaine) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 53 ans est décédée Germaine Ménard, épouse de feu Benoit Lambert-Tellier, demeurant 204 rue Desmarteaux, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu samedi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Georges Godin Enrg. 10,540 rue Papineau à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur de Laval-des-Rapides, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGLOIS (Ginette) — A l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, le 25 novembre 1967, à l'âge de 22 ans, est décédée Ginette Langlois, infirmière licenciée, fille de Marcel Langlois et de feu Gilberte Frénette, demeurant 4544 St-André. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons Paul et Fortin, 835 est, avenue Laurier à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LATOUR (Alfred) — A LaSalle, le 26 novembre 1967, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Alfred (Fred) Latour, président de Malibu Fabrics of Canada Ltd, époux de Bernadette Bourelle, demeurant à 556 Terrasse de la Loire, Cité LaSalle. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses filles Mme Elmer Nitsche (Marguerite), Lise, son père et sa mère, M. et Mme Alphonse Latour, ses 2 frères, Lindy et Harvey, de Cornwall, Ontario, 1 soeur Mme Robert Mona (Lillian). Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 7708, rue Centrale à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Catherine-Labourée, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Cowansville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZE (Henri) — A St-Eustache, le 27 novembre 1967, à l'âge de 75 ans, est décédé Henri Lauzé, fils de feu Ovila Lauzé, et de feu Anna Brosseau; demeurant 178, rue St-Nicolas, St-Eustache. Les funérailles auront lieu jeudi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alban Mallette et Fils 148, rue St-Louis, St-Eustache à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Alphonse) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Alphonse Lauzon, époux de Lilliane Duquette; demeurant 271, Delinelle. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 4503, rue Notre-Dame ouest à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

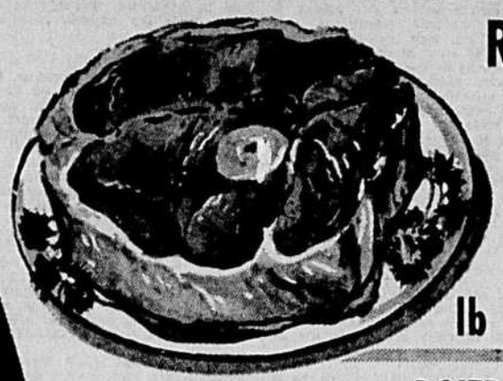
LAUZON (Marie) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Marie Sauvé, épouse de feu Joachim Lauzon, demeurant 7457 Christophe-Colomb, appt 1. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons Lorenzo Neveu, 7766, rue St-Hubert à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Ile-Bizard, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

LECLERC (Victoria) — A St-Rémi de Napierville, le 27 novembre 1967, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Joseph Leclerc, née Victoria

UNION MARCHE INC.

VEND MOINS CHER!

ET VOUS DONNE DES TIMBRES Gold Star GRATUITEMENT



ROTI HAUT-COTE 8 LB OU PLUS — lb 39¢

STEAK DE PALETTE — lb 49¢

ROTI ENTRECROISE COMPLET — lb 63¢

EPARGNEZ 30¢
CAFE INSTANTANE
"MAXWELL HOUSE" POT 6 OZ
99¢



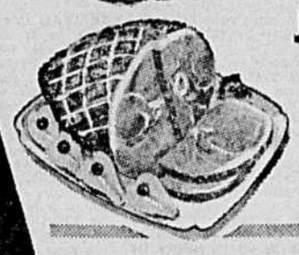
POITRINES DE POULET lb 47¢
BOITE 10 LB $4.59



CUISSES DE POULET lb 37¢
Boite 10 lb $3.69

EPARGNEZ 6¢
SOUPE POULET & NOUILLES "CATELLI"
2 env. dans 1 boite 19¢

CRISTAUX D'ORANGE "SUNGOLD" de Nabob
PRIX COMPARABLE 2 pour 49¢
2 ENVELOPPES DANS 1 BOITE 29¢



JAMBON dans la FESSE Prêt-à-manger "CITY" Lb 49¢



BACON NO 1 Sans couenne tranché "CITY" Lb 49¢

EPARGNEZ 60¢
FIXATIF A CHEVEUX
"HELENE CURTIS" Cont. 13 oz **99¢**

EPARGNEZ 16¢
FARINE pré-tamisée PURITY
SAC 7 LB **69¢**

HOT DOGS MAPLE LEAF ou FEDERAL Paquet 1 lb. **49¢**



DINDES éviscérées CANADA CATEGORIE "A" ADULTE 14-16 LB LB 37¢

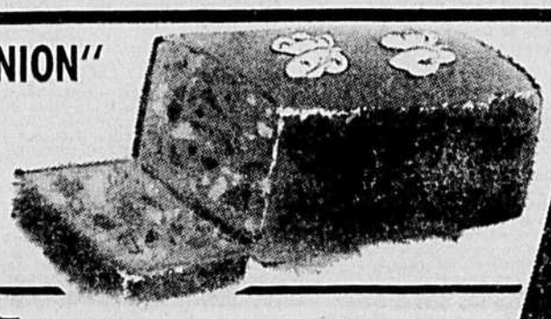
PORC HACHE FRAIS — lb 49¢ — 3 LB $1.25

CIRE LIQUIDE "DECOR" Cont. 32 oz
GRATIS : Nettoyeur pour plancher
LES 2 pour $1.29



EPARGNEZ 26¢
CAFE MOULU CHASE & SANBORN Sac 1 lb **69¢**

GATEAUX AUX FRUITS "UNION" lb 49¢
2 LB 95¢
3 LB $1.39
4 LB $1.79





JUS DE TOMATES "HURON"
VALEUR COMPARABLE 39¢
Grosse boite 48 oz **28¢**



EPARGNEZ 17¢
SALADE DE FRUITS "AUSTRAL" 3 boites 28 oz $1.00

JAVEL CONCENTRE 'LAVO" 3 cruches 64 oz $1.00

GRAISSE PURE "BURNS"



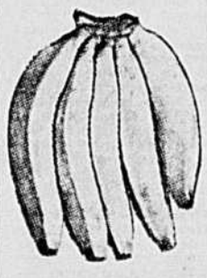
Paquet 1 lb **19¢**



SACHETS DE THE "BROSSARD"
Sac de 100 sachets **59¢**

AUBAINES

AGNEAU du PRINTEMPS AGNEAU COMPLET
COTELETTES LB 45¢
FESSE COMPLETE LB 43¢
29¢

BANANES JUMBO IMPORTE

lb 9¢

FROMAGE en TRANCHES CANADIEN DE KRAFT
EPARGNEZ 17¢



3 PAQUETS 8 OZ — $1



CELERI PASCAL DE CALIFORNIE — GR. 48
2 PIEDS POUR 29



LAITUE ICEBERG IMPORTEE DES E.-U. GR. 30
2 POMMES POUR 29¢

Surveillez l'ouverture prochaine d'un nouveau MARCHE UNION au 599 boul. Taschereau à Greenfield Park

MARCHÉ UNION INC.

Prix annoncés valides jusqu'au samedi 2 déc.
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités, les prix étant sujets aux fluctuations du marché.

- 7068 SAINT-HUBERT
- 755 EST, BÉLANGER
- 4490 EST, JEAN-TALON
- 381 DES LAURENTIDES (PONT-VIAU)
- 8965 BOUL. ST-MICHEL
- 1313 CHEMIN CHAMBLY (CITE JACQUES-CARTIER)
- 599 BOUL. TASCHEREAU (GREENFIELD PARK)
- 6680 EST, SHERBROOKE
- 3333 EST, BÉLANGER
- 1310 BOUL. LABELLE (CHOMEDEY)
- 3295, RUE MASSON
- 1670 EST, MONT-ROYAL
- 1330 EST, MONT-ROYAL
- 4171, RUE AMIENS (MONTREAL-NORD)



CONCOMBRES IMPORTES DES E.-U.
10 POUR 49¢



TOMATES ROUGES — FERMES IMPORTEES DES ETATS-UNIS
5 lb 59¢

LA PRESSE

SPORT

MONTREAL, MERCREDI 29 NOVEMBRE 1967 — 83e ANNÉE — No 277

LA CHRONIQUE DE

PHILIP DEANE

McNamara s'en va, parce qu'il a perdu

Monsieur Robert McNamara qui, de l'avis d'un grand nombre, est le meilleur secrétaire à la Défense de toute l'histoire des USA, quitte le Cabinet parce que, dans sa lutte contre l'état-major militaire, il a perdu l'appui du président Johnson.

Ainsi, McNamara s'avoue-t-il vaincu dans sa bataille de plus de sept ans en vue d'atténuer la puissance du complexe "militaro-industriel" contre lequel Dwight Eisenhower avait mis le peuple américain en garde au moment où il quittait l'arène politique.

Ce complexe militaro-industriel représente en quelque sorte l'alliance des "marchands de canons" et des généraux qui, en quittant les forces armées, se voient offrir des postes-clé au Conseil d'administration des fabriques d'armements. Nombreux sont les généraux qui sont assurés d'une fonction directoriale dans les usines de munitions — ils ont d'ailleurs en poche avant même l'heure de leur retraite, une lettre confirmant leur embauche.

Les "marchands de canons"

Je ne veux pas ici laisser entendre que les généraux provoquent cyniquement une escalade de la course aux armements en vue de profits personnels éventuels. Pas plus qu'il n'est suggéré, par ces propos, que les "marchands de canons", ceux-là même qui embauchent les généraux, épousent la cause de l'escalade pour des motifs purement économiques.

Il n'est pas question non plus d'accuser soit les leaders syndicaux qui exigent une production ininterrompue dans les usines affectées aux projets de défense, soit les membres du Congrès qui aimeraient voir ces usines érigées dans leurs circonscriptions ou les présidents d'universités qui, en coulisse, sollicitent des octrois à même le budget consacré à la Défense pour leur permettre d'attirer dans leurs diverses facultés les meilleurs cerveaux de la nation.

Un tandem dangereux

Tous ces gens sont des patriotes. Ils ont l'intime conviction de bien servir leur patrie. Ce qui faisait la force et la vertu de Robert McNamara, c'est qu'il comprenait que de telles convictions se développent plus facilement quand elles vont de pair avec l'intérêt personnel.

Il savait également que le tandem "conviction patriotique" et "profit", au début peu exigeant, devient graduellement insatiable.

Ces opinions, il les a répétées à maintes reprises au cours des années pendant lesquelles il s'est opposé à la création d'un réseau de missiles anti-missiles qu'il juge inutile. Le bien-fondé de ce jugement est confirmé par les meilleurs analystes indépendants des problèmes de défense, notamment par le Dr Jerome Wiesner, ex-conseiller de la Maison Blanche en matières scientifiques.

Missile désuet

Il y a cinq ans, le complexe militaro-industriel voulait consacrer des milliards à la mise au point d'un système anti-missiles baptisé "Nikè-Zeus". Tous sont maintenant d'accord pour reconnaître que le "Nikè-Zeus" aurait, dès sa mise en place, été périmé parce que ses caractéristiques étaient déjà connues des Soviétiques. Et l'URSS s'était empressée de réaménager ses plans d'offensive pour neutraliser ce nouveau missile. C'est ce qui arrivera à tout nouveau missile-anti-missile que les USA pourront produire. Ces missiles sont censés être déployés comme une mine écran, pour la protection de quelques villes seulement. Des sénateurs impatients s'amusent déjà à prédire que ce sera les villes situées dans leur zone d'influence qui récolteront les avantages inhérents à l'installation d'une base anti-missiles.

En ce qui a trait au Vietnam, quand je parle d'un "complexe militaro-industriel", je veux parler des "éperviers" qui n'ont cessé de promettre que l'escalade hâterait la victoire. Cette promesse a été démentie par les événements et les "éperviers" en ont attribué le blâme à McNamara, l'accusant d'avoir ralenti l'escalade.

McNamara parti, ils ne pourront plus invoquer cette excuse.

Eisenhower préconise la poursuite de l'ennemi au Laos, au Cambodge et jusqu'en Chine si nécessaire

NEW YORK (AFP, PA, UPI) —Le général Eisenhower s'est déclaré hier en faveur d'une invasion par les forces américaines de la zone démilitarisée, ainsi que de la poursuite des troupes ennemies battant en retraite après une opération jusque sur le territoire du Laos ou du Cambodge et même, par la Chine populaire.

M. Eisenhower, qui était interviewé à la télévision, a affirmé qu'envahir la zone démilitarisée ne constituait pas une invasion du Nord-Vietnam, mais permettrait d'anéantir l'artillerie ennemie postée à proximité. Quant à la poursuite des forces ennemies, il a déclaré être opposé à l'idée qu'il existe des frontières sacro-saintes que les Etats-Unis ne peuvent franchir. Il a également déclaré qu'il serait bon d'envoyer 100,000 hommes supplémentaires au Vietnam.

Le général Eisenhower a enfin affirmé qu'il ne pensait pas que l'URSS ou la Chine interviendraient massivement car, a-t-il dit, les communistes opèrent sur la base de leurs propres plans, qu'ils décident d'être agressifs ou de rester en attente. Ils n'agissent pas en réaction à des mesures effectuées par d'autres qu'eux.

Le général Bradley, qui participait à la même émission de la CBS à la suite de la tournée qu'il vient d'effectuer au Vietnam, a qualifié la situation militaire au Vietnam de "confuse", parce que les gains sont difficiles à situer sur une carte, mais il s'est dit confiant que les troupes américaines et sud-vietnamiennes parviendront à remporter la victoire.

"J'ai l'impression, a-t-il dit, que nous parlons trop de nos efforts pour amener l'ennemi à la table de négociation. Je crois que nous devrions le mentionner une fois et ne plus en parler, parce que l'adversaire y voit un signe de faiblesse . . . et je ne suis certainement pas porté à croire que le peuple américain est faible à ce point."

Puissant assaut nord-vietnamien

Les troupes nord-vietnamiennes ont envahi les quartiers généraux américains et sud-vietnamiens, aux petites heures ce matin, dans une puissante attaque contre la ville de Bu Dop, à 90 milles au nord de Saigon, rapporte un communiqué du commandement américain.

L'aviation américaine a bombardé les positions ennemies et des renforts ont contre-attaqué à plusieurs reprises, tuant au moins une centaine de communistes, De violents combats se poursuivent dans ce secteur et l'on ignore si l'ennemi a réussi à prendre le contrôle de la ville, située près de la frontière cambodgienne. La ville est entourée d'une jungle épaisse qui permet aux communistes de se dissimuler et de lancer des attaques-surprise.

Par ailleurs, une colonne blindée américaine est tombée dans une embuscade hier au cours d'une patrouille effectuée à 40 milles au nord-ouest de Saigon. L'aviation et l'artillerie américaines sont intervenues pour dégager la colonne. Pendant ce temps, les "B-52" ont repris leurs bombardements dans les zones au nord-ouest de Saigon et poursuivi leurs attaques sur les bases, dépôts et voies d'infiltration ou de retraite nord-vietnamiens autour de Dak To.

Les viticulteurs français bloquent les routes et les voies ferrées

NARBONNE (UPI) — Les viticulteurs français sont en colère. Ils ont paralysé aujourd'hui toute la circulation ferroviaire et routière du Sud de la France en élevant de véritables "barricades humaines" sur les grandes routes et les principales voies ferrées. La manifestation n'a qu'un but : protester contre la décision du gouvernement de lever l'interdit sur les importations de vins algériens en France.

Même si les organismes qui groupent les viticulteurs avaient interdit tout sabotage, de nombreuses lignes de téléphone ont été brisées et des poteaux coupés ou incendiés au cours de la nuit.

Les trains ont dû cesser de circuler entre Montpellier et Marseille à cause de nombreux attroupements sur les voies et principalement à Valergues, à 12 milles de Montpellier.

La décision du gouvernement français a été mal accueillie surtout à cause des énormes quantités de vin qui n'ont pu être vendues à la suite de la surproduction des dernières vendanges.

Les producteurs de vin soutiennent en outre que cette décision d'importer des vins algériens rendra leurs produits non compétitifs. Par ces ententes avec le gouvernement algérien, la France espère encourager les importations algériennes de biens français principalement des grains de provende et de produits manufacturés tels que les pipelines.

Il y a deux mois, le gouvernement avait interdit l'achat de vins en provenance d'Algérie afin d'apaiser la colère des viticulteurs qui depuis longtemps s'opposent à ce que les produits étrangers, et spécialement les vins algériens qui sont moins coûteux, soient mélangés aux productions nationales.

Toutefois, la semaine dernière, juste avant la visite d'amitié qu'un membre du gouvernement français devait faire en Algérie, Paris a pris la décision de lever cet interdit et de permettre l'importation d'un certain nombre de gallons de vins algériens.

Cette décision gouvernementale était principalement motivée par le désir du gouvernement français d'aplanir certaines divergences entre les deux pays et de faciliter les relations franco-algériennes.

Même si ces importations ne peuvent pas dépasser 12 millions de gallons, les viticulteurs français ont réagi immédiatement. En Algérie, par contre, on signale que ces 12 millions de gallons ne représentent que 8 p.c. des importations annuelles de la France avant cette interdiction.

Washington est poursuivi pour $1,000,000,000,000

DENVER, Colorado. (PA) — Des Américanis d'ascendance espagnole poursuivent les Etats-Unis en dommages, réclamant des indemnités qui pourraient atteindre un trillion de dollars ($1,000,000,000,000) pour compenser la perte de domaines qui auraient été donnés à leurs ancêtres par les gouvernements espagnol et mexicain.

La poursuite est intentée par 28 descendants d'Américains espagnols qui détenaient ces terres au moment où de larges territoires ont été cédés aux Etats-Unis en 1803, 1848 et 1898. Les demandeurs allèguent que ces territoires ont été pris par la force, la ruse et en violation des droits civiques de leurs ancêtres ; ils demandent que les terres leur soient rendues ou qu'une indemnité de $1,000,000 soit payée à chacun des descendants des anciens propriétaires. L'avocat des demandeurs estime que le nombre des descendants varie entre 500,000 et 1,000,000. En obtenant un million chacun, ils pourraient forcer le gouvernement américain à payer un trillion.

Le successeur de M'Ba aurait retardé l'annonce de la mort du président

PARIS. (UPI, AFP) — La mort du président M'Ba du Gabon, annoncée hier soir, serait en fait survenue vendredi dernier à l'hôpital Claude-Bernard de Paris. L'annonce du décès du président a vraisemblablement été retardée par les autorités gabonnaises pour permettre à son successeur, M. Albert Bongo, de consolider son emprise sur la nation africaine.

Cette nouvelle, diffusée par l'agence UPI, est puisée dans le journal parisien France-Soir. Le journal soutient que le président de Gaulle a été informé de la mort de M'Ba et qu'il a respecté la période de silence demandée par le gouvernement du Gabon.

Selon France-Soir, le président M'Ba est mort à la suite d'une crise cardiaque après avoir exprimé le voeu de quitter l'hôpital et d'être ramené en son pays.

Des rumeurs sur la mort du président ont circulé dans les cercles diplomatiques africains dès samedi matin mais elles n'ont pu être confirmées. Un porte-parole du gouvernement français a annoncé samedi que M. M'Ba venait de sombrer dans le coma et que sa mort était imminente.

Léon M'Ba était l'un des plus tenaces leaders africains et reconnu comme le plus gaulliste des dirigeants africains francophone, appartenant au groupe ethnique des Fang, le plus important du Gabon.

Le régime politique qu'il avait mis sur pied n'a subi qu'un recul éphémère lorsqu'en 1964 il fut renversé par un coup d'Etat. Deux jours plus tard, M'Ba reprenait le pouvoir avec l'aide des parachutistes français auxquels il avait fait appel.

Ce petit homme au visage rond et au crâne chauve, a fait preuve au cours d'une longue carrière politique, de réalisme et de ténacité. Il n'hésita pas pour arriver à ses fins, à éliminer toute opposition légale sur le plan politique.

Au cours de sa longue maladie, le président avait soigneusement organisé sa succession qu'il voulait confier au vice-président, M. Bongo, âgé de 32 ans.

A califourchon sur ...une baleine!

PORT ELIZABETH, Afrique du Sud — (AFP, UPI) — Une jeune Sud-Africaine de 18 ans, Anna-Marie Wasserman, a vécu une aventure peu banale : une promenade à dos de... baleine.

Après son travail, lundi, Anna-Marie s'était rendue à la populaire plage Humewood, à Port Elizabeth, pour une baignade. Une fois dans l'eau, elle aperçut une baleine de 20 à 25 pieds de long qui s'ébattait près de la plage. Anna-Marie s'éloigna en nageant pour voir le cétacé de plus près. Mais elle se sentit tout à coup soulevée par une force irrésistible et se retrouva à califourchon sur le dos de la baleine.

L'animal filait à grande vitesse et eut tôt fait de projeter sa cavalière à l'eau. Anna-Marie regagna le rivage le plus rapidement qu'elle put. Bien qu'elle ait eu très peur, elle s'en est tirée avec quelques contusions et éraflures seulement.



La comédienne Martha Raye échappe à une attaque du Vietcong

SAIGON. (UPI) — La comédienne Martha Raye a été rescapée par hélicoptère, hier, lorsque le Vietcong a attaqué un avant-poste américain au sommet d'une montagne, ont révélé aujourd'hui des porte-parole américains. L'hélicoptère a essuyé le feu ennemi mais a réussi à repartir avec Martha Raye et deux autres membres de la troupe qui s'est rendue au Vietnam pour présenter la comédie musicale "Hello Dolly".

Les balles sifflaient toujours quand Miss Raye et ses deux compagnons ont quitté le pic de Nki Bam Den (la veuve en noir) où est cantonné un détachement des forces spéciales américaines et qui abrite également une station de relai-radio des 1ère et 25e divisions. Le pic est situé à environ 55 milles au nord-ouest de Saigon, près de la frontière du Cambodge.

Miss Raye était à jouer le rôle principal de la comédie musicale quand le Vietcong a commencé à tirer sur le camp. L'auditoire s'est rapidement dispersé pour courir aux armes.

Un hélicoptère qui revenait de transporter des hommes de la 25e division vers la scène d'un combat, a immédiatement expédié un message demandant l'envoi d'un appareil de secours pour rescaper "quelques civils". Ces derniers n'ont pas été identifiés lors de l'appel de secours parce que le Vietcong capte souvent de tels messages.

L'exubérante comédienne a remercié ses sauveteurs par des baisers.

Ce sont le lieutenant Gerhard Weis, de Milwaukee, et l'officier aviateur Richard Bashline, de Pittsburgh, qui ont effectué le sauvetage des comédiens.

Miss Raye est la comédienne qui s'est rendue plus souvent que toute autre au Vietnam pour divertir les troupes. Elle est lieutenant-colonel honoraire des forces spéciales qui combattent au Vietnam.

La Banque Mondiale désigne R. McNamara à la présidence

WASHINGTON (UPI, AFP) — La Banque mondiale a confirmé hier soir que le secrétaire à la Défense des USA, M. Robert S. McNamara, avait été désigné son nouveau président, et une prise de bec a éclaté au sénat afin de savoir si le départ du chef du Pentagone était réellement une décision de sa part.

Le sénateur Edward M. Kennedy, démocrate du Massachusetts, dont le frère, l'ancien président John Kennedy, avait nommé M. McNamara au cabinet en 1961, a dit avoir entendu dire que la permutation de M. McNamara à l'institution financière mondiale, "ne laissait aucunement entendre qu'il avait démissionné".

Immédiatement après l'intervention du sénateur Kennedy, ce fut le sénateur George Murphy, républicain de la Californie, qui a dit que les Etats-Unis ont le droit de connaitre dès maintenant les circonstances de cet incident.

D'autres sénateurs ont exprimé la crainte que le geste du président Johnson, en désignant M. McNamara à ce nouveau poste, ferait présager une escalade majeure pré-électorale au Vietnam.

Le leader démocrate au sénat, Mike Mansfield, ainsi que le sénateur Clairborne Pell, démocrate du Rhode Island, ont dit que M. McNamara avait été "la voix forte de la raison" parmi les conseillers du président Johnson dans la conduite de la guerre au Vietnam, et que cette permutation signifierait un "véritable durcissement de la position américaine" dans cette guerre.

D'autre part, le porte-parole de la Maison-Blanche a déclaré hier soir, que le départ du secrétaire à la Défense McNamara ne modifierait en rien la politique vietnamienne de l'administration. Ce faisant, M. George Christian a failli confirmer par inadvertance les informations qui étaient encore officieuses concernant la démission de M. McNamara et sa nomination au poste de président de la Banque mondiale.

Bien qu'il se soit refusé à tout commentaire à propos de ces informations au cours de sa conférence de presse, M. Christian s'est ensuite laissé surprendre par la question d'un journaliste qui lui demandait si le départ du secrétaire à la Défense apportera un changement à la conduite de la guerre.

Robert S. McNamara, l'homme au cerveau ordinateur, celui dont on dit qu'il possède les rouages d'une machine de précision, est né le 9 juin 1916 à San Francisco. Diplômé de l'Université de Californie, il fut professeur de contrôle des statistiques à l'université Harvard. Il s'engagea dans l'Armée de l'air dans la seconde guerre mondiale, mais sa vue défectueuse l'empêcha de faire du service actif. Il fut alors chargé du contrôle des statistiques dans la fourniture du matériel militaire. Il quitta le service avec le grade de lieutenant-colonel et la "Légion du mérite".

En 1946 il passait chez Ford pour en devenir le président en 1960. Répondant à l'appel du président Kennedy, qui lui demandait de diriger le Pentagone, M. McNamara abandonna son poste lui rapportant annuellement $3,000,000 en profits, titres et options pour devenir secrétaire à la Défense en janvier 1961.

Les autos de demain pourront être plus sûres, et ne pollueront plus l'air

NEW YORK. (UPI-PA) — Le "New York Department of Motor Vehicules" a dévoilé hier la maquette d'une voiture qui allierait sécurité et bonne tenue de route. Ce modèle, mis au point au coût de $385,000, pourrait prendre la route dès 1970, a affirmé M. Vincent L. Tofany, commissaire de l'Etat de New York de l'Office des véhicules moteurs. Il a ajouté que le prix de vente d'un tel véhicule serait comparable à celui de la catégorie "bas prix" des trois "Grands" de l'industrie américaine de l'automobile.

La voiture a été mise au point après une étude de deux ans qui a porté sur les renseignements tirés de plus d'un million d'accidents de la route.

Parmi les principales caractéristiques de sécurité de cette automobile, il faut noter :

—Un pare-chocs avant hydraulique qui s'allonge d'un pied lorsque le véhicule atteint 37 milles à l'heure. Le pare-chocs est incurvé de façon à faire dévier l'auto dans le cas d'une collision frontale ;

— un système de conduits de carburant capable de résister aux collisions ainsi qu'un système automatique d'extincteur en cas d'incendie;

— un volant à serrure pour prévenir les vols;

— un périscope qui donne une meilleure visibilité arrière sur 160 degrés. Le pare-brise est plat;

— quatre roues motrices afin d'améliorer la traction et un système de freinage qui prévient le blocage des roues;

— une structure extérieure qui, en plus de n'avoir rien de dangereux pour les piétons, permet au véhicule de résister à une collision latérale à 40 milles à l'heure et à un capotage (sans collision) qui se produirait à 70 milles à l'heure.

Equipé d'un moteur V8 de 260 chevaux-vapeur, le véhicule pèserait quelque 4,000 livres et serait à peu près de la taille d'une Pontiac standard. M. Tofany a dit qu'avant de songer à produire massivement cette auto, il faudra que le gouvernement fédéral consente à payer les $5 millions nécessaires à une série de tests.

L'Etat de New York avait octroyé le contrat de mise au point du véhicule à la société Fairchild Hiller, spécialisée dans le domaine spatial. La compagnie n'a utilisé que des pièces accessibles actuellement sur le marché américain.

A Washington, pendant ce temps, le "Housing and Urban Development Department" rendait public à son tour une mini-voiture à trois places dont le but principal est de contribuer à diminuer la pollution de l'air. Cette voiture est équipée d'un petit moteur à essence de deux cylindres dont la tâche principale est de recharger les batteries du moteur électrique qui fait fonctionner le véhicule.

La voiture peut utiliser l'un ou l'autre de ses moteurs ou une combinaison des deux. Un tel véhicule aurait une autonomie de 100 milles et coûterait environ $1,600.

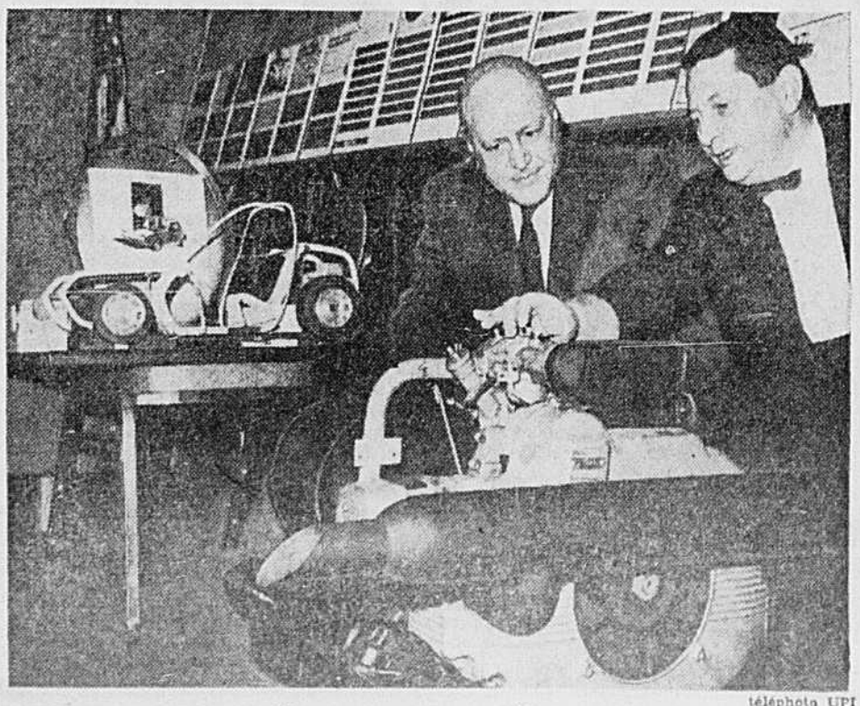
C'est le professeur Manfred Altman (à droite), de l'Université de la Pennsylvanie, qui a rendu publique la maquette du nouveau moteur. Selon M. Altman, ce moteur contribuerait à réduire énormément la pollution de l'air dans les centres urbains.

Le professeur de Génie n'a toutefois pas révélé à quel moment un tel véhicule serait mis en chantier.



téléphoto UPI

Une voiture qui allie sécurité et bonne tenue de route



téléphoto UPI

Un moteur antipollution

La ligue Canadienne de football a commis une magistrale erreur en octroyant à Ottawa le match de la coupe Grey

par Guy PINARD

envoyé spécial de LA PRESSE

OTTAWA — A l'avenir, quand viendra le temps de choisir la ville qui présentera le match de la coupe Grey, il faudra que les dirigeants du football canadien fassent preuve d'un peu plus de recherches au sujet des demandes.

D'ailleurs, à la lumière de la mauvaise expérience qu'on vit cette année, il est permis de douter qu'à l'avenir, le match soit présenté dans une ville autre que Toronto ou Vancouver. Du moins, tant que le maire Drapeau n'aura pas offert à ses concitoyens le stade à dôme qui repose toujours à l'état de projet au fond d'un tiroir de l'hôtel de ville.

Jusqu'en 1955, c'était une tradition au football canadien, le match de la coupe Grey était toujours présenté à Toronto. Pas parce que "Toronto la pure" était mieux organisée pour présenter le match. Mais plutôt parce que dame nature s'y fait clémente.

A l'occasion des cérémonies du Centenaire, les dirigeants de la ligue Canadienne de football, seule ligue qui peut se piquer de réunir les éléments sportifs de six des 10 provinces de la confédération, avaient cru faire leur part pour célébrer l'événement en donnant à la ville d'Ottawa la chance de présenter le match.

Malheureusement, cette semaine si haute en couleurs risque de se terminer en véritable queue de poisson, c'est à dire par un match complètement dénué d'intérêt, parce que présenté dans des conditions atmosphériques épouvantables à cette époque-ci de l'année.

Hier, par exemple, le mercure a glissé jusqu'à 25 degrés, et les météorologues se cachent derrière leurs baromètres géants avant de prédire les chutes de neige, de crainte de subir les coups des organisateurs de la semaine de la coupe Grey.

A Toronto, à ce temps-ci de l'année, la neige est aussi rare que les serveuses de restaurants de la ville qui parlent français ! on pourrait en dire autant de Vancouver, dernier bastion nord-américain du colonialisme "british."

Remarquez que s'il ne neige pas d'ici samedi, 1 h., le terrain sera en bonne condition. Il aura fallu cependant des efforts démesurés du personnel du parc Lansdowne pour le conserver en état de servir.

Mais advenant une tempête de neige comme en connaît souvent la capitale fédérale au début de décembre, les deux équipes en présence, les Tiger-Cats de Hamilton et les Roughriders de Régina éprouveront autant de difficultés à progresser sur le terrain qu'un chasse-neige à se déplacer sur les routes des Laurentides.

Vous voyez ça d'ici, un arrêt du jeu pour permettre à la souffleuse de déblayer le terrain . . .

Nous mettons les choses au pire. Mais dans un but bien précis. Comment juger à leur juste valeur les deux équipes en présence si elles doivent s'affronter par un temps de chien ?

L'incertitude du temps n'est pas le seul problème soulevé par la présentation du match à Ottawa. Il y a aussi le problème d'hôtels . . .

Les quelques milliers de chambres d'hôtels sont réservées depuis des mois. Le garçon d'étage de l'hôtel Lord Elgin a souligné que la direction aurait pu louer l'hôtel deux fois devant les nombreuses demandes.

Il a fallu qu'en plus, les Rough Riders se fassent éliminer en finale de l'est, pour venir compliquer encore la situation.

Il est fort possible que les partisans des Tiger-Cats, ceux-là qui connaissent à fond l'histoire fabuleuse de leur équipe, aient pris leurs précautions. et qu'ils aient réservé leur chambre.

Car pour les autres, il faudra s'exiler aussi loin que Hawkesberry ou même Montréal pour obtenir une chambre. Ce qu'ils ne feront pas évidemment. Et ils prendront d'assaut les lobbys d'hôtels, les chambres des amis, les corridors, etc . . . vous voyez cela d'ici ?

C'était donc de la pure provocation, c'était lancer une allumette allumée dans une soute à dynamite que d'octroyer la semaine de la coupe Grey à une ville comme Ottawa.

Si bien qu'en attendant le stade à dôme du maire Drapeau, Toronto et Vancouver conserveront l'exclusivité du match de la coupe Grey, et ce sera mieux ainsi. A moins que la ligue Canadienne ne décide de commencer plus tôt sa saison ! ! !

Les candidates au titre de reine se prononcent en faveur du Regina

OTTAWA — Lors de la présentation des neuf participantes au pageant de Mlle Coupe Grey, sept d'entre elles ont manifesté ouvertement leur allégeance aux Roughriders de Régina. En plus des cinq représentantes de l'Ouest, Lucie Bélanger, représentante des Alouettes, et Julia Dixie, représentante des Rough Riders d'Ottawa, ont favorisé le Régina.

"Ne serait-ce de la grande rivalité entre les Rough Riders et les Tiger-Cats, j'aurais favorisé ces derniers", a dit la jolie Julia. "Mais dans les circonstances, je ne peux absolument pas le faire".

* * *

La gagnante du pageant, incidemment, recevra plusieurs cadeaux, y compris une décapotable Chevrolet Impala, un télécouleurs et une montre-pendentif Bulova. Elle pourra donc difficilement oublier cette semaine . . . Malgré toute la fatigue qu'elle lui aura occasionnée.

* * *

Il n'y a pas un traitre mot de français dans le programme publié à l'occasion du match. Qu'en pense la commission Laurendeau-Dunton ? Evidemment, le programme a été publié à Toronto . . .

* * *

Vous voulez un exemple de diplomatie ? On demande au premier ministre Lester B. Pearson qui gagnera le match. "Ce sera un match nul . . . en faveur des Tiger-Cats", a-t-il répondu.

* * *

L'instructeur Ralph Sazio, pour sa part, participera au match annuel pour la 10e fois, une fois comme joueur (1953), cinq fois comme adjoint de Jim Trimble (1957, 1958, 1959, 1961, 1962) et quatre fois comme instructeur en chef (1963, 1964, 1965, 1967).

* * *

Pour sa part, l'instructeur Eagle Keys, des Roughriders, en sera à sa troisième présence, soit comme instructeur en chef des Eskimos d'Edmonton, en 1960, puis dans le même rôle dans le camp du Régina, l'an dernier et cette année.

* * *

Saviez-vous qu'en cinq saisons sous l'uniforme des Roughriders de Régina, le centre-arrière George Reed a gagné 6,400 verges, au sol en plus de gagner 1,000 verges par la voie de l'air. Il a réussi 49 touchés.

* * *

N'est-il pas curieux de voir comment les rédacteurs et commentateurs sportifs ont voté au sujet du club d'étoiles de la conférence de l'Ouest. Garner Ekstran comme secondeur de ligne, tout de même ! Il n'a jamais joué un match à ce poste. Ou bien il était meilleur que Dick Suderman, des Stampeders, ou Bill Whisler, des Blue Bombers, ou bien il ne méritait pas d'être élu.

C'est comme si les rédacteurs de hockey decidaient d'accorder le poste de gardien à Gordie Howe parce qu'ils ne pouvaient le nommer au poste d'ailier droit. C'est aussi ridicule.

* * *

Saviez-vous que les mêmes Tiger-Cats, depuis 1950, ont terminé au 1er rang 13 fois, qu'ils ont fini en 3e ou 4e place une fois seulement (derniers en 1960), qu'ils ont gagné le championnat des éliminatoires de l'Est neuf fois, et qu'ils ont gagné le championnat de la coupe Grey quatre fois en neuf présences.

* * *

Lorsqu'ils sauteront sur le terrain, le bloqueur John Barrow et le flanqueur Tommy Grant établiront un nouveau record du football canadien. Ils participeront en effet à leur 9e coupe Grey comme joueurs . . .

* * *

Les deux adversaires de samedi se sont affrontés en 1928, 1929 et 1932, et les Tiger-Cats sont sortis victorieux en chaque occasion, 30-0, 14-3 et 25-6. Selon la loi de la moyenne, les Tiger-Cats devraient donc s'attendre à subir la défaite. Mais on sait combien de fois les Tiger-Cats se sont fait fi de la "loi de la moyenne" . . .

Le consensus des observateurs prévoit un match très serré entre Hamilton et Régina

par *Jacques Barrette*

De jour en jour, la fièvre du football s'empare des amateurs de ce sport au Canada. Elle atteindra son paroxysme samedi prochain, lors de la finale de la coupe Grey qui sera disputée à Ottawa pour la première fois.

Dans le but d'ajouter un petit peu de piquant aux conversations des amateurs de football, nous avons obtenu l'opinion de plusieurs personnalités du football. Notre intention était de vous éclairer à établir un favori pour ce match qui couronne la saison de football au Canada.

Nos efforts furent vains puisque, sur les dix interviewés cinq ont favorisé Hamilton et cinq autres, Régina. Tex Coulter, Aimé Constantin, Ted Elsby, Ray Cicia et Marvin Bass ont prédit une victoire des Tiger-Cats de Hamilton, les champions de l'Est, tandis que Sam Etcheverry, Richard Garneau, Ed Enos, Pierre Proulx et Ted Workman ont accordé leur vote aux Roughriders de Regina, les champions de l'Ouest. Vous pouvez quand même comparer votre opinion à la leur.



Tex Coulter

TEX COULTER, ancien bloqueur vedette des Alouettes de Montréal : "La défensive fantastique des Tiger-Cats de Hamilton dominera la finale de la coupe Grey, à Ottawa, samedi. Cette équipe n'a pas accordé un seul touché à l'adversaire au cours de ses cinq derniers matches. Ce groupe de défenseurs n'est pas composé de vedettes individuelles, mais plutôt de joueurs qui s'entendent bien ensemble. Trois d'entre eux, Locklin, Barrow et Henley, sont des étoiles bona fide de la conférence de l'Est. Je prévois un match où les durs coups pleuvront parce que les joueurs des deux équipes sont de solides gaillards qui se plaisent au jeu de contact. J'ai beaucoup de respect pour les Roughriders de Regina et je crois qu'ils livreront une lutte formidable aux Tiger-Cats. En définitive, ces derniers prévaudront. C'est du moins mon opinion."

ED ENOS, directeur athlétique du collège Loyola et ex-instructeur de ligne des Alouettes : "Le temps sera un facteur important dans le match de samedi. Si le temps est convenable, les Roughriders de Regina, la meilleure équipe, devraient l'emporter. Sinon, les Tiger-Cats pourraient causer une surprise, car ils semblent aimer les mauvaises conditions de jeu. L'attaque des Roughriders, s'il fait beau, procurera un meilleur équilibre aux champions de l'Ouest. Lancaster, Reed, Barwell, Buchanan et toute la ligne offensive forment une attaque formidable. J'admets que la défense des Tiger-Cats est supérieure à celle des Roughriders, mais par une faible marge. D'autre part, l'attaque du Regina est tellement plus puissante que celle du Hamilton. J'espère qu'aucune des deux équipes ne s'effondrera comme l'ont fait les Rough Riders d'Ottawa, dans la finale de l'Est. Ce fut une disgrâce."

AIME CONSTANTIN, régisseur des sports à la ville de Montréal et commentateur à CJMS (en compagnie de Rocky Brisebois) aux matches des Alouettes : "Hamilton, par neuf points ! Les Tiger-Cats possèdent la meilleure défensive au pays avec leurs John Barrow, Dave Viti, Billy Ray Locklin, Garney Henley, Smokey Stover, Angelo Mosca, Ron Brewer, Barrie Hansen et Ted Page. Qui plus est, cette équipe est plus enthousiaste qu'une équipe collégiale. A Hamilton, les joueurs des Tiger-Cats sont de véritables héros. Je crois également que Ralph Sazio, le pilote de l'équipe, est un stratège génial. L'addition d'Allen Smith, à la toute fin de la saison, lui a donné une attaque mieux équilibrée. Smith contourne le flanc ennemi tandis que Willie Bethea enfonce le centre de la ligne adverse. D'autre part, Ron Lancaster, Gord Barwell et George Reed pourraient causer de sérieux ennuis aux champions de l'Est. Cette possibilité n'ébranle point ma prédiction première."



Ed Enos

TED ELSBY, ex-joueur des Alouettes de Montréal: "L'équipe la mieux reposée, celle qui compte le moins de blessés ou de malades dans ses rangs l'emporte habituellement dans le football professionnel où les puissantes équipes sont presque toujours d'égale force. Je crois que Hamilton ne déplore aucune blessure à ses joueurs. D'autre part, les joueurs des Roughriders de Régina doivent être fatigués à la suite de la dure série qu'ils ont livrée au Calgary. Quelques-uns de leurs joueurs, tels Garner Ekstran et George Reed, sont blessés et ne pourront pas fournir leur meilleur rendement. Je prévois donc que les Tiger-Cats, dont la défensive est formidable, feront la conquête de la coupe Grey en battant les Roughriders par sept points. Je serais étonné s'il se comptait plus de 30 ou 35 points dans ce match qui devrait être excitant et contesté."



Ted Elsby



Richard Garneau



Aimé Constantin

RICHARD GARNEAU, commentateur des matches de football canadien pour la société Radio-Canada : "J'hésite à formuler une prédiction sur l'issue de la finale de la coupe Grey. Mes choix de la semi-finale n'ont pas été trop heureux puisque j'avais prédit des victoires des Rough Riders d'Ottawa et des Stampeders de Calgary. Tout de même, je me risque à favoriser les Roughriders de Regina pour conserver la coupe Grey une seconde année consécutive. Ils possèdent une attaque supérieure à celle des Tiger-Cats de Hamilton et leur défense est tout aussi efficace. Leur quart Ron Lancaster est plus expérimenté que son opposant Joe Zuger et il est mieux secondé par George Reed et Ed Buchanan. Je prévois cependant une lutte féroce entre ces deux puissantes équipes. Mon choix : Regina par six ou sept points."



Ted Workman

PIERRE PROULX, descripteur des matches de football canadien pour Télé-Métropole : "Je vais vous étonner en affirmant que la défense des Roughriders de Régina est supérieure à celle des Tiger-Cats de Hamilton et que, pour cette raison, les champions de l'Ouest remporteront la coupe Grey pour la deuxième année d'affilée. Deux duels seront à surveiller dans cette bataille de deux puissantes défenses. Je suis d'avis que Wally Dempsey est meilleur que John Barrow et qu'Ed McQuarters est plus efficace que Billy Ray Locklin. Dempsey et McQuarters sont les piliers défensifs du Régina tandis que Barrow et Locklin sont ceux du Hamilton. De plus, les demis défensifs des Roughriders ont



Marvin Bass

plus de classe que ceux des Tiger-Cats. Ma prédiction : Régina par trois points."

RAY CICIA, ancien garde étoile des Alouettes de Montréal : "Les Tiger-Cats de Hamilton vaincront les Roughriders de Régina, une équipe qui ressemble étrangement aux Rough Riders d'Ottawa. Toutefois, je ne crois pas que le Hamilton écrase le Régina de la même façon qu'il a humilié le Ottawa. Il ne devrait pas y avoir une différence de plus de sept points entre les deux équipes, finalistes de la coupe Grey, et le pointage ne devrait pas être élevé. Les Tiger-Cats sont frais et dispos puisqu'ils ont facilement vaincu Ottawa pendant que les Roughriders de Régina s'épuisaient contre les solides Stampeders de Calgary. Si la défense des Tiger-Cats est capable de contenir Russ Jackson et ses acolytes, elle est capable d'en faire autant à Ron Lancaster et ses coéquipiers.

Ray Cicia

Hamilton aura, à mon avis, l'honneur de vaincre les deux Roughriders du Canada, ceux d'Ottawa, puis ceux de Régina."

SAM ETCHEVERRY, ancien quart-arrière étoile des Aouettes de Montréal : "A cause de la forte défense des deux équipes, je m'attends à assister à un match fort contesté, samedi, et à un match au cours duquel très peu de points seront enregistrés. Je prédis un triomphe des Roughriders de Régina par un touché, soit six points. Mais la marge pourrait être inférieure tellement ces deux équipes sont bien balancées. Si je favorise Régina, c'est dû à son excellent quart-arrière, Ron Lancaster. Il est supérieur à Joe Zuger. De plus, Lancaster est bien secondé par les Reed, Buchanan, Gord Barwell, Hugh Campbell, Alan Ford, Jack Abendschan, Al Benecick, Clyde Brock, Ted Urness et Jim Worden. Le jeu aérien des Roughriders saura les conduire à la victoire. En tout cas, j'aime bien voir jouer cette équipe qui est spectaculaire."



Sam Etcheverry

TED WORKMAN, ex-propriétaire des Alouettes de Montréal : "Je favorise les Roughriders de Régina par cinq points si le temps est clément et par un pointage plus élevé s'il ne l'est pas. Sur un terrain glissant, la contribution du centre-arrière George Reed serait encore plus grande. De toute façon, la grande différence entre les deux clubs est la supériorité du champ-arrière des Roughriders, avec en tête Ron Lancaster, Reed et Ed Buchanan. Ces trois joueurs perceront la puissante défensive des Tiger-Cats et conduiront les champions de l'Ouest à la victoire. J'ai également beaucoup de respect pour la défensive des Roughriders, mais je la crois légèrement inférieure à celle du Hamilton. En définitive, je base ma prédiction sur la puissance formidable de l'attaque du Régina. S'il fait beau, le fait que Lancaster est un passeur supérieur à Joe Zuger y sera pour beaucoup en faveur du Régina."

MARVIN BASS, instructeur des Castors de Montréal de la ligue Continentale : "Je prévois une victoire des Tiger-Cats de Hamilton par une faible marge. Les champions de la conférence de l'Est sont de grands opportunistes et jouent juste assez bien pour vous battre. C'est là la grande qualité des champions. La défense des Tiger-Cats va leur procurer le triomphe, samedi. Leur travail sera davantage remarqué et apprécié si le terrain n'est pas en parfait état et si la température est inclémente. L'instructeur Ralph Sazio peut compter sur ses piliers défensifs, Angelo Mosca (le meneur du groupe), John Barrow, Billy Ray Locklin, Garney Henley et Ron Brewer, pour lui faire passer une journée agréable. A tour de rôle, ils sauront effectuer le jeu important pour briser les reins des Roughriders de Régina."



Pierre Proulx

CKAC/73



VENDREDI
RÉOUVERTURE DE LA BOUTIQUE DE SKI, à 20 h. 05

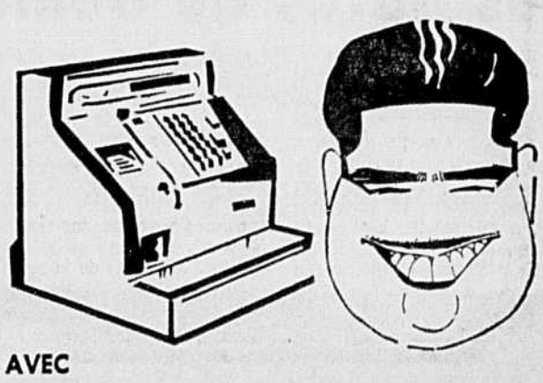
CENTRE DU RASOIR — Sunbeam — SHAVER CENTER
468 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 2 — Tél. : 861-9959

GRATUIT CLINIQUE DU RASOIR
30 nov. et 1er déc. 1967, de 8.30 a.m. à 9.00 p.m.
Nous nettoierons, huilerons et ajusterons votre rasoir Sunbeam Shavemaster gratuitement (pièces extra).
Pour réparation par des techniciens spécialisés ou pour l'achat d'un rasoir, consulter le centre du rasoir Sunbeam desservant maintenant le centre de Montréal.

LE DÉJEUNER EST SERVI À COMPTER DE 7H A.M. AU RESTAURANT MÉDITERRANÉEN PLACE VILLE-MARIE
La Popina

LE DOUBLE DE VOTRE COUPON DE CAISSE EN ARGENT
16 CABINETS A BOISSON
6 TÉLÉVISEURS PORTATIFS
TENTEZ VOTRE CHANCE !

COUPONS DE CAISSE MÉTROPOLE
CKAC/73



AVEC
Réal Giguère
MERCREDI • JEUDI • VENDREDI
9:55 A.M.
UNE AUTRE RAISON AVANTAGEUSE DE FAIRE VOS ACHATS À VOTRE MARCHÉ MÉTROPOLE

POUR PARTICIPER Il vous suffit de visiter votre marchand Métropole préféré et de déposer dans la boîte de concours vos coupons de caisse Métropole. Votre épicier Métropole, toujours à votre service, se chargera chaque semaine de faire parvenir vos coupons de caisse à CKAC.



photos LA PRESSE

On peut badiner, même en dernière position !

Le fait que l'équipe occupe le dernier rang ne semble pas affecter outre mesure le moral des joueurs du Canadien. Comme l'atteste cette photo où l'ailier droit Claude Provost a décidé de faire passer un examen médical à Jean-Claude Tremblay lors de l'exercice d'hier. Quelques heures plus tard, le Tricolore prenait le train à destination de Toronto où il affrontera les Maple Leafs, ce soir.

Enthousiasme du Canadien avant son match contre les Maple Leafs

par **Jacques Barrette**

Que les Maple Leafs de Toronto ne s'imaginent pas qu'ils auront la tâche facile, ce soir, face au Canadien de Montréal, décimé par les blessures à Jean Béliveau, Henri Richard et John Ferguson. Un quatrième, Carol Vadnais, souffre également d'une blessure à un genou subie lundi au cours d'un exercice. On ne connait pas la gravité de cette blessure.

Hier matin, au Forum de Montréal, les hommes de Toe Blake se sont exercés avec vigueur et enthousiasme et, croyez-le ou non, ils ont satisfait par leur travail leur patron. En effet, Blake s'est dit entiché de la tenue de ses hommes durant le rigoureux exercice d'une heure qu'il leur a fait subir, à la veille de l'important match à Toronto.

"Je n'effectuerai aucun changement pour la rencontre de demain," a déclaré Blake, hier. Le brio affiché par ses joueurs semblait lui avoir fait oublier l'amère défaite de samedi dernier, au Forum, face aux Bruins de Boston, les meneurs de la ligue Nationale.

Pendant que leurs coéquipiers se préparaient pour le match de ce soir, les trois "éclopés" du Canadien se trouvaient au Forum. Deux d'entre eux, Béliveau et Ferguson, ont chaussé les patins tandis que l'autre, Richard, a pris un traitement pour soigner son genou blessé.

Ferguson, à qui l'on a enlevé le gros plâtre qui recouvrait sa main fracturée pour en placer un plus petit, a pris part à l'exercice et il sera prêt à retourner au jeu quelques jours après qu'on lui aura enlevé ce plus petit plâtre, le 5 décembre prochain. Il patine régulièrement depuis sa blessure, subie à Chicago, il y a trois semaines.

Quant au capitaine du Canadien, il a recommencé à patiner, hier matin. Maintenant que son genou est rétabli, Jean doit se remettre en bonne condition physique. "Je ne sais pas quand je pourrai prendre part aux exercices du club, mais ça ne devrait pas tarder. Je serai prudent, car une autre blessure à ce genou et je devrai passer sous le bistouri d'un chirurgien. Je devrai alors me priver de hockey pour le reste de la saison," a commenté le grand Jean.

Le grand désir de Béliveau est de retrouver au plus tôt sa belle forme d'avant sa blessure. On se souvient qu'il avait été le pilier du Tricolore durant les premiers matches de la campagne. En son absence, le club montréalais a pirouetté jusqu'au dernier rang de la LNH.

La blessure de Henri Richard est moins grave que celle de Béliveau. Ce dernier s'est déchiré des ligaments dans le genou. Henri lui, s'est étiré des muscles du genou et l'on a dû lui soutirer du sang de celui-ci, au lendemain de sa blessure de la semaine dernière, à St. Louis.

"Je me sens beaucoup mieux, aujourd'hui. Je prévois que le médecin va me permettre de patiner dès le début de la semaine prochaine. Quant à mon retour éventuel au jeu, je n'en sais rien," de prétendre le vaillant petit joueur de centre du Tricolore.

Le Canadien devra donc patienter encore une dizaine de jours avant que ne revienne au jeu l'un de ses trois grands blessés. Il faudra que ses joueurs relèvent leurs manches et soient prêts à fournir un effort supplémentaire. Cette compensation est essentielle pour que le club montréalais puisse reprendre le chemin de la victoire et quitte la dernière place du circuit Campbell.

A en juger par l'enthousiasme des joueurs du Canadien, hier, ils sont disposés à payer le prix et à tenir le coup jusqu'à ce que leur revienne en aide Jean Béliveau, John Ferguson et Henri Richard, trois joueurs de très grande qualité.



Béliveau chausse les patins

Le capitaine Jean Béliveau a recommencé à patiner, hier, quelques minutes après l'exercice régulier du Canadien. Il devrait commencer à pratiquer la semaine prochaine. En l'absence de Béliveau, le Canadien a dégringolé au dernier rang de la division Est de la ligue Nationale.



ON NE TOUCHE QU'UN

PETIT PROFIT

SUR CHAQUE NOUVEAU MODELE

1968

PONTIAC • BUICK • CADILLAC
FIREBIRD • BEAUMONT • ACADIAN

Voyez-les tous dans notre salle de montre de 28 autos

LE PETIT PROFIT, QUEL AVANTAGE !

C'EST ENCORE MIEUX QUE LE MEILLEUR MARCHANDAGE !

c'est la vérité

MID-TOWN MONTREAL

est le concessionnaire au petit profit

1395 ouest, boul. DORCHESTER (angle Crescent) 866-9961

Imlach loue le travail du jeune Mike Walton

par **Gilles TERROUX**

TORONTO — Les instructeurs de la ligue Nationale portent-ils attention au choix des trois étoiles à l'issue d'un match ?

"Oui", répond Punch Imlach, des Maple Leafs de Toronto.

"Si l'un de mes joueurs mérite d'être considéré l'une des étoiles du match, c'est qu'il a abattu de la bonne besogne".

Le centre Mike Walton a été choisi l'une des étoiles lors des quatre derniers matches des Maple Leafs.

Et Imlach est le premier à approuver les sélections.

"Il faudrait être aveugle pour ne pas remarquer le brio de Walton. Nous avons perdu deux as au cours du dernier mois (Frank Mahovlich et Dave Keon) et Mike a assuré la relève. S'il n'avait pas fourni l'effort supplémentaire, nous ne serions pas dans une position aussi avantageuse", d'ajouter Imlach, quelques heures avant la rencontre contre le Canadien.

Walton est le meilleur compteur des Maple Leafs avec une fiche de onze buts et six assistances.

Au cours des cinq derniers matches, il a marqué sept buts, soit autant qu'il en avait comptés en 31 rencontres la saison dernière. "Mike est un compteur naturel mais le travail acharné est sa principale qualité", ajoute Imlach.

Un second Max Bentley

L'ancien président des Maple Leafs, Connie Smythe, a rendu un bel hommage à Walton ces jours derniers en le comparant à Max Bentley, l'un des meilleurs centres de l'histoire du Toronto.

Le capitaine George Armstrong, et compagnon de jeu de Walton, a appuyé les dires de Smythe. "Mike est une joueur plus complet que Bentley en ce sens qu'il peut patiner à vive allure d'un bout à l'autre de la patinoire. Max était surtout reconnu pour ses attaques brusques mais courtes", a-t-il dit.

Imlach est plus que satisfait de la tenue de son équipe qui occupe le deuxième rang de la division Est, deux points derrière les Bruins de Boston.

"N'est-ce pas la preuve que l'esprit d'équipe est très élevé lorsqu'un club parvient à gagner régulièrement en l'absence de trois joueurs étoiles ?" fait remarquer Imlach.

Mahovlich, hospitalisé à cause d'une dépression nerveuse à la suite de la visite précédente du Canadien à Toronto, le 1er novembre, sera en uniforme, ce soir.

"Frank sera sur le banc des joueurs", a dit Imlach. "Son moral est bon. Il veut jouer. Mais je n'ai pas l'intention de l'envoyer trop souvent dans la mêlée".

Le cas de Keon est douteux. De même que celui de Ron Ellis, qui souffre de la grippe.

"Si Ellis ne peut jouer, nous rappellerons Mike Byers, du Rochester", a dit Imlach.

BLOC-NOTES — A son retour au jeu, samedi, **Allan Stanley** a fait une seule présence sur la patinoire . . . "Aucun problème avec sa vue", a dit **Imlach . . . Lorne Worsley** et **Johnny Bower** seront les adversaires devant le filet, ce soir . . . "**Worsley** n'est pas responsable de notre défaite aux mains des Bruins", a commenté **Toe Blake . . . Carol Vadnais** a fait le voyage à Toronto en dépit d'une blessure à un genou . . .

L'équipe canadienne annule en Allemagne

WEISSWASSER (Reuters) — L'équipe nationale "B" du Canada et l'Allemagne de l'Est ont fait match nul 4-4 hier soir, dans une joute hors-concours de hockey international.

Les compteurs des Canadiens ont été le joueur-instructeur Jack Red Bownass, de Winnipeg, Derek Holmes, de Kemptville, Ontario, John Ferguson, d'Ottawa et Denis Picard, de Montréal.

Les buts de l'Allemagne orientale ont été marqués par Wolfgang Nickel (deux), R. Noack et Bernt Prusa. Prusa a enregistré le but égalisateur alors qu'il restait cinq minutes à jouer dans le match.

Devant une foule de 13,000 spectateurs, l'Allemagne de l'Est a dominé le jeu durant les deux premières périodes.

Le gardien Ken Broderick, de l'équipe canadienne, en avait plein les mains à repousser les attaques incessantes des Allemands. Se montrant plus agressifs que leurs adversaires, les Allemands de l'Est menaient par un but à la fin du deuxième engagement.

Les Canadiens ont néanmoins compté deux buts rapides au début de la troisième période.

Ils ont maintenu leur avance jusqu'à la fin du match, mais n'ont pu empêcher Prusa de compter le point égalisateur.

Demain, les Canadiens se rendront en Russie disputer des joutes contre les Soviets, les Polonais et les Tchèques, à Léningrad et à Moscou.

Frank Clair demeurerait à son poste

OTTAWA. (PC) — L'instructeur Frank Clair, rapporte-t-on, serait en mauvaise posture avec les Rough Riders d'Ottawa, mais à moins de changement imprévu dans la façon de penser des directeurs il conserverait son poste, pour le moment.

Clair a fait face à plusieurs orages dans ses 12 ans comme instructeur de l'équipe, particulièrement au cours des six dernières années alors que les Riders furent éliminés par les Tiger Cats de Hamilton en finale de la Conférence de football de l'Est.

Mais l'an dernier, les Riders renversèrent les rôles, et Clair se vit offrir un contrat que l'on croit de $25,000 par année. Alors qu'il reste encore quatre ans, il en coûterait environ $100,000 aux Riders pour le congédier.

Ligue Nationale

AUJOURD'HUI

Canadien à Toronto
Détroit à New York
Minnesota à Boston
Philadelphie à Chicago
Oakland à Pittsburgh
Los Angeles à St-Louis

DEMAIN

Minnesota à Canadien
Toronto à Détroit
Oakland à Philadelphie

HIER

Aucun match à l'affiche

CLASSEMENTS

(Division Est)

	J	G	P	N	BP	BC	Pts
Boston	19	12	5	2	70	50	26
Toronto	20	11	7	2	68	46	24
New York	19	9	7	3	57	53	21
Détroit	20	9	8	3	65	62	21
Chicago	21	8	8	5	57	66	21
Canadien	20	8	8	4	49	45	20
(Division Ouest)							
Phil'phie	19	10	5	4	46	41	24
L. Angeles	20	10	7	3	61	63	23
Pittsburgh	20	8	9	3	53	52	19
Minnesota	18	5	9	4	36	53	14
Oakland	21	4	12	5	44	61	13
St-Louis	18	4	13	2	38	52	10

COMPARAISON EST - OUEST

DANS L'EST

	J	G	P	N	P	C	Pts
Est	20	16	4	0	72	42	32
Ouest	20	4	16	0	42	72	8

DANS L'OUEST

Est	25	12	10	3	64	50	27
Ouest	25	10	12	3	50	64	23

TOTAL

Est	45	28	14	3	136	92	59
Ouest	45	14	28	3	92	136	31

Le Canada dans un meeting d'athlétisme à cinq pays

TOKYO. (AFP) — Un meeting d'athlétisme, comprenant le programme olympique, et groupant les Etats-Unis, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Japon, se tiendra tous les quatre ans, l'année qui suit les Jeux Olympiques, a annoncé aujourd'hui la Fédération Japonaise d'Athlétisme.

Le lieu de la première édition de ce match a été fixé à Tokyo en 1969. Les représentants des fédérations d'athlétisme des pays participants se réuniront du 6 au 9 décembre à Tokyo afin de décider de l'importance des sélections engagées et de la durée du meeting.

Carlos Ortiz choisi le boxeur de l'année

NEW YORK (AFP) — Carlos Ortiz, le champion du monde des poids légers, a été choisi hier comme le boxeur de l'année, par l'Associaiton des journalistes de boxe.

L'an dernier, l'Association des rédacteurs de boxe avait choisi le Nigérien Dick Tiger, champion des mi-lourds, comme boxeur de l'année.



LES SPORTS



Claude Mouton

à

CKAC/73

tous les jours

7 h. 25 – 7 h. 58 – 8 h. 45
12 h. 15 – 17 h. 30
18 h. 20 – 23 h. 00

avec



Roger Turcotte

Jacques St-Jean a été avisé de sa suspension

Le Rosemont blanchit le St-Jérôme, 4-0

par **Jacques Doucet**

Pilotés par Roger Poitras et avec un Marc Désy très alerte en dépit d'une blessure au tendon de la cheville, les Bombardiers de Rosemont ont blanchi les Alouettes de St-Jérôme au compte de 4-0, hier soir, lors d'un match de la ligue de hockey Métropolitaine junior "A".

Deux buts rapides en deuxième période, soit à 21 secondes d'intervalle, ont scellé l'issue du match en faveur des Bombardiers, sous les yeux attentifs d'un Jacques St-Jean, suspendu par l'Association de hockey amateur du Québec.

Jean Fauteux a profité d'une punition à Pierre Lacroix, du St-Jérôme, afin de marquer le premier but des vainqueurs en période initiale. Puis, dans la troisième minute de jeu, Serge Vézina et Richard Demers ont déjoué Michel Belhumeur afin d'augmenter l'avance des Bombardiers à trois buts.

Enfin, Michel Chaurest a enfilé le dernier but du match à 13:01 du deuxième engagement.

Après le match, l'instructeur Ghislain Delage, des Alouettes, était visiblement déçu de la contre-performance de son équipe.

"Rien n'a fonctionné, ce soir. Les joueurs ne patinaient pas avec aise, le jeu d'ensemble était pratiquement nul et la protection du gardien a laissé à désirer. De plus, je ne crois pas que nos joueurs aient obtenu 20 lancers en direction du filet adverse. On peut difficilement escompter une victoire dans de telles circonstances", a déclaré Delage.

Si le gardien du Rosemont, Marc Désy, n'a pas été tellement affairé durant le match, il a tout de même réagi avec rapidité lors des meilleures chances de compter des Alouettes. Le défensive-avant des Bombardiers lui a été salutaire puisque plus souvent qu'autrement, le jeu s'est déroulé dans le territoire du St-Jérôme.

St-Jean est suspendu

Tel que prévu, la direction du Rosemont a été avisée, hier après-midi, de la suspension de l'instructeur Jacques St-Jean en marge du geste posé dimanche à St-Jérôme.

"J'ai rédigé une lettre que je mettrai à la poste le plus tôt possible, afin d'aviser l'AHAQ de mon désir d'être entendu dans le plus bref délai possible. Je crois qu'à la lumière de l'exposé des faits, d'un bref historique de l'équipe de St-Jérôme et de quelques témoignages d'autres personnes qui ont subi un sort semblable dans l'arena municipale de cette ville, les dirigeants de l'association comprendront que mon geste fut justifié", a déclaré St-Jean.

Le match d'hier fut marqué de deux combats de boxe, soit entre Paul St-Pierre, du St-Jérôme et Claude Chagnon, du Rosemont, en deuxième période et entre Claude Piché, du Rosemont et Michel Lescom, du St-Jérôme, au troisième vingt. Ce fut, somme toute, les seuls aspects de rudesse manifestés durant le match.

Match nul du Montréal-Nord

A Verdun, les Maple Leafs ont fait match nul 6-6 avec les Castors de Montréal-Nord. Verdun est donc seul au troisième échelon du classement avec 15 points, cinq de moins que les co-détenteurs du 1er rang, le Laval et la Palestre, qui ont 20 points.

Un but d'Yves Larocque, son deuxième du match, à 16:36 du troisième vingt a provoqué l'égalité, 6-6 qui a subsisté même après la période supplémentaire.

Marc Rioux a également enfilé deux buts pour les Leafs tandis que Guy Charron et Ronald Lapointe en ont réussi un chacun.

Six joueurs ont obtenu les buts des Castors, soit Glen Collard, Marc Rompré, Michel Pépin, Gérald Gagnon, Denis Beaulieu et John Galianos.

Les Castors partagent donc le dernier rang au classement avec les Bomhardiers de Rosemont, avec 12 points chacun.

PREMIERE PERIODE

1—Rosemont : Fauteux (Chaurest, O'Brien) 10:34

Punition : Lacroix 9:54.

DEUXIEME PERIODE

2—Rosemont : Vézina (Demers, Piché) 2:05

3—Rosemont : Demers (Barry) 2:26

4—Rosemont : Chaurest (Fauteux, Chagnon) 13:01

Punitions : Simson 2:38, Girard 7:48, St-Pierre (majeure) et Chagnon (mineure et majeure) 15:23.

TROISIEME PERIODE

Aucun but.

Punitions : Chagnon (mineure et inconduite) 2:49; Lescom et Piché (majeures et inconduites) 16:04, Girard 17:18.



photos Yves Beauchamp, LA PRESSE

Quand les esprits s'échauffent...

Les deux juges de lignes au match d'hier, entre Rosemont et St-Jérôme en ont plein les bras, lorsqu'en deuxième période, Claude Chagnon, du Rosemont et Paul St-Pierre, du St-Jérôme, en sont venus aux prises. Tous deux ont été bannis pour cinq minutes, mais Chagnon a écopé d'une punition mineure additionnelle. Le Rosemont l'a emporté au compte de 4-0.

Roseboro échangé aux Twins

MEXICO (UPI) — "Je m'attendais à être échangé. La nouvelle ne m'a pas surpris. Et de plus, je savais que les Twins étaient à la recherche d'un receveur", a commenté John Roseboro.

En compagnie des lanceurs Ron Perranoski et Bob Miller, Roseboro a été échangé aux Twins du Minnesota en retour de l'arrêt-court Zoilo Versalles et du lanceur Jim "Mudcat" Grant. La nouvelle a été annoncée quelques minutes après que les Orioles de Baltimore et les Indiens de Cleveland eurent complété une transaction impliquant cinq joueurs.

Les Orioles ont cédé le lanceur de relève Eddie Fisher au Cleveland en retour du lanceur gaucher John O'Donoghue. Le lanceur Bob Scott et le voltigeur John Scruggs sont passés du Elmira au Portland, filiale du Cleveland tandis que l'arrêt-court Gordon Lund poursuivra sa carrière avec le Rochester, le principal club ferme du Baltimore.

Enfin, les Pirates de Pittsburgh ont échangé le lanceur Dennis Ribant aux Tigers de Détroit en retour du lanceur Dave Wickersham.

L'échange Minnesota-Los Angeles a suscité le plus de commentaires. Pour la simple raison que Versalles était le joueur le plus utile à son équipe en 1965 et que Grant avait remporté 21 victoires la même saison.

La saison dernière, Versalles a conservé la faible moyenne au bâton de .200 tandis que le dossier de Grant a été de cinq victoires et six défaites.

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro
874-6911

Le Vancouver perd 4 joueurs au repêchage

MEXICO. (PA-PC) — Quatre joueurs des Mounties de Vancouver, de la ligue du Pacifique, et un des Maple Leafs de Toronto, de la ligue Internationale, ont été choisis dans le repêchage annuel des ligues majeures de baseball, hier.

Ceux de Vancouver sont : Ken Suarez, receveur, par Cleveland ; Skip Lockwood, arrêt-court, par Houston ; Andy Kosco et James Holt, voltigeurs, par les Yankees.

Le joueur du Toronto est le joueur de champ intérieur Ken Pousen, par les Yankees de New York.

Sandy Vladespino, un voltigeur des Athlétiques d'Oakland du Denver, de la ligue du Pacifique, a été choisi par les Braves d'Atlanta.

Chuck Hiller, un voltigeur qui a joué avec les Mets de New York et les Phillies de Philadelphie, la saison dernière, a été repêché par les Pirates de Pittsburgh du club San Diego, de la ligue du Pacifique.

Les Orioles de Baltimore ont vendu le voltigeur Sam Bowens sous condition aux Sénateurs de Washington.

Bowens, 28 ans, se rapportera au camp d'entraînement des Sénateurs, à Ponpano Beach, Flo., et s'il ne peut se tailler une place avec le club, il retournera aux Orioles.

Un frappeur droitier qui est avec les Orioles depuis 1964, Bowens a eu une moyenne de .183 au bâton en 62 matches, la saison dernière. Il a fait compter 12 points et cogné cinq circuits.

Québec défait Baltimore, 8-5

QUEBEC (PC) — Rosaire Paiement a marqué trois buts alors que les As de Québec ont vaincu les Clippers de Baltimore, 8-5 dans un match de la ligue Américaine.

Keith Wright, avec deux buts, Jim Johnson, Simon Nolet et Jean-Guy Gendron ont été les autres compteurs des As.

Les buts du Baltimore ont été réussis par Jean-Marie Cossette et Dick Meissner, avec chacun deux et Robert Rivard.

La fièvre aphteuse arrête les courses

LONDRES (AFP) — En raison de l'épidémie de fièvre aphteuse, le ministère de l'Agriculture a décidé hier d'interdire toutes les courses hippiques jusqu'à nouvel ordre.

Le nombre des cas signalés s'accroit chaque jour et atteint aujourd'hui le chiffre de 1192. 210.075 têtes de bétail ont été abattues.

Frank Mahovlich se porte bien

TORONTO (PC) — L'ailier gauche Frank Mahovlich a participé à l'exercice des Maple Leafs de Toronto pour la première fois depuis le 31 octobre et s'est bien comporté.

Mahovlich a quitté l'hôpital vendredi. Il est possible qu'il participe au match de demain contre le Canadien. Mahovlich n'a pas joué depuis que les Leafs ont blanchi le Canadien, 5-0, le 1er novembre.

L'exercice d'hier a duré 70 minutes, mais Mahovlich est demeuré sur la patinoire pendant dix minutes de plus.

Il est également possible que Dave Keon revienne au jeu après une absence de cinq matchs.

Gouvernement du Québec

APPEL D'OFFRES
MINISTERE DE LA VOIRIE

Projet 60-67 — Construction d'un pont en péton armé et béton précontraint, (3 travées de 65'), sur la rivière Rouge, site Rang Est, ancienne route No 11, dans le village du La Conception, comté de Labelle.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans un des comtés au nord du comté de Laviolette, et à l'ouest des comtés de Saint-Maurice, Trois-Rivières, Verchères, Rouville et Missisquoi, à l'exception des comtés de l'Ile de Montréal.

Un versement de $25.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé ; $16,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 20 décembre 1967.

Pour ce projet les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Le sous-ministre,
Eddy Monette, Ing.

WARSHAW

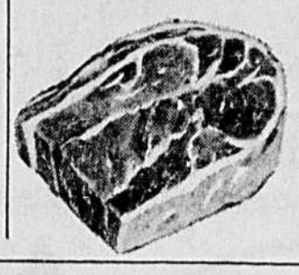
POUR DE MEILLEURES AUBAINES

NOUS VENDONS SEULEMENT DES VIANDES DE PREMIERE QUALITE INSPECTEES PAR LE GOUVERNEMENT

ROTI DE PALETTE AVEC L'OS SPECIAL LA LIVRE 47¢



ROTI DE PALETTE ou COTES COURTES OS ENLEVE LA LIVRE 63¢



SPECIAL A WARSHAW ROTI DE COTES CROISEES ECOUENNE lb 73¢





POULETS B.B.Q. CHAUDS DIRECTEMENT DU GRIL chacun 99¢

BOEUF HACHE DANS L'EPAULE LB 69¢

FESSE D'AGNEAU IMPORTE REG. 1.09 EXTRA SPECIAL LB 75¢

SAUCISSES HOT-DOG HYGRADE LB 49¢

SMOKED MEAT WARSHAW DE JEUNE BOEUF 4 PQTS 2 OZ 69¢

JAMBON CUIT TRANCHE LB 1.09

JAMBON ROULE COTTAGE "SUPREME" LB 69¢

PEPPERONI ITALIEN LB 79¢

BACON No 1 LEGRADE TRANCHE SANS COUENNE EXTRA SPECIAL lb 59¢

LAIT EVAPORE CARNATION SPECIAL 6 boîtes 16 oz 99¢

EAU DE SOURCE MINERALE VICHY CELESTINS caisse de 12 bout. $5.79 Bout. 30 oz 49¢

LIQUEURS DOUCES VARIEES ROYAL STEWART 8 bout. 30 oz 99¢ • Plus dépôt pour bouteille



CAFE MAXWELL HOUSE INSTANTANE Pot géant de 10 oz $1.17 Limite un par client avec achat de $5 ou plus

HUILE DE MAIS MAZOLA Limite un par client avec achat de $5 ou plus gallon $2.55

SOUPE NOUILLES ET POULET LONEY'S SPECIAL 12 env. pour 99¢

PECHES DE CHOIX HEART'S DELIGHT — VOTRE CHOIX
COCKTAIL DE FRUITS ARDMONA — VENTE A
ABRICOTS ARDMONA — GROSSE BOITE de 28 oz 28¢

RAISINS SECS SANS PEPINS D'AUSTRALIE lb 29¢

JELL-O SAVEURS VARIEES paquet 3 oz 10¢

CEREALES KELLOGG'S CORN FLAKES 3 btes 12 oz 99¢

NOURRITURES TAMISEES **HEINZ** POUR BEBES 8 jars pour 95¢

FARINE FIVE ROSES 7 lb sac 69¢

FEVES AU FOUR HEINZ SPECIAL 8 btes 8 oz 99¢

SPAGHETTI HEINZ AVEC SAUCE TOMATES 8 btes 8 oz 99¢

KETCHUP HEINZ AUX TOMATES 2 bout. 20 oz 69¢

SARDINES BRUNSWICK DANS HUILE 10 btes 3¾ oz 89¢

GRAISSE TENDERFLAKE MAPLE LEAF pqt 1 lb 19¢

HUILE VEGETALE PURE NAPOLI gal. 1.69

JUS DE TOMATES DE CHOIX HEINZ 7 btes 19 oz 99¢

JUS ORANGE DE FLORIDE PUR 3 bout. 32 oz 99¢

POIS VERTS RAPIDES LACHINE 6 btes 19 oz 99¢

TOMATES ENTIERES MT-ROYAL 4 btes 28 oz 99¢

NOIX EN ECALE DIAMOND la livre 59¢

PAPIER TOILETTE RUGBY BLANC OU ROSE 8 roul. pour 59¢

DETERSIF BLEU 5 livres sac cello 99¢

NYLONS PREMIERE QUALITE TEINTES NOUVELLES 4 paires pour 99¢

FRUITS ET LEGUMES

WARSHAW jouit d'une réputation MONDIALE pour la qualité, la fraîcheur et le BAS PRIX de ses FRUITS et LEGUMES. Venez choisir vous-mêmes des FRUITS et LEGUMES de QUALITE SUPERIEURE.

FEVES VERTES ou JAUNES Imp. des E.-U. lb 29¢

POMMES DELICIEUSES Rouges ou dorées Imp. des E.-U. 2 lb 39¢

POIRES DE TABLE Toutes variétés Imp. des E.-U. 2 lb 39¢

REGARDEZ!

SPECIAUX lundi et mardi 4 et 5 décembre



SUCRE BLANC 10 LB SAC 58¢ • Limite un par client avec achat de $5 ou plus

DETERSIF EN POUDRE FAB PAQUET KING SIZE $1.19 Limite 2 paquets par client avec achat de $5 ou plus

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Prix annoncés valides jusqu'à la fermeture mardi le 5 décembre

VOUS NE PAYEZ PAS POUR LE SERVICE — C'EST GRATUIT

WARSHAW

3863, BOUL. ST-LAURENT



L'abbé Falardeau aura un ministère à la grandeur de Montréal

Relevé de ses fonctions de vicaire, il est nommé à plein temps chez les assistés sociaux — Démission du curé Laperrière

par Florian BERNARD

Celui qu'on a surnommé l'apôtre des assistés sociaux, l'abbé Hubert Falardeau, vicaire à la paroisse Saint-Enfant-Jésus-du-Mile-End, a été libéré de ses fonctions dans cette paroisse pour s'occuper des problèmes de l'assistance sociale à plein temps.

Il sera dorénavant libre de poursuivre son action sociale dans les milieux de son choix, à la grandeur du diocèse, sans être attaché à une paroisse. Le titre qu'il portera n'a pas encore été déterminé, mais l'un des secrétaires de l'archevêché lui a confirmé qu'il pouvait dès maintenant poursuivre son apostolat comme il l'entendait et consacrer tout son temps aux différents mouvements qui feront appel à ses services. L'archevêché doit divulguer, dans quelques jours, tous les détails relatifs à ce "statut particulier" accordé à un prêtre du diocèse.

L'abbé Falardeau, dont le nouveau mandat a commencé hier, n'est plus vicaire à Saint-Enfant-Jésus, ni dans aucune paroisse. Il sera financé directement par l'archevêché ou par d'autres organismes. Il est libre de demeurer où il veut. Pour l'instant l'abbé Falardeau a décidé de continuer à demeurer au presbytère Saint-Enfant-Jésus où il versera une pension de $125 par mois à son curé.

Démission du curé Laperrière

Le curé Laperrière qui avait demandé à Monseigneur Grégoire de transférer l'abbé Falardeau (demande qui avait été acceptée, puis rejetée par la suite) a démissionné de son poste de curé à Saint-Enfant-Jésus. Il a expliqué à ses paroissiens qu'il préférait, à la suite de tous ces incidents, quitter la paroisse pour aller exercer son ministère ailleurs. Le curé Laperrière a dit qu'il ne conserve aucune amertume et qu'il n'en veut à personne, mais que les circonstances l'obligent à partir. Il deviendra curé dans une autre paroisse.

L'abbé Falardeau a déclaré pour sa part qu'il regrettait le départ du curé Laperrière.

Un nouveau curé

Un nouveau pasteur est déjà arrivé à Saint-Enfant-Jésus-du-Mile-End. Il s'agit du curé Joubert qui a pris charge de la cure vacante dimanche dernier. Le nouveau curé a immédiatement rencontré l'abbé Falardeau et les deux hommes ont accepté de collaborer étroitement. L'abbé Falardeau continuera à demeurer au presbytère durant un certains temps. Il fera un peu de ministère le dimanche, s'il n'a pas d'engagements, moyennant une déduction sur le montant de sa pension mensuelle.

L'abbé Falardeau n'a eu que des éloges à l'endroit du nouveau curé. "Je crois, dit-il, qu'il sera aimé par les gens du secteur. Il est dynamique et très entreprenant. Il m'a fait une impression des plus favorables".

Un ministère diocésain

Quant à l'abbé Falardeau, il aura un ministère à la grandeur de Montréal. Il sera entièrement libre de son temps et de ses actions. Il pourra poursuivre, à plein temps, ses nombreux projets d'animation sociale, notamment la création de l'hôpital S.O.S. Mile-End, la réalisation d'une corporation communautaire, la construction d'un centre d'accueil dans le centre-ville, la création d'un syndicat des assistés sociaux, etc.

Il a commencé lundi à exercer ses nouvelles fonctions à la suite d'une entrevue à l'archevêché où les autorités lui ont confirmé qu'il pouvait désormais poursuivre son action sociale à plein temps, en attendant la définition précise de son statut.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Projet de municipalisation du port

— Page 3

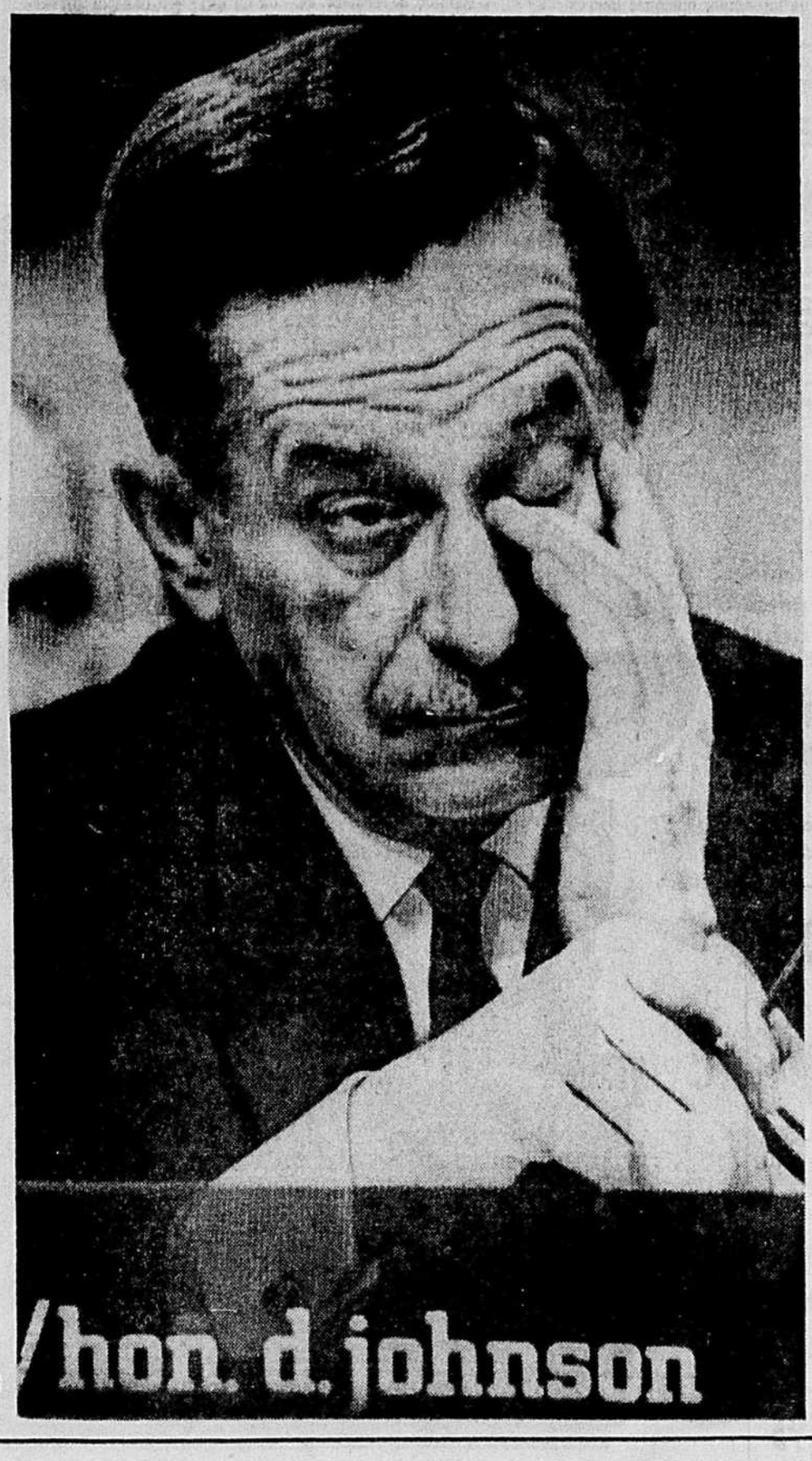
DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, mercredi 29 novembre 1967 / saint Saturnin, martyr / 83e année, No 277 / 11 cahiers / 140 pages / Les prévisions météorologiques : ensoleillé avec périodes nuageuses / Minimum 15 / Maximum 25

Échec à Manic

• *L'Hydro, ce matin, a échoué dans sa tentative de fermer le canal de dérivation du barrage d'Outardes 4*

• *Notre envoyé spécial, Albert Tremblay assistait à ce qui devait être une première "mondiale"*

—Page 96



"Importante, très importante"

Québec prépare une modification de son budget

de notre envoyé spécial
Claude BEAUCHAMP

TORONTO — Le gouvernement du Québec prépare ce que le premier ministre, M. Daniel Johnson, a qualifié "d'une importante, très importante opération" concernant le budget de la province.

Le premier ministre a annoncé la nouvelle alors qu'il était interrogé par le représentant de LA PRESSE sur le départ précipité de M. Jacques Parizeau, conseiller spécial auprès du Conseil des ministres, dès la première journée sur la conférence sur la "Confédération de demain."

M. Parizeau qui devait participer aux séances publiques de la conférence de Toronto, à titre de conseiller, au sein de la délégation québécoise, est arrivé dans la ville reine dimanche soir dernier, mais dès lundi, au début de la journée, il prenait le chemin du retour sans avoir assisté à la conférence.

Le premier ministre a précisé que M. Parizeau était retourné au Québec afin d'accomplir un travail urgent touchant le budget du Québec.

M. Johnson a ajouté que "l'opération budgétaire" qu'est en train de réaliser M. Parizeau revêt un caractère" particulier et très spécial".

Le chef du gouvernement québécois s'est refusé pour le moment à fournir toutes précisions sur la nature de cette opération budgétaire.

Il est toutefois possible, d'ici la fin de la conférence de Toronto, que M. Johnson utilise à la table même des discussions certains résultats du travail de M. Parizeau, ce qui laisse entendre que cette opération a été commandée du moins partiellement, en fonction de la conférence de Toronto.

Québec, grand défenseur du fédéralisme

Par un curieux revirement, le Québec s'est retrouvé hier grand défenseur du fédéralisme. Et l'on se demandait si le premier ministre Johnson allait réussir ce tour de force d'être le sauveur du Canada et de sortir les Canadiens français de ce qu'il appelle le "ghetto culturel" où les a parqués le Constitution de 1867.

Parti témoigner de la volonté des Québécois de demeurer Canadiens et de doter le pays d'une nouvelle constitution, il se trouve aujourd'hui placé dans une situation telle qu'il se doit de rappeler aux autres provinces qu'il ne sera pas capable de contenir la poussée indépendantiste si elles ne se décident pas à reconnaître constitutionnellement les droits et les besoins des Canadiens français.

Voir QUEBEC en page 2

Robichaud supplie ses collègues d'aider Johnson à combattre le séparatisme

— Page 48



• Prise de bec Johnson-Manning

— Page 48

• Départage entre réalistes et irréalistes à Toronto

— Page 96

Un accord gréco-turc met fin au danger de guerre à Chypre

ATHENES (PA, UPI) — De sources diplomatiques bien informées, on apprend aujourd'hui que les gouvernements de la Grèce et de la Turquie ont convenu d'un plan de règlement pacifique de la crise chypriote. Les détails de l'entente seront divulgués plus tard simultanément par les capitales des deux pays.

C'est à la suite d'une rencontre entre l'envoyé présidentiel américain, M. Cyrus Vance, et le président Makarios à Nicosie que le plan de paix a été accepté. L'annonce officielle est cependant retardée parce que le président du gouvernement de l'île n'a pas encore accordé son appui formel. Monseigneur Makarios n'aime pas, semble-t-il, les termes de l'entente relatifs au retrait des troupes grecques présentement dans l'île.

Un premier geste concret est venu confirmer la nouvelle : les troupes grecques ont reçu l'ordre de ne plus être en état de guerre mais en simple état d'alerte.

M. Vance avait préalablement soumis son plan à M. Kutchuk, leader de la communauté chypriote-turque. Ce matin on estimait que l'ethnarque ferait connaître sa réponse à M. Vance dès cet après-midi.

Dans les milieux diplomatiques, on pense que la mission de M. Vance à Nicosie a avant tout pour objet de faire partager par Mgr Makarios la responsabilité des décisions que le gouvernement grec a prises jusqu'à présent presque seul.

C'est ainsi que le gouvernement grec serait consentant à retirer les 8,000 à 12,000 soldats grecs qui se sont infiltrés à Chypre en violation des accords de Zuric de 1960. Ces accords limitaient les contingents grec et turc à 950 et 650 hommes respectivement.

Mais Mgr Makarios s'est jusqu'à maintenant prononcé catégoriquement en faveur du retrait de toutes les troupes de l'île, aussi bien des troupes turques que des forces grecques, à condition que son gouvernement obtienne des garanties internationales fermes contre toute intervention étrangère. Mais le gouvernement turc refuse d'abandonner la minorité turco-chypriote, alléguant que la garnison turque est la seule garantie de protection pour elle contre la majorité gréco-chypriote.

Tandis que M. Vance commentait sa série d'entretiens, plusieurs appareils turcs ont survolé la capitale chypriote à plusieurs reprises, volant à basse altitude.

Avant de se rendre à Nicosie, M. Vance avait longuement conféré avec les dirigeants grecs à Athènes. Le ministre grec des Affaires étrangères, M. Pipinelis, avait alors déclaré que la situation restait "délicate et dangereuse" et que si une guerre était encore possible, elle était moins probable.

A Ankara, on s'attend à ce que d'importantes déclarations soient faites dans les heures qui viennent, tant dans la capitale turque qu'à Athènes. Le ministre des Affaires étrangères, M. Caglayangil, l'a laissé entendre après un entretien avec son premier ministre, M. Demirel, et entre deux conversations avec M. Malio Brosio, secrétaire général de l'OTAN.

Voir UN ACCORD, en page 2

• Texte intégral de la réponse de Pearson à de Gaulle,

page 45

Wilson répond point par point à de Gaulle

LONDRES, (AFP-UPI-Reuter) — Au cours d'une allocution prononcée aujourd'hui devant la presse parlementaire, le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Harold Wilson, a répondu point par point aux arguments du général de Gaulle. Il a notamment rappelé au président de la France que la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun était présentée et qu'elle reste présentée.

M. Wilson a ajouté que les problèmes de la livre sterling ont débuté durant le dernier conflit mondial alors que l'Angleterre se battait pour la France et pour garder l'Europe libre.

Le premier ministre a catégoriquement rejeté la solution d'une simple association au Marché commun. Il a ensuite affirmé qu'aucun de nous (Européens) ne peut faire face à la menace qui pèse sur notre indépendance industrielle, à moins que nous ne soyons prêts à travailler ensemble dans une communauté unique et élargie.

M. Wilson a ajouté que la Grande-Bretagne est prête à prendre l'initiative en faveur de la création d'une technologie européenne, ceci, avant le commencement des négociations pour son entrée dans le Marché commun.

Mais cette perspective, a-t-il précisé, ne deviendra réalité que si toutes les mesures sont prises pour créer un seul marché industriel européen.

Le leader britannique a donné ces précisions au moment où s'amorce à Londres une grande offensive diplomatique en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

C'est ainsi que trois ministres des Affaires étrangères de pays favorables à l'adhésion de Londres viendront dans la capitale anglaise d'ici deux semaines. De plus, les délégués britanniques dans les cinq pays favorables à la candidature anglaise ont reçu instruction d'enrôler tous les appuis possibles dans ces pays.

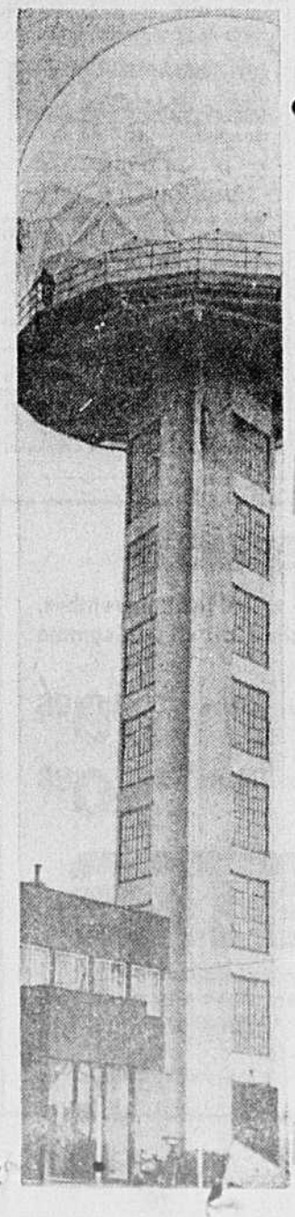
AUJOURD'HUI

Le match de la coupe Grey à Ottawa : c'est une erreur... La ville est trop plate

— Page 100

Callaghan démissionne — Roy Jenkins le remplace

— Page 2



• *Le service de météo passe de Dorval à Sainte-Anne de Bellevue*

— Page 75

SOMMAIRE

Annonces classées / 84 à 96
Arts et spectacles / 66 à 68
Bandes dessinées / 131
Calendrier des pionniers / 129
Courrier "Que faire ?" / 60
Décès, naissances, etc. / 97
Editorial / 4
Finance / 70 à 72
Horoscope / 129
Informations étrangères / 99
L'auto / 130
Loisirs et récréation / 131
Mots croisés / 85
Navigation / 111
Nouvelles internationales / 99
Radio et télévision / 52 et 53
Sports / 100 à 104
Tribunaux / 15 et 20
Vie féminine / 55, 56 et 59 à 65
Vie mondaine / 57 et 58
Votre médecin / 129

CKAC 73

Une "chicane privée" Pearson-de Gaulle — Johnson

TORONTO (PC) — Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a déclaré hier soir qu'il n'a pas l'intention de se mêler "de ce qui semble être une chicane privée" dans laquelle M. Pearson s'est engagé avec le général de Gaulle.

Invité à commenter les déclarations faites aux Communes par le premier ministre Pearson, M. Johnson a dit :

"Ma réponse est la suivante : devrais-je m'engager dans ce qui me semble une querelle privée entre M. Pearson et le général de Gaulle sur deux sujets ? Premièrement, l'opportunité de l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ; deuxièmement, l'opinion du général de Gaulle sur l'évolution constitutionnelle du Canada."

— Devriez-vous vous en mêler ? a demandé un reporter.

"Non", a répondu M. Johnson, à la suite d'une séance de pose pour les photographes en compagnie des autres premiers ministres provinciaux participant à la conférence de M. Robarts.

M. Marcel Masse, ministre d'Etat à l'Education, qui accompagne le premier ministre du Québec à la conférence sur la Confédération de demain, ne voit pour sa part rien de neuf ou de répréhensible dans les propos du général de Gaulle. D'autant plus que ces remarques étaient déjà formulées en substance dans l'exposé préliminaire que le gouvernement du Québec a présenté lundi, à l'ouverture de la conférence.

M. Masse a précisé qu'il faisait allusion au paragraphe suivant de la déclaration préliminaire :

"Comme point d'appui du Canada français, le Québec doit être maître de ses décisions en ce qui a trait à la croissance humaine de ses citoyens (éducation, sécurité sociale, santé), à leur affirmation économique, à leur épanouissement culturel (arts, lettres, langue française), au rayonnement de la communauté québecoise (relations avec certains pays et organismes internationaux)."

Ce paragraphe faisait aussi partie d'un mémoire que le Québec avait remis au comité fédéral-provincial sur la fiscalité en septembre 1966.

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

Paradoxe ? C'est le Québec — promoteur d'un nouveau fédéralisme qui serait fortement décentralisé et qui créerait un véritable Etat binational — qui a le plus de misère à se trouver des appuis pour sauver le Canada.

Si l'Ontario est d'accord avec les revendications culturelles du Québec ; si le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard exhortent les autres provinces à faire des efforts ; si l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince-Edouard et le Manitoba ont l'intention de proclamer les droits scolaires de la langue française, etc., il ne demeure pas moins plusieurs difficultés.

L'attitude de certains participants à la conférence sur la "Confédération de demain" (Terre-Neuve, Alberta, Colombie-britannique, Saskatchewan) n'est guère encourageante. Ces provinces, préoccupées exclusivement par les problèmes économiques, ne sont guère prêtes à accepter une revision de la constitution qui transformerait le Canada en véritable Etat binational et qui accorderait des privilèges spéciaux — ne serait-ce que culturels — au Québec, "point d'appui de la nation canadienne-française".

Même les provinces qui appuient le plus fortement les revendications du Québec sont loin d'être gagnées à sa cause. Le Nouveau-Brunswick, par exemple, s'oppose à la rédaction d'une nouvelle constitution tout en affirmant avec force que les droits culturels du Québec doivent être reconnus en apportant des amendements mineurs à la constitution actuelle.

Les divergences de vues tiennent également aux problèmes qui ne sont pas d'ordre culturel. Sur ce plan, les positions des autres provinces demeurent très floues ; elles ne semblent guère intéressées à une revision profonde de la constitution.

Après deux jours de conférence, on ne peut éviter de se demander si les négociations avec Ottawa n'ont pas plus de chance d'aboutir que les négociations avec les provinces.

Le visage de la "Confédération de demain" ne manque pas d'être ambigu. Daniel Johnson parle fermement — mais sur un ton modéré — d'un "Canada à deux", véritable Etat binational; Joseph Smallwood parle, sans employer l'expression, d'un "Canada à dix" ; d'autres parlent de la nécessité d'avoir un gouvernement central fort — ce qui ne veut pas nécessairement dire fortement centralisé. Plus lyrique, Louis Robichaud cite Victor Hugo :

"Chacun a sa part
"Et tous l'ont en entier."

"Etape préliminaire" selon Daniel Johnson, Toronto permettra peut-être, comme le voulait John Robarts, de prendre la mesure de notre consensus et de nos différences.

Callaghan démissionne

LONDRES. (AFP,UPI,PA) — Le chancelier de l'Echiquier, M. James Callaghan, l'homme qui depuis trois ans travaillait d'arrache-pied pour éviter la dévaluation de la livre sterling, a démissionné aujourd'hui.

En rendant la nouvelle publique, le premier ministre Harold Wilson a déclaré que M. Roy Jenkins, ministre de l'Intérieur, était le nouveau chancelier de l'Echiquier. Par ailleurs, M. Callaghan remplace M. Jenkins comme ministre de l'Intérieur.

Ce changement était attendu et n'a fait l'objet que d'un bref communiqué de la part de M. Wilson. Si le remaniement ministériel se borne pour le moment à cette permutation, il n'en reste pas moins évident qu'un remaniement plus profond interviendra probablement d'ici Noël.

Le bruit de la démission de M. Callaghan avait commencé à se propager au lendemain de la dévaluation du sterling. Ce matin, le "Guardian" (quotidien indépendant) avait annoncé qu'elle devait être imminente, et cet après-midi, aux Communes, la rumeur avait pris une ampleur qui a forcé le premier ministre à annoncer officiellement le fait.

La démission de M. Callaghan marque l'arrivée à la trésorerie britannique du plus fervent apôtre du Marché commun. En effet, M. Jenkins milite depuis plusieurs années en faveur de l'adhésion de son pays à la Communauté économique européenne.

Johnson n'a plus qu'à quitter la conférence où il a l'air "quêteux" — Gilles Grégoire

par Gilles Daoust
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Devant une majorité de provinces insensibles aux problèmes du Québec, le premier ministre Daniel Johnson n'a qu'un choix : se retirer immédiatement de la conférence Robarts où il a l'air d'un "quêteux" et cesser de s'humilier en parlant à des sourds.

En revenant au Québec, M. Johnson passera par Ottawa, le seul interlocuteur valable, et réclamera les droits qu'il exige pour le Québec.

Comme on lui opposera un "non" catégorique, M. Johnson revenu de Toronto, n'aura d'autre choix que de déclarer l'indépendance du Québec.

Ce sont les commentaires qu'a formulés hier soir le chef indépendantiste du Ralliement national, M. Gilles Grégoire, lors d'une conférence de presse à Québec.

M. Grégoire a qualifié de "très vagues" les demandes formulées par le Québec à la conférence de Toronto mais il s'en est surtout pris à l'attitude des autres provinces, "uniquement intéressées à leurs propres bobos".

"Rien n'indique, a dit le chef indépendantiste, que les autres provinces veulent faire face au véritable problème canadien : l'insatisfaction du Québec face à notre système constitutionnel".

"Le Québec veut une nouvelle constitution, de nouveaux pouvoirs, mais on ne les énumère pas", a dit M. Grégoire.

Personnellement, a dit, en substance M. Grégoire, je doute que, même avec un changement d'attitude, on puisse arrêter le courant qui se développe au Québec. Il ne reste qu'une seule solution pour M. Johnson et c'est lui qui est le mieux placé pour la réaliser : l'indépendance.

Une fois cette indépendance faite, a ajouté M. Grégoire, il se produira au Québec un réalignement des forces politiques.

Par contre, le député de Lapointe croit qu'il ne serait pas opportun, à l'heure actuelle de faire un référendum sur la question indépendantiste.

La situation, a-t-il dit, évolue trop rapidement. Les partis politiques indépendantistes n'arrivent même pas, avec leurs structures, à canaliser toutes les volontés qui s'offrent.

Le chef du Ralliement national a aussi longuement parlé, au cours de sa conférence de presse, des déclarations faites lundi par le président de la République française, le général de Gaulle.

M. Grégoire a qualifié "d'hypocrisie" l'attitude de M. Lester Pearson qui accuse le général d'ingérence politique dans les affaires canadiennes alors que lui-même, quelques heures plus tôt à Londres, avait critiqué l'attitude de la France quant à l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun.

On ignore si l'Elysée répondra à Pearson

par Pierre SAINT-GERMAIN
correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — A l'issue du conseil des ministres tenu ce matin à l'Elysée, le ministre de l'Information, M. Georges Gorse, a déclaré qu'il n'avait pas été question au conseil des réactions officielles des gouvernements étrangers aux déclarations faites par le général de Gaulle à sa conférence de presse de lundi.

Interrogé sur le point de savoir si les autorités françaises répondraient à certaines de ces réactions, M. Gorse a répondu : "Tout dépend de la nature des réactions."

La presse parisienne, de son côté, fait grand état ce matin, de la réaction du gouvernement canadien aux déclarations du général de Gaulle, estimant que le Québec est appelé à devenir un Etat souverain et maître de son existence nationale.

La presse française souligne également les déclarations faites à Toronto par M. Daniel Johnson à la conférence interprovinciale sur l'avenir de la confédération.

Le gouvernement français ne peut faire discuter son projet d'aministie

PARIS (AFP) — L'Assemblée nationale a décidé de ne pas discuter hier soir du projet de loi d'amnistie qui lui était soumis par le gouvernement.

Par 269 voix contre 195, les députés ont estimé en effet pour des raisons diverses qu'un nouveau texte devait être rédigé avant d'être soumis au Parlement.

Les uns considèrent que seule une amnistie totale, permettant aux chefs de la subversion de 1961, les ex-généraux Edmond Jouhaux et Raoul Salan, de sortir de prison et aux exilés, MM. Jacques Soustelle et Georges Bidault de rentrer en France, est valable.

Les autres estiment au contraire que les mesures proposées sont trop larges et visent à libérer des hommes qui selon eux n'ont pas encore droit au pardon.

Le ministre de la Justice, M. Louis Joxe, a indiqué que le renvoi de la loi risquait de prolonger le séjour en prison ou l'exil de ceux qui au terme de la loi auraient bénéficié de l'amnistie. Mais il n'a pas été entendu.

Le projet, le quatrième sur l'amnistie depuis 1964 — visait à amnistier de plein droit 132 personnes sur 259. Les autres, qui entrent dans la catégorie des auteurs de crimes de sang ou de direction dans la subversion, avaient la possibilité d'être graciés par décrets promulgués par le président de la république.

UN ACCORD

SUITE DE LA PAGE 1

Les déclarations attendues dépendront, croit-on, de l'issue de la mission de M. Vance à Nicosie.

M. Pipinelis a dit que son gouvernement avait fixé sa position, mais qu'il fallait que les autres acceptent aussi. A Ankara, des porte-parole du ministère des Affaires étrangères ont nié que la Turquie ait transmis un ultimatum à la Grèce, hier. Bien que la réponse d'Athènes n'ait pas été révélée, un certain optimisme se manifeste à Ankara, où l'on croit que les propositions turques pour l'avenir de Chypre ont de bonnes chances d'être acceptées.

Un autre émissaire de paix, M. Rolz-Bennett, envoyé du secrétaire général des Nations unies, poursuit ses consultations à Athènes.

Corps d'une femme repêché dans le canal de Chambly

ST-JEAN — Le corps gelé d'une femme de 47 ans, mère de cinq enfants âgés de 6 à 21 ans, a été repêché, vers 11 h. 10 hier matin, dans le canal de Chambly, à St-Jean, par une douzaine de policiers aidés de quelques volontaires.

FIANCES DE NOEL
venez nous voir
pour vos meubles
à prix réduits
SOCIETE D'ESCOMPTES
8299, St-Denis — 384-0621

AVIS DE PETITION POUR PERMISSION D'ABANDON DE CHARTE
ROMOR AUTO SUPPLY CO. LTD.

AVIS est donné par les présentes que ROMOR AUTO SUPPLY CO. LTD., une corporation incorporée suivant la Loi des Compagnies du Québec et ayant son bureau chef dans la Cité de Côte St-Luc, district de Montréal, s'adressera au secrétaire provincial de la province de Québec pour la permission d'abandonner sa charte suivant les provisions de la Loi des compagnies du Québec.

Daté à Montréal, ce 24e jour de novembre 1967.

JULIAN KOTLER,
Avocat pour Romor Auto Supply Co. Ltd.

LA SOURCE DE BIENFAISANCE INC.

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie LA SOURCE DE BIENFAISANCE INC. demandera au Secrétaire de la Province de Québec l'abandon de sa charte.

Montréal, ce vingt-sept novembre mil neuf cent soixante-sept.

L. RANCOURT,
Secrétaire.

AVIS

En conformité avec les dispositions de l'article 1571-D du Code civil de la province de Québec, avis est par la présente donné que "BP Canada Limited" dont la principale place d'affaires est dans la province de Québec, district judiciaire de Montréal, P.Q., a réassigné et transféré à "Central Fuel Oil Co. Limited" dont la principale place d'affaires est Montréal, P.Q., toutes ses dettes et comptes présents et futurs, autrefois assignés par ladite "Central Fuel Oil Co. Limited" à ladite "BP Canada Limited" par exécution d'assignation des dettes et comptes, en date du 22 décembre 1965 et enregistré au Bureau du registraire pour l'enregistrement de la Division de Montréal, P.Q., le 23ème jour de décembre 1965, sous le numéro 1880266.

Ce transport a été effectué le 13ème jour de novembre 1967 et a été enregistré à la Division d'enregistrement de Montréal, P.Q., le 13 novembre 1967, sous le numéro 2027156.

Daté à Montréal, ce 21ème jour de novembre 1967.

Central Fuel Oil Co. Limited,
3865 est, rue Beaubien,
Montréal 36, P.Q.

Aden devient indépendant ce soir

ADEN. (Reuter, UPI) — Les derniers soldats britanniques ont quitté Aden discrètement aujourd'hui, quelques heures avant que ce territoire accède à l'indépendance après 129 ans de régime colonial britannique. La République populaire du Sud-Yémen doit prendre naissance officiellement à minuit ce soir, alors que la Grande-Bretagne remettra les pouvoirs au Front national de libération. Une entente à cet effet est intervenue à Genève entre les négociateurs britanniques et ceux du FNL, représentant la Fédération d'Arabie du Sud.

L'accord a été signé, après une séance de négociation de 19 heures, par lors Shackleton, chef de la délégation britannique, et Qahtan As-Shaabi, leader du FNL, qui deviendra président de la nouvelle république.

LA MÉTÉO

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

MINIMUM : 15
MAXIMUM : 25

Régions de Montréal, d'Ottawa, des Cantons de l'Est, de Québec et des Laurentides : ensoleillé avec périodes nuageuses, chutes de neige dans les régions montagneuses. Vents de l'ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Montréal, Ottawa et Québec 15 et 25, Sherbrooke et Ste-Agathe 10 et 25.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé et froid.

Régions du St-Maurice et du Lac-St-Jean : généralement nuageux avec neige intermittente ou chutes de neige locales. Plus froid. Vents de l'ouest de 15 milles. Minimum et maximum à La Tuque et Chicoutimi 10 et 20.

CORRECTION

Dans notre annonce de mardi le 28 novembre, les item suivants auraient dû se lire comme suit :

ENSEMBLE SLIM pour bébé 12 à 24 mois. $9.98

ENSEMBLE SLIM pour fillette 2 - 3x. $10.98

AU COIN DES PETITS

DANS LES CENTRES D'ACHATS SUIVANTS :
• FAIRVIEW • NORMANDIE • BOULEVARD • GREENFIELD PARK
• CHATEAUGUAY • MAISONNEUVE

ET AUSSI
• 6543, PLAZA ST-HUBERT • 820, STE-CATHERINE EST

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE REFUSÉE

LIQUIDATION DU STOCK DE 5 GRANDS MANUFACTURIERS

VOYEZ LES AUBAINES QUE NOUS VOUS OFFRONS !

Arrivages récents chez Montreal Floor Covering !

Un magnifique groupe de broadloom de première qualité de marques connues qui coûteraient de 20 à 25% de plus sans notre achat volumineux à bas prix.

CES PRIX DE VENTE COMPRENNENT L'INSTALLATION ET TOUS LES SUPPLEMENTS
(escalier et passage, léger supplément)

Ces tapis seront posés sur un sous-tapis de caoutchouc spongieux sans frais additionnels. Posage, finition et livraison inclus.

EN AFFAIRES DEPUIS 29 ANS



Voici un tapis luxueux et épais en nylon à $3 de moins la ver. car. Le riche motif sculpté est d'une grande élégance. Choix de 9 couleurs somptueuses. ver. car. entièrement posé 9.95

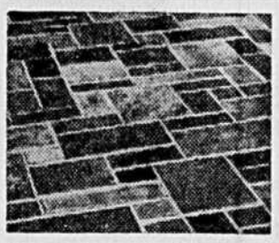
Si vous recherchez un épais tapis luxueux, venez palper ce tapis pelucheux à texture acrylique d'Acrilan*. Surface douce comme du velours et souple comme du vison. Une valeur de $13.95 dans 14 radieuses couleurs. ver. car. entièrement posé 10.95

Ce tapis est d'un style décoratif. Il est fabriqué en somptueux nylon d'une coupe et d'une texture bouclée incomparables. Choix de 12 ravissantes couleurs. Epargnez $3.55 la ver. car. ver. car. entièrement posé 11.95

Ce tapis grand luxe a une texture tweed sculptée d'une grande fraîcheur. Fabriqué en poils acryliques d'Acrilan*, Il vaut $5 de plus la ver. car. Tissé en 10 ravissantes couleurs. ver. car. entièrement posé 12.95
*Marque enregistrée T.M. Monsanto pour sa fibre acrylique

Voici le tapis le plus en demande au Canada. C'est un tapis riche et pelucheux et très riche en laine; 9 couleurs pratiques. Vous épargnez $4.60 la ver. car. ver. car. entièrement posé 14.95

VENEZ VOIR CES TAPIS A L'UN DE NOS 3 MAGASINS



VINYLE LURAN SCULPTE
Le plus nouveau revêtement de plancher coussiné en vinyle
COUVRE-PLANCHER de VINYLE DURABLE de QUALITE EXTRA EPAISSE
SEULEMENT $4.39 ver. car.
Une couche souple de mousse isolante entre le vinyle et le fond constitue un tapis pour tout plancher; se pose partout, par n'importe qui.
La surface naturelle évite les égratignures. 4 couleurs
Autres modèles de qualité épaisse à $5.49 — $6.49 — $8.95 la ver. car.
Imparfaits — Offerts à $3.49 la ver. car.

TUILES DE LINOLEUM
4 couleurs
9" x 9" 1/8" d'épais
Excellentes sur planchers où le bois est moins résistant. 7¢ ch.

TUILES DE CAOUTCHOUC LOT DE 14,000 TUILES
12 couleurs
Dim. 9" x 9"
1/8" d'épais
chacune 12¢
EGALEMENT offertes en lots de 2,000 ou plus à $100 LE MILLE TUILES

TUILES VINYLE AMIANTE EN SPECIAL
Comprenant les plus nouveaux motifs texturés ainsi que le nouveau motif en parcelles de vinyle.
12" x 12" x 1/16. Spécial 16 couleurs Rég. 21¢ ch. 18¢
3 couleurs — En spécial 12¢ ch.
10,000 VERGES CARREES
VINYLE A LA VERGE
Largeurs de 2, 3 et 4 verges
Rég. jusqu'à $8.98 ver. car.
MAINTENANT EN VENTE Solde d'assortiment $2.98 ver. car.



MAINTENANT ! Un PLANCHER de VINYLE dont vous avez rêvé ! Les talons fins ne le marqueront pas
Surface texturée empêchant les égratignures. Un lustre plus durable, plus facile à nettoyer. Ne pouvait se manufacturer jusqu'ici que par des moyens dispendieux.
Le produit le plus nouveau dans les styles et les couleurs les plus attrayants offerts à rabais de 50% du prix marqué.
TUILES AMTICO
12" x 12", 1/16" d'épais
Entretien facile.
Rég. 79¢ ch.—CHACUNE 44¢
Quelques motifs de tuiles imparfaites à 29¢ chacune

Broadloom / Carpettes / Vinyle hors série / Mosaïque • Portez à votre compte • 3 ans pour payer • Garantie de service de 10 ans : MONTREAL FLOOR replacera votre tapis au besoin sans frais

La maison au 1,000,000 de TAPIS et TUILES
MONTREAL FLOOR COVERING LTD.

15 est, BERNARD
(angle St-Laurent)
Stationnement autour du magasin
SERVICE A DOMICILE
273-9983

3424, av. du PARC
(angle Sherbrooke)
Auparavant rue Bleury
Stationnement à côté du magasin
SERVICE A DOMICILE
842-8871

392, boul. LAFLEUR
Ville LaSalle
Centre d'achat Pont-Mercier
Route 220, Pont-Mercier, sortie Cité de LaSalle
SERVICE A DOMICILE
365-6560

TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'A 6 H. — JEUDI ET VENDREDI, JUSQU'A 9 H. — SAMEDI JUSQU'A 5 H.

CONSEILLERS

SUITE DE LA PAGE 3

et au développement ordonné de la métropole du Canada ;

• vu qu'aucun des conflits ou délits qui ternissent la bonne réputation de Montréal ne se produit dans le port de Toronto qui, lui, est administré par Toronto pour Toronto ;

• vu que les conflits mentionnés ont incité plusieurs compagnies maritimes à cesser d'utiliser nos facilités portuaires au profit d'autres ports situés en dehors du Québec ;

• vu que toute la superficie présentement administrée par la Commission des ports nationaux fait partie intégrale du territoire montréalais, les 25 conseillers demanderont au comité exécutif d'étudier la possibilité d'engager immédiatement avec le gouvernement fédéral des pourparlers afin qu'un transfert de juridiction à la ville de Montréal soit fait le plus tôt possible "pour le bien des armateurs, des importateurs et de la ville de Montréal dans son ensemble".

L'avis de motion présenté par le conseiller Jean-Paul Forest, représentant du district de St-Louis, est appuyé par les conseillers Jean LaRoche, Arthur Gagnon, Euclide Laliberté, Jean-Paul Marchand, René Masson, Lionel Bourdon, Fernand Alie, Léonard Leblanc, Pierre Lorange, Yvon Lamarre, Fernand Desjardins, J. Benoit Bourque, J. Omer Roy, Claude Durivage, Paul-Emile Robert, Jean-Paul Bonin, Roland Bourret, Jacques Brisebois, Jean Guillet, Roger Sigouin, Lucien H. Gagné, Angelo Anfossi, Albert Collette et Guy Lacoste.

Si on exclut les six membres du comité exécutif qui n'avaient pas à appuyer le projet puisqu'ils seront appelés à l'étudier plus en profondeur, on en arrive à un total de 25 conseillers sur 42 qui veulent la municipalisation du port.

Le patronage ne s'applique pas à Montréal

"Le patronage que j'ai dénoncé dans l'embauchage et la promotion des pompiers ne s'applique pas à la ville de Montréal."

Telle est la précision qu'a tenu à apporter le président de la Fédération des pompiers professionnels du Québec, M. André Plante, après avoir appris que sa déclaration avait causé un "certain remous" à l'hôtel de ville.

M. Plante, en effet, en plus d'être président de la Fédération des pompiers du Québec, est lieutenant, membre du Service d'incendie de Montréal et président de l'Association des pompiers de Montréal.

M. Plante s'est déclaré très satisfait du système actuel de promotion "un mélange d'ancienneté et de compétence", ce qui n'empêche pas qu'on puisse l'améliorer, ainsi que des conditions d'embauchage.

Il a de plus tenu à préciser qu'aucune des promotions récentes dans le service montréalais n'était pas méritée et que, par conséquent, il ne visait personne.

Il ne retire toutefois aucune de ses déclarations en ce qui concerne la "majorité" des autres villes de province.

M. Drapeau rencontrerait le premier ministre Pompidou

Pierre Saint-Germain

CORRESPONDANT DE LA PRESSE À PARIS



PARIS. — Monsieur Jean Drapeau, qui est arrivé la nuit dernière pour un séjour de huit jours à Paris, s'est entretenu successivement ce matin avec l'ambassadeur du Canada, Monsieur Jules Léger, et le délégué général du Québec à Paris, Monsieur Jean Chapdelaine.

En qualité de chef de la délégation du gouvernement fédéral canadien auprès du Bureau international des expositions, le maire de Montréal assistera à la session de cet organisme demain.

Il est possible que Monsieur Drapeau rencontre le premier ministre français Monsieur Georges Pompidou ainsi que plusieurs ministres, dont Messieurs Alain Peyrefitte (éducation), Edgar Faure (agriculture) et Roger Frey, ministre d'Etat chargé des relations avec le parlement.

Selon des bruits non confirmés, Monsieur Drapeau rencontrerait des industriels français. Samedi le maire de Montréal rencontrera plusieurs membres de l'Académie française. Il profitera également de son séjour à Paris pour visiter de nouvelles installations du métro.

M. J.-P. Côté proteste contre la publicité faite par un club social

Le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, a décliné une invitation à adresser la parole aux membres d'un club social de Montréal pour protester contre la façon dont avait été faite la publicité de cette réunion.

"L'Advertising and Sales Executives Club of Montreal" a utilisé la protographie du ministre sans sa permission, l'a juxtaposée par ailleurs à celle d'une "bunny", en plus de ne rédiger qu'en langue anglaise l'invitation qui semble faire dire au ministre qu'il invite lui-même le public à cette conférence. Pour toutes ces raisons, le ministre des Postes a refusé de participer au colloque et l'adjoint spécial au ministre, M. Ovila Benoît, précise qu'en outre le club social fait dire à Jean-Pierre Côté : "I expect to see a liberal turnout on the 29." Et cette dernière phrase peut être interprétée de plusieurs façons, soit "J'espère rencontrer ou une assemblée libérale" ou "J'espère rencontrer beaucoup de gers".

Les organisateurs de l'assemblée n'ont pas voulu commenter la décision du ministre.

Acquitté du vol d'une ...presse à imprimer

Inculpé du vol d'une presse à imprimer d'une valeur de $1,500, Pierre Legault, âgé de 30 ans, que Me Roland Blais représentait, a été acquitté, hier après-midi, devant le juge Maurice Fauteux.

Il avait été mis en preuve par la poursuite que la presse en question était disparue du placard de la maison qu'occupait un locataire, maison voisine de celle où Legault était concierge.

Entendu comme témoin en défense, le concierge-inculpé a déclaré qu'un ami la lui avait apportée lui disant qu'il s'agissait "d'une pièce de rebut".

L'avocat de la défense plaida ... bonne foi de la part de son client qui obtint le bénéfice du doute ... et son acquittement.

Une panne d'électricité d'une heure

C'est la rupture de deux fils à haute tension de l'avenue Gatineau, à 6 h. 08 hier soir, l'un à l'angle de l'avenue Swail et l'autre à l'angle de l'avenue Lacombe, qui a causé une panne d'électricité d'une heure dans un vaste secteur de Côte-des-Neiges.

Le secteur touché s'étend de la rue Van Horne, vers le sud, jusqu'à l'avenue Ridgewood, et dans les rues transversales du Chemin Côte-des-Neiges.

CECM

SUITE DE LA PAGE 3

cien Saulnier, affirmations selon lesquelles cette affaire ne concerne que la CECM. M. Lévis a déclaré que les responsables de la CECM ont dû consulter les urbanistes de la ville avant d'arrêter leur choix sur le secteur en question. Il soutient que ces mêmes urbanistes, au service de la ville, ont le devoir d'informer les autorités de l'illogisme de la situation. La ville de Montréal, a poursuivi M. Lévis, peut et doit intervenir dans cette affaire.

Les citoyens concernés ont déclaré qu'ils ne s'opposent pas à la construction de cette école. Ils reconnaissent que cette école est un besoin vital. Ils veulent tout simplement que le CECM évite de démolir une cinquantaine de maisons en bonne condition alors qu'il serait facile d'exproprier des taudis dans un secteur situé à quelques pas du premier.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 3

commun interne relié aux réseaux externes existants ou futurs.

• L'implantation d'un réseau d'autoroutes urbain relié en réseau d'autoroutes régional facilitant le transport individuel.

On voit, de dire M. Ploegaerts, "que nous sommes loin déjà du concept traditionnel des villes-banlieues qui prévalait encore il y a trois ans dans les diverses municipalités qui constituaient l'île Jésus."

Les efforts, toutefois, doivent être poursuivis, car une population de quelque 200,000 âmes en pleine expansion et un territoire de quelque 95 milles carrés dont à peine 25 p. cent est développé, la ville de Laval dispose d'un potentiel formidable et, selon l'urbaniste, elle se doit de jouer un rôle important dans l'équilibre de la région métropolitaine.

Selon M. Ploegaerts, la situation de l'île Jésus par rapport à l'île de Montréal constitue "un phénomène suffisamment exceptionnel dans un milieu métropolitain pour justifier des solutions urbanistiques particulières".

"La fusion administrative des 14 municipalités originelles de l'île Jésus, dit-il, a été l'acte fondamental qui lui a donné une conscience collective et lui a révélé par le fait même son potentiel de développement".

L'urbaniste fait remarquer que le territoire de Laval, dont la superficie est plus grande que celui de la ville de Montréal, offre en outre le grand avantage, du point de vue de la planification urbaine à long terme, d'avoir des limites administratives coïncidant avec les limites géographiques naturelles.

Quel sera l'avenir de Laval ?

Comment la ville de Laval va-t-elle utiliser ce territoire immense dont elle dispose ?

La réponse, de dire M. Ploegaerts, ne peut être cherchée uniquement à Laval; elle se situe au niveau de la région métropolitaine toute entière où Laval a aussi un rôle à jouer.

Si la ville de Laval se trouve à l'écart du grand axe de développement économique constitué par le St-Laurent et la voie maritime, elle offre par contre l'avantage d'être le premier centre domiciliaire de l'axe de développement résidentiel formé par les Laurentides.

Ceci semblerait confirmer, au niveau régional tout au moins, une tendance du développement de la fonction résidentielle et récréative. Au niveau local, les tendances sont beaucoup plus complexes et s'orientent vers un équilibre des fonctions urbaines impliquant des utilisations mixtes, industrielles et commerciales capables d'absorber une partie importante de sa population active.

"En effet, de faire remarquer le chef de la Division du plan directeur de Laval, **l'immensité du territoire de Laval qui pourrait, même avec les normes de densité très faibles actuellement en usage, abriter aisément plus d'un million d'habitants, ne peut se développer uniquement comme une vaste banlieue dépendant de Montréal pour toutes ses activités tertiaires. Il faut qu'elle dispose de ses propres centres d'intérêts engendrant des activités qui lui sont propres au lieu d'être tributaire de celles de l'extérieur.**

L'urbaniste conclut en disant que **les dimensions de Laval par rapport à Montréal, sans conséquence dans le moment présent, risquent de devenir une menace dans l'avenir** si les options fondamentales de son mode de développement ne sont pas formulées dès à présent."

Ces options, selon M. Ploegaerts, devraient atteindre le double objectif suivant :

• Laval doit affirmer sa vocation résidentielle en absorbant le surcroit de population en provenance de Montréal.

• Laval doit intégrer toute cette population nouvelle en l'annexant à son milieu propre à l'aide de tous ses équipements complémentaires.

Montréal en bref



par GERMAIN TARDIF

Cours de formation pour les chauffeurs de taxi

• Les aspirants chauffeurs de taxis qui ne se sentent pas assez forts en français ou en anglais ou qui ne connaissent pas suffisamment la ville de Montréal peuvent améliorer leur savoir en prenant des cours spéciaux gratuits donnés par la CECM. Ces cours, préparés par le Service de l'éducation des adultes de la CECM, en collaboration avec la police de Montréal, sont financés par le ministère provincial de l'Education. La série de cours de français ou d'anglais et de topographie est d'une durée totale de 63 heures réparties en sept semaines, à raison de trois heures chaque soir, trois soirs par semaine. La présente série a débuté le 30 octobre et se terminera au début de décembre. 218 personnes y sont inscrites. Les cours se donnent à l'école John F. Kennedy, à St-Michel. Pour obtenir un permis de chauffeur de taxi, le candidat doit subir un examen de la police de Montréal. Cet examen a, entre autres buts, celui de démontrer que l'aspirant connaît suffisamment les deux langues officielles et la ville de Montréal. De nouveaux cours recommenceront, au début de 1968, quand le nombre des inscriptions sera jugé suffisant, c'est-à-dire lorsqu'il dépassera 200.

D'Iberville au Musée militaire et maritime

• Radio-Canada a remis au Musée militaire et maritime de Montréal les maquettes qui ont servi au tournage de la série télévisée D'Iberville, oeuvres de Jean-Paul Boileau et Frédérick Back. Le don comprend, entre autres, un modèle réduit, mais quand même imposant du "Pélican", le navire de D'Iberville. La remise officielle s'est déroulée, lundi soir, au Centre international de radiotélévision de la Cité du Havre. Il convient de signaler que le Musée militaire et maritime de Montréal est une institution privée située dans l'île Ste-Hélène dont l'unique propriétaire fut la famille D'Iberville avant de passer à la ville de Montréal.

Miron dément la rumeur de fermeture pour l'hiver

• La compagnie Miron ne fermera pas ses portes durant la saison d'hiver. C'est ce qu'a déclaré le vice-président adjoint de cette entreprise, M. Jacques Langevin. Ce dernier faisait écho à une rumeur qui n'était pas sans inquiéter les employés de la compagnie. M. Langevin a toutefois admis qu'il y a un ralentissement dans la construction en cette période de l'année, ce qui nécessite, évidemment, une mise à pied temporaire de quelque 500 hommes sur 2,000.

Buffet d'après-spectacle à la Place des Arts

• La direction de la Place des Arts a décidé de faire une expérience d'intérêt pour les habitués. Ceux-ci pourront, à partir du 9 décembre, se restaurer à un buffet qui sera servi, moyennant une somme très raisonnable, mais qui n'a pas encore été déterminée, au Piano Nobile, après les spectacles, c'est-à-dire vers 11 h. ou 11 h. 30 du soir. Vins et liqueurs seront également disponibles. "C'est un essai qui durera un mois", a expliqué le directeur de la Place des Arts, M. Gérard Lamarche. S'il a du succès, nous continuerons." Le menu comprendra fromages, pâtés maison, grillettes et autres mets légers et sera préparé par le Buffet St-Charles. Si cette innovation a du succès, il n'est pas impossible que l'on en fasse l'essai avant les spectacles pour permettre aux gens qui n'ont pas eu le temps de dîner de se faire un "petit fond".

CORRECTION

Dans notre annonce publiée aujourd'hui en page 117 les item suivants auraient dû se lire :

MIRACLE MART

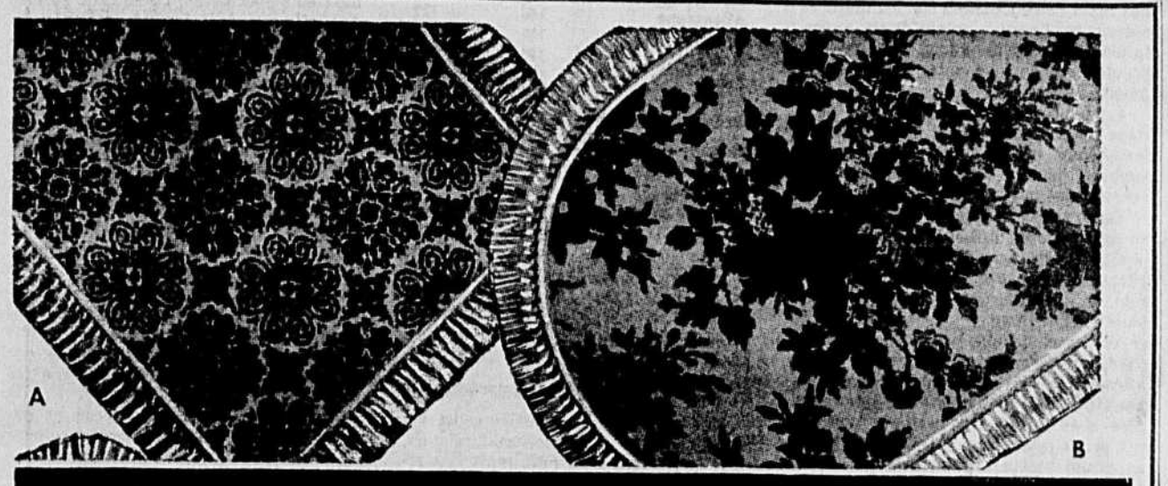
A et B: ENSEMBLES-PANTALONS en marine7 vert, marine/rose, marine. Tailles 8-10-12-14. 12.97

D: PANTALONS mélange nylon/coton en brun, marine, rouge ou vert. Tailles: 8-10-12-14. 4.97

Mangez du beurre MY COUNTRY fabriqué par Lactantia

le beurre non salé ... le préféré de tous ... en vente dans tous les bons magasins.

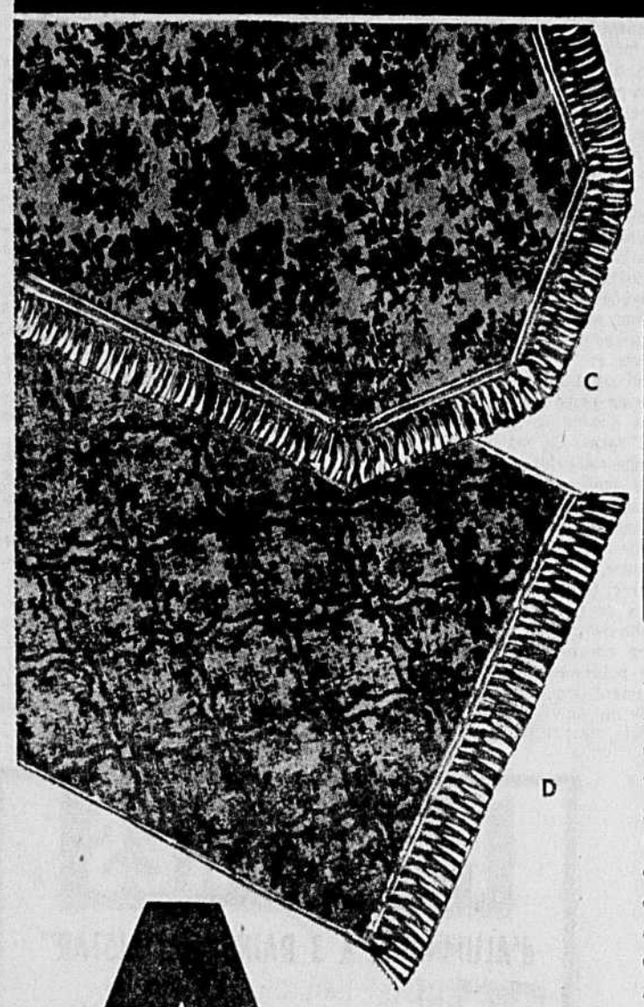
TELEPHONE 937-7820



A B

Vous pouvez maintenant vous offrir la carpette de vos rêves pour votre maison!

CHOIX DE 20 PATRONS, 4 FORMES, TOUTES GRANDEURS!



C D

Voyez les tapis d'Acrilan "Designer Gallery" par Alexander Smith

SEULEMENT $29.95 avec frange

POUR LE MODELE D

Aussi en grandeurs allant jusqu'à 12' x 18'

Vous avez vu des carpettes dans les magazines de décoration — au prix de $29.95 pour une grandeur de 27" x 60" — et même encore plus dispendieuses ! Maintenant vous pouvez vous procurer ces belles pièces décoratives à une fraction du prix de ces carpettes de grand style en achetant un tapis à bordure frangée de notre collection "Designer Gallery" d'Alexander Smith. Elles sont toutes tissées en fibre acrylique d'Acrilan et sont disponibles en plusieurs patrons convenant ainsi à tous les décors... tels que Colonial, Méditerranéen, Contemporain ou Traditionnel. Choix de plusieurs dimensions à partir de la petite carpette jusqu'à grandeur de la pièce, toutes finies avec une épaisse frange qui ajoute une note d'élégance. Venez dès aujourd'hui, vous reconnaîtrez celle qui convient à votre maison en les voyant !

ACRILAN ®

fibre acrylique de Monsanto

HEURES D'AFFAIRES :
9 h. à 6 h.; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.
Samedi jusqu'à 5 h.

GRANDES FACILITES DE STATIONNEMENT

GUY RIOPEL LTÉE tapis linoléum tuiles

SERVICE A DOMICILE GRATUIT — TERMES FACILES

2553 EST, rue FLEURY Tél.:381-8839

DEMAIN à 20h 05

à la demande d'innombrables auditeurs, CKAC/73 présentera une seconde fois l'entrevue accordée à Françoise Faucher par son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger traitant de la crise de la foi dans le monde.

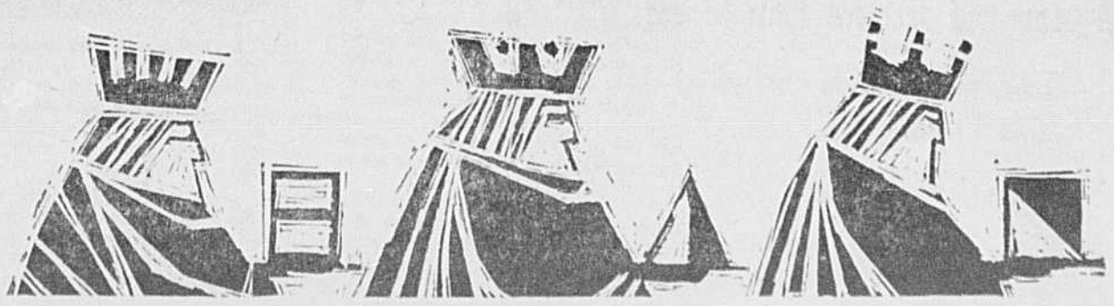
BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays.
MARION, ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal025
Téléphone 288-2152

Les cadeaux des Rois mages se voulaient l'expression de l'admiration

Pour donner le cadeau qui saura plaire visitez l'exposition "Cadeaux de Noël": vous y verrez ce qu'on a conçu de mieux chez nous pour l'occasion.

Conseil national de l'esthétique industrielle
Ministère de l'Industrie
Ottawa

22 novembre—30 décembre
Centres DESIGN CANADA
Place Bonaventure, Montréal
131 ouest, rue Bloor, Toronto
10h30 à 18h
(sauf le dimanche)
Le jeudi, le Centre DESIGN CANADA de Toronto est ouvert de 10h30 à 21h.



"Johnson a le leadership nécessaire pour triompher des indépendantistes du Québec"

Robichaud exhorte les autres provinces à ne pas le laisser lutter seul

TORONTO — Ce "grand Canadien" qu'est Daniel Johnson (dixit Louis Robichaud) réussira-t-il, en mettant "sa tête sur le bûcher", à sauver le Canada ? Tombera-t-il plutôt sous la poussée indépendantiste . . . incapable de persuader les autres provinces de poser le geste nécessaire.

La conférence sur la "Confédération de demain" — convoquée précisément pour déblayer le terrain — n'apporte pas encore de réponse à ces questions soulevées par le premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Deux déclarations faites hier, une de Daniel Johnson, l'autre de Louis Robichaud, aident cependant à situer le débat :

● La Constitution de 1867 a eu pour effet de refouler le peuple français dans une sorte de ghetto culturel. Aucune déclaration de principe ne pourra arrêter le cours des événements et la montée du nationalisme québécois aboutira inévitablement à l'indépendance si les autres provinces ne font rien. Les Québécois veulent rester Canadiens mais il faut leur assurer un minimum de conditions en dehors du Québec et ce afin qu'ils se sentent vraiment chez eux partout au Canada.

● Il ne faut pas laisser ce "grand Canadien" qu'est Daniel Johnson lutter seul contre l'indépendantisme au Québec. S'il met présentement "sa tête sur le bûcher" c'est qu'il ne veut pas que le Québec se sépare. Il peut avoir le leadership nécessaire pour l'en empêcher. Les autres provinces doivent cependant lui accorder leur appui et prendre conscience du bien-fondé et du réalisme de ses revendications culturelles et linguistiques.

Un éclairage nouveau

L'éclairage est nouveau, et inhabituel. La modération est à l'honneur puisqu'il s'agit de vendre une nouvelle constitution — créant un véritable Etat binational, de vendre un nouveau fédéralisme fortement décentralisé qui tiendrait compte des aspirations et des besoins de la nation canadienne-française.

Le premier ministre du Québec ne parle plus "d'égalité ou d'indépendance"; il fait une profession de foi canadienne . . . en précisant bien que si les autres provinces ne font pas ce qu'il faut, il lui sera impossible de contrer l'indépendantisme.

Dans ce contexte, c'est lui qui — grande vedette — a de la difficulté à se trouver des appuis pour sauver le Canada . . . exceptions faites de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard.

Ce "Canada à deux", que tente aujourd'hui de vendre Daniel Johnson (par le biais des minorités françaises des autres provinces) ne manque pas de se heurter à de nombreuses réticences.

Même favorables, les positions sont nuancées et assez floues. On est prêt à envisager des modifications à la constitution, mais on n'y tient visiblement guère. Et, plus important, on est beaucoup plus préoccupé par les problèmes économiques (disparités entre les régions, etc.) que par les problèmes sociologues qui, aux yeux du Québec, sont au coeur de l'équation canadienne.

Un mot : sociologique

La deuxième journée de la conférence de Toronto n'a en fait guère dissipé l'équivoque. Et la distance qui sépare les provinces, évidente dès lundi, le devient de plus en plus.

Elle tient en fait à un mot : sociologique ? Qui, parmi les



représentants des provinces, est prêt à dépasser l'économique pour tomber dans le sociologique ? Seuls Daniel Johnson, John Robarts et Louis Robichaud s'y sont carrément attaqués . . . et, peut-être, Alex Campbell, le premier ministre de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Les événements qui ont marqué la journée d'hier sont symptomatiques — et tendent à donner du poids à une opinion de Louis Robichaud, pour qui trop de provinces ne saisissent pas la gravité des problèmes auxquels le premier ministre Johnson doit faire face.

(Louis Robichaud précise d'ailleurs que ces problèmes sont de deux ordres : intérieurs, la poussée indépendantiste; extérieurs, les visées impérialistes de la France.)

Les rôles

Les déclarations faites hier à Toronto permettent, globalement, de distinguer trois groupes.

1 — Les pour : Daniel Johnson et Louis Robichaud.

Les deux premiers ministres exhortent en fait les autres provinces à tenir compte des aspirations légitimes — en matières culturelles et linguistiques — des Canadiens français. Louis Robichaud va plus loin en leur demandant de venir en aide à Daniel Johnson afin qu'il puisse contrer l'indépendantisme au Québec et sauver le Canada.

Il faut cependant souligner que le premier ministre du Nouveau-Brunswick s'oppose à la rédaction d'une nouvelle constitution et qu'il n'est prêt à accepter que des amendements mineurs en matière de langue et de culture.

(On sait que le premier ministre de l'Ontario, John Robarts, est lui aussi favorable à la reconnaissance des droits des Canadiens français dans ce domaine.)

2 — Les sympathiques : G. I. Smith et Alex Campbell.

Les premiers ministres de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile-du-Prince-Edouard se déclarent prêts à envisager des modifications à la constitution — et ce, au nom de l'attachement qu'ils ont envers le Canada; ils n'en ressentent cependant pas trop clairement la nécessité. Pour eux, les disparités qui existent au Canada sont au moins aussi graves que le mécontentement des Canadiens français.

Alex Campbell est le plus précis. Il se déclare favorable à une nouvelle approche constitutionnelle et il accepte la théorie des deux peuples fondateurs. Il a d'ailleurs exhorté — en vain — le premier ministre de l'Alberta, E. C. Manning, à envisager au moins des changements qui garantiraient les droit du français partout au Canada.

A ce niveau la discussion est donc possible.

3 — Les contre : E. C. Manning, Robert Bonner et Joseph Smallwood.

Le premier ministre de l'Alberta et le procureur général de la Colombie-Britannique ne voient pas la nécessité de se préoccuper du problème de l'identité canadienne (les Canadiens sont "complètement identifiables", dit d'ailleurs Robert Bonner). Ils s'opposent à la présence dans la constitution de clauses garantissant les droits du français à l'extérieur du Québec et précisent qu'un tel changement ne pourra se faire qu'avec l'approbation de toutes les provinces.

Robert Bonner qualifie d'ailleurs ces argumentations constitutionnelles de "discussion philosophique" et il rejette la suggestion de John Robarts. Pour lui, l'identité nationale ne constitue pas un des objectifs des Canadiens et il importe beaucoup plus de s'occuper des différences qui existent entre les diverses régions du pays au niveau du revenu per capita.

Dix provinces

La situation de Joseph Smallwood est toute aussi claire. Le premier ministre de Terre-Neuve s'est d'ailleurs vu fermement rappeler à l'ordre par le premier ministre de l'Ontario qui preside la conférence.

Son argumentation est la suivante :

"Des droits linguistiques, oui. Mais Québec doit-il avoir plus de droits culturels que les autres provinces ? Une province du Canada doit-elle avoir plus de droits que les autres ?"

Reprocher au Québec de dominer la conférence, comme il l'a fait hier, c'est en fait plaider pour l'égalité absolue des dix provinces. Il n'y a visiblement pas de place pour le Canada binational dont parle Daniel Johnson.

C'est à la suite de son intervention et de celle de Robert Bonner que Daniel Johnson est hier intervenu dans le débat pour rappeler que rien ne pourra arrêter le cours des événements à moins qu'on ne mette un terme au complexe de ghetto culturel et linguistique que consacre la constitution actuelle . . . constitution qui "a abouti à la négociation d'un statut d'égalité humaine".

Les droits scolaires

Les positions adoptées par les diverses provinces sur le problème des droits scolaires de la langue française suivent d'ailleurs le même schéma.

Cinq provinces ont jusqu'ici clairement indiqué leur intention de proclamer les droits scolaires de la langue française. L'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse l'ont fait par la voix de leurs premiers ministres et par celle de leurs ministres de l'Education; l'Ile-du-Prince-Edouard et le Manitoba l'ont fait par la voix de leurs porte-parole officiels.

Le premier ministre de Terre-Neuve affirme que sa province n'a pas assez d'étudiants de langue française; celui de l'Alberta ne s'est pas encore prononcé mais il s'est toujours opposé à toute déclaration de principe en ce sens; celui de la Saskatchewan a réitéré son intérêt pour une égalité qui touche les individus et non les groupes. Rien n'est à espérer en Colombie-britannique au cours des prochaines années, à cause du petit nombre de Canadiens français.

Les deux premières journées de la conférence sur la "Confédération de demain" auront donc permis de préciser des positions et de mesurer d'un peu plus près les difficultés auxquelles ne peut manquer de se heurter le Québec.

Le bilan est difficile : sympathie dans les provinces atlantiques — exception faite de Terre-Neuve — où l'on veut bien envisager des modifications mais où on demeure beaucoup plus préoccupé par les problèmes économiques que par les problèmes culturels; sympathie beaucoup plus faible dans les provinces de l'ouest où l'on a, semble-t-il, des difficultés à regarder les Canadiens français autrement que comme une minorité parmi d'autres minorités.

La délégation des pouvoirs

Smith évite une prise de bec entre Johnson et Manning

TORONTO (PC) — Il y avait quasi rupture des provinces ce matin quand une intervention dramatique de G. I. Smith, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, vint combler le fossé.

Daniel Johnson voulait que la constitution soit récrite, tandis que E. C. Manning, premier ministre de l'Alberta, proposait qu'elle soit simplement amendée.

L'affrontement des deux premiers ministres fut vif. Smith demanda alors qu'on examine au moins les propositions de Johnson, en ajoutant cependant qu'il se pouvait bien que Manning ait raison.

Manning et Johnson ont parlé ensuite avec plus de modération.

Smith a confié à un reporter qu'il n'avait pas l'intention d'intervenir et il s'est refusé à analyser les raisons de son intervention.

Un instant de plus et c'était trop tard

Il était temps car Smith s'apprêtait à retourner à Halifax où doit avoir lieu une session spéciale de la Législature.

John Robarts, premier ministre de l'Ontario, a ensuite parlé longuement. Il a dit que l'érosion des pouvoirs fédéraux ne doit pas être telle qu'elle mette en jeu l'existence même du Canada.

C'est le procureur général de la Colombie britannique, Robert Bonner, qui a amorcé la discussion ce matin. Il a proposé que la délégation des pouvoirs soit inscrite dans la constitution. Il a reçu l'appui du procureur général de la Nouvelle-Ecosse, R.A. Donahoe, et d'autres porte-parole provinciaux.

Johnson a soutenu que le Québec ne peut envisager une procédure d'amendement sans qu'on récrive une constitution entièrement nouvelle.

Il a également suggéré que tous les pouvoirs résiduels soient donnés aux provinces, qui pourraient à leur gré les déléguer au gouvernement fédéral.

Selon lui, certaines provinces, qui maintiennent que toutes les provinces doivent être placées sur le même pied, sont irréalistes.

Québec est prêt à coopérer au règlement des cas urgents par voie d'amendement constitutionnel. Il faut cependant une nouvelle constitution pour nettoyer le gâchis actuel.

L'Ontario, a dit Robarts, n'a pas tellement hâte que soit refaite complètement la constitution. Cela n'est pas nécessaire, mais l'Ontario n'a pas peur des changements.

Robarts trouve "ingénieuse" la proposition de Johnson sur la délégation des pouvoirs dits résiduels. Mais on pourrait aussi définir d'abord les pouvoirs des provinces, quitte à laisser le reste au gouvernement central.

Des "réalismes" contradictoires

Si Johnson tient mordicus à ce qu'on écrive une nouvelle constitution, a dit Manning, les discussions sur la constitution actuelle deviennent purement académiques.

Il n'est pas réaliste, selon lui, de penser qu'il y a moyen de trouver chez les Canadiens un accord assez profond pour que la rédaction d'une nouvelle constitution soit possible.

Il prévoit qu'en cas d'échec la situation serait pire que la situation actuelle.

Au moment où l'unité constitue la préoccupation du pays, a-t-il dit, la pire chose qu'on peut faire c'est de diviser le Canada en deux camps qui se feraient la guerre à propos du contenu et de la forme d'une nouvelle constitution.

Il doute même qu'on puisse maintenant en venir à une entente sur une formule d'amendement, comme on est passé proche de le faire en 1964 (la formule Fulton-Favreau).

Smith, de la Nouvelle-Ecosse, s'est demandé pour sa part si Manning a raison d'être à ce point pessimiste. Il a peut-être raison, mais on ne doit sûrement pas décider d'avance qu'une nouvelle constitution est impossible.

Si, a-t-il dit, des millions de Canadiens de langue française sont insatisfaits de leur situation et jugent que c'est à cause de la constitution, "nous devrions alors aller le plus loin possible" pour trouver un moyen de soulager leur insatisfaction.

L'AABN, c'est pas sacré

Il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'une constitution écrite garantisse une protection clairement définie des minorités. Il croit qu'on ne doit pas rejeter à priori les propositions de Johnson.

Manning intervient alors et dit que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, la constitution centenaire du Canada, n'est pas sacrée.

Il ne s'oppose pas à des changements radicaux, s'ils sont acceptables pour tous les Canadiens, et il aimerait que les désirs du Québec soient entièrement satisfaits. Mais il y a moins de danger à résoudre les problèmes un à un qu'à écrire une nouvelle constitution.

Johnson a déclaré alors que le Québec n'entend pas détruire la constitution actuelle pour repartir à zéro. Des Québécois ont le sentiment qu'ils pourraient obtenir un divorce et se remarier sous un nouveau contrat, plus avantageux, a-t-il dit parmi les rires et les applaudissements. Il a ajouté : entre temps, l'autre partenaire pourrait épouser quelqu'un d'autre.

"Je préfère essayer de m'asseoir avec vous et amender le mariage, plutôt que de préparer un divorce et de remarier la même femme, qui pourrait être plus exigeante."

Ces remarques ont mis fin à la tension. Johnson a remercié Smith de son intervention et déclaré qu'il croit qui ni Smith, ni Manning n'ont fermé les portes.



Les délégués en plein travail

Cinq provinces disposées à faire une place au français

par Maurice GIROUX
envoyé spécial de LA PRESSE

TORONTO — Au terme de la seconde journée de la conférence sur la Confédération de demain, cinq provinces ont clairement indiqué leur intention de proclamer les droits scolaires de la langue française et de reconnaître officiellement le statut d'égalité culturelle réclamé par le premier ministre du Québec pour les Canadiens français où qu'ils soient au Canada.

L'Ontario, le **Nouveau-Brunswick** et la **Nouvelle-Ecosse** ont toutes les trois déclaré par la voix de leur premier ministre et celle de leur ministre de l'Education leur ferme intention de continuer ce qui avait déjà été entrepris chez eux au cours des récentes années et en même temps ont indiqué la marche à suivre dans le futur.

L'Ile-du-Prince-Edouard et le **Manitoba** n'ont pas eu l'occasion de se prononcer hier, mais leurs porte-paroles officiels ont déclaré aux journalistes qu'ils disaient "oui" à l'égalité linguistique dans leurs écoles.

Le premier ministre de **Terre-Neuve** a pour sa part affirmé que sa province ne renfermait **pas d'étudiants** de langue française en assez grand nombre pour instituer des écoles françaises. La seule école bilingue qui existe est située à Labrador City, où vit une population à 40 pour cent d'origine française.

Du côté de la **Colombie-Britannique, aucun progrès** n'est à espérer au cours des prochaines années, à cause du trop petit nombre de Canadiens français susceptibles de fréquenter des écoles françaises.

Pour l'**Alberta, M. Manning** n'a pas encore dit si les améliorations apportées au cours des dernières années dans sa province pouvait aller jusqu'à une reconnaissance officielle du droit aux écoles françaises pour les minorités françaises. Jusqu'ici, il s'est cependant **opposé à toute déclaration de principe en ce sens.**

Notons, cependant, que l'Alberta Inter-Faith Community Action Council, qui groupe des représentants de la plupart des confessions religieuses établies en Alberta, n'est pas du tout d'accord avec le premier ministre Ernest Manning.

Dans un communiqué, neuf directeurs du Conseil affirment que les vues de M. Manning à ce sujet ne correspondent pas à celles de tous les Albertains. "La langue française, ajoute le communiqué, doit occuper la place qui lui revient comme langue d'un des deux peuples fondateurs."

La **Saskatchewan**, par la voix de M. Thatcher, simplement réitéré son intérêt primordial pour une égalité des chances dans le domaine économique, au niveau des individus plutôt qu'au niveau des groupes.

Pour sa part, M. Robichaud a déclaré que trop de premiers ministres provinciaux ne saisissent pas la gravité des problèmes que M. Johnson a à affronter au Québec et qu'il existe "le danger que le Québec ne finisse par se séparer du reste du Canada si les provinces anglophones ne font rien pour élargir les droits culturels et linguistiques des Canadiens français.

"Je crois, a dit M. Robichaud, que M. Johnson ne veut pas que le Québec se sépare du Canada et je suis persuadé qu'il est capable d'avoir le leadership nécessaire pour empêcher cette éventualité. Mais il est du devoir des provinces et du gouvernement fédéral de donner leur appui au premier ministre du Québec."

M. Robichaud a expliqué que la séparation du Québec pourrait avoir de très graves conséquences pour les provinces atlantiques. Il a admis qu'il était "très possible" que ces provinces se joignent aux Etats-Unis dans cette éventualité.

A Toronto, il s'est efforcé de convaincre les autres provinces du bien-fondé et du réalisme des revendications du Québec en matières culturelles et linguistiques. Il s'est toutefois dit opposé à la rédaction d'une nouvelle constitution, des amendements mineurs devant assurer aux Canadiens français le respect des droits qu'ils revendiquent aujourd'hui.

Les premiers ministres siègent à huis clos

par Maurice GIROUX
envoyé spécial de LA PRESSE

TORONTO. — Pour la première fois depuis le début de la conférence sur la "Confédération de demain", les dix premiers ministres se sont réunis derrière des portes closes pour faire le point sur les trois premiers jours de discussions.

Comme il fallait s'y attendre, les premiers ministres sont désireux de procéder à un échange de vues sur ce qui les sépare en matière de réformes constitutionnelles.

Ce midi, les observateurs étaient nettement d'avis que les délibérations avaient atteint un point mort dû au fait que les divergences d'opinions entre certains premiers ministres de l'ouest du pays et le premier ministre du Québec ne pouvaient pas déboucher sur autre chose qu'une consultation privée.

Le premier ministre Robarts a continué de jouer un rôle de médiateur discret. Au cours de la matinée, il a adopté une attitude mitoyenne entre la demande du Québec de rédiger une nouvelle constitution canadienne et celle de E. C. Manning qui ne préconise que quelques amendements mineurs, et ce s'ils s'avèrent nécessaires.

Dans certaines délégations, on se demande encore ce que le Québec veut. Et ce serait l'une des raisons pour lesquelles les premiers ministres ont décidé de se réunir à huis clos.

La délégation du Québec estime que sa stratégie porte assez bien

par Claude Beauchamp
envoyé spécial de LA PRESSE

TORONTO — Les membres de la délégation du Québec, tout en évitant de faire des commentaires trop précis, se disent "assez satisfaits" de la progression des discussions depuis le début de la conférence sur la Confédération de demain.

Au cours de la journée d'hier, que les représentants du Québec envisageaient la veille comme devant être le point tournant de la conférence, il ne s'est, en effet, produit aucun événement qui puisse laisser craindre la naissance, avant la fin de la conférence, d'un désaccord irréparable.

Il apparaît que la stratégie mise au point par M. Daniel Johnson et ses lieutenants avant la conférence, donne graduellement les résultats escomptés.

Le gouvernement du Québec a nettement distingué entre trois ordres de problèmes :

● La question linguistique et culturelle

● Le partage des pouvoirs entre les provinces et le gouvernement central. . La répartition fiscale entre les deux niveaux de gouvernement et les mécanismes de coordination nécessaires en ce domaine.

La question fiscale n'étant pas à l'ordre du jour de la conférence de Toronto, les interventions du Québec ont porté sur les deux autres domaines.

Le chapeau qui coiffe toutes les propositions ou suggestions du Québec en matière culturelle et au sujet du partage du pourvoir est évidemment la demande maintes fois répétée de l'élaboration d'une nouvelle constitution.

Au cours de la journée d'hier, le premier ministre, M. Daniel Johnson, a consacré tous ses efforts à faire reconnaître par les autres provinces la nécessité de reconnaître l'existence d'un véritable Etat bi-national qui consacrerait des droits linguistiques et culturels, et partant éducationnels, égaux partout le Canada aux deux groupes ethniques.

Présentement, cinq provinces ont fait clairement savoir qu'elles favorisent l'extension de l'enseignement du français sur leur territoire. Deux provinces ont manifesté, sous la raison que la question ne se pose pas chez elles, le sentiment contraire.

Il est évident qu'une si faible évolution de la pensée des provinces vers la reconnaissance du fait français partout au Canada ne saurait satisfaire les exigences de la délégation québécoise.

Le gouvernement du Québec, en effet, espère amener les provinces à accepter d'inclure la reconnaissance officielle de l'égalité des deux peuples dans un document constitutionnel.

On souligne, dans les milieux proches de la délégation québécoise, que M. Johnson considère comme un droit minimum, du point de vue de la reconnaissance de la langue et de la culture française, l'inclusion dans un texte constitutionnel :

● D'une déclaration de principe dans le préambule de la Constitution du Canada, préambule qui pourrait être une déclaration des Droits de l'homme.

● D'un article, dans le corps même de la constitution, qui, sans définir de façon positive le contenu de ces droits égaux aurait la valeur, même en signifiant seulement de façon négative que rien ne peut entraver la liberté culturelle, d'être un point de référence pour les tribunaux chargés d'interpréter les textes de loi.

On semble très optimistes, au sein de la délégation québécoise, quant à la possibilité d'obtenir dans un avenir prochain le consentement des provinces à de telles modifications constitutionnelles.

Il n'apparaît pas, toutefois, qu'un concensus puisse être obtenu d'ici la fin de la présente conférence. M. John Robarts, qui préside la conférence, a d'ailleurs rappelé à quelques reprises depuis le début de la conférence que celle-ci n'a pas pour but de décider quoi que ce soit.

Il est par ailleurs évident que la délégation du Québec se servira de toutes ses batteries aujourd'hui et demain afin de s'assurer l'appui des autres provinces sur au moins un certain nombre de ses propositions car elle a en vue la conférence fédérale-provinciale convoquée par le premier ministre du Canada pour janvier prochain.

Hier, le ton modéré qui a caractérisé les interventions de M. Johnson lundi, s'est transformé en des propos beaucoup plus fermes et parfois agressifs.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que c'est en quelque sorte par le biais des minorités françaises des autres provinces que le premier ministre du Québec tente d'infléchir les positions parfois rigides de certaines provinces face aux demandes du Québec.

Il semble, en effet, que c'est en les amenant à considérer le cas des minorités canadiennes-françaises dans leur propre province, que M. Johnson désire graduellement sensibiliser les premiers ministres provinciaux au problème constitutionnel soulevé par le Québec.

Il ne faut pas arrêter l'élan donné au commerce mondial par le Kennedy Round

— Robert Winters

A ceux qui affirment que nous devrions nous arrêter un moment pour évaluer les résultats du Kennedy Round, je répondrai que bien que l'étude en soit une nécessité, le Kennedy Round n'est pas une fin en lui-même, mais fait partie d'un processus continu dont il ne faut pas arrêter 'élan.

Cette conviction dans la nécessité de poursuivre la libéralisation des échanges intercontinentaux a été exprimée hier à Bruxelles par notre ministre du Commerce, M. Robert Winters, devant les membres de la Chambre de Commerce belgo-canadienne.

Rappelant à son auditoire d'hommes d'affaires belges que leur pays est le plus grand exportateur mondial, par tête d'habitant, le Canada suivant de très près, le ministre fédéral a affirmé que les deux pays ont grand intérêt à assurer une expansion continue à un monde commercial où tous les obstacles sont progressivement éliminés.

Dans le monde d'aujourd'hui, a poursuivi M. Winters, la protection peut revêtir plusieurs formes, à part le taux de droit de douane établi. Il faut faire échec aux politiques de protectionnisme désuètes, que ce soit pour l'agriculture ou pour l'industrie.

Les négociations Kennedy ont donné de nombreux résultats et il ne faut pas nier ce qui a été négocié au cours de l'été, a affirmé M. Winters qui dirigeait la délégation canadienne à Genève. Il s'agit, a-t-il expliqué, de s'assurer en premier lieu que les accords du Kennedy Round seront mis en vigueur au complet : au Canada, nous nous sommes inquiétés, comme vous-mêmes, au sujet des pressions protectionnistes émanant du gouvernement des Etats-Unis. Nous avons reçu avec plaisir l'assurance du président des Etats-Unis que de telles pressions ne se concrétiseraient pas.

Après avoir ainsi souligné que la première étape était de mettre en pratique les résultats acquis à Genève, M. Winters se montre un partisan résolu d'envisager dès maintenant la reprise prochaine des efforts internationaux de libéralisation des échanges, devant passer, a-t-il souligné, avant d'autres aspects des relations commerciales d'intérêt seulement régional ou national.

Les vues du Canada

Rendant plus explicite son point de vue, M. Winters a alors communiqué à son auditoire les vues du gouvernement canadien sur les façons d'envisager la libéralisation du commerce par "secteur", l'abaissement des entraves non tarifaires au commerce, les problèmes relatifs à l'agriculture.

Il a de même mentionné les problèmes spéciaux relatifs au commerce des pays en voie de développement et les relations commerciales des économies occidentales à entreprises libres avec les pays dont le commerce est étatisé.

Il a fallu au cours du Kennedy Round différer ces questions a dit M. Winters, les mettant au rang des affaires non réglées : il faudra donc leur accorder une grande priorité aux discussions futures sur le commerce.

Libération progressive

La formule sectorielle de libéralisation de M. Winters envisage la libération progressive du commerce dans l'importants groupes de produits connexes, qui comprennent les biens primaires et ouvrés du secteur en cause : l'aluminium, les produits forestiers et les métaux communs, seraient, pour M. Winters, de bonnes catégories pour la mise en marche de ce programme.

Passant ensuite aux obstacles "non tarifaires", le ministre du Commerce a expliqué qu'il s'agit de toute une gamme de moyens restrictifs moins évidents que les droits de douane, mais souvent beaucoup plus onéreux.

NOMINATIONS CHEZ VACHON INC.



P. Vachon — B. Vachon

Le Conseil d'administration de la Compagnie Vachon Inc. annonce la nomination à la présidence de M. Paul Vachon et de M. Benoit Vachon au poste de vice-président et directeur général. Ces deux directeurs ont à leur crédit de nombreuses années dans l'industrie de la boulangerie. Les installations de la maison Vachon, située à Ste-Marie-de-Beauce, Qué., en font la pâtisserie la plus moderne au Canada.

Imperial Oil investit $31,000,000 à Sarnia

Imperial Oil annonce une nouvelle étape du programme à long terme d'expansion et de modernisation de sa raffinerie de Sarnia. La compagnie a octroyé à Arthur G. McKee and Co. of Canada un contrat de $21 millions pour la création de nouvelles installations consacrées aux carburants et produits chimiques.

Au terme du programme de $93 millions dont la réalisation met à concours nombre d'entrepreneurs et de sous-traitants à travers le Canada, la raffinerie de Sarnia de l'Imperial Oil aura une capacité quotidienne de production de 130,000 barils, qui demeurera la plus forte au pays.

Le contrat annoncé s'applique à de nouvelles unités de craquage et unités connexes qui faciliteront à la raffinerie la transformation des fractions lourdes en des carburants supérieurs, et à de nouvelles installations qui porteront à près d'un demi-milliard de livres la capacité annuelle de fabrication d'éthylène de l'Imperial Oil.

Ces travaux s'ajoutent aux autres déjà en voie de réalisation, notamment un nouveau complexe de $37 millions pour la cokéfaction en phase liquide, qui accroîtra d'environ 30,000 barils la capacité quotidienne de la raffinerie, des unités nouvelles de réformage catalytique du naphte et de traitement des produits, en plus d'installations de mélange, d'entreposage et de distribution.

Les dépenses déjà effectuées et les contrats en cours et prévus porteront à quelque $93 millions le coût de réalisation du programme actuel de la compagnie pour la raffinerie de Sarnia. Plus de 85 pour cent de ces dépenses seront consacrées à des biens et services canadiens et à de la main-d'oeuvre canadienne.

L'Inco hausse le prix canadien de son cuivre

TORONTO (PC) — International Nickel Co. of Canada Ltd, a haussé le prix intérieur de son cuivre mardi, pour le porter à 51 cents la livre en devise canadienne, au lieu de 47¼ cents.

L'augmentation de prix, applicable le 1er décembre, fait écho à des hausses récentes semblables annoncées par Noranda Mines Ltd, ainsi que par Hudson Bay mining and Smelting Co. Ltd.

Le bref communiqué d'Inco mentionne que son prix du cuivre destiné à l'Europe continuera d'être basé sur les cotes de la bourse des métaux de Londres, dépassant actuellement 65 cents la livre.

Jean Mehling câble de Paris

L'Europe des Sept est maintenant menacée dans ses structures

De toutes les questions qu'on s'est posées, et qu'on se pose encore en Europe occidentale, à la suite de la dévaluation du sterling (problème économique central, aujourd'hui encore), l'une des plus graves est celle-ci : le mouvement de modification des parités, suivi de façon automatique déjà par des pays tels que l'Espagne, le Danemark, etc... devra-t-il, tôt ou tard, être imité par d'autres nations qui ont de vastes échanges commerciaux avec la Grande-Bretagne ?

Laissons évidemment de côté le cas très particulier du dollar. Il est bien certain que si Washington "dévaluait", l'opération se trouverait (en terme de parités) annulée de façon quasi-automatique : aucune nation occidentale ne pourrait très longtemps se refuser à "ajuster" sa monnaie nationale.

Je ne crois cependant pas qu'il puisse être, pour l'instant, question d'une dévaluation du dollar.

●

Dans la mesure où, avant de dévaluer, la Grande-Bretagne a tenté le sauvetage de sa monnaie par recours à des emprunts libellés en monnaies étrangères, elle n'a fait qu'accroître "par anticipation" le fardeau des remboursements auxquels il lui faudra bien penser, tôt ou tard (et que ce soit à l'échéance prévue ou à une date un peu lointaine en cas de prolongation des délais d'échéances des prêts).

Mais indépendamment de cette situation grave, qui annule — s'il a jamais existé réellement — l'avantage que Londres pouvait espérer d'une dévaluation, il résulte du nouveau taux de change du sterling des conséquences commerciales dont certains pays vont particulièrement souffrir.

Le Danemark a tout de suite tiré les conclusions logiques de cette aventure ; il a dévalué. Mais peut-on prévoir ce qui va se passer dans l'Europe des Sept ?

●

Je ne crois pas qu'on puisse affirmer que la dévaluation de la Livre a condamné à mort l'Europe des Sept. Par contre, il n'est pas douteux que les échanges entre les pays membres vont se trouver perturbés, pour bien des mois, par les nouvelles parités.

La situation risque d'être d'autant plus ennuyeuse que les partenaires de Londres sont plus dépendants, pour leur prospérité interne, de l'ampleur des échanges internationaux.

La Suisse, par exemple, va ressentir de façon cruelle le nouvelle situation ainsi faite à son commerce avec l'étranger.

Est-ce à dire que, pour autant, il lui faille envisager sérieusement, au cours des prochains mois, une dévaluation "d'ajustement" de sa monnaie nationale ?

●

Personnellement, je pense que le sterling, en dépit de la tradition qui en faisait une monnaie mondiale, a perdu pour très longtemps son statut. Je doute que les pays à monnaie forte — dont la Suisse, en particulier, suivent le mouvement. On n'en saurait dire autant des pays à économie encore faible.

Il est probable, par contre, que les partenaires traditionnels de la Grande-Bretagne vont être de plus en plus tentés de se trouver des "marchés de substitut", ou des marchés complémentaires, si les prochains mois révèlent que la Grande-Bretagne freine énergiquement ses propres importations.

Je crains donc que la dévaluation ne place, petit à petit, la Grande-Bretagne dans une situation d'isolement partiel (aus plans des échanges commerciaux) qui ne fasse qu'accentuer des difficultés actuelles, alors qu'il lui faudrait les résorber de toute urgence.

Dévaluer notre dollar serait une absurdité

— Neapole

Le dollar canadien fait preuve de fermeté et toute suggestion préconisant sa dévaluation serait une "véritable absurdité", a déclaré hier le président de la Bourse de Montréal, M. Charles Neapole.

Parlant lors de l'assemblée annuelle du "National Association of Women's Wear Bureau", M. Neapole a dit :

"L'opinion voulant que la dévaluation du dollar en 1962 ait été la cause principale de l'expansion économique du Canada, et même une condition préalable à cette expansion, a donné lieu à une autre opinion voulant que le dollar canadien souffre d'une faiblesse chronique et qu'une nouvelle dévaluation puisse lui être imposée en tout temps".

"Le dollar canadien, a dit M. Neapole, est demeuré fort depuis l'automne de 1962, et il n'a jamais été aussi fort que depuis les quelques dernières semaines, sauf qu'il a subi une légère tendance à la baisse à la suite de la dévaluation de la livre sterling et de la pression exercée sur le dollar américain".

"Ce qui est inquiétant, toutefois, c'est l'impuissance apparente des autorités canadiennes de donner une indication claire que la sagesse prédominera en matière fiscale".

L'industrie des mines contre le rapport Carter

L'industrie minière et pétrolière s'est défendue hier contre les changements fiscaux proposés dans le rapport de la commission Carter sur la fiscalité.

M. A. H. Zimmerman, de Toronto, vice-président de la société Noranda Mines Ltd., a déclaré à une séance de la Conférence de l'Association canadienne d'études fiscales que les recommandations de la commission Carter ne "réjouissaient pas le coeur de l'industrie des mines".

La Commission Carter a en effet recommandé l'abolition des exemptions de taxes pour une période de trois ans dans l'industrie minière, de même que l'allocation accordée pour l'épuisement des ressources dans l'industrie pétrolière.

M. Zimmerman a dit que les représentants de "l'industrie minière croient ces recommandations si dommageables pour l'avenir de cette industrie qu'elles ont dû être faites sans qu'on ait étudié entièrement et objectivement tous les faits..."

M. Eric J. Hanson du département de science économique de l'Université d'Alberta a dit que les changements fiscaux proposés par la commission touchant les industries pétrolière et minière "pourraient avoir des effets délétères sur l'économie de l'Ouest canadien..."

Les industries pétrolière et minière ont permis la croissance économique et le développement de l'Ouest canadien, a dit M. Hanson. "Ces industries ont permis à l'Ouest canadien de se mettre au pas avec le reste du Canada." Il a ajouté que cela avait permis également un meilleur équilibre régional au sein de la fédération canadienne, car sans ces industries l'économie des provinces des Prairies aurait été atteinte par le fait d'une population agricole en régression.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Adanac	2.44	2.67
Andrea Equity	3.57	3.90
All Cd nCap.	7.91	8.65
All Cdn Div	9.77	10.68
All Cdn Ven	8.06	8.81
American Growth	6.94	7.58
Associate Investors	4.93	4.98
Beaubran	38.05	41.31
Canada Growth	7.10	7.80
Canada Security	4.66	5.12
Cdn Gas Energy	12.91	14.15
Cdn Investment Fund	4.01	4.40
Cdn Scudder Fund	17.11	17.11
Cdn Sec Growth	7.13	7.81
Cdn Trusteed	4.50	4.92
Canafund	54.26	56.97
Champion Mutual	7.04	7.65
Collective Mutual	6.70	7.28
Commonwealth Intl	10.64	11.66
Commonwealth Intl Lev	12.08	13.24
Corporate Investors	5.95	6.50
Diversified Income A	1.52	1.68
Diversified Income B	4.86	5.38
xDividend Shares	3.69	4.05
Dominion Compound	4.34	4.72
xDreyfus	15.22	16.61
Entarea Investment	5.01	5.48
European Growth	7.51	8.21
Executive Fund of Cda	7.59	7.97
Exec. Int. Inv. Ltd.	7.51	7.88
Federated Financial	5.25	5.74
Federated Growth	7.93	8.67
xFidelity Trend	34.15	37.12
Fonds Collectif A	6.50	7.07
Fonds Collectif B	4.90	5.05
Fonds Collectif C	8.79	9.55
Fonds Desjardins A	4.63	——
Fonds Desjardins B	4.47	——
Fraser	12.15	12.17
Gis Compound	8.90	9.73
Gis Income	4.02	4.40
Growth Equity	6.82	7.45
Growth Oil and Gas	19.19	——
Guardian Growth	7.60	8.31
Harvard	11.07	12.10
Investors Growth	10.22	11.11
Investors Intl Mutual	7.52	8.18
Investors Mutual	5.22	5.68
Keystone Canada	9.34	10.26
xKeystone Cust S-1	22.18	24.20
xKeystone Cust S-4	7.37	8.05
xKeystone Cust K-2	8.10	8.42
Le Fonds P.E.P.	3.98	4.32
xLexington Research	17.14	18.73
Molson M Fund	4.52	4.75
Mutual Accumulating	5.39	5.89
Mutual Bond	8.21	8.58
Mutual Growth	5.97	6.53
Mutual Income	6.08	6.65
Natrusco	12.50	13.00
Natural Resources	7.37	8.05
xOne William Street	17.57	17.57
Pension Mutual	12.17	13.30
Pret et Rev.	7.21	7.88
Provident Mutual	6.61	7.19
XPutnam Growth	13.10	14.32
Radisson	4.16	——
Regent Fund	10.04	10.97
Royfund	5.18	5.34
Spec.	12.24	13.45
Taurus	6.71	7.37
xTV Electronics	10.04	10.94
Timed Inveshtment Fund	6.11	6.14
United Accumulative	11.20	12.24
United American	2.68	2.93
Universal Savings Equity	5.61	6.13
Western Growth	5.04	5.51
York Fund of Canada	3.92	4.27

x—Fonds americains.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'agriculture.

Beurre : Arrivages courants 92 points, .62 ; 93 points, .63. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole : .63.

Fromage : Livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros .45, coloré .45½.

Poudre de lait écrémé : Procédé par vaporisation, no 1, en sacs : 18¼ à 22 ; procédé par rouleau, no 1, en sac ; 18¼ à 19¾ ; autre catégorie pour nourrissage 14 à 14¾.

Poudre de lait de beurre : Pour nourrissage 14 à 14½, poudre de lait 6¼ à 6½ cents.

Pommes de terre : Prix de gros : Québec, 1.10 les 50 livres, I.-P.-E. $2 à $2.10 les 75 livres, $1.40 à $1.45 les 50 livres, .36 à .38 les 10 livres ; N.-B. $1.15 à $1.20 les 50 livres, .31 à .33 les 10 livres.

Oeufs : Prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : A-extra-gros 51.6, A-gros 47.4, A-moyens 41.7, A-petits 31.4.

Cote de l'or

LONDRES — (PC) — Prix de l'once d'or fin en devises américaines sur le marché européen de l'or : $35.19 à l'achat et $35.22 à la vente.

Prix de l'once d'or troyes sur le marché londonien des lingots : 290 shillings 10½ pence, $35.19⅝.

PARIS (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 50.50 sur le marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce d'or américaine de $20, valait 133.40.

Devises étrangères

Source : Bq Canadienne		Nationale
Afr. du sud	Rand	1.52
Allemagne	Mark	.2706
Angleterre	Livre	2.6091
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.2279
Autriche	Schilling	.0418
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruzeiro	.4007
Chili	Escudo	.1897
Danemark	Couronne	.1442
Espagne	Peseta	.0154
France	Franc	.2199
Hollande	Florin	.2997
Italie	Lire	.001726
Japon	Yen	.00298
Mexique	Peso	.0863
Etats-Unis	Dollar	1.07 27/32
Norvège	Couronne	.1509
N.-Zélande	Dollar	1.2387
Pérou	Sol	.0275
Suède	Couronne	.2082
Suisse	Franc	.2497
Tchécoslovaquie	Couronne	.1500
Venezuela	Bolivar	.2401

Cours du dollar

Le **dollar canadien** par rapport au dollar américain est inchangé à $0.92 23/32 et la livre sterling est en baisse de 1/64 à $2.42.

Le **dollar américain** par rapport au dollar canadien s'élève de 1/16 à $1.07 27/32. La livre sterling gagne 3/16 à $2.61.

cours des obligations

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
2¾ 15 juin	1968	98¼	98½
2¾ 15 juin	1968	99¼	99¾
5¾ 1er oct.	1969	99¼	99¾
1er juin	1971	95½	96½
5 1er juillet	1970	97¼	97¾
4¼ 1er sept.	1972	90½	91½
4¼ 1er oct.	1973	92	93
5¼ 1er oct.	1975	93	94
3½ 1er juin	1976	78	79
5½ 1er oct.	1980	90	91
4½ 1er sept.	1983	79½	80½
5¼ 1er mai	1990	84	85
5¾ 1er sept.	1992	90½	91½
5½ 1er oct.	1969	99	99½
CNR 5½ 15 dec.	1971	96¼	97¼
CNR 2⅞ 15 sept.	1969	94½	95½
CNR 1er fev 4	1981	74½	75½
CNR 5¾ 1er jan.	1985	90½	91½
CNR 1er oct.	1987	80½	81½
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
BC El 5¾ 18 nov.	1991	81½	83½
M Hy 6¾ 1er oct.	1986	88½	90½
NB 6¼ 15 nov.	1991	85½	86½
Ont Hy 6 juil.	1988	89½	90½
Ont ⅜¾ 1er mars	1986	87	88
Que 6½ 1er oct.	1978	91	92
Que 6½ 1er oct.	1991	89	90
Que Hy 6 15 oct.	1979	86	87
Q Hy 6 15 juil	1990	83	84
Ter 6¼ 1er juin	1991	85	86
Sask 6¼ 1er oct.	1986	89½	90½
MUNICIPALITES			
Mont 7 1er jan	1992	89	90
Vncv 5½ 15 dec.	1980	82½	84
Tor M 6½ 1er nov	1986	89	91
CONVERTIBLES			
Cdn Utilities 5¾	1977	130	—
Cdn Petrofina 4	1972	85	87
Inland NG 5½	1977	87	90
Pac Pete 5	1977	88	90
Simpsons 5½	1979	140	——
TC Pipe Lines 5	1989	90	92
W Coast x-c'pon 5½	1988	96	99
INDUSTRIES			
Abitibi 7¼	1987	98½	99½
Alum of C 4½	1973	88	90
Alg Steel 5½	1978	84½	86½
BA Oil 5⅛	1977	84	86
CR Foncier 5¾	1985	80½	82½
Dom Stores 5½	1976	90	92
Domtar 6¾	1987	90½	92½
Can Cement 3¾	1975	79	81
CB Alm 5¾	1980	88½	90½
CPR 5	1983	79½	81½
Loblaws 5½	1983	84	86
Brazilian 4½	1971	91½	—
Eaton Acc 5¾	1985	84	86
Imp Oil 6¾	1987	96	98
Ind Accep 6¾	1984	84	86
Roy T Mart 6	1975	89	91
Roynat 6¾	1981	89	91
Shell Oil 5⅞	1977	91	93
St Law Cp 5	1978	82	84
Simpson's 4¾	1973	88	90
Triud 4¾	1971	90	—
Weston Geo 6¾	1987	92	94
Woodward 5¾	1985	83½	85½
SERVICES PUBLICS			
Atlas Gas T 5¾	1985	83½	85½
Ang Can Tel 6	1983	84	—
Bell Tel 6¼	1978	94½	95½
Bell Tel 5½	1982	84	86
Bell Tel 5¾	1984	85	87
Bell Tel 3¾	1979	73	75
Bell Tel 6⅛	1987	89	90½
Bell Tel 6¾	1992	96½	97½
Brazilian 4¾	1970	95½	—
Bowater Pw 3¾	1980	74½	76
BC Teleph 6⅝	1991	88	—
Calgary Pow 5¾	1982	84	—
Cdn Elec 4	1968	98	—
Cdn Wes NG 5⅜	1983	83½	—
Consumers G 5¾	1984	85	—
Cons Gs 5⅜	1978	83	—
Gs Lakes P 5¾	1977	88½	90½
Lakeland NG 6	1982	79	82
Marit Elect 5¾	1983	87	—
NFLD Lt et P 5½	1978	85	—
Northwr Ut 5¾	1988	81	83
N Ont NG 5¾	1982	78	—
Northern Tel 5¾	1983	84	—
Que No 7	1990	90	—
Que NG 6	1988	80	83
Que Tel	1989	96	—
TC Pipeline 585 9	1987	81	—
Union G 5½	1977	93	—
IMMEUBLES			
Eatons Realty 5	1978	92½	—
Eaton's Realties 3½	1968	98½	—
Loblaw 5½	1983	84	—
Steinberg Prop 6	1984	84½	—

dividendes

		Taux		Paiement	Enrg.
Barber-Ellis of Canada (priv)		$1.75	sa.	15- 1-68	29-12-67
C.A.E. Industries		$0.07½	tr.	31- 1-68	15- 1-68
Consumers Gas 'A' & 'B' 5½% priv)		$1.37½	tr.	2- 1-68	8-12-67
Domtar Ltd. (ord)	(X)	$0.15	tr.	1- 2-68	2- 1-68
id. (priv)		$0.25	tr.	2- 1-68	11-12-67
Emco Ltd.		$0.12½	tr.	31- 1-68	22- 1-68
Globe Envelopes "A"		$0.09	tr.	1- 2-68	19- 1-68
Island Telephone		$0.25	tr.	15-12-67	30-11-67
Lambton Loan & Investment		$0.00	tr.	2- 1-68	15-12-67
id.		$0.02	boni	2- 1-68	15-12-67
Okanagan Helicopters	(XX)	$0.15	—	28-12-67	8-12-67
Power Corp. of Can. (ord)		$0.11	tr.	29-12-67	5-12-67
id. (6% 2ie priv)		$0.11	tr.	15- 1-68	20-12-67
id. (4¾% priv/1965)		$0.59375	tr.	15- 1-68	20-12-67
Unas Investments		$0.10	sa.	29-12-67	15-12-67
Westfair Foods "A"		$0.50	tr.	15- 1-68	15-12-67
id. (7% priv)		$0.35	tr.	15- 1-68	15-12-67

(X) Réduction de 10 cents par action.
(XX) Cinq cents avaient été payé en avril — total pour l'année, 20 cents, le même qu'en 1966.

GRATIS

pour votre bureau



Achetez 1 douz. de stylos-bille BIC Deluxe à pointe fine.



Obtenez deux douz. de stylos-bille BIC à pointe moyenne GRATUITEMENT

Mais pourquoi donner des stylos-bille BIC? Très simple. Nous sommes nouvellement établis au Canada et nous voulons que tous aient la chance d'essayer nos stylos-bille. Et nous sommes assurés qu'une fois que vous aurez essayé le stylo-bille qui se vend le plus au monde, vous ne voudrez plus vous servir des autres marques. C'est pourquoi nous faisons cette offre de lancement. **Achetez 1 douzaine de stylos-bille BIC à 49¢ et vous obtiendrez 2 douzaines de stylos-bille à 19¢ gratuites.** Achetez-en 10 douzaines, vous en obtiendrez 20 douzaines gratuites. Plus vous en achetez, plus vous en obtiendrez gratuitement.

Commandez l'offre "Spécial de bureau" S-588 de votre fournisseur habituel d'articles de bureau. Cette offre comporte n'importe laquelle des 4 couleurs d'encres suivantes: bleue, noire, verte ou rouge. Vous pouvez en commander autant que vous désirez mais hâtez-vous, la quantité de stylos-bille BIC gratuits est limitée.



Une valeur de $10.44 à $5.88

BIC le stylo-bille le plus populaire au monde. Fonctionne du premier coup...coup sur coup!

BIC PEN OF CANADA LIMITED, Downsview, Ontario

N-3F

Disponible chez ces fournisseurs et les autres importants fournisseurs d'articles de bureau.

Région de MONTREAL

A & T OFFICE SUPPLIES CO. 1253, av. Greene, Westmount
ADANAC OFFICE SUPPLIES LTD. 439, rue St-François-Xavier, Montréal
BLEURY OFFICE SUPPLIES 1070, rue Bleury, Montréal
BRAULT BOUTHILLIER LTEE 205 est, rue Laurier, Montréal
CLASSIQUE REGD. 3375 est, rue Prieur, Montréal-Nord
CRESTAR LIMITED 621, rue Crain, Montréal
CRITES & RIDDELL LTD. 1050, rue de la Montagne, Montréal
DAWSON BROS. division de WILLSON STATIONERS CO. LTD. 239 ouest, rue Notre-Dame, Montréal
C. F. DAWSON CO. LTD. 387 ouest, rue Notre-Dame, Montréal
EUGENE DOUCET LTEE 2261, rue Papineau, Montréal
EXCELSIOR OFFICE SUPPLIES LTD. 8815, av. du Parc, Montréal
FRY'S SCHOOL SUPPLIES LTD. 162, Ronald Drive, Montréal
LIBRAIRIE BOULEVARD 8485, boul. Langelier, St-Léonard
LIBRAIRIE DE LA SALLE 1487, rue de La Salle, Montréal
LIBRAIRIE L.S.C. 2224, rue Rouen, Montréal
LIBRAIRIE M. C. INC. 100, boul. Hardwood, Dorion
LIBRAIRIE PARENT S196, rue St-Hubert, Montréal
LEY'S OFFICE SUPPLIES & PRINTING 8388, boul. St-Laurent, Montréal
LIGHSTONE SALES CO. INC. 8460, Darnley Rd., Montréal
McFARLANE SON & HODGSON 200, rue Deslauriers, St-Laurent
MARK J. CO. LTD. 8006, 18e Avenue, ville St-Michel
MERCURY OFFICE SUPPLIES INC. 234, rue St-Paul, Montréal
MID-TOWN OFFICE STATIONERS 4436, boul. St-Laurent, Montréal
OFFICE STATIONERS LTD. 2285, av. Ekers, Montréal
PAPETERIE BRELL LTEE 7750, rue Lecourt, Montréal
PEEL PEN SHOP 1243, rue Bleury, Montréal
PICHE & HARVEY 137, rue St-Pierre, Montréal
F. PILON INC. 5830, rue Andora, ville Mont-Royal
ST. MICHEL OFFICE EQUIPMENT 2719, rue Dickens, Montréal
SERVICE DES ECOLES ST-GABRIEL 1601 est, boul. Gouin, Montréal
SUPERIOR OFFICE SUPPLIES LTD. 4970, rue Amiens, Montréal
WHEATLEY & WILSON 480 ouest, rue Lagauchetière, Montréal

BELOEIL
LES LIBRAIRIES UNIS LTEE 63, Montée Des Trenta

GRANBY
AUTHIER FRERES 267, rue Principale

HULL
LIBRAIRIE LAROQUE 139, rue Maisonneuve
EUGENE MASSE LTEE 11, rue Richelieu
LIBRAIRIE MONPETIT ENRG. 113, rue Hôtel-de-Ville

JOLIETTE
LIBRAIRIE RENE MARTIN INC. 398, rue Notre-Dame

QUEBEC
LIBRAIRIE CANADIENNE LTEE 393, rue de La Canardière
LIBRAIRIE LANGLAIS LTEE 357,est, rue St-Joseph
T. J. MOORE & CO. LTD. 122, Côte de la Montagne
J. E. RICHARD INC. 290, rue Vallier
[illegible]NO
LA BOUTIQUE ST-BRUNO 1525, rue Montarville
ST-[illegible]INTHE
LIBRAIRIE RICHER LTEE 1400, rue des Cascades
EMILE SOLIE & FILS INC. 1440, rue des Cascades

SHERBROOKE
E & T SPECIALTIES INC. rue St-Paul

TROIS-RIVIERES
P. V. AYOTTE LTEE 1465, rue Notre-Dame

VALLEYFIELD
LIBRAIRIE G. BOYER 10, rue Nicholson
GABRIEL LANGEVIN INC. 39, rue Grande Ile

ST-JEAN
LIBRAIRIE RICHELIEU 170, rue St-Jacques
PAYETTE & PAYETTE 137, rue St-Pierre

BROCKVILLE
STEWART STATIONERY STORES 198, King Street

CORNWALL
STEWART STATIONERY STORES Cornwall
STORMONT STATIONERS 328, Pitt Street

OTTAWA
CAPITAL STAMP & STATIONERY 465, av. Gladstone
EVANS & KERT LTD. 132, rue Queen
WE[illegible]HILL div. de FRANK MONSFIELD LTD. 325, Richmond Rd.
AR[illegible]DS OFFICE SUPPLIES LTD. 400, rue Park
POPHAM CO. LTD. 130, rue Albert

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	1300	8¾	8⅝	8¾
Alcan	1325	25⅝	25½	25½
Algoma	—	20⅝	20⅝	—
Alliance	2000	10	10	10
Alcan 4¼	—	34⅜	34½	—
ArgC Pr	200	8	8	8
Asbestos	100	21	21	21
Atl Sug	—	11⅜	11½	—
Bq CN	790	10⅝	10⅜	10⅝
Bq d'Epargne	400	10	10	10
Bq Imp-C	10,463	13⅛	13	13⅛
Bq Mont	5417	11⅜	11	11⅜
Bq N-E	18,500	14⅛	14⅛	14⅛
Bq Roy	233	15½	15½	15½
Bq Tor-D	1600	13½	13½	13½
Bell Phone	1978	45⅜	45⅛	45⅛
BowMer Pr	200	49½	49½	49½
Brazil	100	13½	13½	13½
BA Oil	5855	38¼	38	38
BC Forest	100	18⅜	18⅜	18⅜
BC Phone	200	59½	59¼	59½
Brinco	3060	325	315	315
Bruck (B)	—	6¼	6¼	—
CAE	—	11⅛	11¼	—
Cal Pow	—	23	22¾	—
Can Cem	338	31	30¾	30¾
Can Cem Pr	—	21½	21½	—
CD Sugar	—	20½	20½	—
C Iron	—	18	17¾	—
C Malt	—	22¼	22¼	—
CSL	100	27	27	27
CSL Pr	100	5¼	5¼	5¼
C Brew	1700	7⅜	7¼	7¼
C Br Alum A	—	14¼	13¾	—
CP Inv	875	23⅞	23¾	23⅞
C Hydroc	—	21⅞	21⅞	—
CIL	—	16¾	16⅜	—
Ci Pow	100	32¼	32¼	32¼
Ci Pow 5.2	100	17	17	17
C Marconi	2000	5⅝	5⅜	5⅝
CPR 13	—	10⅛	10⅛	—
CPR	1130	62¼	61¼	61⅜
C Pfina	1410	14¾	14⅜	14¾
C Refract	—	13	13	—
C Tire A	200	30	30	30
C Vickers	100	8⅜	8⅜	8⅜
Central Del	400	21¼	20½	21¼
Chemcell	—	9⅛	9⅛	—
Chrysler	100	59	59	59
Cominco	1200	28⅛	27⅞	28
Cons Both	300	26¼	26¼	26¼
C Both	100	380	380	380
Consu Gloss	—	12¾	12⅝	—
Couvrette	500	490	490	490
Crain RL	—	47¼	47	—
C Zell A	—	18¼	18¼	—
Crush I	—	11⅛	11⅛	—
Denault	200	9¼	9¼	9¼
Denison	—	81	79½	—
Dist Seag	750	39¾	39⅜	39⅜
Dme Pete	—	56½	56⅜	—
D Bridge	—	16	16	—
D Coal Pr	382	13½	13½	13½
Do Fasco	340	19¼	19¼	19¼
Dosco	—	9⅜	9½	—
D Stores	300	16½	16½	16½
Domtar	2450	10⅝	10¼	10¼
D Text	745	19	18½	18½
Donohue	—	6⅞	6⅞	—
Du Pont	800	25½	25¼	25½
Enamel A	—	400	400	—
Falcon	255	87½	87½	87½
Fam Play	75	40½	40½	40½
F Cllection	504	12	11⅝	12
Fleet2nod	—	21	21	—
Fr Pete dr	700	60	60	60
Fraser	100	17⅜	17⅜	17⅜
Fr Pete	—	620	620	—
Glengair	1200	200	200	200
Hawk Sidd	200	345	345	345
Hollinger	335	27¼	27	27¼
Home A	550	24	23⅞	24
Home B	—	27	26⅞	—
Horne Pf	2700	350	340	350
Hud Bay M	200	59	59	59
HBC	—	20	20	—
Husky Oil	2105	23½	23¼	23½
Husky C Pr	50	77½	77½	77½
Husky D w	—	13⅜	12⅞	—
Imp Oil	702	69	68	69
Imp Tob	2700	13¼	13⅛	13⅛
Ind Accep	2550	19⅞	19⅝	19¾
Inglis	—	11	10½	—
Inland NG	—	9⅞	9⅞	—
Int Nickel	1301	125	124½	124⅞
Int Pap	—	27	27	—
Int Util	3500	39⅞	39	39⅞
Int Util Pr	515	39½	39	39½
Inter PL	1800	23½	23⅜	23½
Invest G A	1875	7⅞	7⅞	7⅞
Jamaica PS	—	16	16	—
Labatt	—	14¼	14⅛	—
Markbor	200	5⅝	5⅝	5⅝
Loblaw A	300	6⅞	6¾	6¾
Loblaw B	100	7	7	7
MacLaren A	—	16	16	—
MacMillan	560	24½	24½	24½
Marit Tel	228	20⅛	20⅛	20⅛
Massey F	2434	16⅜	16⅛	16⅜
Melchers	—	28	28	—
McAllister	270	10⅜	10⅜	10⅜
Melch drts	1776	70	50	70
Miron 6 pc	—	400	395	—
Molson A	—	19⅜	18⅞	—
Molson B	200	23¼	20¼	20¼
Mt drts	6661	45	43	43
Mtl Loco	—	15	15	—
Mtl Trust	1200	12	12	12
Mre Corp	405	32	31⅝	31⅝
Morse RA	—	20	19½	—
More Pr	50	51	51	51
Mussens	200	5¼	5¼	5¼
Nat Sea	—	7⅛	6⅞	—
NB Tel	400	14½	14½	14½
NFLD Lat	—	10	9½	—
Noranda	800	51¼	51	51⅛
North C Gas	500	11⅜	11⅜	11⅜
NS LP	600	8¾	8¾	8¾
Ogilvie	500	13¾	13¾	13¾
Oshawa A	—	24¼	24¼	—
P Pete	800	19	19	19
Phillips C	—	9⅝	9½	—
Placer	—	30	30	—
P Corp	425	8¼	8¼	8¼
Pow C 4¾	—	37¾	37¾	—
Price	450	10⅝	10½	10½
Q Phone	—	15	15	—
R Algom	1165	36¾	35	36
Rolland A	100	8	8	8
Rothmans	2550	24¼	24	24
St-L Cem A	650	16½	16½	16½
Salada F	—	9½	9½	—
Royal Trust	700	18¾	18¾	18¾
Scott LaS	400	34	33	34
Scott LaS	400	34	33½	34
Shell C	450	32	31	32
Shell I pr	475	33	32⅛	33
Shell I w	452	15½	15¼	15½
Shop Save	—	12	11¾	—
Simpsons	2000	33	33	33
SS Steel	100	8⅞	8⅞	8⅞
Steel C	1140	21	20⅞	20⅞
Steinbg A	200	17⅜	17⅜	17⅜
Texaco Can	1016	32½	31½	32½
Tr-C Corp	—	6¼	6	—
Tr-C PL	—	27	26¾	—
Tr Mt PL	1000	20⅝	20½	20⅝
Triad Oil	7800	250	235	240
Un Carbide	—	17⅞	17⅞	—
U Wests	—	8¼	7¾	—
U West	—	4	41	—
Viau	—	13	13	—
Wajax	—	18¼	18½	—
Walk GW	3500	33⅞	33¾	33⅞
Weldwood	—	11¾	11¾	—
WCoast Tr	—	23½	23⅜	—
W Pac Pd	—	5⅞	5⅝	—
Weston (A)	400	15⅝	15¼	15¼

Bourse Canadienne

Agassiz	14100	45	42	43
Ajax	—	11	11	—
Alscope	—	205	200	—
Amg Be	666	7	7	7
Ameranium	4000	5½	5½	5½
Am Metro	79000	270	230	240
Arno	&—	4½	4½	—
Baker Talc	25500	33½	31	32
Band Ore	1000	7½	7½	7½
Bateman	5100	6½	5½	5½
Beauce Pl	5500	8	8	8
Beth Cop	—	755	755	—
Bl River	1000	6	6	6
Bl Bonn	200	265	265	265
Br Presto	1000	9½	9½	9½
Bruneau	16500	13	12	13
Burnt H	68300	79	71	77
Camflo	800	365	360	360
C Interurban	2000	335	335	335
C Magnisite	—	40	40	—
C Security A	—	315	295	—
Cannon M	5000	25	24	24½
Casavant	—	350	350	—
Cassidy's	200	7¼	7¼	7¼
Castle Oil	—	43	43	—
Chemalloy	8950	465	435	455
C Copper	2000	4	4	4
Chipman	5000	9	9	9
Comm H M	—	82	82	—
Commodore	1700	295	285	285
Cominga	—	7	7	—
C Manitoba	5000	44	41	44
C Persh	1500	19	19	19
CQ Smelt	3500	269	265	267
CQ Yell	—	4	4	—
C Virginia	—	50	50	—
Corgemines	1000	60	60	60
Crownbridge	9000	17	15	17
Dauphin	1000	10	10	10
Devil's E	2500	25	23	24
Dolson	2500	12½	12	12
Dom Exp	1500	19½	19	19
Dom Lease	—	16	16	—
Dumagami	500	39	39	39
Dumont	1000	20	20	20
Eagle Gold	7400	167	159	160
East Sull	—	585	585	—
Empire Mn	—	9½	8½	—
Fab Met	—	8½	8	—
Fano	2000	5	5	5
Fontana	—	4½	4	—
FT Rliance	3000	35	35	35
Futurity	6500	42	38	42
Ghislau	—	6	6	—
Glen Lake	1400	225	223	225
Grt W Min	2200	50	42	50
Grdian Mines	000	45	45	45
Gui-Por Ur	—	28	28	—
Imbrex	100	5	5	5
Inspiratn	—	125	125	—
Inland	—	27	23	—
Int Ceram	—	3	3	—
Int Norvalie	—	13½	13½	—
Intp Dredg	2000	4½	4½	4½
James Bay	5000	38	36½	37
Jockey	—	300	300	—
Keltic Mng	—	15	15	—
K Desmond	1000	22	22	22
Kenting Av	50	25	25	25
Kiena	—	67	62	—
Kodiac Pet	6000	7 9	77	79
Laduboro	1000	40	40	40
Lemieux Copp	3000	30	29	30
Lingside	12000	5	4½	5
Lithium	—	11	11	—
Louanna G.	7500	17	16	16½
Massval	—	6	6	—
Merrill	—	170	170	—
Midepso	300	215	214	215
Mira Mines	14000	36	34	34½
Mistango	52000	28	24½	26
Molyb	—	150	510	—
Mt Pleast	9300	14	14	14
Muscocho	2000	15	14	14
NAut Vend	—	150	150	—
Native Min	46000	16	14	14½
N Formag	4000	3½	3½	3½
Nocana	1000	6	6	6
NA Rare M	525000	48	41	43
NW Canalask	—	6	5½	—
Opem Ex	4500	22½	22½	22½
Paramag	—	12	12	—
Patino	300	15½	15½	15½
Pat Silver	8500	27	24½	26
Paudash	9000	3½	3½	3½
Peace Riv	400	650	650	650
Pennbec	1000	10	10	10
Peso S	5600	170	167	170
Phoenix O	300	340	340	340
Pine Ridge	—	18	16	—
Pitt Gold	500	3½	3½	3½
Prime Potash	1500	8½	8½	8½
Que Chib	—	30	27	—
Q Cobalt	—	140	140	—
Queenston	2450	12	11	11
Rancherin	—	19	18½	—
Ranger O	5300	480	480	480
Red Crest	4500	3	2½	2½
Rouyn Ex	—	10	10	—
RA Pete B	1500	95	95	95
Rusty L	2500	10	9	10
St-L Colm	—	175	175	—
Sapawe	1000	6	6	6
Select Fin	500	220	220	220
Shngan Mng	—	30	30	—
Sintra	—	450	450	—
Silver Reg	5000	17	17	17
Silver Sum	7500	12	12	12
Silver T	9500	42	38	38
S Dufault	13500	22	21	21
Spartan A	2000	115	105	110
Staris E	—	11	11	—
Sdt Gold	—	12	11	—
Sturgeon	1000	40	40	40
Subeo	1100	190	186	190
Sullivan	—	405	405	—
Superpck	—	10	9½	&8
Tache	500	8	8	8
Tazin	5000	16½	16	16
Ter Mng	500	22	22	22
Titon	2000	8	8	8
Tor LI	—	310	310	—
Trstefre	4000	16½	16½	16½
U Asbstos	—	725	725	—
U Corp	—	13⅜	13½	—
Un Obolski	7400	124	123	124
Upton Cp	1000	31	31	31
W Dufoult	1300	16½	16½	16½
W Cdn N	—	150	150	—
Westaris	10300	19½	18½	19
Wst Hill	3500	27	25	26
West Tin	1000	16	16	16
Wisconsin	6000	22	22	22

du parquet de la bourse

Les pétroles continuent de se raffermir

Les cours continuent de gagner du terrain, notamment ceux des pétroles, à la **Bourse de Montréal** cet après-midi. Quelques titres enregistrent des avances de 1 point ou un peu mieux au milieu d'une activité modérée.

Parmi les fluctuations les plus importantes, Imperial Oil hausse de 1½ à 69, Shell Canada de 1 à 32, Central Del Rio de ⅞ à 21¼ et B.A. Oil de ⅜ à 38. Parmi les mines industrielles, Hudson Bay Mining gagne 1 à 59, Rio Algom ½ à 35½ et Inco ¼ à 125.

Dans les autres secteurs, International Utilities gagne 1 à 39½, Interprovincial Pipeline ½ à 23½, Fraser Companies ⅜ à 13⅜, Bell ¼ à 45⅜, la banque de Commerce ¼ à 13¾ de même que Consolidated Bathurst à 26¼.

A l'encontre de la tendance, Du Pont perd ½ à 25¼, Banque Canadienne Nationale ½ à 10¾ de même que St. Lawrence Cement "A" à 16½.

Chrysler, rarement transige ici, hausse de 13½ points à $59, sur un volume très restreint de 100 actions.

Les minières et pétrolières à la Bourse Canadienne sont mixtes. Burnt Hill, la plus active, gagne .07 à 78 cents, Consolidated Quebec Smelting .08 à 2.69 et Mistango .01 à 26½ cents. N. A. Rare perd .03 à 43 cents, Native Minerals .01 à 15 et Westairs .01 à 19 cents. Baker Talc est active mais inchangée à 33 cents.

* * *

L'activité est de même modérée à **Toronto** et la tendance légèrement en hausse.

Imperial Oil, à l'instar de sa cote à Montréal, gagne 1¼ à 69. BA Oil progresse de ⅜ tandis que Shell et Texaco gagnent ⅞ à 21¼, Dome Pete ¾ à 57½ et Canadian Delhi 15 cents à 4.40.

Les aurifères sont mixtes. Kerr-Addison et Campbell Red Lake gagnent ⅜ et ¼ respectivement. Dome Mines et McIntyre fléchissent de ½ chacune.

Parmi les spéculatives, Meta Uranium est très active et gagne .02½ à .30½ cents sur un volume de plus de 96,000 actions. Gulch perd .02 à 19 cents.

* * *

L'activité du marché à **Wall Street** ne semble pas devoir se ralentir alors que la hausse continue de se poursuivre cet après-midi pour la sixième séance consécutive.

A midi, le Dow Jones industriel s'inscrit à 888.18, en hausse de 3.30.

La moyenne des 60 titres clés, établie par la PA, s'élève de .5 à 317.7; les industrielles de .5, les chemins de fer de .8 et les services publics fléchissent de .1.

Dans l'ensemble, les hausses l'emportent sur les baisses par environ 2 contre 1. A l'instar de mardi, la fermeté d'un grand nombre de titres de second plan continue de se manifester.

Une nouvelle hausse de l'indice du prix de la consommation et la tentative de l'administration de faire approuver par le Congrès son projet de surtaxe fiscale sont considérées favorablement par les experts du marché.

* * *

LONDRES — De modestes gains initiaux n'ont pas été maintenus, par suite de prises de bénéfices après les fortes hausses enregistrées hier et avant-hier. Peu avant la clôture, le ton était faible, l'indice des industrielles du Financial Times s'inscrivant en baisse de 2,2 à 406,3. On constate par contre une assez forte chute des minières, notamment les mines d'or où les australiennes — Great Boulder et Western Mining — cèdent fortement du lest. La faiblesse des aurifères gagne les diamantifères, cuprifères et stannifères.

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

INDUSTRIELLES

	Ventes	Haut	Bas	1 h.	Ch. 1 h.40
Abitibi	1455	$8⅞	8¾	8¾	— ⅛
Acklands	3655	$16⅜	15⅞	16⅜	+ ⅜
Alta Gas T	1185	$35	34¼	35	+ ¾
Alta Gas w	300	615	610	610	—15
Alta Nat	575	$18½	18¼	18¼	+ ¼
Algo Cent	715	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Algoma St	752	$20½	20⅜	20⅜	— ⅛
Alcan	5372	$25¾	25½	25½	— ⅛
Alcan pr	275	$34⅞	34¾	34¾	
Alumin pr	250	018	18	18	
Alumin 2p	295	$38¾	38	38	— 1
Anglo-cn	200	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
Anglo-c pr	100	$16	16	16	
Ang CT 4½	220	$34⅛	34⅛	34⅛	
Ang CT 200	100	$42	42	42	+ 1
Ang CT 315	225	$51	50½	51	+ ½
Anthes A	100	$27½	27½	27½	
Anthes C p	25	$89¾	89¾	89¾	
Argus	100	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅜
Asbestos	1040	021¼	20¾	20⅞	— ⅜
Ashd B	15095	$10	10	10	+1⅛
Atl Sugar	1690	$11⅜	11½	11½	
Auto Elec	246	$10	9½	10	
Bank Mtl	5742	$11⅜	11⅛	11⅛	— ¼
Bank N S	1580	$14¼	14⅛	14¼	+ ⅛
Beaver L	310	$38½	38	38½	+ ⅜
Becker B p	*600	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅛
Belding Lt	100	$7	7	7	— 1
Bell Phne	3072	$45½	45⅛	45¼	
Bow Valy	125	09¼	9¼	9¼	
Bow V½ w	200	530	525	525	—25
Bowes	200	$9	9	9	+ ⅛
Bramalea	1500	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
Brazilian	541	$13¼	13⅜	13¼	+ ¼
Brdg Tank	200	360	360	360	+35
BA Oil	4531	$38½	37¾	38	+ ⅜
BC Forest	200	$18½	18½	18½	— ½
BC Phone	525	$59½	59½	59½	
BCPk 6 pr	18	$101	101	101	
BCPh 5¾ p	85	$95½	95½	95½	
Burns Fds	1788	$18½	16¾	17¼	+ ¼
CAE Ind	250	011¾	11⅜	11⅜	
Calgary P	267	$22⅝	22⅞	22⅞	+ ⅛
CD Sugar	410	$20½	20⅛	20½	+ ¼
Can Cem	600	$31	30¾	30¾	— ¼
Can Cem p	175	$21⅛	21⅛	21⅛	— ¼
Can Iron	200	$17½	17¼	17¼	— ¾
C Packrs A	65	$88	88	88	— 2
Can Perm	250	$11	11	11	
Cdn Brew	5230	$7⅜	7⅛	7⅜	
C Brew Bp	600	$43	42¾	42¾	—2½
CB Alum A	225	014	14	14	
Cdn Can A	250	$12⅜	12⅜	12⅜	
C Chem w	400	300	290	290	—10
CC Manag	25	$57½	57½	57½	+ ½
C Curt	13985	230	215	225	— 5
Cdn Equty	2490	$5¼	495	5¼	+ ¼
CGE pr	25	$33	33	33	— 2
CG Invest	210	$54	54	54	
C Hydro	15 0 $22		22	22	+ ¼
C Hydro pr	225	$17⅞	17⅞	17⅞	
C Imp Bnk	2020	$13⅛	13	13	
C Ind Gas	1060	012	12	12	
CIL	635	$16⅜	16	16	— ¼
C Marconi	210	$5½	5½	5½	
GP Inve pr	3322	$23¼	23¼	23¼	+ ⅛
CPR	1635	$62¼	61¼	61¼	— 1
CPR 300 pr	3880	$10⅛	9⅞	10	
CPR pr	300	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
C Petrolin	313	$14⅝	14⅜	14⅜	+ ⅛
Cdn Salt	25	$50	50	50	
Cdn Tire	100	$37¼	37¼	37½	
Cdn Tire A	2678	030¼	29⅞	29⅞	— ½
C Utilities	160	$41	40	40	— 1
C Vickers	100	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Capit Bldg	3300	105	96	100	+ 1
Cassidy L	100	$7½	7½	7½	— ⅜
CDRH Ltd	2370	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
Ctl Fund A	100	$9	9	9	+ ⅛
Chemcell	775	$9¼	9⅛	9¼	
Chrysler	507	$59	59	59	+ 1
CHUM A	521	$20½	20⅜	20⅜	+ ⅛
Clairton	455	420	410	420	
Clairton w	250	205	205	205	
Codville A	150	435	435	435	—10
Columbia	250	415	415	415	
Cominco	1930	$28⅛	27¾	28	+ ⅛
Compro	660	325	325	325	
Compr Ap	200	014	14	14	+ 1
Computr	100	$11½	11½	11½	— ½
Con Bath	1290	$26¼	26	26	— ¼
Con Bath p	100	$22½	22½	22½	— ½
Con Bath w	500	380	380	380	+ 5
Con Bldg	1000	91	90	90	— 1
Con Bldg p	25	270	270	270	
Cons Gas	3506	$20⅞	20⅛	20⅞	+ ⅛
Corby vt	155	$32½	32	32	— ½
Corby B	210	532	32	32	
Coronatn	200	180	180	180	+ 5
Crain R L	100	$46¼	46¼	46¼	— ¼
Crush Intl	215	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Cygnus A	300	440	440	440	
Cygnus B	235	$7¾	7½	7½	
Cygnus pr	200	020	20	20	
Dale-R pr	250	$8⅞	8⅞	8⅞	
Delta Elec	600	325	325	325	— 5
Distl Seag	690	$39¾	39⅝	39⅝	
D Pete	12085	$61	56¾	60	+3¼
D Bridge	200	$16	16	16	+ ⅜
Dofasco	1135	$19⅜	19¼	19¼	
Dofasco p	45	$85	85	85	
Dom Glass	420	58	8	8	— ½
Dom Lime	300	250	250	250	—20
Dosco	330	$9⅜	9	9	— ½
Dom Store	470	$16¾	16⅝	16¾	+ ⅛
Domtar	5208	010½	10¼	10½	
D Textile	2175	$18⅝	18½	18½	— ½
Dupont	245	$25½	25¼	25¼	— ¾
Econ Inv	150	$12	12	12	
Emp Ife	110	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
Falcon	417	$87¼	87	87	— ¼
Fam Play	25	$40¾	40¾	40¾	— ¼
Fed Grain	700	$6⅝	6¾	6¾	— ⅛
Fleet Mfg	500	165	165	165	
Ford Cnda	500	$167	167	167	— 1
FPE Pion	25	$31½	31½	31½	
Fraser	200	017¾	17¾	17¾	+ ⅜
Gen Baker	100	$5⅝	5⅜	5⅜	+ ⅛
G Develop	225	$13⅞	13⅞	13⅞	
GMC	2184	$86⅝	86	86	
G P Mfg A	1475	$69	66	68½	—32
G Stl Ware	25	$7¾	7¾	7¾	
Godyear p	100	$38	38	38	
GL Paper	100	$19½	19½	19½	
GL Power	1231	020	19¾	20	— ⅛
Gt W Life	40	$47	47	47	— 1
Gt W Sadle	100	45	45	45	— 3
Greyhnd	446	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Hard Crp A	325	$11⅝	11⅝	11⅝	
Hawker S	300	350	345	350	
Hays Dna	345	$12⅜	12½	12½	
Home A	3565	$24¼	23⅝	24⅛	+ ⅜
Home B	2208	$27¼	26½	27¼	
Horne Pif	2925	350	340	345	— 5
H Smith pr	25	$30⅛	30⅛	30⅛	+ ⅛
H Bay C	350	020	20	20	+ ½
HB Oil Gas	1059	$45	43¼	44½	+ 2
HB Oil G pr	795	$60¼	59½	60	+ ⅞
Huron Eri	2425	$10⅛	10	10	— ⅛
Husky Oil	6970	$23¾	23⅛	23⅜	+ ⅜
Husky Oil	6970	$23¾	23⅛	23⅜	+ ⅜
Husky C pr	195	$78	77½	78	
Husky D w	3402	$13	12⅝	13	+ ⅛
Imbrex	400	55	485	485	—15
Imp Life	20	$126½	126½	126½	— 1
Imp Oil	9296	$69¼	67¾	69	+1¼
Imp Tob	750	$13⅛	13⅛	13⅛	
Ind Accept	605	$19⅞	19⅝	19⅞	+ ⅛
Ind Wire	1325	355	335	350	+15
Ingersoll	220	$33	32½	33	+ 1
Inglis	700	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
Inland Gas	325	$10⅛	10	10	— ¼
Inspiratn	100	125	125	125	
Intr City pr	25	018½	18½	18½	
IBM	32	$660	660	660	+10
IMC	515	$32¼	30½	32¼	+2⅜
Int Nickel	2783	$125¼	124¼	124¾	
Int Util	6950	$39⅞	39	39¾	+ 1
Int Util pr	4660	$39¼	38¾	39⅝	+ ⅜
Intpr Disc	300	32	32	32	
I PL	11542	$23¼	23⅛	23½	+ ⅜
IPipe w	10500	$11½	11¼	11½	+ ⅜
Intpr Steel	300	415	410	410	+ 5
Inv Group	100	$10	10	10	
Inv Grp A	2025	$7⅜	7¼	7¼	— ¼
ITL Ind	1165	012½	12¼	12½	
James Stl	800	420	410	420	
Jefferson	752	$55	55	55	+ ¼
Jeffersn w	50	$46	46	46	
Jockey C	350	305	300	300	— 5
Kelly D A	500	$5⅝	5⅜	5⅜	
Kelsey H	270	$15⅛	15	15⅛	
Kelvinatr	200	$8	8	8	
Labatt	2326	$14½	14⅜	14½	+ ¼
LOnt Cem	2000	355	355	355	
Laura Sec	477	$14⅜	14¼	14¼	— ¼
Lau Fin	1035	435	430	435	
Levy	2450	$37¾	37	37¼	— ½
Levy B pr	335	$32⅞	32½	32½	
Life Invest	225	05½	5½	5½	
Life Inv wt	225	105	105	105	— 5
Livingsto	28	$11	11	11	
Living pr	26	$37	36½	36½	
Living wts	212	365	365	365	
Lob Co A	1472	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Lob Co

Au procès de Raymond Denis

Le juge rejette la motion de mistrial de la défense

OTTAWA (PC) — Le juge Bruce Macdonald a rejeté, ce matin, une requête de la défense en faveur de la cassation du procès de Raymond Denis pour vice de procédure.

M. Raymond Denis est accusé d'avoir obstrué le cours de la justice.

Le juge Macdonald a fait part de sa décision au 12 membres du jury à la suite de 90 minutes de discussion hors de leur présence.

La requête de la défense a été soumise mardi dernier par Me Louis Assaly qui a protesté avec véhémence contre les questions posées et par le procureur de la couronne Me James Fontana et par le juge Bruce Macdonald.

Me Assaly a soutenu que les questions et les réponses de l'ancien sergent de la Gendarmerie royale Joseph McLeod étaient inadmissibles et qu'elles avaient été entendues par le jury.

Me Assaly a averti le tribunal que si d'autres questions semblables étaient posées à M. McLeod il demanderait la cassation du procès pour vice de procédure. L'incident est survenu vers la fin de la 12e journée du procès.

Le premier procès de Denis s'est terminé par une cassation pour vice de procédure après sept semaines d'audition.

Quand l'avocat de la défense a soulevé la possibilité de demander la cassation du procès, le juge Macdonald lui a répondu "vous pouvez le faire si vous le voulez".

Il a déclaré que l'avocat associé de M. Assaly, Me Leonard Max, avait ouvert la porte au genre de questions posées à M. McLeod. Il a admis que les questions n'avaient pas été particulièrement utiles mais que "je n'y vois rien auquel on puisse s'objecter, du point de vue légal".

M. Fontana a demandé à M. McLeod ce qui serait arrivé si Denis avait refusé de répondre à ses questions et avait quitté le bureau de la police.

La défense a demandé une explication sur la raison de cette question et M. Fontana a déclaré au tribunal qu'il se proposait de demander à M. Mc Leod son opinion, en tant que vétéran de la police, sur la culpabilité ou l'innocence de Denis.

M. Fontana a rappelé que lors des questions posées par la défense, M. Max avait demandé à McLeod, en tant que vétéran de la police, s'il croyait que Denis disait la vérité lors de ses interviews avec la police. M. McLeod a répondu qu'il croyait que Denis ne disait pas la vérité.

Le juge Macdonald a ensuite demandé à l'ancien officier de la GRC s'il aurait pensé Denis innocent ou coupable si Denis avait mis fin à l'interview.

McLeod a répondu que si Denis avait mis fin à l'entrevue, il aurait cru qu'il était innocent.

Reprenant ses questions, M. Fontana a alors demandé à McLeod s'il croyait que M. Lamontagne disait la vérité dans sa déclaration.

Un avocat demande au comité de trancher: le foetus est-il ou non un être humain?

OTTAWA (PC) — L'affirmation que les membres du comité des Communes sur la santé, qui étudie actuellement la possibilité d'adoucir la loi sur l'avortement, doivent décider si la vie du foetus est une vie humaine, a soulevé hier de fortes objections à une réunion du comité.

M. Davis Dehler, avocat d'Ottawa, a soumis un mémoire à titre privé au comité et déclaré que le "problème essentiel" que doit résoudre le comité est de savoir "si la vie foetale est, oui ou non, une vie humaine".

Si le comité décide que la vie foetale est humaine, il lui faudra faire preuve de beaucoup de délicatesse. S'il décide qu'elle ne l'est pas, "il n'existe pas de problème moral et le problème légal devient relativement simple".

M. Stanley Knowles, NPD-Winnipeg Nord-Centre, a accusé le témoin de vouloir trop simplifier le problème. Aucun comité ou commission royale ne peut déterminer effectivement une telle question et le comité n'a pas à décider de la question.

Il a fait remarquer à M. Dehler qu'il était possible que certains membres du comité croient que le foetus n'était pas un être humain mais qu'ils s'opposent quand même à l'adoucissement de la loi de l'avortement pour d'autres raisons. D'autres membres peuvent croire que le foetus est humain mais ils sont en faveur de libéraliser la loi.

M. Dehler a déclaré qu'il ne pouvait suivre un tel raisonnement.

"Il va falloir que vous décidiez moralement de cette question . . . la décision sera prise dans l'esprit de chaque membre", et il votera ensuite d'après cette décision, a-t-il dit.

Folie

Dans son mémoire, M. Dehler a posé cette question :

"N'est-ce pas une folie étrange, compliquée, irraisonnable et inexplicable qu'un groupement politique tente de faire abolir la peine capitale en raison du caractère sacré de la vie du meurtrier volontaire, et qui cependant, au même moment tente de faire accepter la destruction de la vie humaine foetale parce qu'elle est invisible et sans défense?"

Son mémoire recommande :

— Que les raisons pour permettre l'avortement ne soient pas augmentées, à moins de trouver des statistiques fiables qui puissent déterminer quel est le problème social auquel on se propose de remédier, est-ce que le remède solutionnera le problème ou s'il en créera d'autres et est-ce que les bénéfices l'emporteront sur le tort causé ?

— Que la loi criminelle soit rédigée clairement afin d'expliquer qu'un avortement destiné à sauver la vie de la mère est permis pourvu que deux médecins licenciés, se spécialisant en gynécologie ou en obstétrique, certifient dans une déclaration assermentée que l'opération est nécessaire dans le but cité.

— Que la loi criminelle soit rédigée de façon à expliquer clairement que toute personne pratiquant un avortement pour d'autres raisons que celle mentionnée est passible de poursuite et que la loi "fournisse une définition légale d'un être humain".

— Que la loi explique clairement que les mesures destinées à éviter une grossesse dans les cas de viol ou d'inceste sont permises sur la recommandation de deux médecins licenciés et avec le consentement du procureur de la couronne local.

— Que toutes les clauses du code criminel relatives à la publicité, la vente et l'usage des produits anticonceptionnels soient annulées.

Conciliation pour les cheminots

OTTAWA (PC) — Le différend entre la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives et les Chemins de fer nationaux au sujet de la hausse de salaire de 24 pour cent sera maintenant soumis à un tribunal de conciliation, mais il est peu probable que ce tribunal siège avant un mois. En effet, les parties n'ont pas encore désigné leurs représentants, qui auront à choisir un président impartial.

A la lumière d'un passé relativement récent, on peut supposer qu'il n'y aura pas d'accord sur un président et qu'il reviendra finalement au ministre du Travail, M. Nicholson, d'en désigner un. Le ministre pourrait avoir quelque difficulté à arrêter son choix, attendu que les experts en ce domaine sont rares et qu'on voudrait maintenant empêcher les juges de présider des commissions de conciliation.

Le différend résulte du fait que les Chemins de fer nationaux et le Pacifique Canadien ont refusé jusqu'ici d'accorder à tous les chauffeurs l'augmentation de 24 pour cent prévue dans des contrats intervenus avec les employés sédentaires, les chefs de trains, les cheminots et les mécaniciens.

Les compagnies ont accepté de consentir cette hausse aux chauffeurs de trains de voyageurs mais n'ont pas voulu accorder plus de huit pour cent aux chauffeurs des convois de marchandises ou de cours de triage. Ces derniers sont au nombre de 2,700, sur un total de 3,100 chauffeurs.



GAGNANTS de $100.

VOICI QUELQUES-UNS DES

9376 GAGNANTS

DE LA

RONDELLE CHANCEUSE

DURANT LES 4 PREMIERES SEMAINES


MME YVETTE PAQUETTE, 26, 93ième Ave, Pointe-aux-Trembles, $100.


M. JEAN-PAUL LAMARCHE, 10,809 Ave Drapeau, Montréal-Nord, $100.


MME A. RICHARD, 5935 rue Dumas, Montréal, $100.


MME RACHEL TREMBLAY, 6270, 44ième Ave, Rosemont, $100.


M. JEAN-PAUL BERGERON, 627 rue St-Roch, Trois-Rivières, $100.


M. GASTON BOUCHARD, 212 rue St-Nicolas, Chicoutimi-Nord, $100.


MME JOSETTE MOUSSEAU, 56 rue Lapointe, Kénogami, $100.


MME ROGER PARE, 330 Boul. Jacques-Cartier, Jacques-Cartier, $100.


M. YVON VINCELETTE, 9020, 6ième Ave, St-Michel, $100.


M. ROGER TREMBLAY, 284, rue Montford, Jonquière, $100.


MME THERESE THERIAULT, 504 rue Lechasseur, Beloeil, $100.


MME L. BEAULIEU, 6885 rue Garnier, Montréal, $100.


M. ARTHUR RENAUD, 6285 rue St-Dominique, Montréal, $100.


MME H. DEMCHENKO, 51, 6ième Ave, Pincourt, Ile Perrot, $100.


M. RENE ALLAIRE, 436 rue Ortona, Arvida, $100.


MME ROLANDE HUOT, 78 rue Dante, Montréal, $100.


M. RONALD MONTMINY, 1401 rue Fitzpatrick, Sillery, $100.


MME LEO-PAUL BOILY, 394 rue Hôtel-Dieu, Chicoutimi, $100.

STEINBERG


1ère SEMAINE, GAGNANTE D'UN TV COULEUR

Mme B. PAQUETTE
2235 rue MERCIER
Montréal


2e SEMAINE, GAGNANTE D'UN TV COULEUR

Mme F. DUPUIS
1264 LEMOINE
Sillery, Québec

QUELQUES-UNS DES NOMBREUX GAGNANTS de $5.

M. P. BOUDREAULT, Montréal
Mlle L. BRISSON, Montréal
Mme B. GERVAIS, Montréal
Mme JACQUES FAFARD, Montréal
M. O. HAMELIN, Montréal
Mme J. M. POUNDEN, Montréal
M. JACQUES BEAUSOLEIL, Montréal
Mme T. LEMONDE, Montréal
M. R. PILOTTE, Montréal
M. G. CORMIER, Montréal
Mme IRENE CORBEIL, Montréal
Mme A. ST. LAURENT, Montréal
Mme J. PRESCOTT, Montréal
Mme A. ALMON, Montréal
M. H. BURNS, Montréal
Mme E. LEDDEN, Montréal
M. P. HEBERT, Montréal-Nord
M. RONALD BANKS, Montréal
M. L. PROVENCHER, Outremont
M. JERRY LOO, Outremont
Mme M. LAROSE, Outremont
Mme N. SHOWERS, Montréal
Mme C. DICKSON, Montréal
Mme DENISE BEAUDIN, Montréal
Mme P. BERNIER, St-Laurent
Mme J. QUINN, St-Laurent
M. NIKOLA KESIC, St-Laurent
M. C. BARR, St-Laurent
M. WILLIAM SHORE, St-Laurent
Mlle CAROL LEDUC, N.-D.-G.
M. A. ST-CYR, N.-D.-G.
M. D. LELIEVRE, Montréal
M. FRED RYAN, Montréal
Mlle E. HODGSON, Westmount
M. P. WOOLLEY, Westmount
M. S. BROOKE, Westmount
M. O. SAMSON, Montréal
Mme M. MARTIN, Montréal
M. J. DROLET, Rosemont
Mme CECILE BELAND, Rosemont
M. M. REIMEN, St-Léonard
Mme ROGER AZAR, St-Michel
Mme A. NOLIN, St-Michel
M. JACK HOFFMAN, St-Laurent
Mme G. DIORIO, LaSalle
Mme M. GARDENER, LaSalle
Mme L. PERRON, LaSalle
M. REAL LATOUR, LaSalle
Mme Y. MORENCY, LaSalle
M. J.-M. GREGOIRE, LaSalle
M. P. LAJOIE, LaSalle
M. MICHEL BOYER, Jacques-Cartier
Mme RAYMOND SAVOY, J.-Cartier
Mme C. POIRIER, Montréal
Mme M. ETHIER, Montréal
Mme S. MARTIN, Montréal
M. DENIS BONNEAU, Anjou
M. PETER ALLEN, Anjou
Mme G. DESJARDINS, Montréal
M. ROGER LEONARD, Montréal
Mme ROLLANDE BOLDUC, Montréal
Mme GILLES BLONDIN, Montréal
M. ALBERT LEFEBVRE, Montréal
Mlle DIANE LAFLAMME, Montréal
Mme A. CARRIER, Montréal
Mme A. VERVILLE, Montréal
M. M. ROSEN, Montréal
M. J.L. LOGAN, Montréal
Mme L. VILLENEUVE, Montréal-Nord
Mme R. PAGEAU, Montréal-Nord
M. HENRI PAGEAU, Montréal-Nord
M. HENRI RIEL, Montréal
M. A. GREENBERG, Outremont
Mme B. LEGARE, Montréal
M. JOHN SINGER, Outremont
Mme JOHN WRIGHT, Outremont
Mme I. MADIGAN, Montréal
M. W. R. CHARLTON, St-Laurent
Mlle PAT WRIGHT, St-Laurent
M. ROMEO DUGAS, St-Laurent
Mme J. McLEOD, St-Laurent
M. EDOUARD LABERGE, St-Laurent
Mme V. CROSBY, St-Laurent
M. RUSSEL MORGAN, N.-D.-G.
M. REAL RICHER, Montréal
M. STEVE AUCLAIR, Montréal
M. D. F. DORRANCE, Montréal
Mlle L. LALONDE, Westmount
Mme C. FONTAINE, Westmount
M. K. CROSS, Montréal
Mme ALICE ORR, Montréal
M. M. PATENAUDE, St-Michel
M. N. GAGNE, St-Michel
M. R. LAVERDURE, St-Léonard
M. MICHEL LALONDE, St-Michel
M. ROBERT BARON, St-Michel
Mme G. BUSSIERE, St-Michel
Mme C. MORRISON, Lachine
M. G. DEREPENTIGNY, Verdun
Mme V. HARE, LaSalle
Mme M. RIVERS, LaSalle
Mme E. MYRAND, LaSalle
M. E. WILCOX, Verdun
Mme A. MILLS, LaSalle
Mme N. DeGRANDMONT, LaSalle
Mme A. GODIN, Jacques-Cartier
Mme JACQUES WELLE, Jacques-Cartier
M. RENE BRODEUR, Jacques-Cartier
Mme A. JODOIN, Longueuil
Mme L. LECHASSEUR, Jacques-Cartier
M. A. BERNIER, St-Lambert
M. GEORGES GUAY, Longueuil
Mme R. CHAGNON, St-Lambert
Mme R. MURRAY, Pierrefonds
Mme EVELYN MATE, Pierrefonds
M. F. ASSMUS, Pierrefonds
Mme RITA KING, Chambly
M. C. ROBERT, St-Mathias
M. C. H. LEMIEUX, Richelieu
M. L. PREFONTAINE, St-Jean
Mme CYR. LAVOIE, Iberville
Mme LOUIS MADORE, St-Jean
Mme MAURICE HEBERT, Iberville
Mme ANNETTE GAGNON, St-Jean
M. VITAL MORIN, Fabreville
Mme A. TRAHAN, Fabreville
Mme FERNAND GAGNON, St-Jérôme
Mme O. CARRIERE, St-Jérôme
Mme I. ALLARD, Ste-Adèle
Mme RAY. BERGERON, Terrebonne
Mme F. PHARAND, St-Clet
M. F. M. FRANCIS, Beaconsfield
MARIELLE NADEAU, Laflèche
Mme L. DAWSON, Jacques-Cartier
M. O. BOUCHER, Jacques-Cartier
M. PATRICE BEDARD, St-Hubert
M. C. BOISVERT, St-Lambert
Mme B. RICHER, Longueuil
M. B. THOMAS, St-Lambert
M. R. LEGROS, Pierrefonds
M. JACK BRISEBOIS, Pierrefonds
Mlle HELEN MARTIN, Pierrefonds
M. JOSEPH DEMERS, Chambly
Mme R. FOURNIER, Chambly
Mme M. VALIERES, Richelieu
Mme A. LAROCQUE, St-Jean
M. CLOVIS LEDUC, Iberville
M. EDGAR LETENDRE, St-Jean
M. PIERRE RAYMOND, St-Jean
Mme C. NORMANDIN, St-Jean
Mme J. C. GAGNON, Fabreville
M. MAURICE LECLERC, Fabreville
Mme C. HALL, St-Antoine
Mme D. CREVIER, St-Jérôme
M. PIERRE GUILBEAULT, Lac St-Denis
M. BERNARD GOULET, Terrebonne
Mme G. NICHOL, Beaconsfield
M. Y. L. LEPORE, Beaconsfield
Mme H. ROY, Laflèche

GAGNANTS de $100.


M. LOUIS EHOLNIKOF, 1350 rue Gohier, St-Laurent, $100.


MME ANNE POULIOT, 9179 Place Montgolfier, Montréal, $100.


M. ROLLAND JETTE, 525 rue Viau, appt 7, Montréal, $100.


MME JEAN-JACQUES PERREAULT, 5316, 13ième Ave, Rosemont, $100.


M. H.P. KELLY, 870 rue Moncton, Québec, $100.


M. GERMAIN MILOT, 2325 rue Defrancheville, Trois-Rivières, $100.


M. LUCIEN POIRIER, 388, 1ière Ave, Verdun, $100.


M. LAURENT SIMARD, 98 rue Lariel, Chicoutimi-Nord, $100.


M. NOEL VIGER, 12,384 rue Reeves, Pointe-aux-Trembles, $100.


MME GLADYS LORD, 521 rue Donegani, Pointe-Claire, $100.


MME GERMAINE BELISLE, 2385 rue Robert, Montréal, $100.


M. M. FOGARTY, 5167 ave Trans-Island, Montréal, $100.


MME SALLY GOLDMAN, 7105 rue Noël, St-Laurent, $100.


MME CECILE GAUVREAU, 3477 rue Isabelle, Fabreville, $100.


MME J. ANWYLL, 4554 rue Melrose, N.-D.-G., $100.


M. GERALD LOZOFF, 4461 Ave Harvard, N.-D.-G.


MME PAUL CAMERLAIN, 3525 Ave Evelyn, Verdun, $100.


M. LESLIE THOMAS, 1268 Ave Stephens, Verdun, $100.


MME JEANNETTE CARRIER, 590 rue Letourneux, Montréal, $100.


MME RICHARD ST-ONGE, 11,390 rue Balzac, appt 4, Montréal-Nord, $100.


M. ROCCO LEREDE, 8880 rue Jeanne-Mance, Montréal, $100


MME D. W. PEARCEY, 6570 Ave Monkland, Montréal, $100


MME S. SERVANT, 151 rue Wellington, Hull, $100


MME MADELEINE RODRIGUE, 1330 rue Jarry, Laval, $100


MME JACQUELINE BRIEN, 7281 1ère ave., St-Michel, $100


MME ROLAND GREGOIRE, 10123 rue Peloquin, Montréal, $100


M. JACQUES TRUDEAU, 1060 rue Cartier, Montréal, $100


MME P. PICARD, 6175 rue Langelier, Montréal $100


MME CARMEN BASSETT, 5053, rue Bastien, Pierrefonds, $100


Mme J. BATHURST, 75 rue Merle, Greenfield Park, $100


MME D. KINNE, 178 Endover Road, Beaconsfield, $100


M. MORRY FERGENBAUM, 5615 Prince of Wales St., Montréal, $100


M. GEORGES TREMPE, 1274 rue Fontenelle, Sherbrooke, $100


CHRISTINE ROCHON, 171 rue St-Charles E., Longueuil, $100


MME JACQUELINE LEPINE, 3577 rue Mousseau, Montréal, $100


M. ROLAND L. TREMBLAY, 608-A Havre-des-Iles, Laval, $100


M. JEAN-GUY DORE, 68-A rue Sauriol, Laval-des-Rapides, $100


M. LAURENT PROULX, 191 Chemin du Passage, Cap-de-la-Madeleine, $100

NECROLOGIE

Dr Henri L.-Duhaime

Le docteur Henri L.-Duhaime, de Chicoutimi, est décédé à l'Hôtel-Dieu St-Vallier, le mercredi, 22 novembre, à l'âge de 90 ans et 5 mois.

Le service funèbre a été chanté en l'église du Christ-Roi et l'inhumation a eu lieu au cimetière St-François-Xavier, à Chicoutimi.

Doyen des médecins-chirurgiens pratiquants du Québec, le Dr Duhaime célébrait, le 7 juin dernier, son 65e anniversaire de profession médicale.

Diplômé de l'Université Laval de Québec en 1902, il poursuivit à New York de 1917 à 1919 des études de spécialisation en oto-



rhino-laryngologie et en ophtalmologie. Il était l'un des médecins pionniers de l'Hôtel-Dieu St-Vallier, dont il fut le fondateur du Service d'ophtalmie. Membre du Collège des médecins-chirurgiens de la province de Québec et diplômé du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada, il avait été agréé membre honoraire de l'Association des médecins de langue française du Canada.

Le Dr Duhaime a été maire de Chicoutimi de 1936 à 1938.

Epoux en premières noces d'Albertine Chevalier et en deuxièmes noces de Juliette Catellier, également décédée, il laisse ses fils, Gabriel, de Shawinigan, Joseph, Philippe et Georges de Chicoutimi, et Thomas Duhaime, de Boucherville; ses filles, Mme Antonin Dionne (Henriette), de Québec, Mme Yvan Morrier (Flore), d'Arvida, Mme Fernand Simard (Cécile), de Bagotville, Marie (Soeur St-Thomas d'Aquin, de la Congrégation Notre-Dame), de Québec, Eugénie (Soeur Marie-Claude, des Religieuses Dominicaines), de Valleyfield, et Mlle Emma Duhaime, de Chicoutimi; ses gendres MM. Antonin Dionne et Fernand Simard; ses belles-filles, Mmes Gabriel, Joseph, Philippe, Georges et Thomas Duhaime.

Egalement, ses beaux-frères, MM. Joseph Chevalier, de Montréal, Louis-Philippe Chevalier, de Trois-Rivières, Gustave Catellier, du Cap-de-la-Madeleine, et Arthur Caron, de Chicoutimi; ses belles-soeurs, Mmes Alexandre, Louis-Philippe et Joseph Chevalier, Adélard Auger (Aldéa Chevalier), et Gustave Catellier. Il laisse aussi de nombreux neveux, nièces, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Le Dr Duhaime était le père de M. Thomas Duhaime, journalisme à LA PRESSE.

M. Georges-Henri Boisvert

M. Georges-Henri Boisvert, directeur régional pour le Québec du District 50 des United Mine Workers, est décédé subitement dimanche à sa résidence. Il était âgé de 51 ans. Il s'occupait de questions syndicales depuis 1940 et exerçait les fonctions de directeur du District 50 depuis 1955.

Il laisse, outre son épouse, née Tardif (Anastasie), trois filles : Gloria, (Mme Marcel Dubé), Véronique et Chantal ; deux fils: Normand et Richard. La dépouille mortelle est exposée au 7895 est Notre-Dame.

Les funérailles auront lieu demain, à 10 h. du matin, à l'église St-François d'Assise. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Le ridicule déshonore plus que le déshonneur.
La Rochefoucauld

La pauvreté poursuit le pauvre et les richesses le riche.
Le Talmud

NECROLOGIE



M. Alfred Latour

A l'Institut neurologique de Montréal, le 26 novembre 1967, à la suite d'une courte maladie, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Alfred (Fred) Latour, demeurant au 556 Terrasse de la Loire, Cité LaSalle. Né à Esmond, Rhode Island, USA, dès son jeune âge ses parents s'installèrent à Cowansville, où il fit ses études, avant de se joindre à la Bruck Mills Limited, dont il a été à l'emploi pendant douze ans. Plus tard il s'installa à Montréal, pour entrer à la Malibu Fabrics, dont il fit partie de la compagnie durant les seize dernières années, dont il était le président lors de son décès. Lui survivent, outre son épouse, Bernadette Bourelle, ses deux filles, Mme Elmer Nitsche (Marguerite) et Lise, son père et sa mère, M. et Mme Alphonse Latour, deux frères, Lindy et Harvey Latour, tous de Cornwall, et une soeur, Mme Robert Monast (Lilian), de Cowansville. La dépouille mortelle est exposée au salon Urgel Bourgie Limitée, 7708, rue Centrale, à Ville LaSalle, jusqu'à mardi soir à 10 heures, et de là re-exposé mercredi, de 10 h. a.m. à 10 h. p.m., au salon funéraire Boulerice, à Cornwall, Ontario, et de là re-exposé au salon Urgel Bourgie Limitée, 7708, rue Centrale, à Ville LaSalle, jeudi matin, où le service sera célébré à 10 h. a.m., en l'église Ste-Catherine Labouré et de là au cimetière de Cowansville, lieu de l'inhumation.

M. Maximilien Caron

M. Maximilien Caron, professeur émérite et ancien doyen de la faculté de Droit de l'Université de Montréal, est décédé lundi dernier.

Originaire de Valleyfield, M. Caron avait fait ses études au séminaire de cette ville et à l'Université de Montréal où il obtenait sa licence en droit en 1927. Boursier du gouvernement de la province de Québec, il étudia jusqu'en 1930 à Paris, à la faculté de Droit et à l'école des Sciences politiques.

De 1930 à 1934, il pratiqua le droit avec Me L. E. Beaulieu et, de 1934 à 1944, comme associé des Mes Maxime Raymond et Paul Langlois. Professeur de droit commercial à l'école des Hautes Etudes Commerciales de Montréal de 1930 à 1948, il enseigna le droit civil à la faculté de droit à partir de 1937.

Il devenait en 1944 le premier professeur de carrière de cette faculté, et il en assumait la direction.

Lors de l'adoption de la charte en 1950, dont il fut l'un des artisans, il était nommé vice-doyen et directeur des études, et en 1961, doyen, poste qu'il occupe jusqu'au 1er janvier. En juin dernier, il prenait sa retraite comme professeur de carrière.

Il a reçu quatre doctorats honorifiques des universités d'Ot-



tawa, Sherbrooke, Poitiers (France) et McGill.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont un précis de droit des effets de commerce, et de nombreux articles sur des problèmes de droit constitutionnel.

La dépouille mortelle est exposée aux Salons Urgel Bourgie, 3860 Boulevard Décarie. Les funérailles auront lieu demain, jeudi 3 novembre, à 9 heures à l'église Notre-Dame-de-Grâce (coin Boulevard Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce). Un hommage particulier lui sera rendu par l'Université. Les doyens présents et les professeurs de la faculté de droit porteront la toge.

Le service funèbre sera chanté par monseigneur Paul Grégoire, ancien aumônier des étudiants.

Il laisse dans le deuil son épouse Colombe Beaupré, deux filles, Madeleine (Mme Jean Montpetit), Hélène (Mme Pierre Gaulin) et un fils Yves, marié à Denise Fortin.

Décès

BADHIO (Marie) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme George Badhio, née Marie Salbo, demeurant 6431, rue Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Sauveur, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARIBEAU (Arthem) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Arthem Baribeau, époux de Germaine Martin. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922, boul. Rosemont
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDOIN (Joseph-Alexandre) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Joseph-Alexandre Beaudoin, vétéran des 2 guerres, époux de Cécile Leblanc, père d'Edouard, Pierre, Claudette (Mme B. Chagnon), Adrienne (Mme L. Tremblay). Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e avenue, Rosemont
à 9 h. 10, pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Elisée) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 65 ans, est décédé Elisée Fournier, fils de feu Elisée Fournier, et de feu Aurélie Caron ; demeurant 5832, 18e Avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse
et 11ème Avenue
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES



MME CHARLES-EUGENE FORTIN

A Montréal, le 28 novembre 1967, est décédée, à l'âge de 77 ans, Mme Charles-Eugène Fortin, née Hortense Bénard, de 4737, Palm. Elle laisse dans le deuil 4 filles : Monique (Mme Roger Gendron), de St-François; Charlotte (Mme Nestor Patenaude), de Notre-Dame de Stanbridge; Ruth (Mme Henri Rochon), de Montréal; et Violette (Mme Gérard Laurin), de Brossard, ainsi que 16 petits-enfants. Elle était la soeur de Mme Odilon Rathé (Rhéa) de St-Hyacinthe.
La dépouille mortelle est exposée au Salon Urgel Bourgie Ltée, 4505 ouest, rue Notre-Dame, Montréal. Le service sera célébré à l'église St-Zotique de Montréal, jeudi le 30 novembre.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Henryville où un libera sera chanté. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

BEDARD (Rodolphe) — Subitement, à Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Rodolphe Bédard, époux d'Aline Charbonneau, demeurant à 41, boul. Jean-Talon, Repentigny. Les funérailles auront lieu samedi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Yvon Champagne,
222 rue Notre-Dame-des-Champs,
Repentigny,
à 1 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Champs, où le service sera célébré à 2 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Oscar) — A Dorion, le 27 novembre 1967, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Oscar Bergeron, époux de Gertrude Jutras; demeurant 229, rue Lalonde, à Dorion. Les funérailles auront lieu jeudi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau
12, rue St-Charles, à Dorion
à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, de Dorion, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISVERT (Georges Henri) — A Montréal, le 26 novembre 1967, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Georges Henri Boisvert, directeur de l'Union ouvrière, district 50, époux d'Anastasie Tardif; demeurant 1995, De Beaurivage. Père de Gloria (Mme Marcel Dalpé), Normand, Richard, Véronique et Chantal. Les funérailles auront lieu jeudi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
7895, rue Notre-Dame est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Arthur) — A Ville de Pincourt, Ile Perrot, le 28 novembre 1967, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Arthur Bouchard, époux de Adrienne Therrien, demeurant 1 rue Leduc, Ville de Pincourt, Ile Perrot. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Trudeau,
551, Boul. Duhamel,
Ville de Pincourt,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lorette, Pincourt, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Lazare, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Félix) — A Bois-des-Filion, le 27 novembre 1967, à l'âge de 46 ans et 8 mois, est décédé M. Félix Bouchard, commerçant à Bois-des-Filion, époux de Gisèle Dumontet, demeurant à 31, 25e avenue, Bois-des-Filion. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Cyr et Filion
382, chemin Adolphe-Chapleau
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Maurice, de Bois-des-Filion, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière de Bois-des-Filion, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Henri) — A Ste-Justine-de Newton, le 27 novembre 1967, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Henri Bouchard, époux d'Eva Bernier. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roussin et Legault,
à Ste-Justine-de-Newton,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDELAIS (Hormidas) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Hormidas Bourdelais, époux d'Evangéline Noel, demeurant à 3985 Ontario. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est,
pour se rendre à l'église St-Mathias, où le service sera célébré à 10 h. 45, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOYLAN (Edouard) — A Outremont, le 29 novembre 1967, est décédé Edouard Boylan, fils de feu Edouard Boylan, et de feu Rose-Anna Papin, demeurant 1060 Bernard ouest, appt 2. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
1111, rue Laurier ouest,
à 10 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 10 hrs 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSETTE (Diane) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 6 ans, est décédée Diane Brissette, enfant de Jean-Guy Brissette, et de Jacqueline Vandette, demeurant 7089B St-Denis. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
et Société Coopérative
de Frais Funéraires
7384, rue St-Denis
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADOTTE (Alice) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 63 ans, est décédée Mme veuve Albert Cadotte, née Alice Lorrain, demeurant à 1670 Everett. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Gabriel-Lalemant où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMPEAU (Euclide) — A Montréal-Nord, le 26 novembre 1967, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Euclide Campeau, époux de Blanche Nadeau, père de Mme O. Beaulieu (Madeleine), Mme R. Belle-Ile (Jeannette), Mme Fernand Bouillon (Gertrude); demeurant 11,654, rue Racette. Les funérailles auront lieu jeudi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5001, rue Henri-Bourassa
coin Ste-Gertrude
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARBONE (Rocco) — A Montréal, le 26 novembre 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé Rocco Carbone, époux de Victorine Di Stephano, père de Giuseppe, Mme Jean Matthieu (Louise), Mme Gilles Couture (Thérèse). Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
292, rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Maximilien) — Subitement à Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé Maître Maximilien Caron, avocat de l'Université de Montréal, époux bien-aimé de Colombe Beaupré, demeurant 4015 Marlowe, N.D.G., père de Mme Jean Montpetit (Madeleine), Mme Pierre Gaulin (Hélène) et Yves, époux de Denise Fortin. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et
avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs. Dons à Fame Pareo seraient appréciés.

CASAVANT (Albert Dosithé) — A St-Jean, le 28 novembre 1967, à l'âge de 63 ans, est décédé Albert Dosithé Casavant, fils de feu Pierre Casavant, et de feu Celanise Dextraze. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
LeSieur & Frères Ltée
114, rue St-Jacques, St-Jean
pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 2 hrs, et de là au cimetière de St-Jean, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARETTE (Gérard) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé Gérard Charette, époux de feu Claire Legault; demeurant 2516, Logan. Les funérailles auront lieu samedi, le 2 décembr. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505, rue Notre-Dame ouest
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Benoit, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLEROUX (Yvonne) — A Montréal, le 29 novembre 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Yvonne Guay, épouse de feu Wilfrid Cléroux, mère de Fernande (Mme R. Plouffe), Eugénie (Mme H. Kingsley). Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e avenue, Rosemont
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Bibiane où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Ste-Agathe-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DARVEAU (Nicole) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 22 ans, est décédée Mlle Nicole Darveau, fille de Pierre Darveau, et de Lorraine Paquin, demeurant 4735 Resther. La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518, rue Rachel est
Avis des funérailles plus tard.

DAVID (Amanda) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Albert David, née Amanda Blain; demeurant 3100, rue St-Donat, Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
11,813, rue Notre-Dame est,
Pointe-aux-Trembles
à 1 h. 45, pour se rendre à l'église Saint-Enfant-Jésus, Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Blanche) — A Montréal, le 29 novembre 1967, à l'âge de 53 ans est décédée Mme Roland Desmarais, née Blanche Sinotte, demeurant 2787 rue Arcand. La dépouille mortelle est exposée aux salons
T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est
Avis des funérailles plus tard.

DION (Gérard) — A Montréal, le 26 novembre 1967, à l'âge de 66 ans est décédé M. Gérard Dion, époux de Marie-Ange Thibault, demeurant 6792, avenue Christophe-Colomb. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée ,
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE (Béatrice) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Donat Dubé, née Béatrice Bédard, épouse en 1ères noces de feu Me Donat Corbeil, notaire, père du R.P. J.-J. Corbeil, P.B., Paul et sa bru Georgette, Angèle (Mme Maurice Payette), Edith (Mme François D'Aragon), et 9 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628, rue Hochelaga
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Louise-de-Marillac, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBREUIL (Victor) — A Montréal, le 29 novembre 1967, à l'âge de 69 ans, est décédé Victor Dubreuil pensionnaire de la Commission de Transport de Montréal, époux de Lucienne Cuillerier, père de Mme Réal Lussier (Marie-Claire), et frère de M. l'abbé Armand Dubreuil et de Bernard Dubreuil. Les funérailles auront lieu samedi 2 décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415, rue Fleury est
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Rivière-des-Prairies, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCLOS (Alice) — Subitement, à St-Lambert, le 26 novembre 1967, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Georges Albert Duclos, née Alice Gratton; demeurant 169 Green, à St-Lambert; soeur d'Edouard Gratton. Les funérailles auront lieu jeudi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
63, ave Lorne, St-Lambert
à 8 hrs 50, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMOUCHEL (Dora) — A Verdun, le 26 novembre 1967, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme veuve Arthur Dumouchel, née Dora Brunet. Elle laisse ses frères Frédéric, Albert, Adélard, ses soeurs, Mme V. Gignac (Victoria), Mme A. Dufresne (Mimi). Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.
512 rue de l'Eglise, Verdun
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAUCHER (Clarilda) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme veuve Donat Faucher, née Clarilda Arpin. Les funérailles auront lieu jeudi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922, boul. Rosemont
pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOGARTY (Danny) — A l'Hôpital Général de Verdun, mercredi le 29 novembre 1967, à l'âge de 41 ans, est décédé Danny Fogarty, époux bien-aimé de Dorothy Cuthbert et père de Danny, Eddy, Michael et Deborah. Service funèbre vendredi à 11 h. a.m. en la chapelle de J. W. MacGillivray and Sons, 5644 avenue Bannantyne, Verdun. Inhumation au cimetière Mont-Royal.

FORTIN (Hortense) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme Charles-Eugène Fortin, née Hortense Bénard, demeurant à 4737 Palm, mère de Monique (Mme Roger Gendron), de St-François, Charlotte (Mme Nestor Patenaude), de Notre-Dame-de-Stranbridge, Ruth (Mme Henri Rochon), de Montréal, Violette (Mme Gérard Laurin), de Brossard. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505, rue Notre-Dame ouest
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Zotique où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière d'Henryville, comté Iberville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P., pas de fleurs.

FOURNIER (Léona) — A Chambly, le 28 novembre 1967, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Arthur Fournier, née Léona Larocque, demeurant 240 rue Maurice, Chambly. Les funérailles auront lieu samedi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Desnoyers,
20, rue Des Carrières, Chambly,
pour se rendre à l'église St-Joseph de Chambly, où le service sera célébré à 3 hres, et de là au cimetière de St-Grégoire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FURLANO (Dominico) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 97 ans, est décédé M. Dominico Furlano, époux de feu Concetta, demeurant à 6420 Hadley. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259, boulevard Monk
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Bosco, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN (Armand) — A Montréal, le 29 novembre 1967, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Armand Germain, époux de Paulette Gervais, demeurant 12,077 Daigle, Montréal, père de Lise, Claude, et 1 bru Monique Genest. Les funérailles auront lieu samedi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2095, rue de Salaberry
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Odile, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOBEIL (Jean) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Jean Gobeil, époux de Corona Roy, demeurant rue Parthenais. Les funérailles auront lieu samedi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand
4228, avenue Papineau
pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière St-Georges, Ville Jacques-Cartier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Roland) — A Montréal, le 23 novembre 1967, à l'âge de 50 ans est décédé Roland Grenier, époux de Cécile Bouchard, demeurant 1684 Ville-Marie. Les funérailles auront lieu samedi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Clément, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HENTY (Ninette) — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 69 ans, est décédée Ninette Pontbriand, de Rosemère, épouse de feu William Henty. Elle laisse ses soeurs Marguerite et Thérèse, ses frères Jacques, Jean, André et Guy Pontbriand. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
J. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Raphaël, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JEROME (Alice) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Ludger Jérôme, née Alice Chiasson, demeurant à 6745, 23e avenue. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
4419, rue Beaubien est
pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KEABLE-NEVEU (Adrien) — A Montréal, le 27 novembre 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Adrien Keable-Neveu, barbier, époux de Gertrude Rioux; père de Micheline (Mme Robert Hébert), Ginette (Mme Réal Fortier), et Claude; demeurant à 96, Charron. Les funérailles auront lieu jeudi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils
200, rue St-Louis
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Maxime, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABRECQUE (Léonidas) — A Montréal, le 23 novembre 1967, à l'âge de 88 ans, 7 mois, est décédé M. Léonidas Labrecque, époux de feu Exilda Giasson, père de Dame docteur Anatole Rivest (Gabrielle), Dame Lionel Michad (Marie-Marthe), Dame Rolland Beaupré (Jacqueline), Emmanuel et Jean-Paul. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT-TELLIER (Germaine) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 53 ans est décédée Germaine Ménard, épouse de feu Benoit Lambert-Tellier, demeurant 204 rue Desmarteaux, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu samedi le 2 décembre. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
10,540 rue Papineau
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur de Laval-des-Rapides, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGLOIS (Ginette) — A l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, le 25 novembre 1967, à l'âge de 22 ans, est décédée Ginette Langlois, infirmière licenciée, fille de Marcel Langlois et de feu Gilberte Frénette, demeurant 4544 St-André. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Paul et Fortin,
835 est, avenue Laurier
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LATOUR (Alfred) — A LaSalle, le 26 novembre 1967, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Alfred (Fred) Latour, président de Malibu Fabrics of Canada Ltd, époux de Bernadette Bourelle, demeurant à 556 Terrasse de la Loire, Cité LaSalle. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses filles Mme Elmer Nitsche (Marguerite), Lise, son père et sa mère, M. et Mme Alphonse Latour, ses 2 frères, Lindy et Harvey, de Cornwall, Ontario, 1 soeur Mme Robert Mona (Lillian). Les funérailles auront lieu jeudi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
7708, rue Centrale
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Catherine-Labourée, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Cowansville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZE (Henri) — A St-Eustache, le 27 novembre 1967, à l'âge de 75 ans, est décédé Henri Lauzé, fils de feu Ovila Lauzé, et de feu Anna Brosseau; demeurant 178, rue St-Nicolas, St-Eustache. Les funérailles auront lieu jeudi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette et Fils
146, rue St-Louis, St-Eustache
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Alphonse) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Alphonse Lauzon, époux de Lilliane Duquette; demeurant 271, Delinelle. Les funérailles auront lieu vendredi, le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505, rue Notre-Dame ouest
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Marie) — A Montréal, le 28 novembre 1967, à l'âge de 77 ans, est décédée Marie Sauvé, épouse de feu Joachim Lauzon, demeurant 7457 Christophe-Colomb, appt 1. Les funérailles auront lieu vendredi le 1er décembre. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu,
7766, rue St-Hubert
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Ile-Bizard, lieu de la sépulture. Parents et am

Jacques St-Jean a été avisé de sa suspension

Le Rosemont blanchit le St-Jérôme, 4-0

par **Jacques Doucet**

Pilotés par Roger Poitras et avec un Marc Désy très alerte en dépit d'une blessure au tendon de la cheville, les Bombardiers de Rosemont ont blanchi les Alouettes de St-Jérôme au compte de 4-0, hier soir, lors d'un match de la ligue de hockey Métropolitaine junior "A".

Deux buts rapides en deuxième période, soit à 21 secondes d'intervalle, ont scellé l'issue du match en faveur des Bombardiers, sous les yeux attentifs d'un Jacques St-Jean, suspendu par l'Association de hockey amateur du Québec.

Jean Fauteux a profité d'une punition à Pierre Lacroix, du St-Jérôme, afin de marquer le premier but des vainqueurs en période initiale. Puis, dans la troisième minute de jeu, Serge Vézina et Richard Demers ont déjoué Michel Belhumeur afin d'augmenter l'avance des Bombardiers à trois buts.

Enfin, Michel Chaurest a enfilé le dernier but du match à 13:01 du deuxième engagement.

Après le match, l'instructeur Ghislain Delage, des Alouettes, était visiblement déçu de la contre-performance de son équipe.

"Rien n'a fonctionné, ce soir. Les joueurs ne patinaient pas avec aise, le jeu d'ensemble était pratiquement nul et la protection du gardien a laissé à désirer. De plus, je ne crois pas que nos joueurs aient obtenu 20 lancers en direction du filet adverse. On peut difficilement escompter une victoire dans de telles circonstances", a déclaré Delage.

Si le gardien du Rosemont, Marc Désy, n'a pas été tellement affairé durant le match, il a tout de même réagi avec rapidité lors des meilleures chances de compter des Alouettes. Le défensive-avant des Bombardiers lui a été salutaire puisque plus souvent qu'autrement, le jeu s'est déroulé dans le territoire du St-Jérôme.

St-Jean est suspendu

Tel que prévu, la direction du Rosemont a été avisée, hier après-midi, de la suspension de l'instructeur Jacques St-Jean en marge du geste posé dimanche à St-Jérôme.

"J'ai rédigé une lettre que je mettrai à la poste le plus tôt possible, afin d'aviser l'AHAQ de mon désir d'être entendu dans le plus bref délai possible. Je crois qu'à la lumière de l'exposé des faits, d'un bref historique de l'équipe de St-Jérôme et de quelques témoignages d'autres personnes qui ont subi un sort semblable dans l'arena municipale de cette ville, les dirigeants de l'association comprendront que mon geste fut justifié", a déclaré St-Jean.

Le match d'hier fut marqué de deux combats de boxe, soit entre Paul St-Pierre, du St-Jérôme, et Claude Chagnon, du Rosemont, en deuxième période et entre Claude Piché, du Rosemont et Michel Lescom, du St-Jérôme, au troisième vingt. Ce fut, somme toute, les seuls aspects de rudesse manifestés durant le match.

Match nul du Montréal-Nord

A Verdun, les Maple Leafs ont fait match nul 6-6 avec les Castors de Montréal-Nord. Verdun est donc seul au troisième échelon du classement avec 15 points, cinq de moins que les co-détenteurs du 1er rang, le Laval et la Palestre, qui ont 20 points.

Un but d'Yves Larocque, son deuxième du match, à 16:36 du troisième vingt a provoqué l'égalité, 6-6 qui a subsisté même après la période supplémentaire.

Marc Rioux a également enfilé deux buts pour les Leafs tandis que Guy Charron et Ronald Lapointe en ont réussi un chacun.

Six joueurs ont obtenu les buts des Castors, soit Glen Collard, Marc Rompré, Michel Pépin, Gérald Gagnon, Denis Beaulieu et John Galianos.

Les Castors partagent donc le dernier rang au classement avec les Bomhardiers de Rosemont, avec 12 points chacun.

PREMIERE PERIODE

1—Rosemont : Fauteux (Chaurest, O'Brien) 10:34

Punition : Lacroix 9:54.

DEUXIEME PERIODE

2—Rosemont : Vézina (Demers, Piché) 2:05

3—Rosemont : Demers (Barry) 2:26

4—Rosemont : Chaurest (Fauteux, Chagnon) 13:01

Punitions : Simson 2:38, Girard 7:48, St-Pierre (majeure) et Chagnon (mineure et majeure) 15:23.

TROISIEME PERIODE

Aucun but.

Punitions : Chagnon (mineure et inconduite) 2:49; Lescom et Piché (majeures et inconduites) 16:04, Girard 17:18.

Aparicio retourne à Chicago

MEXICO CITY (UPI) — Les White Sox de Chicago ont refait l'acquisition de l'arrêt-court Luis Aparicio, des Orioles de Baltimore, aujourd'hui, dans un échange impliquant six joueurs et envoyant le lanceur Bruce Howard et le joueur de champ intérieur Don Buford aux Orioles.

En même temps qu'Aparicio, âgé de 33 ans, les White Sox ont également reçu le voltigeur Russ Snyder et le voltigeur et premier but recrue John Mathias, qui a eu une moyenne de .279 au bâton avec le club Elmira de la ligue Eastern.

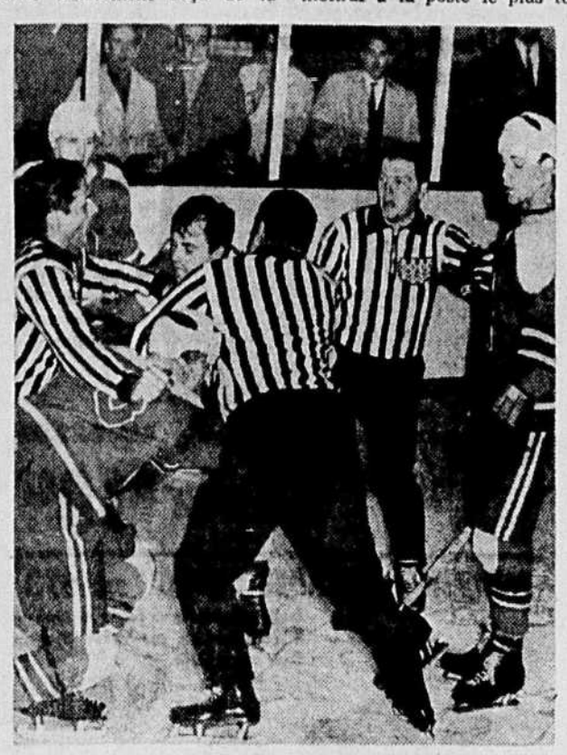
Roger Nelson, un lanceur droitier est passé aux Orioles en même temps que Howard et Buford, faisant un échange de trois contre trois. Nelson avait fait un record de 3-3 avec Indianapolis, dans la ligue du Pacifique, et eut une fiche de 0-1 avec les White Sox cette année.

En obtenant Aparicio, qui avait débuté dans les majeures avec eux en 1956, les White Sox l'ont emporté sur cinq autres clubs qui tentaient d'obtenir le joueur d'arrêt-court de 5 pieds, 7 pouces et pesant 150 livres.

Les Yankees de New York, les Tigers de Détroit, les Indiens de Cleveland et les Astros de Houston étaient également intéressés à obtenir Aparicio, tout comme les Dodgers l'étaient avant d'obtenir Versalles.

Sept fois choisi comme meilleur arrêt-court dans les majeures, Aparicio avait été échangé aux Orioles par les White Sox, le 14 janvier 1963, en même temps que le voltigeur Al Smith, en échange de l'arrêt-court Ron Hansen, du voltigeur Dave Nicholson, du troisième but Pete Ward et du lanceur Hoyt Wilhelm. Avec le Chicago cette année, il a eu une moyenne de .233 au bâton en 134 matches et a fait compter 31 points en cognant quatre circuits.

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro
874-6911



photos Yves Beauchamp, LA PRESSE

Quand les esprits s'échauffent...

Les deux juges de lignes au match d'hier, entre Rosemont et St-Jérôme en ont plein les bras, lorsqu'en deuxième période, Claude Chagnon, du Rosemont et Paul St-Pierre, du St-Jérôme, en sont venus aux prises. Tous deux ont été bannis pour cinq minutes, mais Chagnon a écopé d'une punition mineure additionnelle. Le Rosemont l'a emporté au compte de 4-0.

Roseboro aux Twins

MEXICO (UPI) — "Je m'attendais à être échangé. La nouvelle ne m'a pas surpris. Et de plus, je savais que les Twins étaient à la recherche d'un receveur", a commenté John Roseboro.

En compagnie des lanceurs Ron Perranoski et Bob Miller, Roseboro a été échangé aux Twins du Minnesota en retour de l'arrêt-court Zoilo Versalles et du lanceur Jim "Mudcat" Grant. La nouvelle a été annoncée quelques minutes après que les Orioles de Baltimore et les Indiens de Cleveland eurent complété une transaction impliquant cinq joueurs.

Les Orioles ont cédé le lanceur de relève Eddie Fisher au Cleveland en retour du lanceur gaucher John O'Donoghue. Le lanceur Bob Scott et le voltigeur John Scruggs sont passés du Elmira au Portland, filiale du Cleveland tandis que l'arrêt-court Gordon Lund poursuivra sa carrière avec le Rochester, le principal club ferme du Baltimore.

Enfin, les Pirates de Pittsburgh ont échangé le lanceur Dennis Ribant aux Tigers de Détroit en retour du lanceur Dave Wickersham.

L'échange Minnesota-Los Angeles a suscité le plus de commentaires. Pour la simple raison que Versalles était le joueur le plus utile à son équipe en 1965 et que Grant avait remporté 21 victoires la même saison.

La saison dernière, Versalles a conservé la faible moyenne au bâton de .200 tandis que le dossier de Grant a été de cinq victoires et six défaites.

Compteurs de la LHN

	B	A	Pts
B. Hull, Chicago	18	9	27
McKenzie, Boston	7	17	24
Bucyk, Boston	11	12	23
Stanfield, Boston	6	17	23
Howe, Détroit	11	9	20
Esposito, Boston	10	10	20
COURNOYER, Can.	9	11	20
Bathgate, Pittsburgh	8	12	20
Ratelle, New York	8	14	19
Delvecchio, Détroit	2	17	19
Walton, Toronto	11	6	17
Prentice, Détroit	8	9	17
Goyette, New York	8	9	17
MacDonald, Pittsb.	8	9	17
Hadfield, New York	8	9	17
MacDonald, Los Ang.	6	11	17
Rochefort, Phil.	6	11	17
Nevin, New York	5	12	17
Nesterenko, Chicago	5	12	17
Mikita, Chicago	11	5	16
Stratton, Pittsburgh	8	8	16
Hampson, Détroit	6	10	16
Pulford, Toronto	5	11	16
Gilbert, New York	4	12	16
Wharram, Chicago	5	11	16
Henderson, Détroit	8	7	15
Ullman, Détroit	8	7	15
Hicke, Oakland	8	7	15
Irvine, Los Angeles	6	9	15
Williams, Boston	5	10	15
Ellis, Toronto	9	5	14
Balon, Minnesota	7	7	14

Mahovlich de retour au jeu très bientôt

TORONTO (PC) — L'ailier gauche Frank Mahovlich a participé à l'exercice des Maple Leafs de Toronto pour la première fois depuis le 31 octobre et s'est bien comporté.

Mahovlich a quitté l'hôpital vendredi. Il est possible qu'il participe au match de demain contre le Canadien. Mahovlich n'a pas joué depuis que les Leafs ont blanchi le Canadien, 5-0, le 1er novembre.

L'exercice d'hier a duré 70 minutes, mais Mahovlich est demeuré sur la patinoire pendant dix minutes de plus.

Il est également possible que Dave Keon revienne au jeu après une absence de cinq matchs.

Gouvernement du Québec

APPEL D'OFFRES
MINISTERE DE LA VOIRIE

Projet 60-67 — Construction d'un pont en péton armé et béton précontraint, (3 travées de 65'), sur la rivière Rouge, site Rang Est, ancienne route No 11, dans le village du La Conception, comté de Labelle.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans un des comtés au nord du comté de Laviolette, et à l'ouest des comtés de Saint-Maurice, Trois-Rivières, Verchères, Rouville et Missisquoi, à l'exception des comtés de l'Ile de Montréal.

Un versement de $25.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé ; $16,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.n.e.), mercredi le 20 décembre 1967.

Pour ce projet les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Le sous-ministre,
Eddy Monette, Ing.

WARSHAW

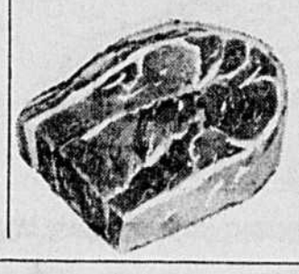
POUR DE MEILLEURES AUBAINES

NOUS VENDONS SEULEMENT DES VIANDES DE PREMIERE QUALITE INSPECTEES PAR LE GOUVERNEMENT

ROTI DE PALETTE AVEC L'OS SPECIAL LA LIVRE 47¢



ROTI DE PALETTE ou COTES COURTES OS ENLEVE LA LIVRE 63¢



SPECIAL A WARSHAW **ROTI DE COTES CROISEES** ECOUENNE lb 73¢





POULETS B.B.Q. CHAUDS DIRECTEMENT DU GRIL chacun 99¢

FESSE D'AGNEAU IMPORTE REG. 1.09 EXTRA SPECIAL LB 75¢

SMOKED MEAT WARSHAW DE JEUNE BOEUF 4 PQTS 2 OZ 69¢

JAMBON ROULE COTTAGE "SUPREME" LB 69¢

BACON No 1 LEGRADE TRANCHE SANS COUENNE EXTRA SPECIAL lb 59¢

BOEUF HACHE DANS L'EPAULE LB 69¢

SAUCISSES HOT-DOG HYGRADE LB 49¢

JAMBON CUIT TRANCHE LB 1.09

PEPPERONI ITALIEN LB 79¢

LAIT EVAPORE CARNATION SPECIAL 6 boites 16 oz 99¢

EAU DE SOURCE MINERALE VICHY CELESTINS caisse de 12 bout. $5.79 Bout. 30 oz 49¢

LIQUEURS DOUCES VARIEES ROYAL STEWART 8 bout. 30 oz 99¢ • Plus dépôt pour bouteille



CAFE INSTANTANE MAXWELL HOUSE Pot géant de 10 oz $1.17

Limite un par client avec achat de $5 ou plus

HUILE DE MAIS MAZOLA Limite un par client avec achat de $5 ou plus gallon $2.55

SOUPE NOUILLES ET POULET LONEY'S SPECIAL 12 env. pour 99¢

PECHES DE CHOIX HEART'S DELIGHT
COCKTAIL DE FRUITS ARDMONA
ABRICOTS ARDMONA
VOTRE CHOIX VENTE A GROSSE BOITE de 28 oz 28¢

RAISINS SECS SANS PEPINS D'AUSTRALIE lb 29¢

JELL-O SAVEURS VARIEES paquet 3 oz 10¢

CEREALES KELLOGG'S CORN FLAKES 3 btes 12 oz 99¢

NOURRITURES TAMISEES **HEINZ** POUR BEBES 8 jars pour 95¢

FARINE FIVE ROSES 7 lb sac 69¢

FEVES AU FOUR HEINZ SPECIAL 8 btes 8 oz 99¢

SPAGHETTI HEINZ AVEC SAUCE TOMATES 8 btes 8 oz 99¢

KETCHUP HEINZ AUX TOMATES 2 bout. 20 oz 69¢

SARDINES BRUNSWICK DANS HUILE 10 btes 3¼ oz 89¢

GRAISSE TENDERFLAKE MAPLE LEAF pqt 1 lb 19¢

HUILE VEGETALE PURE NAPOLI gal. 1.69

JUS DE TOMATES DE CHOIX HEINZ 7 btes 19 oz 99¢

JUS ORANGE DE FLORIDE PUR 3 bout. 32 oz 99¢

POIS VERTS RAPIDES LACHINE 6 btes 19 oz 99¢

TOMATES ENTIERES MT-ROYAL 4 btes 28 oz 99¢

NOIX EN ECALE DIAMOND la livre 59¢

PAPIER TOILETTE RUGBY BLANC OU ROSE 8 roul. pour 59¢

DETERSIF BLEU 5 livres sac cello 99¢

NYLONS PREMIERE QUALITE TEINTES NOUVELLES 4 paires pour 99¢

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Prix annoncés valides jusqu'à la fermeture mardi le 5 décembre

FRUITS ET LÉGUMES

WARSHAW jouit d'une réputation MONDIALE pour la qualité, la fraîcheur et le BAS PRIX de ses FRUITS et LEGUMES. Venez choisir vous-mêmes des FRUITS et LEGUMES de QUALITE SUPERIEURE.

FEVES VERTES ou JAUNES Imp. des E.-U. lb 29¢

POMMES DELICIEUSES Rouges ou dorées Imp. des E.-U. 2 lb 39¢

POIRES DE TABLE Toutes variétés Imp. des E.-U. 2 lb 39¢

REGARDEZ!

SPECIAUX lundi et mardi 4 et 5 décembre



SUCRE BLANC 10 LB SAC 58¢ • Limite un par client avec achat de $5 ou plus

DETERSIF EN POUDRE FAB PAQUET KING SIZE $1.19 Limite 2 paquets par client avec achat de $5 ou plus



VOUS NE PAYEZ PAS POUR LE SERVICE — C'EST GRATUIT

WARSHAW

3863, BOUL. ST-LAURENT